Serge Lancel

CARTHAGE

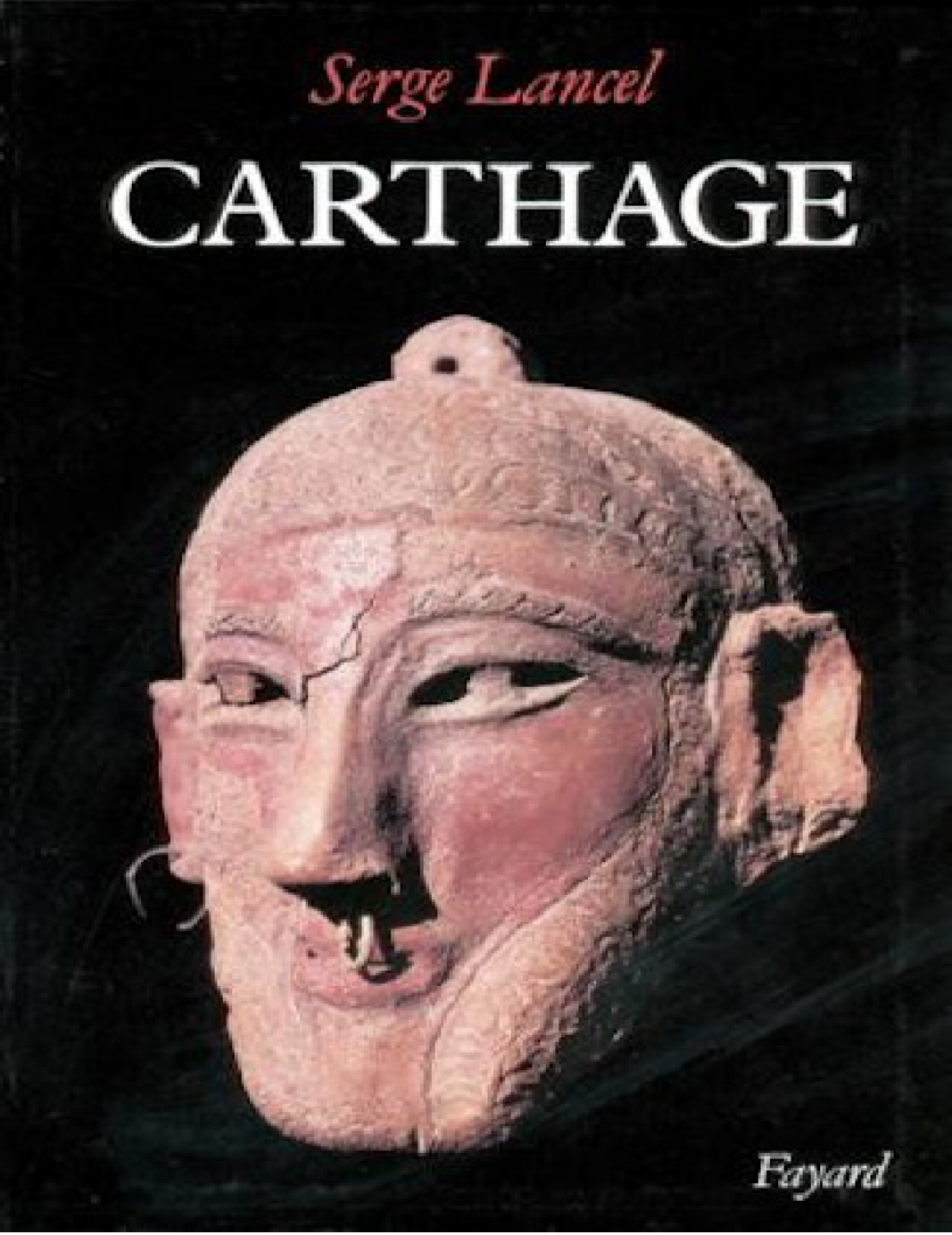

Fayard

Serge LANCEL

CARTHAGE

FAYARD

Table des Matières

Page de Titre

Table des Matières

Page de Copyright

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR SUR CARTHAGE

Dédicace

AVANT-PROPOS

CHAPITRE PREMIER - L'expansion phénicienne en Occident et la fondation de Carthage

Les traditions textuelles et leur critique

Les données de l'archéologie

De Chypre aux Colonnes d'Hercule

Tartessos et les Phéniciens en Espagne

Au-delà des Colonnes d'Hercule : de Lixus à Utique

Utique

La fondation de Carthage

Tradition « haute » et tradition « basse »

Le mythe de fondation

Les réalités du terrain

Les nécropoles archaïques

Le tophet

L'état actuel des datations archéologiques

CHAPITRE II - Naissance d'une cité : des origines au début du VI^e siècle

De la colonie tyrienne à la métropole africaine

La première Carthage

L'habitat le plus ancien : les recherches récentes

Les enseignements de l'archéologie funéraire

Typologie des tombes

Rites funéraires

Les mobiliers funéraires

Masques et terres cuites

Scarabées et amulettes

Bijoux

Ivoires

Carthage à la fin du VII^e siècle

CHAPITRE III - La cité tentaculaire, ou la formation d'un «empire»

Phéniciens et Grecs en Occident à la fin du VII^e siècle

Établissements puniques en Méditerranée occidentale

Sardaigne et monde étrusque

Le premier traité entre Carthage et Rome

La Sicile phénicienne et punique

La découverte de l'Afrique

Les « autels des Philènes » et l'Afrique libyphénicienne

La façade littorale nord de l'Afrique punique

Au-delà des « Colonnes d'Hercule»

Le «Périple d'Hannon »

CHAPITRE IV - Les moyens de la puissance : de la thalassocratie phénicienne à l'État carthaginois

Des Magonides à l'oligarchie : l'histoire politique de Carthage

La « royauté » punique

La république aristocratique

La « constitution » de Carthage

L'« évolution démocratique »

L'« empire de la mer »

Vaisseaux de transport

La marine de guerre

L'épave de Marsala

CHAPITRE V - Le développement urbain de Carthage du V^e^ siècle à 146 avant J.-C.

La Carthage des V^e^ et IV^e^ siècles

La Carthage des guerres puniques (milieu III^e^-146 avant J.-C.)

Les axes de développement

La colline de Byrsa

Urbanisme et architecture à Carthage aux derniers temps de la cité punique

Le « quartier Hannibal », sur la pente sud de Byrsa

L'organisation des unités d'habitation

Les ports de Carthage

Le port circulaire, ou port de guerre

Le port marchand et l'avant-port

Les ports de Carthage avant l'époque hellénistique

Hypothèses sur les plus anciens ports

CHAPITRE VI - Aspects religieux

Baal Hammon

Tanit

Le « signe de Tanit »

Melqart

Les divinités du « serment d'Hannibal »

Le clergé carthaginois

Les temples

Attitudes envers la mort et les morts

Inhumation et incinération

Esquisses d'une eschatologie punique

Le tophet de Carthage et le problème des sacrifices d'enfants

La découverte du tophet de Carthage

Les fouilles de F. Icard et P. Gielly

Les fouilles de F. Kelsey et D. Harden

Les fouilles de P. Cintas

La «chapelle» et le dépôt de fondation

Les investigations récentes

L'analyse des urnes et la réalité des sacrifices

L'hypothèse funéraire

Le sacrifice molk dans sa réalité concrète

CHAPITRE VII - L'ancrage africain

La conquête d'un territoire africain

Les «pagi» de Carthage

Les défenses du territoire de Carthage

Les campagnes de Carthage et l'agriculture carthaginoise

Magon et l'agronomie punique

Les demeures rurales

Kerkouane, cité agricole du cap Bon

Le Sahel punique

Le cas de Smirat

CHAPITRE VIII - Entre Orient et Occident : une identité culturelle ambiguë

Architecture

Sculpture

Stèles et bronzes gravés

Terres cuites

« Phoinikeia grammata » et « libri Punici »

La langue et la littérature puniques

CHAPITRE IX - Carthage ou Rome?

La « première guerre punique » et la perte de la Sicile

Les causes du conflit et ses premières phases

L'expédition de Regulus en Afrique

La bataille navale des îles Aegates et la fin de la guerre de Sicile

La guerre des mercenaires

Les Barcides en Espagne

La guerre d'Hannibal, ou « deuxième guerre punique »

De Carthagène à la plaine du Pô

De victoire en victoire

Cannes (été 216)

Revers en Sicile et en Espagne

La fin de l'aventure

CHAPITRE X - Le temps des épreuves et la fin de Carthage

Sous le regard des princes numides

L'affrontement d'Hannibal et de Scipion l'Africain

Les suites de Zama : le suffétat et l'exil d'Hannibal

La prospérité revenue de Carthage

La céramique punique tardive

«Delenda est Carthago!»

La « solution finale »

Le siège et les remparts de Carthage

Scipion Émilien

L'assaut final et la destruction de Carthage (printemps 146)

CHAPITRE XI - La double survie de Carthage

Survie institutionnelle et religieuse

De Baal Hammon à Saturne africain

Survivances du punique

La renaissance archéologique de Carthage

Flaubert à Carthage

Les débuts d'une investigation scientifique

APERÇU CHRONOLOGIQUE

BIBLIOGRAPHIE

© Librairie Arthème Fayard, 1992.
978-2-213-64012-9

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR SUR CARTHAGE

Byrsa I. Mission archéologique française à Carthage. Rapports préliminaires desfouilles 1974-1976, sous la direction de S. Lancel (Coll. de l'École française de Rome, vol. 41), Rome, 1979.

Byrsa II. Mission archéologique française à *Carthage. Rapports préliminaires sur les fouilles 1977-1978 : niveaux et vestiges puniques,* sous la direction de S. Lancel (Coll. de l'École française de Rome, vol. 41), Rome, 1981.

Introduction à la connaissance de Carthage : la colline de Byrsa à l'époque punique, Paris, Éd. Recherches sur les Civilisations, 1983.

Ce livre est dédié à la mémoire des archéologues bénévoles – particulièrement Louis Carton, François Icard et Charles Saumagne – qui, dans la première moitié de ce siècle, ont œuvré avec sincérité, générosité et passion pour la connaissance et la sauvegarde de la Carthage punique.

AVANT-PROPOS

Le voyageur qui se rend à Carthage par mer s'enfonce au petit matin dans une nasse dont les bords peu à peu se rapprochent. A tribord, il aura en passant aperçu l'île Plane, puis la pointe acérée du Ras-el-Djebel, le *promontorium Apollinis* des Anciens, avant de deviner aux eaux troubles qui le bordent l'estuaire confus de la Medjerda, l'antique *Bagrada.* A bâbord, par temps clair, se seront découpées sur la surface de l'eau, sentinelles à l'entrée du golfe, Zembra et Zembretta, les îles Aegimures. Au-delà, la haute et redoutable proue du cap Bon barre l'horizon vers l'est, puis s'abaisse et se relève aux approches de Tunis avec le double mamelon du Bou Kornine, qui signe ce paysage aussi authentiquement que le Vésuve celui de la baie de Naples. Arrivé à sa hauteur, notre voyageur, reportant ses regards à droite, voit maintenant défiler, très proche, la ligne des collines qui forme le site de Carthage : le promontoire de Sidi-bou-Saïd, puis les indentations qui aboutissent à Byrsa. Il se souviendra qu'il y a bien longtemps une reine venue d'Orient y conclut un étrange marché avec les indigènes, que bien plus tard un roi croisé y mourut et lui donna, un temps, son nom, qu'un cardinal primat d'Afrique, plus près de nous, y bâtit une cathédrale dont les coupoles se dressent encore comme un amer : trois moments inégalement significatifs d'un destin exceptionnel. Car l'Histoire s'attache aux lieux qu'elle a une fois choisis.

Tel fut, à la fin du IX^e^ siècle avant notre ère – si l'on en croit la légende –, le cheminement final des immigrants phéniciens. Aujourd'hui, le voyageur débarque à La Goulette, à mi-chemin du cordon sablonneux qui sépare la mer de ce qui reste encore du lac de Tunis. Où les compagnons d'Elissa tirèrent-ils au sec leurs premiers navires ? Peut-être, nous le verrons, sur la grève de « Salammbô » – souvenir de Flaubert ! –, où les bassins des actuelles lagunes n'existaient pas alors ; ou dans une petite baie depuis longtemps comblée, où se dressent maintenant les vestiges des thermes d'Antonin ; ou peut-être sur la plage de sable roux du « ravin d'Hamilcar », d'où treize siècles plus tard le jeune Augustin, rêvant encore de gloires temporelles, s'embarquerait pour Rome.

Surplombant ce rivage, le village de Sidi-bou-Saïd déploie sur plusieurs étages la candeur de ses maisons soulignées par l'azur des huisseries et des moucharabiehs. C'est de là que notre voyageur, comme sans doute jadis les compagnons de Didon, percevra le mieux la réalité du site, plus maritime encore que cette première approche par mer ne le laissait supposer. Au sud et vers le couchant – et plus hier qu'aujourd'hui où l'homme en quête de terrains à bâtir remblaie sans souci des équilibres naturels –, les eaux du lac de Tunis battent la côte sud du pédoncule qui relie la presqu'île au continent. Au nord-ouest, la sebkha er-Riana, marécage saumâtre encroûté de sel à la saison sèche, étend ses cernes glauques et rappelle les siècles où la mer emplissait largement le golfe d'Utique. Des hauteurs de Sidi-bou-Saïd, le site de Carthage apparaît bien tel qu'il était, une pointe de flèche dirigée vers l'Orient, dont une fortification barrant l'isthme

couperait un jour la tige, refaisant de la presqu'île l'île qu'elle avait été à l'aube des temps humains.

Qu'une telle situation ait séduit les marins phéniciens compagnons de Didon-Elissa, rien de plus clair. Cette Carthage qu'ils allaient fonder là, juste passée la barrière du cap Bon – redoutable euphémisme ! –, serait en terre d'Afrique la première fondation coloniale majeure des peuples venus de l'Orient, Sémites ou Grecs. En terre d'Afrique, ou plutôt en marge littorale de l'Afrique : *Carthago ad Africam,* comme on disait d'Alexandrie qu'elle était en marge de l'Égypte *: Alexandria ad Aegyptum.*

Marginale sans être précaire, Carthage a ainsi longtemps vécu tournée vers l'extérieur, image la plus accomplie de ces cités maritimes dont Cicéron, dans un texte célèbre, dirait que « leurs habitants ne restent pas attachés à leurs demeures, mais sont toujours entraînés loin de chez eux par des espérances et des spéculations qui leur donnent sans cesse des ailes ». Plus tard viendrait le temps où les concitoyens d'Hannon le Navigateur deviendraient ceux de Magon l'Agronome et donneraient à la vieille cité punique une prise d'appui solide sur les campagnes de son arrière-pays, au point que, suprême paradoxe, ce serait un produit de cette terre, la figue brandie par Caton au Sénat de Rome, qui fournirait à l'ennemi de toujours le signal de la curée. Mais la puissance carthaginoise a été avant tout, comme on l'a dit, celle d'un « empire de la mer ». Fruits de cette constante ouverture sur le dehors : l'étonnante plasticité de cette cité demeurée sémite au tréfonds – notamment religieux – d'elle-même, mais devenue aussi grecque, ibère, voire italienne, et naturellement à la longue africaine ; sa capacité, en retour, à exporter sur tout le pourtour de la Méditerranée occidentale ses produits et ses croyances ; mais aussi, de façon moins bénéfique, son incapacité – sauf aux jours terribles de sa longue agonie – à former en son sein ce ciment du patriotisme contre lequel s'étaient brisés en Italie les assauts d'Hannibal.

Devant ce golfe dont l'indigo vire au noir, le soir venu, le voyageur aura compris qu'une grande partie de l'histoire de Carthage était d'avance inscrite dans ce paysage.

CHAPITRE PREMIER

L'expansion phénicienne en Occident et la fondation de Carthage

La fondation de Carthage, vers la fin du IX^e^ siècle avant J.-C., a décidé pour de longs siècles du destin politique et culturel du bassin occidental de la Méditerranée. Mais cette fondation n'est pas un acte isolé : elle s'inscrit dans un vaste mouvement qui, par vagues successives, a déposé sur ces rivages explorateurs et commerçants venus de l'Orient. Multiples sont les difficultés rencontrées par l'historien dans la saisie de ces faits. S'assurer de leur réalité et de leur caractère propre, en apprécier l'importance relative, en fixer la chronologie, autant de tâches souvent ardues qui reposent sur la critique de tout un faisceau de données littéraires, archéologiques, épigraphiques même, parfois, dont l'enchevêtrement n'a pas peu contribué à brouiller la perception de l'expansion phénicienne en Occident.

Les traditions textuelles et leur critique

Les sources de cette histoire n'ont pas toujours été aussi complexes et diverses. A l'époque – jusque vers la fin du siècle dernier – où seule pouvait être prise en considération la tradition textuelle, les choses semblaient relativement simples. Cette tradition attribuait à l'expansion phénicienne les destinations les plus lointaines aux dates les plus hautes. Comme pour marquer leur territoire, les navigateurs orientaux seraient allés d'abord au plus loin, établissant au-delà des « Colonnes d'Hercule » – notre détroit de Gibraltar – des têtes de pont pour de futures entreprises. Sur la côte océane de l'Andalousie, Gadès (Cadix) aurait, s'il faut en croire un auteur latin, Velleius Paterculus, fait l'objet d'une fondation en 1110 avant notre ère. Sur la rive d'en face, la fondation de Lixus (Larache, au Maroc) serait, selon Pline l'Ancien *(N.H.,* XIX, 63), plus ancienne encore (fig. 1).

Ces deux points extrêmes fixés, l'occupation d'Utique, dans le nord de la Tunisie, à l'embouchure de la Medjerda, et au fond d'un golfe alors accessible depuis la haute mer, aurait peu après consacré la mainmise phénicienne sur les côtes septentrionales du Maghreb. Pline, dans sa grande œuvre dédiée à l'empereur Titus en 77 de notre ère, disait qu'étaient encore visibles de son temps, dans le temple d'Apollon à Utique, des poutres en bois de cèdre de Numidie, dans l'état où elles y avaient été placées 1178 ans plus tôt, c'est-à-dire donc en 1101 avant J.-C. Ce chiffre coïncide avec celui que fournissait déjà le pseudo-Aristote (*Sur les merveilles entendues,* 134) selon qui la

fondation d'Utique se situait 287 ans avant celle de Carthage, si l'on retient pour cette dernière la date de 814 avant notre ère : on verra plus loin qu'on est, avec ces deux indications concordantes, dans un système de chronologie qui est celui de Timée de Taormine. D'autres établissements échelonnés sur les rivages africains auraient complété ce dispositif. Selon des sources phéniciennes, dont l'historien latin Salluste s'est fait l'écho *(Jug.,* XIX, 1), c'eût été le cas, sur cette même côte nord du Maghreb, d'une Hippo pour laquelle on peut hésiter entre Hippo Regius (Annaba, ex-Bône, en Algérie) et Hippo Dhiarrytus (aujourd'hui Bizerte, en Tunisie) ; jalonnant la côte est de la Tunisie

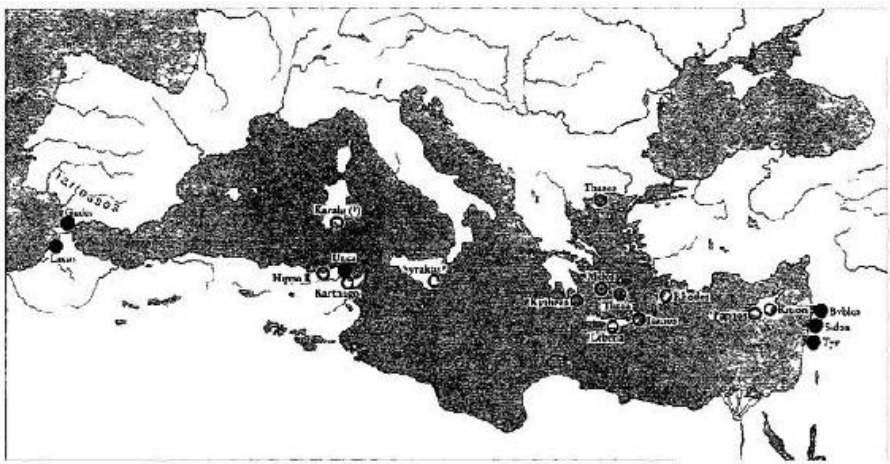

Fig. 1. -

La première expansion phénicienne en Méditerranée selon les traditions littéraires.

• *Les cités fondatrices en Phénicie et les fondations les plus anciennes en Occident.*

○ *Établissements attestés par les sources littéraires.*

actuelle, Hadrumète (Sousse), puis, beaucoup plus au sud, Leptis Magna, celle de Libye, auraient alors constitué les indispensables relais ou « échelles » sur la route du retour vers l'Orient. Ces mêmes annales tyriennes, rapportées par un historien d'époque hellénistique, Ménandre d'Éphèse, fixaient dans la première moitié du IXe siècle avant notre ère la fondation en « Libye » (le mot a ici l'acception géographique antique la plus large), par le roi de Tyr Ithobaal, d'une ville du nom d'Auza qu'on ne sait où situer et pour laquelle on a pensé à Alger ou même à Oran, tant fait problème l'identification qui semblerait s'imposer avec la cité d'Auzia (Sour-el-Ghozlane, ex-Aumale), attestée à l'époque romaine sur les hauts plateaux de l'Algérois. Pour Carthage enfin, l'hésitation, sur la seule base des traditions textuelles, est en principe permise entre une date très haute, remontant à la fin du XIIIe siècle avant notre ère et une autre, plus tardive de trois siècles : on verra plus loin que c'est sur cette date de 814 avant J.-C. que l'accord se fait en général à quelques années près, non sans difficulté.

Le premier mouvement des spécialistes et du public cultivé a été d'admettre la validité de ces jalons chronologiques, en dépit de leur surprenante antiquité. Sans doute, cette confiance des savants, en particulier celle de l'Allemand F. Movers qui, au milieu du XIXe siècle, publia sur les Phéniciens une somme en trois volumes qui fit longtemps autorité, peut-elle être tenue pour l'une des expressions d'un orientalisme alors très en vogue, plus précisément marqué en littérature, pour ce qui est de Carthage, par la publication de la *Salammbô* de Flaubert en 1862. On créditait alors volontiers les Phéniciens de toutes les grandes initiatives. Au mérite d'avoir « inventé » l'alphabet, on ajoutait celui d'avoir été les maîtres des Grecs dans la connaissance et l'exploitation des routes maritimes. Homère lui-même, selon Victor Bérard, aurait trouvé dans quelque manuel oriental d'*Instructions nautiques* l'essentiel du cadre géographique de *l'Odyssée,* ainsi que les linéaments de la légende d'Ulysse dans quelque « périple » phénicien (V. Bérard, 1930, p. 146) : on retrouvera plus loin – et pour une époque beaucoup plus récente – les bases textuelles de cette problématique à propos du *Périple d'Hannon.*

Les données de l'archéologie

Les premières réactions à cette excessive confiance en la primauté des entreprises orientales sont liées au grand essor de l'archéologie à la fin du siècle dernier. D'abord, et de façon positive, dans le monde grec, ou plutôt dans le monde égéen, où les fouilles de Cnossos et de Mycènes, en révélant au grand jour l'originalité et l'importance des civilisations protogrecques, ont restauré les positions des tenants du «miracle grec» face aux séductions du «mirage oriental ». Mais la « phénicomanie » a pourtant eu la vie dure, puisque, en 1894, W. Helbig expliquait encore que la civilisation mycénienne était due aux Phéniciens. L'archéologie a joué son plein rôle plus tard, et de façon cette fois négative, dans le bassin occidental de la Méditerranée, où dans aucun des sites évoqués plus haut (notamment Lixus, Utique et Carthage) les archéologues n'ont réussi à vérifier sur le terrain les dates hautes des traditions littéraires. Ces derniers constats négatifs n'ont pas tardé à susciter, en sens inverse, les excès de ce qu'on appelle l'« hypercritique ». Ainsi, selon certains, le grand développement de la colonisation phénicienne aurait attendu le VIIe siècle avant notre ère, ce qui le situerait donc sensiblement après les premières phases de la colonisation grecque en Sicile et dans l'Italie du Sud : postériorité qui en eût, en fait, sérieusement compromis la possibilité, d'autant plus que, dans le même temps, ce qu'on sait des difficultés subies du fait des Assyriens en Phénicie même (à Chypre, à Sidon et surtout à Tyr) au début du VIIe siècle exclut pratiquement qu'à cette époque de grandes entreprises aient pu y être lancées en direction de l'Occident.

Dans les deux ou trois dernières décennies, et particulièrement depuis quelques années, les progrès de la recherche archéologique ont tout à la fois beaucoup accru le nombre et la complexité des données et frayé un chemin à des solutions plus mesurées, aussi éloignées des outrances de la « phénicomanie » que des abus des partisans de la

datation basse. Les réalités de l'expansion phénicienne apparaissent mieux, saisies dans la durée de processus lents et progressifs, non compatibles avec la présentation ponctuelle des fondations légendaires. De la simple acceptation du récit mythique – dont l'étude en tant que tel garde tout son intérêt dans une perspective structurelle –, on est passé à la difficile élaboration d'une histoire fondée surtout sur des données de faits intégrées dans des schémas de probabilité : probabilité des conditions de la navigation à époque haute, possibilités réelles des échanges commerciaux dans des aires géographiques définies. Heureusement, les textes littéraires interviennent encore pour fournir un contenu et une substance à ces schémas. Comme ces vers de *l'Odyssée* (XV, 414 *sq*.) dans lesquels le porcher Eumée, dans un récit qu'il fait à Ulysse de sa propre enfance, évoque « ces gens de Phénicie, ces marins rapaces qui, dans leur noir vaisseau, ont mille camelotes (*athyrmata*) ». Et le poème homérique donne à voir ces matelots, qui touchent terre juste le temps qu'il faut pour ravitailler et débaucher les filles, et appareillent après des échanges furtifs. On a souligné récemment (M. Gras, 1989, pp. 106-107) que cette vision du marchand phénicien est datée et que cette image ne vaut sans doute pleinement que pour l'époque (entre le X^e^ et le VII^e^ siècle avant notre ère) où l'essentiel du trafic maritime de part et d'autre de la Méditerranée échappe au pouvoir politique et en particulier aux souverains phéniciens, pour tomber entre les mains d'une classe de marchands pirates. Un peu plus tard, le texte d'Hérodote (I,1) véhiculera encore ce qui était entre-temps devenu un cliché, dans un récit qui met en scène le port grec d'Argos : «Arrivés dans le pays, les Phéniciens cherchèrent à placer leur marchandise; cinq ou six jours après leur arrivée, alors qu'ils avaient vendu presque toute leur cargaison, un groupe nombreux de femmes descendit sur le rivage et parmi elles la fille du roi, Io, fille d'Inachos. Tandis que, près de la poupe du navire, elles marchandaient ce qui leur plaisait, les Phéniciens s'élancèrent sur elles : elles s'enfuirent pour la plupart, mais Io et quelques autres furent prises et les Phéniciens les jetèrent dans leur vaisseau qui fit voile vers l'Égypte. »

Hérodote parle de « marchandises », sans préciser. Quant au mot qui figure dans le texte homérique, il suggère le luxe ou la gratuité, et laisse perplexe : *athyrmata,* des « babioles », ce que le franglais de notre société de consommation appellerait des « gadgets ». Vers la fin du VI^e^ siècle, un passage du *Périple* du pseudo-Scylax précisera ce que les marchands phéniciens proposaient alors aux « Éthiopiens » : de l'huile parfumée, des pierres d'Égypte, des sangliers, de la céramique attique. Mais qu'en était-il au début du premier millénaire? Les choses derrière les mots ne sont pourtant pas sans importance car, aux yeux de l'archéologue, c'est la découverte, côté phénicien, de la monnaie d'échange, ou plutôt des objets d'échange, qui établit la réalité de cet échange et en permet l'approche chronologique. Ajoutons que tout objet n'est pas aisément identifiable dans ses diverses dimensions et que l'exploitation de certaines découvertes demeure parfois problématique.

On prendra l'exemple, maintenant classique, de la statuette en bronze repêchée il y a une trentaine d'années en mer au large de Sélinonte, sur la côte sud de la Sicile (fig. 2). Le non-spécialiste sera

sans doute surpris d'apprendre quelle volumineuse bibliographie – des dizaines d'articles de revue, des centaines de pages – a suscitée cette figurine, vénérable il est vrai et plus prestigieuse encore d'avoir été

Fig. 2. -

La statuette de Sélinonte.

sauvée des eaux. On y a vu d'abord le dieu Melqart – l'Héraklès des Grecs, l'Hercule des Latins. En fait ce petit bronze entre dans la série figurative de ce que les archéologues du Moyen-Orient appellent un « smiting god » : le dieu marchant vers l'ennemi et s'apprêtant à le frapper d'une arme brandie dans sa main droite levée. S'il est licite d'y reconnaître une divinité du monde syro-phénicien – plutôt qu'un Melqart, un Baal ou un Reshef –, l'est-il d'en faire un témoin de l'expansion phénicienne en Occident, comme on proposait de le faire il y a une vingtaine d'années? Le meilleur élément de comparaison est

une statuette trouvée à Ugarit (Ras Shamra, en Syrie), conservée au musée du Louvre, et datée des XIVe-XIIIe siècles avant notre ère. Si telle est aussi, approximativement, la date proposable pour la statuette de Sélinonte, on ne peut, à moins de supposer un peu gratuitement que l'objet n'aurait voyagé que deux ou trois siècles après sa fabrication, attribuer son transport à la navigation phénicienne. Il est en revanche tentant de l'attribuer à l'expansion mycénienne dont on sait par des collectes de céramique qu'elle a touché l'Italie du Sud (Fouilles et Calabre), la Sicile sud-orientale et les îles Éoliennes avant la fin du Mycénien IIIB, c'est-à-dire avant la destruction des palais mycéniens vers 1200 avant J.-C. Cependant, à la suite d'analyses serrées menées depuis une quinzaine d'années sur les bronzes trouvés en Sicile et en Sardaigne, et des rapprochements qu'on a pu faire avec des figurines de « smiting gods » tout à fait semblables à Chypre (notamment à Kition) aux modèles syro-palestiniens de l'âge du bronze, on penche plutôt maintenant à rapporter l'exportation de ces bronzes, dont le Melqart ou Reshef de Sélinonte, à la belle époque du rayonnement chypriote, qui se situe tout à fait au début du premier millénaire (A.-M. Bisi, 1980, pp. 5-15).

On ajoutera que, du côté de la Phénicie propre, des données historiques peu contestables interviennent pour diminuer encore la crédibilité de la chronologie la plus haute des fondations occidentales, et corroborer en revanche les témoins qui engagent à situer entre le Xe et le VIIIe siècle les grandes entreprises coloniales. Après l'âge d'or du milieu du second millénaire, puis la soumission à la tutelle des grands empires – les Hittites pour le nord, l'Égypte pharaonique pour le sud – , suivie de l'intrusion des Peuples de la Mer, le début du premier millénaire est l'époque d'une véritable renaissance pour les cités maritimes de Phénicie. A défaut d'unité politique, elles accèdent alors à une certaine unité culturelle. Alors encore semblent prendre place dans la construction navale des progrès techniques décisifs qui fourniront de meilleures chances à la navigation au long cours, comme l'usage du bitume pour l'étanchéité des carènes et le façonnage de coques à membrures qui donneront aux navires la robustesse nécessaire pour affronter couramment la haute mer.

De Chypre aux Colonnes d'Hercule

On se s'étonnera pas que la présence phénicienne en dehors des côtes de l'actuel Liban soit d'abord clairement attestée dans le bassin oriental de la Méditerranée (fig. 3) : en premier lieu sur la côte est de Chypre, qui était pour les marins phéniciens la première rive d'en face, à Kition (Larnaka) ; dans l'île de Rhodes, à Ialysos ; en Crète, dont deux ports de la côte sud portent le nom significatif de Phoinix. Dans la progression vers l'Occident, la Sicile était une position clef. La petite discussion sur le bronze de Sélinonte vient de donner un aperçu des problèmes. On ajoutera que dans la corne sud-est de l'île (où le site de Thapsos, au nord de Syracuse, porte un nom

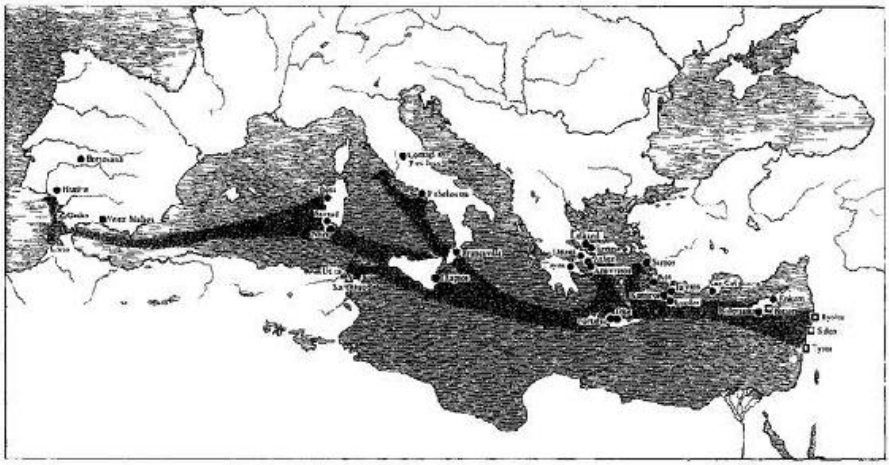

Fig. 3. -

La première expansion phénicienne, d'après H.-G. Niemeyer.

□ *Cités fondatrices en Phénicie et à Chypre.*

Δ *Établissements phéniciens de très haute époque en Occident d'après les traditions littéraires.*

• *Sites archéologiques importants d'époque archaïque.*

sémitique) se détache sur le fond distinctif du faciès culturel local, celui de la civilisation dite de Cassibile, l'empreinte assez nette d'une influence phénicienne reconnaissable aussi bien dans les vases « sicules » que dans les lots de fibules, de rasoirs ou de haches. On date ces traces, de façon imprécise, du XIe ou du Xe siècle, et l'on hésite à juste titre à les mettre en rapport avec un texte de l'historien grec Thucydide (VI, 2, 6) qui affirme que les Phéniciens s'étaient installés sur tout le pourtour de l'île, pour se replier sur la partie occidentale à l'arrivée des Grecs : la raison donnée par l'historien du choix de la zone de repli, la proximité géographique de Carthage, rend son témoignage chronologiquement suspect. Plus à l'ouest encore, sur la côte sud de la Sardaigne, un jalon chronologique important est fourni par la pierre inscrite de Nora (fig. 4), qui reste dans le bassin occidental le texte en langue phénicienne le plus ancien, avec une datation reconnue dans la deuxième moitié du IXe siècle (M.-G. Amadasi-Guzzo, 1990, pp. 72-73). On aurait là une trace d'une protohistoire phénicienne, en liaison avec la culture locale des *nuraghe*.

De Nora, à la pointe sud de la Sardaigne, longue était encore la route maritime qui menait aux Colonnes d'Hercule, de part et d'autre du détroit de Gibraltar. Rien, on l'a déjà dit, ne permet d'asseoir la véracité des traditions relatives à ces fondations de l'extrême Ouest avec leurs datations très hautes. A Lixus, en particulier, sur la côte atlantique du Maroc, aucun élément du matériel de fouille mis au jour ne semble antérieur au VIIe siècle (M. Ponsich, 1982, p. 826). De l'autre côté, en revanche, en Andalousie, où la recherche archéologique est très active depuis une vingtaine d'années, l'écart

tend à se réduire entre les données de fait et les indications des textes.

Fig. 4. -

La stèle de Nora.

Tartessos et les Phéniciens en Espagne

C'est en effet probablement vers cette région de l'Espagne méridionale que nous orientent les textes bibliques qui font du X^e^ siècle, pour la cité phénicienne de Tyr, un second âge d'or au sens strict du terme. On connaît en effet les passages du premier livre des *Rois* et du deuxième livre des *Chroniques* qui assignent aux flottes associées du roi Hiram et de son allié le roi Salomon d'Israël, qu'il avait aidé à construire le Temple, deux destinations principales : Ophir, où elles vont chercher de l'or et Tarsis (ou plutôt Tarshish) d'où, tous les trois ans, elles rapportaient également de l'or, ainsi que de l'argent, mais aussi de l'ivoire, des singes et des paons (ou, suivant une autre lecture, que nous préférerions : de l'ivoire d'éléphant, des stylets et des haches). On s'accorde en général à situer Ophir – une région, sans doute, plutôt qu'un lieu ponctuel – sur les côtes de l'Arabie ou de l'Inde. Quant à l'appellation de Tarsis, elle est ambiguë : lorsque l'Ancien Testament *(I Rois,* 10, 23 ; Is, 23, 1 ; 60, 9) parle de « flotte de Tarsis », de «vaisseaux de Tarsis », on peut penser à une catégorie de navires, à un certain type de vaisseaux, probablement au long cours, désignés ainsi en fonction d'une destination habituelle ou encore d'un type de fret bien particulier ; mais d'autres textes et parfois les mêmes *(I Rois,* 10, 23 ; *2^e^ Chron.,* 9, 21) indiquent fort clairement que Tarsis est aussi un pays ou une région, nécessairement

lointaine, puisqu'on n'en revient que tous les trois ans pour rapporter des denrées précieuses, mais également, selon ce qu'en dit le prophète Ézéchiel *(Éz.,* 27, 12) au début du VI^e^ siècle avant notre ère, des richesses minières non moins appréciées, comme l'étain, le fer et le plomb.

Or, de tels gisements métallifères faisaient la prospérité d'un Eldorado andalou qu'à la suite d'Hérodote, les Grecs, et après eux, les Latins, ont appelé Tartessos. Dans ces textes, le toponyme désigne souvent une cité – et c'est le cas chez Hérodote qui en faisait une ville portuaire, place de commerce maritime –, pour laquelle, lorsqu'ils la nomment, les auteurs se partagent entre Gadès (Cadix) et Carteia. Pour d'autres, Tartessos était une région, un royaume, de part et d'autre d'un fleuve, dans lequel on reconnaît la basse vallée de l'actuel Guadalquivir, bornée au nord par l'important massif minier du Rio Tinto, toujours en exploitation. Le problème est de savoir si l'on peut tenir pour assurée l'identité de Tarsis et de Tartessos : il semble du moins que s'il y a eu peut-être plusieurs Tarsis – dont sans doute Tarse en Cilicie – l'un de ces lieux-dits sémitiques n'était autre que le Tartessos des auteurs classiques. Pour l'un des derniers savants à avoir scruté minutieusement le dossier, en particulier d'un point de vue philologique, Tarshish/Tartessos ne serait que la réalisation variable d'un radical à variante consonantique *trs/trt* de la langue indigène des Ibères du Sud (M. Koch, 1984, pp. 139-140). Cette identification paraît du moins certaine à l'époque du second traité conclu entre Rome et Carthage – que l'on date du milieu du IV^e^ siècle avant notre ère –, où l'on voit figurer dans le texte de Polybe (III, 24), qui nous en instruit, une ville punique d'Espagne dont le nom, Mastia Tarseiôn, suggère qu'à cette date du moins, les habitants de Tarsis ne faisaient qu'un avec ceux du pays de Tartessos. Et un lexique grec de l'époque du Bas-Empire romain a gardé figée cette équation : «Tarsis, la Bétique », en éclairant le vieux toponyme vétéro-testamentaire par la référence au nom que portait alors l'Andalousie dans la nomenclature des provinces de l'Empire.

En face de ce dossier textuel, l'archéologie du sud de l'Espagne aligne depuis une vingtaine d'années d'impressionnants résultats. Deux publications jalonnent particulièrement cette recherche. En 1968, à Jerez de la Frontera, les archéologues espagnols consacraient à « Tartessos et ses problèmes » un grand congrès international *(Tartessos y sus problemas,* Barcelone, 1969). Quinze ans plus tard, l'équipe de l'Institut archéologique allemand de Madrid, qui a joint ses efforts à ceux de ses collègues espagnols, a fait à Cologne le point des progrès réalisés sur les « Phéniciens dans l'Ouest » *(Phönizier im Westen,* Mayence, 1982). Et ce bilan est déjà dépassé par le dernier état de recherches très actives sur les sites côtiers du sud de l'Espagne (fig. 5).

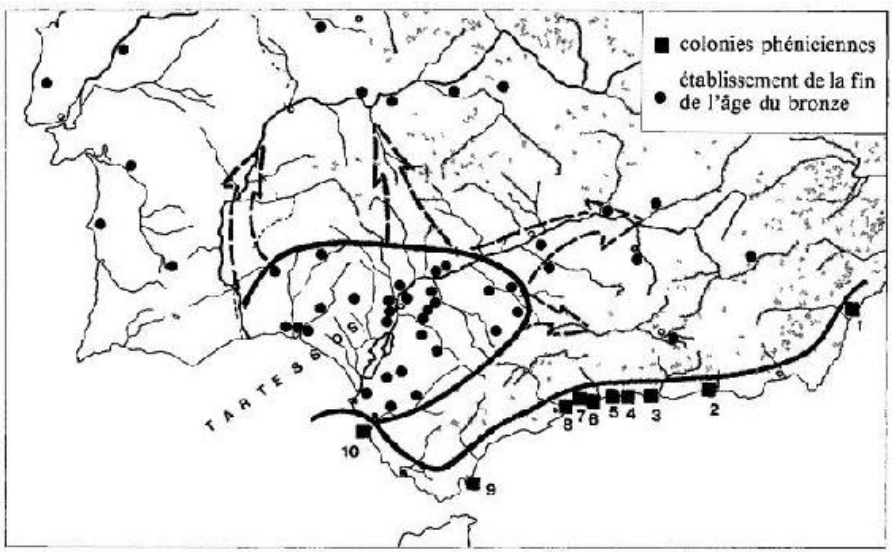

Fig. 5. -

Les colonies phéniciennes de la Costa del Sol jusqu'à Cadix et les sites de la fin de l'âge du Bronze dans le pays de Tartessos (basse vallée du Guadalquivir). Les flèches indiquent l'expansion « orientalisante du VI^e siècle. – 1. Villaricos ; 2. Adra ; 3. Almunecar ; 4. Chorreras ; 5. Toscanes; 6. Mezquitilla ; 7. Malaga ; 8. Guadalhorce ; 9. Gibraltar; 10. Cadix.

Pour s'en tenir ici à l'essentiel, ce qui ressort surtout de ces travaux, outre des découvertes nouvelles, c'est une meilleure caractérisation des sites déjà connus et des analyses plus fines de leurs faciès. Ainsi, des prospections archéologiques avaient depuis longtemps découvert dans la vallée du Guadalquivir les vestiges d'une colonisation agricole ancienne, apparemment prospère si l'on en juge par exemple par la qualité des ivoires mis au jour dans les tombes de Carmona, au nord de Séville, ou encore, près de cette dernière ville, par celle du trésor d'orfèvrerie d'El Carambolo : comme celle de la Aliseda, dans la moyenne vallée du Tage, cette orfèvrerie – datable des VII^e-VI^e siècles –, ne remontait certes pas aux premiers temps de l'expansion phénicienne, mais elle révélait d'incontestables influences phéniciennes dans le cadre d'une production locale. On voit mieux maintenant comment ces sites « tartessiens » dont les premiers développements remontent à l'âge du bronze et dont la richesse reposait anciennement sur l'exploitation des mines de la Sierra Morena ont été culturellement irrigués et valorisés par les implantations côtières phéniciennes (M.-E. Aubet-Semmler, 1982, pp. 311-320).

On pense toujours d'abord à Gadès (Cadix), la tradition littéraire aidant, et aussi parce que le site, qui rappelle tant lui-même celui de Tyr avec son île parallèle au rivage dont un étroit chenal la sépare (fig. 6), est un paysage phénicien par excellence ; se méfiant du continent, le Phénicien s'en approche au plus près mais sans s'y installer : « les Phéniciens s'installent toujours entre terre et mer » (M. Gras, P. Rouillard, J. Teixidor, 1989, pp. 53-61). Malheureusement, si

l'on met à part quelques trouvailles troublantes – comme la figurine de

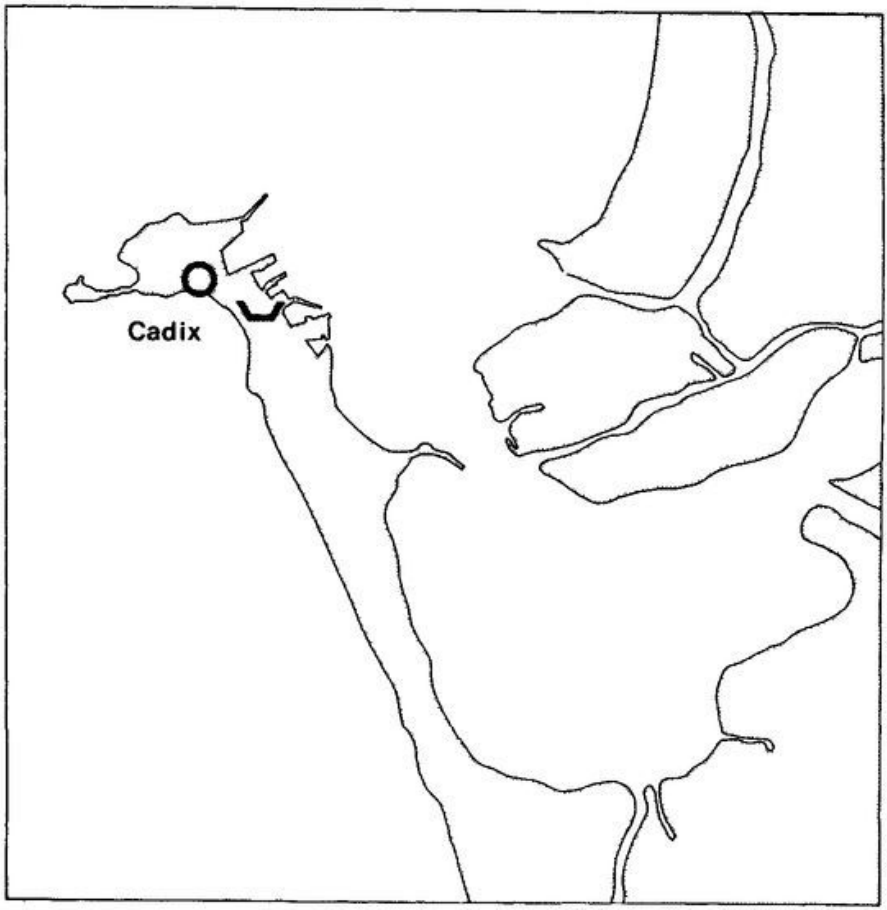

Fig. 6. -

Le site de Cadix (Gadès).

Fig. 7. -

Le Ptah de Cadix.

ce qui semble bien être un Ptah (fig. 7) – l'ensemble du dossier archéologique ne remonte pas au-delà du VIe siècle sur ce site qui a été constamment occupé depuis la plus haute Antiquité et qui a été très bouleversé. La possibilité subsiste cependant que des fouilles ponctuelles permettent de remonter beaucoup plus haut, et cet espoir s'est beaucoup accru depuis que l'habitat de Doña Blanca, à l'embouchure du Guadalete et en face de l'îlot phénicien de Cadix, a livré du matériel oriental du VIIIe siècle (D. Ruiz Mata, 1985, pp. 241-263).

En revanche, sur cette côte méditerranéenne de l'Andalousie que les navigateurs venus d'Orient touchaient nécessairement avant de franchir le détroit, des découvertes marquantes ont été récemment

faites. D'abord, en allant d'est en ouest, près d'Almuñecar, sur ce qui serait le site de Sexi, où Strabon (III, 5, 5) signale que des Tyriens, invités par un oracle à fonder un établissement aux Colonnes d'Hercule, s'arrêtèrent et firent un sacrifice à Melqart. Là, une nécropole à incinération comporte des tombes datées de la fin du VIIIe siècle, mais avec un faciès égyptien fortement marqué par des jarres d'albâtre dont quatre portent des cartouches de pharaons du IXe siècle, tandis qu'une d'entre elles présente, à côté d'inscriptions pseudo-hiéroglyphiques, un texte en phénicien (M. Pellicer Catalan, 1962).

A trente kilomètres vers l'ouest, à Toscanos, près de Torre del Mar, des structures en grand appareil remontent au milieu du VIIIe siècle. On a pu les identifier comme des magasins, sous la forme de pièces allongées où s'amoncelaient les amphores et autres récipients de stockage ; des sondages récents ont établi qu'une grève sommairement aménagée y tenait lieu de port. Dans le même secteur, les nécropoles du Río Guadalhorce et du Rio Algarrobo, à Trayamar, ont produit des tombes bâties en grand appareil dont le matériel se situe dans la deuxième moitié du VIIe siècle (fig. 8). Mais deux établissements

Fig. 8. -

Trayamar. Chambre funéraire 1.

contigus, ceux de Chorreras et de Morro de Mezquitilla, comportent un habitat domestique, avec des maisons aux murs de briques d'argile séchée, dont le premier état date du VIIIe siècle. Dans la province de Cadix, un petit établissement, au Cerro del Prado, à l'embouchure du Rio Guadarranque, peut dater de la fin du VIIe siècle (H. Schubart, 1982, pp. 207-231). Ainsi, si l'on admet que les premières attestations archéologiques d'un site peuvent manifester un certain retard – éventuellement de plusieurs décennies – par rapport aux premières installations humaines sur le site, on reconnaîtra que toute cette côte sud-est de la péninsule ibérique, dernière étape avant le franchissement des Colonnes d'Hercule, a été colonisée de façon dense

par les Orientaux dès le VIIIe siècle, et sans doute encore un peu plus tôt. Pour les plus occidentaux de ces «comptoirs» (car le rôle commercial de ces établissements andalous est manifeste), les derniers contreforts de la cordillère bétique ne se dressaient plus comme une barrière sur la route du pays de Tartessos et de ses richesses minières.

Au-delà des Colonnes d'Hercule : de Lixus à Utique

De l'autre côté du détroit, en terre africaine, les réalités du terrain apparaissent très différentes, comme si les textes qui placent de part et d'autre Gadès et Lixus comme les deux piliers d'une colonisation phénicienne très ancienne avaient établi une symétrie forcée et factice (fig. 9). Cependant Lixus, comme Gadès, est à sa façon un site phénicien exemplaire : un site d'estuaire, qui facilite le mouillage des navires, avec en plus, en l'occurrence, l'attrait supplémentaire d'une colline entourée par un méandre de l'oued Loukkos, véritable amer pour les marins orientaux, et acropole-belvédère pour les occupants du site. Mais, dans l'état actuel de la recherche, les niveaux les plus anciens d'un vaste ensemble de temples superposés – dont le premier état pourrait être le temple de Melqart, plus ancien encore selon Pline (N.H., XIX, 63) que celui de Gadès – ne remontent pas plus haut que le début du VIIe siècle (M. Ponsich, 1982, p. 438). Au plus près du détroit, la présence phénicienne à Tingis (Tanger) peut être datée du VIIe siècle, au plus tôt, par le matériel des nécropoles (M. Ponsich, 1967). Et il faut descendre très au sud sur la côte atlantique, jusqu'à Mogador, à près de 700 kilomètres du détroit, pour trouver une autre escale, datée de la même époque, sur la route maritime du Grand Sud (A. Jodin, 1966). L'intérêt particulier que présente ce site lointain – un site lui-même typiquement phénicien, sur une île proche du continent – est qu'on y a mis en évidence des tessons d'amphores attiques et ioniennes du milieu du VIIe siècle dont on ne trouve pas d'équivalent à Carthage, ni dans les autres sites puniques de Tunisie. Et, à Mogador comme à Lixus, les fouilles ont mis au jour une céramique rouge, lustrée, d'origine phénicienne, qui cesse d'être présente à Carthage au début ou, au plus tard, au milieu du

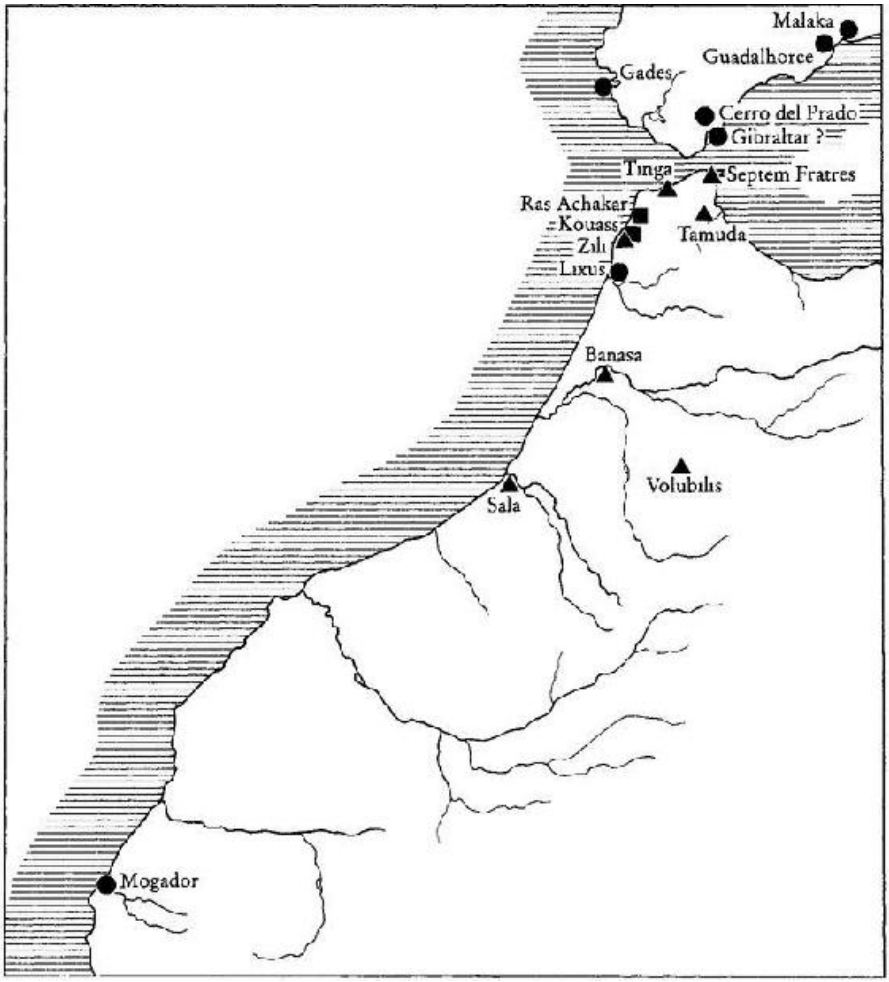

Fig. 9. -

Les Phéniciens de part et d'autre du détroit de Gibraltar et sur la côte atlantique du Maroc.

• *Premiers établissements phéniciens.*

▲ *Cités à monnayage punique.*

■ *Sites archéologiques puniques.*

VII[e] siècle. De ces constats, deux conclusions peuvent être tirées. La première, sur laquelle on reviendra, est que Carthage semble être demeurée à l'écart de la route maritime qui, d'est en ouest, menait à haute époque navigateurs et commerçants phéniciens vers les fondations les plus occidentales. La seconde est que, dès cette époque, il y a eu communauté de culture entre la civilisation phénicienne fortement implantée dans le sud de l'Espagne et les établissements beaucoup plus clairsemés de l'extrême Ouest africain. Cette symbiose à haute époque, et plus tard des relations privilégiées dans l'axe nord-sud resteront une des caractéristiques principales de la région : on doit garder présent à l'esprit qu'en termes économiques et culturels, et

même largement géopolitiques, elle se distinguera toujours du reste du Maghreb, dont il nous faut examiner maintenant le destin.

On a fait l'hypothèse qu'à cette époque (IXe(?)-VIIIe siècle) les navires venus de Phénicie vers l'extrême Ouest par une route plus septentrionale jalonnée par les îles Baléares repartaient vers l'Orient chargés des minerais du pays de Tarsis-Tartessos en longeant la côte africaine et en relâchant à Carthage où ils ne déchargeaient qu'une faible partie de leur cargaison (C. Picard, 1982, p. 170) (fig. 10). L'intérêt de

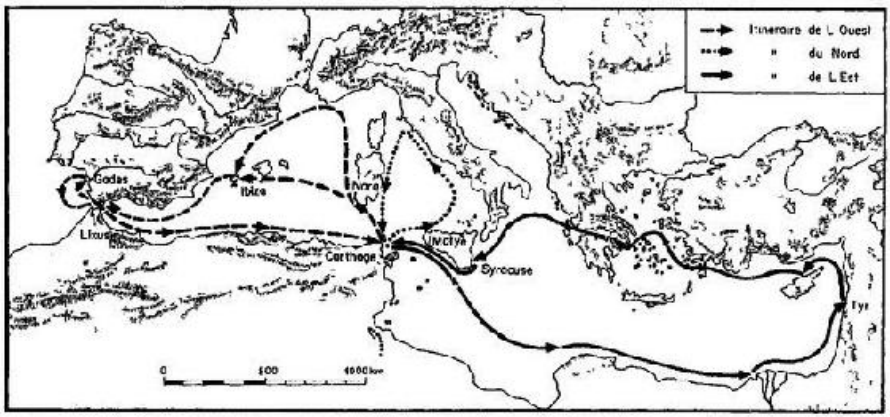

Fig. 10. -

Les itinéraires phéniciens en Méditerranée.

l'hypothèse est de rendre compte du très petit nombre – pour ne pas parler d'absence totale – de vestiges archéologiques attestant à Carthage des échanges entre la cité africaine et le pays de Tartessos à haute époque. Mais – et c'est là la difficulté – ces navires qui ne pouvaient évidemment accomplir d'une traite ce long voyage maritime le long des côtes nord du Maghreb n'ont, du moins en l'état de nos connaissances, laissé sur des centaines de kilomètres de rivage aucune trace de leur passage. On verra que sur ces côtes les échelles jusqu'ici repérées sont, non pas phéniciennes, mais « puniques », et sensiblement plus tardives (VIIe-VIe siècle).

Utique

A haute époque, avant de parvenir à Carthage, leur seule escale attestée par la tradition – si l'on excepte l'hypothétique Hippo – était Utique (fig. 11). L'antique cité a subi le sort commun à beaucoup de sites d'estuaires – qu'on songe en France à Aiguës-Mortes ou à Brouage –, englués peu à peu dans l'alluvionnement d'un fleuve qui les a éloignés de la mer : le petit promontoire sur lequel l'établissement phénicien avait été fondé, à l'embouchure de la Medjerda,

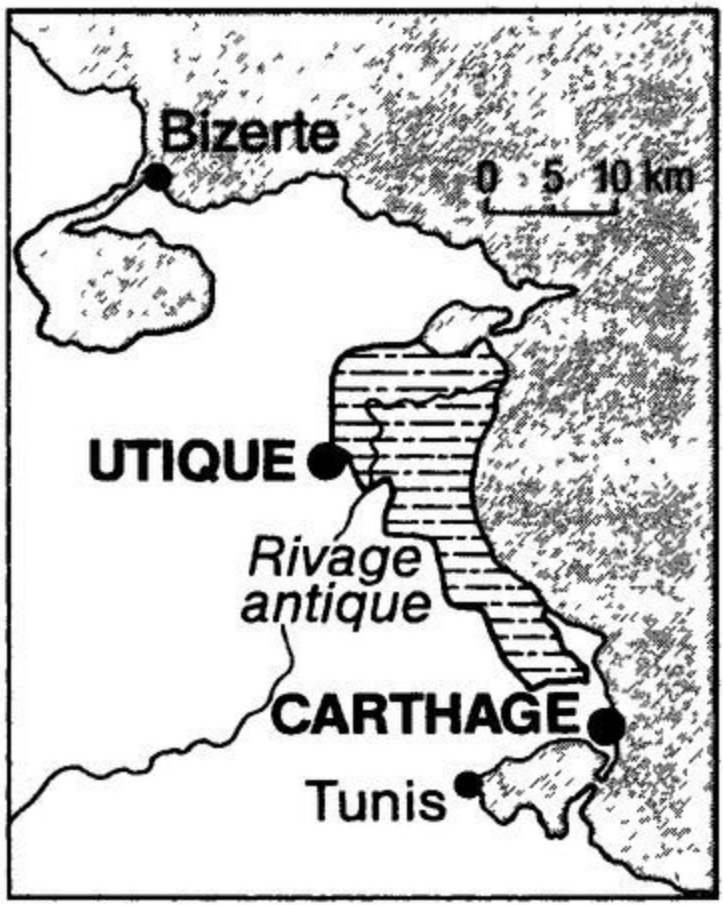

Fig. 11. -

Le site d'Utique et celui de Carthage.

domine maintenant une plaine marécageuse dans laquelle les contours du site antique se sont partiellement fondus (fig. 12). Depuis les reconstructions fantaisistes et romantiques de l'ingénieur Daux sous Napoléon III jusqu'aux tenaces entreprises de P. Cintas au milieu de ce siècle, le site a beaucoup déçu ceux qui se sont laissés prendre au mirage des origines. Des niveaux préromains n'ont été dégagées que des nécropoles, spectaculaires certes (fig. 13et 14), et qui ont livré un matériel non négligeable, mais dont les tombes les plus anciennes n'apparaissent

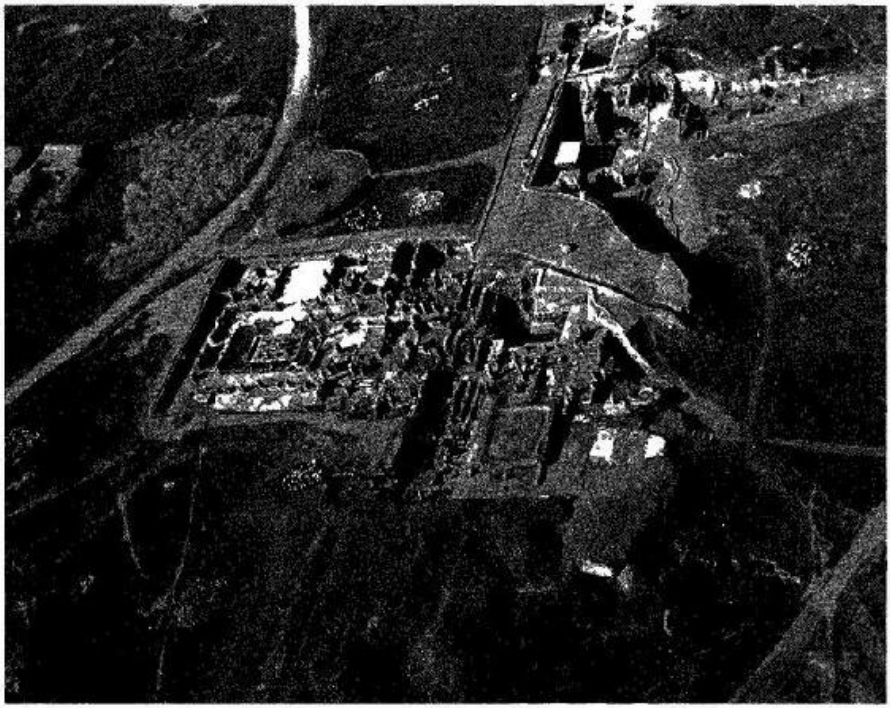

Fig. 12. -

Vue aérienne de la «nécropole de la berge », à Utique (phot. P. Cintas).

pas antérieures au VIII[e] siècle, en dépit des efforts déployés par leur inventeur pour les vieillir (P. Cintas, 1970, pp. 294-308), ce qui nous laisse loin de cette date vénérable de 1101 avant J.-C. que Pline l'Ancien assignait à la construction du temple d'Apollon. Beaucoup reste à faire à Utique, et l'espoir demeure de voir les archéologues y réduire l'écart encore considérable qui les sépare des datations hautes de la tradition, mais dans des conditions difficiles, car Utique est un site en grande partie massacré, trop longtemps abandonné à l'initiative des possesseurs du terrain, et où des fouilles souvent anarchiques ont encore aggravé les bouleversements dus à la nature. Il n'en est pas de même, heureusement, pour Carthage, où le dossier des textes et celui de l'archéologie sont autrement substantiels, même si l'accord des deux dossiers, pour ce qui est des premiers temps de la cité, fait toujours problème.

Fig. 13. -

La « nécropole de la berge », à Utique.

La fondation de Carthage

Carthage n'a pas échappé à cet effort des traditions classiques en vue de doter les cités phéniciennes d'Occident des origines les plus anciennes. Historiquement, le phénomène est tout à fait compréhensible, puisque ces traditions ont été élaborées à des dates – à partir du IVe siècle avant notre ère – où la puissance carthaginoise en Méditerranée occidentale était devenue un fait majeur : il lui fallait des origines à la mesure de cette puissance. Ainsi explique-t-on que la cité africaine ne soit pas absente de computs et de supputations qui ont intéressé aussi sa grande rivale, Rome, et qui ont pour point de départ chronologique la destruction de Troie.

C'est ainsi qu'un texte fragmentaire d'un historien grec de la première moitié du IVe siècle, Philistos de Syracuse, affirme que « Carthage fut fondée *à cette époque* par les Tyriens Azoros et Karkhédon» (Jacoby, *Fragm. hist. graec.,* II, B, n° 556, fragm. 47). L'« époque » en question est indiquée dans sa *Chronique* par saint Jérôme qui, huit siècles plus tard, reprit cette tradition en citant Philistos et

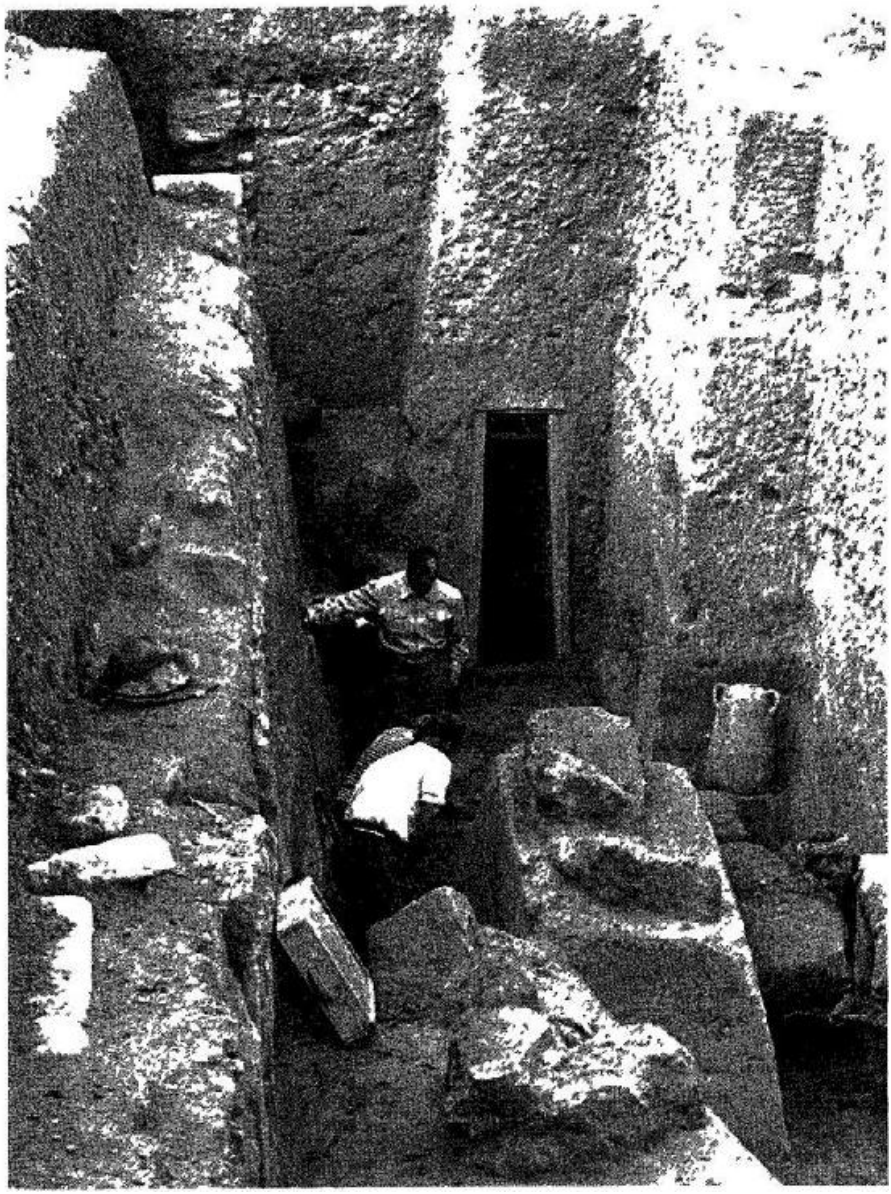

Fig. 14. -

Fouille dans la nécropole d'Utique. La photographie rend bien compte de

la dénivelée par rapport au niveau romain.

en précisant que Carthage fut fondée en l'« année d'Abraham 802 », soit en 1215 avant notre ère. Cette date est antérieure à la chute de Troie de 33 ans selon la chronique d'Eusèbe, et de 30 ans selon Apollodore. Ainsi Philistos fixait la fondation de Carthage une génération avant la chute de Troie et se situait donc lui-même dans la tradition des tragiques grecs – voir *les Troyennes* d'Euripide – qui évoquaient déjà Carthage à propos d'événements antérieurs à la guerre de Troie. A cette tradition se rattache aussi, de façon apparemment indépendante, un autre historien grec du IVe siècle, Eudoxe de Cnide, selon qui « c'est peu avant la guerre de Troie que les Tyriens ont colonisé Carthage sous la conduite d'Azoros et de Karkhédon, duquel la ville reçut son nom ». La tradition ainsi fixée à l'époque grecque classique a eu une faveur certaine, puisqu'on la retrouve chez un auteur du IIe siècle de notre ère qui reste pour l'histoire de Carthage une de nos sources les plus importantes, Appien, qui écrit *(Libyca,* 1) : «Les Phéniciens fondèrent Carthage en Libye 50 ans avant la prise de Troie ; les fondateurs furent Zôros et Karkhédon. » Outre la date, ce qui est aussi commun aux différentes versions de cette tradition est le rôle joué par deux héros fondateurs, Azoros ou Zôros, sans doute un dérivé du nom de Tyr (= Sôr ou Sur, le « roc », en phénicien) et Karkhédon, dont l'éponymie est transparente, puisque son nom n'est autre que la transcription en grec du nom sémitique, Qart Hadasht, de la «Ville Nouvelle» fondée à Chypre avant de l'être à Carthage. Comment les tenants de cette tradition, à la suite de Philistos et d'Eudoxe – et, avant eux, d'Euripide –, ont-ils été amenés à reporter la fondation de Carthage à une époque antérieure à la prise de Troie ? On a proposé, ingénieusement, l'explication suivante : la lecture de *l'Odyssée* aurait fait croire que l'Occident méditerranéen était connu des Grecs à l'époque de la guerre de Troie; comme on savait, d'autre part, que Carthage existait déjà quand les Grecs vinrent fonder des colonies en Méditerranée occidentale (notamment en Sicile : à Syracuse, à Mégara Hyblaea), on en a conclu que la cité phénicienne était d'une époque antérieure à la prise de Troie.

Par rapport à cette tradition haute, les sources qui fixent à la fin du IXe siècle avant notre ère la fondation de la colonie tyrienne et mentionnent les circonstances de cette fondation s'imposent à la fois par leur nombre, leur convergence et leur cohérence. Surtout, à la différence de ce que nous venons de voir, elles reposent sur une annalistique officielle. La métropole phénicienne, Tyr, tenait à jour des chroniques qui comprenaient en particulier des listes royales, avec les durées de règne et la mention des événements les plus notables (J. Teixidor, 1989, pp. 47-48). Les originaux de ces annales, et même leurs transcriptions locales, sont perdus. Mais l'historiographie grecque les a partiellement exploités. Ce fut le cas notamment d'un Grec de Sicile, Timée de Taormine, qui, au début du IIIe siècle, et au contact des Puniques établis dans l'île, avait chance d'être assez bien informé de ce que les Carthaginois eux-mêmes connaissaient de leur passé. Selon Timée, Carthage fut fondée 38 ans avant la première Olympiade, soit en 814/813 avant J.-C. A un an près, c'est la date mentionnée plus tard par Cicéron dans son *De republica* (II, 23, 42) et les mêmes indications se retrouvent aussi chez Velleius Paterculus et

dans la *Chronique* de saint Jérôme. Peut-être ces derniers auteurs dérivaient-ils en cela de Timée, mais on ne peut exclure une diversité de sources. Quoi qu'il en soit, la solidité de cette tradition qui fixe en 814 avant J.-C. la fondation de la cité est encore confirmée par le témoignage d'un autre historien grec, de la première moitié du IIe siècle avant notre ère, dont nous sommes sûrs qu'il a utilisé et traduit des sources écrites phéniciennes : Ménandre d'Éphèse. Ses notices ont été recueillies, à la fin du Ier siècle de notre ère, par un juif hellénisé de l'entourage de l'empereur Titus, Flavius Josèphe. On y lit que la fondation de Carthage eut lieu dans la 7e année de règne du roi Pygmalion à Tyr. Reporté en chronologie absolue, ce comput des annales tyriennes correspond à l'année 819 avant J.-C., ou encore, avec d'autres calculs, à l'année 814 avec Timée, à l'année 824 avec Justin (XVIII, 4-5). Ces différences de quelques années s'expliquent par l'imprécision des conversions à partir d'ères différentes et sont en soi négligeables; c'est la variante la moins ancienne, celle qui donne la date de 814, qu'on retient en général.

Le mythe de fondation

A cette convergence sur la date s'ajoute la convergence de nos sources sur les circonstances de la fondation, rapportées pour l'essentiel de façon identique par Timée et Ménandre, immortalisées par Virgile, explicitées au ne siècle de notre ère par un abréviateur latin déjà cité, Justin. L'élément commun à ces différentes versions est le drame qui se noua à Tyr quand le roi Pygmalion, par cupidité, tua le mari de sa sœur Elissa. Cette dernière s'enfuit alors avec un certain nombre de fidèles, parmi lesquels des notables de la cité. Elle fit escale à Chypre et, après un certain nombre de pérégrinations qui lui valurent auprès des indigènes, dit Timée, le nom de Didon (*Deidô*), elle arriva en Libye. Cette trame est naturellement, dans le détail, tissée de variantes, en particulier pour ce qui est des noms des protagonistes, où elles s'expliquent par la difficulté de transcription des noms sémitiques dans les langues classiques. Un mot seulement sur le nom de l'héroïne. Celui d'Elishat, transcrit Elissa par les Grecs, est attesté à maintes reprises sur des ex-voto puniques à Carthage. C'est cependant le nom de Didon qui a prévalu pour la fondatrice de Carthage, peut-être parce qu'il figurait dans les sources latines : Naevius, Ennius et surtout Virgile. A côté d'Elissa, Didon est un surnom. Celle qui s'appelait Elissa à Tyr devint Didon en Afrique : l'« errante », on l'a vu, selon Timée ; la « femme virile » (*virago*), selon le grammairien Servius, commentateur de Virgile ; la « meurtrière de son mari », selon un commentateur byzantin d'Homère, Eustathe. Les modernes n'ont pas été plus heureux dans leurs efforts pour rattacher cette appellation à un radical signifiant en sémite ou même en grec. Le lecteur de Virgile, l'auditeur de l'opéra de Purcell, le mélomane ami de Berlioz et de ses « Troyens en Afrique » ne regretteront sans doute pas que ce nom pourvu d'une telle aura ait acquis, avec cette opacité philologique, une part supplémentaire de mystère.

Il y a, dans la « geste » d'Elissa-Didon, deux traits particulièrement

saillants qui retiennent le commentaire. Lorsque la Tyrienne eut fondé Carthage, le roi des Libyens, Hiarbas, voulut l'épouser. Plutôt que d'être infidèle à son premier mari, tué par Pygmalion à Tyr, elle feignit d'accomplir une cérémonie expiatoire et monta elle-même sur le bûcher qu'elle avait allumé. De cette « vulgate » commune à Timée et à Justin, on sait quel parti romanesque tirera plus tard Virgile qui, en vue des vaisseaux emportant Énée vers sa mission divine, dressera sur la grève de Carthage le bûcher de la passion trahie. Derrière ce mythe d'Elissa-Didon périssant dans les flammes, il est sans doute licite de voir se profiler la réalité religieuse de l'autosacrifice que le roi – ou la reine –, dans un contexte phénicien, était contraint de pratiquer en cas de crise grave – dans le cas présent pour perpétuer la fondation face à la menace indigène. Les sacrifices d'enfants, immolés par le feu au *tophet,* n'étaient peut-être qu'une dérivation rituelle de cette pratique exceptionnelle. On notera que, selon Justin (VI, 6), c'est à l'extrémité de la ville qu'Elissa-Didon fit dresser le bûcher : on verra que c'est en lisière sud de la Carthage punique que s'étendait l'aire sacrificielle du tophet. A l'autre bout de l'histoire de Carthage, le mythe avait conservé sa valeur prégnante : au printemps 146, quand la ville aura été prise d'assaut par les soldats de Scipion Émilien, du dernier bastion de résistance de la cité, du temple d'Esculape (Eschmoun) sur le sommet de la colline de Byrsa, la femme d'Hasdrubal, le général défaillant, se jettera dans les flammes avec ses enfants (Appien, *Libyca,* 131). Mythe et histoire se seront rejoints pour boucler la boucle, avec de part et d'autre, une même figure féminine emblématique.

Le deuxième trait saillant du mythe de fondation est précisément une image explicative – « étiologique » – de ce nom de Byrsa que portait la citadelle punique. Virgile la connaissait et, supposant son public au courant lui aussi de la ruse de Didon-Elissa, il s'est contenté d'une allusion elliptique : les Tyriens, dit-il *(Én.,* I, 367-368), « achetèrent en fait de terrain – de ce fait appelé Byrsa – autant qu'ils pourraient entourer avec le dos d'un taureau ». Plus détaillé, le récit de Justin démonte le mécanisme de la ruse, qui repose sur l'emploi, de la part de la Phénicienne, d'un mot à double entente : Elissa achète autant de terre que pouvait « couvrir » *(tegere* ou *tenere)* la peau d'un bœuf, puis elle fait découper cette peau en lanières très minces, de manière à circonscrire, d'une façon que l'autre partie n'avait évidemment pas prévue, un espace que le commentateur de Virgile, Servius, évaluera à 22 stades, soit environ 4 kilomètres de pourtour. C'est bien sûr en langue grecque, à l'époque de Timée, peut-être même antérieurement, qu'a été élaborée cette fable et l'on doit donc supposer que *bursa,* la peau de bœuf en grec (la « bourse » en français), faisait en grec jeu de mot avec un radical sémitique encore inconnu, employé par les compagnons d'Elissa pour désigner leur première implantation. Et, avant de se demander ce qu'il faut, topographiquement, entendre par Byrsa, on notera qu'avant même que les Romains n'axiomatisent *la fides Punica* – entendons la « perfidie punique» – les Grecs n'avaient pas manqué de souligner, par contraste avec l'ingénuité naïve des Libyens, le *sophisma* de la Phénicienne, en latin sa *calliditas* (J. Scheid-J. Svenbro, 1985, pp. 328-342). Art de tourner la négociation à son profit, de gauchir un traité en en retournant les termes, ce qui fit la force de Carthage, expérimentée par les Grecs de Sicile avant de l'être par Rome, est ainsi déjà symbolisé par la ruse de Didon.

Les réalités du terrain

Le rêve de tout archéologue, sans doute, est d'accorder les réalités du terrain aux données des textes. A Carthage, les archéologues ont beaucoup rêvé, avec des succès divers. Leurs premiers efforts ont été tout entiers tendus vers la recherche des origines. En 1858, Flaubert passait son printemps à Carthage pour se pénétrer des lieux où évolueraient les personnages de *Salammbô*. L'année suivante, un archéologue, Beulé, plus connu comme «inventeur» des Propylées de l'acropole d'Athènes, occupait le plateau de Byrsa, alors dénommé colline de Saint-Louis, pour y découvrir la fameuse enceinte de Carthage. Au terme d'un travail mené avec probité, dont le compte rendu contient des observations toujours utilisables, il ne mit au jour qu'un segment du puissant mur de soutènement dont les Romains, à l'époque de l'empereur Auguste, avaient corseté la colline, préalablement décapée et transformée par eux en plateau.

Les nécropoles archaïques

La première Carthage restait à découvrir (fig. 15). Ce fut l'objet d'une archéologie surtout funéraire, très active à partir des dernières décennies du XIX^e^ siècle, et dans la pratique de laquelle la Direction des Antiquités de la Tunisie, et surtout son deuxième titulaire, P. Gauckler, un des meilleurs fouilleurs de son temps, rivalisa d'ardeur avec un Père Blanc, A.-L. Delattre, à qui l'on doit la majeure partie des découvertes faites aussi, un peu vite, pour meubler d'objets de fouille les musées qu'on ouvrait alors un peu partout, et d'abord à Carthage. Dans les toutes premières années du XX^e^ siècle, l'implantation des nécropoles les plus anciennes de la cité punique était connue dans ses grandes lignes ; cette topographie funéraire ne serait par la suite précisée que dans le détail (H. Bénichou-Safar, 1982, pp. 13-60). Les tombes d'époque archaïque dessinaient, de la colline de Saint-Louis (aujourd'hui Byrsa) jusqu'au quartier appelé Dermech, un peu en arrière des actuels vestiges des thermes d'Antonin, un arc de cercle prenant appui sur la ligne des hauteurs : l'habitat contemporain de ces nécropoles avait toute chance de se trouver enserré entre cet arc et la ligne du rivage.

C'est ici qu'il faut poser le difficile problème de la datation des matériels recueillis dans ces tombes. Les mobiliers funéraires constituent, on le verra, sinon la seule, du moins une des meilleures sources de notre connaissance de l'art et de l'artisanat puniques, en particulier à haute époque ; ils sont composites : amulettes, pendeloques, bijoux, masques et rasoirs, mais surtout vases de terre cuite. C'est cette dernière catégorie de matériel qui fournit au demeurant les meilleurs critères de datation. En particulier les céramiques importées du monde grec, dont certaines séries sont

parfois datées à un quart de siècle près. Alors que la céramique protoattique y est rare – à la différence, on l'a vu, de l'extrême Ouest sud-ibérique et marocain –,

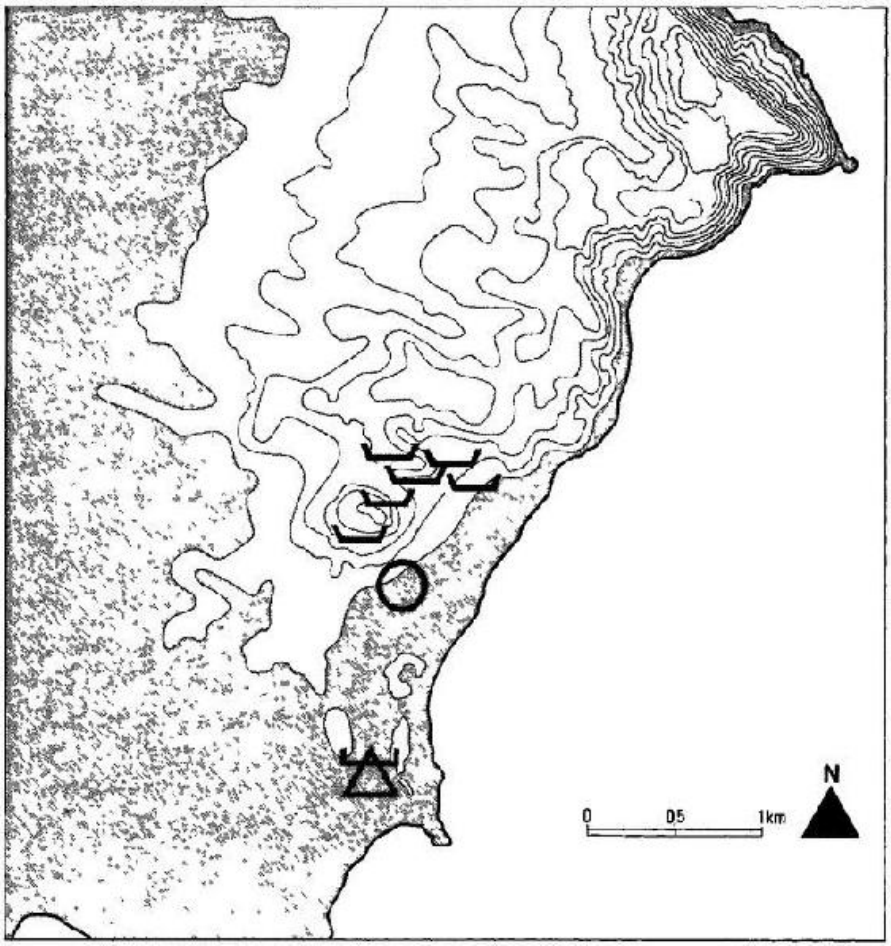

Fig. 15. -

Représentation schématique de la Carthage archaïque. Au nord, les nécropoles; au centre, l'habitat urbain, au sud, le tophet.

le matériel originaire de Corinthe est particulièrement abondant dans les tombes archaïques de Carthage (E. Boucher, 1953, pp. 11-29). Mais peu d'objets de cette provenance – des aryballes pansus protocorinthiens – permettent de remonter plus haut que le début du VII^e^ siècle. Ainsi, seules quelques tombes des pentes est de la colline dite « de Junon » ou des basses pentes de Dermech peuvent être datées de la fin du VIII^e^ siècle, tandis que dans ces mêmes secteurs et sur le flanc sud de la colline de Byrsa les tombes du VII^e^ siècle abondent (H. Bénichou-Safar, 1982, pp. 321-325 ; S. Lancel, 1982, pp. 357-359). Certes, la possibilité demeure que les tombes les plus anciennes de Carthage, contemporaines de sa fondation, ou peu postérieures (début VIII^e^ siècle), n'aient pas encore été repérées. Elles pourraient se

trouver à la frange interne de ces zones funéraires, au plus près de l'habitat auquel elles correspondaient (P. Cintas, 1970, pp. 441-442), et nous verrons que le repérage récent de quelques éléments de cet habitat archaïque autorise maintenant à tenter de préciser ces jonctions. Mais, dans l'état actuel des choses, près d'un siècle sépare la date traditionnelle de 814 des sépultures datées jusqu'à ce jour comme les plus anciennes *de façon certaine.*

Le tophet

Nous soulignons ces derniers mots, car la possibilité existe aussi que des tombes d'époque plus haute n'aient pas été reconnues au vu de leur matériel, ou qu'on n'ait pas voulu les reconnaître. C'est poser le problème de la datation des céramiques de tradition phénicienne qui constituent naturellement l'essentiel de ces mobiliers funéraires. La question a été à nouveau posée, et avec un afflux massif de documents, lors de la fouille du tophet, et en particulier à l'occasion de l'exploration qui en a été faite par les soins de P. Cintas entre 1944 et 1947. On reviendra plus loin longuement sur cette aire sacrificielle *(infra,* p. 247). Qu'il suffise pour l'instant de dire que la réalité archéologique qu'elle présente consiste en l'accumulation, au fil des siècles, de dépôts votifs faits d'une stèle ou d'un cippe surmontant une ou deux urnes cinéraires. Cette accumulation a produit des couches plus ou moins imbriquées, au plus profond desquelles, au contact du sol natif, reposent les dépositions les plus anciennes. A ce niveau, et à cet endroit du site qui a pu, avec un profil différent du rivage, être la grève lagunaire que touchèrent les premiers arrivants phéniciens, P. Cintas a mis au jour ce qui lui est alors apparu comme une sorte de sanctuaire établi, sinon à l' origine même du site, du moins dans les premiers temps de la fondation (P. Cintas, 1948). Une anfractuosité naturelle dans le roc avait été aménagée en un petit caveau dont la fouille révéla qu'il contenait deux lots distincts d'objets : tout au fond, des vases grecs : deux petits skyphoi, trois petites œnochoés, un « aspersoir » (fig. 16) ; au-dessus, et reposant sur une couche de sédimentation, un dépôt postérieur comprenait une amphore phénicienne et une lampe à deux becs. Les vases grecs du dépôt le plus ancien sont protocorinthiens, ou apparentés au protocorinthien, de l'époque des aryballes pansus, c'est-à-dire contemporains des vases qui datent les sépultures les plus anciennes, comme on l'a vu. Certes, la chronologie absolue de ces céramiques n'est pas fixée *ne varietur :* à l'époque de la découverte de P. Cintas, on avait tendance à abaisser toute la chronologie de cette série pour laquelle F. Johansen, dans ses *Vases sicyoniens,* avait jadis proposé une large « fourchette », entre 800 et 725 avant J.-C. Quant à l'*askos,* en forme d'oiseau, de belle facture, qui accompagnait le lot de vases protocorinthiens, s'il est d'un type chypriote élaboré au IX^{e} siècle, il semble bien qu'il en soit une

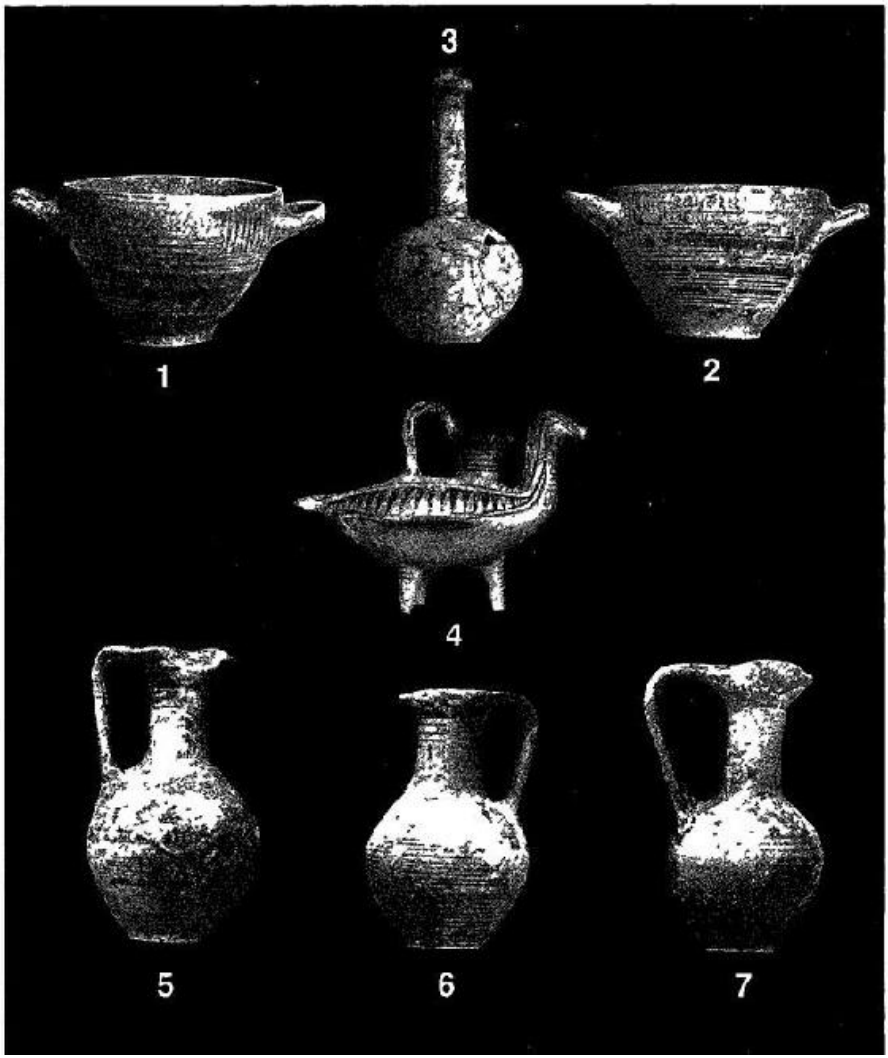

Fig. 16. -

*La céramique grecque de la « cachette de la « chapelle Cintas ». **1** et **2 :** kotyles ; **3 :** « aspersoir » ; **4 :** « askos » ; **5** à **7 :** œnochoés.*

réplique insulaire, peut-être eubéenne, et sa datation ne doit sans doute pas être dissociée de celle des vases voisins (M. Gras, 1989, p. 214).

P. Cintas a donc dû reporter ses espérances de fonder archéologiquement une date très haute pour les débuts du tophet sur une autre trouvaille, faite au même moment, non pas dans le caveau, mais dans un « dépôt de fondation » ménagé à la base d'une murette attenante à la « chapelle » : ce dépôt contenait, d'une part, une lampe à un seul bec – présomption de date haute : toutes les lampes-écuelles datables du VII^{e} siècle sont à deux becs –, d'autre part, une amphore à anses torsadées que son inventeur a voulu identifier comme «

submycénienne » et dater de la fin du Xe siècle (fig. 17). Mais l'expertise d'un spécialiste, survenue à l'époque même de la découverte (P. Demargne, 1951, p. 50), a permis de rattacher ce vase à la série des vases géométriques tardifs ou subgéométriques des îles grecques

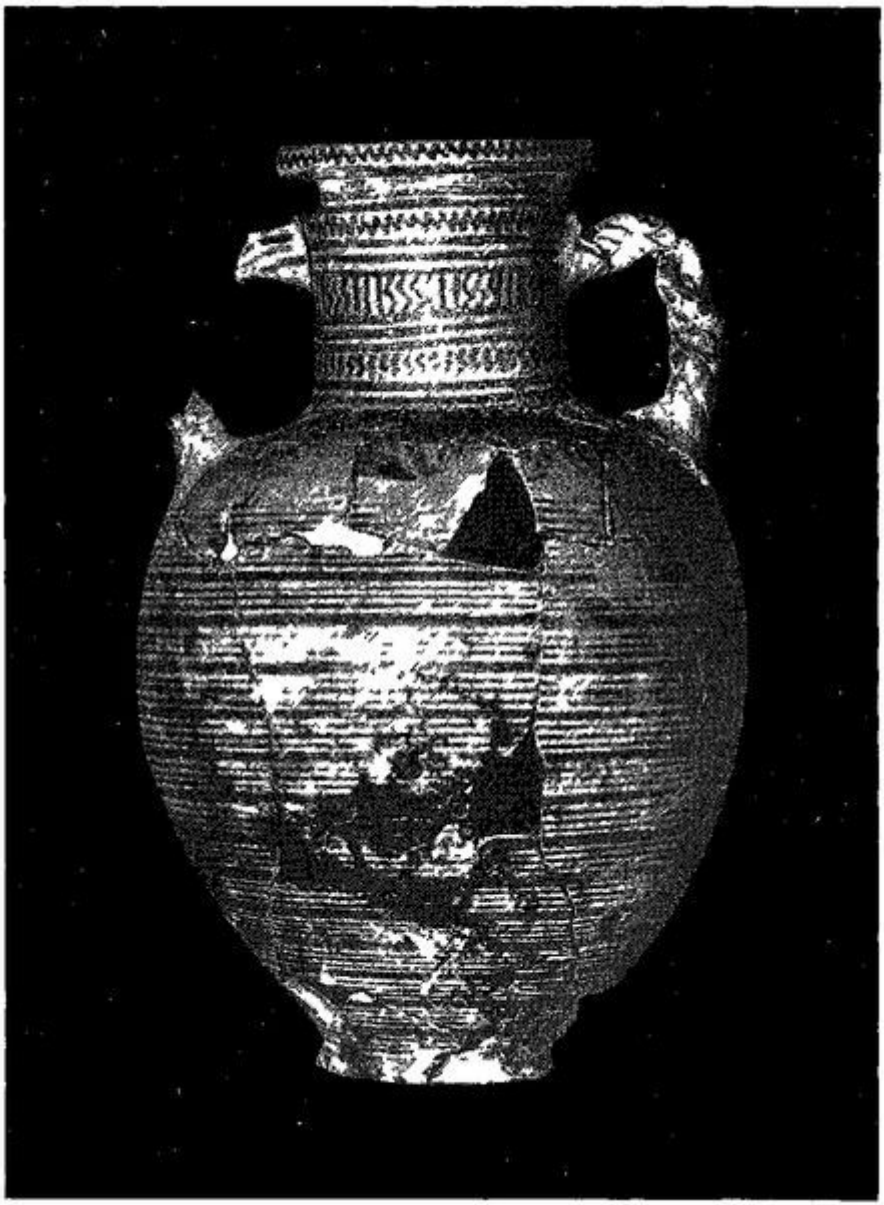

Fig. 17. -

L'amphore géométrique tardive du «dépôt de fondation ».

– Théra, Délos –, qui portent comme lui à l'épaule un décor de triangles quadrillés alternant avec des cercles concentriques et, sur le col, des zones de zigzags entre triglyphes. Et la plus généreuse des

chronologies n'autorise pas à faire remonter cette amphore cycladique plus haut que 750 avant J.-C. C'est cette déconvenue qui a, par la suite, incité l'inventeur de ce « sanctuaire » à minimiser l'importance de sa découverte et à banaliser sa « chapelle » (P. Cintas, 1970, pp. 315-324 ; ajoutons que la tendance actuelle est à considérer le fameux dépôt comme le produit d'une déposition votive d'un type particulier : M. Gras, 1989, p. 218), et à revendiquer la prise en compte des céramiques non grecques dans la supputation de la chronologie du site.

Cette dernière démarche apparaît légitime. D'abord, parce qu'on ne voit pas pourquoi une catégorie de céramiques bien répertoriée sur les sites orientaux depuis la fin de l'âge du bronze serait exclue en tant qu'élément de datation. Ensuite parce que cette démarche, à Carthage, se fonde sur une observation du plus grand intérêt. On verra plus loin que les chercheurs qui se sont intéressés au tophet ont admis pour ses niveaux les plus anciens une distinction entre deux grandes strates : « Tanit I » et « Tanit II ». Or il semble bien que, sauf quelques rares exceptions – où elles sont associées à de la poterie protocorinthienne de la deuxième moitié du VIII^{e} siècle –, la plupart des céramiques de Tanit I sont absentes des sépultures, même dans les secteurs les plus anciens des nécropoles de Carthage. C'est en particulier le cas des « vases-chardons », mais c'est aussi celui de plusieurs formes d'amphores à anses soit verticales, soit horizontales, partiellement enduites – par larges bandes au milieu de la panse ou sur la partie inférieure de l'objet – d'engobe rouge vif (*red slip*), et le plus souvent décorées sur l'épaulement de strigiles, ou de zigzags, ou de traits horizontaux ou verticaux se détachant sur une surface claire (fig. 18). Il est donc licite de penser que des tombes pourvues de ces matériels archaïques sont encore à découvrir dans les nécropoles.

Reste une dernière question : peut-on véritablement, pour la datation des témoins les plus anciens de la métropole punique, s'affranchir des jalons chronologiques de la céramique grecque? On y répugne en général, comme d'un saut dans l'inconnu. Tout l'effort comparatif d'un P. Cintas (1970, pp. 330-370) a consisté à montrer que les céramiques de Tanit I devaient être rattachées aux séries parallèles – par les formes et par les décors – trouvées à Chypre et au Proche-Orient et donc s'insérer dans les chronologies proche-orientales, qui assignent à la plupart de ces matériels des dates comprises entre 850

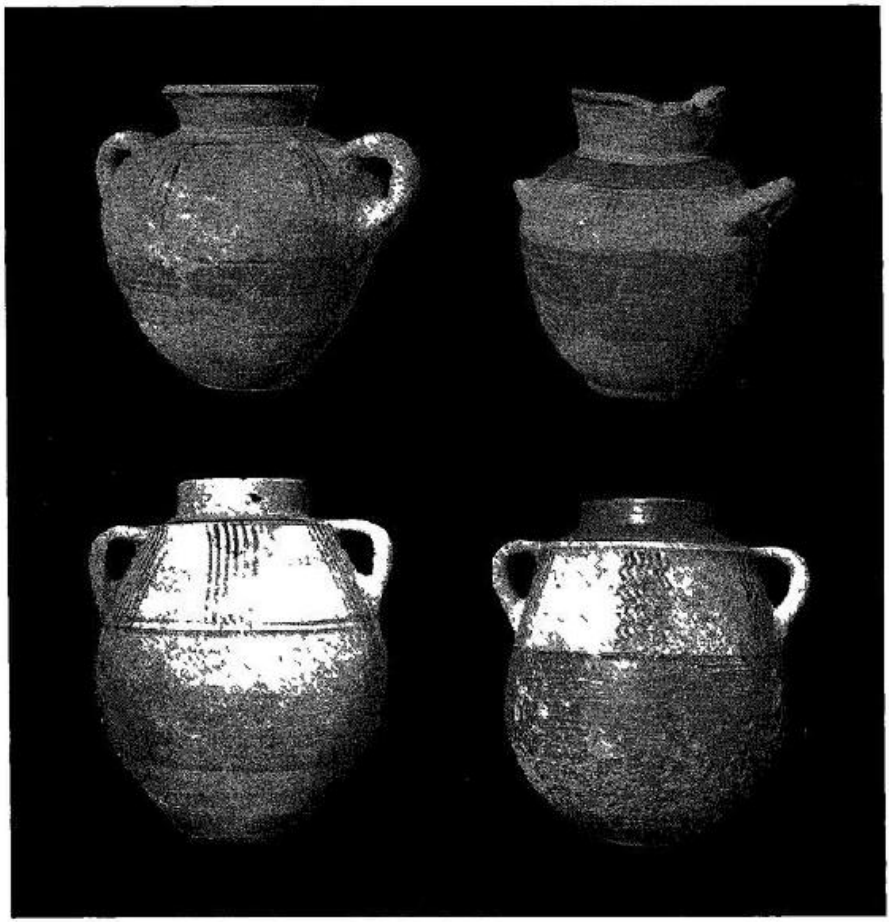

Fig. 18. -

Amphores archaïques du tophet (Tanit I) de tradition phénicienne (fouilles P. Cintas).

et 700 : fourchette très large, on le voit, trop large pour fournir des critères discriminants dans le cas qui nous occupe. Mais la présomption demeure grande que certaines des amphores archaïques du tophet puissent remonter au début du VIIIe siècle.

L'état actuel des datations archéologiques

Dans ce débat, les céramiques grecques auront donc le dernier mot ! L'hypothèse d'une datation haute sort encore confortée d'un récent réexamen des kotyles (ou skyphoi) du caveau de la « chapelle Cintas » : ces deux petits bols à anses horizontales du type « Aetos 666 » – par référence à un exemplaire découvert dans les fouilles d'Aetos sur l'île d'Ithaque – seraient en fait datables du deuxième quart ou du milieu du VIIIe siècle (B. D'Agostino, 1977, pp. 48-49). Et une coupe à

chevrons provenant de la nécropole de la colline dite de Junon serait elle aussi de la fin de la première moitié du VIIIe siècle (fig. 19), ces trois vases provenant peut-être, non pas de la Grèce

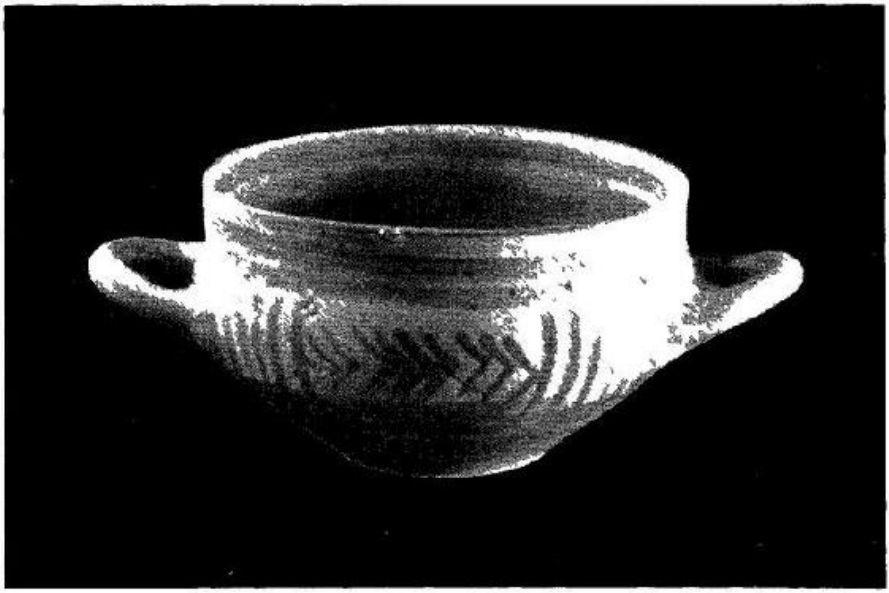

Fig. 19. -

Coupe « à chevrons » de la nécropole de la colline de Junon.

propre, mais des fabriques d'Ischia, au large de Naples. On ajoutera l'expertise – pour l'instant l'avant-dernier, sinon le dernier état de la question ! – d'un des meilleurs connaisseurs du matériel archaïque à la fois grec et phénicien : la regrettée A.-M. Bisi a, il y a peu (1983, pp. 693-715), rouvert dans son ensemble le dossier des céramiques les plus anciennes du tophet de Carthage, et notamment de celles du «dépôt de fondation». L'analyse que l'on peut faire de ce matériel à la lumière des résultats de fouilles récentes, à Pithécusses, en Italie, mais aussi dans l'île d'Eubée, en Grèce, montrerait que des produits d'influence eubéenne ou eubéo-cycladique y voisinent avec des objets typiques du protocorinthien ancien, qu'on peut dater du second quart ou du milieu du VIIIe siècle.

Très récemment, des sondages profonds entrepris dans les couches d'habitat d'époque archaïque, au cœur même de la plus ancienne Carthage, ont mis au jour de grands fragments appartenant à des coupes du Géométrique récent provenant d'Eubée, et qu'on peut dater du deuxième ou au plus tard du troisième quart du VIIIe siècle (M. Vegas, 1989, pp. 213-214) (fig. 20). D'Eubée en provenance

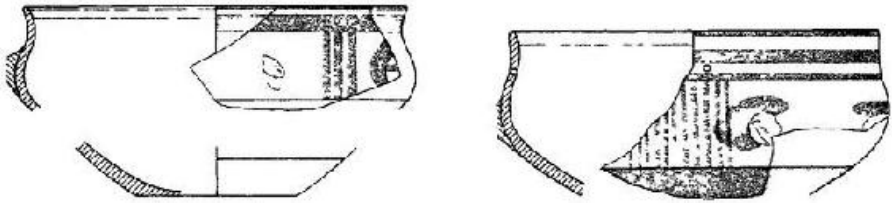

Fig. 20. -

Fragments de deux coupes eubéennes (milieu VIII^e siècle avant notre ère), provenant de l'habitat archaïque de Carthage.

directe, ou par l'intermédiaire de l'Italie centrale, c'est ce qu'il est difficile de préciser. Dans certains cas, même, on ne peut exclure, lorsqu'on se trouve en présence d'un vase de forme typiquement phénicienne, mais présentant un décor évidemment grec, que cette céramique ait été fabriquée à Carthage, mais avec l'apport d'une main grecque issue d'ateliers soit corinthiens, soit eubéens : ce serait le cas d'une pièce exceptionnelle, provenant des fouilles faites au tophet de Salammbô par le P. Lapeyre, en 1934 : une urne enduite de vernis rouge à l'exception d'une bande réservée à hauteur des anses, où sont peints des oiseaux (de style eubéen) alternant avec un décor de « diabolos » stylisés caractéristique des ateliers de Corinthe (fig. 21). Sans tomber dans le roman archéologique, on peut alors faire l'hypothèse que cette urne ait abrité les restes incinérés d'un enfant de famille mixte, le décorateur du vase pouvant être le père de l'enfant (M. Gras, 1989, pp. 219-220). Concluons, pour nous en tenir ici à notre propos, que tout un faisceau d'indications archéologiques récentes tend à réduire l'écart qui subsiste encore entre les premières attestations des monuments et les traditions textuelles qui fixent à la fin du IX^e siècle la fondation de Carthage.

Fig. 21. -

Amphore provenant du tophet de Carthage (fouilles Lapeyre).

CHAPITRE II

Naissance d'une cité : des origines au début du VIe siècle

Si on la compare aux autres établissements phéniciens de l'Ouest sensiblement contemporains, et en particulier à ceux des côtes d'Andalousie, maintenant les mieux connus archéologiquement, Carthage est la seule fondation qui corresponde aux critères d'une ville. Et ce n'est sûrement pas un hasard si, dans le domaine sémitique, c'est seulement dans le cas de Carthage que nous disposons d'une légende de fondation comparable aux légendes de fondation des colonies grecques. Cette légende, on l'a vu, établit entre Carthage et la métropole, Tyr, une relation *d'apoikia,* pour reprendre le terme grec, sous la forme, originale et romancée, d'une scission provoquée par un meurtre, celui perpétré par Pygmalion du mari de sa sœur Elissa-Didon. Ce sont des citoyens – *politai* –, selon Timée, des *senatores* (des notables), selon Justin (IV, 15), qui accompagnent Elissa dans sa fuite. Une partie, donc, de l'aristocratie tyrienne, qui permettra de doter la ville qui sera fondée d'une stratification sociale complète. De même que les quatre-vingts *virgines* enlevées par Elissa à leur prostitution sacrée au service de Vénus lors de l'escale de Chypre (Justin, V, 4-5) devaient assurer le peuplement de la nouvelle cité. Le trait, certes, est parallèle à celui de l'enlèvement des Sabines, qui conditionne pareillement le développement démographique de Rome, et l'on peut soupçonner, par cette répétition, l'existence d'un schéma structurel propre à ces récits ; mais, en l'occurrence, les liens anciens entre Tyr et Chypre confèrent à cette déportation des jeunes femmes le caractère d'une véritable *deductio,* d'un transfert de population politiquement organisé.

De la colonie tyrienne à la métropole africaine

Comme à Rome l'afflux d'étrangers attirés par l'asile, à Carthage l'apport des Libyens alléchés par les possibilités de négoce fera le reste : «De cette foule d'hommes, dit Justin (V, 11), il se forma une sorte de cité. » A cette fondation au succès de laquelle rien ne semblait faire défaut, les envoyés d'Utique vinrent donner leur bénédiction : « Les députés d'Utique, dit Justin (V, 12), voyant en eux des parents, leur apportèrent aussi des présents et les engagèrent à fonder une ville là où le sort leur avait donné un établissement. » La démarche est ambiguë : l'exhortation à fonder une cité suggère un patronage, ce que dément l'offre de cadeaux, qui implique plutôt allégeance. C'est toute l'ambiguïté première des rapports entre un établissement, Utique, dont les traditions proclament l'antériorité sans fixer son statut, et une

fondation plus tardive, Carthage, clairement désignée par d'autres traditions comme vouée à devenir la métropole des Phéniciens d'Occident.

Elissa-Didon n'avait pas seulement emmené avec elle, en quittant Tyr, une délégation de la noblesse de la ville. Elle avait aussi emporté ce que Justin (IV, 15) appelle les *sacra Herculis,* les objets liturgiques du culte d'Hercule, nom que prit le dieu phénicien Melqart dans l'*interpresto Romana.* Cohérent dans le développement de sa fiction, le texte de Justin présente cette exportation comme un acte de fidélité à la mémoire d'Acherbas, le mari d'Elissa, qui était à Tyr prêtre d'Hercule-Melqart. Mais on sait que Melqart (le « roi de la cité », en phénicien) était la divinité poliade de Tyr. Le culte, lors d'une première phase de colonisation dans l'extrême Ouest, en avait déjà essaimé, on l'a vu, à Gadès (Cadix) et à Lixus (Larache), de part et d'autre des Colonnes précisément dites d'Hercule. L'exportation des *sacra* Herculis assurait à la fondation de la colonie une consécration religieuse, tout comme la présence de citoyens et de notables dans l'entourage d'Elissa lui avait donné une assise politique.

On verra que Melqart ne conserva pas à Carthage le premier rang divin, son culte venant loin derrière celui des deux divinités suprêmes, le couple formé par Tanit et Baal Hammon ; mais le lien d'union de la « nouvelle ville » à l'ancienne métropole restera marqué pendant des siècles par l'ambassade qui, chaque année, partira de Carthage pour aller célébrer un sacrifice au temple de Melqart à Tyr (Quinte-Curce, IV, 2, 10). L'offrande qu'apportaient à cette occasion les Carthaginois représentait à l'origine, selon Diodore de Sicile (XX, 14), une dîme au sens strict du terme, la dixième partie des revenus de la cité africaine. Par la suite, leur prospérité rendit les Carthaginois un peu oublieux de leurs devoirs d'allégeance mais, ajoute Diodore, les dangers qu'ils coururent à la fin du IVe siècle lors de l'expédition d'Agathocle les rappelèrent au respect de ces devoirs et ils adressèrent alors au Melqart de Tyr de somptueuses offrandes. Entre-temps, des victoires remportées par Carthage avaient été l'occasion de dons extraordinaires faits à l'ancienne métropole : au VIe siècle, une partie du butin fait par Malchus en Sicile, portée à l'Hercule tyrien par le fils de ce général, sur l'ordre du sénat de Carthage (Justin, XVIII, 7, 7) ; à la fin du Ve siècle, une statue de bronze du dieu Apollon, provenant de Géla en Sicile, fut envoyée à Tyr pour être placée dans le sanctuaire d'Hercule. Peu d'années avant la chute de Carthage, Polybe (XXXI, 12) mentionnait encore les navires qui allaient porter les offrandes destinées aux dieux de Tyr et l'on verra qu'en 195 Hannibal, fuyant sa patrie incognito et reconnu à Cercina (Kerkenna, au large de Sfax) par des marchands phéniciens, put prétendre qu'il était envoyé à Tyr par le sénat de Carthage. Si forts sont demeurés, à travers les siècles, les liens entre la vieille cité phénicienne et la « nouvelle ville » – liens qui ne sont pareillement attestés pour aucune autre ville des Phéniciens de l'Ouest –, qu'il ne fait aucun doute qu'il ne faille, par-delà la présentation romancée des légendes de fondation, accepter le témoignage des nombreux textes (Diodore, XVII, 40 ; Strabon, XVII, 3, 15 ; Tite-Live, XXXIII, 49) qui affirment que Carthage fut dès l'origine une colonie officiellement «déduite» par Tyr.

Carthage assumait donc dès le départ un destin particulier : ni « tête

de pont » vers l'extrême Ouest ou à la pointe du Maghreb, comme les premières fondations (Gadès, Lixus, Utique), ni «comptoir» ou « factorerie » établis dans une perspective de stratégie mercantile, comme les établissements de la côte sud de l'Espagne, peut-être installés aux VIIIe et VIIe siècles pour consolider des relations commerciales anciennes avec la Phénicie, alors menacés par les entreprises de la colonisation grecque en Méditerranée occidentale. A côté d'Utique, mais avec un décalage dans le temps qui suggère à lui seul une autre vocation historique, Carthage s'installait dans une forte position géopolitique à la pointe médiane de l'Afrique méditerranéenne, une « terre de mission » pour la civilisation artisanale et commerçante des Sémites. Et l'archéologie atteste à satiété que les techniques qu'ils véhiculaient avec eux allaient s'implanter sans beaucoup de concurrence dans le contexte indigène des paléo-Berbères des temps protohistoriques.

Du récit de la fondation il faut cependant retenir des traits qui montrent que le vaisseau phénicien, en abordant la presqu'île de Carthage, n'allait pas s'amarrer à une terre totalement dépourvue d'organisation politique. L'histoire de la peau de bœuf découpée en fines lanières, au-delà de sa fonction étiologique, implique et masque mal le paiement d'un tribut nécessairement acquitté auprès d'une autorité reconnue. Ce que la suite du récit confirme et précise lorsque, aussi bien chez Timée de Taormine que chez Justin (VI, 1), on voit Elissa-Didon demandée en mariage par le roi des Libyens, plus précisément par un personnage que Justin appelle Hiarbas et dont il fait le roi des Maxitani : on a reconnu dans ces Maxitani le nom, à peine déformé, des habitants d'un territoire proche de Carthage, le *pagus Muxi,* qui, sous une forme romanisée, est l'héritier d'une circonscription territoriale punique (J. Desanges, 1967, pp. 304-308). Le récit légendaire, en dépit des avatars de sa transmission, véhicule encore, on le voit, les réalités d'une coexistence politique, aux origines de Carthage, entre les fondateurs de la colonie venus d'Orient et une souveraineté libyenne (G. Camps, 1979, p. 44). Certes, la légende ajoute qu'Elissa se sacrifia sur le bûcher pour échapper aux instances du roi des Maxitani, ce qui fixe la limite mise à cette coexistence. Mais il importe de noter que les immigrants phéniciens n'ont pas introduit leur savoir-faire artisanal et mercantile dans un espace totalement vide du point de vue ethnique et politique. Ce que nous appelons la civilisation punique – des pratiques religieuses et funéraires, des modes de vie, un artisanat – est né de la rencontre en terre africaine d'un substrat libyco-berbère encore immergé dans la protohistoire et d'une culture sémitique déjà éprouvée par l'histoire. C'est, en quelque sorte, le produit d'une greffe réussie.

La première Carthage

Il n'en reste pas moins que sur la presqu'île où elle a pris place, très proche alors encore de l'île qu'elle avait été à l'aube des temps humains, avant que l'alluvionnement de la Medjerda ne suscite et ne fortifie le tombolo qui devait la relier au continent, Carthage fut une

création *ex nihilo,* comme l'archéologie l'a montré, n'en déplaise à Virgile.

Virgile a décrit la naissance matérielle de Carthage à sa façon, celle d'un poète, qui procède par raccourcis et contracte dans la vision synthétique d'un immense chantier de construction les éléments échelonnés dans la durée d'une ville à la fois réelle et idéale : « Énée admire ce chantier, naguère de simples gourbis ; il admire les portes, l'animation et le dallage des rues. Les Tyriens travaillent avec ardeur ; les uns prolongent des murailles, bâtissent la citadelle... Ici les uns creusent des ports, ici pour les théâtres d'autres mettent en place de profondes assises... Ô bienheureux ceux dont les murs déjà montent du sol, dit Énée, et il contemple, levant les yeux, les toits qui couronnent la ville» *(Én.,* I, 421-427). Cette ville qu'il voit s'élever, c'est tout à la fois la Rome qu'il rêve de fonder lui-même et Carthage telle qu'Auguste, peu avant le début de notre ère, a décidé de la rebâtir enfin sur le site de la cité détruite en 146 avant J.-C., et au moins partiellement sur ses ruines. Ainsi des ports, superposés aux anciens « cothons ».

On n'étonnera personne en disant qu'en regard de cette image foisonnante du surgissement, dans ce texte, de la première Carthage l'archéologie ne peut proposer qu'un paysage assez pauvre (fig. 22). Les archéologues savent bien que sur tout site les vestiges d'un premier établissement, en grande partie entamés, sinon totalement mangés par les remplois, enfouis au plus profond des remblais et des superpositions, n'ont laissé bien souvent que des traces peu perceptibles. On imagine ce qu'il peut en être dans un site qui a vu se succéder quinze siècles de remaniements, de destructions et de reconstructions, jusqu'à l'arrêt quasi définitif de la vie, en 698, dans une ville dont les restes ont ensuite, au fil des temps, été dépecés pour être emportés par les bâtisseurs de Tunis et de Kairouan, et même par ceux de Pise et de Gênes, en Italie. On aura l'occasion de redire, dans les pages qui suivent, qu'à Carthage la situation archéologique la plus fréquente, loin de présenter des élévations de structures et de murs, est de faire apparaître des négatifs, non seulement de ces murs, mais même de leurs fondations, débitées pierre par pierre au cours des âges, et même encore aujourd'hui. Au point qu'à l'occasion de la campagne de fouilles internationales récemment patronnée par l'Unesco le vocabulaire des fouilleurs s'est enrichi d'un terme nouveau pour désigner ce constat si fréquemment enregistré dans les rapports : celui de « robber trench », de «fosse de spoliation» ou de «fosse de pillage ».

On a dit plus haut comment, à l'époque – dans la deuxième moitié du XIX^{e} siècle – où l'on a commencé d'interroger le sol de Carthage, avec des méthodes qui n'avaient ni la finesse, ni la sensibilité, ni les scrupules scientifiques des démarches actuelles, seuls avaient commencé à parler les étages souterrains des morts, préservés des atteintes par leur profondeur même. Si les fouilles récentes (1976-1985) de la mission archéologique française ont mis en lumière le rôle funé-raire

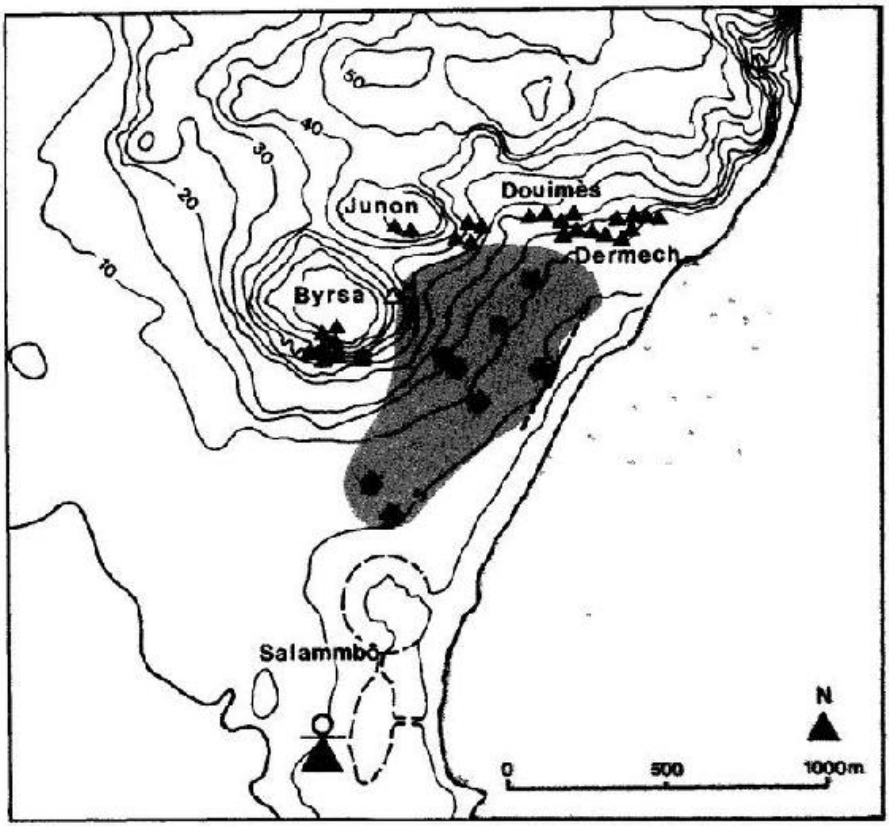

Fig. 22. -

La Carthage archaique. La zone en grisé figure l'emprise hypothétique de la cité, en lisière des nécropoles de Byrsa, Junon, Douimès et Dermech. Dans le quartier de Salammbô, les ports, à l'est du tophet, n'existaient pas encore à cette époque.

de la pente sud de la colline de Byrsa dès le début du VII^e^ siècle (S. Lancel, 1982, pp. 263-364), et ainsi complété la carte des nécropoles archaïques, cette topographie était connue pour l'essentiel depuis plusieurs décennies. Nous savons ainsi que les premiers ensevelissements ont eu lieu d'une part tout à fait au nord de la petite plaine littorale, aux lieux dits Dermech (actuellement dans les parties hautes du parc archéologique des thermes d'Antonin) et Douimès (de l'autre côté de la ligne de chemin de fer du TGM), d'autre part sur les basses pentes exposées à l'est de la colline dite de Junon; en ces deux secteurs, on l'a vu plus haut, certains mobiliers funéraires sont datés par des céramiques grecques de la fin du VIII^e^ siècle, et l'on ne doit pas exclure, on l'a vu aussi, la possibilité que certaines tombes qui ne contiennent que du matériel de tradition phénicienne puissent être antérieures. Au sud de la colline de Junon, des dates à peine moins hautes – première moitié du VII^e^ siècle – sont atteintes par de nombreux mobiliers funéraires de la colline de Byrsa. Tout à fait au sud du site, en lisière ouest de ce qui sera beaucoup plus tard le port marchand, l'aire sacrificielle du tophet – découverte en 1922 –

complète le panorama des implantations funéraires (H. Bénichou-Safar, 1982, pp. 13-60).

Jusqu'à ces dernières années, on ne disposait que de ces données pour envisager l'emplacement de la première cité, et encore en raisonnant par analogie : on sait que dans les civilisations du monde classique les nécropoles sont rejetées en périphérie de l'habitat, hors les murs si cet habitat est ceint d'un rempart. Rien n'assure que cette séparation des vivants et des morts – un interdit religieux auquel on connaît des entorses, par exemple dans l'Athènes du VIe siècle – ait été rigoureusement observée en milieu sémitique. De simples raisons pratiques, cependant, autorisent à faire l'hypothèse que l'habitat correspondant à ces zones funéraires avait pris place dans l'espace au demeurant assez vaste qu'elles circonscrivent, et dans lequel devait aussi s'inscrire, à sa limite sud, le tophet : ce serait l'aire où, dans un geste fondateur du rituel, Elissa-Didon avait fait dresser son bûcher, à l'extrémité de la ville, selon Justin (VI, 6).

L'habitat le plus ancien : les recherches récentes

Restait à vérifier l'hypothèse en découvrant dans le périmètre ainsi défini des vestiges de l'habitat archaïque. En 1978-1979, sur le chantier implanté par la mission archéologique allemande en bordure du front de mer, en face de l'ex-palais beylical, une première observation faisait état, dans les couches de remblai sous-jacentes à un habitat punique de la fin du Ve siècle, de matériel céramique archaïque, avec des éléments datables de la fin du VIIIe siècle : cela signifiait qu'à quelques dizaines de mètres en retrait de la ligne actuelle du rivage, un habitat archaïque, dont subsistaient deux fragments de murs du VIIe siècle, par la suite nivelé, avait servi d'assise à des constructions postérieures. Au droit de ce point, mais plus à l'intérieur des terres, au bas du versant sud-est de la colline de Byrsa, et dans l'axe de ce qui sera par la suite le *decumanus maximus* romain, une fouille faite en 1983 (F. Rakob, 1984, pp. 3-4) a mis au jour des structures *in situ,* certes modestes : le socle d'un mur, en briques crues, associé à un sol d'argile battue et à du matériel céramique qui permet de remonter jusqu'à la fin du VIIIe siècle (point 5 sur notre figure 23).

Ces dernières années, toute une série d'observations faites lors de sondages stratigraphiques ponctuels en divers points du secteur nord de la plaine littorale, entre le rivage et les basses pentes des collines de Junon et de Byrsa, ont permis d'apprécier l'étendue de la ville archaïque, sinon toujours de façon certaine avant la fin du VIIIe siècle, du moins entre le début du VIIe siècle et le VIe siècle (fig. 23). On notera, pour la petite histoire qui rejoint ainsi la grande, que nombre de ces observations ont été faites par une équipe d'archéologues britanniques qui relevèrent les couches archéologiques dénudées par des tranchées à l'occasion de la mise en place, au printemps 1986, dans les rues de l'actuelle agglomération, d'un réseau de canalisations d'eaux usées : car jusqu'alors, et tandis que la Carthage romaine

disposait d'égouts ménagés dans l'axe de toutes ses voies cardinales et

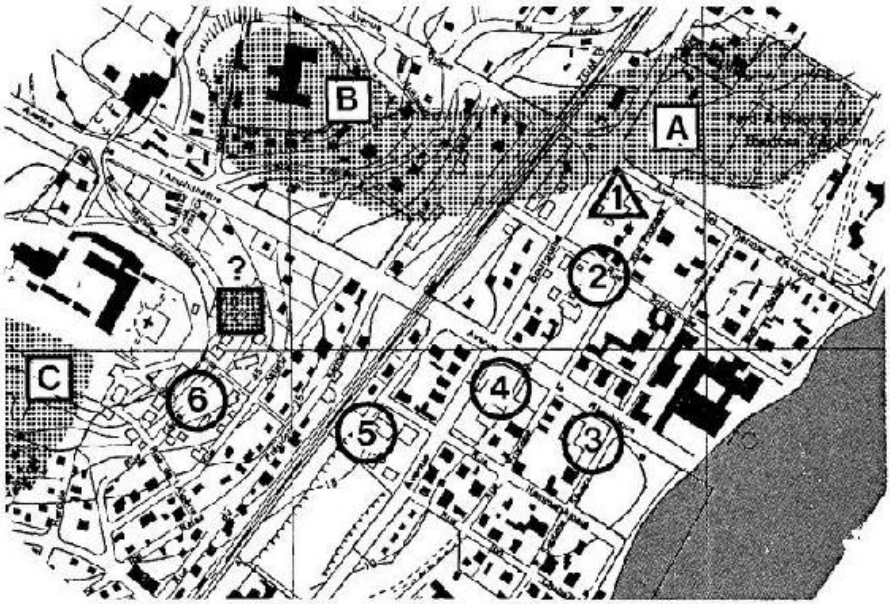

Fig. 23. -

La partie nord du site urbain de la Carthage punique. En grisé pointillé, les zones de nécropoles : A : Dermech-Douimès; B : colline de Junon; C : pente sud et sud-ouest de Byrsa; sur la pente est, le carré marqué d'un point d'interrogation note les « tombes Saumagne » hypothétiques. A l'angle de l'avenue Habib-Bourguiba et de l'avenue des Thermes d'Antonin, le triangle noté 1 marque l'emplacement d'une tombe archaique fouillée par P. Cmtas (Manuel d'Arch. punique, t. I, 1970, p. 441). Les chiffres 2 à 6 dans les cercles notent l'emplacement des vestiges d'habitat archaique mis au jour lors de sondages récents.

décumanes, la moderne Carthage avait vécu à la punique, déversant ses eaux usées dans le même type de puits perdus que la mission archéologique française a retrouvés, on le verra, dans le quartier d'époque hellénistique de la pente sud de Byrsa.

Vers le nord, la limite – peut-être sous la forme d'un hypothétique rempart dont la trace a été vainement recherchée – n'a pas été retrouvée entre les tombes connues les plus proches et l'agglomération archaïque. A défaut de structures d'habitat en place, des couches datées par du matériel du VI^e^ siècle peuvent toutefois en constituer un témoin, sous l'actuelle rue Sophonisbé, entre les *decumani* romains II et III (S. Ellis, 1987, p. 12) (point 2 sur notre figure 23). De même, plus au sud, des couches du début du VII^e^ siècle, mais sans structures *in situ*, fournissent un jalon supplémentaire à l'angle de l'avenue Bourguiba et de l'avenue de la République (F. Chelbi, 1983, p. 80) (point 4 sur notre figure 23). C'est cependant dans la partie centrale de la plaine littorale que les vestiges d'habitat archaïque sont les mieux attestés. Aux résultats du sondage de 1983 sous les niveaux du *decumanus maximus* romain se sont ajoutés ceux de deux autres

sondages réalisés sur le même axe, l'un au croisement du cardo X, l'autre au carrefour du *cardo* XIII (point 5 sur la figure 23) : là ont été mis en évidence des morceaux de murs et des sols datés de la fin du VIIIe siècle et du début du VIIe siècle (F. Rakob, 1990, pp. 34-37). Plus près du bord de mer actuel, entre l'implantation des *cardines* romains XIII et XIV, le long de la rue Septime Sévère, une fouille a révélé en 1987-1988 une succession de onze niveaux de sols, dont les plus anciens sont datables du VIIIe siècle et comportent des traces évidentes d'activité industrielle : métallurgique (scories de fer, tuyères pour l'activation des bas foyers) ; ateliers de teinturerie (dépôts de murex concassés) (point 3 sur la figure 23). Il semble bien que là, en bordure d'un rivage qui à cette époque était à plusieurs dizaines de mètres en retrait de sa ligne actuelle, il y ait eu un quartier artisanal périphérique qui s'interposait entre le bord de mer et l'habitat proprement dit. On y a relevé notamment des fragments de coupes eubéennes qui attestent des importations en provenance de la mer Égée à Carthage au milieu du VIIIe siècle et sont, en l'état actuel, les témoins les plus anciens que l'on ait découverts à Carthage dans un contexte d'habitat (M. Vegas, 1989, pp. 213-216 ; *supra*, fig. 20).

Au sud de l'axe formé par le *decumanus maximus* romain, et entre cet axe et le tophet, les traces d'occupation à l'époque archaïque sont encore minces. Leur indication la plus claire porte sur l'existence, jusqu'à un point fixé vers le sud à 35 m au nord du *decumanus* IV romain, d'un autre quartier artisanal, caractérisé par des fours de potiers datables entre la deuxième moitié du VIIe siècle et le vie, sorte de faubourg industriel, à haute époque, entre les quartiers d'habitation et le tophet (F. Rakob, 1990, pp. 39-41). Dans la mesure où ces investigations très ponctuelles permettent des plans de phase, il semblerait bien que le premier noyau urbain, saisissable dans la deuxième moitié du VIIIe siècle – et l'on rejoint là les dates les plus hautes acquises par ailleurs pour les nécropoles et le tophet –, se soit constitué dans le secteur nord de la plaine littorale, et au droit des collines de Junon et de Byrsa, pour s'étendre ensuite vers l'est, en gagnant sur la mer, et surtout vers le sud, en direction du tophet, dont il était à l'origine distant de près d'un kilomètre. Cette progression vers le sud a d'abord été le fait de l'implantation précoce d'activités artisanales et elle n'a pu concerner l'ensemble de cette zone méridionale du site. La stratigraphie des sondages effectués dans ce secteur a en effet montré que dans sa partie basse la petite plaine littorale était inutilisable avant d'être remblayée : en deçà de la courbe du niveau des 5 m au-dessus du niveau de la mer régnait alors une côte lagunaire qui est restée en dehors de la première organisation urbaine de Carthage (S. Lancel, 1990, pp. 12-13). Quant aux installations portuaires dont les lagunes actuelles nous renvoient une image à peine déformée, elles n'existaient pas alors, du moins sous cette forme, et nous verrons que les premiers ports de cette cité qui fut pour des siècles encore une puissance surtout maritime demeurent toujours un mystère.

Les investigations archéologiques les plus récentes laissent aussi sans solution le problème de l'acropole de la cité archaïque. Le texte de Virgile relatif à la ruse de Didon découpant en fines lanières la dépouille de bœuf destinée à délimiter son territoire – « de ce fait,

ajoute Virgile, appelé Byrsa » – a reçu un prolongement sous la forme d'une « glose » de son commentateur du IVe siècle de notre ère, le grammairien Servius : « Carthage, dit-il, s'est d'abord appelé Byrsa » (Ad Aen., IV, 670). Que faut-il en penser? On remarquera d'abord que la légende de la peau de bœuf « atteste au moins que le Grec ou le Carthaginois hellénisé qui l'a mise en circulation considérait la région de Carthage appelée *Byrsa* comme le lieu choisi pour une première implantation par les fondateurs de la colonie » (St. Gsell, HAAN, t. II, 1921, p. 8). Cette seule considération peut nous incliner à admettre que ce nom de Byrsa a pu être l'appellation *princeps* de la cité et avoir été, dès les origines, appliquée à ce qui devait demeurer, selon tous les textes tardifs, le noyau central de la cité. Or, selon l'un de ces textes qui décrit la situation urbaine à l'époque hellénistique, « au milieu de la ville se trouvait l'acropole, qu'on appelait Byrsa» (Strabon, XVII, 3, 14). Il est infiniment probable que la citadelle n'a pas varié dans son emplacement au cours des temps puniques et qu'elle était déjà, à l'époque archaïque, située là où la localisent clairement, outre Strabon, les divers textes relatifs à la prise de la ville en 146 avant J.-C. (S. Lancel, 1988, pp. 61-89).

Or, nous venons de voir que la première cité, à partir du milieu du VIIIe siècle, dans l'état actuel de notre chronologie, s'est développée au plus près des nécropoles archaïques, et en particulier entre la mer et la colline dite «de Byrsa », appellation récente de la colline autrefois dite de Saint-Louis, la toponymie moderne prenant ainsi clairement parti dans le débat. Il y a donc de sérieuses raisons de penser que le sommet, au moins, de cette colline (car tout le flanc sud était, à l'époque archaïque, occupé par une nécropole) portait la ville haute correspondant aux habitats partiellement reconnus dans la plaine littorale. Las ! Ce fut un des acquis – en l'occurrence malheureusement négatif – des derniers travaux de la mission archéologique française que d'apporter la preuve que le sommet de cette colline avait été, à l'époque augustéenne – à la fin du Ier siècle avant notre ère –, arasé et transformé en plateau par les ingénieurs chargés de préparer la mise en place de la colonie romaine (S. Lancel, 1983, pp. 5-9). Et cette éradication qui n'était pas sans motivations politiques a fait disparaître toute trace de ce qui avait toute chance d'être, depuis les origines, le cœur religieux de la métropole punique.

Fixer les limites des dernières investigations – ajoutons l'ignorance où nous demeurons de l'existence, alors, d'un rempart, et de son emplacement éventuel – n'est pas en minimiser l'importance pour notre connaissance de la ville archaïque. D'abord pour la connaissance de son « volume » : l'agglomération du VIIe siècle occupe déjà une notable partie de la plaine littorale – des centaines de mètres dans les deux axes –, pour ne rien dire de l'hypothétique occupation des hauteurs de Byrsa. Une couronne suburbaine d'ateliers (de métallurgistes, de foulons, de teinturiers, de potiers) lui assure un minimum de production nécessaire à la vie quotidienne, et peut-être déjà, pour ce qui est par exemple de la céramique, à l'exportation. Les alignements repérés montrent au moins (d'autres orientations apparaissent encore contestables) que dans la partie centrale de la plaine littorale cet habitat, dès le VIIe siècle, n'est pas implanté de façon anarchique, mais selon une orientation généralisée qui est,

approximativement, parallèle à la ligne du rivage : en cet endroit du site, tous les remaniements postérieurs la reprendront et les arpenteurs romains la généraliseront par la suite dans l'ensemble des implantations de la colonie planifiée dès l'époque d'Auguste.

Restent tout de même de considérables zones d'ombre. Le peu que ces sondages nous enseignent sur la qualité de cet habitat nous le montre rudimentaire à très haute époque, avec ces fragments de murs en briques crues et ces sols d'argile battue. Les plans de ces maisons, et partant les aménagements et les modes de vie, ne sont pas connus. Nous avons déjà dit les carences de notre information sur les ports, la citadelle et les défenses de la ville. Rien non plus sur les monuments publics, sur ce qui touche à la vie civile et religieuse, mis à part le tophet et les nécropoles.

Les enseignements de l'archéologie funéraire

On fera donc nécessairement retour vers ces contextes funéraires pour compléter cette connaissance de la Carthage archaïque. Et en premier lieu à ses nécropoles. Nulle part peut-être mieux que dans la cité punique cette archéologie du milieu clos et scellé, du monde figé des morts, a pallié, à la fois, les silences des textes et les insuffisances de l'investigation dans le monde des vivants.

Nos prédécesseurs du début du siècle utilisaient, pour leurs dégagements, ce merveilleux instrument de « fouille » (et de destruction !) qu'on appelait un « Decauville » : un chemin de fer à voie étroite sur lequel circulaient des wagonnets qu'on remplissait des terres à déblayer. Dans un site en pente comme Carthage, où les nécropoles sont à flanc de colline, on implantait le chemin de fer au bas ou à mi-pente des versants et, comme le dit quelque part le P. Delattre de façon naïve et pittoresque, « on pouvait ainsi parvenir de plain-pied» aux tombeaux établis dans les profondeurs. C'est grâce à de telles mises à nu verticales que le visiteur peut encore voir, sur le flanc sud de la colline de Byrsa comme à Dermech, dans le parc des thermes d'Antonin, des tombeaux bâtis à chambre hypogée que leurs constructeurs avaient soigneusement assemblés, à la mode orientale, au fond de puits profonds de plusieurs mètres. Un peu avant et un peu après 1900, près d'une centaine de ces monuments ont été l'objet de fouilles parfois prétextes à cérémonies mondaines (fig. 24).

Fig. 24. -
Une ouverture de tombeau punique à Carthage, à la « Belle Époque ».

Typologie des tombes

L'organisation architecturale de ces tombes est à quelques variantes près toujours la même. La chambre funéraire, grande boîte de pierre cubique, ou bien comporte simplement des niches et des alvéoles ménagées dans les parois, ou bien renferme des sarcophages en pierre ; le plus souvent deux, et, de fait, sauf réinhumations exceptionnelles, l'expérience de la fouille a montré en général une double occupation de ces sépultures. Ce qui, sauf en cas de décès simultané des deux occupants prévus, implique qu'il fallait, pour l'ensevelissement du deuxième occupant, vider à nouveau le puits du sable dont on l'avait comblé après obturation de la lourde dalle de fermeture, lors de la première inhumation. Les dalles contrebutées qui formaient toit au-dessus du plafond de la chambre funéraire, et qui étaient masquées sur la façade antérieure par un mur de parement élevé en appareil isodome, avaient surtout pour fonction de former arc de décharge, en soulageant le plafond de la tombe de la poussée des terres et du sable (fig. 25et 26). Ce dispositif explique que ces chambres aient été retrouvées la plupart du temps intactes, et peu ou pas infiltrées. On comprend aussi dans ces conditions que la fouille ait parfois retrouvé en place une partie de l'enduit de stuc au grain très fin, d'un blanc scintillant, qui revêtait les parois internes des mieux finis de ces caveaux, pourtant si bien appareillés, avec leurs dalles soigneusement dressées et assemblées à joints vifs, qu'ils auraient pu se dispenser de cet habillage (H. Bénichou-Safar, 1982, pp. 160-161).

Quant au plafond de pierre, constitué par le revers parfaitement équarri des dalles de couverture, il était, dans les tombeaux les plus riches, doublé à l'intérieur par un lambris de bois, d'essences diverses, parmi lesquels on a reconnu le thuya, le santal, le cèdre et le cyprès, pour partie disponibles dans les forêts proches de la Khroumirie, au nord-ouest de la Tunisie actuelle. Il ne subsiste rien de ces plafonds de bois, dont seuls demeuraient quelques fragments lors des fouilles du début du siècle, mais les rainures horizontales encore visibles dans certains tombeaux, où elles sont ménagées juste sous le plafond de pierre, témoignent de la technique des menuisiers du VII^{e} siècle avant notre ère (H. Bénichou-Safar, 1982, p. 162). Quant aux objets du mobilier

Fig. 25. -

Découverte de tombeaux puniques à Dermech au début du siècle.

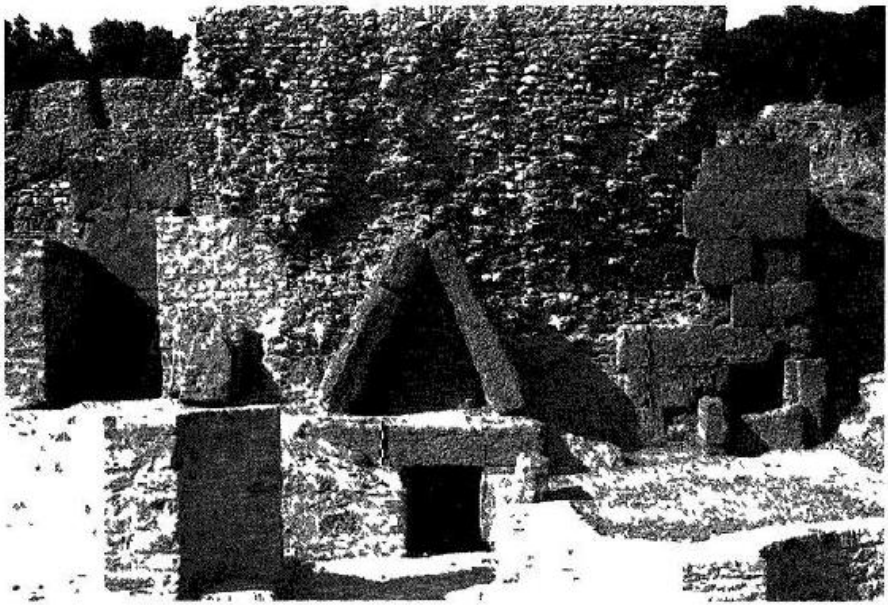

Fig. 26. -

Les tombeaux puniques de la pente sud de Byrsa, mis au jour par le P. Delattre, et aménagés en 1980 par la mission archéologique française.

funéraire, ils étaient placés dans les niches creusées dans les murs et autour du corps (fig. 27), et au-dessus du couvercle du sarcophage de pierre, si tel était le dispositif adopté.

Ces tombeaux bâtis étaient très minoritaires, puisque, dans l'ensemble des nécropoles archaïques, on en dénombre moins d'une centaine, sur près d'un millier de sépultures explorées. Le coût de tels monuments, en matériaux et en main-d'œuvre, suffit à lui seul à expliquer leur relative rareté. Ils devaient probablement être la « demeure d'éternité » de riches notables, encore que la qualité des mobiliers funéraires qu'on y a retrouvés, pour autant qu'on puisse après coup les identifier, ne confirme pas pleinement cette impression de richesse.

Moins monumental et moins élaboré est un deuxième type de sépulture construite sous forme d'auge (fig. 28) dans lesquelles de grandes dalles monolithes sont assemblées de manière à former un caisson complet, avec son fond, ses parois et son couvercle, aux dimensions d'un seul corps (H. Bénichou-Safar, 1982, pp. 102-105). Dans les plus soignés de ces caissons, les faces internes ont reçu un enduit de stuc, et il n'est pas rare d'y détecter les restes ligneux d'un cercueil (fig. 29).

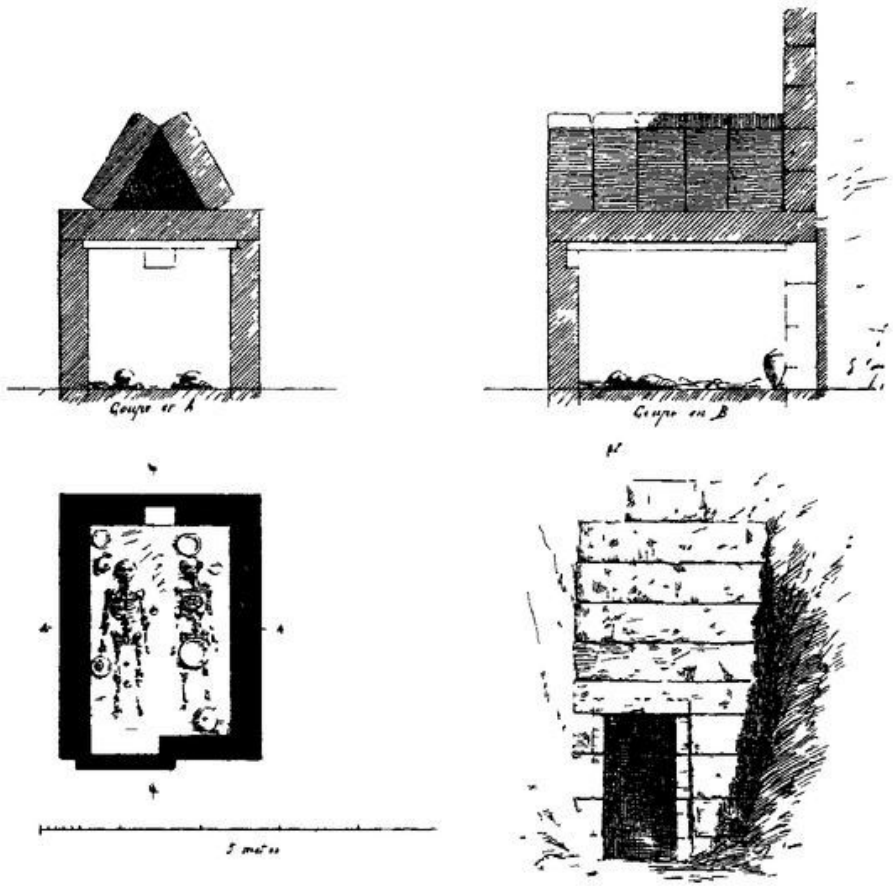

Fig. 27. -

Une tombe de Dermech fouillée par P. Gauckler en 1899, dont la chambre comportait un plafond en cèdre.

Fig. 28. -

Tombes à auge de la pente sud de Byrsa.

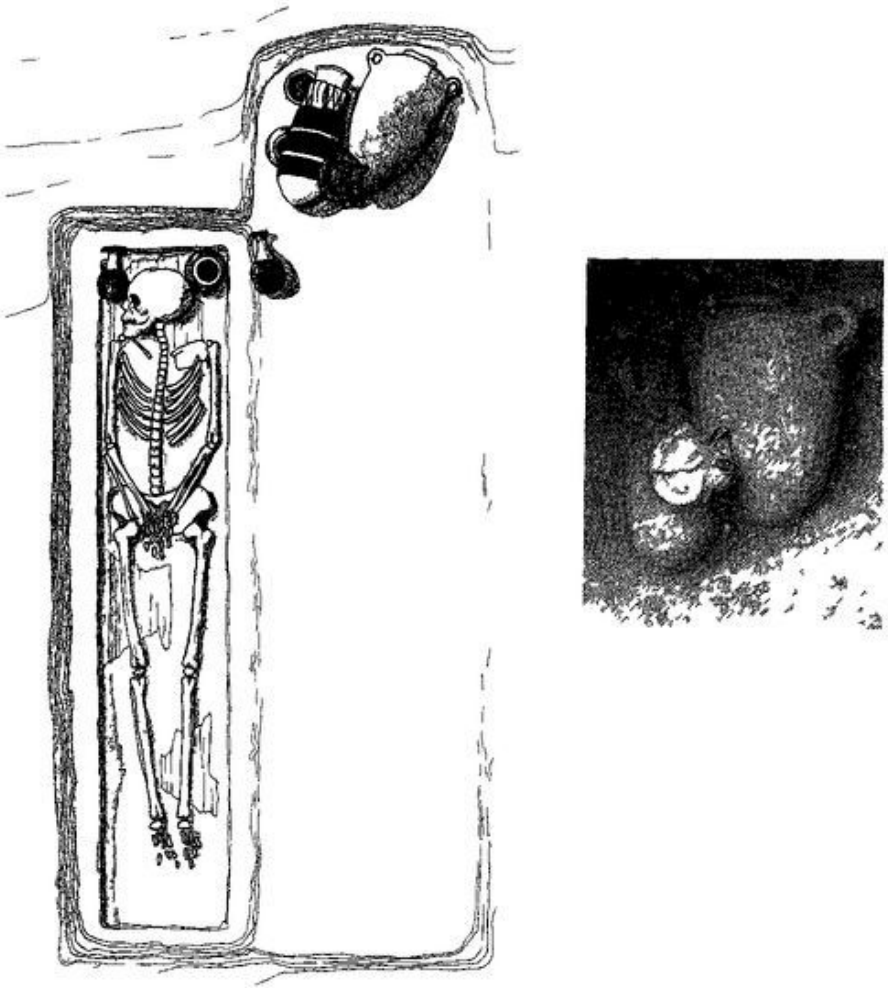

Fig. 29. -

Inhumation en fosse de la nécropole de la pente sud de Byrsa; les restes d'un cercueil ou d'une simple civière en bois apparaissent sous le squelette. Une partie importante du mobilier funéraire est située hors de la tombe.

Le mobilier y était placé soit sur le fond de l'auge, le long du corps, soit encore dans une niche intérieure ou extérieure au tombeau.

Ces auges construites peuvent être considérées comme un perfectionnement de la sépulture qui, avec les incinérations *a pozzo,* apparaît comme la plus ancienne sur le site de Carthage. Il s'agit de simples fosses excavées dans le sol naturel – parfois un grès à ciment calcaire, plus souvent une argile lourde parcourue de veines de marne blanchâtre et d'abondants filons sablonneux. La profondeur de cette fosse – creusée aux dimensions d'un corps – à partir du niveau du sol naturel est variable, mais peut atteindre quatre à cinq mètres. Une fois atteinte la profondeur désirée, le corps était déposé sur le fond soigneusement damé, soit dans un cercueil, soit au minimum placé sur un bâti de bois dont la trace sur le fond de la fosse apparaît souvent,

une fois la fouille terminée (voir, pour Byrsa, S. Lancel, 1982, pp. 263 sqq.). Les objets du mobilier funéraire étaient disposés le long du corps, sans règle fixe, et deux ou trois dalles de calcaire grossièrement épannelées recouvraient cette sépulture assez rudimentaire. Une variante perfectionnée consistait à aménager les parois de cette fosse en les tapissant de quelques orthostates, sans toutefois en munir le fond, à la différence des auges entièrement construites (fig. 30).

Rites funéraires

Enfin, l'expérience de la fouille a montré, à l'époque archaïque, la coexistence, très minoritaire, mais bien attestée, du rite de l'incinération avec celui de l'inhumation, notamment dans les secteurs de la nécropole de Douimès et des collines de Junon et de Byrsa. Alors qu'à basse époque, où ce rituel, nous le verrons, est beaucoup plus fréquent, les restes incinérés étaient recueillis le plus souvent dans un ossuaire, les cendres de l'incinération archaïque sont, ou bien

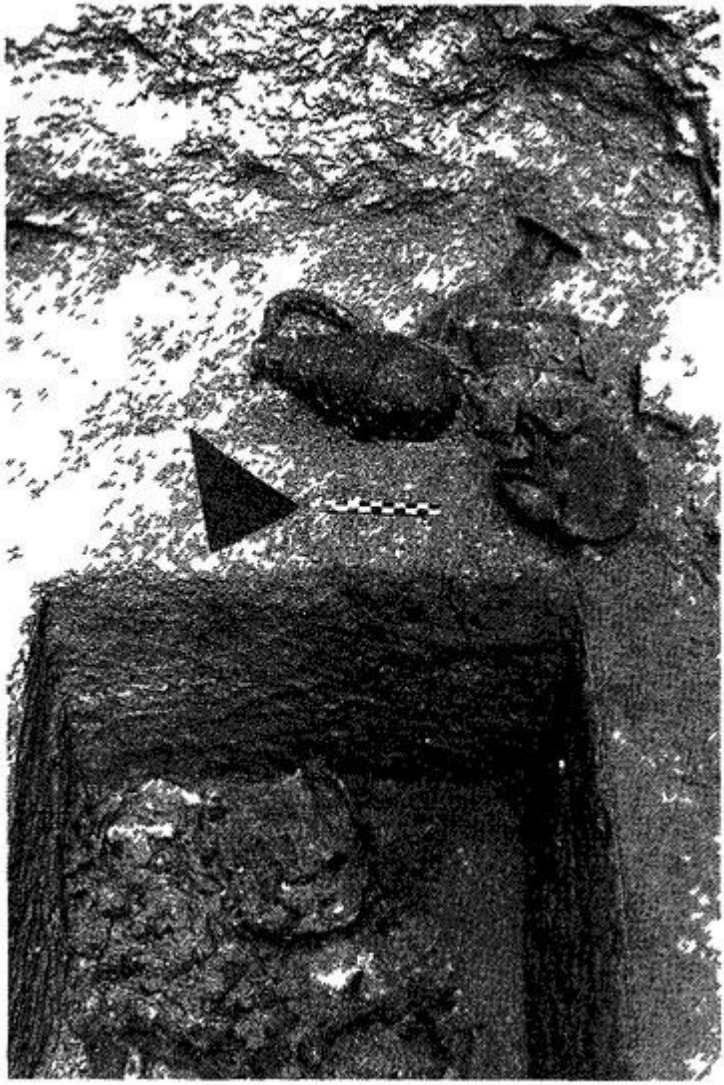

Fig. 30. -

Tombe à fosse de la pente sud de Byrsa, tapissée de dalles. Le mobilier funéraire se trouve en dehors.

déposées dans une amphore elle-même parfois placée dans une cavité aménagée avec des dalles (fig. 31: tombe A.143 de Byrsa : S. Lancel, 1982, pp. 340-348), ou bien, le plus généralement, déposées à même le sol d'une tombe qui a l'aspect d'un puits arrondi et assez peu profond (tombe *a pozzo*). Aucune trace de foyer n'a jamais été remarquée *in situ*, ce qui signifie que le corps n'avait pas subi la crémation sur place.

Fig. 31. -

Nécropole de la pente sud de Byrsa. Amphore «cananéenne» renfermant des restes incinérés.

Les dates attribuables à ces tombes à incinération sont souvent très hautes. L'analyse paléographique d'une inscription portée sur une amphore provenant de la colline de Junon et contenant des restes incinérés, ceux d'un personnage portant le nom théophore de GRB'L, indiquerait une date située au début du VII^{e} siècle (H. Bénichou-Safar, 1982, pp. 328-329). Cette datation est confirmée en nombre d'occurrences par l'analyse du matériel céramique qui accompagne ces restes incinérés, parmi lequel on remarque la présence fréquente – alors que cette présence est rare dans le contexte des tombes à inhumation – d'objets en ivoire qui semblent bien avoir subi le feu de la crémation en même temps que le corps (A.-L. Delattre, 1921, p. 96 ; S. Lancel, 1982, pp. 345-347). On a pu observer des traits communs à ces sépultures archaïques à incinération : d'abord le fait qu'elles soient regroupées, là où elles sont attestées (nécropole de Junon, nécropole de Byrsa), dans de petits quartiers où ce rituel apparaît homogène (S. Lancel, 1981, p. 160); que dans le matériel associé figure très souvent l'amphore ovoïde allongée de tradition « cananéenne » (cf. fig. 31) ; que leur mobilier comporte, d'une façon que la fréquence rend significative, des ivoires manufacturés qui comptent – on y reviendra

plus loin – parmi les objets les plus représentatifs de l'héritage phénicien. Est-ce assez pour permettre d'esquisser une explication de ce rite de la crémation qui fait contraste, à cette époque, en face d'une pratique majoritaire de l'inhumation? Les premiers fouilleurs – ainsi A. Merlin (1918, pp. 310-311) – voyaient dans ce rituel d'incinération le fait et la marque d'une fraction de population indigène non « phénicisée » : nous proposons au contraire d'y reconnaître, dans une population déjà largement mélangée au début du VII^e^ siècle, l'effet d'une fidélité particulière à une pratique, celle de la crémation, bien attestée en Phénicie même et dans la nécropole archaïque de Motyè, en Sicile (St. Gsell, HAAN, t. IV, 1924, pp. 442-443 ; V. Tusa, 1972, pp. 7-81 ; 1978, pp. 7-98). Nous verrons plus loin que l'origine probable des amphores « cananéennes » conforte cette interprétation.

Certaines pratiques rituelles observables dans les sépultures à inhumation font à l'inverse référence à l'apport libyen qui avait toute chance d'être une composante importante et même sans doute largement majoritaire de la population de Carthage au début du VII^e^ siècle, c'est-à-dire trois ou quatre générations après la fondation de la cité, si l'on s'en tient à la date traditionnelle. Ainsi le rituel d'application sur le visage du mort d'une épaisse couche de fard rouge vif, faite de cinabre, qui se déposait ensuite sur les os de la face après dissipation des chairs (S. Lancel, 1979, pp. 256-258). Parfois, ce sulfure de mercure était simplement déposé dans une petite coupelle placée à côté du corps, mais sa valeur et son efficacité symboliques, qui sont celles de la couleur rouge, couleur du sang, restaient les mêmes. Cette pratique n'est pas phénicienne, mais indigène et beaucoup plus attestée en milieu « libyphénicien » provincial (dans le cap Bon et dans le Sahel et plus loin encore, à Tipasa, en Algérie) qu'à Carthage même. En revanche, la déposition du corps en décubitus latéral fléchi, caractéristique des inhumations dans les contextes libyco-berbères *(cf. infra,* p. 309), est totalement inconnue à Carthage, et à toutes époques. Même s'ils n'avaient pas été déposés au préalable dans un cercueil ou sur un bâti de bois, les squelettes apparaissent allongés sur le dos, en supination.

Pour ce qui est des rituels, certaines remarques faites en cours de fouille valent lecture d'un cérémonial d'inhumation écrit. Ainsi avons-nous noté nous-même la concomitance de deux observations, lors de l'exploration de tombes à fosses du versant sud de Byrsa : le sable mêlé d'argile émiettée dont on a, après inhumation, rempli ces fosses comprend, invariablement, de fines particules de charbon de bois, au point que la présence de ces particules, repérée à l'examen de la surface du sol, est un indice certain de l'existence d'une sépulture en sous-sol ; d'autre part, ce sable de remplissage comporte toujours – ou presque toujours – de nombreux fragments d'assiettes et de plats – ces plats à large marli engobé de rouge typique de la céramique punique archaïque (S. Lancel, 1982, p. 362). La seule explication plausible de ces deux faits est que la déposition du mort dans la fosse s'accompagnait d'un rituel d'agapes funéraires dont témoignent tout aussi bien le charbon de bois que les récipients intentionnellement brisés et jetés au-dessus de la tombe, en même temps que le sable de remplissage. Au demeurant, diverses observations concordent pour permettre d'affirmer comme très probable la pratique de l'immolation

rituelle à Carthage d'une victime animale, à l'occasion de funérailles (H. Bénichou-Safar, 1982, p. 281). Une question se pose, qui vaut aussi bien dans d'autres contextes que le domaine punique : quel était le sens de ces agapes et la destination de ces sacrifices? S'adressaient-ils au mort, ou à des divinités auprès desquelles les familiers du mort intercédaient en sa faveur ? Seul un texte permet de répondre à pareille question : une inscription provenant de la nécropole punique de Cagliari, en Sardaigne, montre que les aliments qui y sont mentionnés sont offerts par le défunt et sa femme à une divinité, HWT; les défunts s'adresseraient ainsi, au seuil de l'au-delà, aux divinités chtoniennes.

On peut ainsi admettre qu'une partie des aliments solides et liquides, déposés dans les tombes carthaginoises, étaient une offrande des morts aux dieux, l'autre partie étant destinée à leur propre subsistance *post mortem.* Le dépôt de ces aliments, retrouvés sous forme de résidus ou de sédiments au fond des récipients qui les contenaient, ou bien encore matérialisés sous forme de restes de poissons, d'oiseaux, de petits mammifères (H. Bénichou-Safar, 1982, p. 264), correspondait-il à une croyance réelle en une survie « matérielle » des défunts? Le geste, à Carthage comme ailleurs, participait d'une symbolique qui figure sans doute parmi les plus vieilles traditions humaines et remonte à des temps immémoriaux. Confirmation de ce caractère symbolique est fournie par l'observation souvent faite que les récipients de ces offrandes alimentaires étaient parfois placés à l'extérieur des sarcophages et des auges qui renfermaient les corps (*cf.* fig. 30) : physiquement hors de portée du mort, mais symboliquement à portée de sa main !

Les mobiliers funéraires

A la constante des offrandes devrait correspondre une constante dans la composition du lot des vases destinés à les contenir. De fait, si l'on peut constater des variations dans le matériel des tombes les plus anciennes, une base fixe du mobilier rituel, en quelque sorte « canonique », peut être observée de façon stable à partir de la première moitié ou, au plus tard, du milieu du VII^{e} siècle (S. Lancel, 1982, p. 364). Ces «poteries réglementaires », pour parler comme P. Gauckler, comportent toujours, pour les liquides, deux sortes de vases verseurs : d'une part une « œnochoé » (le mot, grec, suppose par l'appellation même que le contenu était du vin, ce qui est probable, mais pas toujours certain à très haute époque), à embouchure trilobée, dont les exemplaires les plus anciens (jusqu'au milieu du VII^{e} siècle) présentent invariablement les mêmes caractéristiques : une anse à double boudin, un petit bourrelet sur la panse à hauteur de l'attache inférieure de l'anse (fig. 32). Cette forme, très fonctionnelle, et qui paraît imitée de celle des vases en bronze, dérive très étroitement d'exemplaires palestiniens de la fin de l'âge du bronze, mais n'est pas sans équivalent dans d'autres contextes méditerranéens. Le second vase est une forme typique du répertoire syro-palestinien, sans attestation en dehors du contexte sémitique, que son embouchure en collerette large et aplatie

a fait appeler « mushroom vase » chez les auteurs anglo-saxons et qui est l'« œnochoé à bobèche » des archéologues de langue française : appellation discutable dans la mesure où elle présuppose, comme dans le cas précédent, la fonction de cette petite cruche, de faible contenance et que son embouchure si particulière rend tout à fait inapte à verser correctement des liquides ; nous y verrions, plutôt qu'un vase à vin, un vase destiné à contenir des huiles parfumées, obtenues au sortir du flacon par application et non par versement proprement dit. Les nourritures solides, elles, étaient déposées dans deux – l'exemplaire est rarement unique – petites marmites globulaires à une anse, ou à bouton de préhension, dont très fréquemment le fond apparaît encore lors de la fouille noirci par le charbon, ce qui indique que ces petits récipients en terre cuite avaient été posés sur un foyer peu avant la clôture de la tombe (fig. 32).

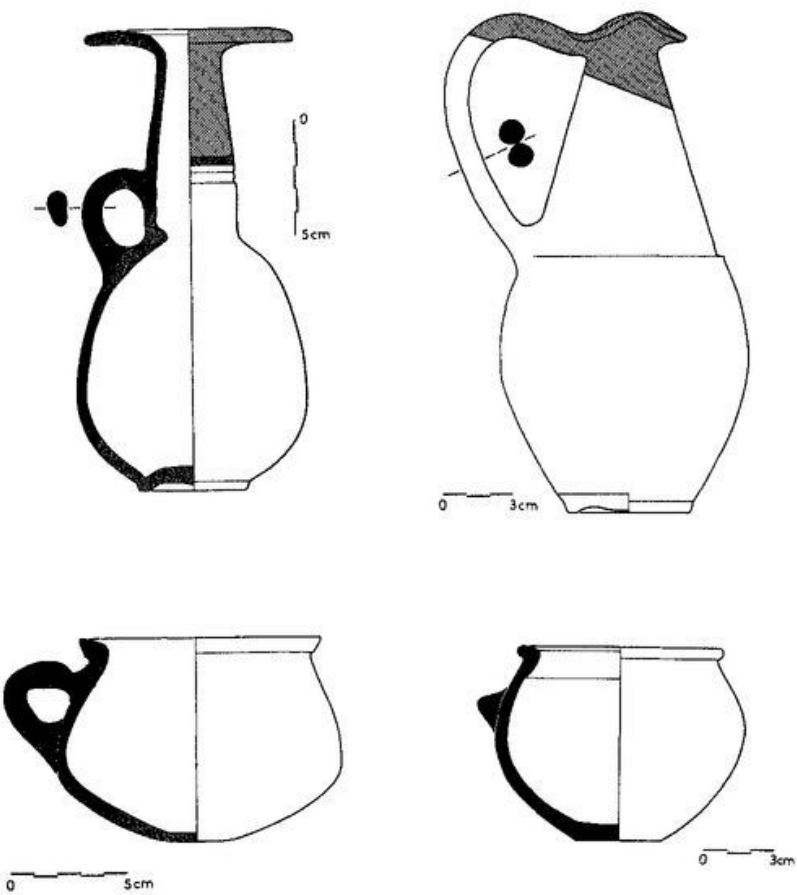

Fig. 32. -

Les quatre objets de base du mobilier funéraire des tombes archaïques de Carthage.

A ces quatre objets du mobilier de base vient s'ajouter très fréquemment une grande amphore apode, sans doute la provision

d'eau du défunt (même si dans son usage initial le vase est une amphore vinaire), souvent une amphorette de plus petite taille à pied ou plan de pose, une assiette et souvent aussi un exemplaire de ces lampes à huile en forme d'écuelles, dont le pincement du rebord, en deux endroits rapprochés, détermine deux becs ; bien souvent, sinon toujours, ces becs apparaissent à la fouille noirs de suie, ce qui suggère que la lampe avait été placée allumée dans la tombe, juste avant son comblement (fig. 33).

De ces objets usuels qui accompagnaient le mort dans sa sépulture,

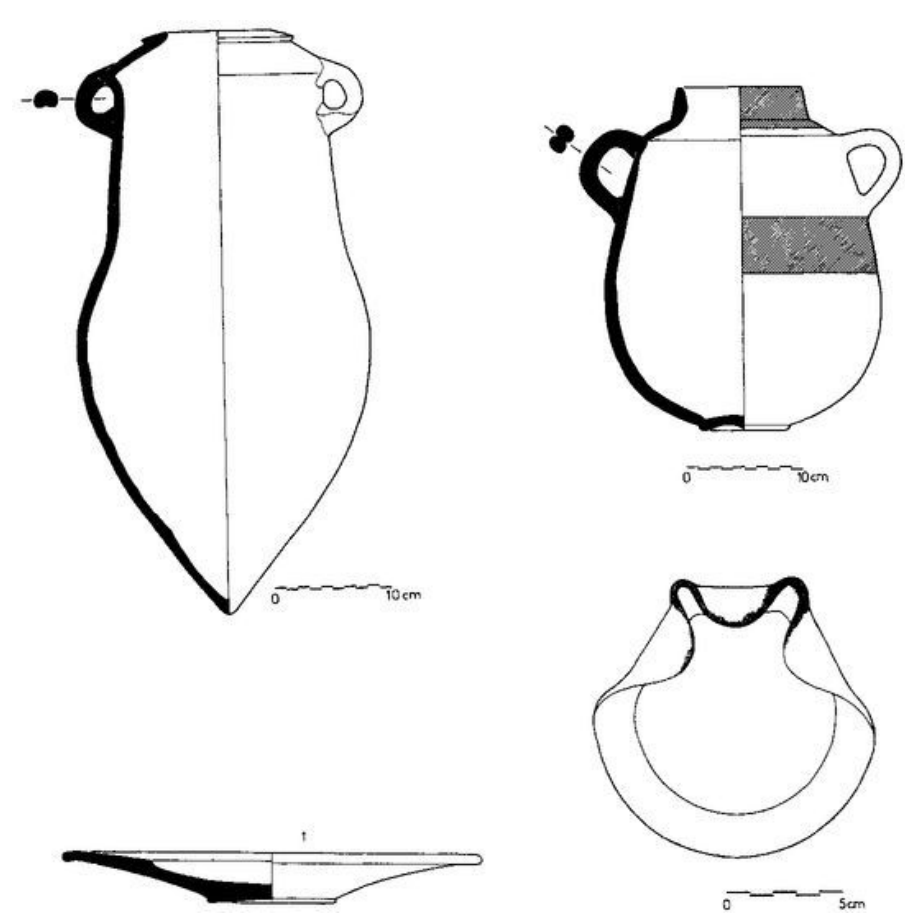

Fig. 33. -

La grande amphore apode, l'amphorette, la lampe et sa patère.

les plus caractéristiques de la tradition céramique syro-palestinienne, en dehors du « mushroom vase» déjà signalé, sont précisément d'abord cette lampe bicorne et la patère à large marli qui parfois lui servait de soucoupe. Dans les tombes les plus anciennes (fin VIII[e] siècle, début VII[e] siècle), ces objets sont recouverts d'un engobe rouge, épais et luisant (le *red slip* des auteurs anglo-saxons) (fig. 34). Cet engobe rouge n'apparaît plus que partiellement sur ces mêmes objets dans les tombes du milieu du VII[e] siècle et disparaît par la suite. Pour le meilleur connaisseur de la céramique punique, il ne faisait aucun

doute que ces vases à engobe rouge aient été importés de Phénicie, les premiers potiers travaillant à Carthage n'ayant pu ou su retrouver cette technique de finition des vases (P. Cintas, 1970, pp. 376-380). En fait, si cette mode du lustre rouge est orientale en son principe, sa traduction sur les sites occidentaux n'est pas uniforme : il existe maintes variantes dans les nuances et les modes d'application, que l'on peut noter aussi dans le matériel archaïque de Carthage. On constate, sans pouvoir encore expliquer le fait, que ce lustre rouge y passe de mode avant la fin du VII^{e} siècle.

Quant aux amphores des tombes archaïques, on y reconnaît la postérité de deux séries « cananéennes », avec des profils typiques des productions syro-palestiniennes de la fin de l'âge du bronze (S. Lancel, 1980, pp. 1-7) : d'une part la grande amphore à épaulement caréné (forme Cintas 282/283), mais aussi un grand récipient ovoïde à embouchure étroite, pourvu de deux petites anses «en oreille » (c'est l'amphore de type Cintas 268) que l'on trouve aussi à Motyè, Géla et Milazzo en Sicile, et sur des sites archaïques d'Italie (Ischia, Castel di Decima, Capoue, Viterbe, Vulci), à partir de la deuxième moitié du VIII^{e} siècle (*cf.* fig. 31). L'origine phénicienne du type n'est pas douteuse, mais il est loin d'être assuré que les exemplaires attestés en Occident avec cette vaste dispersion aient été fabriqués en pays sémitique. On penche bien plutôt (M. Gras, 1985, pp. 291-320) à faire l'hypothèse que ces récipients ont été manufacturés sur les sites occidentaux à l'imitation des prototypes « cananéens » importés d'Orient dès le début du premier millénaire avant notre ère. Carthage, à l'égal de Motyè en Sicile ou des sites étrusques, a pu être l'un des sièges de fabrication de ces amphores. Il y a, toutefois, une difficulté : ces amphores sont des amphores vinaires; or, dans l'état de notre

Fig. 34. -

Le mobilier de la tombe A. 136 de la pente sud de Byrsa. On remarque,

au centre, le kotyle protocorinthien, et l'engobe rouge brillant sur l'embouchure des deux vases verseurs.

documentation, il reste douteux que Carthage, avant le milieu du VII^e^ siècle, ait pu développer une production vinicole qui justifiât la fabrication en série de tels conteneurs. Le fait qu'on les ait trouvés en plus grande quantité à Motyè, en Sicile, où le développement de la viticulture à l'époque archaïque semble plus probable, privilégie l'hypothèse d'une origine sicilienne (ou encore campanienne) de ces amphores de profil typiquement phénicien. On se souvient qu'à Carthage elles sont caractéristiques des contextes funéraires à incinération, rituel très minoritaire dans la métropole africaine, et qui y intéresserait une catégorie restreinte particulièrement liée aux milieux phéniciens d'Italie centrale et de Sicile. Il faut cependant signaler une hypothèse récemment formulée (Victor M. Guerrero, 1989, pp. 147-164), selon laquelle ces amphores, en particulier le type à carène forme Cintas 282/283, jalonneraient, à Carthage comme sur d'autres sites occidentaux, des importations de vins venus d'Orient.

L'archéologue au travail dans la fouille d'une de ces tombes archaïques de Carthage sait qu'il a les plus grandes chances de mettre au jour la collection, souvent complète, de ces poteries : le « service funéraire », qui empruntait, bien sûr, ses éléments au service de table et de cuisine des vivants. On aura remarqué que cette collection ne comporte pas de «vases à boire », gobelets ou tasses : à peine tombe-ton, de loin en loin, sur un bol à carène de type palestinien, peut-être le prototype trapu du « vase chardon » spécifiquement punique. Ces gobelets, lorsqu'on les trouve, viennent en sus et se démarquent d'autant plus du lot de ces poteries de tradition phénicienne qu'ils appartiennent à un tout autre répertoire. Tout se passe comme si ces Carthaginois de la fin du VIII^e^ siècle et du VII^e^ siècle avaient répugné, même *post mortem,* à tremper leurs lèvres au bord épais d'un de ces bols ou calices à pied bien attestés sur les sites de Phénicie propre. Ils aimaient s'abreuver aux bords minces de kotyles protocorinthiens – de fait une merveille à la fois de robustesse et de légèreté dans les conditions techniques de la céramique antique – dont les parois fines et bien cuites tintent comme un cristal (fig. 35). C'est au demeurant grâce à ces kotyles pourvus de deux anses horizontales que l'on peut, on l'a dit plus haut, dater ces tombes de Carthage où ils abondent de la fin du VIII^e^ siècle jusqu'au milieu du VII^e^. Ensuite, et jusqu'au début du VI^e^ siècle, ils sont relayés dans les mêmes fonctions par des coupes à parois non moins fines et sonnantes de *bucchero nero sottile,* en particulier par une forme de kylix sans rebord qui, dans nos tombes de Byrsa, apparaît une fois comme faisant service avec une œnochoé à embouchure trilobée de même matière (S. Lancel, 1985,

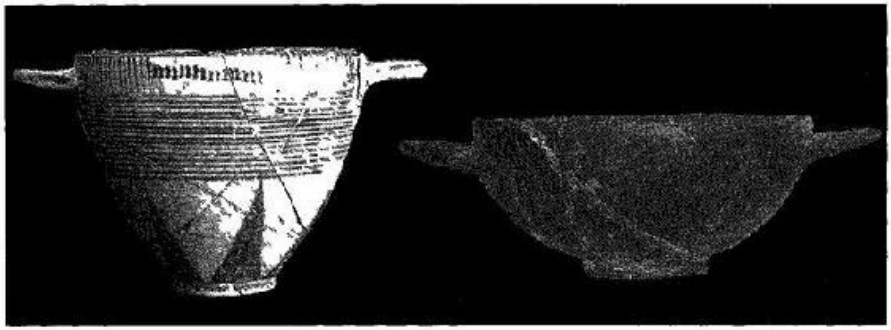

Fig. 35. -

Kotyle protocorinthien subgéométrique (deuxième quart du VII^e siècle) à gauche et coupe étrusque en bucchero nero (fin du VII^e siècle), à droite. Nécropole archaique de la colline de Byrsa.

p. 732). Ce sont des formes de *bucchero* à parois minces qu'on ne rencontre guère qu'à Carthage, en dehors bien sûr de l'Italie continentale (J.-P. Thuillier, 1985, p. 159). C'est à Caere, en Étrurie méridionale, que ces types de vases sont particulièrement fréquents : on aura plus loin l'occasion d'évoquer, avec les lamelles d'or de *Pyrgi,* le port de *Caere,* les relations de Carthage avec la région de Cerveteri au début du VI^e siècle. Mais, avec ces vases en *bucchero sottile* des tombes de Byrsa qu'on peut dater du troisième quart ou de la fin du VII^e siècle, on aurait, pour une époque un peu plus haute, un indice supplémentaire des rapports de la métropole punique avec le monde étrusque.

Il n'est certainement pas indifférent de constater que ces «vases à boire », dont l'usage est lié à la consommation du vin dans le cadre de repas pris en commun, de « banquets », sont d'abord des vases grecs, puis par la suite étrusques, les uns et les autres concurrencés par des imitations locales à partir du VI^e siècle : autant que par la qualité technique de ces vases et par la séduisante minceur de leurs parois et de leurs bords, leur présence dans le « service funéraire » s'explique sans doute aussi par l'attirance que devaient éprouver ces Carthaginois, en liaison constante avec les Grecs de Sicile, pour ce rituel grec de la consommation du vin dans les « syssities ». L'adoption à Carthage de cette pratique à la fois cultuelle et sociale pourrait être retenue comme un des premiers traits de l'acculturation occidentale de ces Orientaux.

Masques et terres cuites

De la grande amphore dérivée des «jarres cananéennes» au plus délié de ces petits bols grecs à anses, on reste dans le domaine de la survie matérielle du mort, ou plutôt de la continuation de cette vie matérielle, que ces objets symbolisent. Mais la céramique a d'autres applications. Il arrive que le fouilleur des tombes de cette époque en exhume aussi d'autres objets de terre cuite, dont la signification n'est

pas toujours obvie. C'est notamment le cas des masques, dont les plus anciens ont été mis au jour par P. Gauckler dans des tombes de Dermech qui remontent à l'extrême fin du VIIIe siècle ou au début du VIIe (fig. 36-39). Plus tard, en même temps que ces masques évolueront vers une plus grande stylisation et, parallèlement, s'helléniseront, on verra apparaître, à côté des masques, des « protomés », masculines et féminines, dont la bouche et les yeux, à la différence des masques, ne sont pas perforés. Ici, il s'agit de véritables masques, ou peut-être de reproductions de masques, car, si la bouche et les yeux sont perforés, les dimensions de ces objets (moins d'une vingtaine de centimètres) n'auraient guère permis qu'on les appliquât sur des visages réels. Ces masques les plus anciens, de forte expressivité, sont de deux types : un type « négroïde », à la bouche tordue par un rictus, et un type « grimaçant » ou grotesque, dont le visage est fortement plissé et ridé. On s'accorde en général à penser que le dépôt dans la tombe de ces masques « démoniaques » répondait à un souci de protection du mort, le masque exerçant contre les puissances maléfiques une fonction apotropaïque. Mais, tout objet déposé dans une tombe ayant eu, à de rares exceptions près, une utilisation antérieure autre que funéraire, la question reste posée de savoir quelle était la destination première de ces masques. Peut-être servaient-ils, fabriqués, de façon plus adaptée à cet usage, en bois et en tissu, à des déguisements rituels. En dépit de la lourdeur du matériau, les masques en terre cuite de grandeur nature ont pu conserver cette fonction : ce serait le cas pour les fameux masques du sanctuaire d'Artémis Orthia à Sparte, peut-être aussi pour les grands exemplaires chypriotes et orientaux (notamment ceux de Gezer en Palestine). Les hypothèses varient avec les lieux de trouvaille eux-mêmes : les masques mis au jour dans le tophet de Motyè ont pu servir à couvrir le visage des victimes sacrificielles (A. Ciasca, 1988, p. 354). Une chose paraît à peu près certaine : dans le monde sémitique de l'Ouest, ces masques, sous leur forme archaïque, sont un legs de la Phénicie propre ; mais ce legs a transité par Carthage : ils sont pratiquement absents des sites phéniciens de l'Espagne méridionale, mais, comme à Carthage, ils abonderont à partir de la fin du VIIe siècle, en Sicile (à Motyè), en Sardaigne (à Tharros, notamment) et à Ibiza, c'est-à-dire dans la zone d'influence directe de Carthage.

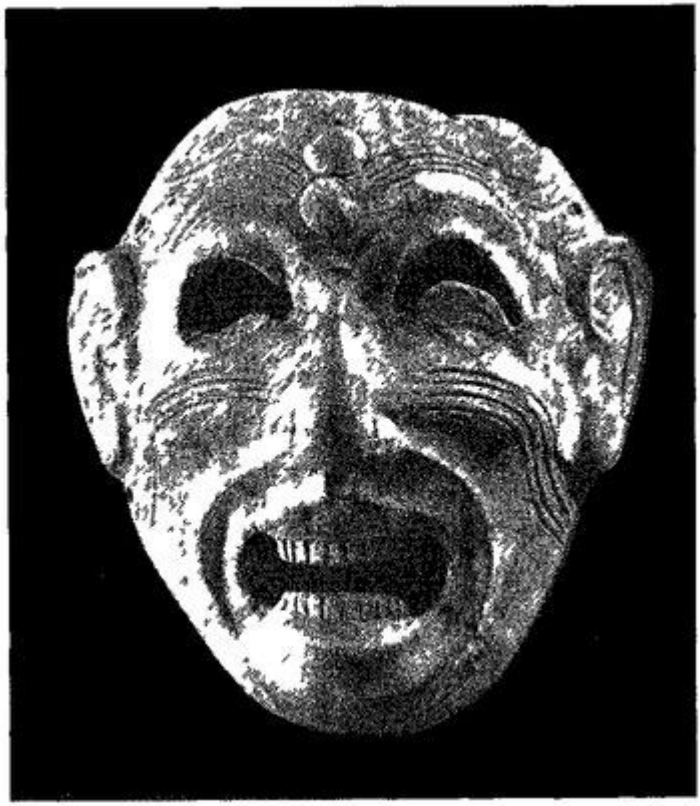

Fig. 36. -
Masque grimaçant d'une tombe de Dermech (VII^e^-VI^e^ siècle).

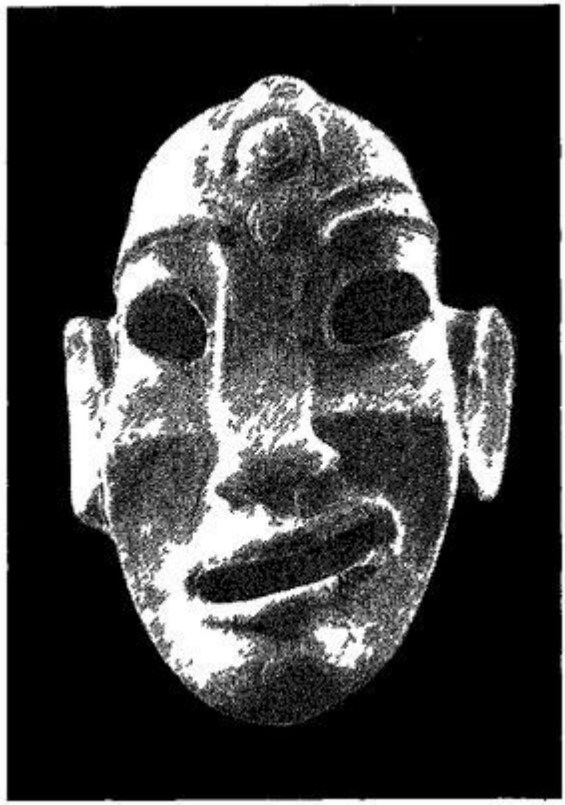

Fig. 37. -

Masque négroide, Dermech (VII^e^-VI^e^ siècle).

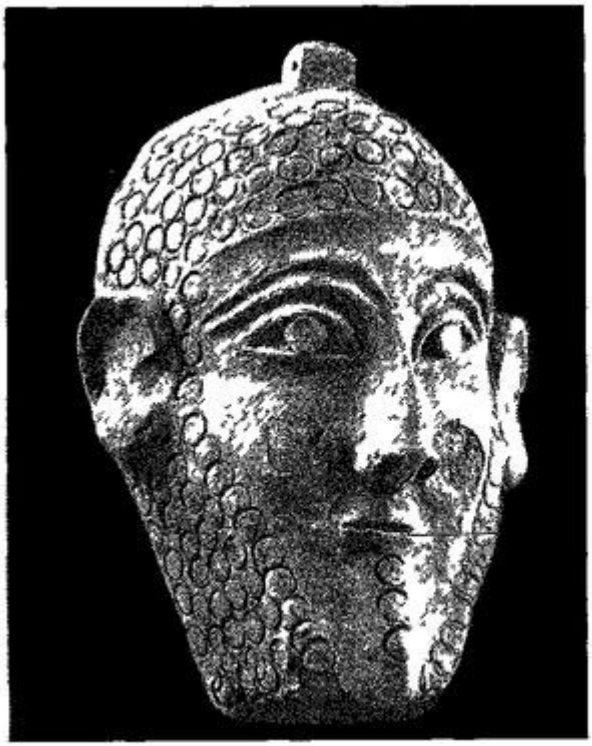

Fig. 38. -

«Masque Saumagne », pente sud de Byrsa (fin VIe siècle?).

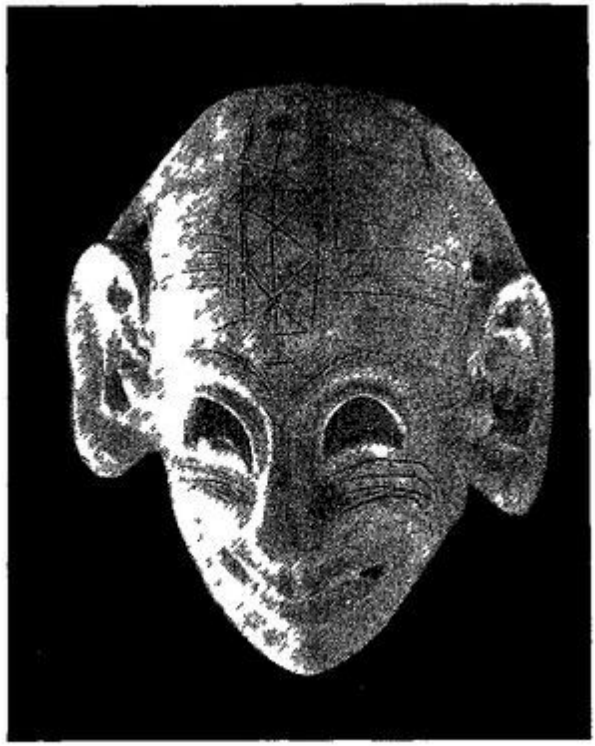

Fig. 39. -

Masque grimaçant à bandeau crânien (fin VII^e siècle).

On demeure dans le domaine du rituel et du sacré avec des figurines en terre cuite d'aspect très primitif mises au jour à Carthage dans les deux gisements funéraires : dans les tombes, rarement, et surtout au tophet. Il s'agit d'objets faits au tour – ce qui explique leur profil en cloche, ou « campaniforme » – sur lesquels l'artisan a rajouté à la barbotine les éléments déterminants du corps : les bras, parfois la tête, et, dans le cas d'un personnage masculin, un sexe stylisé; le sexe féminin est sommairement figuré par un triangle incisé, au-dessus duquel, parfois, fait saillie l'ombilic du nombril (fig. 40). Des bandes colorées en rouge rehaussent le corps sur lequel elles s'entrecroisent, ou encore suggèrent un vêtement, reste probable d'un vêtement sacerdotal attesté sur des figurines chypriotes (A.M. Bisi, 1979, pp. 24-26). Très souvent, la tête, façonnée à part, était rajoutée sur le corps par emboîtement, et c'est pourquoi on a retrouvé, en particulier au tophet de Carthage, nombre de ces têtes séparées de leur corps (fig. 40). Les têtes masculines sont rendues suivant toujours le même schéma brutalement expressif qu'on retrouvera aussi bien à Ibiza qu'en Sardaigne au VI^e siècle : oreilles décollées, nez fort et busqué dont la courbe prolonge celle du crâne, plongeant à la rencontre du menton, dont le profil « en galoche » est encore accentué par une courte barbe ; entre les deux, une bouche lippue. De telles figurines sont attestées à Chypre à la fin de l'âge du bronze, mais c'est dans le monde des Phéniciens d'Occident, et surtout dans l'aire proprement punique,

qu'elles connaîtront la plus grande diffusion, à partir de types datés au tophet de Carthage de la fin du VIIIe siècle. On a pensé que ces poupées de terre cuite ont pu jouer un rôle dans des rites d'envoûtement ou de possession. Dans les contextes où on les trouve à Carthage, on penche à leur attribuer plutôt un usage votif. Cependant diverses remarques, notamment relatives à la position des bras de ces figurines, souvent élevés dans le geste de la prière, ont suggéré l'hypothèse qu'il pourrait s'agir, non pas d'ex-voto, mais d'« orants », déposés dans les aires sacrificielles pour obtenir la fécondité de la famille (J. Ferron et M.E. Aubet, 1974).

Les niveaux funéraires ont livré d'autres figurines de terre cuite, plus élaborées, faites au moule, au sortir duquel elles étaient retouchées et peintes à la main par l'artisan. Certaines d'entre elles sont très proches de leurs origines orientales et c'est par exemple le cas de deux petites statuettes issues d'une même tombe de Dermech que son mobilier permet de dater du milieu du VIIe siècle (fig. 41). On constate que ces images sont deux variantes – l'une a les mains croisées sur son ventre et tient un large éventail en forme de palmette

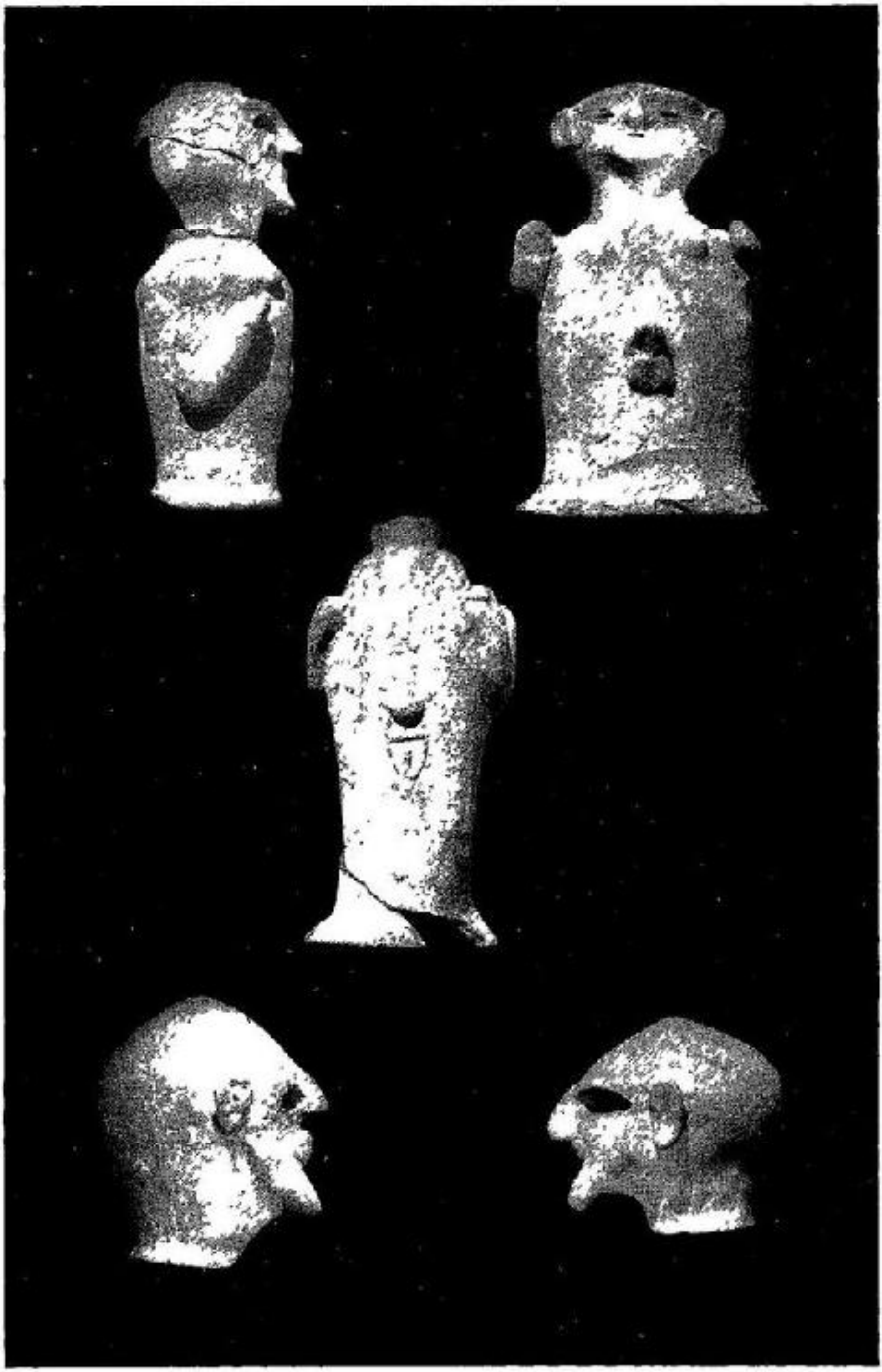

Fig. 40. -

Figurines campaniformes du tophet de Carthage.

qui lui couvre le buste, tandis que la posture de l'autre souligne sa grossesse – d'une même figuration bien attestée en Orient. Mais alors

qu'en Phénicie (à Akhziv, Tyr, Sarepta) ces « pregnant women » ou « déesses enceintes » sont représentées debout, leurs longues robes tombant jusqu'aux pieds masquant leur état, ici elles sont figurées assises ; les rehauts de couleur associent aux bandes noires verticales sur

Fig. 41. -

Deux figurines assises d'une tombe de Dermech (milieu VII^e siècle).

les robes des traces de bleu et de rouge (cette dernière couleur est en particulier celle des oreilles, aux pavillons largement ouverts et détachés). L'ordonnancement de la chevelure en deux masses égales retombant sur les épaules de part et d'autre du visage est typique d'une tradition orientale bien représentée en Syrie-Palestine et qui remonte, en dernière analyse, à un schéma égyptien.

Le style égyptisant est au demeurant la marque de nombre de ces statuettes issues des tombes du VII^e siècle et encore du VI^e siècle, souvent d'une raideur de momie, qu'elles soient représentées les deux bras étendus le long du corps ou, comme celle-ci, d'une tombe de Douimès fouillée par le P. Delattre et datée du VI^e siècle (fig. 42a), le bras gauche replié sur la poitrine, l'ovale des yeux, immense, cerné par

un fard appliqué aussi largement sur les pommettes et sur les lèvres ; les bandes peintes sur le corps suggèrent le vêtement, tandis que deux motifs inspirés de l'œil *oudja*, sur les épaules, font bénéficier la figuration de leur vertu protectrice.

Un peu plus tard, mais dès la fin du VII^e^ siècle, on voit apparaître dans les tombes de Carthage des figurines qui restent façonnées en bas-relief, suivant la tradition orientale – le bas du corps demeurant

Fig. 42. -

Figurine égyptisante d'une tombe de Douimès (a) et hellénisante (début

Ve siècle) de Dar-el-Morali (b).

enveloppé comme dans une gaine qui en dissimule les formes –, mais présentent un certain nombre de traits qui trahissent l'influence ionienne. Cette influence est particulièrement sensible dans l'un des exemplaires les mieux conservés de la « déesse au tympanon », provenant de la nécropole de Dar-el-Morali, où l'on voit coexister les deux traditions (fig. 42b) : ce qui y subsiste d'hiératisme figé est corrigé par la vie que manifestent les pieds nus qui dépassent sous la robe, par le sourire des yeux et de la bouche, tandis que l'emprunt à la Grèce d'Asie est rendu patent par le traitement de la chevelure, si différent du rendu oriental : en avant de la *stéphanè,* un bandeau frontal à ondulations ininterrompues, d'où partent de chaque côté trois nattes qui tombent sur les épaules et la poitrine jusqu'au niveau des seins. En revanche, avec les rosettes qui décorent la bande verticale brodée sur la robe, et les galons ornés de languettes au niveau du buste, on fait retour au répertoire de l'ornemaniste oriental. En cette figurine où se croisent ainsi les influences il faut reconnaître une Astarté, dont le tympanon – ici serré des deux mains contre la poitrine – est un attribut en Orient depuis la plus haute époque. Il est probable (J. Ferron, 1969, p. 32) que de telles figurines ont été introduites dans les sépultures comme des talismans protecteurs.

Scarabées et amulettes

Lorsqu'il parvient à la phase finale de la fouille, le tamisage des sables et des argiles qui se sont infiltrés dans les fosses mal recouvertes, c'est en définitive à ce monde d'une magie partout présente qu'accède l'archéologue. Le petit peuple des « amulettes puniques » dépourvues d'inscriptions est si nombreux, si richement diversifié que le meilleur connaisseur de l'archéologie carthaginoise au milieu de ce siècle a pu lui consacrer son premier ouvrage (P. Cintas, 1946). Certaines tombes de Dermech fouillées par P. Gauckler ont ainsi fait montre d'une véritable débauche de ces petits talismans, sous forme de pendeloques qui devaient être assemblées sur des colliers les unes à côté des autres : parfois plusieurs dizaines dans une même tombe. On a observé que ces amulettes sont plus particulièrement abondantes dans les sépultures que leur matériel signale par ailleurs comme des tombes riches, ce qui peut s'expliquer par le prix que pouvaient atteindre ces petits objets, très vraisemblablement importés d'Égypte. Ceux qui sont issus des tombes datées des VIIe et VIe siècles, au moins, sont authentiquement égyptiens, comme le montre leur matière – une pâte siliceuse poreuse et friable recouverte d'un émail le plus souvent bleu -, leur technique et leur style, et, plus encore, les thèmes représentés. Parmi les amulettes sans légende hiéroglyphique, la plus fréquente, de loin, est l'œil *oudja,* suivi de l'*uraeus* et du dieu Ptah-Patèque : ces trois amulettes favorites sont souvent trouvées à plusieurs exemplaires dans une même tombe. Viennent ensuite les Bès et les Anubis, toutes amulettes également très populaires en Égypte à la même époque (fig. 43). On a pu remarquer – et en tirer argument

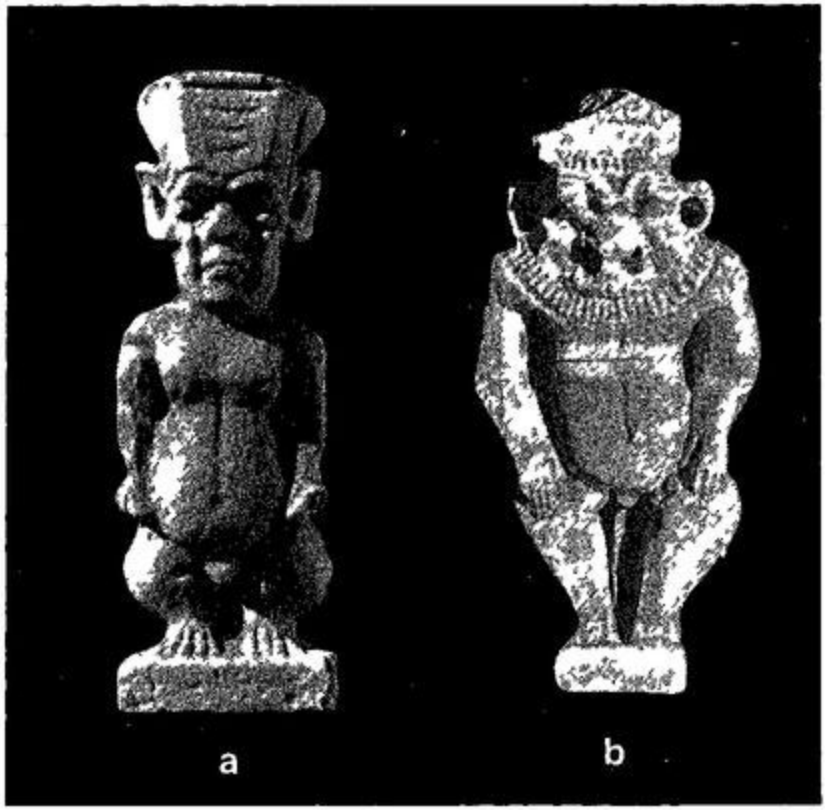

Fig. 43. -

Amulettes égyptisantes en faience ; Ptah-Patèque, à gauche, et Bès, à droite.

pour affirmer leur provenance égyptienne – que certaines amulettes particulières à la XXVIe dynastie (la *couronne blanche,* la tablette *à écrire, Khnoum* ou *Amon,* l'égide de Sekmet) se retrouvent en abondance à Carthage dans les tombes datées entre le milieu du VIIe siècle et le VIe siècle, contemporaines de cette dynastie (J. Vercoutter, 1945, p. 282). Dès le début de leur histoire, les Carthaginois baignent dans cette magie égyptienne qui continuera à les dominer pendant des siècles.

Le scarabée figure en bonne place parmi ces talismans que le mort emportait avec lui dans la tombe pour y prolonger la protection qu'ils étaient censés lui avoir assurée de son vivant. On a pu, il y a déjà plusieurs décennies, recenser presque un millier de ces scarabées et scaraboïdes, dont bon nombre ont pu échapper à l'attention des premiers fouilleurs des nécropoles de Carthage. Presque chaque fouille de tombe du VIIe siècle en livre au tamisage (S. Lancel, 1982, pp. 269, 276, 320). Jusqu'au VIe siècle, ils sont, comme les amulettes, en fritte ou en faïence, et leur matière, leur technique et les inscriptions qu'ils portent les apparentent aux scarabées trouvés en Égypte dans les sites de la XXVIe dynastie (J. Vercoutter, 1945, p. 338). Les noms des pharaons de cette époque apparaissent souvent sur les scarabées

exhumés des tombes carthaginoises – on en a dénombré plus d'une trentaine qui présentent les noms plus ou moins bien transcrits des premiers pharaons saïtes. L'efficacité magique du talisman reposait largement sur cette référence au roi et à son pouvoir. Ainsi le prénom de Psammétique Ier semble bien apparaître au registre inférieur de la composition complexe lisible au plat d'un scarabée en pâte blanche de Dermech (fig. 44a) : au registre supérieur, un sphinx couché, surmonté du signe *ankh* et précédé d'une aiguière ; au registre inférieur, un dieu accroupi fait face à la déesse Bastet. L'époque saïte, très archaïsante, s'était efforcée de faire revivre l'âge d'or de la civilisation égyptienne et l'on ne s'étonnera pas de lire le nom de Mykerinos, le bâtisseur d'une des trois grandes pyramides de Gizeh, sur un scarabée de pâte bleu-vert, provenant de la nécropole de Douimès, où, au registre inférieur, le cartouche du pharaon est précédé des symboles royaux (fig. 44b) : le faucon tenant le *flagellum,* et l'*uraeus* (J. Leclant, 1968, p. 95). Parfois, la magie opérait seule, sans le secours d'un pharaon, mais avec celui d'une divinité comme en

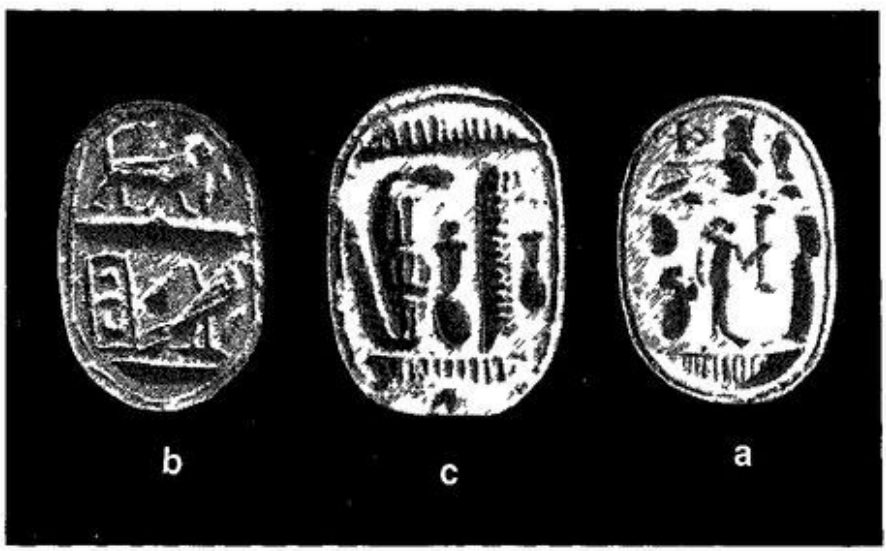

Fig. 44. -

Scarabées de la nécropole de Dermech (VIIe siècle).

témoigne un scarabée en pâte blanche provenant de Dermech, dont le plat montre la plume de Maât (la déesse de la Justice) et un *uraeus,* précédés chacun du signe hiéroglyphique *nfr* (fig. 44c). Sur plusieurs scarabées trouvés à Carthage dans les tombes archaïques figure seule la couronne de basse Égypte et l'on a pu se demander à leur sujet s'ils ne remontaient pas à la période de divisions de l'Égypte juste antérieure à la XXVIe dynastie, lorsque le Nord était indépendant du Sud (J. Vercoutter, 1945, p. 338, note 1).

Bijoux

Les bijoux de cette époque, dont il arrive que l'or vienne à luire entre les mains du fouilleur des sépultures, n'échappent pas le plus souvent dans leur conception à cette préoccupation de protection magique. C'est en particulier le cas des étuis porte-amulettes (B. Quillard, 1971, pp. 5-32). Ils sont attestés à Carthage en pâte émaillée – et alors leur origine égyptienne paraît incontestable – mais on les trouve aussi façonnés en or, comme cet étui à tête de bélier (fig. 45a), dont la fabrication locale semble probable (J. Leclant, 1980, pp. 102-103). Ces étuis contenaient des bandelettes ou rubans, porteurs de motifs ou scènes égyptisantes, qui ont disparu s'ils étaient en matière périssable (papyrus ou étoffe). Mais leur réalité est attestée par trois lamelles d'or qu'on peut dater de la fin du VII^e^ siècle et du début du VI^e^, et qui reproduisent avec des variantes les mêmes thèmes (les décans et toute une cohorte de divinités égyptiennes). Cette répétition des motifs autorise à supposer qu'on a reproduit à Carthage un modèle égyptien, et des bandes semblables ont été découvertes en Sardaigne. Au demeurant, la plupart des bijoux carthaginois de l'époque archaïque sont à classer comme ces étuis dans la catégorie des talismans, et beaucoup sont à motifs égyptisants, qu'il s'agisse des boucles d'oreilles en forme de croix ansée (fig. 45c), très fréquentes, ou des pendentifs de collier (B. Quillard, 1979), tels que ce pendentif circulaire issu d'une tombe de Douimès, dont le registre supérieur présente un disque solaire ailé surmontant un autre disque enserré dans un croissant, tandis qu'au registre inférieur deux *uraei* flanquent un *sacrum* recouvert de granulations (fig. 45e). Provient également du secteur de Douimès et date de la fin du VII^e^ siècle un pendentif en forme de niche cintrée où l'on retrouve, trônant sur un autel à gorge égyptienne, les deux *uraei* dressés ici de face et flanquant une idole-bouteille recouverte de granulations (fig. 45f). Souvent reproduit est le pendentif où le disque solaire apparaît enchâssé dans un croissant pointes en bas (fig. 45d). On classera à part un médaillon qui n'a pas d'analogue en Égypte, alors qu'on peut le rapprocher d'un pendentif trouvé à Byblos par P. Montet. Sur ce médaillon qui provient lui aussi de la nécropole de Douimès et peut être daté du VII^e^ siècle, on peut voir, autour d'un ombilic central et dans un champ cerné par un jonc de pourtour à pointe rentrante, gravé en caractères microscopiques (l'objet ne dépasse pas 18 mm de hauteur) un texte de six petites lignes qui est la plus ancienne

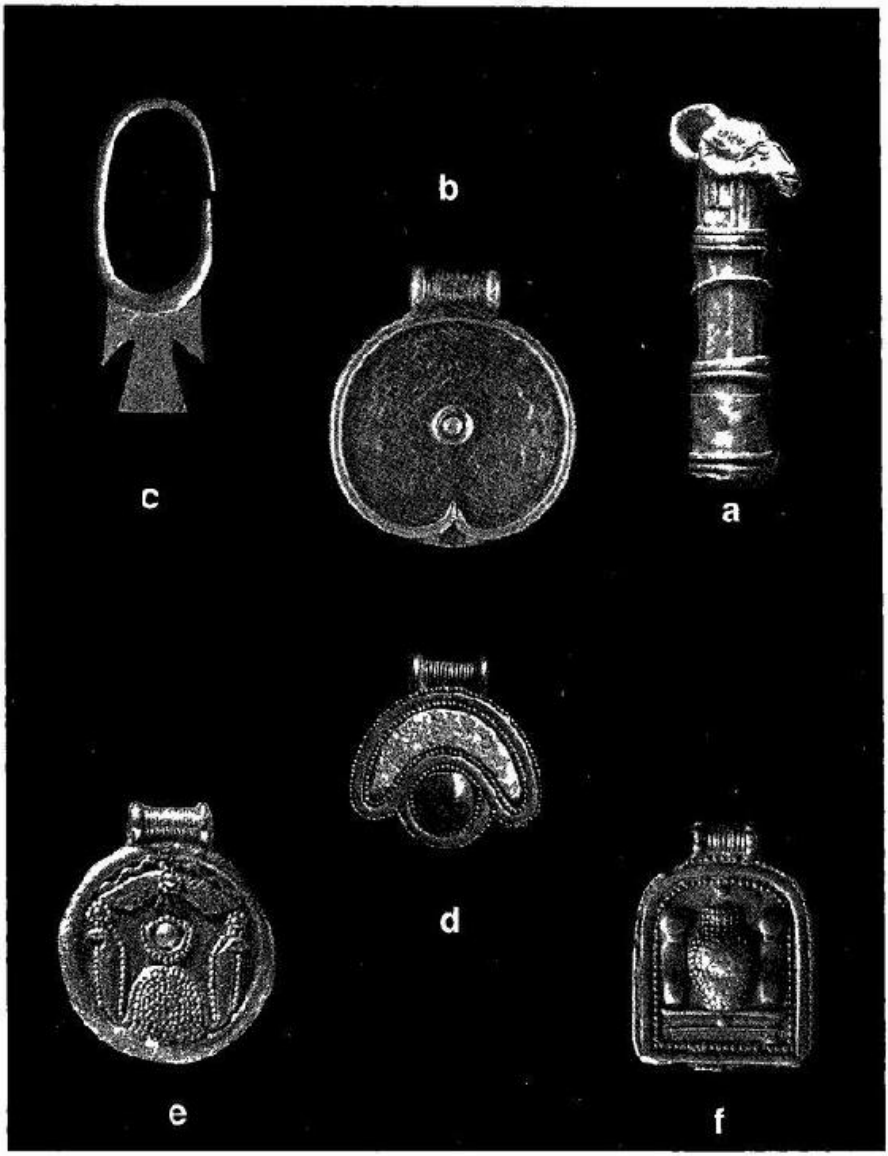

Fig. 45. -

Bijoux en or des nécropoles de Dermech et de Douimès (VII^e^-VI^e^ siècle).

inscription punique découverte à Carthage (fig. 45b) : elle nous livre le nom du personnage possesseur du médaillon, Yadamilk (J. Ferron, 1958).

Ivoires

Enfin, avec un peu de chance, l'archéologue pourra, dans sa fouille

des tombes archaïques de Carthage, mettre la main sur des produits qui s'inscrivent dans la prestigieuse lignée de l'artisanat le plus purement phénicien, celui des ivoires travaillés. Là encore se révèle l'influence de l'iconographie égyptienne, nettement présente dans deux manches de miroirs dont l'un provient de la nécropole de Douimès et date de la première moitié du VII[e] siècle (fig. 46a) : il représente

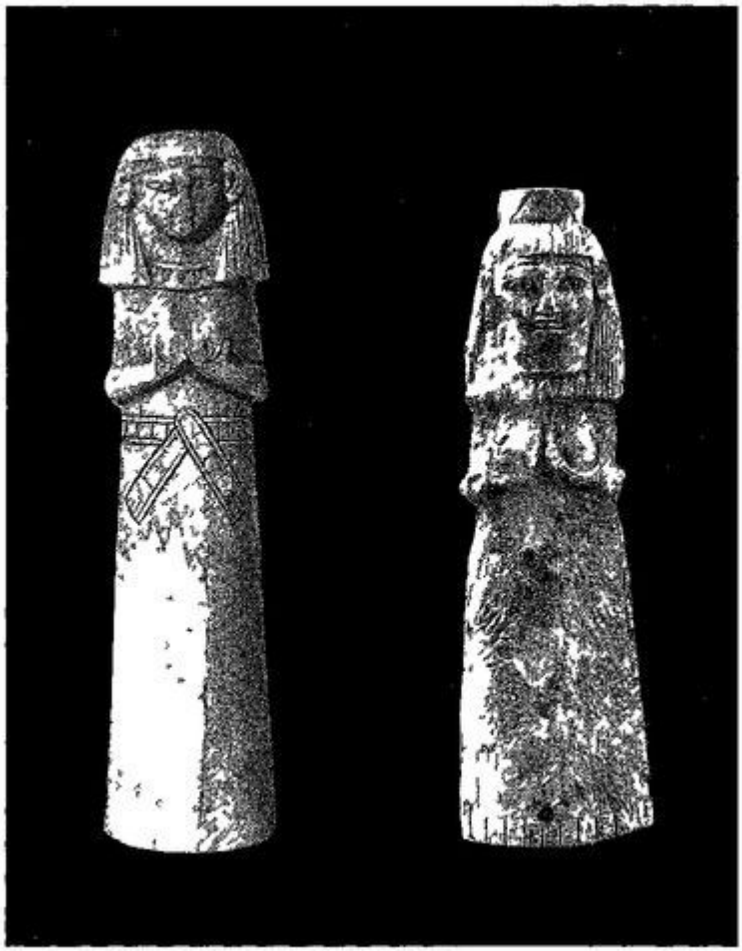

Fig. 46. -

Manches de miroir en ivoire des nécropoles de Douimès et de Junon (VII[e] siècle).

une femme coiffée du *klaft*, qui lui laisse dégagées ses deux oreilles aux pavillons largement ouverts ; la robe, longue, est ceinturée de façon lâche sur les hanches ; les mains ramenées sur la poitrine pressent les seins, qu'elles soutiennent avec les quatre doigts ouverts en arc, le pouce tendu presque verticalement. Lui fait pendant une figurine presque semblable (fig. 46b) mise au jour dans une tombe de même époque (VII[e] siècle) de la colline de Junon, pareillement égyptisante, portant même perruque et se pressant semblablement les seins. Les deux statuettes ne diffèrent que par des détails mineurs : les galons au bas de la robe et ce qui semble être une tiare ne figurent pas

sur le manche de miroir provenant de Douimès. Ce motif de la femme qui se tient les seins remonte à une vieille tradition mésopotamienne et syrienne (mais originairement le corps est nu), et le visage aux larges yeux en amande encadré par la perruque est celui des « femmes à la fenêtre » des ivoires de Nimrud, au VIIIe siècle. Compte tenu de la différence de qualité de ces deux figurines avec les pièces comparables de Phénicie propre, on peut songer à des ouvrages exécutés à Carthage même dans la manière des modèles syro-palestiniens, sans pouvoir exclure qu'il s'agisse d'oeuvres importées de centres de la côte phénicienne (Byblos, Sidon, Tyr).

Tout autre est le problème posé par une autre catégorie d'ivoires ouvragés, celle des peignes, qui apparaissent à Carthage au cours du VIIe siècle. C'est le cas de ce bel exemplaire qui provient de la même tombe de la nécropole de Junon où A. Merlin avait en 1918 recueilli le manche de miroir que nous venons de voir (fig. 47b) : le décor – un sphinx et un canard (?) au milieu de fleurs de lotus – en est d'inspiration égyptisante, mais il est incisé au lieu d'être figuré en bas-relief, comme dans la tradition orientale. D'autres objets similaires, parfois conservés à l'état fragmentaire, ont été exhumés à Carthage dans des contextes situés entre le début du VIIe siècle et la fin du VIe. Ici, les éléments de référence ne sont pas orientaux, mais appartiennent au monde phénicien de l'extrême Occident : c'est du «pays de Tartessos », en Andalousie, que proviennent les peignes gravés les plus comparables à ceux de Carthage, dont ils sont chronologiquement contemporains (fig. 47a et c). A moins d'admettre que les deux séries d'objets relèvent de productions locales parallèles et indépendantes – ce qui n'est pas strictement impossible –, la question dès lors se pose de savoir quels ateliers sont les initiateurs de ces pièces dont l'origine ne semble pas orientale. En s'appuyant sur la qualité technique des exemplaires carthaginois, on a plaidé pour la localisation à Carthage des officines qui, peut-être dès le milieu du VIIIe siècle, ont fabriqué ces ivoires gravés dont le décor, au moins pour les plus anciens, manifeste une grande fidélité aux schémas d'ornementation syro-palestiniens (A.M. Bisi, 1968). A l'inverse, on a excipé de la non moins grande qualité et surtout de la quantité très supérieure des ivoires

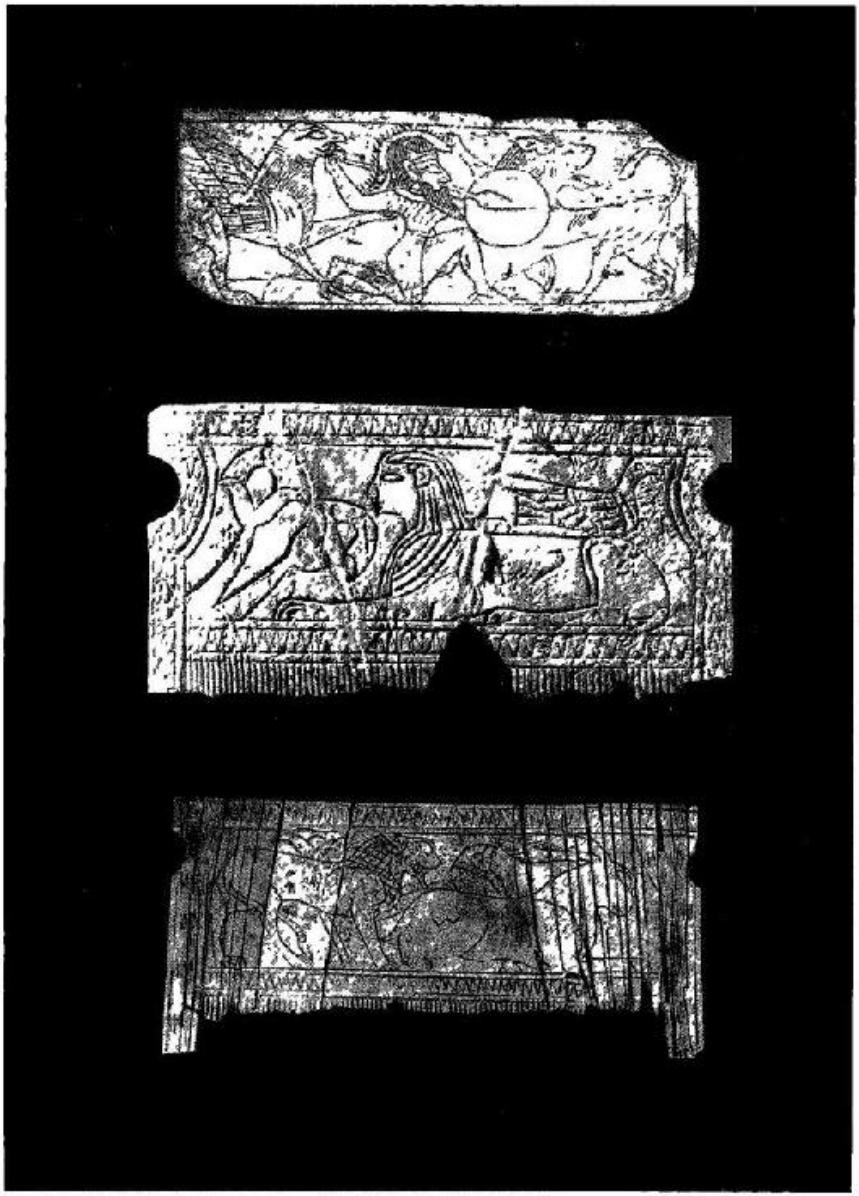

Fig. 47. -

Peignes en ivoire de Carthage (colline de Junon, VII^e siècle : b) ; de Carmona, en Andalousie (VII^e-VI^e siècle : a et c).

incisés mis au jour dans les sites « orientalisants » du sud de l'Espagne (surtout dans l'aire de Carmona : à la Cruz del Negro, à El Acebuchal, El Bencarron) pour affirmer le rôle moteur des ateliers andalous (M.E. Aubet, 1980, pp. 47-51). Comme souvent, il se pourrait que les deux thèses contiennent leur part de vérité : des analyses chronologiquement plus fines suggèrent que le groupe le plus ancien des ivoires sud-espagnols pourrait être l'œuvre d'artisans carthaginois

(plutôt qu'orientaux) émigrés en Espagne et actifs au début du VIIe siècle ; par la suite, les ateliers implantés dans le « pays de Tartessos » auraient développé une production autonome très florissante, et peut-être exporté à Carthage à partir du milieu du VIe siècle.

Cette hésitation à créditer la Carthage archaïque d'un artisanat propre et indépendant dans le domaine de l'ivoire travaillé provient somme toute d'une relative modestie des trouvailles qui ont été faites dans ce domaine dans la métropole africaine jusqu'à une époque récente. Les dernières fouilles de la nécropole de la pente sud de Byrsa ont apporté des éléments nouveaux de nature à replacer plus justement la production carthaginoise dans cet artisanat si spécifique de la tradition phénicienne. L'amphore d'une tombe à incinération fouillée en 1980 contenait, entre autres matériels datés du milieu du VIIe siècle par un kotyle protocorinthien subgéométrique, une petite plaque d'ivoire ouvrée en relief, que le feu de la crémation avait fait éclater en deux parties (fig. 48a). Le motif en est franchement égyptisant : deux personnages debout affrontés, l'un masculin, l'autre féminin, dans le geste d'adoration du soleil ailé figuré au-dessus d'eux; les traits « kouchites » sont assez marqués dans le rendu (chevelure, vêtements)

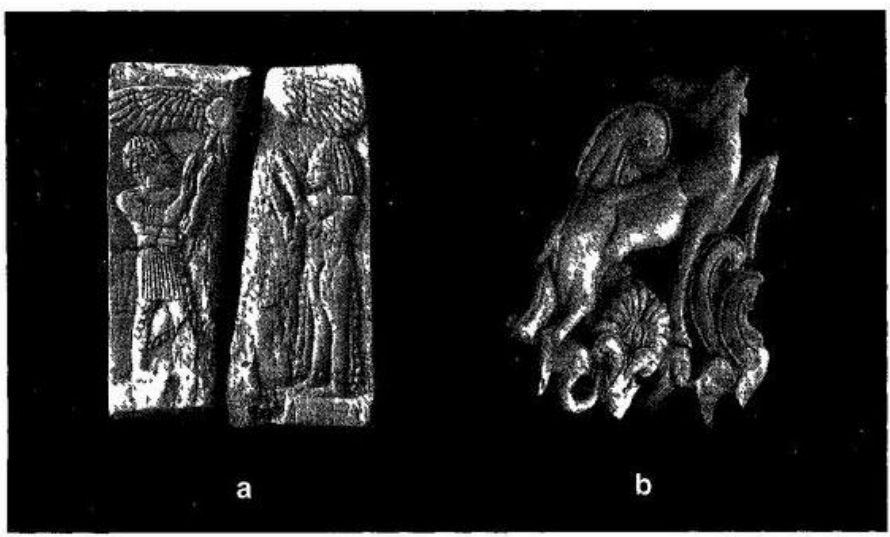

Fig. 48. -

Ivoires de la nécropole de Byrsa : égyptisant (a) et de tradition syro-palestinienne (b).

des deux personnages – au point qu'on ne peut écarter l'hypothèse que cet objet provienne de la vallée du Nil –, ce qui s'accorde bien avec la date de déposition de cette plaque dans la tombe (S. Lancel, 1981, pp. 162-164). A quelque distance de là, dans le même secteur de cette nécropole, une autre tombe à incinération de datation identique avait deux ans auparavant révélé tout un ensemble d'objets en ivoire, et en particulier plusieurs éléments de plaquettes travaillées « à jour », répétant un même motif qui entrait probablement dans la composition d'une frise décorative faite de métopes symétriquement disposées. Le

motif de base (fig. 48b) est un cervidé passant à droite, la tête tournée en arrière, la patte avant gauche relevée, dans un décor de volutes et de palmettes. C'est aux ivoires ajourés de Nimrud qu'appartient la réalisation la plus réussie dans ses diverses variantes du motif du cervidé qui se retourne dans l'acte de brouter des feuillages. Non sans un évident appauvrissement stylistique, notable dans le rendu de l'environnement végétal, devenu conventionnel et figé, ces ivoires ajourés de Carthage paraissent pour le thème en descendance directe de ces pièces de Nimrud datées de la fin du VIIIe siècle. Pour la technique, en dépit des différences de dimensions et d'exécution – nettement plus brillante dans le cas des exemplaires chypriotes –, on rapprochera ces ivoires de Byrsa de ceux de la nécropole royale de Salamine de Chypre, datés des alentours de 700 avant J.-C. (V. Karageorghis, 1973) : un demi-siècle, donc, sépare les exemplaires de référence de Nimrud et de Chypre des ivoires ajourés de Byrsa. Ainsi cette trouvaille – jusqu'alors sans précédent à Carthage – montre qu'au milieu du VIIe siècle on travaillait l'ivoire dans la métropole africaine avec une grande fidélité aux modèles syro-palestiniens. Car des morceaux d'ivoire brut – sous forme de tranches obtenues par le tronçonnement de la partie terminale d'une défense – trouvés dans la même tombe semblent apporter la preuve qu'il ne s'agit pas là d'objets importés, mais de la production d'un artisanat local : cette sépulture (à incinération, soulignons-le) ne serait pas celle d'un amateur d'ivoires, mais celle d'un artisan qui avait emporté avec lui dans l'au-delà non seulement quelques produits de son art, mais aussi quelques échantillons de ses matériaux (S. Lancel, 1983a, pp. 691-692).

Carthage à la fin du VIIe siècle

On comprendra sans peine que ce rapide aperçu des apports fournis depuis plus d'un siècle par la fouille des nécropoles de Carthage n'en épuise pas la richesse documentaire. A cette cité encore naissante dont les derniers travaux sur le terrain montrent la déjà grande étendue spatiale – sans nous informer beaucoup sur la distribution de cet espace –, cette documentation funéraire infuse un peu paradoxalement sa vie. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire la page qu'a inspirée à P. Gauckler (1915, p. 398) la fouille de ce qu'il a appelé la «tombe de la prêtresse» : «Le squelette, celui d'une femme, peut-être d'une prêtresse, est étendu, le crâne tourné à l'est vers la porte : il tient encore dans la main gauche un grand miroir en bronze, dans la droite, de lourdes cymbales de même métal. Le poignet gauche disparaît sous un bracelet de perles, de scarabées, de figurines diverses; au bras droit sont enfilés plusieurs anneaux d'argent et d'ivoire. Les doigts sont chargés de bagues d'argent et d'un anneau d'or, avec quatre cynocéphales gravés sur le chaton; à l'oreille gauche, un pendant d'or avec la croix en tau; au cou, un grand collier d'or massif formé de quarante éléments de formes variées, symétriquement disposés de part et d'autre d'une broche centrale, figurant un croissant en turquoise retombant sur un disque en hyacinthe. Un autre collier en argent complète la parure. Un aryballe et un alabastre corinthiens à figures,

un grand flacon d'émail couvert d'une feuille d'or, une statuette en faïence polychrome, tout égyptienne de style, des disques d'œufs d'autruche peints, des poteries et une lampe complètent ce mobilier... » Cette description, qui eût comblé Flaubert quand il rassemblait fiévreusement sa documentation pour sa Salammbô, l'emporte en puissance d'évocation sur toute fiction romanesque. Grâce à cette archéologie des sépultures, nous en savons plus sur la Carthage archaïque que sur toute autre cité contemporaine de la Méditerranée occidentale.

Arrêtons-nous, pour un instantané provisoirement conclusif, sur cette image de la cité punique vers la fin du VII^e^ siècle ou dans les toutes premières années du VI^e^. Ses horizons sont larges : même s'il est clair qu'elle regarde prioritairement du côté de l'Orient, elle a des contacts déjà étroits avec le monde culturel grec, peut-être surtout par l'intermédiaire de la Sicile, et il est probable qu'elle est déjà en relation avec l'aire étrusque méridionale et les côtes du Latium. Ses liaisons avec l'Espagne du Sud fonctionnent dans les deux sens. C'est avec son environnement le plus proche que ses rapports apparaissent le moins. L'archéologie du monde méditerranéen archaïque s'attache de plus en plus de nos jours à tenter de définir la notion de « territoire » – de *chôra* en termes grecs –, et à recentrer les cités dans leurs territoires. On est toujours bien en peine d'esquisser si peu que ce soit un territoire à la première Carthage, de concevoir ses liens avec sa voisine la plus proche, Utique, en principe son aînée. La Carthage archaïque est encore pour quelque temps une tête sans corps. C'est du grand large que viennent sa puissance et sa richesse.

CHAPITRE III

La cité tentaculaire, ou la formation d'un «empire»

Phéniciens et Grecs en Occident à la fin du VII^e siècle

A la fin du VII^e siècle, le bassin occidental de la Méditerranée était une mer très fréquentée, dont les Grecs disputaient la maîtrise aux Phénico-Puniques, surtout depuis les premières implantations de la colonisation chalcidienne dans l'île d'Ischia, puis à Cumes, en Campanie, un peu avant le milieu du VIII^e siècle. Comme auparavant les Phéniciens l'avaient fait, en se portant d'emblée aux extrémités du monde occidental, les fondateurs eubéens, en dépassant dans leur entreprise les plaines de Sicile et d'Italie du Sud et en s'avançant le long des côtes tyrrhéniennes, avaient pour but la conquête d'un marché et la création d'une route commerciale (J. Heurgon, 1969, p. 151). Comme jadis les Orientaux par les richesses du Rio Tinto, ils étaient attirés par les richesses minières de l'île d'Elbe et de l'Étrurie. Une fois fixée cette tête de pont en Italie centrale, la démarche récurrente consistait ensuite à occuper solidement les stations intermédiaires, et d'abord le détroit de Messine, ce qui fut fait, au début de la deuxième moitié du VIII^e siècle, par les fondations de Zancle et de Rhégion (Reggio Calabria), de part et d'autre du détroit (G. Vallet, 1958, p. 56). Un fait constaté par les archéologues donne une idée de l'efficacité de ce verrou : la céramique corinthienne est diffusée massivement au VII^e siècle à Tarente et en Sicile (et c'est probablement par ce relais qu'elle parvenait à Carthage), mais ce commerce colonial de Corinthe s'arrêtait au détroit; seuls quelques rares exemplaires de luxe de cette céramique parvenaient jusqu'en Étrurie, alors qu'en revanche les Chalcidiens laissaient transiter par le détroit un véritable flot de belles céramiques attiques, qu'on retrouvera dans les tombes étrusques (G. Vallet, 1958, p. 164). S'il faut en croire Thucydide (VI, 13, 1), en l'intervalle de quelques années les Eubéens avaient essaimé à Naxos, à Léontinoi et à Catane, sur la côte est de la Sicile, tandis qu'un peu plus au sud Mégare fondait Mégara Hyblaea et Corinthe la ville de Syracuse. La côte méridionale n'échappait pas longtemps à cette expansion : Géla était fondée par les Rhodiens au début du VII^e siècle et la dernière colonie dorienne, Agrigente, apparaissait au début du VI^e siècle. Entre-temps, à l'étroit dans sa petite plaine côtière, Mégara Hyblaea avait essaimé au milieu du VII^e siècle vers l'ouest, à Sélinonte, aux confins du monde demeuré phénico-punique. Et depuis les dernières années du VIII^e siècle, à Crotone, Sybaris et Tarente, l'Italie du Sud était devenue la Grande-Grèce.

La colonisation grecque ne se contentait pas de tenir solidement cette position stratégique en Italie centrale qui contrôlait les passages est-ouest et les accès à la mer Tyrrhénienne. Dans la deuxième moitié du VIIe siècle, des colons venus de Théra, dans les Cyclades, fondaient Cyrène et limitaient ainsi vers l'est la possible expansion des Phénico-Puniques établis au Maghreb et en Libye. On sait quelle incidence sur les partages linguistiques, sur cette rive sud de la Méditerranée, aura pour de longs siècles cette implantation grecque en Cyrénaïque.

Sur les rivages nord, des marins venus de Phocée, en Asie Mineure, fondent, vers 600, la ville de Massalia, Marseille, qui prend le contrôle de la grande voie commerciale de la vallée du Rhône et sera, pendant des siècles, la rivale constante de Carthage dans la région. Enfin, à l'ouest, la « chasse gardée » phénicienne en Espagne n'était pas épargnée par les empiétements. La Palaeopolis d'Ampurias, fondation phocéenne en Catalogne, ne remonte qu'au début du VIe siècle, mais sur la côte andalouse Mainaké (Malaga) pourrait être antérieure. Et Hérodote (IV, 152) raconte comment, vers 640, le Samien Colaios, qui se rendait en Égypte, fut détourné de sa route par des tempêtes jusqu'aux Colonnes d'Hercule, où il fit de gros bénéfices en vendant ses marchandises aux gens de Tartessos. Il aurait montré ainsi la voie à des Phocéens qui, vers la fin du VIIe siècle ou au début du VIe, le suivirent et furent si bien accueillis par le souverain du royaume de Tartessos, Arganthonios, que celui-ci, selon Hérodote (I, 163), leur aurait proposé de quitter l'Ionie et de venir s'installer dans son pays.

Au VIIe siècle avant notre ère, il était probablement plus difficile encore pour un marin grec de distinguer clairement de leurs confrères orientaux les marchands carthaginois, qu'il ne l'était à ces derniers de faire la part entre Grecs de la Grèce propre et colons des territoires hellénisés de la Méditerranée occidentale. De la même manière, il n'est pas aisé pour l'historien d'aujourd'hui de faire toujours avec certitude la part, dans cette appropriation de l'espace occidental, de ce qui revient en propre aux Puniques (fig. 49). On conviendra ici d'appeler ainsi les navigateurs, commerçants, entrepreneurs de toutes sortes, et de culture sémitique, qui opéraient depuis Carthage, si ce n'est en son nom. Cette identification, on l'imagine, n'est pas obvie. Elle repose surtout sur l'analyse des matériels archéologiques, en particulier de la céramique, et sur la détermination, dans les faciès reconnus, de ce qui apparaît propre à Carthage. D'autre part, même si la cité mère, Tyr, souffre maintes difficultés de la part des Assyriens pendant la première moitié du VIIe siècle (et jusqu'au début du vie siècle, sous le règne de Nabuchodonosor), rien ne permet d'affirmer que la « nouvelle ville » africaine, Carthage, puisse, au moins jusqu'au milieu du VIe siècle, mener des entreprises politiquement indépendantes du contrôle de la cité phénicienne. Même affaiblie, Tyr restera la métropole, longtemps encore active sur les mers : c'est à des marins phéniciens que vers 600 avant notre ère le pharaon Nechao confiera la mission d'accomplir un périple autour de l'Afrique (J. Desanges, 1978, pp. 7-16). Et la relation d'attachement de la colonie à sa métropole demeurera toujours, nous l'avons vu, très forte ; essentiellement sur un plan religieux, mais ce plan, dans l'Antiquité, et spécialement en milieu sémitique, est fondamental. Il faudra les conquêtes militaires des Carthaginois en Sicile et en Sardaigne, dans la deuxième moitié du VIe siècle, puis la

victoire sur les Phocéens, en Corse, à Alalia (Aleria), pour que Carthage se constitue, de facto, en puissance autonome. Et peut-être même faudra-t-il attendre que la thalassocratie qu'elle était devienne, à partir du Ve siècle, aussi un État terrien, africain, pour qu'on puisse vraiment voir en elle une puissance souveraine.

Établissements puniques en Méditerranée occidentale

Les questions relatives aux établissements sémitiques en Méditerranée occidentale à partir du VIIe siècle se ressentent de cette ambiguïté. Sont-ils à l'origine phéniciens ou puniques et, s'ils sont d'abord phéniciens, à partir de quand peut-on les tenir pour partie de l'« empire» de Carthage? Ainsi du cas d'Ibiza, aux Baléares.

Selon Diodore de Sicile (V, 16), les Carthaginois établirent une colonie à Ebesos (c'est le phénicien *Eibshim*), dans l'île de Pithyuse, cent soixante ans après la fondation de leur propre cité ; ce qui, si nous

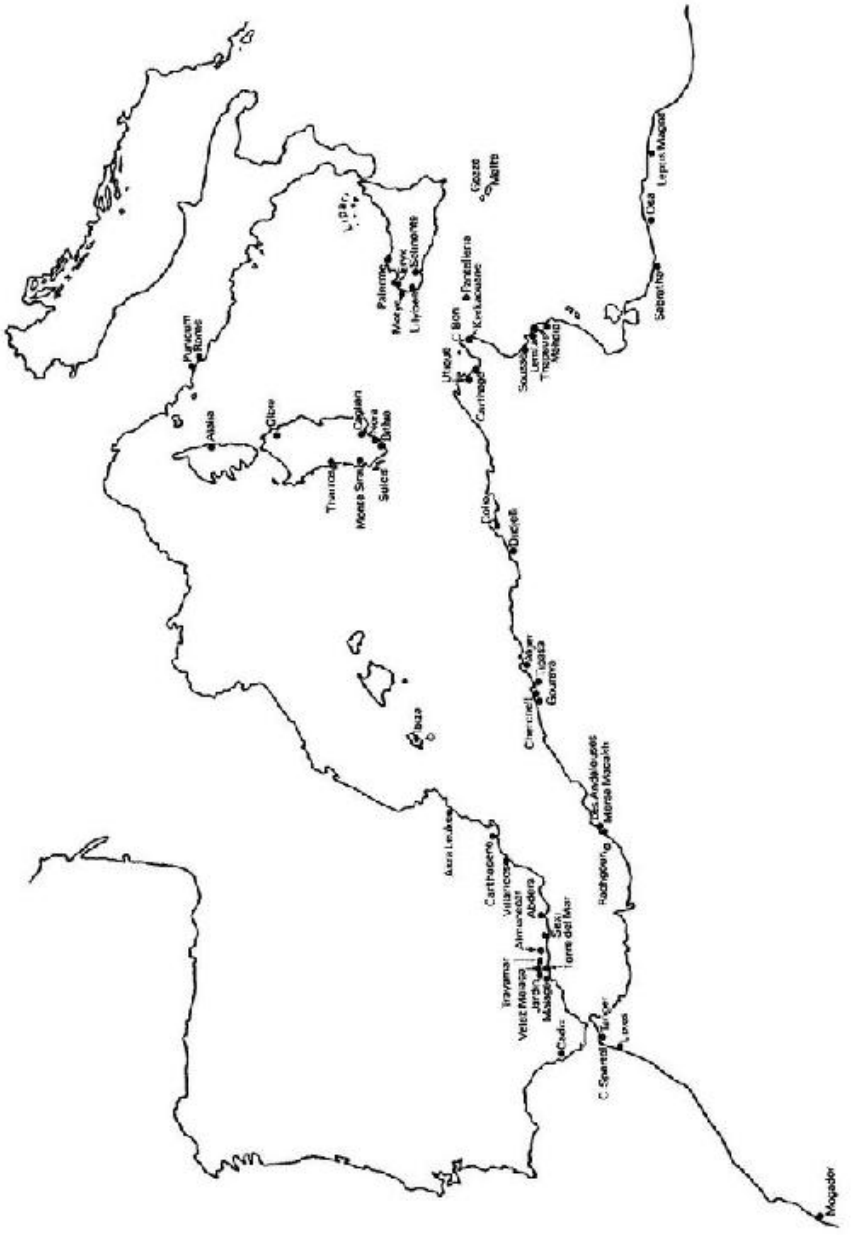

admettons pour cette fondation la date de 814, nous situe en 654. Les développements récents de la recherche archéologique à Ibiza forcent à remettre en question cette affirmation de Diodore qu'on retenait généralement naguère encore. On est tenté d'identifier maintenant comme phénicien, en le datant à partir du milieu du VII[e] siècle, un premier établissement modeste comportant simplement les installations nécessaires pour appuyer la navigation commerciale vers le nord et vers l'est, à partir des côtes d'Andalousie : quelques maisons, des entrepôts de marchandises. Seule la nécropole de cette période est bien connue, en particulier avec les incinérations exhumées au pied de

la colline de Puig des Molins, qui comportent un mobilier réduit (mais avec des céramiques d'importation, notamment étrusques) déposé dans des urnes, de petites cavités ou des fosses. Un établissement « phénicien », donc, mais en excluant une intervention de Tyr et en en faisant une création des Phéniciens de l'Ouest (C. Gomez Bellard, 1990, p. 178). Il reste cependant des spécialistes pour penser que Carthage, au milieu du VII^e siècle, était fort capable de mener à bien la colonisation d'Ibiza et que la documentation archéologique que nous possédons ne nous permet pas encore de repousser formellement le témoignage de Diodore (P. Rouillard, 1989, p. 227). A partir du début du VI^e siècle, l'influence de Carthage croît à Ibiza parallèlement à la crise des établissements phéniciens du sud de l'Espagne, précipitée par le siège et la chute de Tyr en 573. Cette influence carthaginoise directe est bien marquée par les changements de faciès de la nécropole de Puig des Molins, tant pour ce qui est de la typologie des sépultures (apparition des hypogées) que pour celle des mobiliers funéraires (C. Gomez Bellard, 1990, p. 183). Au tophet d'Illa Plana, apparemment fondé vers la fin du VI^e siècle, abondent dès lors les statuettes « campaniformes » aux caractères sexuels marqués, qui sont typiques de l'aire punique : inconnues sur les sites phéniciens du sud de l'Espagne, elles sont présentes à Carthage, on l'a vu, à haute époque, mais aussi, on le verra, en Sardaigne et en Sicile. Au V^e siècle, l'île d'Ibiza, dont la cité semble déjà avoir atteint son complet développement, fait évidemment partie de la sphère d'influence de Carthage, tout comme l'ensemble de l'archipel des Baléares, qui fournira aux armées de Carthage son corps célèbre de « frondeurs » (les *funditores*) dès le IV^e siècle. Cependant, le type de relation politique qui unissait l'archipel à Carthage nous échappe. On peut, par hypothèse, imaginer un gouvernorat militaire et une garnison (P.A. Barcelo, 1988, p. 5-25).

Si les Baléares regardaient naturellement vers l'Espagne et avaient peut-être reçu du sud phénicien de la péninsule leur première culture sémitique, à l'autre bout de la Méditerranée occidentale, en cette position centrale qui en faisait, avec la Sicile, un verrou, Malte était bien davantage tournée vers l'Orient que vers l'Occident, vers le delta du Nil plutôt que vers Carthage (A. Ciasca, 1988, p. 208). Le faciès archéologique de l'île, même à basse époque punique, sera toujours notablement différencié de celui que présentent les régions voisines (Sicile occidentale, Tunisie du Nord). Cependant, à partir d'une date qu'on ne peut fixer précisément (VI^e siècle?), l'emprise carthaginoise sur Malte n'est pas douteuse; elle ne cessera qu'en 218, lorsque les Romains s'empareront de l'île, après avoir fait prisonniers son gouverneur militaire et sa garnison punique. Dans le même secteur, Gozzo et Lampedusa étaient occupés par Carthage au moins à partir du milieu du IV^e siècle, comme l'indique le *Périple* du pseudo-Scylax. A Pantelleria, des restes de fortifications sur l'acropole indiquent que l'île fut sans doute une escale carthaginoise, dont le port, au minimum, était contrôlé par les Puniques.

Sardaigne et monde étrusque

Vers le nord, la pièce maîtresse de la mainmise des Carthaginois sur le bassin occidental de la Méditerranée était la Sardaigne. Là aussi, la chose n'est pas douteuse, les pas des Phéniciens, comme eût dit Péguy, « avaient marché pour eux ». En particulier lors de la deuxième phase de l'implantation phénicienne, à partir de la fin du IXe siècle, qui comporte un véritable processus de colonisation à partir des cités-États de la Phénicie propre. On considère que Sulcis et Tharros, sur la côte ouest, sont fondées à la fin du VIIIe siècle. Et la magnifique orfèvrerie de Tharros, aux VIIe et VIe siècles (fig. 50), supérieure à celle de Carthage à la même époque, en dit long sur la richesse de cette colonie phénicienne alors indépendante de la métropole punique (G. Pisano, 1988, pp. 370-382). Bithia, au sud, ainsi que Cagliari, sont de fondation plus récente (fin VIIe siècle).

Cette Sardaigne d'ancienne culture sémitique – mais uniquement sur ses franges littorales – entre dans l'histoire de Carthage au milieu du VIe siècle. On situe en effet vers cette époque une défaite subie dans l'île par le premier « roi » carthaginois, du nom de Malchus (Justin, XVIII, 7), sans doute alors aux prises avec les indigènes dont il fallait desserrer la pression sur les établissements de la côte. Peu après, vers la fin du vie, les Carthaginois s'engagent à nouveau militairement sur l'île, avec les campagnes des deux fils de Magon, Hasdrubal et Hamilcar (Justin, XIX, 1, 6). Déjà, en 535, la victoire des

Fig. 50. -

Pièces d'orfèvrerie de Tharros (VII^e^-VI^e^ siècle avant J.-C.).

Carthaginois, alliés aux Étrusques contre les Phocéens, à Alalia, en Corse, avait assuré la sécurité de la Sardaigne contre d'éventuelles entreprises grecques – celles des Phocéens eux-mêmes et celles de leur colonie Massalia (Marseille) – en créant une sorte de glacis : perdue pour les Grecs, la Corse fut laissée par Carthage à la disposition de ses alliés étrusques. Puis, lorsque ces derniers furent abattus et supplantés par Rome, une sorte de *modus vivendi* entre Romains et Carthaginois fit de l'île une sorte de terrain neutre, qui semble cependant être resté plutôt dans la sphère d'influence de Carthage jusqu'à l'époque de la première guerre punique (milieu du III^e^ siècle).

On pensait depuis longtemps que les Puniques « avaient sans doute avec les Étrusques des relations commerciales qui exigeaient la sécurité de la mer Tyrrhénienne » (St. Gsell, *HAAN,* I, 1921, p. 425). On connaît mieux maintenant ces relations et cette alliance, depuis la découverte majeure, en 1963, des inscriptions bilingues, punico-étrusques sur lamelles d'or, de Pyrgi, l'un des ports de Caere (l'actuelle Cerveteri) (fig. 51). On date vers 500 avant J.-C. ces textes où le

souverain étrusque de Caere, Thefarie Velinas, exprime dans un ex-voto sa reconnaissance à la déesse punique Astarté (J. Heurgon, 1965, pp. 89-104). Il s'agit en fait d'une véritable alliance entre Carthage et la principauté du sud de l'Étrurie, où le nom, *Punicum*, du second port de Caere assure la réalité de la présence commerciale (et peut-être aussi démographique) des Carthaginois. Et les fouilles récentes de la nécropole archaïque de la pente sud de Byrsa ont sensiblement accru le nombre des témoins des importations à Carthage en

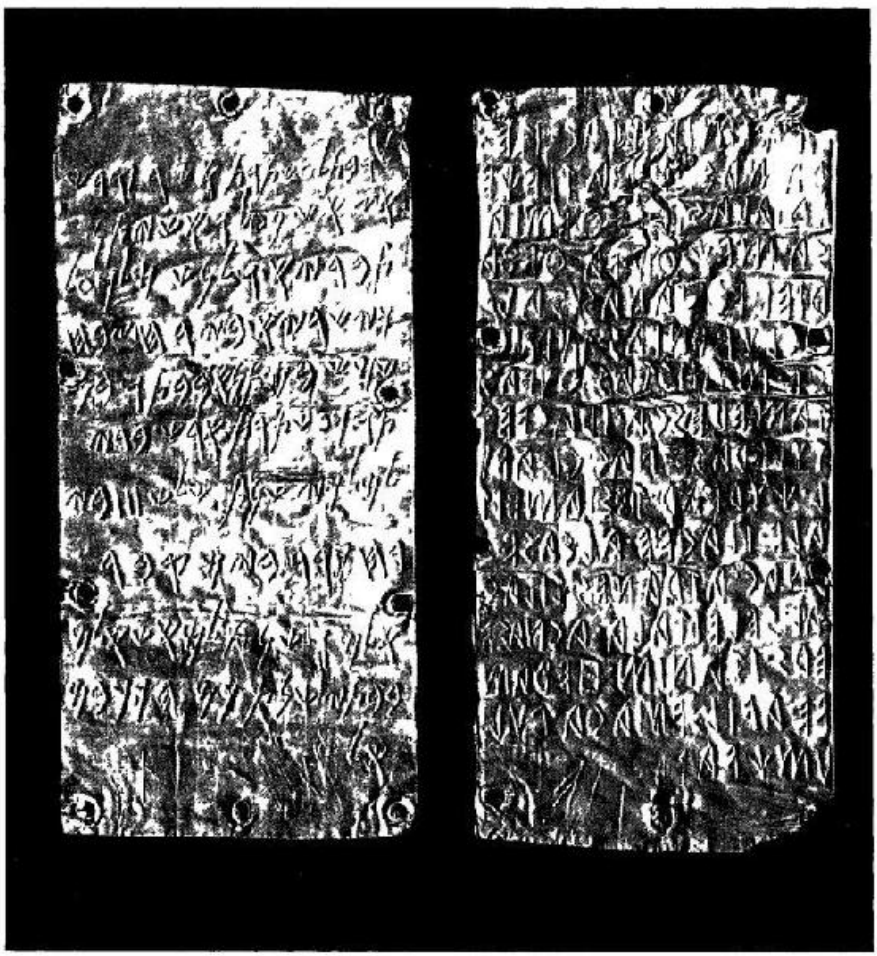

Fig. 51. -

Lamelles d'or bilingues de Pyrgi. A gauche le texte punique; à droite le texte étrusque.

provenance du sud de l'Étrurie à une date un peu antérieure (J.-P. Thuillier, 1985, pp. 155-163). Comme témoin des échanges persistant au moins jusqu'au début du V^e^ siècle, entre le monde étrusque et Carthage, il faut citer une petite plaquette d'ivoire de la nécropole dite de Sainte-Monique à Carthage, sur laquelle on peut lire un petit texte étrusque apparemment écrit à Vulci, qu'on traduira ainsi : « Je suis un Punique de Carthage », peut-être une sorte de «carte de visite»

rapportée d'Étrurie par un marchand carthaginois (M. Gras, 1989, p. 227).

Le premier traité entre Carthage et Rome

Il apparaît licite de placer dans cet éclairage le premier traité entre Rome et Carthage, qui nous ramène, on va le voir, à la Sardaigne. Car on admet généralement aujourd'hui la date – à quelques années près celle des tablettes de Pyrgi – que Polybe assigne à ce traité : 509 avant J.-C., soit l'année de l'instauration de la république à Rome. Il vaut la peine de citer intégralement le texte transmis par Polybe (III, 1, 22) en grec, sur la base d'une rédaction en latin archaïque dont il souligne les difficultés d'interprétation : « Les Romains et leurs alliés s'abstiendront de naviguer au-delà du Beau Promontoire, à moins que la tempête ou une force ennemie ne les y contraignent ; si un navire se trouve entraîné malgré lui au-delà de ce cap, il sera interdit à l'équipage de rien vendre et de rien acheter, sinon ce qui sera nécessaire pour mettre ledit navire en état de reprendre la mer ou pour offrir un sacrifice. Le navire devra repartir dans les cinq jours. Pour ceux qui viendront faire du commerce, aucune transaction ne pourra être conclue sans la présence d'un héraut ou d'un greffier. Quant au règlement des achats effectués en présence de ces fonctionnaires, l'État se portera garant envers le vendeur – cela pour les ventes effectuées en Sardaigne et en Afrique. Tout Romain qui se rendra en Sicile, dans la zone soumise à l'autorité de Carthage, jouira des mêmes droits que les autres... »

Comme le lecteur peut l'imaginer, le corpus des gloses relatives à ce texte est des plus nourris. Sur le seul point de savoir ce qu'il faut entendre par «Beau Promontoire », on discute encore. Le point est d'importance, en effet. Dans le petit commentaire qui fait suite au texte du traité, Polybe commence par préciser que « le Beau Promontoire est le cap avançant devant Carthage même, en direction du nord». C'est avec le cap Farina, maintenant Ras el-Mekki, qui étend sa pointe vers l'est, et que doublent de fait les navires qui entrent dans le golfe de Carthage en venant du nord et du nord-ouest, qu'à la suite de Meltzer et de Gsell la plupart des commentateurs modernes ont identifié le «Beau Promontoire». A tort, car le promontoire qui s'étend en direction du nord et barre l'horizon vu de Carthage est en fait le cap Bon, dont le nom moderne se veut de bon augure à l'image de l'appellation grecque, *Kalon Akrotèrion* – où *Kalon* signifie moins « beau » que « favorable » – et ceci par euphémisme et antiphrase, car la navigation est périlleuse dans les parages du cap Bon, en particulier dans les parages de Ras ed-Drek (J. Desanges, 1990, p. 30). On explique ainsi que Polybe ait cru bon d'ajouter que si les Carthaginois estimaient qu'il fallait empêcher les Romains de naviguer au-delà de ce cap vers le sud, c'était pour leur interdire fréquentation et commerce avec les riches cités du Sahel tunisien – la Byzacène antique – et les *Emporia* de la petite Syrte. On verra plus loin (*infra*, p. 283) que les Puniques, peut-être dès cette époque, se sont ingéniés à truffer le cap Bon de vigies et de postes de garde.

Une autre phrase du commentaire de Polybe résume l'essentiel de la signification du traité (III, 23) : « Ce traité, dit-il, montre que les Carthaginois considéraient la Sardaigne et l'Afrique comme leur domaine propre, mais qu'il n'en allait pas de même pour la Sicile, où l'on distinguait explicitement la partie de l'île qui se trouvait soumise à Carthage. » De fait, dans le traité de 509, la Sardaigne apparaît bien placée sous contrôle carthaginois et Carthage est désignée comme l'unique garant des transactions commerciales dans l'île. Vers la fin du VIe siècle, l'occupation carthaginoise rayonne vers l'intérieur à partir des centres de la côte et met en place un réseau de places fortes protégées par un *limes,* dont on date les éléments entre le Ve et le IIIe siècle. De nouveaux établissements sont fondés dans le nord de l'île, comme Antas, à partir de la fin du VIe siècle, où le culte du dieu Sid se survivra dans le charmant temple prostyle du latin Sardus Pater. Ce mouvement rompt délibérément avec le « colonialisme réticent » de la phase phénicienne et s'accompagne d'une interpénétration avec les populations locales, ainsi que d'une exploitation céréalière des grandes plaines et d'un contrôle des voies d'accès aux sites miniers de l'intérieur. On admet qu'au IVe siècle Carthage étend son emprise sur la totalité de l'île, et une clause du deuxième traité conclu avec Rome, qu'on date de 348, affirme avec force la réalité de ce contrôle : «Les Romains, dit le texte, ne pourront en aucun cas faire du commerce ou fonder des villes en Sardaigne ou en Afrique » (Polybe, III, 24). Et on peut considérer comme révélateur de cette intégration que ce soit au début du IVe siècle que la Sardaigne punique se soit insérée dans le système monétaire méditerranéen.

La Sicile phénicienne et punique

Si la Sardaigne fut sans partage un territoire punique pendant près de quatre siècles (du VIe siècle à 238 avant J.-C.), la situation se présentait de façon tout à fait différente en Sicile, champ clos des luttes acharnées entre Grecs et Puniques du ve siècle jusqu'au milieu du IIIe, lorsque Rome entra dans le jeu et imposa sa domination sur l'île à l'issue de la première guerre punique, en 241 avant J.-C. On connaît le célèbre passage où Thucydide (VI, 2, 6), en un raccourci saisissant, rend compte en les résumant de quelques siècles d'histoire de la Sicile pré-punique : « Les Phéniciens habitaient çà et là dans toute la Sicile, après avoir occupé les promontoires sur la mer et les îlots près de la côte... Puis, quand les Grecs vinrent en nombre d'outre-mer, ils quittèrent la plus grande partie du pays et se concentrèrent à Motyè, Solonte et Palerme, où ils habitèrent près des Élymes, rassurés par l'alliance avec les Élymes mêmes et par le fait que ce point de la Sicile était très proche de Carthage. »

A l'extrémité ouest de la Sicile, l'îlot de Motyè, comme un navire à l'ancre dans sa lagune qu'une étroite péninsule sépare de la mer libre, est un site phénicien par excellence. Comme à Syracuse, les plus anciens vases protocorinthiens de la nécropole archaïque, située sur la plage au nord de l'île, peuvent être datés de 730/720 avant notre ère ; mais la fondation phénicienne est probablement un peu antérieure à

cette date. On fait remonter à la fin du VII^e siècle les parties les plus anciennes de l'enceinte renforcée par des tours, qui faisait le tour de l'île et était baignée par la mer (S.F. Bondi, 1988, p. 266). Ces ouvrages de défense semblent donc antérieurs à l'occupation carthaginoise de la Sicile occidentale, qu'on peut situer dans le courant du VI^e siècle : on a vu qu'à la date du premier traité avec Rome, en 509, mention était expressément faite de la partie de l'île soumise à Carthage. De cette époque date une réorganisation du tophet de Motyè avec un terrassement artificiel et une expansion de la zone réservée aux dépositions (M. Gras, 1989, p. 229) ; en sont contemporaines une grande partie des centaines de stèles retrouvées notamment au cours des fouilles récentes. Disons-le en passant, deux caractéristiques ressortent d'un examen même rapide de ces petits monuments : d'abord, la totale absence culturelle à cette époque du monde grec, pourtant si proche et si fortement existant; et aussi l'originalité, par rapport à Carthage, de ces productions sculptées, qui apparaissent peu distantes de leurs origines phéniciennes, mais avec un rendu en « relief plat », d'une expressivité très austère (cf. *infra,* fig. 202). On aimerait pouvoir affirmer que cette indépendance dans le domaine de la plastique est le reflet d'une liberté politique par rapport à la métropole punique, ce qui est probable. Comme Palerme et Solonte, Motyè, protégée par Carthage, n'en était pas une colonie, et rien n'indique que dès cette époque les Carthaginois aient fondé des colonies dans cette Sicile de l'Ouest qu'ils contrôlaient jusqu'à Sélinonte au sud et Himère, au nord.

C'est précisément à Himère, en 480, que les Grecs d'Occident infligèrent aux Carthaginois un coup d'arrêt dont le synchronisme – et la symétrie – avec la victoire de Salamine contre les Perses a été célébré par Hérodote (VII, 166). Synchronisme sans doute un peu forcé – Aristote (*Poétique*, XXIII, 3) dit seulement « vers le même temps » – mais combien symbolique ! Au demeurant, une action combinée de Carthage en Sicile et de Xerxès en Grèce n'est pas à exclure : les Perses, à cette époque, étaient maîtres de la Phénicie et, selon Diodore (XI, 1), un traité aurait à cette occasion lié Carthage et le Grand Roi.

Réduits à leur « finistère » de l'Ouest sicilien, les Puniques pouvaient espérer d'une victoire décisive une mainmise complète sur l'île, non seulement alors un territoire d'une fertilité et d'une richesse exceptionnelles, mais aussi une position clef entre les deux bassins de la Méditerranée. Qui tiendrait la Sicile tiendrait durablement la Méditerranée occidentale : deux siècles plus tard, Rome le comprendrait bien, qui ferait de l'île la première province de son empire en dehors des limites de l'Italie. Dans l'immédiat, de la possession sans partage de l'île les Puniques pouvaient attendre aussi la possibilité de contenir plus efficacement leurs ennemis du Nord, les Phocéens, déjà contrés à Alalia en 535, mais qui tenaient les côtes de la Gaule et du nord-ouest de l'Espagne, où ils limitaient les ambitions de Carthage (J.-P. Morel, 1975, pp. 873-888).

Pourtant, l'initiative de cette confrontation majeure ne vint pas des Puniques. Elle fut le fait des colonies doriennes qui, brisant le particularisme des cités siciliotes, tendirent à réaliser *de facto*, face aux Carthaginois, deux États alliés. Gélon, le tyran de Géla, sur la côte sud-ouest, s'était depuis quelques années déjà emparé du pouvoir à

Syracuse. Il fit cause commune avec Théron, tyran d'Agrigente, lequel s'empara d'Himère, où régnait un allié des Carthaginois. Au lieu de principautés que leur isolement affaiblissait, un bloc puissant et redoutable était ainsi créé.

Carthage confia le commandement de la guerre contre les Grecs de Sicile au « roi » Hamilcar, de la famille des Magonides, qui aurait mis trois ans à rassembler son armada : deux cents navires de guerre, trois mille transports de troupes, une armée de trois cent mille hommes, levés en Afrique, en Espagne, en Sardaigne, en Corse, en Ligurie, et même sur le littoral de la Gaule (Diodore, XI, 1 et 20). Chiffres énormes pour l'Antiquité, et sans doute grossis. Mais, devant Himère, la défaite subie en face de Gélon et de Théron coalisés fut si totale, le désastre, encore aggravé par des naufrages, si grand que, selon Diodore (XI, 24), seule une barque montée par quelques hommes put revenir à Carthage. Quant à Hamilcar, voyant la déroute des siens, il se serait, selon Hérodote (VII, 167), jeté dans le feu sur lequel il accomplissait un sacrifice.

On a pu dire que le triomphe commun de Théron d'Agrigente et de Gélon de Syracuse marquait le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de la Sicile grecque, qui se confondait presque désormais avec celle de Syracuse (J. Heurgon, 1969, p. 158). On nous permettra de ne pas entrer ici dans le détail de cette histoire, riche en péripéties et en destructions de part et d'autre. Ainsi, en 409, le petit-fils d'Hamilcar, un Hannibal, détruisit Sélinonte et reprit Himère et, en 405, après la prise d'Agrigente et de Géla par Himilcon, le tyran de Syracuse, le célèbre Denys l'Ancien, reconnaissait à Carthage, par traité, la possession de la Sicile occidentale (fig. 52). Cette stabilisation sera de courte durée. Motyè est prise et détruite par Denys en 397 et la cité

Fig. 52. -

Monnayage punique de Sicile occidentale (III^e siècle, argent).

ne sera pas rebâtie sur place, mais deviendra Lilybée, l'actuelle Marsala. Pendant un siècle et demi encore Carthage batailleras en Sicile avec des succès divers, des flux et des reflux auxquels Rome mettra finalement un terme. Pourtant, en dépit de cet effort

tenacement poursuivi, de façon bien compréhensible tant l'enjeu sicilien était vital, Carthage n'avait pas tardé à tirer la leçon de sa défaite à Himère et à consolider ses positions en Afrique même.

La découverte de l'Afrique

Carthage n'était pas la seule tête de pont du monde sémitique en Afrique du Nord et même, on l'a vu, sa fondation avait été précédée, de part et d'autre du Maghreb, par deux fondations traditionnellement considérées comme nettement plus anciennes, celle de Lixus à l'ouest, sur l'Atlantique, au nord du Maroc actuel, et celle d'Utique, à l'est, autre site d'estuaire, au débouché de la Medjerda. Plus à l'est encore, et plus au sud, Hadrumète (maintenant Sousse) et Leptis (Lebda, dans l'actuelle Libye) avaient constitué pour le commerce phénicien d'indispensables escales sur le chemin du retour vers l'Orient. Ces deux dernières cités sont données, comme Carthage elle-même, pour des colonies de Tyr par les auteurs anciens (Pline et Silius Italicus pour Leptis, Solin pour Hadrumète), seul Salluste (*Jugurtha*, LXXVIII, 1) mentionnant les Sidoniens comme les instigateurs de la fondation de Leptis Magna; mais le terme, ici comme en d'autres contextes, ne signifie pas les habitants de Sidon, mais les Phéniciens en général ; il est donc possible que la cité-État de Tyr soit aussi derrière l'établissement de Leptis Magna.

Quoi qu'il en soit, rien ne permet d'affirmer que ces deux cités avaient atteint, au VII^e^ siècle, un stade de développement comparable à celui que nous connaissons pour Carthage. A Hadrumète (Sousse), certaines dépositions du tophet fouillé par P. Cintas sous l'église construite à la fin du XIX^e^ siècle peuvent remonter au VI^e^ siècle, moins sûrement au VII^e^ (P. Cintas, 1947, pp. 4-5) ; quant à la ville phénicienne puis punique, et à leur suite la ville d'époque romaine, elles ont disparu dès le Moyen Age musulman sous la ville de Sousse actuelle. Sur le site de Leptis Magna, à l'embouchure de l'ouadi Lebda, des fouilles faites en 1960 et 1961 semblent avoir apporté la preuve archéologique d'une fondation phénicienne, mais qui ne remonterait pas plus haut que la fin du VII^e^ siècle (T.H. Carter, 1965, pp. 123-132 ; A. di Vita, 1969, p. 197). Aussi bien dans le cas de Leptis que dans celui d'Hadrumète, le matériel recueilli n'autorise pas à avancer l'existence de rapports étroits, à haute époque, entre ces centres et Carthage.

Carthage ne semble pas avoir eu maille à partir avec les Grecs qui s'étaient établis en Cyrénaïque dans la deuxième moitié du VII^e^ siècle. Mais la métropole punique n'attendit probablement pas l'entreprise du Lacédémonien Dorieus pour affirmer solidement sa présence dans cette région que les Grecs appelleront peu après la région des *Emporia,* « les marchés », pour désigner les comptoirs ou même les colonies que Carthage ne tarda pas à établir sur la côte, entre le Sahel tunisien et la zone entre les deux Syrtes, c'est-à-dire la partie occidentale de l'actuelle Libye.

Peu avant la fin du VI^e^ siècle, le fils d'un roi de Sparte, Dorieus, qui

avait dû laisser la dignité royale à son frère Cléomène, partit chercher fortune en Afrique et, sans doute encouragé par les gens de Cyrène, s'en alla fonder une colonie entre les deux Syrtes, à l'embouchure de la rivière Cinyps (l'ouadi Caam), à peu de distance – dix-huit kilomètres – au sud-est de Leptis. Une telle proximité donne à penser que la colonie phénicienne était alors bien faible pour n'avoir pu s'opposer à l'installation des Grecs ; peut-être même avait-elle connu une éclipse : on constate qu'à partir du IVe siècle les documents géographiques en langue grecque nomment Néapolis la cité existant alors sur l'emplacement de Leptis, ce qui suggère la possibilité d'une nouvelle fondation.

La réaction vint de Carthage, qui mit trois ans à chasser Dorieus. C'est probablement l'expérience de cet empiétement qui inspira à la métropole punique de fixer vers l'est, au fond de la grande Syrte, la limite de sa zone d'influence. On ne sait quand exactement fut matérialisée cette frontière dont la fixation devait avoir pour de longs siècles une si grande importance, puisqu'elle déterminera plus tard, outre la limite orientale de la province romaine d'Afrique, la ligne de partage entre le domaine linguistique du latin, à l'ouest, et celui du grec, à l'est, et, plus tard encore, la limite entre l'empire d'Occident et l'empire d'Orient. On sait du moins que cette frontière existait vers le milieu du IVe siècle, à l'époque de la rédaction du Périple du pseudo-Scylax, qui cite ce qui la concrétisait sur le terrain, les « autels de Philène » ou « des Philènes » (*Philainou* ou *Philainôn Bômoi, Arae Philaenorum).*

Les *« autels des Philènes »* et *l'Afrique libyphénicienne*

Ces « autels des Philènes » ont donné matière à l'un de ces récits « étiologiques » (ou si l'on préfère explicatifs) dans lesquels l'Antiquité excellait et s'est complue. La légende est d'origine grecque, très probablement, puisque c'est en grec que le nom des deux héros carthaginois a un sens : *Philainoi,* les « amis de la louange ». Mais c'est aux auteurs latins et en particulier à Salluste (*Jugurtha,* LXXIX) que nous la devons sous sa forme développée. Selon l'historien romain, qui pour écrire son *Jugurtha* avait réuni une grosse documentation sur le passé de l'Afrique du Nord, Carthage et Cyrène, lasses de la guerre qui les opposait, auraient convenu qu'un certain jour leurs champions partiraient en même temps de chacune des deux villes, et que leur point de rencontre serait tenu pour la limite de leurs territoires. Les deux champions de Carthage, deux frères appelés Philènes, parcoururent beaucoup plus de chemin que ceux de Cyrène, qui les accusèrent d'avoir anticipé leur départ et leur proposèrent une nouvelle convention : ou bien ils accepteraient d'être enterrés vivants à l'endroit même où ils étaient parvenus, où serait fixée la limite, ou bien ils laisseraient les Cyrénéens s'avancer aux mêmes conditions. Aux Philènes qui avaient accepté de se sacrifier Carthage aurait consacré des autels.

On ne sait quelle réalité a pu donner substance à ce récit légendaire

dont la trame – le point de rencontre de champions terminant un différend frontalier – se retrouve ailleurs dans l'Antiquité. Au début du premier siècle de notre ère, Strabon (III, 5, 5) y voyait des colonnes ou des bornes qui n'existaient déjà plus de son temps. Un peu plus tard, Pline l'Ancien (N.H., V, 28, 2), mentionnant ces autels comme la limite orientale du rivage des Lotophages, affirmait qu'ils étaient faits de sable (ex *harena)* : ce qui suggérerait un de ces *lusus naturae* dont les vieux reliefs africains, sculptés par l'érosion, sont prodigues. On ne sait au reste où précisément situer cette frontière pourtant vouée à une belle fixité à travers les siècles : au fond de la Grande Syrte, et sans doute un peu au sud-est du Ras el-Alia, peut-être au lieu-dit Graret Gser-et-Trab (J. Desanges, 1980, p. 270).

Jamais, ni politiquement ni économiquement, l'influence de Carthage ne s'étendit vers l'est au-delà de cette limite. Mais, à l'ouest, à partir du vie siècle, et plus sûrement à partir du Ve, les franges côtières du Maghreb apparaissent systématiquement investies par les Puniques, encore que les aléas de la découverte archéologique ne permettent pas toujours d'assurer partout la simultanéité de cette mainmise. Ainsi de l'île des Lotophages, Djerba, où l'on s'attendrait à trouver des traces d'une occupation carthaginoise plus ancienne, alors qu'aucun vestige ne permet de remonter plus haut que le milieu du IVe siècle, date à laquelle l'île est mentionnée dans le *Périple* du pseudo-Scylax (110). De même, il est très vraisemblable, comme on l'a vu plus haut, que Carthage avait des positions à défendre dès l'époque du premier traité avec Rome (en 509 avant notre ère) sur la façade maritime de la Byzacène, l'actuel Sahel tunisien, où ce que les Grecs ont nommé les *Emporia* devait présenter la réalité de « comptoirs » d'établissements contrôlés économiquement, plus que celle de colonies, du moins à haute époque. Mais, ni à Gightis (Bou Ghrara), lové au fond de son petit golfe en face de Djerba, ni à Tacape (Gabès), dans la Petite Syrte, ni plus haut sur les sites qui ponctuent régulièrement le littoral jusqu'à Hadrumète (Sousse), l'archéologie n'a à ce jour mis la main sur les éléments d'un faciès punique antérieur au IVe siècle. On verra cependant *(infra,* p. 308) que dans ce qui fut peut-être une circonscription *(pagus)* du territoire africain de Carthage s'est développée une culture matérielle originale qu'on appelle, d'un mot emprunté à Pline l'Ancien, « libyphénicienne », terme qui a le mérite d'évoquer heureusement la symbiose qui s'est opérée là entre le substrat autochtone et l'apport sémitique. De même, dans ce qui fut la première annexe rurale de Carthage, sinon son territoire, sa *chôra* au sens politique du terme, ce cap Bon qui était de fait son « jardin » quand Agathocle le ravagea à la fin du IVe siècle, on manque encore d'attestations précises d'une implantation carthaginoise à haute époque. Mais, lorsque la fouille a interrogé le terrain avec insistance, comme à Kerkouane, à l'extrémité du cap, elle a pu isoler des témoins d'une mise en valeur au moins à partir du Ve siècle (J.-P. Morel, 1969, pp. 473-518 ; M.H. Fantar, 1984, pp. 23-24).

La façade littorale nord de l'Afrique punique

A l'ouest de Carthage, et en cheminant désormais sur les côtes nord, il faut mettre à part le cas d'Utique, vieille cité phénicienne et aînée de Carthage selon une tradition que l'archéologie, nous l'avons vu, ne confirme cependant pas. Et les sites de la Tunisie septentrionale, Bizerte *(Hippo Dhiarrytus)* comprise, dissimulent encore les vestiges d'une mainmise carthaginoise ancienne, pourtant très probable.

C'est, un peu paradoxalement, sur la longue façade méditerranéenne de l'actuelle Algérie que les « échelles » puniques de l'époque la plus haute ont été décelées. Nous empruntons ce terme d'« échelles » à P. Cintas qui, le premier, il y a quelques décennies, avait, à grandes enjambées de compas sur la carte, situé ces comptoirs ou escales tous les trente ou quarante kilomètres sur la côte, parfois à plus longs intervalles lorsque la configuration du littoral et la difficulté des atterrissages l'imposaient : mare saevum, importuosum, dira Salluste, non sans raison. Ces difficultés expliquent ainsi l'écart qui sépare, dans l'Est algérien, Hippo Regius (Annaba) de Rusicade (Skikda), de part et d'autre des falaises accores du massif de l'Edough, ou encore Chullu (Collo), à l'est des escarpements du cap Bougaroun (le *promonto*rium *Metagonium* des Anciens), du petit îlot qui, à quelques encablures de Ziama-Mansouria (Choba), offrait aux navires puniques une situation portuaire idéale et où nous avons recueilli naguère des traces indiscutables d'un petit établissement d'époque punique. Mais, en allant vers l'ouest, à partir des rivages de l'actuelle Kabylie, les établissements se succèdent avec une assez sensible régularité.

Là aussi, cependant, il s'en faut de beaucoup que ces sites présentent tous un faciès homogène et qu'on puisse, en l'état actuel de la recherche, y faire remonter partout l'implantation punique à la même date. On doit même ajouter que tous les toponymes débutant par le radical sémitique **rus-* (c'est l'arabe *ras,* « cap », « tête »), qui s'échelonnent sur ces rivages (Rusazus, Rusuccurru, Rusguniae, etc.), n'ont pas tous livré des traces certaines d'une présence que leur nom dénonce incontestablement. Cependant, comme à Kerkouane, là où la fouille a scruté le terrain avec persévérance et méthode cette présence s'est manifestée clairement dès la fin du VI^e^ siècle.

On prendra l'exemple de Tipasa, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest d'Alger (Icosium) (fig. 53). C'est encore à P. Cintas qu'il est revenu, au milieu de ce siècle, d'y découvrir les vestiges d'une culture matérielle punique, sous la forme de sépultures excavées dans

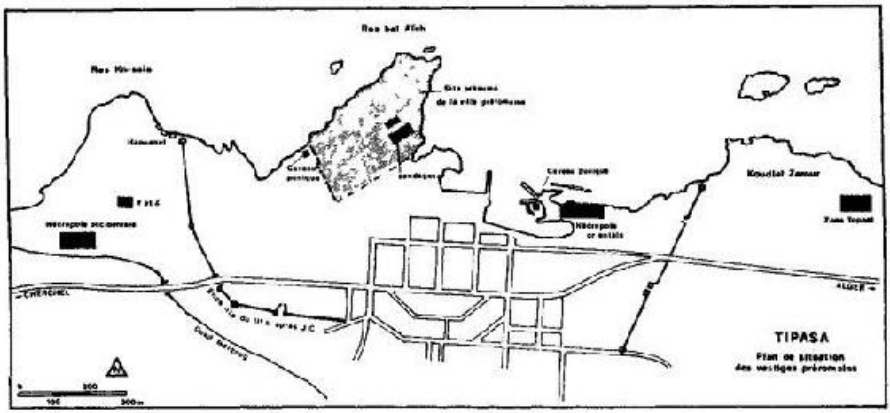

Fig. 53. -

Tipasa : plan de situation des vestiges d'époque punique, repérés en noir.

le grès de la falaise littorale, à quelque distance à l'est de l'agglomération moderne (P. Cintas, 1949). On connaissait déjà, mais sans l'avoir identifié pour ce qu'il était, le grand caveau maintenant incliné comme un navire à l'échouage dans les eaux peu profondes du petit port, depuis que les carriers romains, débitant la falaise à l'entour, l'ont respecté et laissé comme un témoin (fig. 54). Depuis lors, vidé

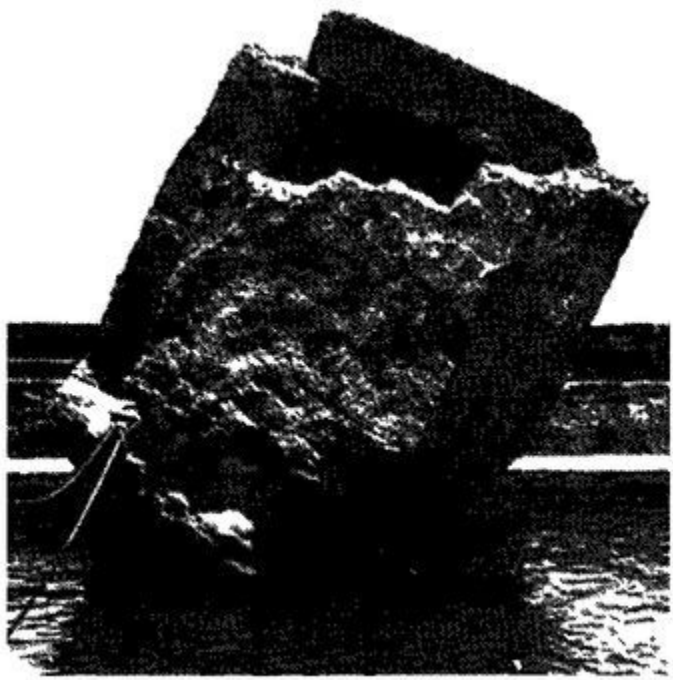

Fig. 54. -

Tipasa : nécropole punique orientale ; le caveau sapé par la mer et incliné dans le petit port de pêche.

de son contenu, ce monument n'est pas datable, mais P. Cintas avait pu établir que la petite nécropole dans laquelle il se situe pouvait être datée à partir du IVe siècle avant notre ère, le grand caveau étant sans doute antérieur. Il était donc licite de reconnaître en Tipasa une de ces « échelles » du cabotage punique établie sur la route qui menait vers l'ouest, et précédant l'escale maîtresse d'Iol-Caesarea (Cherchel) juste avant le redoutable passage du cap Chenoua.

Nous avons nous-même, il y a une vingtaine d'années, donné une suite à ces fouilles puniques à Tipasa, en mettant au jour une seconde nécropole, sise de l'autre côté de l'agglomération, vers l'ouest, et distante de la première de près de deux kilomètres (S. Lancel, 1968). De la céramique attique et ionienne recueillie dans ces hypogées permet de dater les plus anciens d'entre eux de la fin du VIe siècle, au plus haut d'une chronologie qui, sans faille, mène jusqu'au début du premier siècle avant notre ère. Les séries de matériel de tradition punique les plus nombreuses se situent entre le IVe et le IIe siècle et la vingtaine de fosses mises au jour, qui ne représentent qu'une faible partie d'un plus vaste ensemble funéraire, attestent l'importance matérielle et la richesse de l'habitat auquel elles correspondent, au moins à partir du IVe siècle (fig. 55).

Fig. 55. -

Tipasa : la nécropole punique occidentale en 1967.

La première question que posent ces découvertes est évidemment celle de la localisation de cet habitat, puisque près de deux kilomètres séparent cette nécropole de celle de l'est, fouillée par P. Cintas. Comme il est peu probable qu'à chacun de ces gisements funéraires ait pu correspondre un établissement distinct, ou encore une zone d'habitat distincte, on doit rechercher entre ces deux gisements le site de l'agglomération préromaine, qu'on situera sur le promontoire central (le Ras bel-Aïch) de cette sorte de trident que forme le site de Tipasa. Au demeurant, des tombes mises au jour à peu de distance de cet éperon central, retrouvées vides, mais de typologie punique assurée, confortent cette hypothèse de situation, tout autant que la trouvaille faite lors de sondages sur ce promontoire de nombreux tessons de céramique campanienne, qui y attestent une occupation dense au moins à partir du IIe siècle avant notre ère (S. Lancel, 1982a, pp. 746-752). Mais c'est encore le matériel issu de la fouille de la nécropole de l'ouest qui fournit sur le site des informations d'ordre à la fois quantitatif et qualitatif. En dehors de quelques céramiques grecques et hellénistiques, le mobilier funéraire est essentiellement constitué par de la poterie commune de type punique, vraisemblablement faite sur place, avec une fidélité aux formes anciennes qui manifeste un sensible décalage par rapport à l'évolution de cette production dans la métropole carthaginoise, phénomène qu'on a parfois qualifié d'« attardement provincial ». Divers indices donnent à penser que ces céramiques de tradition punique ont subi l'influence du monde ibérique dont les importations (la céramique à pâte grise, notamment) sont présentes parmi ce matériel. Ces importations, y compris celles de céramique attique tardive, disparaissent à peu près complètement à partir du milieu du IVe siècle, et l'on doit sans doute voir dans cette coupure l'effet du contrôle plus étroit exercé par Carthage sur les côtes maghrébines à l'époque du second traité avec Rome, puis à l'époque des guerres puniques. A l'inverse, des lots importants de céramique campanienne tardive marquent la reprise des échanges avec le monde italien et la Sicile à partir du milieu du IIe siècle, c'est-à-dire après la chute de Carthage. Mais les formes puniques subsistent et les nombreuses imitations à vernis noir manifestent en même temps la souplesse des adaptations et, à cette date encore, comme autrefois vis-à-vis de Carthage, une relative indépendance économique par rapport au courant d'importations désormais dominant.

L'archéologie, même la mieux informée, ne peut dire que ce qu'elle sait. De ce que fut Tipasa entre le VIe et le IIe siècle avant notre ère, elle fournit seulement une esquisse. L'importance matérielle de la ville, vite perceptible, exclut qu'elle ait été un simple « comptoir ». Il est par ailleurs peu probable qu'elle ait pu constituer pour Carthage une colonie de peuplement : dans les nécropoles, les monuments, et dans les tombes les objets sont de tradition punique ; mais les rites – orientations, réinhumations, pratique du fard rouge funéraire – font référence à la tradition libyque ou berbère. A Tipasa comme dans un certain nombre d'autres sites préromains de Maurétanie comme de Numidie, on peut faire l'hypothèse d'un substrat indigène important à l'origine de l'habitat groupé (P.-A. Février, 1967, pp. 107-123). Sans

nous assurer que Tipasa était sous la dépendance politique de Carthage, les données de l'archéologie attestent toutefois la prépondérance culturelle de la métropole punique dans un territoire qui était également sensible aux apports ibériques et dans une cité qui a dû jouer un rôle à côté d'Iol (Cherchel) dans la formation des royaumes maurétaniens à partir du IIIe siècle. Après la chute de Carthage, l'influence punique y demeurera, à la fois persistante et limitée. Si la langue de Carthage n'y a laissé nulle trace écrite, la forme des caveaux funéraires y obéira longtemps aux traditions architecturales puniques et la fréquence des stèles votives de type punique y témoigne aussi de nettes survivances de cette influence dans le domaine religieux, jusqu'à l'époque impériale romaine. Plus encore, sur le Koudiat Zarour, à deux pas de ce qui sera par la suite le lieu saint par excellence de la cité devenue chrétienne, la basilique de sainte Salsa, on a découvert une petite aire sacrificielle présentant, en place, des stèles votives anépigraphes, des tables d'offrande et les restes incinérés de victimes de substitution (les victimes animales du rite du *molchomor*) contenus dans de la céramique commune du premier siècle de notre ère ; preuve évidente, dans une phase avancée de la romanisation, de la vitalité locale de l'attitude religieuse la plus caractéristique de la tradition punique (S. Lancel, 1982, pp. 753-754).

L'expérience historique de Tipasa ne pouvait guère être isolée. Les investigations à venir multiplieront très probablement et préciseront sans doute les attestations de cette mainmise carthaginoise sur le littoral nord du Maghreb en de nombreux sites, au moins à partir du Ve siècle : c'est de la céramique punique attribuable à cette époque que les fouilles de l'« îlot Joinville » à Cherchel (Iol-Caesarea) ont mise au jour il y a une trentaine d'années (G. Vuillemot, 1965, p. 334). La physionomie de la ville d'Iol contemporaine de ce matériel est encore tout entière à retrouver, mais on rejoint ainsi la datation haute (Ve siècle) des céramiques grecques trouvées anciennement un peu plus à l'ouest à Gunugu (Gouraya), datation encore naguère confirmée par un réexamen de ces vases (F. Villard, 1959, p. 12 ; J.-P. Morel, 1980, p. 61). Les travaux récents d'une mission algéro-britannique à Cherchel confirment l'importance de la cité préromaine d'Iol (Ph. Leveau, 1984, pp. 12-13 ; T.W. Potter, 1985, p. 458).

C'est en poussant plus encore vers l'ouest, sur les côtes de l'actuelle Oranie, que l'on rencontre les sites qui ont fourni le matériel le plus ancien, notamment à Mersa Madakh, qui semble avoir été habité dès le VIe siècle (G. Vuillemot, 1965, p. 155). L'analyse des objets mis au jour sur le site met en évidence qu'à cette époque ce n'est pas avec la métropole punique qu'il est en relation, mais avec les colonies ibérophéniciennes du sud de l'Andalousie : on trouve ainsi à Mersa Madakh une lampe-écuelle à engobe rouge et à bec unique à une époque (VIe siècle) où ces deux caractéristiques ont disparu depuis longtemps des séries des lampes carthaginoises, mais survivent par « attardement provincial» dans l'aire phénicisante de la mer Ibérique. Dans ces mêmes parages, l'établissement le plus ancien est incontestablement celui de la petite île de Rachgoun, en face de l'embouchure de la Tafna. On date à partir du milieu du VIIe siècle, outre une nécropole d'une centaine de tombes, des éléments d'un habitat et aussi un petit port artificiel, un « cothon », taillé dans la

roche d'une crique aménagée. Il faut cependant résister à la tentation (F. Decret, 1977, p. 116) de faire de l'îlot de Rachgoun – nous verrions volontiers dans le toponyme actuel la postérité d'un antique *Rusguniae* – une halte proprement phénicienne. Il est plus vraisemblable que l'îlot a été colonisé, au VIIe siècle, à partir des rivages andalous, distants de moins de deux cents kilomètres.

Au-delà des « Colonnes d'Hercule»

Au milieu du Ve siècle, Hérodote avait déjà eu vent des incursions, non plus des Phéniciens, mais des Puniques, au-delà des « Colonnes d'Hercule » (fig. 56). Il nous le dit dans une page de ses «récits libyens » (IV, 196), page surtout célèbre pour ce qu'elle nous apprend

Fig. 56. -

Les « Colonnes d'Hercule ». Vue aérienne prise à hauteur du cap Spartel. Au premier plan à droite, Tanger et sa baie. Au deuxième plan, le mont Abila, une des Colonnes d'Hercule. En face, à gauche, Gibraltar.

de la pratique du troc à la muette : « Les Carthaginois racontent encore ceci. Il existe en dehors des Colonnes d'Hercule un pays de la Libye habité par des hommes chez lesquels ils se rendent. Ils débarquent leurs marchandises et les exposent en bon ordre sur le bord de la côte, puis ils regagnent leurs vaisseaux et font de la fumée

pour avertir les indigènes. Ceux-ci, voyant de la fumée, s'approchent de la mer, placent à côté des marchandises l'or qu'ils offrent en échange et se retirent. Les Carthaginois redescendent à terre et examinent ce qu'ils ont laissé. S'ils jugent que la quantité d'or répond à la valeur des marchandises, ils l'emportent et lèvent l'ancre. Sinon, ils retournent à leurs navires et attendent. Les indigènes, revenant à leur tour, ajoutent de l'or jusqu'à ce que les Carthaginois soient satisfaits. On ne se fait réciproquement aucun tort. Les uns ne touchent pas à l'or avant que la quantité déposée ne leur paraisse en rapport avec leurs marchandises. Les autres ne touchent pas aux marchandises avant que les Carthaginois n'aient pris l'or. »

N'en déplaise à Hérodote, qui juge apparemment cet échange équitable, ce texte est probablement notre plus ancien témoignage sur l'exploitation léonine, dans un marché «captif», des matières premières de l'Afrique profonde. Les indigènes n'ont évidemment aucune initiative dans le déroulement de la transaction, où leur désir d'acquisition de biens à valeur ajoutée, comme nous dirions, leur fait accepter les conditions fixées par les Carthaginois. On aimerait avoir quelque idée des « marchandises » pour lesquelles ils se séparaient de leur or. On se souvient qu'Homère, évoquant le négoce des Phéniciens en leurs «noirs vaisseaux », parlait *d'athyrmata,* mot dont nous avons vu qu'il suggérait, sinon le luxe, du moins le superflu, la fantaisie coûteuse. Le terme employé par Hérodote est générique : *ta phortia*, dit-il, c'est-à-dire les « ballots », la cargaison d'un navire de commerce. La réalité nous en échappe, mais la vaisselle, probablement de simple terre cuite, devait en constituer une large part. A titre indicatif, on peut citer les articles que, selon le *Périple* du pseudo-Scylax (112), les marchands (ici désignés comme « phéniciens ») qui faisaient escale à Cernè proposaient aux « Éthiopiens » qui habitaient le continent au droit de l'île : de l'huile parfumée, des « pierres d'Égypte » (des sardoines ?), de la céramique attique et des « conges », vaisseaux de terre cuite de grande capacité. On ne retiendra pas les « sangliers », que le texte ajoute dans cette liste, de façon très douteuse.

Pour en revenir à la page d'Hérodote, on en retiendra surtout le cadre géographique. « Au-delà des Colonnes d'Hercule », cela nous situe sur les côtes atlantiques de l'Afrique, et, plus précisément, la mention de l'or offert par les Libyens évoque, non plus le littoral du Maroc actuel, mais, plus au sud, le Rio de Oro en Mauritanie et même, beaucoup plus bas encore en latitude, le pays de Bambouk, la patrie des orpailleurs noirs, dans le bassin du haut Sénégal.

Le «Périple d'Hannon »

C'est ici qu'il convient d'entrouvrir, faute de pouvoir l'exposer dans toute son étendue, le dossier du *Périple d'Hannon.* On appelle ainsi un récit de voyage carthaginois sur les côtes atlantiques de l'Afrique, qui nous est parvenu, de façon assez miraculeuse, par l'intermédiaire d'une version grecque conservée dans un manuscrit d'Heidelberg daté du IX^{e} siècle. Selon cette version, un texte affiché dans le temple de Kronos

(c'est-à-dire le temple de Baal Hammon) à Carthage aurait fait connaître au public les motifs et les péripéties d'un voyage « en dehors des Colonnes d'Héraklès » dont les Carthaginois auraient donné mission au « roi » Hannon, pour « fonder des villes de Libyphéniciens ». Hannon serait ainsi parti (peut-être de Gadès [Cadix]) avec soixante vaisseaux à cinquante rames (les « pentécontores », des vaisseaux longs), avec à bord environ trente mille hommes et femmes, les vivres et l'équipement nécessaires.

La relation de ce «périple», qu'on ne citera pas ici en raison de sa longueur, commence ensuite à la première personne du pluriel. Une première partie, qui rassemble déjà plusieurs jours de navigation, montre les compagnons d'Hannon touchant terre à plusieurs reprises avant d'atteindre l'embouchure du fleuve Lixus. Dans cette première phase, on les voit répondre aux objectifs fixés par la fondation de villes coloniales sur le littoral : Thymiaterion, d'abord, puis, au-delà du cap Soloeis, le Mur Carien, Guttè, Akra, Melitta et Arambys. Jusque-là, et à quelques nuances près, les commentateurs modernes s'accordent assez bien pour reconnaître dans ce début de relation « le compte rendu de reconnaissance méthodique d'une côte déjà phénicisée » (R. Rebuffat, 1976, p. 148). Dans la première ville fondée, Thymiaterion, on a reconnu Tanger, qui avait déjà reçu l'empreinte phénicienne, comme l'atteste le matériel qu'on y a mis au jour, qui remonte, nous l'avons vu, au VII^e^ siècle. On peut en toute certitude identifier le promontoire « libyque » appelé Soloeis avec le cap Spartel *(cf.* fig. 56), au-delà duquel la côte atlantique du Maroc s'infléchit nettement vers le sud, puisque le texte du *Périple* dit que, passé ce cap, la navigation s'est faite en direction du soleil levant ; or, on sait que dans la tradition géographique antique le Maroc dessinait un angle aigu, passé lequel la côte filait vers le sud-est. Guttè serait la Cotta de Pline l'Ancien (N.H., V, 2, 3), peut-être sur le site de l'actuel Ras Achakar. Et, entre ce dernier cap et celui de Kouass, on connaît depuis peu (M. Ponsich, 1967) une série de nécropoles « phéniciennes » à l'emplacement desquelles pourraient se situer quelques-uns des toponymes qui restent à identifier.

Puis les compagnons d'Hannon parviennent à l'embouchure du fleuve Lixus, que l'on identifie sans hésitation avec l'oued Loukkos. C'est là, dans un méandre de l'estuaire du fleuve, nous le savons, que se situe cette ville de Lixus, proche de l'actuel Larache, à laquelle la tradition attribue une datation très haute : l'archéologie n'a pas, à ce jour, confirmé cette ancienneté, mais peut faire état, sur l'acropole de Lixus, de vestiges remontant au VII^e^ siècle, c'est-à-dire à une époque antérieure au passage d'Hannon et de ses compagnons, ou au moins contemporaine (M. Ponsich, 1982, p. 826). Nous savons par le *Périple* que sur les bords du Lixus les Carthaginois se lient d'amitié avec des pasteurs *(nomades,* en grec) lixites, au sein desquels ils prendront des interprètes pour la suite de leur voyage. Mais pas un mot sur la fameuse cité, ce qui ne laisse pas de surprendre. Pourtant, comme on l'a souligné récemment, le fait même qu'Hannon puisse trouver chez les habitants du lieu des interprètes prouve au moins que les uns et les autres parlaient une langue commune, c'est-à-dire le phénicien. Et l'on peut, avec une ingéniosité vraisemblable, mettre ce silence sur l'antique cité de Lixus dans la version d'Heidelberg au compte des

altérations, par rapport à la relation initiale, qui apparaissent manifestement dans le célèbre manuscrit (R. Rebuffat, 1978, pp. 77-85).

Car la suite nous fait plonger dans un inconnu propice à toutes les divagations exégétiques. Après deux jours de navigation vers le sud, puis une journée vers l'est, les voyageurs parviennent, au fond d'un golfe, dans une petite île où ils laissent des colons après l'avoir appelée Cerné (fig. 57). Et, bien souvent encore – car cette localisation jouit de l'autorité posthume de J. Carcopino qui l'a affirmée dans un retentissant mémoire –, on identifie cet îlot avec l'île d'Herné, dans la baie du Rio de Oro. De Cerné, les compagnons d'Hannon feront, comme d'un camp de base, une incursion plus loin qui les mènera à l'embouchure d'un grand fleuve, le Chrétès, où l'on reconnaît traditionnellement le Sénégal, puis d'un autre cours d'eau, rempli d'hippopotames et de crocodiles. Retournés à Cerné, les Carthaginois en repartiront vers le sud, longeant pendant douze jours une côte inhospitalière, peuplée d'« Éthiopiens » qui parlaient une

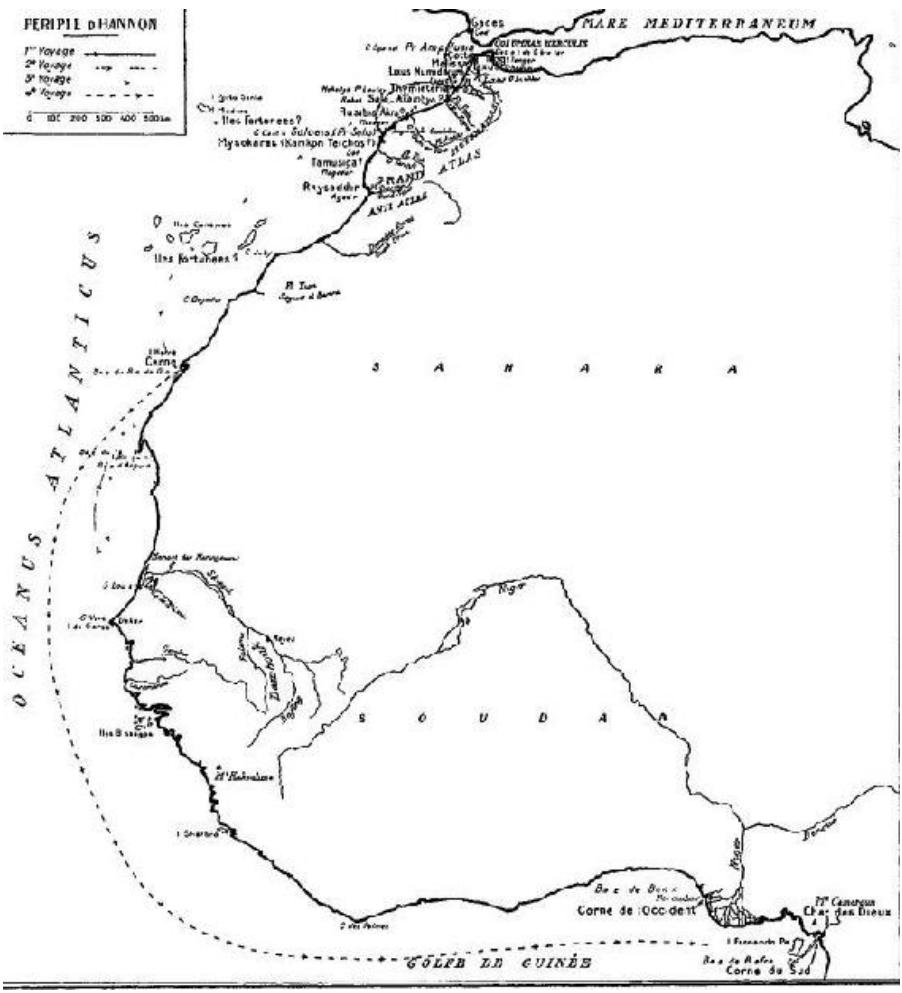

Fig. 57. -

langue inintelligible, même pour les Lixites interprètes, jusqu'à faire relâche au pied de hautes montagnes, couvertes d'arbres odoriférants et bigarrés, à propos desquelles on n'a pas craint d'évoquer le Fouta-Djalon, dans l'actuelle Guinée.

Poursuivant leur voyage, les compagnons d'Hannon sont confrontés à de grandissantes merveilles, dont les moindres ne sont pas les feux qui brillent la nuit sur la côte avec une grande intensité. Au bout d'une semaine, ils parviennent à un grand golfe, que leurs interprètes leur désignent comme la Corne de l'Occident (on y a vu la baie de Bénin), dans lequel une île renferme une lagune contenant elle-même une autre île qui résonne de musiques et de cris inquiétants qui les mettent en fuite. Mais la suite est encore plus terrifiante : la contrée qu'ils longent désormais est comme « embrasée de la fumée des parfums ». De la terre que la chaleur rend inabordable sortent des ruisseaux ardents qui se jettent dans la mer.

Le rédacteur du *Périple* ne cache plus la crainte des voyageurs, qui ne sont pourtant pas au bout de leurs peines et de leurs émerveillements. Pendant quatre jours à la suite, ils passent au large d'une terre qui apparaissait, de nuit, couverte de flammes, avec, en son milieu, un feu inaccessible et grand à toucher les astres : de jour, on y reconnaissait une très grande montagne, appelé *Theôn Ochéma,* le « support » ou le « char » des dieux. On a voulu identifier avec celles du mont Cameroun ces hauteurs que les Carthaginois longent trois jours durant avant d'arriver à ce qui sera le terme de leur voyage, la Corne du Sud, c'est-à-dire, selon le même système d'identification, la baie de Biafra ou mieux l'échancrure qui se creuse dans la côte, au droit de Douala. C'est là que les voyageurs connaîtront une dernière aventure. Car dans ce golfe était une île et dans cette île (suivant un schéma de représentation de l'espace géographique qu'on a déjà rencontré dans ce récit) un lac, renfermant lui-même une autre île, peuplée de sauvages, parmi lesquels des femmes au corps velu que les interprètes appelaient « Gorilles ». Faute de pouvoir se saisir des mâles, les compagnons d'Hannon capturèrent trois femelles qu'ils durent tuer pour venir à bout de leur résistance et dont ils rapportèrent les peaux à Carthage. Car, conclut le rédacteur, « nous ne naviguâmes pas plus avant, les vivres étant venus à nous manquer ».

C'est arrivés à ce point du retour que les vraies difficultés commencent pour les Carthaginois, telles qu'ils n'auraient guère eu de chance de revoir leur patrie si véritablement ils étaient parvenus au cœur de l'Afrique tropicale. Le plus malaisé n'eût pas été le cabotage le long des côtes sud du golfe de Guinée, mais bien, à partir des rivages du Sénégal, la remontée le long des côtes du Sahara occidental. Il y a une trentaine d'années, une étude sur les conditions techniques des navigations médiévales sur les côtes sahariennes avant les découvertes des Portugais en avait mis en évidence les difficultés, dues surtout au régime des courants et des vents qui portent presque invariablement vers le sud (R. Mauny, 1960, pp. 1-22). On explique ainsi que les Barbaresques, qui sévissaient en Méditerranée avec le succès que l'on connaît, ne se sont pas risqués dans l'Atlantique au-delà du cap Juby. Pour résoudre le problème du retour, les Portugais, notamment grâce

à l'usage de la boussole, empruntèrent la route du large par les îles du Cap-Vert et les Açores. Plus récemment, on s'est attaché à minimiser ces difficultés, en observant que, du cap Vert au cap Blanc, et du moins durant l'été et à l'automne, une mousson du sud-ouest peut favoriser le retour (R. Lonis, 1978, pp. 147-170). Mais la situation reste constamment défavorable entre le cap Blanc et le cap Juby. Et, même si la voile carrée des navires puniques permettait dans une certaine mesure de remonter au vent, restait l'obstacle d'un courant non négligeable, continuellement contraire, pénible à remonter à la rame dans la chaleur étouffante du jour. La trouvaille, au demeurant suspecte et d'authenticité controversée, de monnaies puniques à Corvo, une île des Açores, faite au milieu du XVIII^e siècle (Th. Monod, 1973, pp. 231-234), a suscité l'hypothèse que les navires d'Hannon avaient pu, comme plus tard ceux des Portugais, revenir par les îles du Cap-Vert et les Açores. Mais les Puniques ne disposaient pas des mêmes perfectionnements que les contemporains d'Henri le Navigateur, et, en particulier, leurs pentécontores, des vaisseaux longs et fragiles, faits pour le cabotage, n'étaient pas de taille à affronter la haute mer (J. Rougé, 1975, p. 92).

A ces indications négatives vient s'ajouter le silence de l'archéologie. Ce silence est certes explicable si ce lointain voyage, à supposer que ses auteurs soient descendus si bas en latitude qu'on le dit encore parfois, est resté une reconnaissance isolée et sans lendemain. Mais, au moins dans sa première partie, et de façon avouée jusqu'à l'escale de Cerné, cette expédition avait pour but de fonder des colonies, et de poser des jalons ou des têtes de pont pour de futures exploitations. On s'attendrait donc à trouver sur le terrain des traces, sinon de l'expédition elle-même, du moins des suites qu'elle dut comporter. Au sud de Rabat, outre des trouvailles monétaires sporadiques sur le littoral, et quelques indices d'une implantation punique fournis par des éléments de nécropole près d'El-Jadida, c'est en particulier dans la petite île de Mogador qu'on peut faire état d'une occupation ancienne (à partir du VII^e siècle avant notre ère) et durable (A. Jodin, 1966 et 1967). Or, assez curieusement, on ne parvient pas à inscrire Mogador dans le cadre des premières journées de voyage du Périple. Au-delà, de la céramique punique tardive, semble-t-il, a été recueillie au cap Rhir (P. Cintas, 1954, p. 32), mais là s'arrête la trace des Carthaginois. Dans le Rio de Oro, rien n'a été découvert, en dépit de prospections attentives, et, dans l'île d'Herné, qui ne paraît pas pouvoir être accostée par des navires, même de petite taille, plusieurs investigations sont demeurées négatives (Th. Monod, 1979, pp. 15-20 ; J.M.J. Gran Aymerich, 1979, pp. 16-19). Au demeurant, les bases mêmes de l'identification de la Cerné du *Périple* avec l'îlot d'Herné, fondée sur la ressemblance phonétique, s'effondrent quand on s'aperçoit, en étudiant les différentes phases de la cartographie de la région, que Herné n'est qu'une variante orthographique de *Herne* (ou *Hern) Island,* transcription anglaise, apparue en 1763, du toponyme français « île des Hérons », donné au site à partir du début du XVIII^e siècle !

Restent enfin – et peut-être eût-il fallu commencer par là – les doutes et les perplexités que fait naître l'analyse philologique du *Périple,* et de la façon dont la version grecque transmise par le

manuscrit de Heidelberg s'insère dans l'ensemble de la tradition relative à ce voyage. On a montré récemment que la littérature antique conservée par nous comporte des mentions sûres du Périple *d'Hannon,* notamment la *Chorographie* de Pomponius Méla (vers l'année 40 de notre ère) et *l'Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, un peu plus tard, sous les Flaviens (J. Desanges, 1978, pp. 45-85). L'examen de ces textes met en évidence qu'ils dépendent de sources intermédiaires plus anciennes, toutes contaminées par le cycle de Persée et de Gorgo, que la mythologie antique localisait depuis longtemps (déjà chez Hésiode et Eschyle) dans les régions imparfaitement situées au sud-ouest de l'Afrique connue. C'est en Libye qu'Hérodote (II, 91) plaçait le combat de Gorgo et de Persée. Dans un développement qu'il consacre aux îles, Pline l'Ancien *(N.H.,* VI, 198-205) évoque, en face du promontoire Hesperu Ceras, c'est-à-dire à l'angle sud-ouest de l'Afrique, des îles Gorgades, jadis demeures des Gorgones. Hannon, dit-il, pénétra dans ces îles et fit écorcher deux « femmes velues », dont les peaux furent exposées dans le temple de Junon (c'est-à-dire de Tanit) jusqu'à la chute de Carthage. Cette contamination par le cycle de Persée se retrouve dans la version du *Périple* transmise par le manuscrit d'Heidelberg, même si elle y apparaît voilée dans cette tradition manuscrite : on peut en effet se demander si les *Gorillas* de ce texte, mot sans autre occurrence ailleurs, ne sont pas une déformation purement graphique de *Gorgadas* (en capitales grecques, les deux formes sont graphiquement très voisines) (J. Desanges, 1978, p. 64). Et l'on observera en passant que les gorilles, les grands singes de l'Afrique équatoriale, tirent leur nom de cet *hapax* antique, auquel deux naturalistes anglo-saxons, Th. Savage et J. Wyman, lecteurs du *Périple,* firent un sort en 1847 ! Il faut donc se garder de voir dans les *Gorillas* du manuscrit de Heidelberg des singes, primates que les Carthaginois connaissaient assez bien pour ne pas les confondre avec des « femmes velues », comme dit le texte, probablement des femmes mythiques : celles dont se saisirent Hannon et ses compagnons étaient au nombre de trois, comme les Gorgones selon Hésiode *(Théogonie,* 276).

On est donc tenté de conclure avec un des meilleurs connaisseurs de ce texte et de l'ensemble du dossier que, « sitôt dépassée l'embouchure du Lixos, on ne peut au *Périple* arracher son vêtement grec sans en estomper les contours jusqu'à l'inanité» (J. Desanges, 1978, p. 85). Il reste cependant permis de croire à l'historicité d'un véritable voyage d'un véritable Hannon, accompli, selon Pline (N.H., II, 169 et V, 8), à l'époque où Carthage était au faîte de sa puissance (*Carthaginis potentia florente... Punicis rebus florentissimis)* : on peut hésiter entre la fin du VII^e^ siècle et le VI^e^ siècle (c'est la grande époque de l'implantation punique en Méditerranée occidentale) et, d'autre part, le IV^e^ siècle, lorsque Carthage, avec le second traité avec Rome, affirme son monopole sur les côtes de Libye. Si, comme on l'a vu, le voyage ne fait pas problème jusqu'à Lixus, la difficulté consiste alors à replacer la suite, poétiquement défigurée par le goût hellénistique pour les mirabilia, dans un cadre géographique acceptable. On a proposé récemment une solution assurément minimale, dans laquelle l'île de Cerné devient un îlot fluvial situé dans le bas cours de l'oued Sebou (qui serait alors le *Chrétès* du *Périple),* à vingt-quatre kilomètres de la mer : l'île de Santa Maria des Portugais, en amont de laquelle les «

merjas » seraient le lac parsemé de trois îles dont parle le rédacteur du *Périple* (R. Rebuffat, 1988a, pp. 198-200).

Certains regretteront sans doute que ces philologues rigoureux, ces archéologues exigeants, ces historiens raisonnables soient des briseurs de rêve. Ne leur reprochons pas de faire leur métier, qui consiste justement à laisser au rêve sa part, en assurant, autant qu'il est possible, la sienne à la réalité. A partir d'une inscription punique dont nous pouvons admettre qu'elle a bien existé, offerte à tous les regards dans le temple de Ba'al Hammon, à Carthage, les Grecs ont beaucoup rêvé, brodant sur un canevas probablement assez sec et « factuel » avec leur goût de l'exotisme, en utilisant toutes les ressources d'un beau patrimoine mythologique et héroïque. C'est ainsi qu'est né un texte hors série pour l'Antiquité, qui n'a pas fini d'intriguer, ni d'inciter aussi les modernes à l'extrapolation romanesque, comme en témoigne un *Journal de bord d'Hannon le Carthaginois,* publié naguère (F. Lallemand, 1973).

CHAPITRE IV

Les moyens de la puissance : de la thalassocratie phénicienne à l'État carthaginois

Un de nos meilleurs sémitisants nous en avertissait encore naguère : il est impossible de retracer l'histoire intérieure de Carthage (M. Sznycer, 1978, p. 550). Et, plus récemment encore, un éminent spécialiste exprimait ses doutes en formulant ainsi le titre de sa communication à un grand congrès international : « Est-il possible d'écrire une histoire de Carthage? » (G.-Ch. Picard, 1983, p. 279). Au demeurant, l'avertissement et la mise en question n'ont pas détourné leurs auteurs de s'y essayer eux-mêmes, après d'illustres devanciers. Il faut bien qu'histoire se fasse, en dépit de réelles difficultés. Comment en effet écrire l'histoire d'une cité dont les archives ont disparu, dont les chroniques et les annales qui en étaient issues ne nous sont pas parvenues, bref dont l'évolution et les institutions ne nous sont connues qu'à travers le prisme déformant de ce que nous en disent les écrivains grecs et latins ?

On l'a vu dans les pages qui précèdent, pour ce qui est de l'action et des attitudes de Carthage dans le bassin occidental de la Méditerranée, on peut se reposer sur les quasi-certitudes de l'histoire événementielle. Encore a-t-on constaté, à propos d'Ibiza, que l'archéologie, si elle confirme le plus souvent les données des textes, peut aussi les infirmer, à tout le moins les remettre en question. Dans le domaine de l'histoire intérieure de Carthage, en particulier sous ses aspects politiques, l'archéologie ne nous est d'aucun secours, non plus que l'épigraphie, dont on connaît, derrière le cache-misère du grand nombre des textes, la désespérante pauvreté. Si bien qu'on en est réduit, soit à se résigner à tout ignorer de l'histoire de Carthage, soit à accepter de prendre en considération les échos qu'on en trouve chez les classiques. Non, bien sûr, sans les soumettre à un examen critique, car on peut les soupçonner de n'avoir pas toujours été bien informés, ou encore de s'être mépris sur leurs sources. On verra que le fait qu'ils aient nécessairement employé des mots de leur langue (le grec ou le latin) pour parler d'institutions ou de concepts politiques qui leur étaient la plupart du temps profondément étrangers n'est pas la moindre difficulté.

On doit à la bonne opinion qu'Aristote avait des institutions puniques une précieuse notice sur la « constitution » de Carthage insérée dans un chapitre du livre II de sa *Politique.* On peut y joindre des renseignements épars chez Diodore de Sicile et Trogue Pompée (ou son abréviateur Justin), ainsi que chez Polybe, Tite-Live et Appien. L'« histoire » qu'on peut bâtir avec ces *membra disjecta* est nécessairement fragmentaire. L'effet «réducteur» du passage par les textes classiques semble s'être appliqué en particulier aux dénominations des protagonistes carthaginois de cette histoire : d'une

onomastique punique riche mais compliquée et barbare pour un gosier grec ou latin, seul un petit nombre de noms ont été retenus, simplifiés dans leur transcription. Chez Tite-Live, tout le monde s'appelle Hannon ou Hannibal, Hamilcar ou Magon.

Des Magonides à l'oligarchie : l'histoire politique de Carthage

De ce naufrage historique, le premier nom qui émerge, après celui de Didon, n'est cependant pas celui d'un Magon, mais celui d'un Malchus. D'après Justin (XVIII, 7), ce personnage, un général (en latin : dux), fut vaincu en Sardaigne, après avoir remporté des succès en Afrique et en Sicile. En punition de son échec en Sardaigne, Malchus fut condamné à l'exil en compagnie des survivants de son armée. Faute de pouvoir obtenir leur pardon, les bannis débarquèrent un jour en Afrique et mirent le siège devant Carthage. Cependant le fils de Malchus, Carthalon, prêtre de Melqart, revenant de Tyr où il était allé porter la dîme du butin fait en Sicile, fut pressé par son père de se joindre aux révoltés. Carthalon refusa d'abord, pour aller s'acquitter dans la ville de ses devoirs religieux, puis, ayant obtenu du peuple l'autorisation, il rejoignit son père. Mais ce dernier, ne lui pardonnant pas sa désobéissance première, l'accusa de venir insulter à la douleur des proscrits et le fit crucifier sur une croix très haute, dressée en face de la ville, vêtu de son habit sacerdotal. Peu après, Malchus s'empara de Carthage, convoqua l'Assemblée du peuple et, limitant sa vengeance à ceux qui avaient conseillé de l'envoyer en exil, il fit exécuter dix sénateurs. Par la suite, il fut lui-même accusé de tyrannie et mis à mort. Ces événements auraient pris place au milieu du VI^{e} siècle.

Tel qu'il est raconté par le seul Justin – ni Hérodote ni Diodore ne soufflent mot de cette histoire étrange –, cet épisode laisse un sentiment de gêne. On pense à Macbeth et à sa définition de la vie : « ... a tale told by an idiot, full of sound and fury, signifying nothing ». Pour lui donner un sens acceptable, on a proposé récemment de « décrypter » ce récit en mettant en lumière son arrière-plan mythique et religieux. On fait d'abord observer que ce nom de Malchus – au reste passablement malmené dans la tradition manuscrite de Justin – recouvre une forme latinisée du radical MLK (phénicien *milk),* qui signifie «le roi ». Malchus ne serait donc pas un personnage historique, mais « le roi », le roi par excellence, et la crucifixion de son fils Carthalon, supplicié alors qu'il était revêtu de son habit sacerdotal, serait le sacrifice du roi, ou plutôt du fils du roi. Certes, le bûcher sur lequel périt Didon, sur lequel sera pendant des siècles pratiqué au tophet l'holocauste de milliers de jeunes victimes, sur lequel se jettera encore, aux derniers jours de la cité, la femme d'Hasdrubal, n'est pas ici présent. Mais il est vrai qu'on lit dans l'Ancien Testament des récits de sacrifices de fils royaux par pendaison ou crucifixion. La conclusion qu'on est tenté d'en tirer est que Trogue Pompée, abrégé par Justin, a utilisé pour ce récit non pas un ouvrage « historique », mais un traité sur les sacrifices humains des Carthaginois (G. et C. Picard, 1970, pp. 54-55). Voulant retransformer en histoire politique le texte de «

sociologie religieuse » dont il se servait, il se serait inspiré de ce qu'il connaissait un peu, comme ses contemporains, c'est-à-dire les institutions de Carthage au temps des guerres puniques. D'où des anachronismes : la mention des « sénateurs », de l'« Assemblée du peuple », dont le rôle politique n'est bien attesté que plusieurs siècles plus tard.

La « royauté » punique

Exemplaire des difficultés d'interprétation que soulèvent les textes classiques concernant les épisodes les plus anciens de l'histoire de Carthage, cette page de Justin l'est aussi de la problématique relative aux données institutionnelles. La tentative, qu'on vient d'évoquer, de remonter à travers ce texte jusqu'au substrat sémitique et à l'arrière-plan religieux repose largement sur la reconnaissance dans le nom de Malchus du radical phénicien du nom du roi, MLK. Or, de Malchus, Justin dit seulement, à deux reprises, qu'il est dux, « chef de guerre », et que ce qui causa sa perte fut l'accusation contre lui lancée d'aspirer au « pouvoir royal » : *adfectati regni accusatus* (XVIII, 18). Il paya cette ambition de sa vie et, ajoute Justin (XVIII, 19), il eut pour successeur le « général » Magon (*Mago imperator),* le premier donc de ceux qu'on appelle les Magonides, « qui accrut par ses talents la puissance, le territoire et la gloire militaire de Carthage ».

On verra qu'il est arrivé que les auteurs classiques appellent « rois » (en grec *basileis,* en latin *reges),* en dépit de leur collégialité, les magistrats suprêmes en charge à Carthage au moins à partir du III^e^ siècle, les « suffètes », en fait plutôt comparables aux «consuls» romains. Mais, dans le texte et pour l'époque qui nous occupent, ce qui est clairement mis en avant, c'est la réalité d'un commandement militaire. Malchus, comme son successeur Magon, sont des chefs de guerre, et c'est en tant que chefs d'armées que nous connaissons les descendants de Magon. L'un de ses fils, ou petits-fils, Hamilcar, porte le titre de « roi » *(basileus)* dans le texte d'Hérodote (VII, 165) qui nous fait connaître qu'il commanda, en 480, la fameuse expédition en Sicile; mais Hérodote ajoute (VII, 166) qu'il était devenu roi des Carthaginois « en raison de sa valeur » : donc par choix, et non par le fait de la naissance. Le concept de « dynastie », souvent employé à propos des Magonides, doit donc être relativisé : « Le roi carthaginois est choisi pour ses qualités personnelles au sein d'une famille qui lui transmet un charisme héréditaire» (G.-Ch. Picard, 1991, p. 388). Au demeurant, les textes latins qui évoquent certains de ces Magonides les qualifient parfois d'*imperator*, de *dictator*, de *dux* (Justin, XIX, 1, 3, 7, 8 ; 2, 5 ; Pline, *N.H.,* V, 8 et VI, 200), tous termes qui impliquent l'octroi de pleins pouvoirs, mais temporaires, et éventuellement renouvelés : l'un des fils de Magon, Hasdrubal, fut onze fois investi de la « dictature ». Quant à l'autorité qui investissait l'élu de cette « royauté » temporaire, on en est réduit aux hypothèses. Diodore (XIII, 43, 5 et XIV, 34, 5) dit des Magonides qu'ils étaient « rois en vertu des lois », ce qui suppose une procédure juridique et non une confiscation arbitraire du pouvoir, mais nous n'en savons pas davantage, des

organismes politiques tels que l'Assemblée du peuple ou le Conseil des Anciens n'étant pas alors attestés. On admet cependant qu'à l'image de ce qui est connu à très haute époque dans les cités phéniciennes d'Orient un Conseil des Anciens a dû exister dès les premiers temps de Carthage (M. Sznycer, 1978, p. 577).

Ce qui est sûr, du moins, c'est que ce pouvoir «quasi royal » demeura dans une seule famille pendant quatre générations, où s'illustrèrent généraux et amiraux, comme, à la troisième génération, Hannon le Navigateur, que, soit dit en passant, le manuscrit de Heidelberg qui nous a conservé le texte grec du fameux périple qualifie de « roi » : *basileus.* Carthage est alors essentiellement une thalassocratie, au sein de laquelle les familles d'armateurs ont dû s'entendre pour confier à l'une d'entre elles des prérogatives qui n'étaient apparemment pas héréditaires et qui même comportaient, comme on vient de le voir, des remises en question fréquentes. Naturellement, l'imprécision, sinon le mutisme, de nos sources rend malaisé de fixer le terme chronologique de cette dynastie. Il y a une trentaine d'années, un beau mémoire a identifié dans la personne d'Himilcon le dernier des Magonides, et sans doute aussi le dernier « roi » issu de cette thalassocratie par une sorte de consensus dont les instruments politiques restent obscurs (L. Maurin, 1962, pp. 5-43).

Tout au début du IVe siècle, les campagnes d'Himilcon en Sicile, marquées par des actes sacrilèges à l'égard des cultes grecs et par des profanations spectaculaires, notamment à Agrigente et à Syracuse, s'achevèrent par un désastre : l'armée punique fut ravagée par des épidémies et un immense incendie détruisit la flotte qui assiégeait Syracuse. Comme frappé de folie, Himilcon s'enfuit en Afrique après avoir négocié une paix honteuse et en abandonnant derrière lui ses contingents libyens et ibères. Rentré à Carthage, on le vit faire publiquement pénitence : revêtu d'un habit servile, il fit le tour des temples de la cité en proclamant ses fautes, puis se donna la mort dans sa maison. Selon L. Maurin, ce suicide aurait marqué la fin des Magonides, dont la famille, désormais maudite, aurait été à jamais écartée du pouvoir. C'est alors, en 396 – alors que par ailleurs, la même année, un culte en l'honneur des déesses grecques de Sicile, Déméter et Korè, était institué à Carthage –, que l'aristocratie aurait mis en place le tribunal des Cent-Quatre pour contrôler la vie politique. Il n'est cependant pas impossible qu'un dernier Magon, au pouvoir jusque vers 370, ait prolongé encore le long règne de cette famille de « généraux-rois ». C'est à lui qu'il appartint de mater une terrible révolte des Libyens, qui avaient mis le siège devant Carthage, et de reprendre l'initiative en Sicile, après le désastre subi par Himilcon.

La république aristocratique

« Au IVe siècle, enfin, Carthage offre d'elle l'image que les modernes sont habitués à évoquer : celle d'une république aristocratique, sorte de Venise antique, secrète et bien réglée, où les individus sont soumis

à la loi sévère de riches austères et disciplinés. » Cette phrase de G.-Ch. Picard (1970, p. 123) suggère l'essentiel du nouveau visage que la cité punique présente alors aux yeux de son premier partenaire, le monde grec, qui la connaît bien, ne serait-ce que par les dures confrontations qui se poursuivent en Sicile.

En fait, le IVe siècle à Carthage est un siècle de transitions et de mutations parfois violentes. La « république » n'est pas instaurée du jour au lendemain. Après les Magonides, une nouvelle famille accède à la conduite des affaires. Son chef est Hannon le Grand, que Justin (XXI, 4, 1) qualifie *de princeps Carthaginensium,* en insistant sur ses richesses et la puissance de sa maison. C'est lui qui fut, en 368, nommé général en chef et chargé des opérations contre Denys l'Ancien. La façon dont Justin relate sa chute, alors qu'il tentait de se servir de sa fortune pour usurper le pouvoir, montre bien qu'on ne saurait voir en lui un « roi » à la manière de ses prédécesseurs, et aussi qu'il s'appuyait sur des confréries, les « syssities » d'Aristote – le *mizrah* punique –, sortes de sociétés ou de « collèges » dont la solidarité s'exprimait concrètement par des banquets. Mais, chose apparemment nouvelle dans la vie publique de Carthage, Hannon avait un rival politique en la personne d'un personnage que Justin appelle Suniatus (peut-être la déformation du nom punique Eschmouniaton) et qui semble bien avoir été le chef de la majorité au Conseil des Anciens : *potentissimus* Poenorum, dit de lui Justin. Cette forme originale de royauté que les Carthaginois avaient connue depuis deux siècles semble bien morte. Elle meurt définitivement sur la croix où le général Bomilcar, en 308, expie sa tentative de prendre le pouvoir par un « putsch » militaire en profitant des difficultés de la cité assiégée par Agathocle. Mais, déjà, les organismes politiques qu'Aristote connaissait et appréciait s'étaient mis en place.

La « constitution » de Carthage

Aux yeux du philosophe grec, les institutions carthaginoises devaient avoir quelque parfum d'archaïsme. Ainsi peut-on, outre les analogies qu'il percevait entre elles, expliquer qu'il ait mis la *politeia* de Carthage en parallèle avec celle de Sparte ou de la Crète. On a montré assez récemment (R. Weil, 1961) que l'image que le Stagirite avait de la cité punique n'était pas figée et que, du livre II de la *Politique* où l'éloge des institutions politiques de Carthage n'est guère nuancé de réserves (Aristote signale cependant le danger du cumul des magistratures) au livre V, où (chap. VII, 4 et XII, 12) mention est faite des tentatives d'établissement de tyrannie et notamment de celle de Hannon « le Grand », Aristote a eu connaissance des soubresauts de la première moitié du IVe siècle et a complété ses informations sur Carthage. On doit tenir compte de ces nuances, mais l'essentiel reste le satisfecit accordé par le philosophe grec au système politique punique, et l'on peut considérer que le tableau qu'il trace reflète l'état de choses existant dans la seconde moitié du IVe siècle.

La « constitution » de Carthage est classée parmi les « constitutions

mixtes », c'est-à-dire au nombre de celles qui étaient censées contenir les meilleurs éléments de chacun des trois grands systèmes politiques qui se partageaient le monde antique : monarchique, aristocratique (ou oligarchique) et démocratique. Du système monarchique, Carthage avait un pouvoir exécutif fort, en l'espèce les « rois » *(basileis),* du moins ce type bien particulier de royauté que nous avons vu, dont le pouvoir était équilibré par celui d'une assemblée délibérative, le Conseil des Anciens *(gerousia)* et contrôlé par une autre chambre, une sorte de tribunal, les « Cent-Quatre », qui semble bien, on l'a vu plus haut, avoir été de création récente et dont Aristote souligne l'importance en la désignant comme la « magistrature suprême des Cent» (II, xi, 7). En ces deux organismes résidait l'aspect à la fois aristocratique et oligarchique du système punique. Aristote insistait en effet sur un trait qui lui paraissait original et tout à fait opportun dans cette organisation : « On pense, disait-il, [chez les Carthaginois], qu'il faut tenir compte non seulement du mérite, mais aussi de la richesse dans l'élection des magistrats, car un citoyen indigent ne peut être bon magistrat et avoir le loisir nécessaire. Si donc l'élection d'après la richesse est un principe oligarchique et le choix selon les mérites un principe aristocratique, le système sur lequel reposent entre autres les règles constitutionnelles des Carthaginois serait une troisième combinaison» (II, xi, 9-10). Autre trait significatif d'une nette tendance à l'oligarchie est selon le Stagirite le fait que se recrutaient par cooptation les membres des « pentarchies » (c'est-à-dire des corps composés chacun de cinq magistrats dont nous ne connaissons l'existence que par Aristote), qui décidaient souverainement d'affaires nombreuses et importantes (II, xi, 7). Quant à l'aspect démocratique du régime, il était marqué par l'existence de l'Assemblée du peuple *(démos)* et par l'importance de son rôle. Ce rôle d'arbitrage apparaît clairement défini : « Les rois sont, avec les Anciens, maîtres de porter ou de ne pas porter une affaire devant le peuple, quand tous sont d'accord; sinon, c'est au peuple d'en décider. Pour ce qui est des affaires présentées au peuple, on lui concède non seulement le droit d'écouter les décisions de l'exécutif, mais aussi le pouvoir de se prononcer souverainement, et tout citoyen, s'il le désire, peut présenter des contre-propositions, ce qui n'existe pas dans les autres constitutions» (II, xi, 5-6). On comprend qu'un système politique, somme toute subtil, avec des poids et des contrepoids, ait fait l'admiration du philosophe grec. On comprend mieux aussi, à lire cet exposé, s'il reflétait bien la réalité, les difficultés de mise en œuvre, et combien de crises étaient en germe dans un tel régime.

Il n'est pas nommément question, dans le texte d'Aristote, d'une magistrature qui apparaît être la magistrature suprême à Carthage au temps des guerres puniques, en particulier à l'époque d'Hannibal, chez un auteur comme Tite-Live : celle des suffètes. On aborde ici une des questions institutionnelles les plus délicates, où joue à plein l'ambiguïté des termes employés par les auteurs classiques pour rendre les réalités politiques carthaginoises. Formé sur le radical SPT, le mot *shophet* (plus probablement prononcé *shouphet* en phénico-punique) est bien attesté dans les inscriptions puniques, mais on le lit aussi en transcription latine (*suf[f]es,* pluriel *suf[f]etes)* chez les auteurs, et plus tard dans certaines inscriptions latines, la magistrature ayant survécu dans les cités africaines d'ancienne culture punique. En revanche, on

n'en connaît guère de transcription grecque : le mot employé par les Hellènes est celui qui signifie la royauté, *basi*leus, celui-là même qu'utilise Aristote dans la page qu'on vient de voir sur la constitution de Carthage. D'où le problème, les modernes se rangeant en deux écoles, ceux qui, à la suite de Gsell (II, 1921, p. 194) acceptent la thèse de la « synonymie des termes *basileus,* rex et *sufes »,* et ceux qui ne pensent pas que les suffètes élus pour un an que l'on rencontre à Carthage au temps d'Hannibal soient assimilables aux «rois» de Carthage connus aux VIe et Ve siècles, et qu'Aristote aurait identifiés aux *basileis* lacédémoniens (ainsi G. et C. Picard, 1970, p. 141). Il apparaît en fait difficile de trancher entre cette position et celle de ceux (ainsi M. Sznycer, 1978, pp. 567-570) qui estiment qu'il n'y a jamais eu à Carthage, même à haute époque, de « rois » et que c'est de tout temps la réalité spécifiquement sémitique du sufétat qu'il convient d'appréhender derrière les termes classiques de *basileus* et de *rex.*

L'« évolution démocratique »

On évitera le mot « révolution » qui suggère des mutations brutales et des processus accélérés, voire ponctuellement datés, qui ne sont pas en fait attestés. Ce sont encore les questions posées par l'institution des suffètes qui permettent de poser le problème. A partir d'une certaine époque, le témoignage des auteurs anciens et celui des inscriptions font état de deux suffètes, désignés collégialement pour une année et éponymes de cette année. On s'accorde en général à situer cette apparition des deux suffètes annuels soit vers la fin du IVe siècle, soit au cours du IIIe siècle. On a souvent pensé que l'institution romaine des deux consuls annuels et également éponymes avait pu être imitée, mais les sémitisants font observer que deux suffètes exerçant conjointement leur magistrature sont connus à Tyr déjà au Ve siècle (M. Sznycer, 1978, p. 571). Certains ont proposé de lier l'instauration régulière à Carthage du sufétat collégial annuel à une « révolution démocratique » qui se serait produite dans la cité punique à l'issue de la première guerre punique, et on a même avancé la date précise de 237 avant notre ère (G. et C. Picard, 1970, p. 307). Ce n'est qu'une hypothèse, inspirée surtout par quelques phrases de Polybe qu'il faut citer, car elles rendent bien compte, du point de vue d'un Grec de l'entourage de Scipion Émilien, de l'évolution de la vie politique à Carthage depuis le diagnostic posé par Aristote. « Quant à l'État carthaginois, il me semble que ses institutions... ont été bien conçues. Il y avait des rois ; le conseil des gérontes, de nature aristocratique, disposait de son côté de certains pouvoirs et le peuple était souverain dans les questions qui étaient de son ressort. Dans l'ensemble, l'agencement des pouvoirs à Carthage ressemblait à ce qu'il était à Rome et à Sparte. Mais, à l'époque où commença la guerre d'Hannibal, la constitution carthaginoise s'était dégradée et celle des Romains lui était supérieure. L'évolution de tout individu, de toute société politique, de toute entreprise humaine est marquée par une période de croissance, une période de maturité, une période de déclin... Les

Carthaginois avaient connu la puissance et l'épanouissement quelque temps avant les Romains et ils avaient dépassé d'autant le stade de l'apogée, à l'époque justement où Rome, pour ce qui est du moins de son système de gouvernement, se trouvait en pleine force. *A Carthage, la voix du peuple était devenue prépondérante dans les délibé*rations, tandis qu'à Rome le Sénat était dans la plénitude de son autorité. Chez les Carthaginois, c'était l'avis du grand nombre qui prévalait, chez les Romains, celui de l'élite des citoyens » (Polybe, VI, 51).

Le texte de Polybe met ainsi nettement l'accent sur la prépondérance, vers la fin du IIIe siècle, de l'Assemblée du peuple, qu'il considère comme le résultat d'un gauchissement, d'une dégradation de l'équilibre des pouvoirs vanté par Aristote un peu plus d'un siècle auparavant. Il y a des indices historiques de ce pouvoir grandissant de l'assemblée populaire, plus fort encore quelques années plus tard, au début du IIe siècle, après l'issue malheureuse pour Carthage de la deuxième guerre punique. Tite-Live (XXXIII, 46) raconte comment, à son entrée en charge en qualité de suffète en 196, Hannibal prit occasion de son différend avec un magistrat que l'historien latin qualifie de *quaestor* pour régler ses comptes avec le puissant « ordre des juges» *(ordo iudicum)*. De la faction opposée à Hannibal, et quasi sûr de l'impunité puisqu'il devait, au sortir de sa charge, entrer dans l'ordre des juges, magistrats inamovibles, ce *quaestor* (un magistrat apparemment chargé de fonctions financières) négligea la convocation du suffète. Hannibal le fit amener par un appariteur devant l'Assemblée du peuple et profita de l'appui de cette assemblée pour faire voter une loi décidant qu'à l'avenir les juges seraient élus chaque année et que nul ne pourrait être juge deux ans de suite.

Si les faits rapportés par Tite-Live sont exacts, il en découle que le Sénat, ou si l'on préfère le Conseil des Anciens (*gerousia*), n'aurait pas été consulté dans une affaire pourtant d'importance, et que le contrôle exercé par l'Assemblée du peuple menait droit à l'adoption, de la part des hauts magistrats, d'attitudes démagogiques. Il faut cependant, dans ce contexte particulier, tenir compte de l'équation personnelle d'Hannibal : qu'il ait tout fait pour tenir alors les Anciens en lisière ne surprend pas. C'est dans leur sein que se trouvaient ceux auxquels il s'efforçait alors de faire rendre gorge, pour alléger les contributions exigées des simples citoyens pour payer l'indemnité de guerre imposée par Rome. Ils n'allaient pas tarder à se débarrasser de lui en le livrant aux Romains. Hannibal, on le verra (*infra*, p. 422), prit les devants par la fuite et l'exil.

Convoquée par les suffètes, au moins à partir de la fin du IVe siècle, l'Assemblée du peuple avait dans ses attributions l'élection des généraux, à partir au moins de l'époque de la première guerre punique, au milieu du IIIe siècle (Polybe, I, 82, 12 ; Diodore, XXV, 8). On sait qu'en 221 le choix d'Hannibal pour le commandement de l'armée d'Espagne fut ratifié par l'assemblée populaire. On aimerait savoir comment cette assemblée était composée : des citoyens mâles, probablement ; mais certains corps de métiers ont pu en être exclus. Autre question à laquelle il est peu d'éléments de réponse, dans quelles conditions pouvait-on acquérir le droit de cité à Carthage et donc faire partie de cette Assemblée du peuple ? Dans des

circonstances exceptionnelles, des étrangers ont pu accéder à la citoyenneté punique. Lors de la deuxième guerre punique, deux officiers d'Hannibal, Grecs de noms et d'origine syracusaine, mais citoyens de Carthage (leur mère était carthaginoise) firent partie d'une ambassade adressée au tyran de Syracuse, Hieronymos (Polybe, VII, 2, 4; Tite-Live, XXIV, 6, 2). Et Hannibal promettait à ses soldats, en cas de victoire, la ciuitas ex *uirtute,* en récompense.

Au-dessous des hauts magistrats, c'est-à-dire au-dessous des suffètes et des juges, on connaît à Carthage d'autres magistrats et fonctionnaires, de façon sporadique et parfois peu précise. Le *quaestor* subordonné au suffète, avec lequel Hannibal, on l'a vu, eut maille à partir, faisait peut-être partie du corps de ce que des inscriptions puniques appellent des MHŠBM, littéralement des « comptables », et sans doute ainsi que les questeurs romains des magistrats aux attributions financières (M. Sznycer, 1978, p. 585). On est tenté d'assimiler au *censor* romain – en dépit de la différence apparente de rang : le *censor* désigné à Rome tous les cinq ans était un très haut personnage – un DR RKT, « chef des estimations », connu non pas cependant par un texte de Carthage, mais par une inscription punique de l'île de Gozzo, près de Malte (*CIS*, I, 132). De même il apparaît licite de faire état, et de supposer en charge aussi dans la métropole punique, de magistrats connus par des textes néopuniques de Leptis Magna, les MHZM, des « inspecteurs des marchés », qu'on peut assimiler aux édiles romains (G. Levi Della Vida, 1971, p. 457). Tous ces magistrats avaient besoin dans l'exercice de leurs fonctions de ce que l'on appelait naguère dans nos administrations des « rédacteurs » : ce sont les «scribes» ou « secrétaires », sopherim, dont l'appellatif, SPR, figure dans plusieurs inscriptions carthaginoises. Un problème particulier est celui que posent les nombreuses mentions, dans l'épigraphie punique de Carthage, de personnages qui portent le titre de RB, *rab,* c'est-à-dire «chef», si le mot est suivi d'un déterminant (ex. : *rab sopherim,* «chef des scribes» : C. Bonnet, 1991, p. 154), ou « notable », « dignitaire », si le titre figure employé absolument, de façon assez obscure, ce qui est fréquent à Carthage.

L'« empire de la mer »

Au risque d'anachronismes dont il faut toujours se défier, tentante est souvent la comparaison, déjà faite plus haut, des destinées de Carthage avec celles de Venise, tant, *mutatis mutandis,* les similitudes sautent aux yeux. Au XVI^e^ siècle, la République des doges était devenue aussi une puissance terrienne, exploitant un vaste territoire agricole, du Frioul à la Lombardie. Et, comme Magon l'Agronome l'avait fait à Carthage, au III^e^ siècle avant notre ère, un patricien de Venise, grand propriétaire, Alvise Cornaro, se fera alors le théoricien de l'agriculture. La République était alors à son apogée, et proche de son déclin. Et Carthage n'était plus très loin de sa perte quand elle affirma son ancrage africain.

Jusqu'au bout cependant, comme plus tard Venise, Carthage fut une

cité de marchands. Sa puissance demeura surtout fondée sur le négoce, sur le contrôle des circuits commerciaux et sur les ressources que fournit ce contrôle, par la perception des droits de douane. Le grand historien de l'Afrique antique, St. Gsell, avait déjà, il y aura bientôt trois quarts de siècle, fixé en quelques phrases les axes essentiels de l'effort constamment soutenu par Carthage : « La république eut donc une politique commerciale que l'on peut résumer ainsi : soit par la force, soit par des traités, soit par des fondations de colonies, ouvrir aux Carthaginois des marchés ; leur en réserver l'exploitation dans les contrées d'où il était possible d'écarter toute concurrence ; dans celles où ce monopole ne pouvait pas être établi, régler les transactions par des pactes stipulant des avantages réciproques ; assurer contre les pirates la liberté de navigation, l'existence des cités et des comptoirs maritimes» (St. Gsell, IV, 1924, p. 113). Ce protectionnisme n'a pas été le seul fait des Carthaginois dans le monde antique, mais il était tout particulièrement le rempart de leur puissance économique. Est-ce à dire qu'il ne s'est pas accompagné de la conquête et de la conservation des marchés par la production et la mise en circulation par Carthage de produits concurrentiels ? Nous verrons que ce fut bien le cas, parfois, notamment dans l'ordre de cette grande production semi-industrielle qu'était celle de la céramique.

Le principal instrument de cette politique était la marine, ou plutôt les marines de Carthage : les navires de guerre et les flottes commerciales. De manière assez paradoxale, pour commencer par eux, ces navires de commerce puniques qui ont sillonné la Méditerranée occidentale pendant des siècles sont assez mal connus dans leur réalité concrète.

Vaisseaux de transport

Ce n'est pourtant pas le cas de leurs devanciers de la haute époque phénicienne, bien qu'on hésite encore sur ce qui faisait la spécificité propre des navires que les textes bibliques appellent les « vaisseaux de Tarsis » : soit des navires spécialisés dans les relations commerciales avec une contrée nommée Tarsis, et l'on penche alors, on l'a vu, pour identifier plutôt ce « pays de Tarsis » avec le Tartessos des Grecs, l'Eldorado andalou ; soit des navires spécialisés dans le transport des métaux et de leurs minerais, cette hypothèse s'appuyant sur l'existence d'un radical *–-ršš* signifiant « raffiner le métal » – que l'on retrouverait dans le nom même de la ville de Tarse, en Cilicie, qui était le centre d'un secteur d'exploitation métallurgique. Dans cette hypothèse, on aurait mis la main sur un « vaisseau de Tarsis » en repérant au cap Gelydonia, sur la côte sud de l'Asie Mineure (la Turquie actuelle) une épave dont la cargaison se composait de lingots de cuivre et d'étain et de minerai brut d'étain, ainsi que de nombreux outils de bronze, avec une datation (donnée par l'analyse du carbone 14) aux environs de 1250-1150 avant notre ère (J. Rougé, 1975, p. 152).

En dépit de cette incertitude de taille sur l'interprétation à donner des « vaisseaux de Tarsis » dans les textes bibliques, divers documents

du début du premier millénaire avant notre ère aident à se représenter le principal type de navire de commerce phénicien, que les Grecs, d'un nom que l'on pense parfois reproduire un mot sémitique, appelaient le *gaulos :* un navire ventru, comme on le voit figuré, avec deux bancs de nage, mais sans mâture et donc sans voile, sur les bas-reliefs du palais de Sennachérib à Ninive, datés du VIII^e^ siècle, monuments sur lesquels il voisine, en fonction de transport de troupes, avec des vaisseaux de guerre à éperon (fig. 58). L'absence de voile ne doit pas surprendre : les spécialistes pensent (ainsi L. Casson, 1971, p. 65) que les premiers navires marchands qui sillonnèrent la Méditerranée ont dû être propulsés essentiellement, sinon uniquement, à la rame. Et même si l'usage de la voile, la taille des navires croissant avec le rythme et le volume des échanges, a tendu à se généraliser, le navire de commerce à rames a certainement continué sa carrière dans une mer où les calmes, fréquents l'été, stoppent la navigation et où, par ailleurs, le régime des vents étésiens la contrarie dans certaines directions.

Un autre type de navire de transport, apparemment de petite taille, qui semble avoir eu dans le domaine phénicien, au long des siècles, une vogue prolongée, est figuré sur les reliefs assyriens : un navire parfaitement symétrique, de l'étrave à l'étambot, manœuvré à la rame, mais pourvu d'un mât, dont la figure de proue est une tête de cheval (fig. 59). C'est la raison pour laquelle les Grecs dénommaient ce type de navire *hippos* et à son sujet Strabon (II, 3, 4) s'est fait l'écho d'une anecdote qui en dit long sur sa carrière. Il nous dit, en reprenant un récit qu'il trouvait chez Poseidonios d'Apamée, que vers la fin du II^e^ siècle avant notre ère, sous le règne de Ptolémée VII Évergète, le

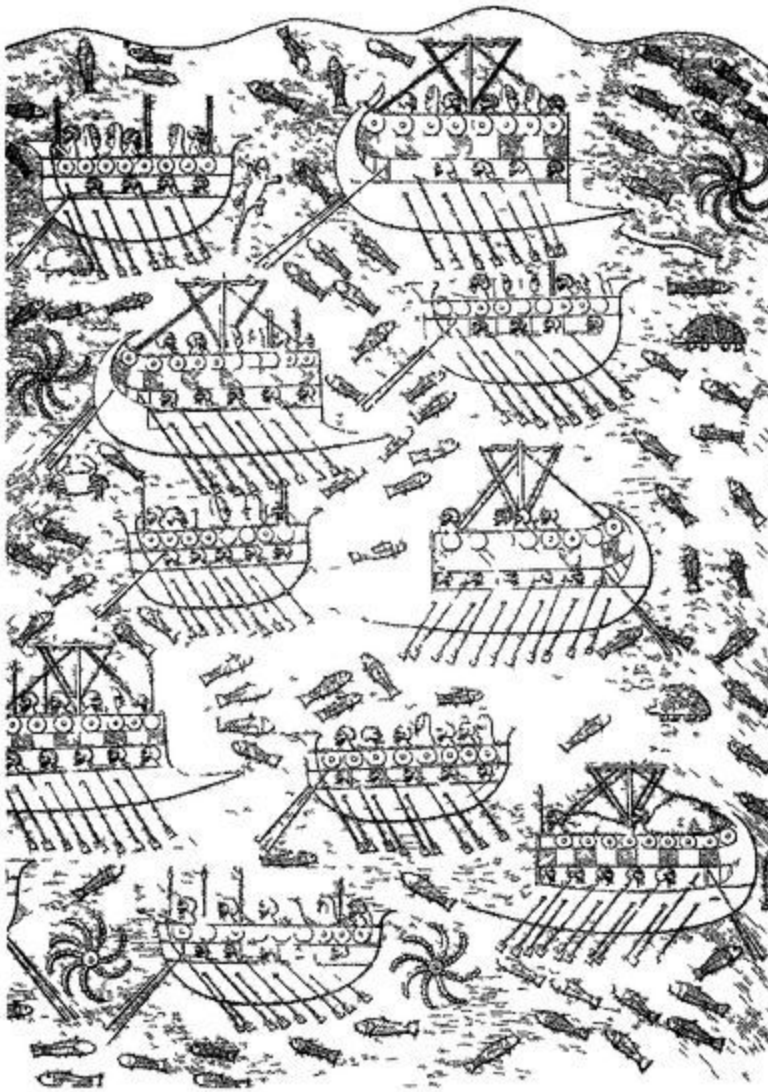

Fig. 58. -

Navires phéniciens à deux bancs de rames, de guerre (avec éperons) et de transport (Ninive, palais de Sennachérib).

Fig. 59. -

L'« hippos phénicien. Relief du palais de Sargon à Khorsabad (722-705 av. J.-C.) (Paris, musée du Louvre).

navigateur Eudoxe de Cyzique fit deux voyages aux Indes, et qu'au retour du second il fut drossé par la mousson sur la côte orientale de l'Afrique, dans les parages du cap Gardafui. Là il trouva sur le rivage une épave de navire dont la proue portait une tête de cheval. Rentré en Égypte, Eudoxe s'informa sur l'origine de cette figure auprès des capitaines de navires marchands du port d'Alexandrie qui lui dirent qu'elle devait provenir d'un de ces petits bateaux de pêche du port de Gadès (Cadix) qui allaient chercher fortune sur les côtes du Maroc jusqu'à la hauteur du fleuve Lixus. Le scepticisme est assurément de mise sur la possibilité pour ces barques de pêche d'avoir pu échouer de si loin sur la côte des Somalis (J. Desanges, 1978, pp. 164-165). Mais on retiendra de cette histoire la longévité de ces *hippoi,* attestés depuis le VII[e] siècle comme navires de transport, jusqu'à leur déclassement, avec des dimensions réduites, en barques de pêche (fig. 60) chez les Gaditains, à une époque postérieure à la chute de Carthage.

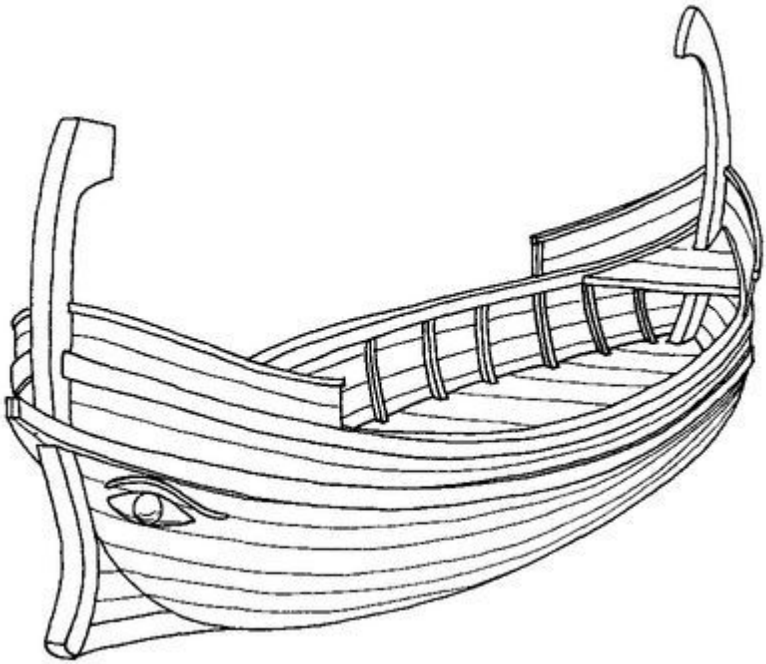

Fig. 60. -

Barque punique, descendant de l'« hippos ».

Qu'au début du premier millénaire avant notre ère les navires de commerce phéniciens, puis puniques après la fondation de Carthage, aient été omniprésents en Méditerranée, au point qu'ils aient pu paraître emblématiques du négoce maritime, c'est ce que suggère un poème comme l'*Odyssée* qui, lorsqu'il donne à voir un roulier des mers, le présente comme un bâtiment phénicien. Mais la description que le porcher Eumée fait du « noir vaisseau » des trafiquants phéniciens *(Od.,* XV, 415 *sq.*) ne doit pas nous leurrer en nous incitant à reconnaître dans la caractéristique notée par l'épithète homérique un trait distinctif de leurs vaisseaux. Noires, et d'abord à cause du bitume dont toutes ces coques étaient enduites, devaient apparaître toutes ces carènes, comme en témoigne l'image du navire à deux mâts d'une fresque de la *Tomba della Nave* à Tarquinies, datant de la fin du VI^e^ siècle (fig. 61). Mais, en l'occurrence, cette image qui date de la belle époque de la fructueuse alliance entre Carthage et les Étrusques de Caere peut fort bien avoir été peinte sur le modèle d'un navire de transport punique.

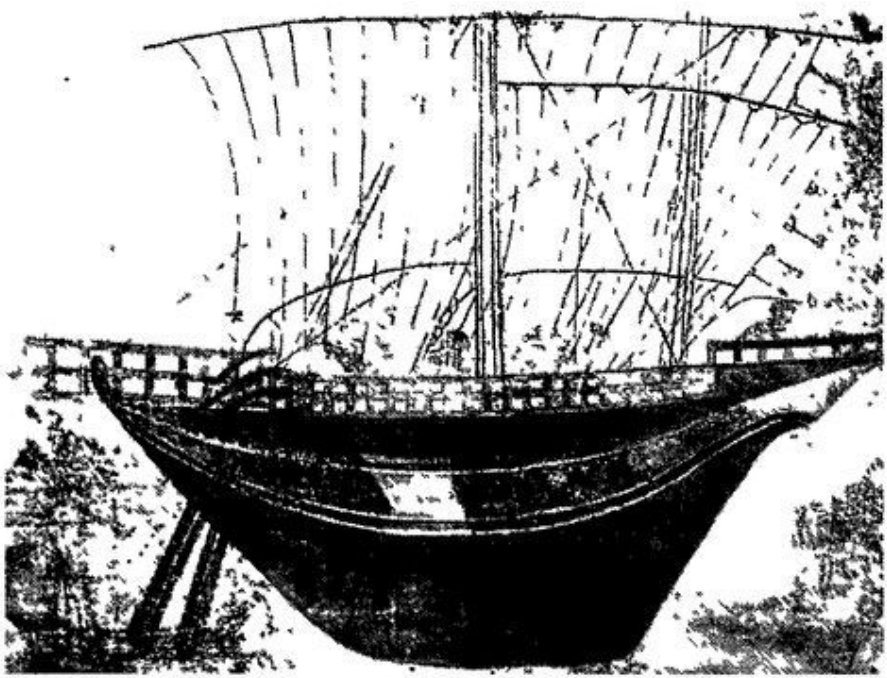

Fig. 61. -

Navire marchand de la Tomba della Nave, Tarquinies (début Ve siècle av. J.-C.).

La marine de guerre

Comme le disait St. Gsell, l'organisation du commerce maritime de Carthage reposait sur des traités, comme celui conclu en 509 avec Rome, et dont la délimitation des zones respectives d'influence constituait l'essentiel. Pour faire respecter conventions et traités, et tenir les pirates en respect, il fallait une marine de guerre, qui fut longtemps le bras armé de Carthage, beaucoup plus que ses troupes terrestres, dont l'intervention fut plus tardive. Encore au milieu du IIIe siècle avant notre ère, le premier conflit avec Rome, ce qu'on appelle la première guerre punique, fut surtout un ensemble de batailles navales, les plus importantes de l'Antiquité.

Cette marine de guerre eut certainement des occasions de se déployer à partir du VIIIe siècle, même s'il faut attendre la fin du VIe pour trouver une référence historique de son engagement, chez Hérodote (I, 166), selon qui soixante navires puniques, joints à autant de navires étrusques, se mesurèrent à soixante vaisseaux phocéens dans les parages des côtes orientales de la Corse, dans le contexte de la bataille d'Alalia. La répétition de ce chiffre paraîtrait suspecte s'il ne revenait chez Diodore de Sicile (XIII, 54, 1), qui fait état d'escadres carthaginoises composées de soixante et de cent vingt vaisseaux, mises

en œuvre contre les Grecs de Sicile à l'extrême fin du Ve siècle. On sait que ce nombre de soixante représente une unité dans le système sexagésimal, encore présent dans nos mesures des degrés, des minutes et des secondes. Quant aux effectifs mentionnés, ils ne paraissent pas exagérément grossis. Toujours selon Diodore (XI, 1, 5; 20, 2), Hamilcar aurait emmené deux cents navires dans son expédition sicilienne en 480. Autant qu'on puisse l'estimer, ce chiffre approche sans doute le total probable des forces navales de Carthage, sans compter les transports de troupes et les petites unités, les *myoparones,* qu'on verra notamment en action lors d'une phase du siège de la cité en 147. Rappelons qu'un texte célèbre d'Appien (*Libyca*, 96) fixe à deux cent vingt, au milieu du IIe siècle avant notre ère, le nombre des cales ménagées dans le port de guerre de la ville pour abriter et radouber ses vaisseaux.

On sait que Rome, à la différence de Carthage, n'avait rien, à l'origine, d'une puissance maritime. En général, on ajoute foi à l'histoire que raconte Polybe (I, 20, 15) pour expliquer comment les Romains s'improvisèrent constructeurs navals. Au début de la première guerre punique, vers 261 avant notre ère, ils se seraient emparés d'une quinquérème carthaginoise venue s'échouer à la suite d'une fausse manœuvre dans le détroit de Messine, et ils l'auraient prise pour modèle pour la construction de leur flotte. L'anecdote n'a rien d'invraisemblable. Certes, on n'a pas manqué de faire observer qu'alors Rome, depuis un demi-siècle, pouvait trouver à Syracuse ou à Tarente des charpentiers capables de construire des quinquérèmes, sans avoir besoin d'un modèle punique (J.-P. Brisson, 1973, p. 48). Mais la quinquérème carthaginoise était à cette époque la maîtresse des mers et l'on peut comprendre que les Romains aient été désireux de reproduire ce qui faisait sa supériorité sur les pentécontores de leurs alliés campaniens, italiotes ou siciliens. La question, pour nous, est de savoir où résidait cette supériorité. Par le texte de Polybe, nous savons que le vaisseau punique était ponté : *kataphractos* (fig. 62). On évaluera à près

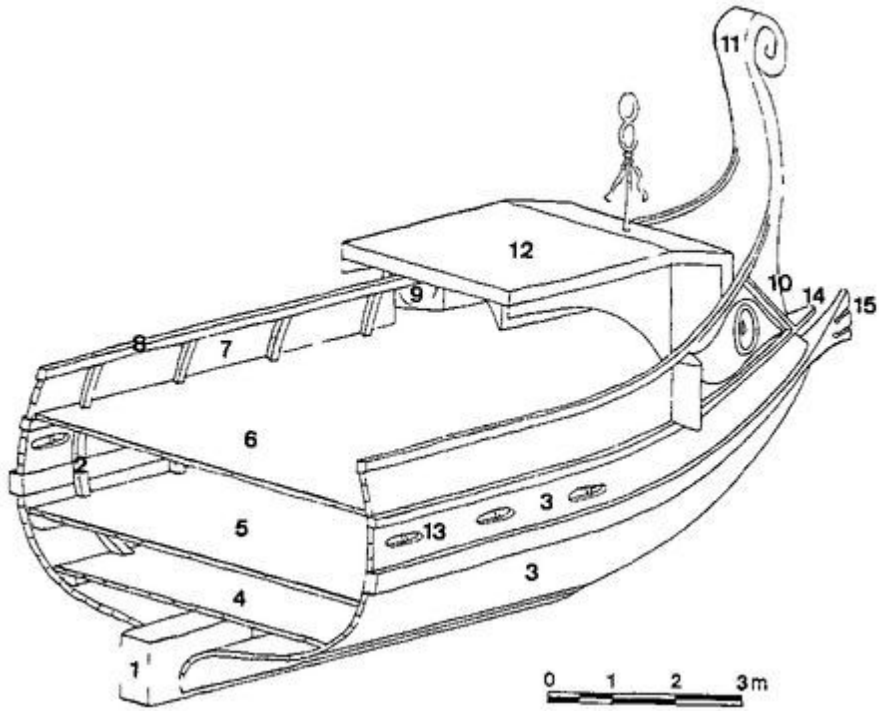

Fig. 62. -

Reconstruction axonométrique du quart avant d'une pentère punique :

1 : quille ; 2 : membrure ; 3 : bordé ; 4 : plafond ; 5 : pont des rameurs ; 6 : pont supérieur ; 7 : bastingage ; 8 : plat-bord ; 9 : écubier ; 10 : étrave ; 11 : akrostolion ; 12 : château de proue ; 13 : sabord ; 14 : proembolon ; 15 : embolon.

de trois cents l'effectif total des hommes embarqués sur ce type de navire, y compris l'infanterie de marine qui se tenait sur le pont. L'essentiel de l'équipage se tenait aux bancs de nage, mais selon quel dispositif? Les solutions proposées trahissent l'embarras des spécialistes. Le mot même de quinquérème, si on le comprend comme on le fait pour trirème (ou trière), suggère un navire à cinq rangs de rameurs superposés : ce qui semble impossible, car la stabilité d'un tel vaisseau serait plus que compromise par sa hauteur au-dessus de la ligne de flottaison, pour ne rien dire de l'angle fermé, bien malcommode, que ferait l'aviron supérieur avec la surface de l'eau. A l'inverse, si l'on envisage (avec J. Rougé, 1975, p. 113) que ces navires aient été propulsés par cinq rameurs par aviron, c'est-à-dire dix par couple, cela revient à les doter d'avirons démesurément longs et à leur donner nécessairement une largeur excessive. La solution que l'on retient est celle de navires à deux bancs de nage superposés, l'un à deux rameurs par aviron, l'autre à trois rameurs (L. Casson, 1971, p. 105 ; J. Rougé, 1975, pp. 103-104).

Grosse unité des flottes de l'époque hellénistique, avec la quadrirème, la quinquérème n'avait cependant pas supplanté le vaisseau qui constitue l'unité de base des flottes de guerre à partir au

moins de la fin du VII[e] siècle, et qu'on s'accorde à reconnaître comme une invention phénicienne, même si les Grecs ont contribué à l'améliorer : la trirème, ou trière. Nombreux sont les monuments figurés qui ont fait connaître sa silhouette ; mais ils n'en montrent pas l'intérieur, si bien que le problème posé par la disposition des rameurs, dans ce cas aussi, a suscité les interrogations des chercheurs et excité l'imagination des architectes navals. Sous le Second Empire, l'un d'eux avait fabriqué une trirème pour Napoléon III : une fois mise à l'eau sur la Seine, à Asnières, et pourtant munie de bons rameurs, il fallut un remorqueur pour la faire avancer (L. Basch, 1987, pp. 39-40) ! Et l'on ne se fiera pas trop aux reconstitutions de tel ou tel film célèbre : les trirèmes de Ben Hur n'avancent que sur l'écran.

Un passage d'Aristophane (*Grenouilles,* v. 1074), explicité par les scholies, établit clairement que la trière classique, un bâtiment d'environ 35 m de long sur 5,50 m de large, comportait des rameurs étagés sur trois plans. A la suite d'un article publié en 1941 par J. Morrison, on admet couramment que la trière ou trirème est techniquement une extrapolation du navire à deux bancs de nage superposés, la dière, à laquelle on a ajouté sur le plat-bord une petite plate-forme qui déborde légèrement à l'extérieur de la carène du navire. C'est dans cette superstructure adventice, à claire-voie, que prenaient place les rameurs du plan supérieur, les « thranites », et cette disposition explique qu'ils soient seuls visibles sur une représentation de profil de ces navires (fig. 63). Car les rames des deux rangs inférieurs passaient par des sabords ménagés dans la coque, qui ne laissaient pas apercevoir les rameurs.

On sait que la bataille navale de l'époque, même si elle pouvait comporter des manœuvres d'abordage et donc des combats au corps à corps menés par des soldats embarqués, consistait surtout à éperonner les navires adverses. Lancée par son équipage comme une arme de jet, la trière ou la quinquérème venait se ficher dans le flanc du navire ennemi qui faisait eau et sombrait du fait de la brèche ainsi ouverte. Des monnaies émises en Espagne par Hasdrubal vers 288-221, tout de même que des stèles du tophet de Carthage datant environ de la même époque, montrent que la quinquérème punique, à l'instar des bâtiments des autres flottes hellénistiques, possédait un éperon en forme de trident (L. Basch, 1987, pp. 396-397) (fig. 64). Des éperons de forme plus simple, à pointe unique, étaient aussi montés : ce sont des éperons monolames que l'on voit déjà sur les reliefs de Ninive (fig. 65) et, pour revenir à une époque plus tardive, c'est le cas que présente une épave relevée ces dernières années par H. Frost

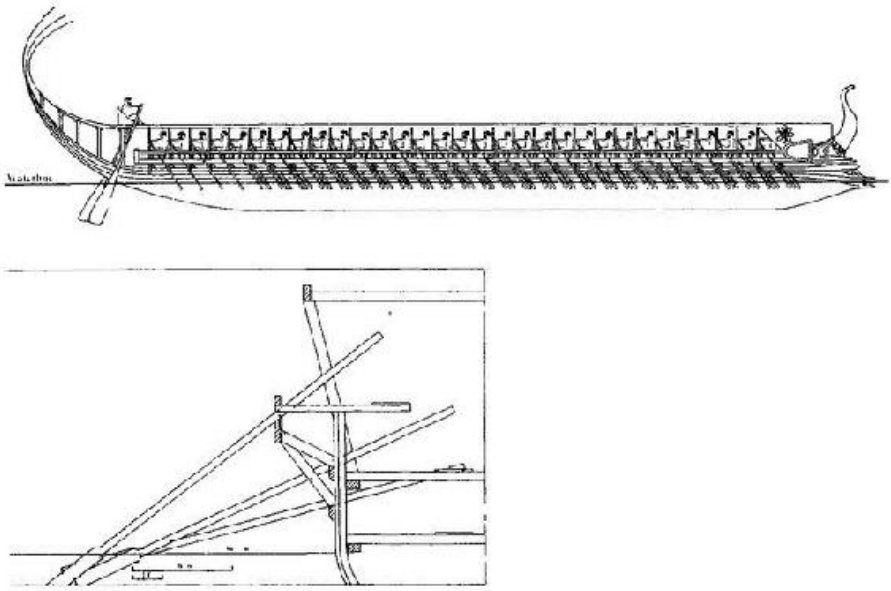

Fig. 63. -

Schéma d'une trirème des Ve-IVe siècles av. J.-C. ; vue générale de profil et détail de l'agencement des bancs de nage.

Fig. 64. -

Proue de navire de guerre sur une monnaie punique d'Espagne (fin IIIe siècle). On distingue nettement l'éperon (embolon) en forme de trident et, au-dessus et un peu en retrait, le proembolon.

au large des côtes de Sicile, non loin de Marsala, et dont l'étude a

beaucoup apporté à notre connaissance de la marine de guerre punique au me siècle, date approximative de l'épave de Marsala. Ce navire appartient à la catégorie de ce qu'on appellera à l'époque

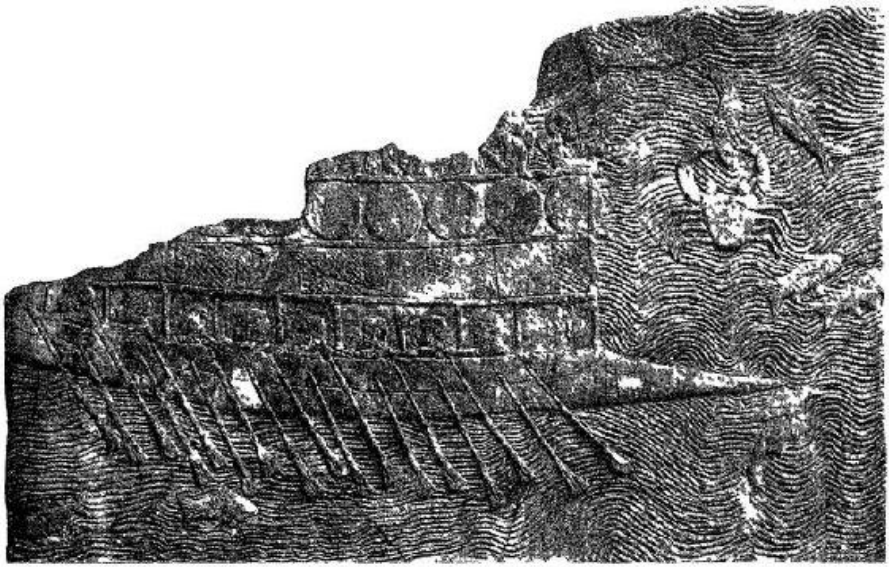

Fig. 65. -

Navire de guerre phénicien à deux bancs de rames. Relief de Ninive, palais de Sennachérib (705-681 av. J.-C.). (Londres, British Museum.)

byzantine des « monères », des bâtiments à banc de rames unique, mais ici on doit restituer deux rameurs par aviron de chaque côté ; c'était donc une « chiourme » d'environ soixante-dix rameurs qui lançait dans le flanc du navire ennemi un éperon en l'occurrence recourbé à la manière d'une défense d'éléphant, dont seule la pointe affleurait à la surface des flots (fig. 66).

L'épave de Marsala

L'épave de Marsala a aussi permis des observations précieuses sur la technique de construction des charpentiers puniques. On sait que sur nos chantiers de type traditionnel, le charpentier, la quille une fois assemblée avec, à ses deux extrémités, l'étambot à l'arrière et l'étrave à l'avant, met d'abord en place la carcasse, c'est-à-dire le squelette que constituent les membres, les serres et les baux, avant de construire le bordé, moulé en quelque sorte sur les parties extérieures courbes de la carcasse. Dans l'Antiquité, la suite normale des opérations était différente. Sur l'axe que formaient la quille, l'étambot et l'étrave, on construisait ensuite, non pas la carcasse, mais le bordé, à l'intérieur duquel, une fois monté, on mettait en place la carcasse. Les arsenaux de Carthage devaient mettre en œuvre, généralement, cette technique, dite « en coquille », ou « shell first » : on l'a constatée très récemment

sur l'épave d'un navire de commerce punique datant du IIIe siècle avant notre ère, gisant à quelques mètres de profondeur dans la crique de Binisafuller, au sud de l'île de Minorque (V.M. Guerrero, 1989a, pp. 120-121). Mais l'étude de l'épave de Marsala permet de constater le recours à une technique mixte, complexe et très élaborée. Sur la quille (fig. 67), le charpentier a d'abord fixé avec des tenons les gabords qui constituent le fond de la carène,

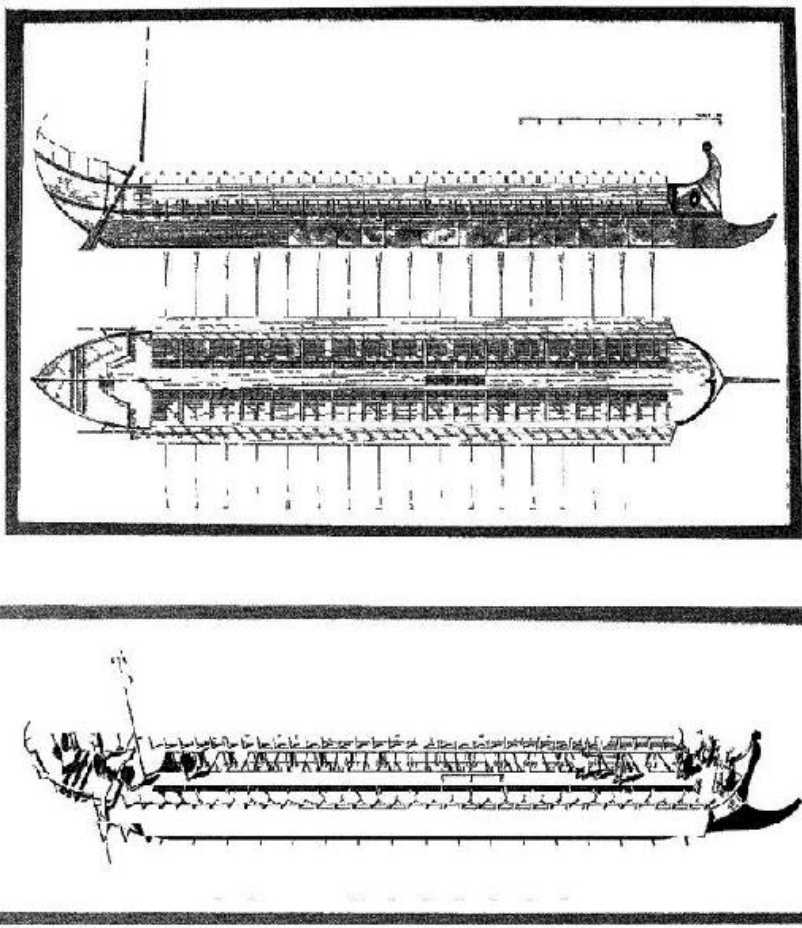

Fig. 66. -

Le navire de guerre punique de Marsala.

Fig. 67. -

La poupe et la quille du navire de Marsala.

puis les onze virures formant bordage sous le niveau de la ligne de flottaison ; ensuite seulement sont introduites dans cette coque qui se dessine les varangues, liées aux virures par chevillage et cloutage. Puis des pans entiers du bordé sont montés jusqu'à hauteur du plat-bord et en dernier lieu cette muraille de bois est raidie par la pose de demi-couples qui alternent avec les varangues. Un examen minutieux des planches du bordé a permis de relever les traces de repères peints (des signes alphabétiques) qui facilitaient l'assemblage et accéléraient le travail des charpentiers qui disposaient ainsi de véritables éléments préfabriqués (H. Frost, 1989, pp. 127-135). Avec de telles méthodes, on comprend mieux que les arsenaux de Carthage aient pu, en 147, au plus fort du siège, construire en hâte plusieurs dizaines de trirèmes et de quinquérèmes (Appien, *Libyca,* 121).

L'épave de Marsala a enfin donné la possibilité d'observer un détail inédit de conception du bordé qui en dit long sur la « technologie » des architectes navals puniques. Dans l'Antiquité, les planches étaient assemblées par tenons et mortaises à franc-bord, c'est-à-dire que les bordages étaient placés à côté les uns des autres, bord à bord. Il semble bien que l'autre méthode, le bordage à clin, où le bordage supérieur vient recouvrir le bordage inférieur, ait été inconnue dans l'espace méditerranéen antique, où elle aurait été introduite, venant des contrées nordiques, au Moyen Age. On voit l'intérêt de ce dernier assemblage, où le débord joue le rôle d'un déflecteur pour les filets d'eau et les embruns. Or la coupe sur lé bordé de l'épave de Marsala a mis en évidence (fig. 68) qu'à partir de la douzième virure, donc au niveau de la ligne de flottaison, les planches en bois de pin du bordé sont façonnées de façon que, même montées à franc-bord, elles présentent, près du point de jonction inférieur, une sorte de protubérance qui fait aussi efficacement fonction de déflecteur aux allures rapides. Un élément de confort certainement apprécié des soldats d'infanterie de marine qui pouvaient ainsi se tenir au sec sur le

pont.

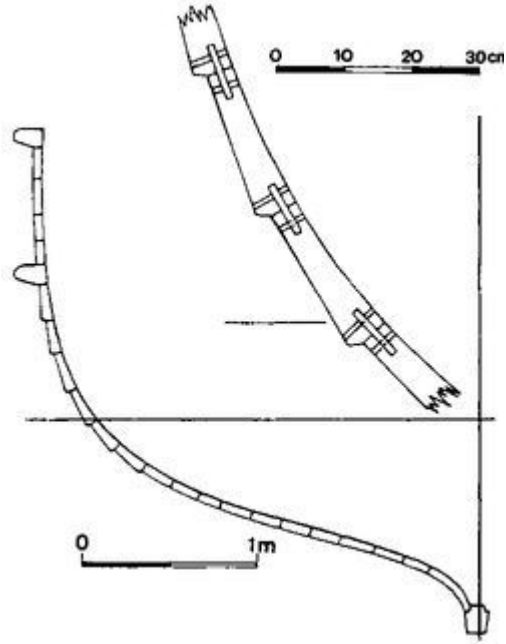

Fig. 68. -

Navire punique de Marsala. Coupe sur la coque montrant le mode d'assemblage du bordage.

On a vu qu'au début de la première guerre punique, dans les parages du détroit de Messine, les Carthaginois furent victimes de ce que nous appelons maintenant l'espionnage industriel et la guerre technologique. Rome mit au service de son impérialisme naissant une étonnante faculté d'adaptation en égalant, puis en surclassant, en quelques années les descendants des Phéniciens dans un domaine où ils avaient été les pionniers. On sait même que, comble de disgrâce, pour compenser leur infériorité manœuvrière les Romains imaginèrent alors d'adapter à leurs navires de guerre une machine, le « corbeau », qui permit au consul C. Duilius de transformer le combat naval en combat au corps à corps et de remporter en 260 avant J.-C. la victoire de Mylae. Polybe (I, 22, 4) a décrit ce «corbeau» en quelques lignes évocatrices : à l'avant du navire, une sorte de mât de charge incliné qui devenait une passerelle, une fois mis à l'horizontale, permettait, grâce à un système de poulies, de laisser tomber sur le pont du navire ennemi qu'on avait approché un lourd poids de fer terminé en pointe – comme un bec de corbeau –, qui crevait le pont adverse et arrimait l'un à l'autre les deux vaisseaux. L'infanterie de marine n'avait plus qu'à se précipiter sur le bâtiment ennemi ainsi immobilisé.

L'histoire de ce « corbeau » est caractéristique d'une époque où l'émulation des puissances du monde hellénistique et par-dessus tout l'appétit grandissant de Rome firent faire en quelques années plus de progrès à la technique de la guerre maritime que durant toute l'Antiquité. « Iam in mari... deleta Carthago », conclut Florus (I, 18,

35), qui savait la suite. Ce qui est vrai, c'est que de cette confrontation Carthage sortit perdante, ce qui devait la conduire à reporter ses espérances sur la constitution d'une force terrestre puissante. Avec Hannibal à sa tête le pari fut à deux doigts de réussir ; mais c'était le commencement de la fin.

CHAPITRE V

Le développement urbain de Carthage du Ve siècle à 146 avant J.-C.

On a beaucoup écrit sur la « crise du Ve siècle » à Carthage, en estimant que la défaite d'Hamilcar, fils de Magon, battu par Gélon de Syracuse devant Himère, en Sicile, en 480 avant notre ère, avait sonné pour la cité punique l'heure d'un premier déclin. Voire. Cette opinion, fondée sur le constat qu'on avait cru pouvoir faire d'une certaine pénurie, dans les mobiliers funéraires datables de cette époque, de céramiques importées, surtout attiques, n'a pas résisté aux révisions entreprises ces dernières années dans les collections carthaginoises. On y trouve en fait beaucoup plus qu'on n'avait cru de vases attiques à vernis noir sans décor, et même à figures rouges (J.-P. Morel, 1980). Et les fouilles récentes, en particulier celles de la mission française, ont sensiblement accru le nombre des témoins de ces importations (J.-P. Morel, 1982 et 1983). Cette impression d'appauvrissement provenait aussi pour partie de la rareté supposée des tombes du Ve siècle, curieusement absentes des nécropoles, et de contenu indigent quand on les reconnaissait. La vérité est qu'on n'a pas toujours su reconnaître les sépultures de cette époque, qui ne forment que rarement à Carthage des ensembles homogènes, à la différence de ce qui se passe pour d'autres siècles (S. Lancel, 1990, pp. 23-25).

On savait depuis longtemps que Carthage avait compensé ce recul en Sicile en se constituant un territoire africain, et en s'affranchissant du tribut annuel qu'elle payait aux Libyens depuis sa fondation. On situe habituellement dans le deuxième quart du Ve siècle, c'est-à-dire peu d'années après la défaite d'Himère, ces deux événements, qui furent sans doute à peu près concomitants. Or, avec une précision cependant moindre, c'est aussi à cette époque que les fouilles récemment exécutées à Carthage situent une étape décisive de son développement urbain.

La Carthage des Ve et IVe siècles

Les fouilles de la mission allemande le long du rivage, avenue de la République, en face de l'ancien palais beylical, ont en effet mis en évidence l'établissement de tout un quartier d'habitation, construit sur des remblais d'époque archaïque, et dont l'avancée vers la mer par rapport à l'ancienne ligne du rivage est de l'ordre de plusieurs dizaines de mètres (fig. 69). Plus à l'est en effet, du côté de la mer, la strate profonde est constituée par du sable marin vierge de tout matériel archéologique. Il est donc certain que l'occupation du sol à l'époque

archaïque s'était arrêtée bien en retrait de la ligne du rivage actuel, même si, comme nous le verrons, le niveau de la mer était alors sensiblement plus bas qu'aujourd'hui.

Dans une zone stratigraphiquement très riche, et sans cesse occupée du Ve siècle avant notre ère jusqu'à l'époque byzantine, la fouille allemande n'a pu être faite en « aire ouverte », mais sous forme de grands sondages profonds qui ne permettent pas de dégager des ensembles complets et obligent à des extrapolations. Ces réserves faites, la fouille et l'observation minutieuse des alentours autorisent à faire la distinc-tion

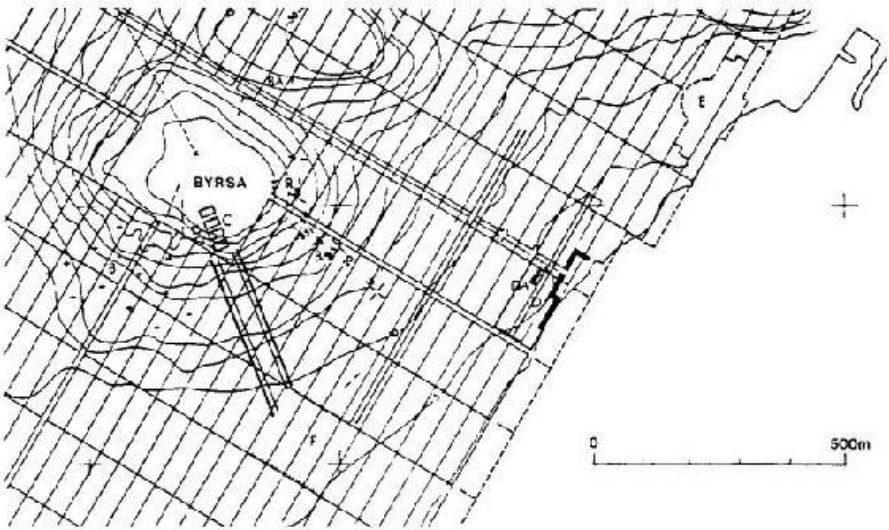

Fig. 69. -

Le site du quartier du bord de mer fouillé par la mission allemande. ***DA :*** *déblais d'époque archaïque ;* ***D :*** *mur de mer et porte maritime.*

de plusieurs états de cette zone. En un premier temps, au Ve siècle, des unités d'habitation de proportions assez modestes, de plans variés et atypiques, ignorant le péristyle, ont été construites de manière à laisser entre elles et le mur élevé à la même époque en bordure du rivage un espace libre évalué à soixante coudées (soit une trentaine de mètres) (fig. 70). La rue perpendiculaire au rivage et d'axe approximativement est-ouest qui dessert ce quartier (et qui deviendra à peu de chose près le *decumanus I nord* de la Carthage romaine) aboutit à une porte monumentale ouverte dans le rempart maritime, et flanquée de tours. Il va sans dire que seuls ont été mis au jour les soubassements de cet ouvrage, dont la restitution en élévation est, plus encore qu'en plan, très hypothétique (fig. 71). L'installation d'une pompe pendant la fouille a permis de relever à la base de ces soubassements l'encoche horizontale creusée par le flot, durant la période antérieure à la mise en place des brise-lames (Fr. Rakob, 1984, p. 8). Or, cette trace se situe à cinquante centimètres au-dessous du niveau marin actuel. Cela signifie qu'au pied du rempart du Ve siècle s'étendait alors une large grève plate et sablonneuse battue par les vagues et propice à de futures extensions. Des trouvailles, faites

plus au sud en différents points du rivage, soit de blocs de couronnement, soit même de fondation ou de socle ont permis à Fr. Rakob de proposer pour ce rempart un tracé continu au moins jusqu'aux abords de la lagune circulaire, c'est-à-dire de ce qui sera plus tard le port militaire de Carthage (fig. 72). Là, en effet, très près de la grève actuelle, a été retrouvée récemment une structure de fondation qui a pu appartenir à une tour ou à un bastion du rempart (Fr. Rakob, 1987, p. 335).

Seules des fouilles étendues en surface, que l'état actuel de l'urbanisation moderne rend bien problématiques, permettraient de fixer les limites de la cité du Ve siècle. Mais des observations jadis faites, notamment par Ch. Saumagne, donnent à penser que la ville de cette époque n'a pu s'étendre beaucoup vers le sud : il semble même assez probable que jusqu'à l'époque hellénistique une partie des terrains situés plus bas que la cote actuelle des 5 m, en retrait du rempart maritime bâti au Ve siècle, sont restés, sinon totalement inemployés, du moins non compris dans le réseau de l'urbanisation systématique. Entre le secteur où, par hypothèse, on peut songer à situer l'agora, et la mer, il y avait, semble-t-il, une zone marécageuse qui se prolongeait plus au sud par la zone lagunaire où plus tard, s'établiront les ports intérieurs ou « cothons » (Ch. Saumagne, 1931, p. 654 ; S. Lancel, 1990, p. 13). On reviendra plus loin sur cette situation en évoquant le difficile problème des installations portuaires de la Carthage punique.

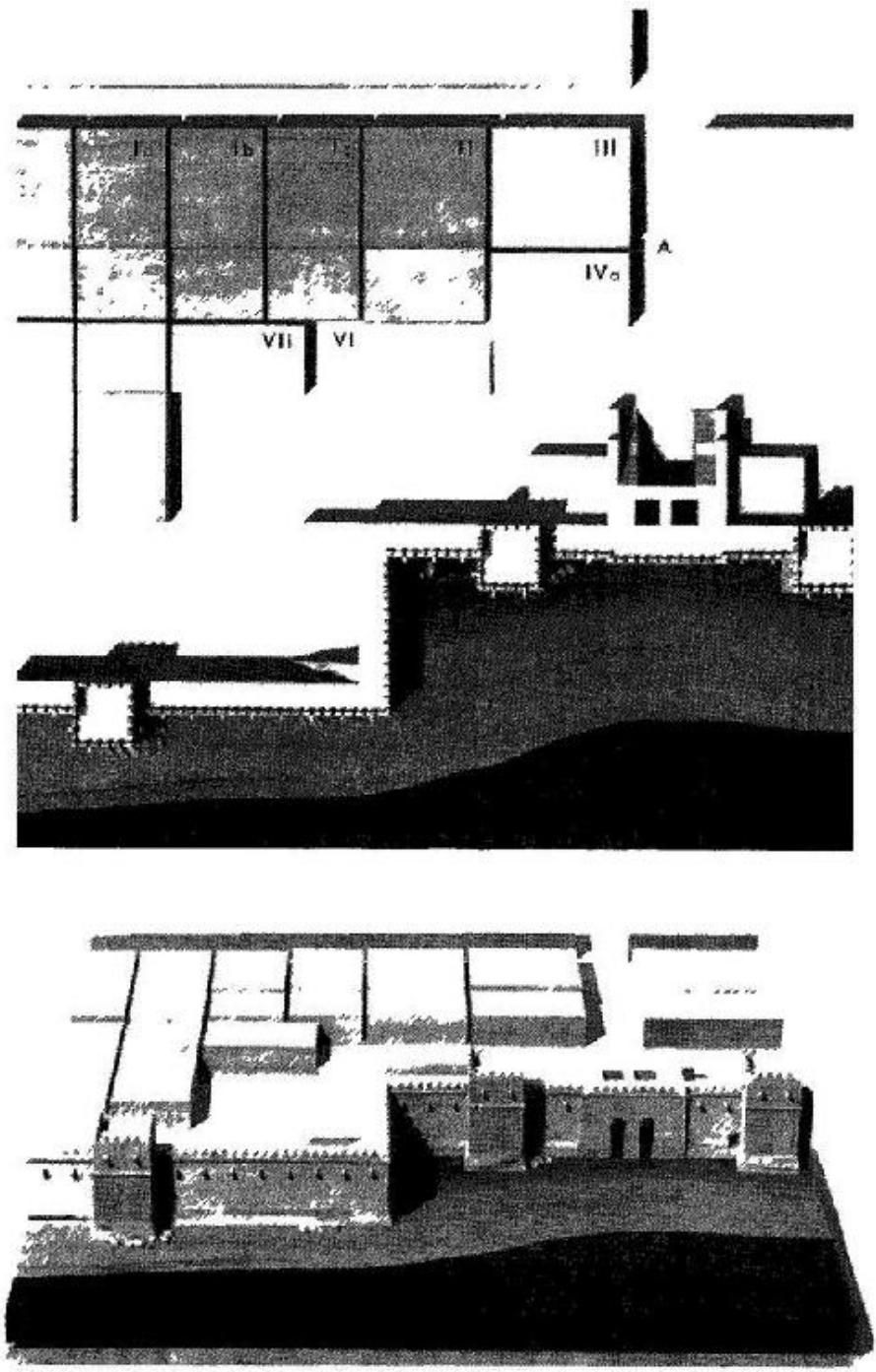

Fig. 70. -

État du quartier de bord de mer du V^e siècle au début du III^e. A est la rue aboutissant à la porte maritime monumentale, flanquée de deux tours. On notera les espaces laissés libres entre les blocs de maisons et le rempart donnant sur la mer.

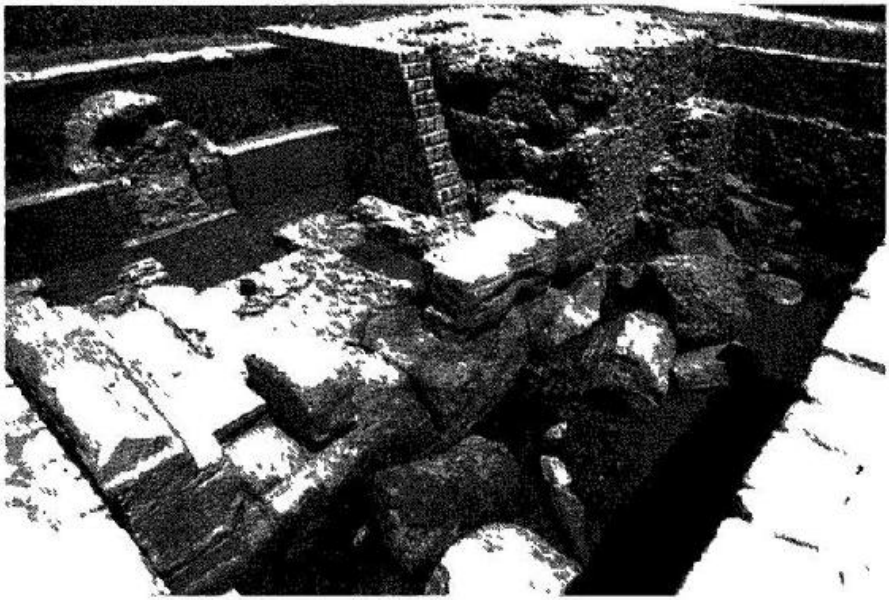

Fig. 71. -

Les soubassements en grand appareil du rempart maritime du Ve siècle. Les gros blocs visibles au premier plan faisaient office de brise-lames ; à l'arrière-plan, on aperçoit l'égout axial du decumanus I nord romain.

En divers autres secteurs de la ville, l'emprise au sol des quartiers d'habitation des Ve et IVe siècles est approximativement dessinée par ce que des sondages récents, joints à des constats anciens, ont révélé de la localisation de petites zones industrielles et artisanales, surtout quand il s'agit d'activités qui sont incompatibles avec l'habitat, comme celle des ateliers métallurgiques. Les indications ainsi fournies viennent s'ajouter à celles qui résultent de l'identification des nécropoles alors en activité pour nous aider à circonscrire l'espace alors consacré à l'urbanisation (fig. 72).

On constate ainsi qu'au nord et à l'ouest la ville primitive n'a, sauf peut-être du côté de la colline dite « de Junon », gagné que peu de terrain sur les nécropoles les plus anciennes. C'est le cas en particulier au nord-est, en contrebas des hauteurs de Bordj-Djedid, aux abords du site romain des thermes d'Antonin, où des fouilles avaient révélé autrefois, disséminées parmi des sépultures plus anciennes, des tombes du Ve siècle, et peut-être même du IVe pour certaines d'entre elles (S. Lancel, 1990, pp. 24-25). Ces nécropoles les plus proches de la cité des vivants sont elles-mêmes bordées sur leurs franges les plus

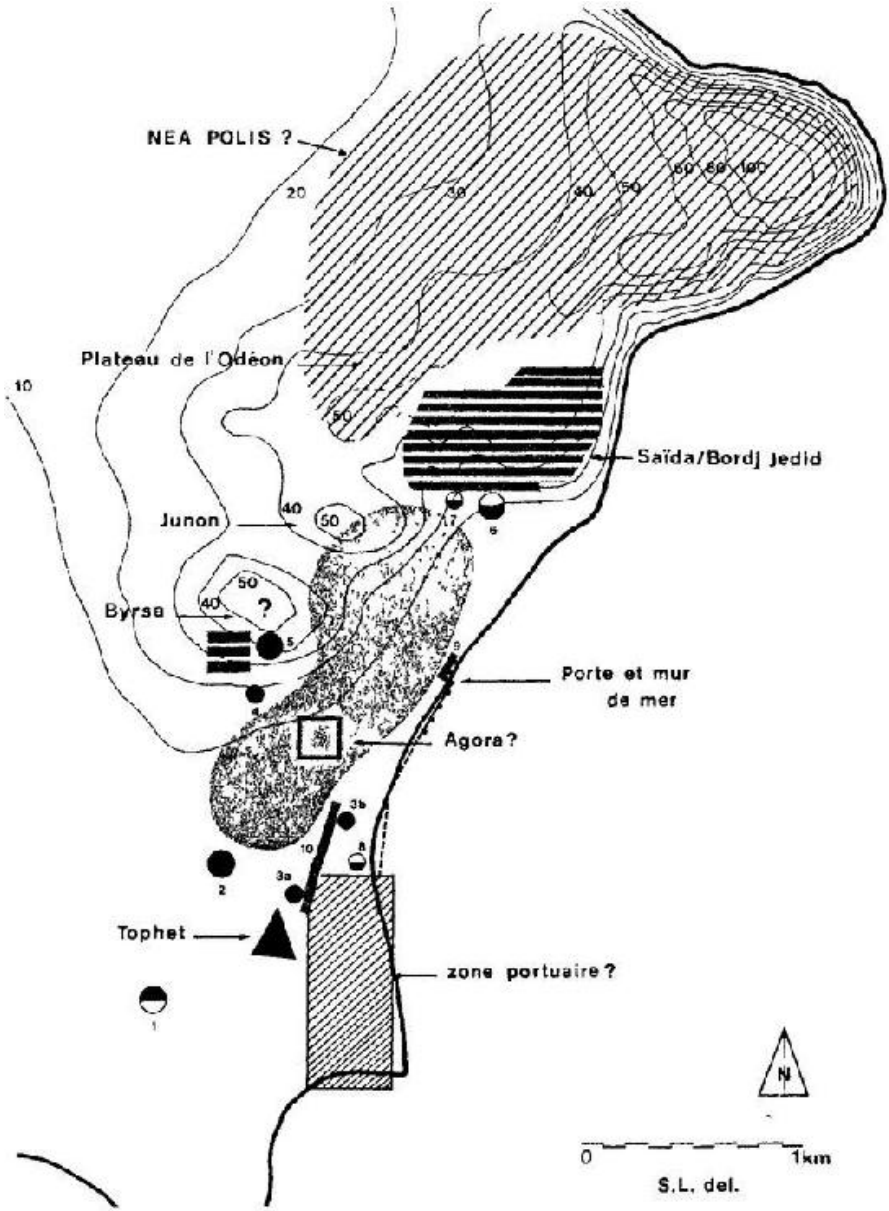

Fig. 72. -

Le site de Carthage (fin V^e^-début III^e^ s. av. J.-C.). Au centre et en bordure du rivage, en grisé clair, les quartiers d'habitation, limités au nord par les nécropoles de Saida-Bordj-Djedid et à l'ouest par celle de la pente sud-ouest de Byrsa. Les zones industrielles périphériques sont repérées par des cercles : noir plein pour les ateliers métallurgiques, blanc sur noir pour les ateliers de potiers, noir sur blanc pour un atelier de foulon.

anciennes, désaffectées pour ce qui est de leur utilisation funéraire, par des zones artisanales qui marquent nettement la limite d'extension des quartiers d'habitation : ainsi, au nord, des fours de potiers

découverts jadis par le P. Delattre et par P. Gauckler sur les premières pentes de Dermech et de Douimès (points 6 et 7 sur la fig. 72). A l'ouest, sur les pentes méridionales moyennes et basses de la colline de Byrsa, le terrain est occupé, en bordure d'une nécropole toujours utilisée, par les vestiges denses d'ateliers métallurgiques que la mission française, dans sa fouille des années récentes, a pu dater entre la fin du Ve siècle et la fin du IIIe (points 4 et 5 sur la fig. 72). Vers le sud, les implantations industrielles constatées sont telles qu'il ne semble pas que pour la période considérée (jusqu'au milieu du IIIe siècle) l'habitat ait pu s'étendre jusqu'au tophet, même dans la partie du site supérieure à la ligne des 5 m, en retrait de la zone lagunaire littorale.

Dans ce secteur, plusieurs aires d'ateliers métallurgiques ont été mises au jour ces dernières années, avec une chronologie qui descend parfois jusqu'à la fin du IIIe siècle : c'est notamment le cas d'un atelier dégagé par les archéologues tunisiens (au point 2 sur la fig. 72), tandis qu'aussi bien aux abords du futur port marchand qu'à l'intérieur de l'îlot circulaire du futur port de guerre les équipes américaines et britanniques ont parallèlement mis en évidence des vestiges non douteux d'ateliers métallurgiques (points 3a et 3b sur la fig. 72). Rappelons enfin que jadis les fouilles pour fondation du laboratoire de biologie marine sis entre les deux lagunes, côté mer, avaient permis de reconnaître à cet emplacement un atelier de potier (point 8 sur la fig. 72). Et P. Cintas avait par la suite tiré à juste titre argument de ce four de potier pour nier la possibilité d'une existence concomitante des bassins des deux ports (P. Cintas, 1976, p. 206). On verra plus loin que l'argument perdait sa validité au moins pour le dernier demi-siècle de la Carthage indépendante.

Les tout derniers développements des fouilles en cours, qui ne sont pas encore connus à l'heure où nous écrivons, confirmeront sans doute le grand effort d'urbanisation systématique et de mise en place d'une voirie coordonnée entrepris à cette époque dans la partie centrale de la ville, notamment entre les collines de Junon et de Byrsa et le rivage. C'est alors, et très probablement dès le Ve siècle, que les urbanistes carthaginois se sont efforcés d'harmoniser les orientations qui ont régi par la suite le développement urbain de la cité, en particulier en adaptant le quadrillage presque régulier et orthogonal de la ville basse aux orientations « en éventail » des pentes sud et est de la colline de Byrsa. L'agora, qu'il faudra retrouver un jour, devait jouer le rôle d'une « rotule ». A ce noyau urbain central en pleine expansion le rempart maritime découvert par la mission allemande fournissait une façade sur la mer certainement spectaculaire, brillante assurément, si l'on songe que ses blocs en grand appareil de grès d'El-Haouaria, surmontés de corniches moulurées, étaient revêtus d'un fin stuc blanc qui scintillait au soleil.

Limitée au sud par une zone de lagunes dans le contexte desquelles, à l'est du tophet, les installations portuaires se discernent encore mal, la ville des Magonides voyait au nord et au nord-est son horizon d'extension potentielle borné par une ceinture de nécropoles qui n'avaient guère cédé de terrain depuis l'époque archaïque. Autant qu'on puisse les dater, les vestiges (des citernes et des niveaux de sols) d'habitat mis au jour dans l'emprise actuelle du parc des thermes d'Antonin au-dessus des niveaux funéraires plus anciens ne semblent

pas antérieurs au IIIe siècle (S. Lancel, 1990, pp. 28-29). Et l'on verra que dans le secteur de Saïda (autrefois dit de Sainte-Monique) la zone funéraire que le P. Delattre avait appelée « nécropole des Rabs » n'a pratiquement jamais cessé d'être en usage jusqu'aux derniers jours de la cité. A cette époque, pour s'étendre vers le nord, en direction des hauteurs de Sidi-bou-Saïd, la cité des vivants a dû enjamber, par d'assez étroits passages, le domaine des morts.

C'est bien de ce côté que nous oriente le seul texte que nous puissions, pour cette période, confronter aux données archéologiques. Il s'agit du récit détaillé que Diodore de Sicile (XX, 44) nous a laissé du coup d'État fomenté à Carthage par un général du nom de Bomilcar (= Bodmelqart) lorsque, désigné avec un autre chef militaire pour assurer la défense de la ville lors de l'expédition d'Agathocle en 308, il tenta de s'emparer du pouvoir. Diodore nous montre Bomilcar passant en revue ses troupes en un lieu-dit *Nea Polis* (la « Nouvelle Ville »), « situé à peu de distance de la vieille Carthage » ; puis, conservant avec lui 4 500 soldats (ou 1500, selon une variante de la tradition manuscrite), il les divisa en cinq colonnes, qui se dirigèrent, par les rues de la ville ancienne, vers l'agora. Mais là, la résistance aux «putschistes » s'organisa et Bomilcar et ses partisans furent contraints de se replier par des «rues étroites» vers la «Nouvelle Ville», où ils se retranchèrent en un «lieu élevé ». Sans être véritablement précises, les données topographiques du texte ne sont pas équivoques : le lieu-dit *Nea Polis,* point de départ et de repli de Bomilcar et de ses hommes, comporte des hauteurs, par rapport à l'agora que nous savons par des descriptions relatives à une époque un peu postérieure (Appien, *Libyca*, 128) située dans la petite plaine littorale, un peu au nord des ports; ce lieu-dit comporte aussi des espaces non bâtis suffisants pour le rassemblement et la manœuvre de plusieurs milliers d'hommes : en somme, une sorte de faubourg, avec un habitat encore dispersé.

Stéphane Gsell soulignait déjà que ces données conviennent bien à « la région qui s'étend au nord de la zone des cimetières » (*HAAN*, II, pp. 14-15), et, disons-le plus précisément, à l'actuel «plateau de l'Odéon» et aux terrains qui, de là, montent vers Sidi-bou-Saïd (S. Lancel, 1984, pp. 39-40). Quels que soient les problèmes que pose cette dénomination de *Nea Polis* employée par Diodore (rappelons que le nom de Carthage [Qart Hadasht] signifie déjà « Villeneuve»), on doit admettre qu'au plus tard vers la fin du IVe siècle le développement urbain de la cité s'est, entre autres, matérialisé par la formation d'une « Villeneuve-lès-Carthage » par-delà la ligne des nécropoles, c'est-à-dire au-delà de l'arc formé par les hauteurs de Byrsa, celles de Junon, les premières pentes du plateau de l'Odéon et de Bordj-Djedid. C'était l'amorce du vaste quartier suburbain, véritable ville en bordure et pour partie autour de l'ancienne – mais avec un type d'occupation des sols probablement différent et un tissu urbain plus lâche – plus tard connu sous le nom de *Megara* (M. Sznycer, 1986, pp. 123-131).

La Carthage des guerres puniques (milieu IIIe-146 avant J.-C.)

Essentiellement constituée d'ex-voto, et notamment des inscriptions votives du tophet, au formulaire stéréotypé et sec, l'épigraphie punique est, sauf rares exceptions, très répétitive et de peu de valeur documentaire, en dehors du domaine religieux. L'une de ces exceptions est représentée par un texte de plusieurs lignes gravé sur une dalle d'un beau calcaire noir (fig. 73), découvert il y a un quart de siècle à Carthage dans une couche de remblais, au-dessus du pavement d'une maison d'époque romaine tardive, en bordure de l'actuelle avenue de la République; ce qui signifie que ce texte n'a pas été trouvé *in situ*, mais coupé du contexte archéologique auquel il fait allusion, et qu'on ne peut donc, pour son interprétation, tirer aucun argument de son lieu de trouvaille.

Tronquée à gauche, cette inscription a fait l'objet de lectures diverses. Citons la traduction donnée par A. Dupont-Sommer : «... a ouvert et fait cette rue-ci, en direction de la place de la Porte-Neuve qui se trouve dans le (mur méridional (?), le peuple de Carthage, en l'année) des suffètes Šafat et Adonibaal, au temps de la magistrature (?) de Adonibaal, fils de Esmounhillès? fils de B (... et de ...

Fig. 73. -

L'« inscription urbanistique» de l'avenue de la République, à Carthage. Le texte est incomplet à gauche.

fils de Bodmel)qart, fils de Hanno et de leurs collègues. (Furent) préposés à ce travail : "Abdmelqart (fils de..., fils de..., en tant que maître d'œuvre [?]) ; Bodmelqart, fils de Baalhanno, fils de Bodmelqart, en tant qu'ingénieur des routes; Yehawwielon frère (de Bodmelqart, en tant que carrier [?]). (Et travaillèrent à cela tous) les marchands, les porteurs, les emballeurs (?) qui sont dans la plaine de la ville, les peseurs de petite monnaie (?), et (ceux) qui n'ont point (d'argent [?] ni d'or [?] et aussi) ceux qui en ont, les fondeurs d'or, et les artisans du vase (?), et (le personnel) des ateliers à fours, et les fabricants de sandales (?), (tous) ensemble. Et (si quelqu'un efface cette inscription-ci) nos comptables puniront cet homme-là d'une amende de mille (sicles d')argent, en sus de (X) mines (?), (pour le prix de l'inscription [?]).» (A. Dupont-Sommer, 1968, pp. 116-133).

Certes, cette inscription n'a pas été effacée, mais le grand nombre de points d'interrogation dont le savant sémitisant a parsemé sa lecture montre que le texte n'en est pas pour autant limpide. Tout au moins retiendra-t-on qu'elle commémore la réalisation d'un grand ouvrage édilitaire, et plus précisément, semble-t-il, le percement d'une rue, à moins qu'il ne s'agisse, comme on l'a proposé par ailleurs, d'un percement de la muraille et de la construction d'une nouvelle porte de la ville (M. Sznycer, 1978, p. 560). En toute hypothèse, ce texte confirme la distinction, implicite dans le passage de Diodore que nous venons de voir, d'une « ville basse » par rapport à une « ville haute », dans la mesure où il situe « dans la plaine de la ville » les corporations et les corps de métiers qui, de façon parfois inattendue, ont contribué à cet ouvrage. Outre les incertitudes qui subsistent sur la nature de l'ouvrage en question, le fait que l'inscription n'a pas été trouvée *in situ* limite beaucoup et même interdit pratiquement toute spéculation sur son insertion topographique. Restent toutefois son objet, même incertain – nouvelle rue ou nouvelle porte – et sa date : daté par référence à des suffètes eux-mêmes inconnus, le texte ne peut être situé chronologiquement que par des critères paléographiques, probablement au III^e^ siècle. On constate ainsi que le seul texte épigraphique qu'on puisse invoquer confirme au moins l'information archéologique, dans la mesure où celle-ci souligne une importante activité d'extension et de rénovation urbaines dans le dernier siècle de la Carthage punique.

Tous les rapports des fouilles récentes publiés à ce jour concordent en effet à donner l'impression d'une accélération très sensible du processus de développement de la cité à l'époque des guerres puniques, et d'une prospérité qui, paradoxalement, semble atteindre son apogée au lendemain de la seconde guerre contre Rome, dont l'issue fut pourtant ruineuse pour Carthage.

Le plan de phase qu'on peut maintenant proposer pour cette période illustre bien ces faits, même si l'on doit ajouter que les vestiges d'habitat dont il présente le report ne sont pas tous strictement contemporains : il s'agit d'une image, encore très partielle et incomplète de la ville, au début du II^e^ siècle (fig. 74). Ajoutons que l'imprécision, bien souvent, des publications d'autrefois ne facilite pas la localisation, qui reste parfois approximative, des vestiges de découverte déjà ancienne et encore moins leur orientation, que le plan ne peut que suggérer de façon approchée. Le hasard des trouvailles, d'une part, durant la période antérieure aux dernières fouilles programmées, et d'autre part la situation dans la zone centrale du site des investigations confiées aux différentes missions lors de la campagne internationale patronnée par l'Unesco, expliquent que ce soit surtout la plaine littorale, au nord des ports, qui soit particulièrement bénéficiaire de cet enrichissement du paysage archéologique : on doit garder présent à l'esprit que dans le cadre de cette campagne de sauvegarde du site les emplacements des différents chantiers ont été largement déterminés par les menaces que faisaient planer une urbanisation galopante. Mais, au chapitre de l'extension urbaine de la Carthage punique tardive, on notera la situation très méridionale, à environ 400 m au sud-ouest du tophet, à près de 300 m au sud de la « chapelle Carton » (point 2 sur la fig. 74), des vestiges

d'habitat tardif mis au jour en face du stade du Kram lors des fouilles de sauvetage ; ces vestiges (point 1

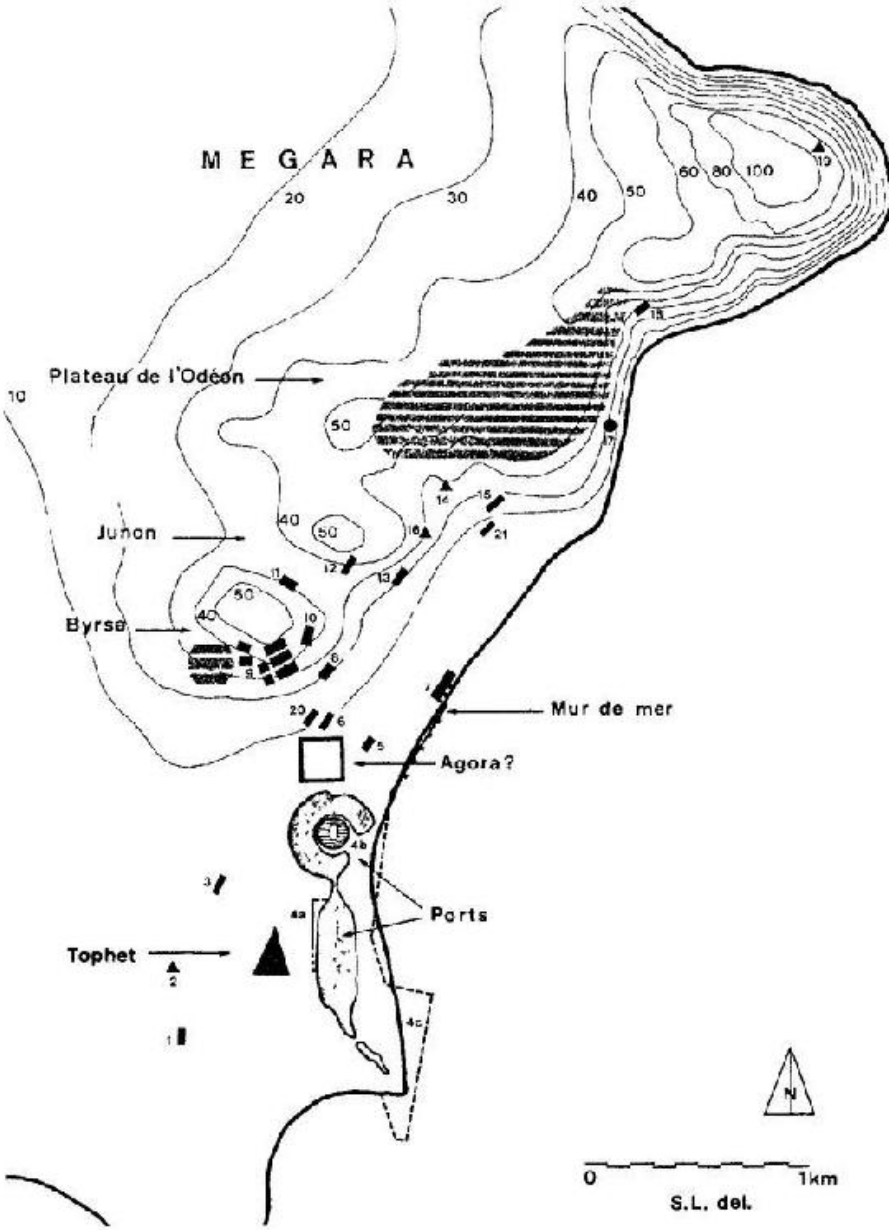

Fig. 74. -

Le site de Carthage (début IIe siècle av. J.-C.). Les petits rectangles noirs reproduisent l'orientation des vestiges d'habitat qu'ils notent; ils sont remplacés par un triangle lorsque cette orientation n'est pas connue : ainsi de la « chapelle Carton », point ***2,*** *par exemple.*

sur la fig. 74) ne sont pas précisément datés, mais leur superposition à

un atelier de foulon (ou teinturier) et le faciès d'ensemble du matériel associé à ces structures permettent de les situer entre la deuxième moitié du IIIe siècle et le début du IIe. Il s'agit, dans l'état actuel des recherches, des structures non funéraires les plus méridionales qui aient été découvertes à ce jour (S. Lancel, 1984, p. 47).

Les axes de développement

Dans la zone médiane du site urbain, et plus précisément à la hauteur des collines actuellement dites de Byrsa et de Junon, et entre ces collines et la mer, ce qui caractérise les tracés, ou si l'on préfère les choix faits pour la mise en place du réseau des rues, c'est, dans la mesure où les structures retrouvées permettent de noter les orientations, le contraste entre, d'une part, un axe en gros parallèle à la ligne du rivage dans les parties basses du site, le long du rivage, et, d'autre part, sur les pentes des collines, et en particulier sur les versants sud, nord et nord-est de la colline de Byrsa, un système polygonal ou rayonnant d'orientations diverses qui tiennent compte des contraintes du relief.

Dans la ville basse, à des cotes inférieures à la courbe des 20 m, on constate la généralisation, à de faibles différences angulaires près, d'une orientation dont l'attestation la plus sûre a été fournie par les structures d'habitat punique tardif mises au jour sous les niveaux romains dans les fouilles de la mission allemande en bordure du rivage (point 7 sur la fig. 74). Là, les fondations des murs préromains, ainsi qu'un tronçon de la rue qui dessert le quartier dans un axe nord-ouest/sud-est, et aboutit au rempart maritime, matérialisent de façon certaine une orientation utilisée au moins depuis le milieu du IIIe siècle, et sans doute, mais de façon moins systématique et moins précise, depuis la première mise en place du quartier dans le cours du Ve siècle, comme nous l'avons vu plus haut. C'est l'orientation, inclinée à 30° vers le nord-est, qui a été adoptée et étendue par la suite à l'ensemble du site urbain par les arpenteurs romains responsables de la cadastration augustéenne : on peut voir de fait dans la fouille allemande, où la continuité archéologique est sans faille, que les axes des murs d'époque impériale romaine se superposent aux axes des murs puniques.

Différentes structures relevées récemment dans le même secteur reproduisent cette orientation soit de façon presque exacte dans les parties basses (c'est le cas d'un tronçon de mur sous-jacent à des niveaux d'époque paléochrétienne le long de l'avenue Bourguiba : point 6 sur la fig. 74) ; soit avec une légère déclinaison aux environs de la cote des 20 m, et c'est le cas d'une citerne mise au jour dans un sondage près de la voie du TGM, en aval de l'actuelle rue Kennedy (point 8d sur la fig. 75) : mais là, au bas du versant sud-est de la colline de Byrsa, et presque dans l'axe du tracé du futur *decumanus maximus* de la Carthage romaine, l'orientation punique tend à rejoindre celle qui prévaut dans la plaine. En revanche, l'imprécision des publications et surtout l'absence de plans de situation ne

permettent pas d'être aussi affirmatif quand il s'agit de l'orientation des vestiges de découverte ancienne : ainsi pour les éléments d'habitat punique tardif mis au jour dans le « terrain Clariond » (point 5 sur la fig. 74), pour les structures dégagées par P. Cintas au bas de la pente est de la colline de Junon, près de la gare de Carthage (point 13 de la fig. 74). Cette incertitude qui pèse sur les constats anciens ne permet pas d'affirmer qu'une cadastration régulière, parfaitement uniforme, régissait toute cette zone du site urbain depuis le IIIe siècle, voire même depuis le Ve. Ce qui est vrai, c'est que les corrections d'angle, les rattrapages d'orientation qu'on enregistre à partir du Ve ou du IVe siècle dans les remaniements de plan d'un même édifice ou d'un ensemble d'édifices montrent qu'on tendait à généraliser partout dans la zone basse l'orientation qui est très nettement attestée dans les fouilles allemandes du bord de mer (H.G. Niemeyer, 1990, p. 51).

Quant aux constats récents, parmi ceux qu'on peut faire, non sans quelque risque en se fondant sur l'orientation des citernes de plan allongé sous-jacentes aux maisons (si elles sont contemporaines des murs, elles sont creusées dans leur axe, mais elles peuvent avoir été remployées dans un bâtiment postérieur), il n'en manque pas qui montrent quelque liberté prise avec cette orientation privilégiée. Si l'axe de la maison du « terrain Clariond » dont on vient de parler semble manifester une divergence d'environ 15°, non loin de là, et un peu en amont, les citernes puniques sous-jacentes aux bâtiments d'époque romaine tardive appelés « maison des auriges grecs », fouillées par la deuxième équipe américaine montrent une divergence presque comparable (point 20 sur la fig. 74). Au nord de la petite plaine, dans l'ancien complexe funéraire archaïque de Dermech maintenant enclos dans l'enceinte du parc archéologique des thermes d'Antonin, les orientations des citernes des maisons puniques tardives relevées par P. Gauckler dans ses fouilles des terrains d'Ancona et Ben Attar apparaissent très libres et diverses (point 21 sur la fig. 74). Enfin, un peu au nord du terrain Ben Attar, Ch. Saumagne a noté sous les niveaux romains de la « maison du Paon » une citerne étroite et longue, tout à fait caractéristique des derniers temps puniques, qui manifeste au regard de la cadastration romaine un angle de plus de 20° et dont l'axe marque donc une franche rupture par rapport aux orientations de la plaine littorale (point 15 sur la fig. 74) (S. Lancel, 1990, pp. 29-30).

Ce qu'on peut affirmer au minimum, c'est que cette orientation parallèle à la ligne du rivage, une orientation « naturelle », en quelque sorte, avait été privilégiée dans la zone centrale de la cité punique partout où les contraintes du relief ne s'exerçaient pas et où il était donc possible de la mettre en œuvre sans être obligé à de vastes terrassements ou à l'aménagement des dénivelées au moyen d'escaliers. La reprise de cette orientation (mais appliquée cette fois à l'ensemble du site urbain, collines comprises) par les arpenteurs romains ne signifie pas nécessairement qu'ils avaient constaté ce tracé régulier, réalisé comme on dit en latin, *per strigas,* dans l'ensemble de la plaine littorale. Mais les urbanistes de l'époque d'Auguste n'ont pu qu'être frappés par les avantages évidents de cet axe incliné à 30° vers le nord-est, même s'ils ne l'ont pas toujours trouvé mis en œuvre de façon systématique. L'esprit de système a été le leur, puisque pour le

faire prévaloir aussi sur les pentes des collines ils n'ont pas hésité à entreprendre un véritable remodelage des parties hautes du site, comme on le constate en particulier sur la colline de Byrsa.

La colline de Byrsa

Sur ces pentes, en effet, un tel effort d'urbanisme n'avait pas été fait par les Puniques, par ailleurs pourtant tout nourris de culture hellénistique, et à une époque où, dans la Sicile toute proche, par exemple, nous voyons qu'il est de règle d'adopter pour l'ensemble des plans des tracés réguliers et uniformes, même quand le relief naturel impose des remodelages et des terrassements importants, comme à Sélinonte et à Solunte. Sur la colline de Byrsa (fig. 75), ce que les fouilles récentes de la mission française ont enseigné, confirmant et précisant sensiblement les indications des investigations anciennes, c'est que des solutions souples avaient prévalu à l'époque punique tardive (ce secteur n'a pas en effet été urbanisé avant le début du IIe siècle), des solutions qui tenaient compte du modelé naturel des pentes et des courbes de niveau. Il s'ensuit un système polygonal qui comporte de petits quartiers à l'intérieur desquels sont mis en œuvre des tracés orthogonaux, avec des changements d'axe de place en place, les différences angulaires d'un petit quartier à un autre présentant des valeurs à peu près égales, de l'ordre d'une vingtaine de degrés.

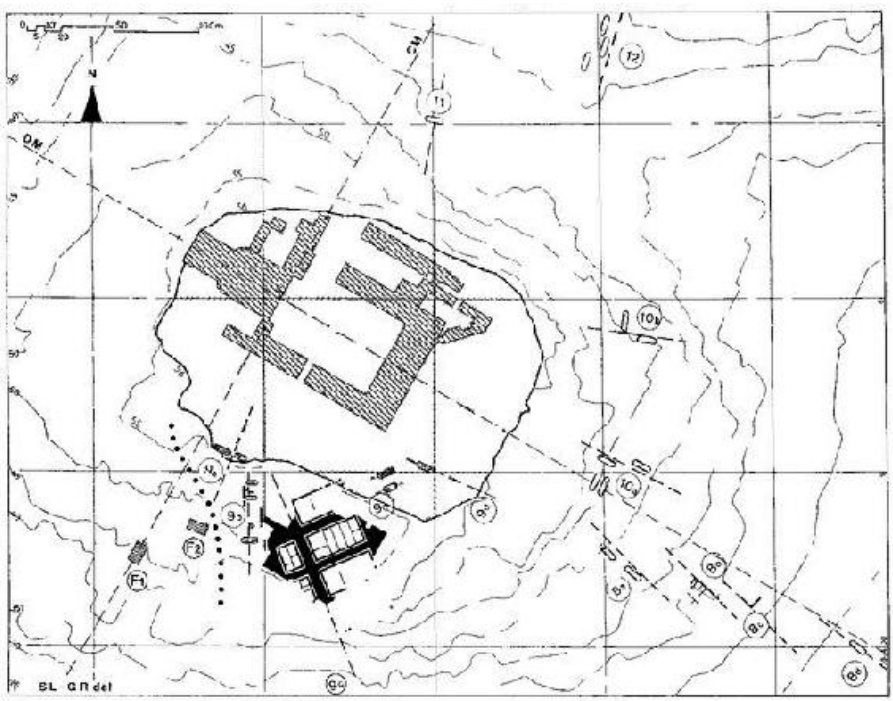

Fig. 75. -

Vestiges puniques de la colline de Byrsa et de ses abords. Au sud-ouest

(à gauche) F1 et F2 sont des gisements funéraires (les « fosses communes » fouillées par le P. Delattre). A l'exception du «quartier Hannibal» (orientation 9c) fouillé par la mission française, les vestiges d'habitat se limitent à des citernes et parfois à quelques pans de murs qui indiquent les orientations. La zone en grisé est celle du plateau sommital, arasé à l'époque romaine, et dont la situation archéologique à l'époque punique demeure de ce fait inconnue.

Il faut ajouter que l'exploration de ces pentes n'est pas complète. Ainsi la réalité des niveaux puniques sur le versant ouest et nord-ouest est encore inconnue, et il ressort des investigations anciennes sur la moyenne pente sud-ouest (les fouilles du P. Delattre à la fin du siècle dernier) qu'une partie de ce versant a continué d'être utilisé comme nécropole pratiquement jusqu'à la destruction de la cité en 146. On reviendra plus loin, en évoquant la fin de Carthage, sur les deux grandes « fosses communes » mises au jour par le P. Delattre à quelques dizaines de mètres à l'ouest du quartier d'habitation du versant sud (F1 et F2 sur la fig. 75), et où furent retrouvés par centaines les squelettes des victimes des derniers jours du siège.

En revanche, à l'est du futur tracé du *cardo maximus* romain, sur environ 180°, jusqu'au col séparant la colline de Byrsa de celle de Junon, la situation des niveaux puniques tardifs est maintenant assez bien connue. Trois orientations distinctes, 9a, 9b et 9c, ont été repérées dans les fouilles récentes de la mission archéologique française ; elles sont fournies non seulement par les axes des citernes mais aussi par des murs et, en particulier dans le cas de l'orientation 9c, comme on le voit un peu plus loin, par des rues et plusieurs blocs de maisons (fig. 75). Sur la pente est, 8a est l'axe de deux citernes mises au jour il y a une dizaine d'années par la mission suédoise, juste en contrebas de l'hôtel de la Reine Didon. Les orientations 8b et c, identiques, et donc comme 8a inclinées à 45° vers l'est, sont d'une part, données par les structures puniques tardives (fin III^{e}-début II^{e} siècle) de grand intérêt dégagées lors d'une fouille de sauvetage, rue Astarté (F. Chelbi, 1984, pp. 21-33), d'autre part, par un sondage plus limité, portant sur quelques pans de murs, entrepris un peu plus en aval dans le même secteur, rue Kennedy. En continuant vers le nord-est, à une cote un peu supérieure, 10a et 10b sont les deux axes différents, matérialisés par les citernes et des structures de murs, relevés par Ch. Saumagne dans les fouilles faites autrefois dans ce secteur (*cf.* S. Lancel, 1979, pp. 35-38). Enfin, au col séparant les deux collines, au nord-nord-est, l'orientation 11 résulte du dégagement d'une citerne punique tardive lors de travaux récents (1980) de la mission archéologique suédoise.

Certes, comme il a été dit plus haut dans le cas de la plaine littorale, il convient de souligner que ces différentes orientations ne sont pas toutes attestées de façon également sûre. Bien que l'expérience montre que dans ces maisons puniques tardives les citernes de plan rectangulaire allongé sont en général creusées suivant un axe qui correspond à l'un des deux axes des murs, on ne peut considérer comme sûrement établies des orientations qui ne reposent que sur le plan d'une citerne : c'est le cas des axes 9a, au sud-ouest, et, à l'opposé, 11, au nord-est. De même, une citerne isolée peut apparaître aberrante : c'est le cas de l'axe 9d, marqué par un seul de ces

réservoirs. Mais la plupart de ces axes sont assez solidement matérialisés pour que la réalité d'un « cadastration rayonnante » ne soit pas douteuse. Qu'en est-il maintenant de la chronologie? Y a-t-il eu dans la mise en œuvre de ce système polygonal une planification, une cohérence que des datations pourraient mettre en évidence?

La réponse à cette question souffre de la situation archéologique bien particulière de ce que nous appelons, très probablement à juste titre, la colline de Byrsa. Lorsque, plus d'un siècle après la destruction de la cité punique, fut prise au début du règne de l'empereur Auguste la décision de fonder sur le vieux site urbain la *colonia Iulia concordia Karthago,* on choisit pour ce qui devait être le centre monumental de la colonie romaine un parti radical, qui devait effacer toute trace encore subsistante du passé : un gigantesque nivellement – une résection pour nous presque inimaginable sans l'aide de nos puissants engins de travaux publics – aboutit à l'écrêtement de tout le sommet de la colline, sur une superficie d'environ trois à quatre hectares (indiqués en grisé sur la fig. 75). Les terres ainsi remuées, sans doute plus de 100000 m^3, furent jetées et poussées sur les pentes; ce premier remblai, qui se superposait lui-même à la couche de destruction en place, fut complété par d'autres apports, comme l'a montré, lors de la fouille, la stratigraphie des talus. L'ensemble ainsi accumulé fut contenu par de puissants murs de soutènement dont quelques éléments subsistent encore : les « absides de Beulé », devant le musée de Carthage, en sont les plus représentatifs ; leurs extrados, en demi-cercle, s'opposaient efficacement, à la manière de barrages, à la poussée des terres. Un terre-plein de plan rectangulaire se substituait ainsi au sommet de la colline originelle : de fait, une grande surface plane et orthogonale, orientée suivant les axes retenus pour la cadastration de la nouvelle ville, se prêtait mieux à l'implantation d'ensembles monumentaux de grande ampleur : basilique, forum, temples.

Les conséquences archéologiques de cette entreprise sont évidentes. Une épaisseur de tissu historique de l'ordre de quatre à cinq mètres – au moins au centre de la zone écrêtée – ayant ainsi été dissipée, il n'y a pas la moindre chance de retrouver la plus petite trace de ce qui faisait, selon les textes, la force de cette citadelle de Byrsa : l'enceinte qui l'entourait et qui en faisait comme un donjon inexpugnable, le temple d'Eschmoun, qui en était l'âme, le fameux escalier de soixante marches qui y conduisait, tout cela a disparu, murs, sols, fondations elles-mêmes. Tout au plus peut-on, sur les franges de la zone écrêtée, retrouver quelques fonds de citernes, qui datent de l'époque hellénistique.

La moindre de ces conséquences irrémédiables n'est pas qu'on en soit réduit à d'invérifiables hypothèses lorsqu'on tente d'apprécier le rôle de la colline dans le site à toutes époques, et d'abord à l'époque archaïque, et sa jonction avec le reste du site urbain, c'est-à-dire la plaine littorale. Si l'on s'en tient à ce que les fouilles ont solidement établi, on retiendra que dans l'état actuel des recherches, pour l'époque haute, rien sur les versants n'est attesté en dehors des réalités funéraires. On a vu que toute la pente sud et sud-ouest est alors occupée, à partir du début du VII^{e} siècle, par une nécropole qui s'y maintient jusqu'aux derniers temps puniques sur sa frange ouest. Sur

le versant est, face à la mer, les tombes dont Ch. Saumagne a fait état dans les niveaux profonds de ses fouilles, autour de la cote des 45 m, sont douteuses, mais aucune structure autre que funéraire n'y a jamais été relevée pour l'époque archaïque. Dans la mesure où elle est connue, la situation ne change guère du Ve au IIIe siècle, si ce n'est que, sur le versant sud, des ateliers métallurgiques occupent une partie du terrain cédé par la nécropole avant de céder eux-mêmes la place à un quartier d'habitation, à partir du début du IIe siècle. Et, sur le versant est, les vestiges d'habitat repérés (les orientations 8 et 10 sur la fig. 75) ne sont pas très sensiblement antérieurs. Il est donc certain qu'à basse époque punique les pentes qui faisaient face à la mer ont été bâties selon des orientations rayonnantes, mais ce système polygonal ne semble pas avoir eu d'antécédent plus ancien. Il ne suffit pas en effet de constater qu'en un point, au bas de la pente sud-est (8d sur la fig. 75), une orientation fournie par un petit pan de mur d'époque archaïque est similaire aux orientations tardives pour affirmer que ces orientations rayonnantes sur les pentes sont d'origine archaïque (Fr. Rakob, 1987, pp. 337-338). Cependant, même si elle se situe tout à fait en bas du versant est, la trouvaille de ces vestiges archaïques même modestes, dans un axe privilégié, qui sera plus tard, à peu de chose près, celui du *decumanus maximus* de la ville romaine, est très intéressante : si elle était confirmée par d'autres trouvailles de vestiges d'habitat de même époque à des niveaux supérieurs de cette même pente, dans le même axe, elle pourrait signifier qu'il y avait, à époque haute, au moins un couloir de jonction entre le noyau le plus ancien de la ville basse, maintenant bien attesté, et le sommet de la colline, où l'on doit toujours par hypothèse situer, dès les premiers temps de la cité, la citadelle (S. Lancel, 1990, pp. 20-21). Que faire en effet d'une citadelle coupée de la ville basse par une ceinture continue de nécropoles?

Urbanisme et architecture à Carthage aux derniers temps de la cité punique

L'énoncé du problème qui vient d'être évoqué donne une idée des progrès qui restent à accomplir dans notre connaissance archéologique de Carthage. Cependant cette connaissance a bénéficié d'acquis très importants pour ce qui regarde le dernier demi-siècle de la cité, en particulier.

Au bord de la mer, sur le site du principal chantier de la mission allemande, la physionomie du quartier dont un premier état date du Ve siècle (*supra*, p. 154) se modifie sensiblement. La porte marine monumentale ouverte dans le rempart du Ve siècle est désaffectée et le nouveau tracé du mur marque une avancée très nette sur la grève (fig. 76). L'importante réserve foncière qui s'étendait entre le rempart du Ve siècle et les espaces bâtis à la même époque est abolie. Sur les terrains ainsi devenus disponibles, aux anciennes unités d'habitation groupées dans un type d'urbanisme compact font suite des demeures beaucoup plus riches, aux plans plus aérés, centrés sur de véritables péristyles (fig. 77et 78). La décoration stuquée et la variété des sols en *pauimenta*

Punica de toutes sortes sont à la mesure de cet enrichissement de l'habitat à partir de la fin du III^e^ siècle, auquel doit sans doute correspondre une évolution sociologique du quartier dont malheureusement nous ignorons tout.

Les conditions archéologiques du site font cependant que dans le domaine de l'architecture domestique ce que nous connaissons maintenant le mieux dans le détail n'est pas ce quartier « patricien », au minimum cossu, mais l'habitat groupé en *insulae* de la pente sud de la colline de Byrsa. On a évoqué plus haut l'opération d'écrêtement mise en œuvre à l'époque augustéenne : destructrice pour le sommet de la colline, elle fut salvatrice pour les versants, où les vestiges subsistant après la destruction de 146 furent noyés sous le manteau protecteur d'un épais remblai. Dégagées de cette gangue par la fouille, les structures puniques sous-jacentes, lorsqu'elles ont été épargnées par les puissantes fondations romaines profondément jetées dans ce remblai, montrent encore (fig. 79) des élévations atteignant parfois trois mètres. De quoi faire dire il y a une dizaine d'années à des journalistes en quête de sensationnel que la mission française alors au travail sur le site était en train de faire la preuve qu'en dépit des malédictions du vieux Caton les Romains n'avaient pas détruit Carthage ! Ce qui est certain, c'est qu'après avoir incendié la ville ils n'en ont pas rasé au sol les décombres, ni passé la charrue, ni semé du sel, en dépit d'une légende tenace, encore qu'assez récente.

Le « quartier Hannibal », sur la pente sud de Byrsa

La fouille a permis de retracer l'histoire, brève mais nourrie, de l'ensemble du quartier punique tardif de la pente sud de Byrsa. Dans les années 50, quelques-uns de ses éléments, trop partiellement dégagés par le P. Ferron et son architecte M. Pinard pour pouvoir être replacés dans un plan de masse cohérent, avaient été victimes d'une

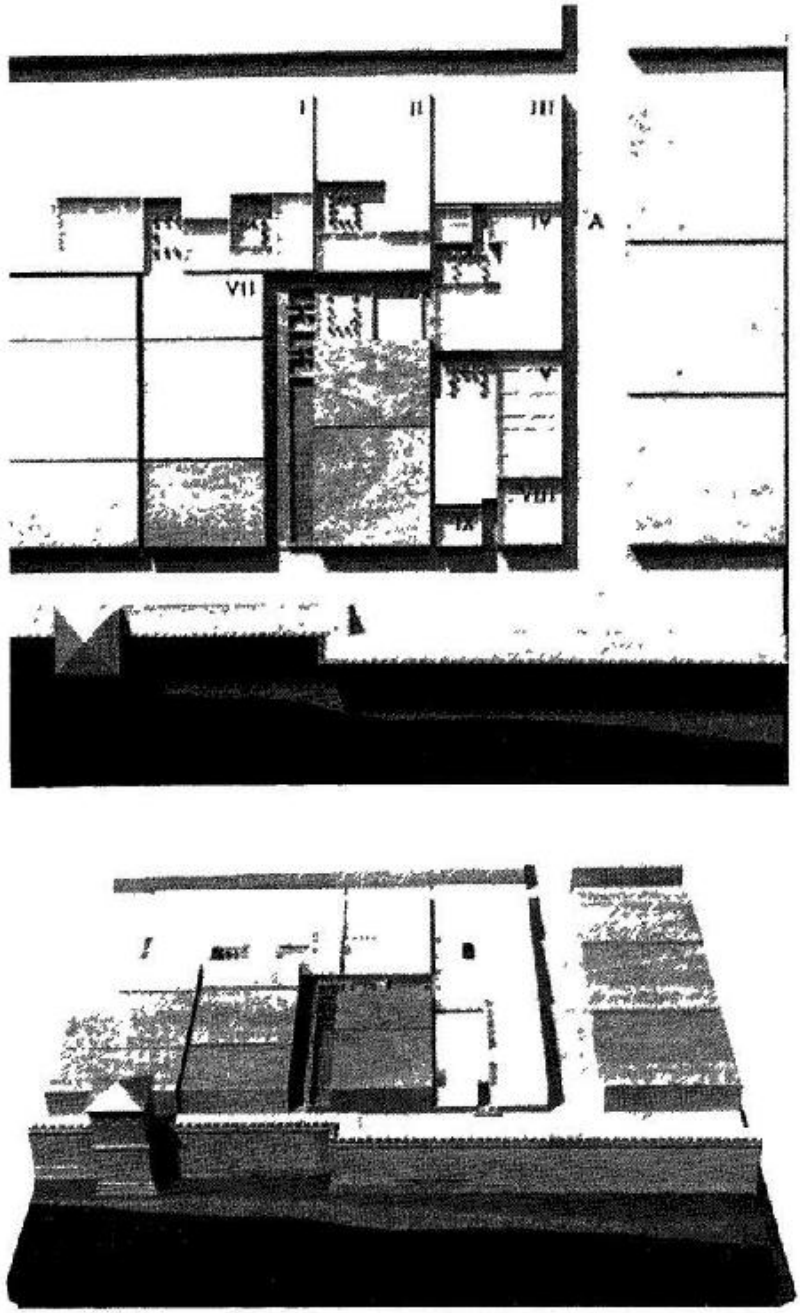

Fig. 76. -

Le quartier du bord de mer dans la première moitié du IIe siècle. La porte de mer monumentale a disparu. La recherche de l'espace habitable est marquée par l'avancée du mur sur la grève et les constructions sur les espaces d'abord laissés libres. On notera les plans de maisons plus amples, aérés par des péristyles.

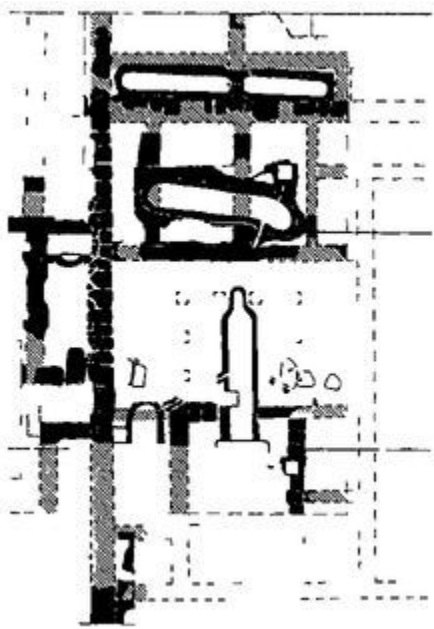

Fig. 77. -

Fouilles de la mission archéologique allemande. La «maison IV» état des structures puniques après la fouille.

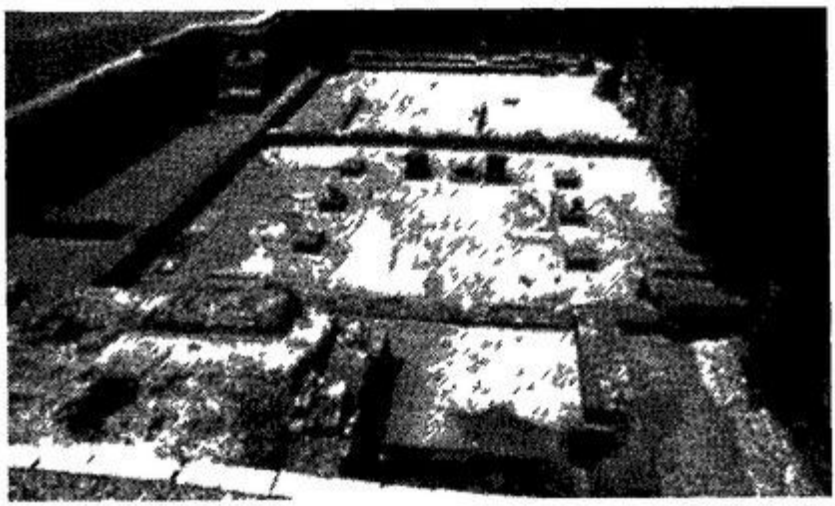

Fig. 78. -

La «maison IV», état du début du IIe siècle av. J.-C. restitué au niveau des sols.

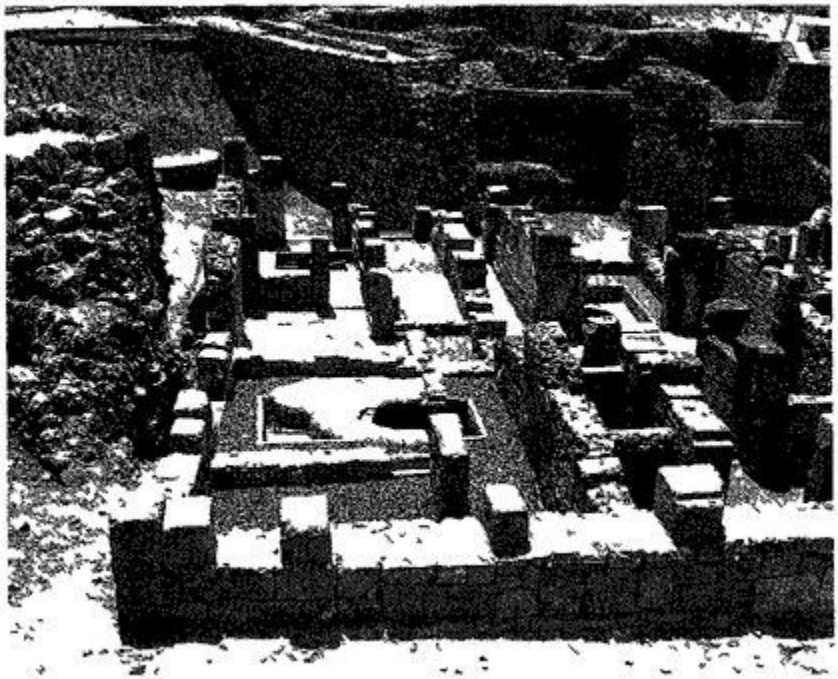

Fig. 79. -

Quartier punique de Byrsa. L'extrémité nord de l'«îlot C» en contrebas des fondations d'époque romaine.

erreur de datation. On a cru alors pouvoir constater une coïncidence (ce n'était au demeurant vrai que de façon approchée) entre les orientations des quelques murs retrouvés et les axes de référence de la cadastration opérée au temps des Gracques (en 122 avant notre ère), lorsqu'une petite colonie, la *colonia Iunonia Karthago*, avait été fondée, de façon bien éphémère, en lisière du périmètre urbain maudit de la Carthage punique détruite en 146. Il semble bien en effet que des traces de cette centuriation gracchienne aient été retrouvées en limite de la ville, au voisinage de ce qui sera plus tard le cirque romain (Ch. Saumagne, 1928-1929, pp. 648-664). De là à dater de l'époque des Gracques les vestiges ainsi orientés sur le versant sud de Byrsa il n'y avait qu'un pas, alors trop vite franchi. Tout en effet, dans ce qui avait déjà été dégagé dans les années 50 faisait clairement référence, non pas à la fin du II^{e} siècle avant J.-C., mais à l'époque punique tardive, dont la marque culturelle était indéniablement proclamée non seulement par la typologie des murs et des sols (les *pauimenta Punica*) mais aussi par tout le matériel recueilli au niveau des sols, notamment les monnaies et les céramiques.

Les fouilles récentes ont permis d'affiner une chronologie qui, dès lors, n'était pas douteuse. Tous les sondages effectués sous les sols ont livré cette céramique à pâte ocre et vernis noir lisse, appelée *campanienne* A par les spécialistes, qui ne peut guère avoir atteint Carthage avant les premières années du II^{e} siècle ou, au plus tôt, avant l'extrême fin du III^{e}, lorsque Hannibal rentrait avec les débris de son

armée de sa fabuleuse aventure italienne. Et c'est cette même céramique, si caractéristique avec son vernis brillant le plus souvent bleuté et « métallisé », que l'on rencontre à profusion sur le sol des maisons et dans les couches-dépotoirs des rues. Plus encore que les bronzes du monnayage punique, de datation malheureusement incertaine, les estampilles d'amphores rhodiennes apportent d'intéressantes confirmations chronologiques (fig. 80) ; assez précisément datés, les timbres de ces amphores qui apportaient à Carthage le vin de l'île de Rhodes, de l'autre bout de la Méditerranée, nous assurent que le second siècle était déjà entamé lorsque s'élevèrent ces îlots d'habitation où l'on vécut à peine une cinquantaine d'années entre la dernière magistrature d'Hannibal, son « sufétat » de 196/195, et la destruction de la cité en 146.

Cette évocation de la dernière magistrature d'Hannibal avant son départ forcé pour l'exil n'est pas inspirée par la seule coïncidence chronologique. On a vu que ces *insulae* n'ont pas d'antécédent sur cette pente sud de Byrsa, pourtant si bien exposée, si bien placée dans le

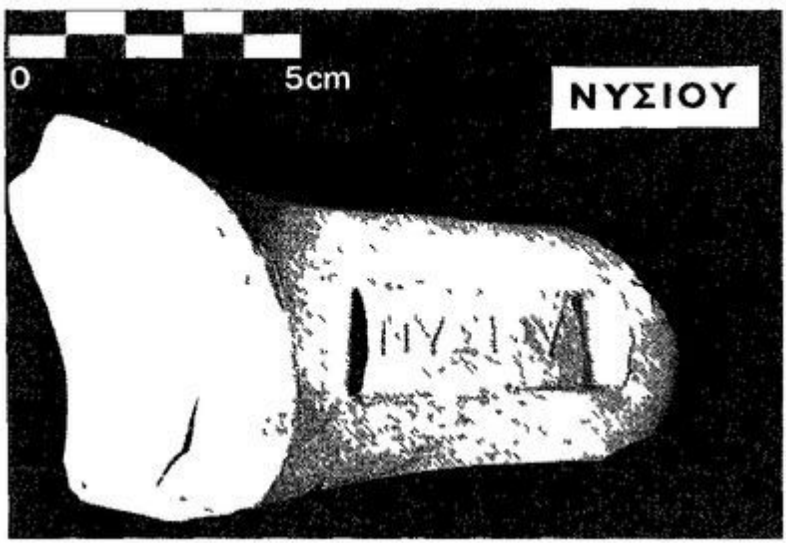

Fig. 80. -

Estampille d'amphore de Rhodes portant le nom (Nysios) d'un négociant, vers 180 av. J.-C.

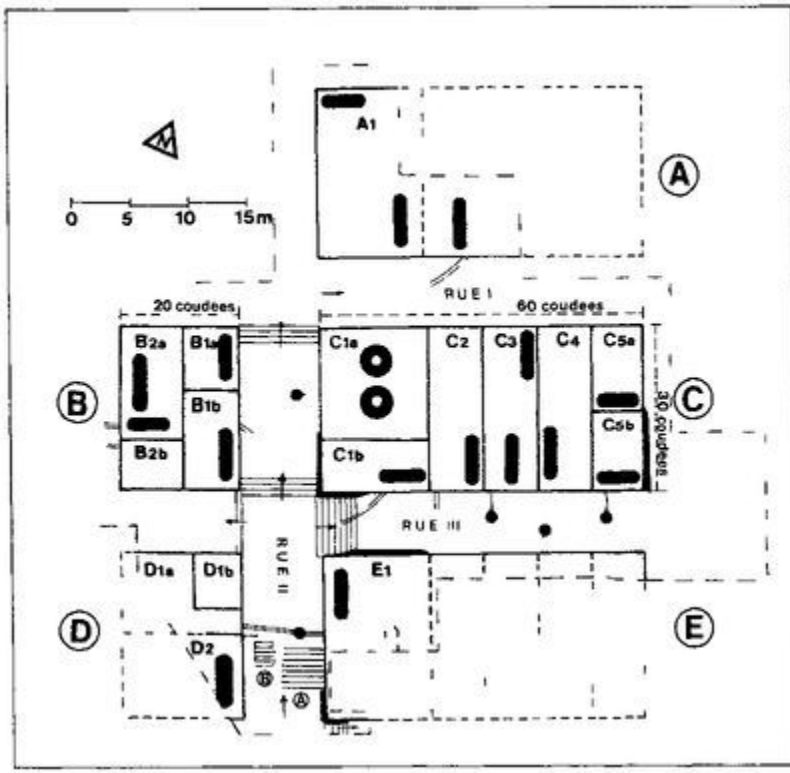

Fig. 81. -

Le quartier punique tardif de la pente sud de Byrsa. Schéma des circulations et des distributions. Les points noirs dans les rues marquent l'implantation des puisards qui recueillaient les eaux usées.

site, face aux ports et au lac de Tunis. Et ce quartier nouveau, dans les premières années du second siècle, apparaît comme le produit d'un urbanisme concerté, marqué, on le verra en examinant les plans de masse et les distributions, par un souci évident de standardisation (fig. 81). Souvent répétitifs, modestes en dimensions, mais soignés dans leur mise en œuvre, les plans de parcelles semblent répondre au besoin de loger une population homogène, des catégories sociales qu'on serait tenté d'identifier comme celles de fonctionnaires, d'officiers ou de prêtres.

Ces blocs ou îlots sont séparés et desservis par des rues qui se coupent à angle droit et qui présentent la largeur moyenne des voies urbaines des grandes villes de l'époque hellénistique, entre cinq et sept mètres. Mais, à la différence de ce que l'on voit dans les cités méditerranéennes comparables, en Sicile par exemple, ce n'étaient pas des rues dallées, mais de simples chaussées de terre battue, qui nécessitaient de fréquentes réfections. Faute d'égout axial, les eaux usées étaient recueillies dans des puisards, ou puits perdus, creusés dans le sable ou l'argile du sol naturel sous-jacent aux niveaux de rue, et dont les parois étaient revêtues en petit appareil. Une canalisation le plus souvent sommairement faite d'amphores emboîtées les unes

dans les autres reliait à ce puisard le petit caniveau d'écoulement des eaux usées dans l'axe de chaque couloir d'entrée. Il s'agissait donc, pour ainsi dire, d'un système de «tout-à-l'égout» individuel : une demi-douzaine de ces puisards ont été ainsi découverts dans les rues II et III de ce quartier. Quant aux eaux de pluie, elles s'écoulaient sur la surface damée de ces chaussées et se rassemblaient le plus souvent dans une dépression centrale, sorte de caniveau qui se formait naturellement dans l'axe de la rue.

A défaut de présenter dallages et égouts bâtis, ces rues du versant sud de Byrsa étaient animées de place en place par des volées de marches et des escaliers qu'exigeait une dénivellation assez forte, la pente moyenne de ces rues, notamment de la rue II, dans un axe nord-ouest/sud-est, étant de l'ordre de 15 %. Ces rues étaient donc de ce fait des rues piétonnes, impropres aux charrois, mais pas nécessairement interdites aux bêtes de somme. Au carrefour des rues II et III, les degrés placés en amont faisaient de ce croisement une sorte de placette, ouverte vers l'aval, c'est-à-dire vers le quartier des ports. La fouille a mis en évidence que la petite place ainsi aménagée avait dû constituer, dans les dernières décennies de la cité punique, un centre de vie publique animé : au bas de la première marche des degrés de la rue II, un bijoutier qui utilisait comme matières premières la cornaline, l'obsidienne et le corail avait installé son atelier-échoppe en plein vent (fig. 82). Mais ces rues, autant que des «souks», étaient des rues-dépotoirs, et les degrés de ce carrefour n'avaient pas été épargnés par l'exhaussement de niveau consécutif aux décharges publiques ; la marche basse qui vient d'être signalée n'était plus visible dans les quelques années qui précédèrent la destruction de 146. Mais cette situation que la fouille, là aussi, a fait apparaître, est sans doute imputable aux difficultés de la ville pendant les trois années (149-146) que dura le siège : on leur doit de bien connaître les types de vaisselles utilisés en ces années par les ménagères carthaginoises ! En temps normal, Carthage devait avoir ses collecteurs municipaux de déchets domestiques, ses *koprologoi,* à l'exemple de ce que nous savons pour plusieurs cités du monde antique, dont Athènes.

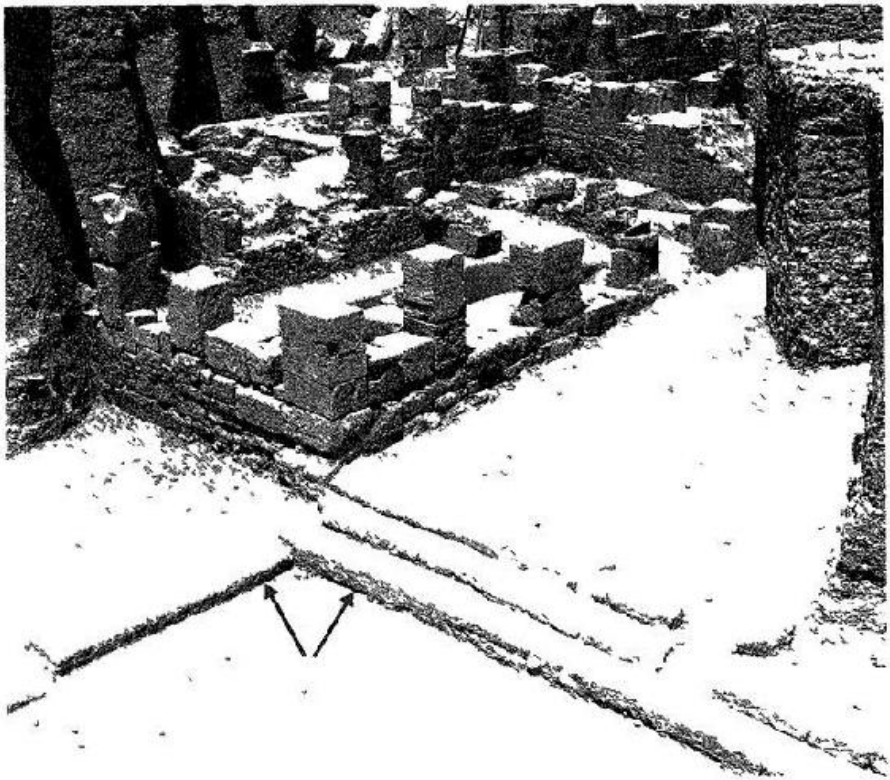

Fig. 82. -

Angle ouest du carrefour des rues II et III. C'est à cet angle de la placette centrale du quartier que la fouille a mis au jour l'échoppe du bijoutier. Les deux marches basses signalées par la flèche étaient recouvertes par l'exhaussement de la chaussée en 146.

C'est surtout en aval du carrefour que la pente s'accentuait et qu'il convenait donc de l'aménager. Ce fut le rôle, entre l'îlot D et l'îlot E, d'un escalier de plusieurs marches, coupé en son milieu par une dépression creusée dans la chaussée, qui tenait lieu d'égout central. A regarder de plus près, les deux volées de marches, de part et d'autre, ne sont pas semblables. Du côté de l'îlot E, à droite en montant, le premier escalier (on l'appellera l'escalier A), comporte huit degrés assez bas, très usés (fig. 83). A gauche, du côté de l'îlot D, l'escalier B paraît à première vue symétrique ; il est en fait très différent, tant par le profil de ses marches, étroites et hautes, que par leur degré d'usure, bien moindre que dans le cas de l'escalier A. Ajoutons que ces marches ne sont pas alignées et qu'elles ne se prolongent pas les unes les autres ; elles ne sont pas non plus de même nombre de part et d'autre : pour huit marches dans l'escalier A, l'escalier B n'en compte que six. En fait, les deux volées de marches sont nettement distinctes et sans liaison entre elles : l'escalier B, plus récent – et de fait mieux conservé –, est un aménagement de voirie lié à la construction de l'îlot D, lors d'une ultime phase d'urbanisation de ce secteur.

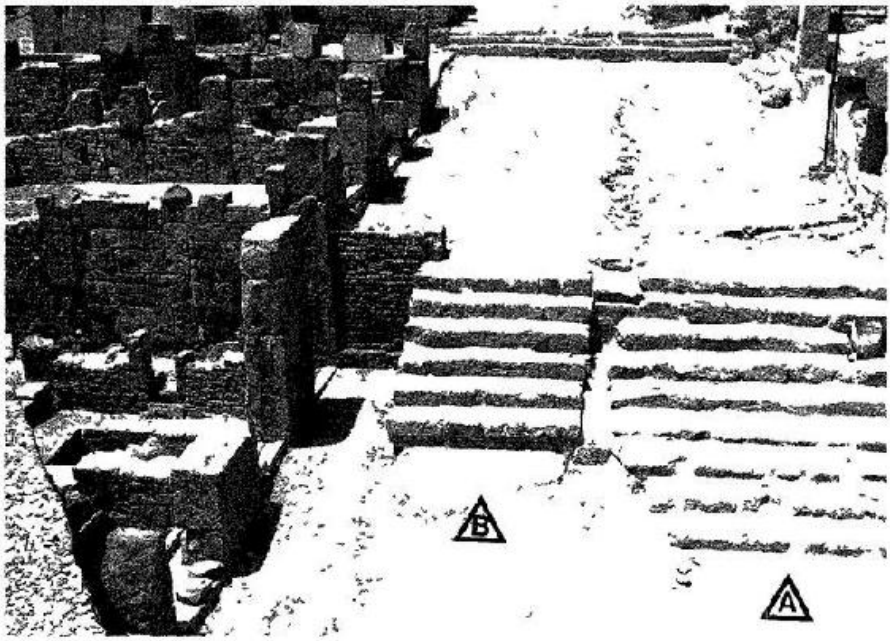

Fig. 83. -

Les deux escaliers A et B sur la rue II, entre les îlots D (à gauche) et E, à droite.

Ces remarques, confirmées par d'autres observations (notamment relatives aux modules des îlots, qu'on évoque ci-dessous), autorisent à proposer un échelonnement chronologique pour l'aménagement du quartier dans son ensemble. En une première phase, dans les toutes premières années du IIe siècle, construction des îlots A, C et E, séparés et desservis par les rues I, III et V. Suivent des étapes d'aménagement sans construction nouvelle : les îlots, et notamment l'îlot C, y gagnent au bas de leurs façades de gros bourrelets confortatifs dont la fonction était probablement de les protéger contre l'action de sape des eaux de ruissellement dans ces rues à forte pente (fig. 84) : les mêmes structures ont été observées dans les fouilles américaines d'un site punique du IIIe siècle à Morgantina, en Sicile et, chose curieuse,

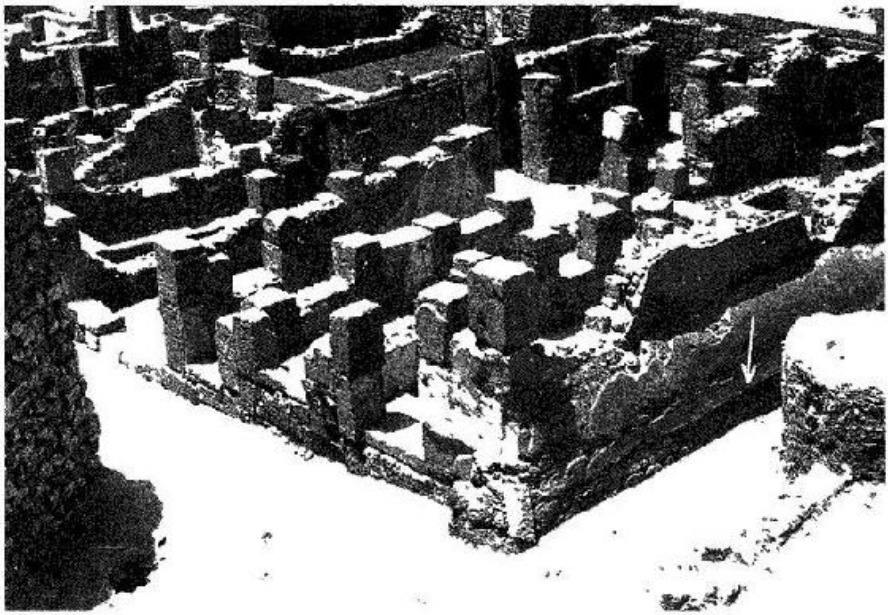

Fig. 84. -

L'angle nord-ouest de l'îlot C. La flèche blanche montre le niveau de la dernière réfection de l'enduit du gros bourrelet confortatif.

on peut voir encore de nos jours ces mêmes bourrelets protéger les bas de murs des maisons de Sidi-bou-Saïd. Dans le même temps, la voirie s'organise avec la mise en place de volées de marches pour racheter les pentes, en particulier les marches de l'escalier A, que nous venons de voir. Enfin, dans une quatrième phase, la construction des îlots B et D délimite ce qui devient alors, dans l'axe perpendiculaire à celui des rues déjà existantes, la rue II, la plus large du quartier, la plus « monumentale » aussi, avec ses escaliers et ses marches qui la rythment de loin en loin. C'est probablement aussi lors de cette dernière étape, vers le milieu de la première moitié du IIe siècle, que sont mises en place les structures, que la fouille, encore en cours, fait apparaître beaucoup plus ruinées et bouleversées, des orientations 9a et 9b (*cf.* fig. 75, *supra*), qui marquent l'avancée extrême vers l'ouest de cet habitat domestique, à peu de distance de ce qui restera jusqu'à la fin de la cité le domaine des morts.

Autant peut-être que les contraintes du site, liées à la pente du terrain, cet étalement dans le temps peut rendre compte des différences que le plan de masse fait apparaître d'une série à l'autre de ces îlots. Ces différences sont bien sensibles dans le cas des deux îlots intégralement conservés, les îlots B et C. Pour commencer par ce dernier, on constate qu'il mesure en largeur 15,65 m, pour une longueur de 31 m, ce qui exprime un rapport si proche de 1/2 qu'on peut admettre que c'est un tel rapport qui avait été recherché par l'architecte, la marge d'erreur à l'exécution étant faible. Si l'on tente de convertir ces mesures métriques par référence à une unité de mesure d'utilisation probable à cette époque, on est amené à prendre en considération la « grande coudée », avec une valeur de plus ou moins

52 cm souvent observée sur les sites puniques d'Occident. Parmi les calculs de conversion réalisés sur cette base, l'un retiendra l'attention : si l'on pose une coudée de 52,18 cm, le rectangle de l'îlot C devient une surface en plan de 30 coudées sur 60 coudées, ce qui revient à dire que pour une valeur de mesure couramment attestée à l'époque punique, le rapport 1/2 constaté dans le plan de masse aurait été recherché sur une base 60 (*cf*. fig. 81, *supra*). Un tel résultat a peu de chances d'être fortuit, car on sait qu'en pays sémitique le système de numération sexagésimale d'origine babylonienne (encore conservé dans la mesure du temps, pour les secondes et les minutes, et dans la mesure des angles, pour les degrés) était d'emploi courant pour les mensurations : on lit par exemple dans la Bible (*I Rois,* 6, 2) que le temple du roi Salomon était long de 60 coudées, pour 30 coudées de hauteur et 20 coudées de largeur. Et nous verrons que de telles valeurs se retrouvent dans les textes relatifs aux dimensions des remparts de la ville. Même en une Carthage alors profondément hellénisée mais demeurée à bien des égards fidèle à sa culture d'origine, il ne serait pas surprenant que l'architecte punique ait eu recours, pour ses tracés, à ce système sexagésimal. L'îlot B présente un plan de masse différent : pour une profondeur de 30 coudées correspondant au petit côté de l'îlot C sur lequel il est aligné, il a une largeur égale à 20 coudées. Ainsi, deux plans de masse distincts coexistent dans ce quartier. Il semble bien établi par la fouille que la mise en œuvre des plans rectangulaires à rapport 1/2 (îlots A, C et E) est antérieure à celle des plans plus « compacts » (îlots B et D), adoptés par la suite pour des raisons qui tiennent peut-être aux contraintes naturelles du site, c'est-à-dire à la pente du terrain.

L'organisation des unités d'habitation

A l'intérieur des îlots, les relevés font apparaître sinon un « plan type » d'unité d'habitation, du moins un plan de parcelle plusieurs fois répété dans l'îlot C avec de menues variantes, et qui semble bien avoir été choisi comme «unité de base ». L'illustration la plus nette de ce plan est fournie par l'unité d'habitation C4 (c'est-à-dire la maison 4 de l'îlot C) (fig. 85). Ce plan consiste en l'individualisation d'une parcelle dont la profondeur est égale à la largeur de l'îlot (soit 15,65 m ou 30 coudées) pour une largeur égale au 1/6e de la longueur de l'îlot (31 m, ou 60 coudées), soit 10 coudées (environ 5,20 m). La superficie totale, bien modeste (environ 75 m^2), est encore en pratique minorée par les servitudes d'accès et d'utilisation de l'espace inévitables dans un plan de type rectangulaire allongé, de rapport 1/3. On remarquera ainsi l'accès depuis la rue III, assuré par un vestibule long de 6 mètres et large de 0,90 m, qui conduisait à la cour intérieure. Fermé sur la rue par une porte, ce corridor était aussi fermé sur la cour par des claustra de bois : ainsi l'intimité de la maison était-elle bien protégée. Le pavement du couloir, comme celui de la cour, est d'un type très fréquent : un agglomérat à base de béton gris comprenant de nombreux éclats de poterie, en particulier dans les tons verdâtres et jaunâtres, et décoré d'un semis assez régulier de fragments de marbre

blanc. Le long du corridor, une dépression ménagée dans ce pavement faisait office de caniveau par où les eaux usées de la maison s'écoulaient pour se jeter en dehors dans un des puisards ménagés dans la chaussée.

La cour est à la fois puits de lumière (on verra qu'il faut se poser la question des étages) et centre de cette petite unité d'habitation. Il semble bien qu'en un premier temps elle ait été bordée par un portique sur un de ses côtés, dans un état d'origine où le corridor d'accès se prolongeait sans doute sur toute la profondeur de la maison et abritait peut-être une ou deux cages d'escalier (fig. 86). Dans ce premier état, la maison n'aurait comporté que deux pièces d'habitation, de taille convenable (7 et 8 sur la fig. 86b). La pose de cloisons sur les sols d'origine et des superpositions de pavements établissent qu'en un deuxième temps l'espace pourtant mesuré du «portique» (5 sur la fig. 86b) a été divisé en trois, l'une des très petites pièces ainsi obtenues, dans le prolongement du corridor d'accès, étant une salle d'eau, comme en témoigne la trace d'une amenée d'eau verticale et le caniveau d'évacuation qui s'en échappe; son pavement est une mosaïque faite de petits carreaux de terre cuite découpée, une spécialité de ce genre de local, qu'on retrouve ailleurs (7 sur la fig. 86a). Au fond, des cloisons rapportées sur des sols en terre battue déterminent un petit ensemble de pièces aveugles, qui pouvaient être des

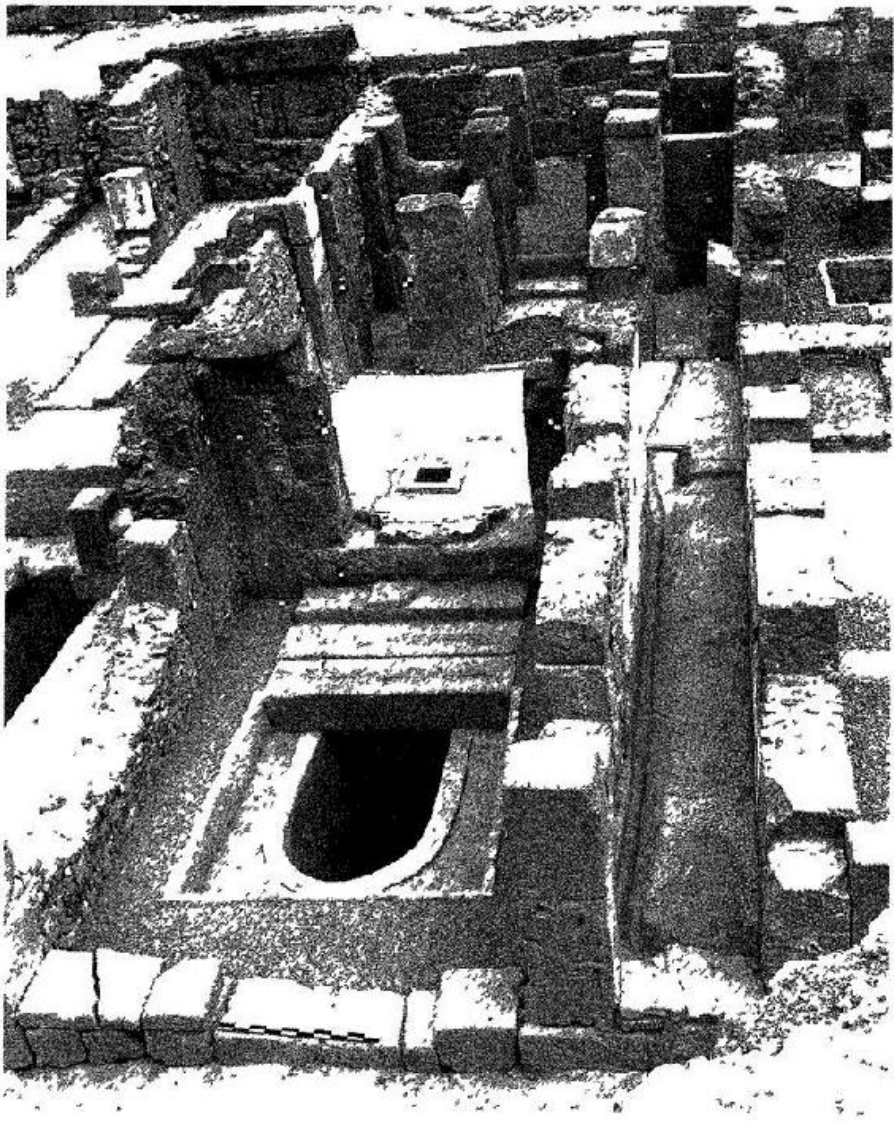

Fig. 85. -

La maison 4 de l'îlot C.

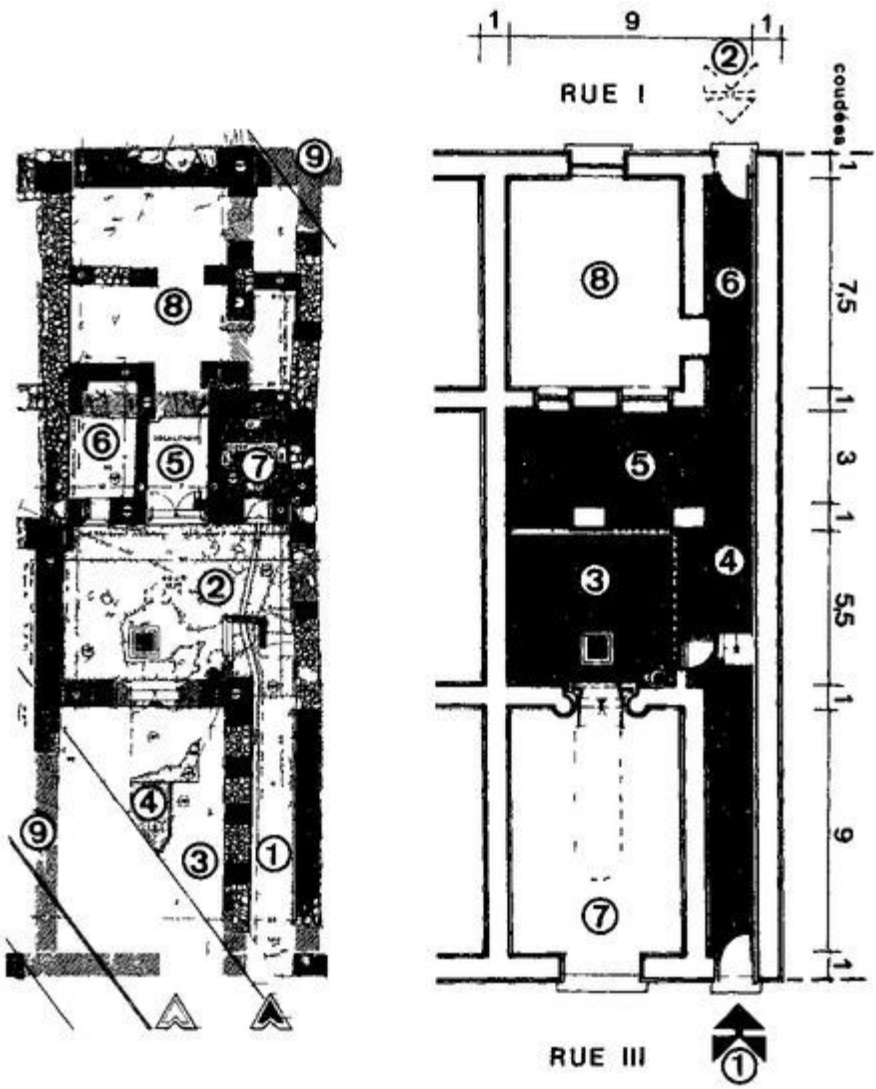

Fig. 86. -

Quartier punique tardif de la pente sud de Byrsa.

*Maison 4 de l'îlot C. A gauche, état actuel : **1** : corridor ; **2** : cour ; **3** : oecus ; **4** : citerne ; **5** : dégagement ; **6** : chambre ; **7** : salle d'eau ; **8** : magasins ; **9** : emprise destructrice des fondations romaines.*

*A droite, état restitué hypothétique : **1** : accès depuis la rue III ; **2** : accès depuis la rue I ; **3** : cour ; **4** et **6** : escaliers (?); **5** : portique ; **7** : oecus ; **8** : pièce donnant sur la rue I.*

magasins (8 sur la fig. 86a). De l'autre côté, donnant sur la cour, mais s'ouvrant peut-être aussi sur la rue III (les destructions causées par de grosses fondations romaines ne permettent pas d'être affirmatif sur ce point), une pièce de dimensions un peu plus généreuses pourrait être ce qu'on appelait un *oecus* : un « salon », si l'on veut ; cette

identification comme pièce d'apparat apparaît justifiée par la qualité du large seuil en calcaire qui la reliait à la cour par une porte à deux battants, et par celle de son pavement de sol, une mosaïque de tesselles de marbre blanc conservée par fragments.

Un certain nombre d'unités d'habitation au rez-de-chaussée de ces îlots semblent bien avoir été ordonnées suivant ce plan à cour centrale, et c'est en particulier le cas des maisons 2 et 3 de ce même îlot C, dont le plan est cependant moins apparent, car cette partie médiane de l'îlot a été assez largement détruite par l'implantation postérieure des fondations romaines, et la restitution des distributions intérieures fait une part à l'hypothèse. Un exemple net de cette disposition est fourni par ailleurs dans la partie fouillée de l'îlot E, encore pour les trois quarts enfoui sous l'épaisseur du remblai romain, qui atteint là une dizaine de mètres de hauteur. Lorsque la fouille sera à cet endroit achevée, elle livrera en totalité une belle unité d'habitation, peut-être la plus belle et la mieux conservée de ce quartier de Byrsa. Nous savons déjà qu'elle s'ordonne autour d'une cour centrale, elle-même bordée sur trois côtés par un portique dont l'appentis reposait sur des colonnes ou des pilastres de grès stuqué (fig. 87). Au centre de la cour, pourvue d'un pavement orné d'un semis régulier de tesselles de marbre blanc, s'ouvre un petit *impluvium* circulaire qui collectait les eaux de pluie destinées à la citerne. Un large seuil de

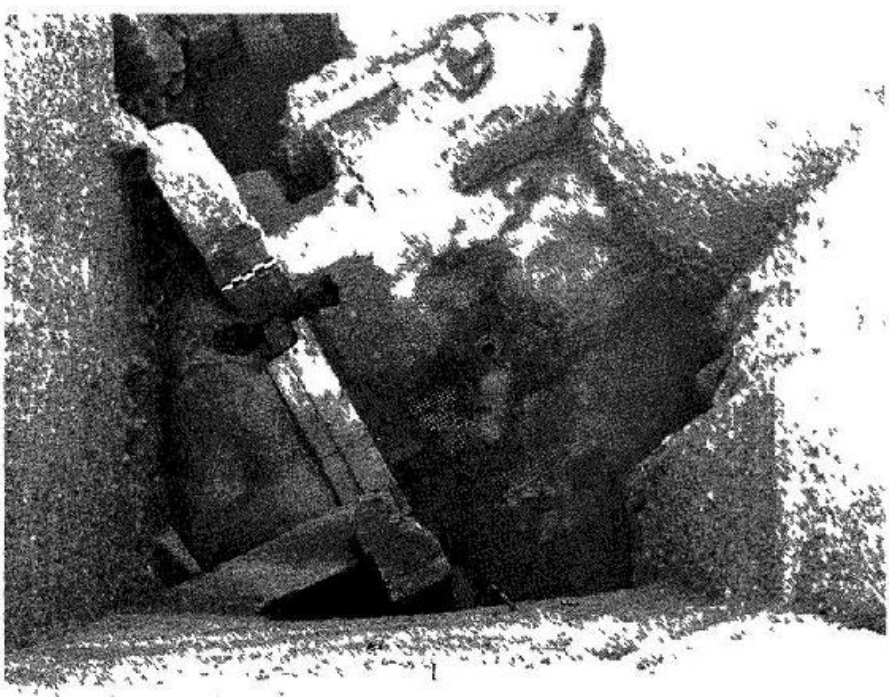

Fig. 87. -

La cour centrale mosaiquée de la maison E1. Au centre l'orifice circulaire de l'impluvium de la citerne sous-jacente et le large seuil de l'oecus de la maison E1.

calcaire blanc flanqué de demi-colonnes engagées en stuc blanc ouvrait largement sur une pièce de réception (*oecus*) encore en majeure partie recouverte par le remblai. Ajoutons que dans cette maison a été mise au jour également, ouvrant sur le vestibule, une salle d'eau de petites dimensions, mais fort bien conservée, avec son amenée d'eau verticale dans un conduit stuqué, ses niches ménagées dans le mur et sa mosaïque typique faite de petits carreaux de terre cuite.

Il convenait d'insister sur les attestations de cette disposition architecturale, car avant ces fouilles récentes, tant à Byrsa que sur le site de la mission allemande en bord de mer, on n'était guère prêt à admettre que ce type de construction à péristyle (plus spacieux dans la plaine que sur cette pente de colline où l'on ne pouvait s'étaler) avait prévalu à Carthage comme il l'avait fait dans la plupart des cités du monde hellénistique, comme par exemple à Délos. Mais il faut ajouter que dans les blocs d'habitation de Byrsa ce plan à cour centrale coexiste avec d'autres partis de distribution. Ainsi, à l'une des extrémités de l'îlot C (côté ouest), une grosse parcelle C1 est en fait subdivisée, d'une part, en un petit logement, C1b, comportant quatre petites pièces de part et d'autre d'un petit couloir d'accès donnant sur la rue III, et d'autre part, en un plus grand ensemble de plan cruciforme (C1a) auquel on accédait depuis la rue II par un vestibule d'entrée flanqué de deux pièces donnant elles-mêmes sur la rue, mais sans communication avec le reste de la maison, et qu'on peut donc considérer comme des boutiques (fig. 88et 89). Ce dernier exemple met particulièrement en relief la faible « habitabilité » de ces locaux qui, en dehors même des deux boutiques, sont pour une large part à usage de dégagements et de couloirs de circulation. Peut-on avoir élevé tant de murs (et si épais : la grande coudée – plus ou moins 52 cm – est la mesure habituelle des murs porteurs) et creusé tant de citernes (et de telle capacité : nous y reviendrons) pour des possibilités de logement si restreintes à ce niveau du rez-de-chaussée? C'est poser la question des étages.

Vient alors à l'esprit le fameux texte d'Appien (*Libyca*, 128) qui, décrivant la progression des soldats de Scipion Émilien de l'agora vers l'acropole dans la phase finale du siège, au printemps de 146, les montre cheminant le long des trois rues et prenant d'assaut les unes après les autres des maisons hautes de six étages. On reviendra plus loin, dans les pages relatives à la fin de la cité, sur la pertinence de ce texte pour ce qui est de l'identification de notre quartier. Retenons déjà l'indication donnée par Appien – dont la source était Polybe, un témoin oculaire en sa qualité de compagnon de Scipion Émilien –

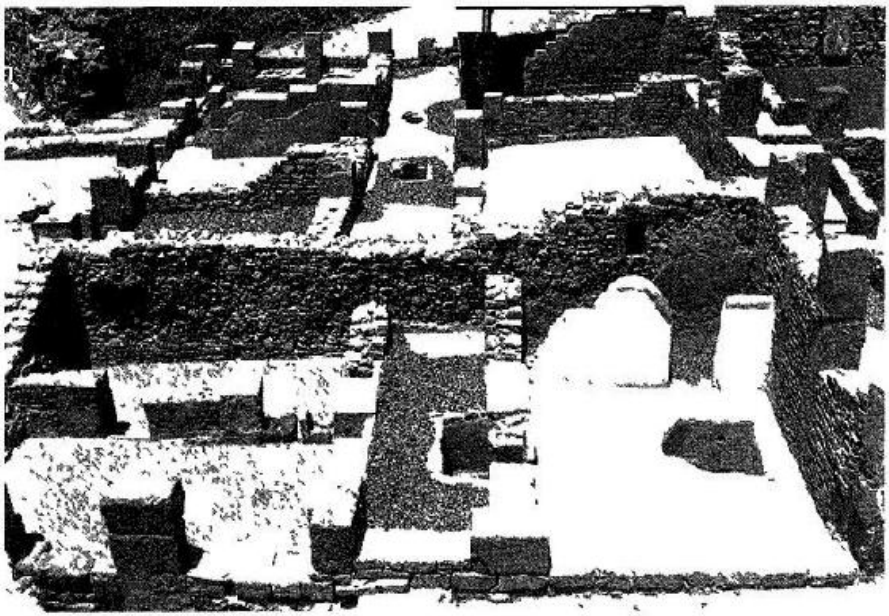

Fig. 88. -

L'extrémité ouest de l'îlot C. Au premier plan, la parcelle C1b.

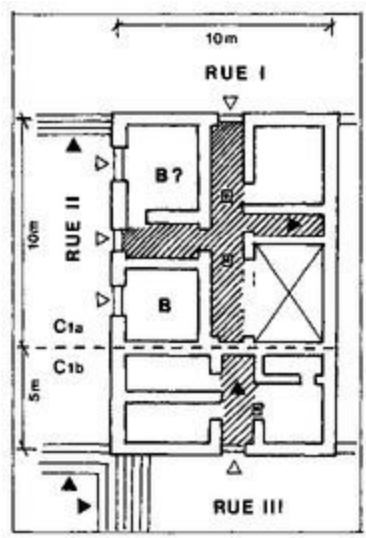

Fig. 89. -

Plan des parcelles C1a et C1b.

En hachuré, les couloirs de distribution. Les flèches dans les couloirs indiquent les emplacements probables d'escaliers accédant aux étages : B = boutiques. On notera l'emplacement des orifices de puisage dans les citernes : dans le couloir transversal en C1a, à droite de l'entrée en C1b.

sur l'existence alors à Carthage de maisons (comprenons des immeubles collectifs, comme les nôtres, précisément) à plusieurs

étages, le chiffre six ne devant pas être pris au pied de la lettre. Mais qui dit étages dit escaliers pour y accéder : la fouille n'a nulle part permis d'en retrouver, en pierre ou en maçonnerie. Les plans relevés ou restitués mettent cependant en évidence, dans plusieurs unités d'habitation, des fonds de couloirs dont la seule fonction plausible est d'avoir abrité des cages d'escaliers en bois, qui ont naturellement entièrement péri dans l'incendie consécutif à la prise de la ville. Les traces obliques laissées sur les enduits des murs par de telles volées de marches en bois ont été observées à Délos. Une moins bonne conservation des revêtements internes des murs dans ces maisons de Carthage n'y a pas permis une telle observation. Mais le grand nombre de fragments de pavements retrouvés dans la fouille parmi les décombres au-dessus des niveaux de sols des rez-de-chaussée, et provenant donc nécessairement de niveaux supérieurs, autorise à affirmer l'existence d'étages, sans qu'on puisse en préciser le nombre.

Le nombre et la capacité des citernes, on l'a déjà indiqué en passant, suggèrent au demeurant qu'on ne s'était pas soucié de prévoir un tel potentiel de réserves d'eau pour la seule population, très limitée, des rez-de-chaussée. Dans la partie dégagée du quartier dont la superficie n'atteint pas un demi-hectare, on dénombre seize citernes de grande capacité, dont certaines d'une vingtaine de mètres cubes (fig. 90). Deux

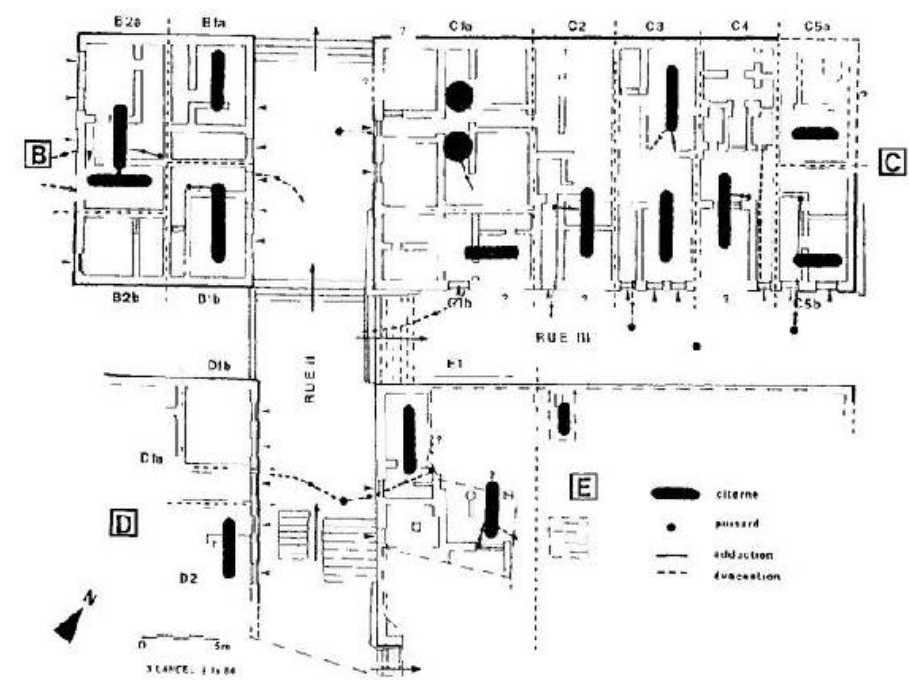

Fig. 90. -

Schéma des adductions et des évacuations d'eau dans le quartier punique de Byrsa.

d'entre elles, dans la parcelle C1a, sont en forme de bouteilles profondément façonnées dans l'argile du sous-sol. Toutes les autres

sont uniformément bâties sur le même modèle : un plan rectangulaire allongé, terminé, « en baignoire », par deux demi-cercles ; pour une largeur proche d'un mètre et une longueur comprise entre trois et cinq mètres, la profondeur peut atteindre et dépasser quatre mètres. Une double couche de revêtement interne fait d'un béton gris à la cendre assure à ces réservoirs une très bonne étanchéité. Deux partis principalement avaient prévalu pour leur couverture : le plus fréquemment mis en œuvre est un toit « en bâtière » fait de petites dalles de grès contrebutées (fig. 91) ;

Fig. 91. -

Couverture de citerne dans l'îlot C, avec dalles en bâtière.

une variante bien attestée consistait à réaliser cette couverture au moyen de grandes dalles, juxtaposées à plat (*cf.* fig. 85, *supra*). Plus surprenante et plus rare – mais cependant deux fois constatée – est une couverture faite de corps d'amphores emboîtés et liés au béton : à cette époque et dans ce contexte, la panse d'amphore prend figure de matériau universel ; on a vu à propos des canalisations d'eaux usées qu'on en faisait des tuyauteries, mais on les retrouve aussi en fonction de drains d'assainissement. L'eau pluviale parvenait dans ces réservoirs dans un cas au moins par un *impluvium* ménagé au centre d'une cour (*cf.* fig. 87), le plus souvent en venant de terrasses par le jeu de canalisations verticales, puis horizontales à faible pente, parfois

partiellement conservées (*cf.* fig. 92). Intéressantes sont les remarques qu'on peut faire sur l'emplacement des orifices de puisage : parfois dans la cour centrale, plus souvent dans un corridor et en particulier dans la maçonnerie d'un mur bas donnant sur le vestibule ; une telle disposition facilitait l'usage communautaire de ces citernes par tous les habitants du quartier.

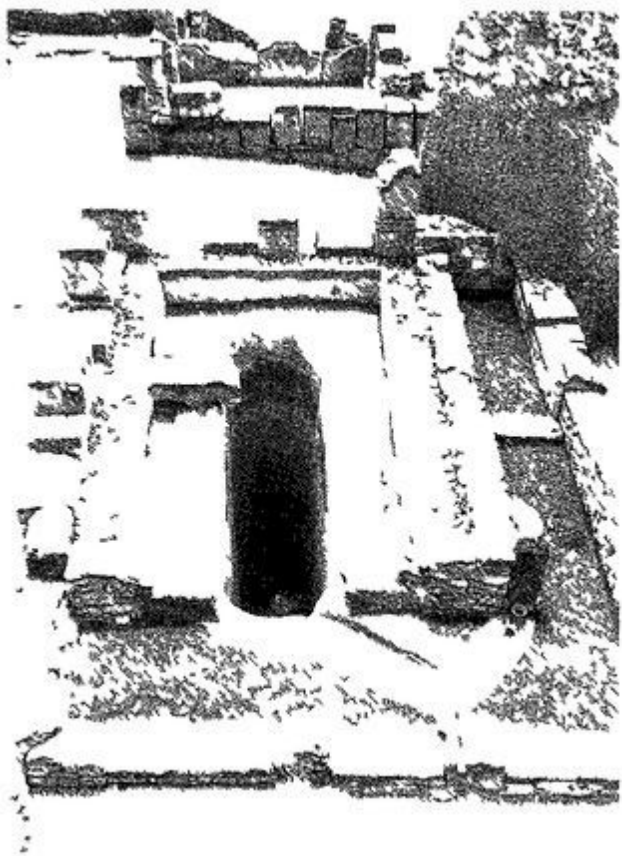

Fig. 92. -

Citerne sans sa couverture dans l'îlot B. On remarque la canalisation d'amenée d'eau dans la citerne.

Ce mot de quartier n'a pas pour nous tout son sens s'il est privé de ses résonances commerciales (fig. 93). On a vu plus haut les raisons de considérer comme un petit « souk » la placette formée, avec ses marches, par le carrefour des rues II et III. Ce qui était sans doute le centre de la vie publique du quartier n'en épuise pas l'aspect commercial. On a déjà identifié comme des boutiques deux pièces ouvrant sur la rue II et encadrant l'accès à la parcelle C1a, mais les destructions opérées à cet endroit par les fondations romaines empêchaient d'en préciser la fonction. On reste cependant dans les parages du carrefour avec notamment un local dont le contexte de fouille suggère clairement la

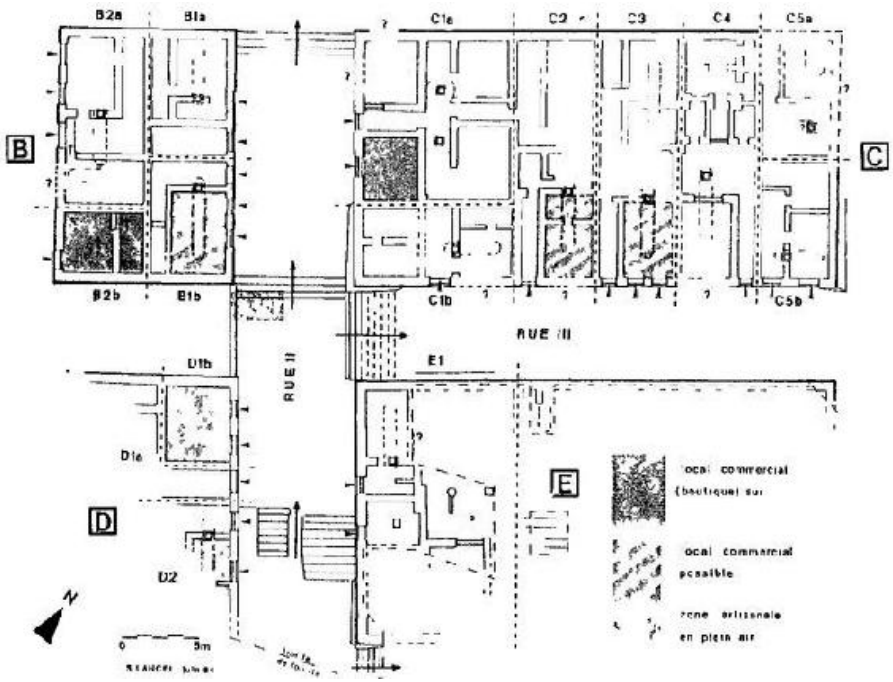

Fig. 93. -

Schéma des implantations commerciales dans le quartier punique de Byrsa.

destination. Il s'agit d'une assez vaste pièce située à l'angle nord de l'îlot D (parcelle D1b), sans communication avec le reste de l'îlot, mais donnant sur la rue II par deux accès d'égale largeur. La fonction du local a pu être précisée grâce à la découverte sur le sol des deux éléments (la partie fixe, ou *meta*, en forme de cône, la partie mobile ou *catillus*, en forme de sablier) d'un moulin à grain de type rotatif, en fait actionné à bras d'hommes au moyen de grands manches de bois engagés dans la partie mobile. Il s'agissait donc d'une meunerie.

Le quartier d'habitation mis au jour sur le versant sud de l'actuelle colline de Byrsa illustre ainsi les toutes dernières décennies d'un développement urbain qui s'étend sur plus de six siècles, si l'on s'en tient à la date traditionnelle de fondation de la cité punique. Avec l'aménagement monumental du port de guerre, que l'on examine ci-dessous, ces immeubles de logement collectif (en latin on dira un peu plus tard des *insulae*) sont le témoin le plus manifeste d'une vitalité que les dures conditions du traité imposé par Rome en 201, après la défaite de Zama, n'avaient pas vraiment entamée. Et l'un des enseignements les plus forts de la campagne internationale menée ces dernières années sous l'égide de l'Unesco est d'avoir pleinement vérifié les indications d'Appien sur la prospérité retrouvée de Carthage à la veille de sa chute, une prospérité dont la fameuse figue brandie par Caton n'était que l'emblème le plus périssable.

Les ports de Carthage

Maintes cités du monde antique ont vécu pour et par la mer. On peut citer Tyr, Corinthe, Massalia (Marseille), Ampurias et quelques autres. Carthage est éminemment du nombre. Sa prospérité et sa puissance ont longtemps, au moins jusqu'au IVe siècle avant notre ère, reposé presque exclusivement sur sa capacité à maîtriser les communications maritimes, ce qui suppose – et leur réalité n'est pas contestable, on l'a vu plus haut – l'entretien d'une flotte commerciale importante et de forces navales, et donc des ports pour les abriter. Or, précisément, la question des ports de Carthage figure parmi les problèmes les plus irritants qui puissent se poser à l'archéologue et à l'historien. Résumons-la, d'emblée, en quelques mots : pour les cinq premiers siècles de l'histoire de la cité, l'emplacement des ports n'est pas connu, non plus *a fortiori*, que leur configuration. Pour l'époque où il semble – et depuis peu – que leur organisation soit connue, on constate que cette organisation est très tardive, puisque les travaux récents sur l'îlot de la lagune circulaire ne permettent pas de remonter plus haut que le début du deuxième siècle avant notre ère pour ce qui est du port de guerre. Autrement dit, notre seule réalité tangible ne concerne qu'un demi-siècle de l'histoire de la cité, sur plus de six siècles !

Sans doute faut-il ajouter tout de suite que rien, dans un site antique, ne se dissimule aussi bien qu'un port. Aux temps archaïques, et dans bien des cas assez longtemps par la suite, les navires étaient tirés au sec dans le cadre d'installations dont la spécificité n'apparaît pas aisément, ou bien qui ont par la suite été profondément bouleversées. Les ports aménagés à l'époque classique, puis hellénistique et romaine ont été souvent ensevelis sous les alluvionnements, masqués, au point de totalement disparaître, par les modifications de la ligne du rivage et de l'environnement, même en des sites où la vie s'est arrêtée à la fin de l'Antiquité. A plus forte raison sont-ils malaisément décelables là où le développement urbain n'a jamais cessé : il a fallu les fouilles de la Bourse, à Marseille, il y a une vingtaine d'années, pour que la topographie des bassins de l'antique Massalia soit, au moins partiellement, enfin connue.

Mais, dira-t-on, à Carthage, ces ports, tout le monde peut les voir ; ils sont là, sous la forme de ces deux lagunes, image à peine déformée d'une description célèbre, celle de l'historien grec Appien, qui tenait du texte disparu de Polybe – témoin oculaire du siège des années 148-146 – un portrait de ces ports qu'il faut mettre sous les yeux du lecteur : « Les ports communiquaient l'un avec l'autre et l'on y entrait en venant du large par une passe de 70 pieds de largeur, que fermaient des chaînes de fer. La première darse donnait abri aux navires marchands et on y trouvait nombre d'amarres de toutes sortes. Au milieu de la darse intérieure était une île, et l'île ainsi que la darse étaient cloisonnées par de grandes jetées. Ces jetées étaient occupées par des cales faites pour 220 navires, et par des magasins correspondant à ces cales, pour les agrès des trières. Deux colonnes ioniques se dressaient en avant de chaque cale, donnant à la périphérie de la darse et de l'île l'allure d'un portique. Sur l'île était dressé un pavillon pour le navarque, duquel le trompette devait

donner les signaux, le héraut les ordres et le navarque lui-même avoir l'œil à tout... Les cales n'étaient pas pleinement visibles de prime abord même pour les navires marchands qui entraient, car elles étaient encloses par un double mur et il y avait des portes qui faisaient passer les marchands de la première darse dans la ville sans traverser les cales. » (*Libyca*, 96).

A première vue, ce texte semble correspondre pleinement à ce paysage qui, naguère encore, nu et parfaitement lisible, paraissait avoir traversé le temps pour l'illustrer, murs et navires en moins (fig. 94). D'autant plus que le lecteur d'Appien trouve par la suite, dans le récit des phases finales du siège au printemps de 146, des éléments qui confirment cette description, dans la perspective dynamique de la progression des soldats de Scipion Émilien. Ayant établi (depuis plusieurs mois) une tête de pont sur le *chôma* – on verra qu'il s'agit d'un terre-plein artificiel gagné sur la mer, d'un avant-port dont la grande jetée nord-sud servait à musoir à l'entrée des bassins intérieurs –, ils incendient les docks établis en arrière du quai est du port marchand, le long du *chôma* et, profitant de cette diversion, s'emparent par surprise non pas du port marchand, mais du port de guerre qui tout à la fois communiquait avec lui mais en était séparé par un double mur (Appien, *Libyca,* 127). De là, les soldats romains prendront pied sur l'agora toute proche et y camperont une nuit avant de lancer l'assaut final contre Byrsa.

On trouve là cependant un bon exemple de la difficulté qu'il y a, parfois, à certains stades de la recherche sur le terrain, à accorder sources textuelles et sources archéologiques. Avant la découverte du

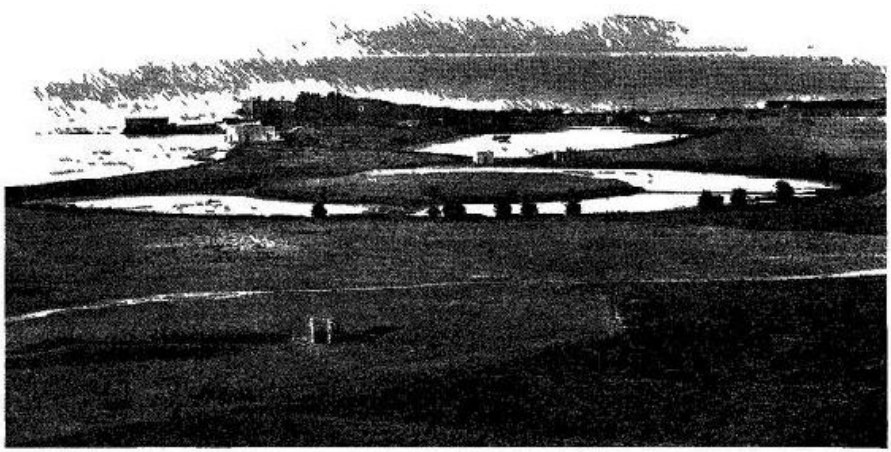

Fig. 94. -

Les deux lagunes à la fin du XIX^e^ siècle.

tophet, en 1921, les seuls vestiges connus de la plus ancienne Carthage étaient les nécropoles, déployées en arc de cercle, du sud-ouest à l'est, de la colline de Byrsa aux pentes de Bordj-Djedid, aux limites de l'actuel parc des thermes d'Antonin. Et la cité correspondant à ces nécropoles, qu'on situait raisonnablement, sans encore la connaître, entre elles et le rivage, paraissait bien trop éloignée des

lagunes (plus d'un kilomètre) pour qu'on pût voir aisément en ces dernières les vestiges des anciens ports, même avec Appien pour guide. A cette époque, un des observateurs les plus attentifs (et l'un des plus intuitifs) du site de Carthage, le Dr Carton, songeait à placer le port des temps archaïques dans la conque qu'il devinait déjà à l'emplacement des thermes d'Antonin, dont on sait maintenant qu'ils ont été bâtis sur des terrains gagnés par la suite sur la mer (L. Carton, 1911, pp. 230-234). On verra que cette hypothèse mérite toujours d'être prise en considération. Soixante ans plus tard, un autre excellent connaisseur du site, P. Cintas, se refusait encore à accepter l'identification des lagunes avec les anciens ports. Dans un exposé publié avec éclat au début des premiers travaux de la campagne internationale patronnée par l'Unesco, il faisait valoir les raisons de ce scepticisme. Il attirait notamment l'attention sur l'existence, révélée par des fouilles anciennes dans le voisinage immédiat des lagunes, d'installations actives à certaines époques de la cité punique (des fours de potiers, notamment), peu compatibles apparemment avec un environnement portuaire (P. Cintas, 1976, p. 206). Les fouilles britanniques (fig. 95) et américaines, qui commençaient alors sur l'îlot de la lagune circulaire et en bordure ouest de l'autre lagune, allaient bientôt faire apparaître qu'il avait à la fois tort et raison.

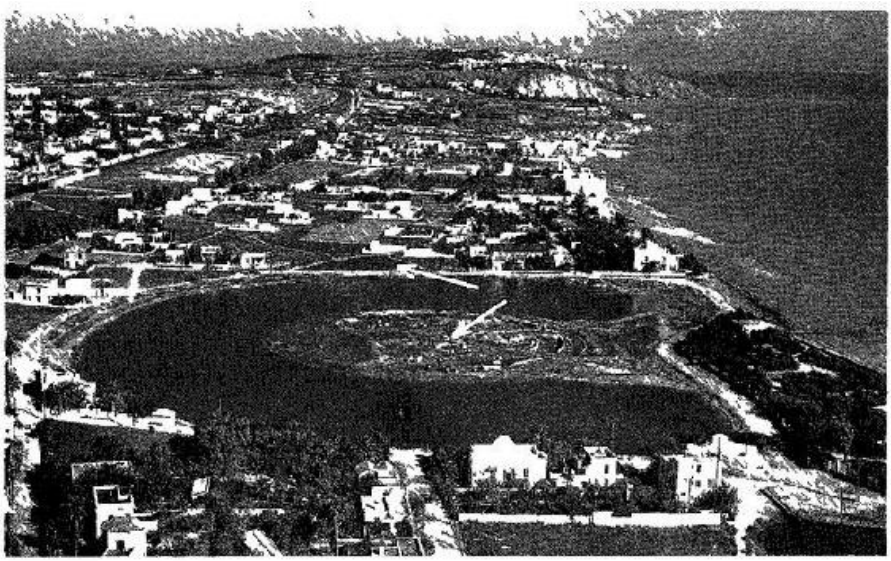

Fig. 95. -

La lagune circulaire (port de guerre). Les flèches indiquent le site des fouilles britanniques (1974-1979).

Le port circulaire, ou port de guerre

Les investigations des archéologues britanniques ont en effet abouti à reconnaître de façon sûre sur l'îlot de la lagune circulaire d'une part,

des quais sur son pourtour, dont les assises les plus basses sont très probablement d'époque punique tardive (fig. 96), d'autre part, une série de cales de radoub et d'hivernage, sous la forme de rampes dont quelques éléments ont été identifiés avec beaucoup de difficulté. Les vestiges découverts permettent, par le report de quelques mesures certaines, de restituer en plan, avec la plus grande probabilité, un ensemble de trente de ces cales, disposées symétriquement et légèrement en éventail de part et d'autre d'un axe constitué par une aire centrale

Fig. 96. -

Restes des quais de l'îlot circulaire.

à ciel ouvert en forme d'hexagone allongé, sur le petit côté nord de laquelle se serait dressée une tour de vigie : on reconnaîtra là le pavillon du navarque, dans le texte d'Appien. Sur le sol en terre battue de ces rampes inclinées à environ 10 % étaient disposées transversalement à leur axe et maintenues par un bâti de maçonnerie des traverses de bois formant glissière dont on a retrouvé les débris carbonisés. La fouille d'une de ces rampes a procuré des indices de chronologie, en l'espèce des tessons d'amphores (une italienne Dressel la et une africaine Dressel 18) qui fourniraient un *terminus post quem* de date encore plus basse que les tessons de céramique campanienne A trouvés également dans ce contexte (H. Hurst, 1979, pp. 27-28). Si ces fragments de céramique ne datent pas une réfection postérieure de cette rampe, mais bien son premier état, cela signifie que le second siècle avant notre ère était déjà assez avancé quand ces installations furent mises en service (fig. 97).

Seules trente cales peuvent avoir pris place sur l'îlot, avec des longueurs comprises entre une trentaine et une cinquantaine de mètres, ce qui rend possible qu'elles aient abrité au moins trente navires, selon leurs dimensions. A ce nombre on doit ajouter celui des cales disposées de façon rayonnante sur le pourtour du port circulaire. Une fouille limitée sur la berge nord a permis la trouvaille de cinq de ces rampes, d'une longueur de quarante mètres, et une extrapolation fondée sur la largeur moyenne de ces rampes fait apparaître que sur l'ensemble du pourtour ces cales devaient être au nombre de cent trente-cinq ou cent quarante. Soit un total avec celles de l'île de cent soixante-cinq ou cent soixante-dix cales, qui pouvaient abriter un nombre de navires compris entre cent soixante-dix et cent quatre-vingt, c'est-à-dire une flotte dont le nombre d'unités approche le chiffre de 220 indiqué par Appien comme représentant la capacité d'accueil du port de guerre.

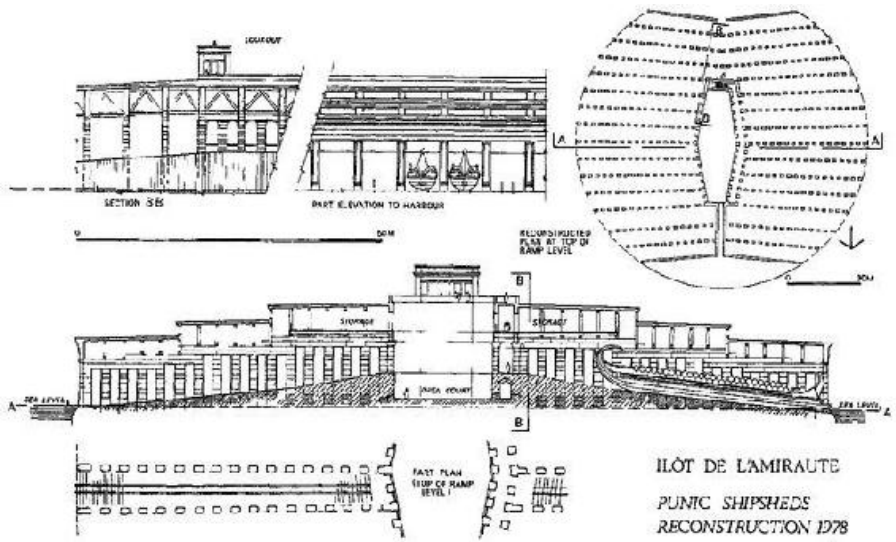

Fig. 97. -

Restitution graphique des installations sur l'îlot circulaire, état début IIe siècle av. J.-C.

Le port marchand et l'avant-port

On sait que, selon le même auteur, les deux bassins communiquaient par un chenal que les fouilles récentes n'ont pas mis au jour mais dont l'emplacement n'est pas douteux. Du port marchand, une mission américaine a retrouvé une portion du quai ouest (fig. 98). La stratigraphie relevée au droit des assises basses de ce quai autoriserait à en dater les éléments les plus anciens de la deuxième moitié du IIIe siècle avant notre ère (L. Stager, 1978, pp. 27-30). Une extension de la fouille le long de ce quai au nord a permis d'en découvrir l'angle nord-ouest, non pas un angle droit, comme on

pouvait le penser, mais un angle largement ouvert, identifié comme un remaniement postérieur. Ce remaniement qui a fait d'un plan rectangulaire initial un plan hexagonal serait à dater du IIe siècle de notre ère, et peut-être à attribuer aux aménagements liés à la création de la grande flotte

Fig. 98. -

Les quais ouest du bassin rectangulaire du port de commerce.

frumentaire spécialement construite pour le ravitaillement de Rome, la *Commodiana classis*. Ce qui est sûr, c'est qu'en dépit de ses envasements successifs l'actuelle lagune rappelle encore ce plan hexagonal allongé.

De ce bassin d'abord rectangulaire on débouchait sur l'extérieur par un chenal d'accès dont une petite lagune ovoïde et oblique maintenant comblée signalait naguère encore l'existence en son dernier tracé, romain ou byzantin (point 2 sur la fig. 99). Le tracé de ce chenal a-t-il varié entre la dernière époque punique et les temps postérieurs ? Sans doute peu, mais l'impossibilité de sonder ce terrain qui est toujours zone militaire, comme il l'était du temps du protectorat, ne permet pas de le préciser. La question qui se pose en fait est de savoir quelle était la liaison de cette passe avec l'avant-port que matérialisent toujours les structures faiblement submergées de ce qu'on appelle toujours, depuis la première prospection faite au début du XIXe siècle par le savant danois, le « quadrilatère de Falbe », quelle était aussi la nature de ce quadrilatère et sa fonction, ainsi que sa chronologie. Sur ce dernier point, une datation d'époque punique de ces structures est au moins suggérée pour leur partie nord par le fait que de ce côté le môle qui se dirige à peu près perpendiculairement à la ligne du rivage semble bien la rejoindre au point où, comme on le verra plus loin, il y a de bonnes raisons de penser que passait le rempart maritime du IIe siècle avant notre ère. Falbe avait déjà observé que les structures d'époque impériale romaine situées en avant de la ligne de côte

punique tardive et maintenant submergées – ce sont les substructions de ce que Ch. Saumagne (1960, p. 157) avait appelé le « lungomare » de la Carthage romaine – viennent buter contre ce môle nord du quadrilatère et lui sont donc postérieures. Cette datation à l'époque punique doit aussi être admise pour les autres structures constitutives du quadrilatère, qui forme un tout cohérent.

En dernier lieu, cet ensemble a fait l'objet d'un examen attentif par une équipe britannique. A défaut du relevé d'une stratigraphie évidemment inexistante en milieu marin, un certain nombre d'observations sur les matériaux et les techniques de construction, ainsi que sur les traces d'arrachement de blocs dans la partie centrale du quadrilatère ont conduit les auteurs de cet « offshore survey » à avancer qu'il était très probable que le quadrilatère était en sa totalité un terre-plein (R.A. Yorke et J. Little, 1975, pp. 94-98). La question en effet pouvait se poser. Ainsi le colonel Baradez, pour qui les deux bassins intérieurs constituaient le port de guerre – ce qui supposait nécessairement pour le port marchand un plan d'eau extérieur –, a voulu voir dans le quadrilatère à la fois une darse – mais de bien faible capacité, comme il s'est vu objecter – et le *chôma*, limité dans son

Fig. 99. -

*L'avant-port de Carthage. **1** : port de commerce ; **2** : chenal d'accès ; **3** : terre-plein à demi-submergé du quadrilatère de Falbe. La flèche indique l'accès probable aux bassins intérieurs.*

hypothèse à une surface bien exiguë (J. Baradez, 1959, pp. 59-60). Trop exiguë assurément pour laisser suffisamment de place aux

évolutions et aux fortifications (bâties par les deux camps lors des phases finales du siège de la ville en 147-146) dont parle Appien (*Libyca*, 123-124) dans des textes qui retrouvent leur pleine signification si l'on voit dans le trapèze irrégulier du quadrilatère un vaste terre-plein de manœuvre, de déchargement et de stockage dont la pointe sud formait musoir et protégeait efficacement des vents dominants la passe d'accès aux bassins intérieurs (fig. 100). Quant à cette

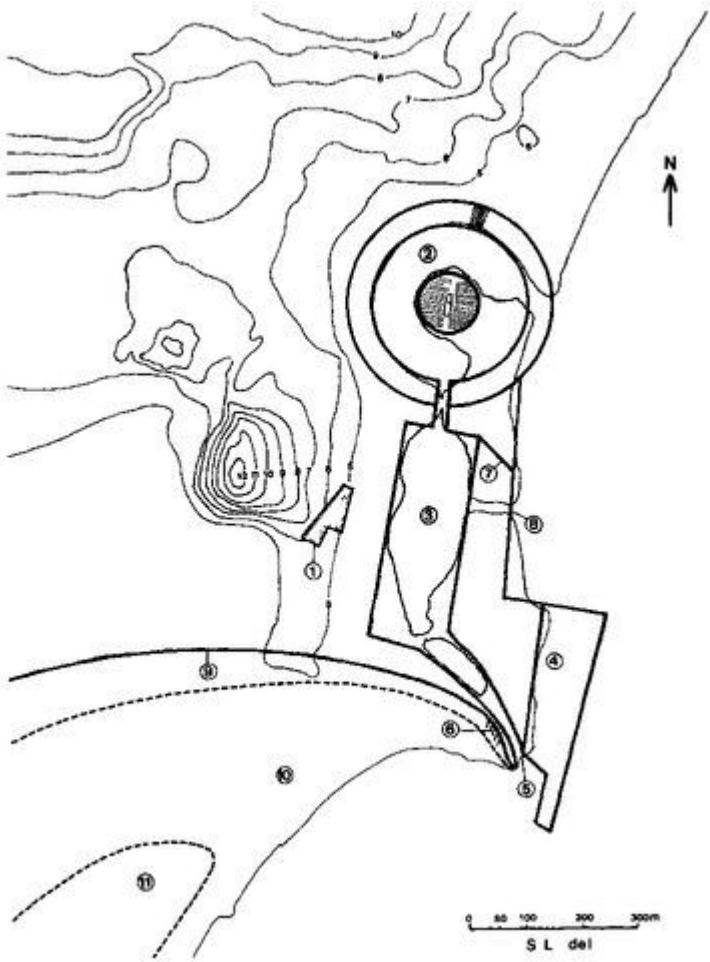

Fig. 100. -

Les ports de Carthage dans la première moitié du IIe siècle av. J.-C. ***1*** *: le tophet ;* ***2*** *: le port de guerre ;* ***3*** *: le port de commerce ;* ***4*** *: le « quadrilatère de Falbe », terre-plein ;* ***5*** *: passe d'accès ;* ***6*** *: « mur Pistor » ;* ***7*** *: mur séparant les deux bassins ;* ***8*** *: rempart maritime du IIe siècle;* ***9*** *: rempart sud de la ville;* ***10*** *: chenal d'accès au lac de Tunis;* ***11*** *: extrémité de la bande littorale (taenia).*

passe elle-même, son extrémité vers la mer libre, protégée par ce musoir, avait un tracé recourbé que restitue partiellement son quai sud ; un grand segment de ce quai a été autrefois retrouvé : c'est le « mur Pistor » (point 6 sur la fig. 100), sur les arcs-boutants de l'intrados

duquel devait par ailleurs prendre appui l'extrémité du rempart, côté sud.

L'image qu'on obtient ainsi des ports de Carthage en leur phase finale peut être tenue pour satisfaisante pour ce qui est de la cohérence des installations et de leur adéquation aux besoins. Certes, les plans d'eau de ces bassins sont assez exigus : pour environ 2 m de profondeur, le port circulaire offre un peu plus de 6 ha de surface utilisable et le port rectangulaire 7 ha pour une profondeur de 2,50 m. On n'a pas manqué de s'étonner des contraintes imposées aux navires de guerre – bien à l'étroit au demeurant dans leur anneau navigable autour de l'île, s'ils étaient au nombre de 220 comme le veut Appien –, qui devaient nécessairement se frayer un chemin à travers le port rectangulaire encombré par les navires marchands pour prendre la mer, en franchissant une passe unique. Et de fait, lorsque Scipion Émilien bloqua l'accès aux ports en construisant une digue depuis la *taenia* (la langue de sable côtière) en 147, force fut bien aux Carthaginois assiégés d'ouvrir une brèche dans le rempart de mer à hauteur du port circulaire pour rompre ce blocus. Mais cette situation tout à fait exceptionnelle ne doit pas être généralisée : en temps normal, les cales du port de guerre devaient avoir surtout une fonction de chantier naval, pour des missions de réparation et de radoub qui ne touchaient pas simultanément l'ensemble de l'escadre; la totalité, ou la quasi-totalité des navires de guerre ne devait s'y trouver qu'en période d'hivernage. On oublie aussi que, pour ce qui est des navires marchands, la Carthage punique, comme à sa suite la Carthage romaine, disposait par ailleurs d'autres havres, qui déchargeaient d'autant le havre principal, le port rectangulaire. On y revient plus loin.

La principale difficulté, bien évidemment, est d'ordre chronologique. L'une des très dures conditions mises par Rome à la paix imposée après la défaite de Zama, en 202, était que Carthage, qui avait dû livrer tous ses vaisseaux de guerre et les voir brûler en mer, limitât sa flotte à dix trirèmes. Et l'on sait que le Sénat romain, toujours méfiant, dépêchait assez régulièrement des commissaires chargés de vérifier que les Puniques respectaient bien leurs engagements (*cf. infra*, p. 429). On imagine assez mal que Carthage ait pu tromper cette surveillance en se lançant clandestinement dans d'énormes travaux portuaires qui ne pouvaient guère passer inaperçus : à eux seuls, le façonnage de cet îlot artificiel et la mise en place de sa parure monumentale, ainsi que celle du pourtour du port circulaire, comptent assurément parmi les grandes réalisations de l'époque dans le monde méditerranéen ! Il est vrai que la datation retenue par les archéologues britanniques sur la base des céramiques recueillies situerait plutôt ces travaux dans les années qui précédèrent d'assez peu la chute de Carthage, à une époque où les fouilles récentes nous montrent par ailleurs combien la cité avait recouvré sa prospérité, et a pu tromper une vigilance romaine peut-être alors relâchée, mettant ainsi Rome devant le fait accompli de son réarmement naval. Au milieu du second siècle, il y aurait donc eu mieux que la fameuse figue de Caton pour émouvoir les sénateurs romains. Reste que cette datation acquise grâce à quelques fragments d'amphores, issus d'une couche qui a pu être remaniée, demeure fragile et qu'une certaine

incertitude plane encore sur cette chronologie.

Les ports de Carthage avant l'époque hellénistique

Las ! Cette incertitude s'accroît encore quand on remonte dans le temps. Les Américains ont pensé pouvoir dater du milieu ou de la fin du IIIe siècle les assises les plus anciennes du quai ouest du port marchand, tandis que H. Hurst, compte tenu de la cohérence qu'il voit dans le façonnage des deux bassins, incline à les tenir pour contemporains, et donc à les dater l'un et l'autre de la première moitié du second siècle. Mais au-delà ?

D'un côté comme de l'autre, Américains et Britanniques ont reconnu dans leur fouille la trace d'un chenal presque rectiligne que l'on peut suivre par extrapolation sur environ 400 mètres (fig. 101). Un pli naturel du terrain pourrait avoir été à son origine, mais on constate que les bords de ce chenal ont été dressés et aplanis de main

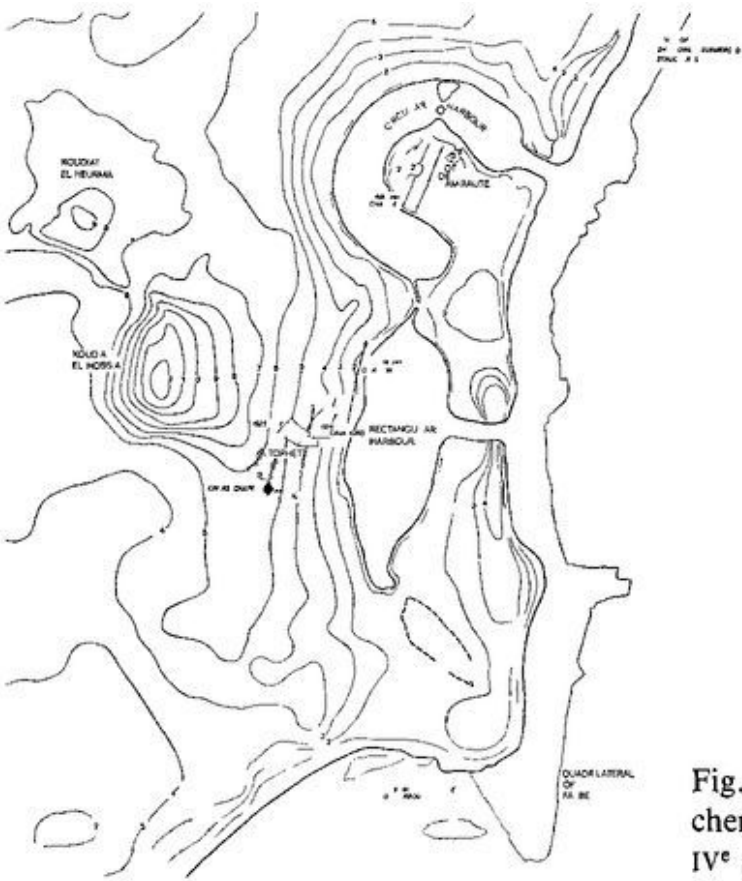

Fig. 101. - Le chenal du IVe siècle.

Fig. 101. -

Le chenal du IVe siècle.

d'homme. Sa largeur était comprise entre 15 m et 20 m et sa profondeur était d'environ 2 m. Son envasement définitif est daté par le matériel céramique du milieu ou au plus tard de la deuxième moitié du IVe siècle, tandis que l'époque de son creusement ou de son aménagement ne peut être précisée (H. Hurst et L. Stager, 1978, pp. 338-339).

Quelle a pu être sa fonction ? Les sédiments et les restes malacologiques recueillis dans la vase de remplissage suggèrent un milieu marin stagnant et saturé d'hydrogène sulfuré (Hurst-Stager, 1978, p. 339). Une liaison avec le lac de Tunis est donc plus probable qu'avec la mer libre. On voit (fig. 101) qu'il est orienté suivant un axe sud-sud-ouest/nord-nord-est sensiblement parallèle à la ligne du rivage actuel. On voit aussi qu'il se situe légèrement en dehors de l'emprise du futur port rectangulaire, qu'il longeait le bord est du tophet, qui a dû préexister à son aménagement, et qu'il se prolongeait vers le nord-est (son terminus n'est pas précisé) en traversant la zone par la suite occupée par l'îlot du port circulaire (ce qui, soit dit en passant, établit inconstestablement le caractère purement artificiel de cet îlot). On a fait sur la destination de ce chenal deux hypothèses différentes ; l'une en ferait un drain ménagé pour assécher et assainir une zone marécageuse. Mais ses dimensions conduisent plutôt à retenir l'autre hypothèse, qui y voit un chenal navigable, d'autant plus que L. Stager, dans l'un de ses rapports, a fait état de la trouvaille, au fond de ce chenal, et au droit du tophet, d'un bloc de grès d'El-Haouaria peut-être destiné au sanctuaire, retrouvé posé sur une pièce de bois (L. Stager, 1979, p. 31). On est ainsi amené à mettre ce chenal en relation avec une organisation portuaire antérieure à la seconde moitié du IVe siècle (c'est l'époque de son envasement final), qui demeure malheureusement inconnue.

On peut cependant, en tenant compte de diverses données, proposer la restitution d'un paysage certes hypothétique, mais non sans vraisemblance (fig. 102). Des travaux récents ont attiré l'attention sur la nature et la formation de la côte lagunaire de Carthage. On observe que la *taenia*, la bande littorale sablonneuse qui forme le sous-sol côtier depuis La Goulette au sud jusqu'à l'actuelle agglomération du Kram, est à peu près alignée sur l'axe de la côte elle-même sablonneuse de l'agglomération actuelle de Carthage au nord du Kram. On admet que cette formation est due aux alluvions de la Medjerda véhiculés par les courants dominants, qui viennent du nord-est – et l'on sait que ces apports alluviaux, nourris par le développement de l'agriculture, se sont accentués au début des temps historiques, contribuant

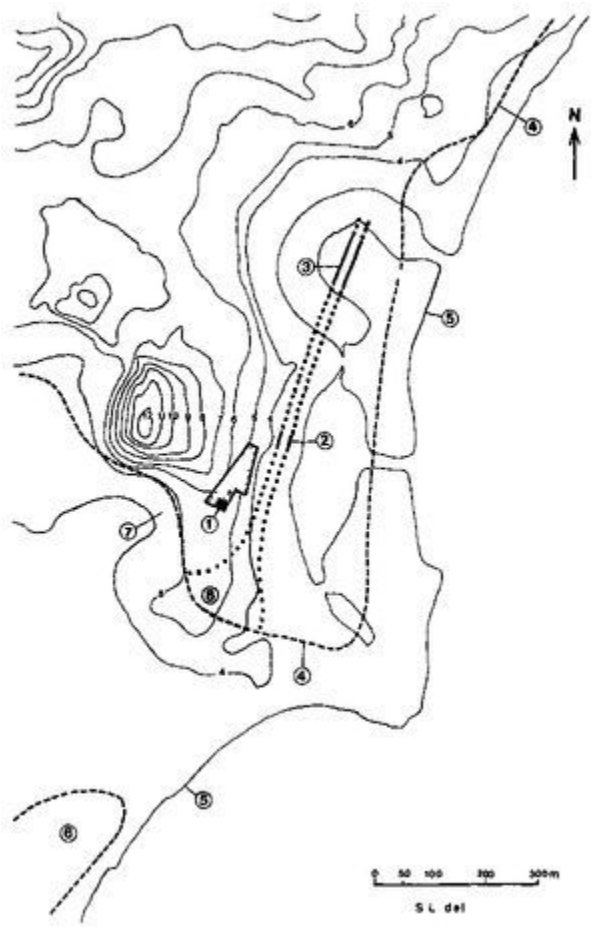

Fig. 102. -

*Restitution hypothétique du port à l'époque archaique. **1** : tophet ; **2** et **3** : tronçons attestés du chenal ; **4** : ligne du rivage à l'époque archaique ; **5** : ligne de côte actuelle; **6** : extrémité nord-ouest de la taenia; **7** : situation hypothétique de l'anse du port archaique ; **8** : débouché hypothétique du chenal.*

à un engraissement rapide des plages originelles (R. Paskoff, 1985, pp. 613-617). On constate par ailleurs que la pointe de l'actuelle baie du Kram, prolongée par le quadrilatère de Falbe, fait saillie à l'est de cet alignement et l'on peut faire l'hypothèse que, là, des enrochements naturels ont pu servir par la suite à asseoir les soubassements construits du *chôma*. Toujours est-il que le dépôt de cette bande de sable est à l'origine géologique de cette situation lagunaire qui caractérise ce secteur de côte tel qu'on peut le saisir à ses débuts historiques. Là, la première installation humaine datée est le tophet, à partir de la deuxième moitié du VIII^{e} siècle.

Comment se présentait alors l'environnement immédiat du tophet? On s'accorde en général à reculer sensiblement la ligne du rivage marin à cette époque par rapport à son tracé actuel (qui est, pour la

partie sud du site urbain, au niveau des ports, à peu près celle du IIe siècle avant notre ère). Après celles du Dr Carton, les observations de Ch. Saumagne, dans les années 30, lors de sondages effectués en bordure nord de la lagune circulaire, ont fait apparaître que cette zone était un petit « polder » gagné sur la mer : il était tenté de penser que la ligne de rivage, dans ce secteur, était dans les premiers temps de Carthage très en retrait du bord de mer actuel, au point de lui faire épouser la courbure ouest de la lagune circulaire (Ch. Saumagne, 1931, pp. 654-659). Fixer là le trait de côte dans les temps les plus anciens serait le reculer excessivement, si l'on s'en tient à des constats plus récents, ceux de H. Hurst qui, dans un sondage profond réalisé dans l'îlot de la lagune circulaire, a reconnu au contact du sable vierge un dépôt d'argile limoneuse, avec des traces de sédiments d'origine marine. Il y aurait donc eu à cet endroit non pas un fond marin, mais un fond de lagune. Une difficulté supplémentaire est cependant soulevée par le constat du niveau de ce dépôt : il se trouve à 50 cm au-dessus du niveau marin actuel, qui est lui-même situé à 40 cm au-dessus de notre principal repère pour ce qui est du niveau de la mer à l'époque punique : l'encoche faite par le ressac à la base du « mur de mer » identifié par la mission allemande dans son secteur de fouille à côté de l'ancien palais beylical ; or ce mur est daté du Ve siècle avant notre ère (Fr. Rakob, 1984, p. 8). Il y a donc une différence de près d'un mètre entre le niveau lagunaire enregistré en sous-sol de l'îlot du port circulaire et le niveau de l'eau au Ve siècle, inférieur de 90 cm. Peut-on admettre la possibilité d'une telle baisse de niveau entre l'époque archaïque et le Ve siècle, soit à trois siècles d'intervalle ? Cela paraît difficile. Ce que nous savons du niveau marin à Carthage dans l'Antiquité est qu'il baisse durant les temps puniques, pour se trouver sans doute à son plus bas à l'époque de la chute de Carthage et au siècle suivant, qu'il commence à remonter à l'époque romaine et qu'il se stabilise à peu près à son niveau actuel à l'époque byzantine (R. Paskoff, 1985, pp. 613-614). Le niveau (très haut) enregistré par l'équipe britannique dans les couches profondes de l'îlot pourrait être « préhistorique » et ne devrait donc pas être pris en considération comme donnée pertinente dans la recherche hypothétique de la ligne de côte et d'une possible installation portuaire à l'époque archaïque. Si, dans ces incertitudes, on extrapole vers le sud la situation constatée par l'équipe allemande dans son secteur, quelques centaines de mètres plus au nord, on est amené à situer par hypothèse le rivage archaïque non point en position sécante par rapport à l'îlot de la lagune circulaire, mais en le reculant en moyenne d'une centaine de mètres par rapport au tracé reconnu du mur limitant la cité vers la mer au ne siècle avant notre ère (tracé pointillé 4 sur la fig. 102). Et l'on ne doit pas exclure qu'en certains points – comme dans le secteur sondé par Ch. Saumagne – ce rivage ait pu présenter de petites anses en retrait de cette ligne générale. Même dans cette hypothèse, l'espace alors disponible entre le tophet et la mer apparaît limité, et peu propice à l'aménagement d'installations portuaires.

Cependant, c'est toujours au voisinage du tophet qu'on est conduit en définitive à rechercher le port le plus ancien, car la ville d'époque archaïque, nous le savons mieux maintenant, trouvait ses limites sud à près d'un kilomètre au nord de l'aire sacrificielle (*cf. supra*, p. 58) : si le port n'avait pas été proche, pourquoi le tophet aurait-il été placé là,

si loin de la ville? D'autant plus qu'on observe que le tophet n'est pas, le plus souvent, situé au sud des agglomérations urbaines phéniciennes ou puniques : si tel est le cas, il doit y avoir une raison. On recherchera donc les premières installations portuaires au voisinage du tophet, mais non pas à l'est (où elles seront beaucoup plus tard), mais plutôt au sud ou à l'ouest.

Une chose frappe quand on examine un plan de Carthage en étant attentif aux courbes de niveau. Si l'on met à part la butte du Koudiat el-Hobsia dont le Dr Carton (1913, p. 59) avait déjà mis en évidence le caractère purement artificiel, on constate que la ligne des 5 m remonte vers le nord très en retrait de la ligne du rivage du lac de Tunis, telle qu'on la connaissait jusqu'à ces dernières années et telle qu'elle figure sur les cartes anciennes (*cf*. fig. 102). Or, tous les sondages pratiqués récemment dans les zones basses complètent et confirment les constats anciens qui montraient déjà que l'épaisseur de l'accumulation stratigraphique postérieure à l'époque punique, due aussi bien à l'érosion qu'aux apports humains, atteint et dépasse parfois quatre mètres. Si bien qu'il apparaît licite de situer le rivage du lac, à l'époque archaïque, pratiquement à la limite actuelle de la ligne des 5 m. Non seulement la majeure partie, si ce n'est la totalité de la localité actuelle du Kram, mais une large partie du lieu-dit Douar Chott devaient alors être recouvertes par les eaux du lac de Tunis, la Sebkha el-Bahira.

Cette anse septentrionale du lac qui s'étendait alors du côté de la colline de Byrsa et vers le nord-est pourrait bien avoir abrité le port le plus ancien de Carthage, à l'ouest et au sud-ouest du tophet. On notera que la partie la plus ancienne de l'aire sacrificielle, la « chapelle Cintas » (*cf. infra*, p. 261), se trouve en bordure sud-ouest, du côté du lac, et non du côté de la cité archaïque, à l'opposé : c'est par mer, et donc d'abord aux quais – ou tout simplement aux grèves – du port d'époque archaïque que parvenaient, venant des carrières d'El-Haouaria, à l'extrémité du cap Bon, les lourds blocs de grès destinés à devenir les cippes retrouvés au niveau de Tanit I. En l'état actuel de la recherche, cette hypothèse de situation du havre le plus ancien semble une hypothèse raisonnable, qu'il faudrait évidemment étayer sur des sondages ou sur des forages.

On comprend peut-être mieux aussi, à la faveur de cette hypothèse, le rôle qu'a pu jouer le chenal qui longe le tophet à l'est à partir d'une époque qu'on ne peut malheureusement pas préciser. On a vu qu'il devait être en communication, non pas directement avec la mer libre, mais avec un milieu de type lagunaire : on peut concevoir que, débouchant au sud sur le lac de Tunis, non loin de ces premières installations portuaires que nous y situerions au moins jusqu'au V^{e} siècle, il ait permis une pénétration jusqu'aux abords de la cité qui, nous l'avons dit, s'étendait alors plusieurs centaines de mètres plus au nord. Le comblement de ce chenal n'est pas nécessairement intervenu simultanément sur toute sa longueur. Il semble comblé au milieu du IV^{e} siècle sur le site de l'îlot du futur port circulaire. On a noté là plusieurs périodes de structures en bois, en particulier des cales exactement parallèles entre elles, à la différence des rampes «en éventail» du début du II^{e} siècle (H. Hurst, 1978, p. 23). Des «trous de poteaux» bien visibles sur la surface sablonneuse du comblement du

chenal pourraient baliser les traces laissées par les étais de bois maintenant les coques en cours de construction : bref, la phase des « timber structures », de la deuxième moitié du IVe siècle à la fin du IIIe siècle, pourrait avoir été celle d'un chantier naval, en liaison avec les anciens ports, la partie sud du chenal laissée en eau permettant de mettre à la mer les navires une fois construits. Rappelons à ce sujet un texte de Diodore de Sicile (XV, 73, 3-4), qui nous apprend que les arsenaux (*néôria*) de Carthage brûlèrent en 368 avant J.-C. : la mise en relation de ce texte avec ces structures de bois semble s'imposer. Ajoutons que naguère P. Cintas, entre autres arguments avancés pour refuser de situer les ports à l'emplacement des lagunes (mais nous savons maintenant qu'il avait évidemment tort pour ce qui est de la dernière époque de Carthage), avait rappelé la trouvaille ancienne dans cette zone – plus précisément à l'emplacement de l'actuel laboratoire de biologie marine – de fours de potiers datables des IVe-IIIe siècles, assurément incongrus dans un contexte proprement portuaire, mais tout à fait en situation en annexe à une zone d'arsenaux (P. Cintas, 1976, p. 206).

La portion de ce chenal reconnue sur le site des fouilles américaines le long du quai ouest du port rectangulaire apparaît comblée à la fin du IVe siècle, alors que les activités de chantier naval semblent avoir continué sur le site du futur îlot du port circulaire. Comment accédait-on alors à ce chantier, et quel était son débouché ? Le fouilleur britannique, H. Hurst, est tenté de supposer, en un stade intermédiaire, un deuxième chenal à peu près parallèle au premier, mais un peu à l'ouest, traversant donc l'actuelle zone du port rectangulaire et aboutissant comme le premier à ces arsenaux. Cet archéologue a constaté dans les couches de remblai intermédiaire entre ces différentes phases d'arsenaux l'existence de dépôts consécutifs à des dragages, qui semblent postuler pratiquement le creusement de ce deuxième chenal, lequel aurait en quelque sorte préludé au façonnage du futur port rectangulaire. On constate au demeurant que l'axe long du futur port rectangulaire est parallèle à celui du premier chenal et aussi à la ligne du rivage.

Hypothèses sur les plus anciens ports

Si l'on veut résumer l'évolution de tout ce secteur méridional de Carthage sur près de six siècles, on peut proposer comme plausible le schéma suivant. A l'origine, le port aurait été aménagé dans une large échancrure du lac de Tunis remontant vers le nord et vers l'est au moins jusqu'à la hauteur du tophet, que l'on sait en activité depuis le milieu du VIIIe siècle (fig. 102, point 7). Au nord-est de l'aire sacrificielle, la zone où serait aménagé bien plus tard le port circulaire, alors prolongement septentrional du cordon littoral sablonneux de La Goulette – probablement coupé par de petites lagunes – était occupée au moins jusqu'à la fin du IVe siècle (et peut-être jusqu'à la construction des ports sous leur dernier aspect) par des chantiers navals reliés au lac de Tunis, plutôt qu'à la mer libre, par un premier chenal de tracé partiellement reconnu, puis par un second,

simplement supposé, qui pourrait avoir été l'ébauche du futur port rectangulaire. Dans cette phase, qui s'étale sur plusieurs siècles, la cité reste enfermée dans le périmètre défini par le rempart du Ve siècle, bien reconnu quelques centaines de mètres plus au nord, en bordure du rivage, et qui semble bien avoir laissé *extra-muros* le tophet, les anciens ports et leurs arsenaux. La tour carrée relevée par Fr. Rakob peu en retrait de l'actuel bord de mer à peu de distance au nord-est du futur port circulaire a dû marquer l'extrémité méridionale de cette enceinte (Fr. Rakob, 1987, p. 335; S. Lancel, 1990, pp. 10-11).

Quand, dans la première moitié du IIe siècle (mais on a vu les problèmes que pose cette datation) les deux ports furent aménagés dans leur version finale de façon vraisemblablement contemporaine (y compris l'aménagement du terre-plein ou *chôma* du « quadrilatère de Falbe »), des segments supplémentaires de murs d'enceinte furent ajoutés au rempart du Ve siècle pour les enclore. C'est ce mur du second siècle qui a été découvert récemment, sous forme de quelques corniches de couronnement retrouvées *in situ,* dans la brèche faite pour régénérer les eaux dormantes du port rectangulaire (*cf.* infra, fig. 244) ; à cet endroit on le voit établi à peu près sur la ligne du rivage actuel. Des segments de murs parallèles au rivage découverts lors de fouilles anciennes paraissent appartenir au même alignement (P. Cintas, 1976, p. 158 ; Fr. Rakob, 1984, pp. 9-12). En revanche, au droit du port circulaire, la profondeur des cales, estimée à quarante mètres, implique, même si elles venaient en butée contre le mur d'enceinte, que ce mur – peut-être ici tout simplement confondu avec l'arrondi fermant les cales (*cf.* fig. 100) – a dû passer à quelques dizaines de mètres au-delà du rivage actuel, ce qui veut dire que ses fondations sont maintenant submergées. Un fragment de mur oblique par rapport à ce mur maritime du IIe siècle, fortuitement découvert au début des années 50, est peut-être une partie du mur qui séparait le port marchand du port de guerre, suivant le dispositif décrit par Appien (point 7 sur la fig. 100) ; il doit être contemporain de l'ensemble de ces aménagements (S. Lancel, 1990, pp. 14-18). Enfin, les traces bien nettes du rempart une première fois reconnu par le Dr Carton en bordure nord du lac de Tunis et partiellement relevé lors des fouilles à la fois terrestres et lacustres faites dans ce secteur par les soins de l'armée au début des années 50 doivent, elles aussi, appartenir à ces derniers aménagements (S. Lancel, 1989, pp. 260 et 274-277). Ce nouveau mur sud suivait la ligne du rivage nord du lac, un rivage très sensiblement en retrait vers le sud de ce qu'il était à époque haute, et qui donne toute la mesure du terrain gagné là par la cité punique pour son développement. Ajoutons que cette histoire se poursuit et qu'au cours de ces toutes dernières années ce processus de « poldérisation » s'est accéléré sous nos yeux.

Dans un texte qu'on oublie trop souvent (De lege *agraria,* II, 32, 87), Cicéron dit de Carthage qu'elle fut détruite bien qu'elle fût « munie de remparts, entourée de ports » : *succincta portibus.* Le bilan qu'on vient de lire, et où la part de l'hypothèse n'est que trop généreuse, n'a trait qu'à ce qu'on doit tenir pour le secteur portuaire principal de la cité punique. D'autres havres ou mouillages étaient utilisés et déchargeaient d'autant les installations portuaires du sud de la ville, de façon plus ou moins importante selon l'orientation des vents. Nous

en avons une attestation certaine à la fin du IVe siècle de notre ère, avec le texte de l'émouvant récit que fit saint Augustin de son départ pour Rome en 383 (*Confessions,* V, 8, 15). Comme sa mère Monique ne pouvait se résoudre à le voir partir, il fit mine de tenir compagnie sur le rivage à un ami en instance d'embarquement pour Ostie et il persuada sa mère de passer cette nuit-là dans la chapelle de saint Cyprien, qui était toute proche du navire; pendant qu'elle y était en prières, il s'embarqua. Nous savons maintenant que cette *memoria Cypriani* doit être identifiée avec une basilique mise au jour il y a quelques décennies sur les hauteurs qui surplombent le ravin et l'anse dite d'Amilcar. Nous sommes là hors les murs par rapport au rempart de Théodose du début du Ve siècle, à l'extérieur, donc, de la ville d'époque romaine et donc aussi selon toute probabilité à l'extérieur, au nord, du noyau urbain principal de la cité punique. Mais nous avons vu qu'au sud, avant les derniers développements de la phase finale, les ports étaient longtemps restés en dehors de l'enveloppe de l'enceinte de la Carthage punique. Entre le ravin d'Amilcar et le petit promontoire de Bordj-Djedid, le Dr Carton, confirmant les observations d'officiers de marine, Courtet et Roquefeuil, avait bien mis en évidence que des darses aménagées et relativement bien protégées existaient à l'époque romaine (L. Carton, 1911, pp. 230-234). Les remarques faites par lui sur les structures de vestiges de môles et de jetées qu'il avait patiemment observés, les comparaisons qu'il avait pu établir entre ces restes et des segments de murs évidemment puniques relevés en bordure nord du lac de Tunis suggèrent fortement, à défaut d'apporter une preuve, que des éléments préromains préexistaient aux installations portuaires dont l'embarquement d'Augustin en 383 atteste qu'elles étaient toujours utilisées sous le Bas-Empire.

C'est encore au Dr Carton qu'on doit une intuition dont les recherches les plus récentes ont vérifié la véracité. Cette dernière observation porte sur le secteur situé immédiatement au sud du précédent, et du petit promontoire dit de Bordj-Djedid, qui porte maintenant le palais présidentiel de Carthage et ses annexes. C'est là que se sont élevées au milieu du second siècle de notre ère les constructions d'un des édifices les plus imposants de la Carthage romaine, les thermes d'Antonin.

Des sondages ont fait apparaître que ces thermes et leurs annexes avaient été bâtis sur des terres rapportées, le rivage ancien, tel qu'il était visible à l'époque punique, s'adossant à une petite falaise encore très nette pour celui qui, quittant les thermes, et tournant le dos à la mer, remonte vers les profondeurs de l'actuel parc archéologique des thermes d'Antonin. Il y avait donc là à haute époque une petite anse, assurément moins profonde que ne le pensait le Dr Carton, mais bien protégée des vents du nord-est par le puissant môle du « quadrilatère de Roquefeuil », ainsi nommé du nom de l'officier de marine qui, au début de ce siècle, en avait reconnu les structures qu'on s'accorde maintenant à attribuer à l'époque punique dans leur premier état (fig. 103). Les profondes modifications subies par toute cette partie du site à partir de l'époque romaine excluent qu'on puisse espérer y retrouver jamais quelque trace d'un aménagement portuaire, mais on peut retenir sans grand risque d'erreur que cette échancrure du rivage, au

nord du site urbain de l'époque punique archaïque et en bordure de nécropoles utilisées jusqu'au Ve siècle avant notre ère, a dû constituer un atterrage très précieux.

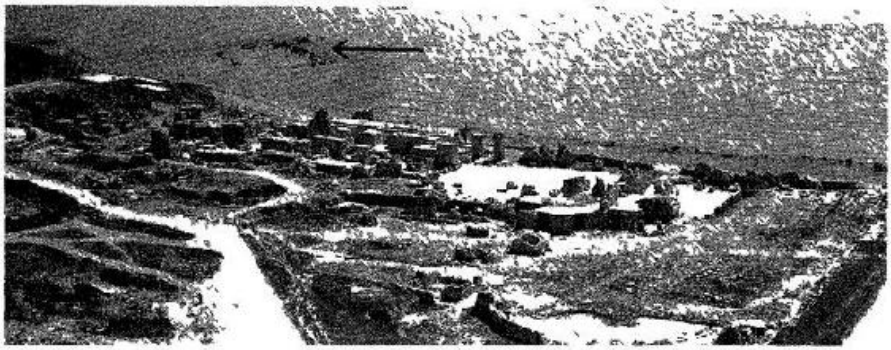

Fig. 103. -

Le « quadrilatère de Roquefeuil », protection d'une anse ancienne, à quelques encablures des thermes d'Antonin.

Enfin, quand on sait combien la toponymie révèle la permanence de l'utilisation fonctionnelle des lieux à travers les siècles, on ne peut manquer d'évoquer les larges grèves sablonneuses de La Marsa. Là, à plus de trois kilomètres au nord de la première Carthage, mais en bordure maritime de ce qui sera plus tard le quartier suburbain de Mégara, et à l'intérieur de la grande enceinte de la cité punique, un rivage en pente douce, très praticable quand les vents sont de secteur sud et ouest, offrait aux caboteurs et aux petits navires de commerce des facilités dont ce nom actuel de La Marsa (« le port ») illustre la pérennité.

CHAPITRE VI

Aspects religieux

Il n'eût sans doute pas été paradoxal de classer parmi les moyens de la puissance, au même titre que la marine de guerre, les aspects religieux de la civilisation punique. Plus peut-être que chez les autres peuples du monde classique au milieu desquels Carthage évoluait, la référence à leur univers religieux constituait pour les Puniques le ciment principal d'une unité que leur présence éclatée sur tout le pourtour de la Méditerranée occidentale ne rendait pas aisé de maintenir. Il est significatif de constater que, dans une cité de plus en plus pénétrée par l'hellénisme, deux éléments essentiels de l'identité culturelle ont su résister efficacement : la langue, d'abord, mais aussi la religion.

On verra que cette permanence s'est manifestée au premier chef par la fidélité, jusqu'à la chute de Carthage, à une pratique terrible, celle par laquelle, par le biais du sacrifice de leurs enfants, les familles s'inféodaient à leurs dieux dans leur chair et dans leur sang. Mais cette pratique sans exemple ailleurs n'est que l'aspect le plus spectaculaire des manifestations religieuses d'un État qu'on peut dire théocratique, dont les ambassades allaient régulièrement adresser leur hommage au Melqart de Tyr, la cité métropole, dont les généraux offraient avant toute démarche des sacrifices solennels aux dieux. Un État où le culte était réglementé par les pouvoirs publics, où les sanctuaires étaient élevés par eux, où, lorsque des divinités étrangères furent introduites dans la cité, ce fut de façon officielle, comme il arriva lorsqu'au début du IVe siècle les déesses siciliennes, Déméter et Koré, furent installées à Carthage (Diodore, XIV, 77, 5). Et les Carthaginois n'apparaissent pas moins religieux en privé : il suffirait pour s'en convaincre de constater l'abondance des noms « théophores », donnés par les parents aux enfants, qui marquent entre les dieux et les hommes des rapports de dépendance, au minimum de protection, dont l'onomastique des cultures classiques ne présente pas l'équivalent. Même si l'histoire en a surtout retenu un, les annales des Sémites de l'ouest fourmillent de personnages du nom d'Hannibal (« celui qui a la faveur de Baal »). De même, Hasdrubal est «celui qui a l'aide de Baal ». Derrière les nombreux Hamilcar des textes classiques se cache un Abdelmelqart, « voué au service de Melqart ». Et Eschmoun et Astarté figurent aussi largement dans la composition de nombreux noms puniques.

Cette onomastique punique, surtout alimentée par les inscriptions votives du tophet, est même une des sources de notre connaissance du « panthéon » de Carthage. Mais cette source ne doit pas être utilisée sans précautions. Car, bien que ces inscriptions votives datent en leur grande majorité des derniers temps de la Carthage punique (IIIe siècle et début du IIe), le matériel onomastique dont elles sont porteuses apparaît fortement conservateur, pour ne pas dire archaïque. Les

éléments divins qui y prédominent sont les noms des vieilles divinités phéniciennes qui étaient les plus en honneur à Tyr : Melqart, Astarté et Eschmoun. Alors que les dédicaces de ces mêmes ex-voto montrent à leur époque l'écrasante prédominance de Tanit et de Baal Hammon dans la piété des Carthaginois, on n'a pu relever que quatre occurrences du nom de la première dans les noms des dédicants ; quant à Baal Hammon, il est absent de cette onomastique, sous la forme pleine de son nom divin, même s'il est licite de tenter de le retrouver – avec les Hannibal et les Hasdrubal que nous venons d'évoquer – sous la forme abrégée de l'impersonnel Baal (G. Halff, 1965, p. 65).

Même si elle est licite, l'hypothèse n'est pas assurée. Baal, dans les langues sémitiques signifiait – et signifie toujours – « maître », « seigneur », parfois « citoyen », au sens politique. Le mot se situe ainsi dans une plage sémantique très large, qui va du registre divin à l'usage laïque et profane. Pour en rester au domaine religieux, divers déterminatifs précisent les attributions des « Baalim » dans les panthéons sémitiques : Baal Shamin, le « maître des cieux » (le *dominus caeli* de saint Augustin, qui connaissait son existence), c'est-à-dire peut-être le Zeus grec dont le nom est invoqué en premier dans le fameux serment d'Hannibal, sur lequel on reviendra. Baal Magonim, le « maître des boucliers », peut-être Arès, qui figure aussi dans le texte du serment. Un autre document qui nous arrêtera par la suite, un tarif de sacrifices trouvé à Marseille, mais originaire de Carthage (*CIS*, 165), concerne le temple d'un dieu qui s'appelait Baal Safon, lequel n'était pas inconnu des Phéniciens d'Orient.

Baal Hammon

Aucun de ces « Seigneurs » n'a eu toutefois à Carthage l'omniprésence et apparemment l'omnipotence de Baal Hammon, destinataire, avec sa parèdre Tanit, des milliers d'ex-voto du tophet. Ces attestations ne se limitent pas à la métropole punique : le dieu figure aussi, très souvent, sur les stèles et les dédicaces de l'Afrique punique, du territoire de l'actuelle Tunisie au Constantinois algérien. En dehors de l'Afrique, Baal Hammon apparaît sur des inscriptions de Sicile, de Sardaigne et de l'île de Malte, c'est-à-dire en des territoires qui furent, depuis une époque haute, soumis aux Puniques. Cette dispersion géographique limitée et claire nous assure de son identité carthaginoise sur une longue durée, même si l'origine syro-phénicienne du dieu est connue de façon ancienne et confirmée par des découvertes récentes d'attestations inédites à Tyr, métropole de Carthage (P. Bordreuil, 1986, p. 71).

Pourtant, en dépit de tant d'occurrences, la divinité reste en partie mystérieuse. Ainsi, la partie personnelle de son « théonyme » (Hammon : HMN) continue à faire problème. On s'accorde le plus souvent à la rattacher à un radical *hmm, qui exprime en sémitique l'idée de chaleur. On a proposé ainsi de voir en Baal Hammon le «maître des autels à parfums » (G.-Ch. Picard, 1954, p. 59). Dans une

direction tout à fait différente, on a cherché à ce déterminatif une explication toponymique. Cette hypothèse déjà ancienne repose sur la découverte de deux textes, qui appartiennent au demeurant à deux dossiers explicatifs distincts, l'un comportant à Massoub, près de Tyr, les mots B'L HMN (qu'il faut peut-être plutôt traduire par : « les citoyens d'Hammon », ce dernier terme signalant de fait un nom de lieu), l'autre ayant fait connaître en 1902, à Zincirli, dans le sud-est de la Turquie, sur le golfe d'Alexandrette, un dieu Baal HMN ancien (l'inscription est datée de la fin du IX^{e} siècle) qu'on a immédiatement mis en rapport avec le mont Amanus, qui s'élève en ces lieux. Mais qu'est-ce qui aurait prédestiné le « Seigneur de l'Amanus » à devenir le maître divin de Carthage? L'objection de la distance, du peu de rapport entre Carthage et cette région sise au-delà d'Antioche, en lisière nord du monde sémitique classique, n'a pas manqué d'être faite (M. Le Glay, 1966, p. 440).

Mieux vaut donc revenir à ce radical *hmm, « être chaud », « être brûlant », déjà évoqué. Et, à défaut d'être le «maître des autels à parfums », Baal Hammon pourrait être le « maître des brasiers », possibilité qui a pris une redoutable consistance depuis qu'avec la découverte du tophet en 1922 le nom du dieu a été mis en relation privilégiée avec le rituel d'immolation par le feu dont nous parlons ailleurs. Et comme les symboles solaires sont souvent aussi associés à Baal Hammon, aussi bien sur certaines stèles d'époque punique que sur des stèles d'époque romaine consacrées à Saturne, son successeur, on acceptera l'idée que le déterminatif discuté puisse de façon ambivalente renvoyer au feu solaire et au feu des sacrifices.

Restent cependant envisageables d'autres recours, dont la moindre inspiratrice n'est pas la répugnance à lier le grand dieu de Carthage à ces sinistres bûchers. Très récemment, un distingué sémitisant a proposé un réexamen du déterminatif qui se fonde en particulier sur les stèles carthaginoises *CIS*, I, 404 et 405, où le parèdre masculin de Tanit est seulement désigné sous le nom de HMN, ce qui rend moins aisé son identification comme « brasier » et semble exclure une origine toponymique de cet appellatif employé seul. Dès lors, en décomposant le trilittère en deux éléments, HM-N, on pourrait y découvrir une formule signifiant « à notre protecteur » (M.H. Fantar, 1990, pp. 74-75). Il n'est pas certain que cette ingénieuse suggestion emporte l'adhésion des spécialistes et mette un terme à une discussion encore compliquée d'autre part par l'hypothèse – ancienne, mais de nos jours encore parfois réactivée – de l'identification de Baal Hammon avec le dieu égyptien Ammon, dont le culte, par les pistes caravanières et par la voie des oasis de Cyrénaïque et de Tripolitaine, s'était répandu chez les Libyens avant la colonisation phénicienne, et sans doute à la faveur d'une assimilation de la divinité thébaine, dont l'animal totémique était le bélier, avec un dieu bélier indigène libyen. De fait, un phénomène de syncrétisme a pu se produire entre l'Ammon égyptien et le Baal Hammon phénicien, qui sont tous les deux des dieux solaires, et en particulier en Tripolitaine, où l'implantation de la divinité égyptienne et sa confusion avec un dieu indigène étaient anciennes (M.G. Amadasi-Guzzo, 1984, pp. 195-196). Avec l'affaiblissement progressif en punique de la gutturale forte de l'initiale, H, la confusion a gagné la prononciation, d'abord bien

distincte, puis la transcription des deux noms divins. Notons à ce sujet que la graphie courante chez les modernes de Baal Hammon (pour Hamon) est influencée elle-même par le redoublement de la labiale dans nos transcriptions de Zeus ou Jupiter Ammon !

Une monographie qui vient de paraître nous fournit-elle le mot de la fin sur Baal Hammon ? Au terme d'une analyse rigoureuse des données littéraires et épigraphiques relatives au dieu et en particulier à son appellatif HMN, l'auteur rejette les interprétations déjà proposées de cette partie distinctive du théonyme : ce n'est pas l'Amanus, ni aucun autre lieu, ni non plus le «brasier» ou l'« autel des parfums » ; HMN signifierait « baldaquin » ou, de façon métonymique, « chapelle » ou « petit temple » (P. Xella, 1991, pp. 222-234). En acceptant de s'installer dans ce type de « demeure » faite pour lui par les hommes, ses fidèles, au plan de la cité comme au plan domestique, le dieu prend la figure d'une divinité paternelle et royale, protectrice du pouvoir mais aussi garante de la descendance et de la pérennité des familles. A côté de Melqart, « dieu de l'expansion phénicienne, divinité qui étend continuellement l'horizon, qui ouvre la voie à l'enrichissement de l'expérience humaine », Baal Hammon serait le garant de la continuité, le gardien des valeurs éternelles.

Il a bien fallu que Baal Hammon, associé à Tanit, ait répondu à bien des attentes et comblé maintes espérances pour avoir justifié au tophet tant de sacrifices. La formule rituelle que le dédicant faisait graver sur la stèle, toujours la même (« pour avoir exaucé son vœu») n'apporte malheureusement aucune précision sur les vertus et pouvoirs du dieu. Qu'il ait été le suprême recours de la cité en ses jours de malheur, c'est ce que nous pouvons tirer d'un texte de Diodore qui nous apprend que lors de l'expédition d'Agathocle, à l'extrême fin du IV^{e} siècle, les Carthaginois se résolurent à sacrifier officiellement et collectivement plusieurs centaines des fils des meilleures familles pour rentrer dans les faveurs du dieu que l'historien grec appelle Kronos (Diod., XX, 14, 4). Que l'archéologie n'ait pas jusqu'ici confirmé sur le terrain la réalité de ces sacrifices collectifs n'infirme pas totalement ce témoignage. Le dieu est ici évoqué sous son nom grec. Un peu paradoxalement, c'est sous le travestissement de *l'interpretatio Graeca* et plus encore, après la chute de Carthage, et l'extraordinaire survie du dieu en son *interpretatio Romana,* sous les traits de Saturne africain, que nous saisissons le mieux les attributs et les pouvoirs de Baal Hammon (*cf*. infra, p. 451). A sa fonction de protection et de garant de la prospérité de la cité s'ajoutait une fonction de régénération et de fécondation qui sont aussi celles d'un dieu *frugifer*. La personnalité divine de Baal Hammon était riche et complexe.

Pendant longtemps l'iconographie de Baal Hammon est restée incertaine. Les modalités de sa représentation hantaient pourtant les imaginations, dès l'Antiquité, puisque Diodore, dans le texte déjà cité, a proposé une imagerie dont la flamboyante reprise par G. Flaubert dans sa *Salammbô* devait assurer la popularité chez les modernes : celle de la statue en bronze, dont les paumes ouvertes laissaient rouler les corps des enfants sacrifiés dans la fosse remplie de charbons ardents. Inutile d'ajouter qu'aucun document archéologique n'a fourni le moindre support à cette imagerie. Il a fallu attendre le milieu de ce siècle pour qu'une découverte de P. Cintas au tophet de Sousse mette

l'archéologue en présence d'une figuration d'époque punique « classique » (elle est datée approximativement du Ve ou du IVe siècle avant notre ère) du grand dieu de Carthage (P. Cintas, 1947, pp. 14-16). Ce fragment de stèle qui semble avoir depuis disparu montre la divinité en profil droit siégeant sur un trône flanqué de sphinx ailés. Le dieu est coiffé d'une haute tiare conique à la mode orientale et sa barbe ainsi que sa longue robe relèvent aussi d'une iconographie typiquement phénicienne. De sa main gauche, il tient une lance dressée tandis que de la droite il semble faire un geste de bénédiction en direction d'un fidèle (ou d'un prêtre ?) représenté debout devant lui à une échelle nettement réduite (fig. 104). La scène est figurée, semble-t-il, dans le cadre d'une chapelle ou d'un temple, où l'on reconnaît les éléments d'une colonnade et, sur une travée, un disque ailé flanqué d'*uraei* souligne le caractère solaire de Baal Hammon. C'est

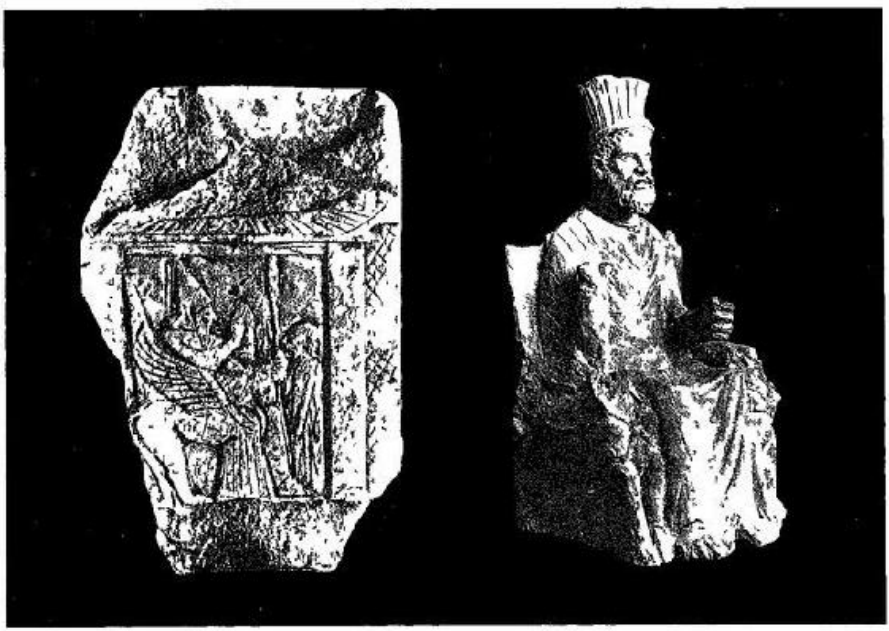

Fig. 104. -

Deux images de Baal Hammon. A gauche, stèle de Sousse ; à droite, terre-cuite de Thinissut.

dans cette tradition iconographique que se situe un petit monument de terre cuite d'époque romaine (Ier ou IIe siècle de notre ère), trouvé au début de ce siècle dans les ruines d'un temple à Thinissut, près de Bir-bou-Rekba, dans le cap Bon. Le dieu est pareillement assis sur un trône que flanquent deux sphinx. Il est semblablement barbu, mais à la place de la haute tiare conique se dresse sur sa tête soit une haute couronne de plumes, soit une sorte de tiare cylindrique cannelée, et son ample et longue tunique est à la mode orientale (fig. 104). A quelques différences près, qui témoignent plastiquement de la distance prise avec les représentations les plus fidèlement orientales, comme le fragment de Sousse, cette statuette atteste la persistance du culte du

dieu, dans l'une des plus belles provinces de l'ancien territoire punique.

Tanit

Le petit monument de Thinissut a été découvert dans les ruines d'un sanctuaire dédié à Tanit, devenue *Caelestis*, autant qu'à Baal. Des fragments épigraphiques en langue latine retrouvés à l'emplacement du tophet de Salammbô donnent à penser qu'à l'époque romaine un temple à Saturne s'élevait dans ce secteur, à proximité, sinon à l'emplacement du temple à Baal Hammon qu'on est en droit d'y supposer. Selon le célèbre manuscrit de Heidelberg, c'est dans le temple de Baal Hammon – mais était-ce celui du tophet ? – qu'Hannon aurait déposé la longue inscription qui rendait compte de son expédition mémorable le long des côtes occidentales de l'Afrique (*supra*, p. 119).

Sur la dédicace du temple néopunique de Bir-bou-Rekba, le nom de Tanit suit celui de Baal. Mais, sur les ex-voto du tophet de Carthage, et sur des milliers de textes échelonnés sur deux ou trois siècles, la divinité féminine a la préséance, sous le nom de TNT PN B'L, titre qu'on traduit habituellement par « Tanit face de Baal », avec une incertitude sur la vocalisation de ce théonyme, qui apparaît avec le même squelette consonantique *Tnt* sur un ostrakon de Sidon datable du début du V^e^ siècle : c'est à peu près l'époque où Tanit commence à se manifester à Carthage. En fait, la vocalisation la plus probable de TNT serait *Tinnit*, comme le montre une transcription grecque retrouvée à El Hofra, près de Constantine ; la vocalisation Tanit, usuelle, doit beaucoup au roman de G. Flaubert ! Quant au qualificatif, « face (ou en face) de Baal », il rappelle celui qui unit, dans certaines cités phéniciennes, un autre couple divin formé de Baal et d'Astarté. Mais le fait que Tanit, sur les monuments puniques, soit nommée en tête est une situation originale, propre à Carthage.

On a cru longtemps, faute d'attestation de Tanit en Orient, que l'Astarté orientale devenait Tanit à Carthage (D. Harden, 1962, p. 88). Opinion confortée par la rareté et le caractère tardif des documents carthaginois relatifs à Astarté, qui font cependant état d'un temple à cette déesse, et mentionnent une prêtresse de l'Astarté d'Eryx, la future Vénus Ericine des Latins. Au demeurant, si les deux déesses comportent des caractères apparentés, l'une et l'autre apparaissant comme des principes de maternité et de fécondité, l'identification de Tanit dans les cultures classiques, comme Héra chez les Grecs, comme Juno Caelestis chez les Latins, lui assure une personnalité bien distincte.

On s'est efforcé récemment d'établir une relation, non plus entre Tanit et Astarté, mais entre la déesse de Carthage et une autre grande déesse ougaritique, Anat (F.O. Hvidberg-Hansen, 1979). Cette thèse repose sur une analyse philologique, qui amène son auteur à reconnaître dans le théonyme Tanit le nom de la déesse ougaritique, précédé du préfixe libyco-berbère **ta-* qui est la marque du féminin

dans les parlers indigènes d'Afrique du Nord. Tanit serait ainsi le produit d'une acculturation, de l'« africanisation » d'une divinité phénicienne. Mais Tanit n'a pas accordé ses faveurs à l'auteur de ces hypothèses ingénieuses car, au moment même où il les élaborait, on découvrait sur le site phénicien de Sarepta, à une quinzaine de kilomètres au sud de Sidon, une inscription datable de la fin du VII^e^ siècle ou du début du VI^e^, mentionnant *Tnt-ʿstrt*, c'est-à-dire le nom de Tanit associé à celui d'Astarté (J.B. Pritchard, 1978, pp. 131-148). Cette inscription sur ivoire plus ancienne que l'ostrakon de Sidon déjà cité est dans l'état actuel des découvertes l'attestation orientale la plus ancienne de Tanit et exclut définitivement par sa date même une élaboration nord-africaine du nom et de la personnalité de la déesse.

Dans un domaine encore mal connu tout document nouveau fait rebondir le jeu des interrogations et des hypothèses. C'est le cas de l'ivoire gravé de Sarepta, qui est la dédicace d'une statue « pour la Tanit d'Astarté » ; car c'est ainsi, semble-t-il, qu'il faut comprendre, dans une relation génitivale, la juxtaposition des deux noms divins. En rattachant le nom de Tanit à un radical sémitique qui veut dire « pleurer, se lamenter », on a proposé très récemment d'interpréter le terme comme signifiant «pleureuse cultuelle » (E. Lipinski, 1987, pp. 29-30). La « Tanit d'Astarté » de Sarepta serait (à l'origine) la « pleureuse cultuelle d'Astarté », mais le titre serait devenu par la suite une hypostase divine, ce qui expliquerait que Tanit ait été associée à Astarté dans le culte célébré dans le sanctuaire de Tas es-Silg, à Malte et qu'un sanctuaire à Carthage même ait été dédié à Astarté et à Tanit du Liban (*CIS*, I, 3914). Si l'on s'en tient à ce processus d'explication, *Tanit pene Baal* (« Tanit en face de Baal ») aurait désigné d'abord la prêtresse qui se lamente en face de Baal, avant que le titre cultuel ne fût devenu un théonyme désignant sous le nom de Tanit une hypostase d'Astarté. Et l'on voit que par un détour inattendu et quelques justifications supplémentaires on en revient à l'intuition de ceux qui naguère considéraient qu'un fort lien unissait Astarté et Tanit.

Le « signe de Tanit »

Aborde-t-on un terrain plus solide en se reportant à l'iconographie de la déesse ? A la différence de celle de Baal Hammon, peu documentée, mais claire, l'iconographie de sa parèdre divine est foisonnante, mais problématique. On touche là les questions relatives au «signe de Tanit ». On appelle ainsi un symbole retrouvé à des milliers d'exemplaires surtout sur des stèles, mais aussi sur d'autres supports très divers : figurines, amulettes, pavements mosaïqués (fig. 105), et même sur des tessons de céramique sur lesquels on le

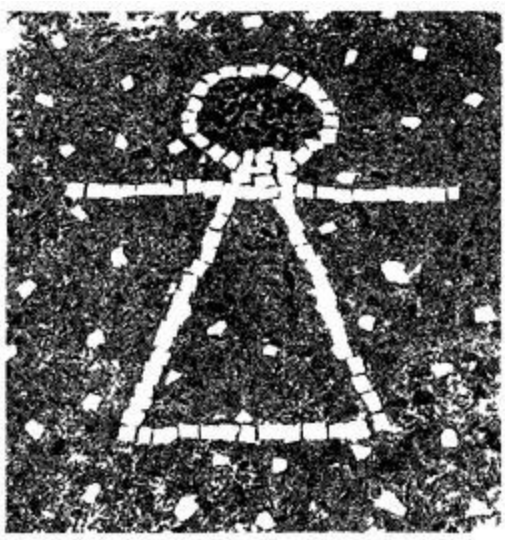

Fig. 105. -

Signe de Tanit sur mosaïque, à Kerkouane.

voit figurer gravé à la pointe sèche, comme un graffito (fig. 106). Avec de nombreuses variantes de détail, il reproduit un schéma simple, celui d'un triangle (plus rarement d'un trapèze) sur la pointe duquel repose une barre horizontale (aux extrémités parfois relevées), elle-même

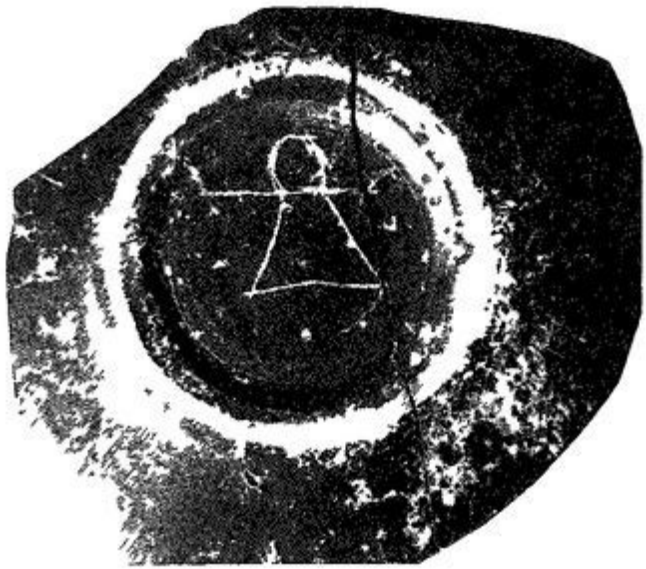

Fig. 106. -

Signe de Tanit incisé sur le pied d'une céramique à vernis noir.

surmontée d'un cercle ou d'un disque. L'ensemble suggère la silhouette stylisée d'une figure féminine représentée en frontalité, les bras étendus. Et il est des cas – assez rares cependant – où l'addition de détails significatifs contraint à une lecture anthropomorphique.

L'origine de ce « signe de Tanit » a suscité maintes discussions. On y a vu parfois une déformation de l'*ankh*, la croix ansée égyptienne, symbole de vie, et il n'est pas de fait impossible que l'idéogramme égyptien soit sous-jacent à la stylisation du « signe de Tanit » (A.M. Bisi, 1982, pp. 62-65). On s'accorde maintenant en général à penser que le signe provient d'une schématisation de la figuration réaliste soit de l'image syro-cananéenne de la déesse représentée nue en frontalité, se pressant les seins, soit encore de celle des hiérodules aux bras étendus, l'une et l'autre fréquentes en Orient à la fin de l'âge du bronze (S. Moscati, 1972, pp. 371-374; 1981, pp. 107-117). Reste le difficile problème des motivations de l'élaboration de cette figuration schématique, et de sa chronologie. On a été amené à considérer que cette abstraction correspond au besoin d'exprimer par un symbole simple, mais fortement polysémique, une pluralité d'intentions ou de compréhensions religieuses : le « signe de Tanit », d'une variante à l'autre, est tout à la fois l'emblème d'un orant ou d'une orante, ou celui de la divinité destinataire de l'oraison ; on peut y voir le dessin d'un cippe-autel (pour sa partie inférieure), la symbolisation du croissant lunaire et du disque solaire (pour sa partie supérieure) (P. Cintas, 1968, pp. 9-10). On a été tenté d'y reconnaître une création originale de l'élite sacerdotale de Carthage, qu'on a proposé de situer dans les premières années du IVe siècle avant notre ère (C. Picard, 1968, p. 77-87). Mais, outre qu'on imagine mal une confrérie religieuse antique, quelle qu'elle soit, se réunir – comme peut le faire un de nos modernes bureaux d'études publicitaires – pour donner le jour à ce que nous appellerions un « logo », la symbolisation à la fois d'un culte et d'une déesse, une telle hypothèse, qui tient pour acquis que la première manifestation du signe eut lieu à Carthage, ne pouvait survivre aux découvertes récentes d'indiscutables « signes de Tanit » en Orient notamment celle, en 1972, au large d'Akziv, en Israël, de deux figurines portant le signe, et datables du Ve siècle avant notre ère (G. Benigni, 1975, pp. 17-18). On observera qu'un autre sémitisant s'est risqué à conjecturer que Carthage aurait adopté la sidonienne Tanit, hypostase d'Astarté, quand elle passa de la monarchie à l'oligarchie et prit ainsi ses distances à l'égard de Tyr où Melqart continuait à tenir le premier rang, comme auparavant Baal Hammon à Carthage (G. Garbini, 1981, pp. 34-36). Or – et si tant est qu'on puisse parler de « monarchie » à Carthage : on sait que la question est disputée –, cette évolution politique, nous l'avons vu, a pris place dans la métropole punique vers la fin du IVe siècle ou au début du IIIe, c'est-à-dire à une époque sensiblement postérieure aux premières apparitions du « signe de Tanit ». Mais (et ce n'est pas le moindre problème que soulève le symbole quand on tente de le replacer plus précisément dans le contexte religieux punique), il n'est pas certain que ce signe doive être spécifiquement et exclusivement lié à la déesse. Et il faut ajouter que d'autres symboles non moins schématiques dont les variantes sont également susceptibles d'interprétations diverses figurent aussi sur les stèles dédiées à Tanit et à Baal Hammon. Citons en particulier le «signe de la bouteille », qui

pourrait être la représentation symbolique de l'enfant héroïsé, après son passage par le feu dans le sacrifice molk (fig. 107). Outre cette symbolique plus ou moins directement rattachée à la déesse, l'iconographie de Tanit comporte aussi des représentations où l'assimilation à l'Isis égyptienne apparaît sensible, comme par exemple sur une stèle de Sousse (P. Cintas, 1947, pp. 20-22), datée du Ve siècle (fig. 108).

Melqart

Tanit et Baal Hammon s'imposent à l'attention de qui s'intéresse, fût-ce rapidement, au panthéon punique, par leur prééminence et par le caractère massif de leurs attestations. Au point de paraître éclipser les autres divinités venues du plus ancien fonds religieux sémitique.

Fig. 107. -

Signe de Tanit (à gauche) et « signe de la bouteille » sur des stèles de Carthage.

Fig. 108. -

Tanit sur une stèle du tophet d'Hadrumète (Sousse).

On aurait tort cependant de penser qu'un dieu comme Melqart, associé à Carthage, comme il l'avait été à Tyr et à Gadès, à l'épisode de la fondation de la cité, a totalement disparu de l'horizon de la piété punique. Ce qui est vrai, c'est que le « Roi de la Ville » (c'est la signification du théonyme Melqart), dont le culte s'inscrivait dans une symbolique du pouvoir royal, n'a pas pu ne pas être affecté par les évolutions politiques qui se font jour à Carthage, vers la fin du IVe siècle, dans un sens « démocratique ». Melqart n'en conserve pas moins une place de choix dans le panthéon punique. On sait qu'il avait à Carthage un temple, non localisé (*CIS*, I, 4894 et 5575) ; il formait dans la cité avec le dieu Sid un couple divin dont une inscription signale un serviteur (*CIS*, I, 256) ; sous la forme de Milkashtart, il y demeure associé à Astarté comme dans le reste du monde phénico-punique (*CIS*, I, 250, 2785, 4839, 4850, 5657). On a vu que sa place dans l'onomastique carthaginoise témoignait de sa permanence dans la

ferveur populaire, même en tenant compte du caractère conservateur de l'onomastique et des décalages qu'il implique.

A Tyr, la cérémonie principale du culte de Melqart était ce qu'on appelle dans les sources grecques l'*egersis*, c'est-à-dire le « réveil » ou la résurrection du dieu, qui était précédé de sa crémation sur le bûcher. Un tel rite suppose la participation d'officiants, à la tête desquels on peut faire l'hypothèse qu'à Tyr même se plaçait la personne du roi, en sa qualité d'héritier et de substitut du dieu (C. Bonnet, 1988, p. 174-179). Or, s'il n'en est pas d'occurrences dans la cité phénicienne, le titre de « ressusciteur de la divinité, époux d'Astarté » figure à plusieurs reprises dans les inscriptions de Carthage, avec des indications qui plaident en faveur du rattachement de ce titre au culte de Melqart (CIS, I, 227, 260-262, 377, etc. ; M.G. Amadasi-Guzzo, 1967, app. 4). Parmi ses officiants, on compte plusieurs suffètes et grands prêtres, signe que la cérémonie de la résurrection du dieu à Carthage était entourée de faste et source de prestige.

A la fin du IIe siècle de notre ère, un écrivain carthaginois de langue latine, qui est un des témoins de la persistance de la culture punique en Afrique du Nord, Tertullien, raconte avoir vu brûler vif, sur une scène de théâtre, un personnage qui avait pris la figure d'Hercule (*Apol.*, XV, 5; *Ad nat.*, I, 10, 47). On a suggéré de reconnaître dans cette mise en scène dramatique le rite de crémation de Melqart avant sa régénération, tout en soulignant la difficulté qu'il y a, à cette époque tardive, de faire le départ entre ce qui revient au dieu phénicien et à Héraklès-Hercule, dont la geste comporte aussi la montée sur le bûcher, sur l'Oeta (C. Bonnet, 1988, pp. 172-173). Certes, l'histoire mythique et l'histoire réelle de Carthage sont ponctuées de ces immolations par le feu, de Didon-Elissa, aux origines de la cité, à la femme d'Hasdrubal, au dernier jour de la ville, au printemps 146 avant J.-C. (Appien, *Libyca*, 131), en passant par le Magonide Hamilcar, le « roi » vaincu à Himère en 480. Mais on aurait probablement tort de réduire tous ces suicides rituels accomplis par le feu à un même dénominateur commun.

L'iconographie de Melqart à Carthage, si elle n'est pas très abondante, est très représentative du métissage culturel qui est une des caractéristiques de la cité punique en particulier dans les deux derniers siècles de son existence (fig. 109). On y voit en effet coexister la tradition orientale et les adaptations que l'hellénisme a introduites avec l'assimilation de Melqart à Héraklès. Cette coexistence de deux types iconographiques à une même époque – approximativement le IIIe siècle avant notre ère – est observable sur une catégorie d'objets rituels dont l'origine première est probablement l'Égypte du Nouvel Empire (J. Vercoutter, 1945, p. 302-303), mais avec une combinaison d'apports minoens et helléniques (C. Picard, 1967, p. 80; E. Acquaro, 1971, pp. 186-187) qui en fait à Carthage une composante originale du mobilier des tombes, où elle est présente dès la fin du VIIe siècle et jusqu'aux derniers jours de la cité : les « hachettes-rasoirs » en bronze, le plus souvent ornées de décors incisés et gravés, ce qui n'est jamais le cas sur leurs homologues égyptiens. Ainsi, une hachette-rasoir d'époque barcide, provenant de la nécropole de Sainte-Monique (fig. 109), montre le dieu debout sur une sorte de podium qui surmonte lui-même une fleur de lotus, coiffé d'une tiare ou d'un bonnet conique,

portant un long vêtement fendu et tenant de la main droite une « hache fenestrée » qui repose sur son épaule : on retrouve ces mêmes éléments (y compris la fleur de lotus, symbole de résurrection), sur une stèle trouvée près d'Alep, beaucoup plus ancienne (fin IXe siècle avant notre ère), où l'image de Melqart est identifiée comme telle par l'inscription qui figure au registre inférieur (A. Lemaire, 1984, pp. 337-349). A la même époque, deux autres rasoirs provenant de la même nécropole témoignent de l'hellénisation concomitante de la représentation du dieu. Sur l'un d'eux, Héraklès-Melqart debout, nu sous sa *léonté* – la dépouille de lion qui est des attributs d'Héraklès – s'appuie sur sa massue. Au revers, le héros coiffé de la tiare à plumes empoignant un guerrier agenouillé qu'il transperce de sa lance n'est autre que Sid, autre dieu punique qu'on a vu associé à Melqart à Carthage même, ce qui nous assure que le dieu à la *léonté* n'est pas seulement le demi-dieu grec, mais

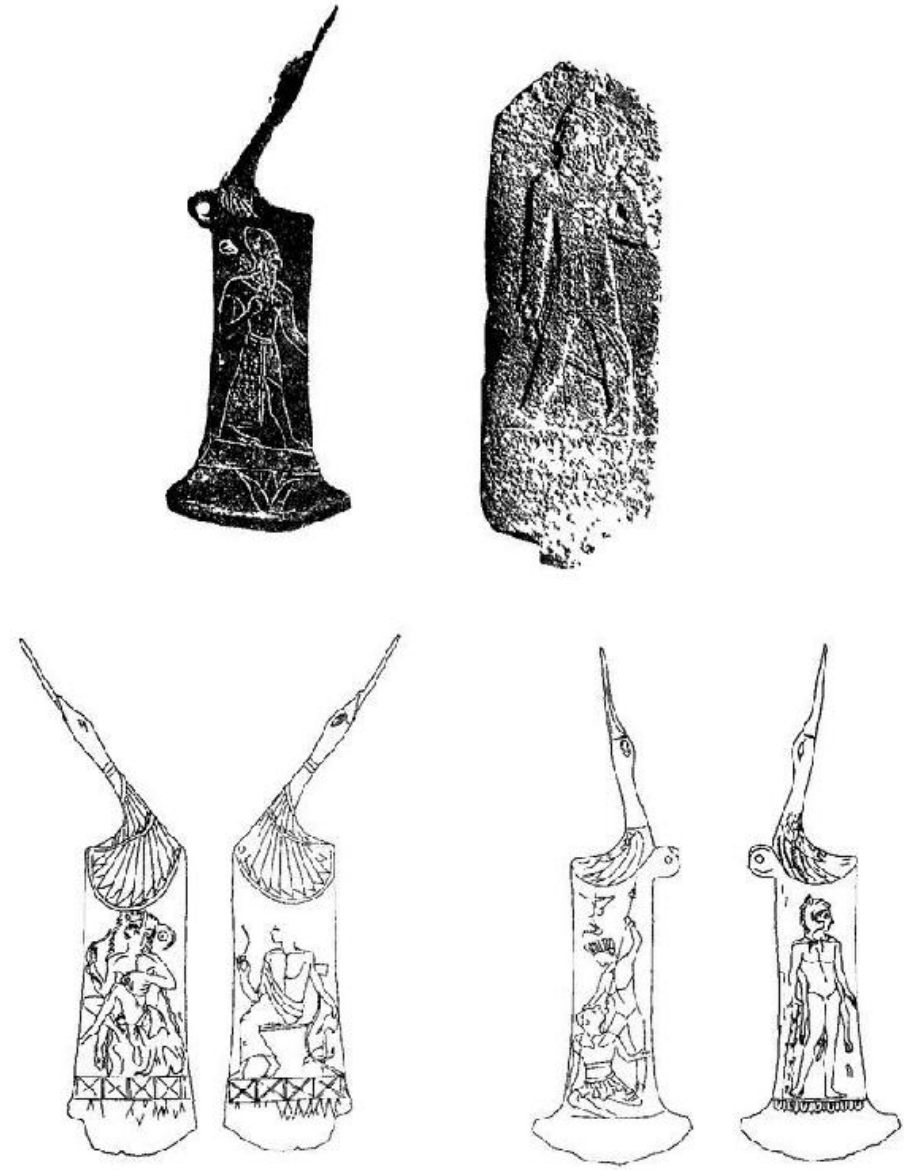

Fig. 109. -

Images de Melqart. En haut à droite, stèle d'Alep.

bien Melqart hellénisé (fig. 109). Sur le second rasoir, Héraklès-Melqart, pourvu de sa massue sur laquelle s'appuie son épaule droite, est assis jambes croisées, coiffé de la tête de lion (fig. 109). Au revers est figuré assis Iolaos, associé au dieu dans la légende de l'Héraklès tyrien. S'il est donc vrai que c'est le monnayage de Crotone et de Tarente qui semble avoir fourni le type iconographique du repos d'Héraklès représenté assis, il ne s'agit en fait que d'un «vernis italiote » appliqué sur le dieu carthaginois (C. Bonnet, 1986, pp. 220-222).

Les divinités du « serment d'Hannibal »

Ces représentations de Melqart issues de la nécropole dite de Sainte-Monique sont à peu près contemporaines d'Hannibal. Or il se trouve que les spécialistes de la religion carthaginoise ont pour cette époque à leur disposition un document clef, mais qui témoigne au plus haut point des difficultés d'accès à une culture dont les attestations nous sont parvenues filtrées par les textes classiques. Polybe (VII, 9, 2-3) nous fournit ce qui paraît bien être la traduction grecque d'un original punique du traité conclu en 215 avant J.-C. entre Philippe V de Macédoine et Hannibal. A l'appui de leur serment, Hannibal et les chefs puniques présents à ses côtés invoquent des divinités groupées par triades. Sous leurs noms grecs : Zeus, Héra et Apollon ; le *daimôn* des Carthaginois, Héraklès et Iolaos ; enfin Arès, Triton et Poséidon. On discute toujours sur l'identification de la plupart des dieux mentionnés dans ce texte et la première question, qui est de savoir s'ils représentent le panthéon de Carthage ou le panthéon personnel du chef barcide, n'est pas sans incidence sur les propositions qu'on peut faire. Ainsi le premier nommé, Zeus, devrait, dans la seconde hypothèse, être plutôt Baal Hammon, principale divinité masculine de Carthage à l'époque d'Hannibal, mais il est des spécialistes pour penser plutôt à Baal Shamin, le *dominus caeli* traditionnel, comme nous l'avons vu (W. Huss, 1986, p. 223). Héra pourrait être Astarté, qui lui correspond dans l'*interpretatio Graeca*, mais aussi bien Tanit, qui forme couple avec Baal Hammon comme Zeus avec Héra. Apollon fait problème car, s'il est traditionnellement assimilé à Reshef, le dieu sémite n'est pas attesté à Carthage ; mais Appien (*Libyca*, 127 et 133) signale, à l'époque de la chute de Carthage, en 146, un temple d'Apollon dans les parages de l'agora. Dans la deuxième triade, on s'accorde en général à reconnaître Tanit dans le *daimôn*, ou divinité tutélaire, des Carthaginois, ce qui dès lors exclut d'y voir l'équivalent d'Héra dans la première triade; Héraklès est évidemment Melqart et pour Iolaos on a le choix entre le dieu Sid et Eschmoun, l'un et l'autre entretenant un rapport étroit avec Héraklès-Melqart. Eschmoun, toujours interprété en grec en Asklépios, doit être éliminé ; mais on voit la difficulté : comment se résigner à voir absent de ce serment solennel une divinité dont le temple, sur la colline de Byrsa, était le plus grand de Carthage ? La dernière triade pose moins de problèmes : Arès serait Baal Haddad, Triton, Baal Malagê et Poséidon, Baal Saphon. Surtout, il apparaît que cette troisième triade correspond à une triade invoquée au VII^{e} siècle avant J.-C. dans le traité conclu entre le roi de Tyr et Asarhaddon (C. Bonnet, 1988, p. 182). On peut en conclure au conservatisme de la liste d'Hannibal, qui reprend les divinités invoquées dans un traité tyrien quatre siècles auparavant, et aussi que, plutôt qu'au panthéon dynastique des Barcides, elle se référait au panthéon officiel de Carthage.

Le clergé carthaginois

Qui dit dieux dit lieux de culte, pratiques cultuelles, desservants. Ce

qui précède laisse deviner l'importance du poids social des prêtres (*kohanim*) à Carthage. De ce clergé, qui semble avoir été nombreux, nous avons l'image – pour l'image physique, on verra plus loin les stèles – qui nous a été laissée par les inscriptions (épitaphes, ex-voto). Les généalogies que fournissent certaines d'entre elles montrent que des dignités religieuses demeuraient le privilège de familles aristocratiques où elles se transmettaient, comme certaines charges civiles, de génération en génération : une stèle du tophet mentionne dix-sept générations de prêtres de Tanit. Ce caractère héréditaire est aussi attesté en Orient, où il devait aussi coexister, comme à Carthage, avec la cooptation, certainement très limitée, de nouvelles familles dans la gestion des sacerdoces. Il ne semble pas qu'en dépit du prestige dont il jouissait le clergé ait constitué une caste dans l'appareil de l'État, encore moins qu'il ait joué un rôle dans le domaine politique. Mais à la tête des desservants de chaque temple était un « chef des prêtres », ou chef du collège sacerdotal (*rab kohanim*) dont les attributions étaient importantes : érection ou rénovation de sanctuaires, fixation des tarifs sacrificiels. De telles prérogatives avaient nécessairement une incidence non négligeable sur la vie économique de la cité.

On a vu que le panthéon carthaginois était relativement nombreux, à la fois conservateur et évolutif, sans même tenir compte pour l'instant – on y reviendra plus loin – de l'introduction de divinités étrangères, comme les *Cereres* siciliennes au début du IVe siècle. Carthage n'était pas en cela différente des autres cités du monde phénicien, dans lesquelles l'ordre de préséance des immortels et leur rôle dans la cité différaient d'une ville à l'autre. On peut imaginer – en l'absence malheureusement de documentation à cet égard – que cette vie religieuse complexe alimentait les discussions théologiques au sein des collèges sacerdotaux. On a même fait l'hypothèse que ce clergé était investi de la mission de conserver et de transmettre toute une littérature – probablement en grande partie orale – relative aux traditions les plus anciennes, et notamment à la geste de la reine fondatrice, Elissa-Didon (G.-Ch. et C. Picard, 1982, pp. 76-77). Reconnaissons que nous ignorons à peu près tout de l'organisation de la vie intellectuelle dans la Carthage punique. Mais si l'on songe aux modalités de la survie de la culture punique dans l'Afrique romanisée, où la persistance de la langue va de pair avec la persistance de certains cultes, on peut admettre que les prêtres ont pu jouer à Carthage un rôle assez largement culturel.

Nous sommes heureusement mieux informés sur leur rôle proprement cultuel. La documentation conservée évoque des liturgies contraignantes, dont le détail n'est pas sans rappeler la minutie tatillonne des prescriptions du *Lévitique*. L'accomplissement des rites exigeait la collaboration de tout un personnel qui assistait les prêtres et vaquait à de multiples offices : des scribes, en premier lieu (et ceux-là en particulier étaient les garants de la résistance de la langue écrite à de trop fortes érosions – C. Bonnet, 1991, p. 158), mais aussi les assistants du culte au sens strict : des chantres et des musiciens – dont une célèbre description de la cérémonie de l'holocauste, au tophet, due à Diodore de Sicile, postule au demeurant la présence –, des préposés aux lumières, des barbiers sacrés et aussi, et surtout des

bouchers chargés de tuer et de dépecer les animaux pour les sacrifices et d'en préparer les viandes. A l'image du *mageiros* dans la Grèce classique, qui était presque toujours un fonctionnaire public, le sacrificateur punique alliait en sa personne le profane et le sacré, étant à la fois boucher et cuisinier, mais aussi prêtre (S. Ribichini, 1985, pp. 34-35). Les tarifs sacrificiels de Carthage témoignent d'une organisation précise du rituel des sacrifices, accomplis à l'initiative des fidèles parfois aussi en dehors des fêtes publiques, et leur fonction de régulation alimentaire était alors patente.

Le principal de ces textes, connu sous le nom de « Tarif de Marseille » – du nom de son lieu de trouvaille : en fait il était affiché à Carthage dans le temple de Baal Saphon – porte dans son en-tête le terme sémitique *bet*, que le contenu du document a fait traduire par «tarif», mais qui – l'étymologie en demeure obscure – pourrait signifier aussi bien «perception» (P. Xella, 1985, pp. 40-41). Ce texte distingue clairement les différentes sortes d'offrandes, en particulier animales ; on peut les classer en cinq catégories, d'après des critères qui tiennent compte de leur taille et donc de leur importance alimentaire : les bovins adultes, les veaux, les ovins adultes, les ovins jeunes et enfin les oiseaux. On discute sur la signification du mot ⊃*yl,* rencontré dans ces listes, qui désignerait non point le bélier, mais le cerf : et de fait ces dernières années la trouvaille faite par la mission allemande de la dépouille d'un cerf dans un dépôt de fondation daté du III^e^ siècle confirme le caractère éventuel de victime sacrificielle du cervidé. Toutes les offrandes n'étaient pas carnées : le «tarif» mentionne aussi entre autres la farine, l'huile, le lait, les pâtisseries. Ce qui justifie l'appellation de « tarifs » donnée à ces documents est la précision qu'ils fournissent des parts qui revenaient respectivement au prêtre et au dédicant suivant le type d'animal offert et la nature du sacrifice. « Pour un bœuf, dit le Tarif de Marseille, en sacrifice expiatoire ou en sacrifice de communion ou en holocauste : aux prêtres dix [sicles] d'argent à chacun. Et, en sacrifice expiatoire, il leur appartiendra, en plus de cette taxe, de la viande pesant trois cents [sicles]. Et, en sacrifice de communion, la poitrine et la cuisse droite. La peau, les côtes, les pattes et le reste de la chair appartiendront au maître du sacrifice. » Le document prévoyait aussi les abus possibles de la part des prêtres : « Tout prêtre qui percevra une taxe autre que celle fixée par cette table sera frappé d'une amende. »

L'aspect physique de ces prêtres nous est connu par leurs représentations sur des stèles. Le vêtement d'abord, une longue robe ou tunique « talaire » tombant jusqu'aux pieds, apparemment passée par-dessus un pagne, et qui devait être en lin : c'est ainsi qu'apparaît le « prêtre à l'enfant » sur la fameuse stèle de calcaire gris conservée au musée du Bardo, à Tunis (fig. 122, *infra*), et dont la vue décida F. Icard à entreprendre la fouille du tophet à la veille de Noël 1921. Sur une autre stèle provenant aussi de l'aire sacrificielle, la robe sacerdotale de lointaine origine égyptienne qui habille un personnage représenté en orant, les paumes présentées vers l'avant, la tête nue, est brodée d'un « signe de Tanit » dans lequel on est tenté de reconnaître un caractère cultuel spécifique (fig. 110). Les deux personnages précités sont imberbes et ont la tête rasée, ce qui ne semble pas être le cas général, si l'on en juge par une autre représentation, elle aussi

issue du tophet, d'un homme que l'œnochoé et la patère qu'il tient en main pour une libation désignent comme un desservant, et qui porte barbe et chevelure abondantes, cette dernière apparente sous un voile qui retombe sur les épaules à la manière d'un *klaft*.

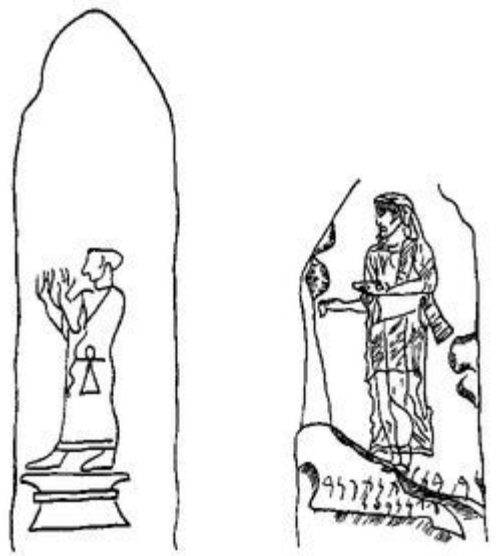

Fig. 110. -

Deux représentations de prêtres sur des stèles de Carthage (d'après A.-M. Bisi, Le stele puniche).

Les temples

Ce que l'on aimerait mieux connaître, ce sont les temples où officiaient ces prêtres. Celui que les textes ont rendu le plus célèbre est le sanctuaire d'Eschmoun, considéré comme le plus riche, situé sur le sommet de la colline de Byrsa, très probablement face à la mer, et où l'on accédait depuis les quartiers de la plaine littorale par un escalier de soixante marches : ce fut le dernier réduit de la résistance lors de la phase finale du siège de Carthage, au printemps 146 avant J.-C. (Appien, *Libyca*, 130). C'est dans l'incendie de ce temple qu'au dernier jour la femme d'Hasdrubal – le commandant de la place, qui s'était déjà rendu à Scipion – périt volontairement, rééditant ainsi symboliquement, tant de siècles plus tard, le geste de Didon (*ibid.*, 131). On sait malheureusement depuis peu (c'est un des acquis négatifs des récentes fouilles françaises) qu'il n'y a aucune chance de retrouver le moindre vestige de ce temple, dont même les fondations ont dû disparaître dans la gigantesque entreprise de nivellement de la colline exécutée a l'époque d'Auguste (S. Lancel, 1982, p. 363). Toujours selon Appien (*Libyca*, 127), le temple d'Apollon – peut-être le

sémitique Reshef : *cf. supra*, p. 228 –, situé en bordure de l'agora près du port de commerce, contenait une statue de culte en bronze doré, elle-même renfermée dans un édifice aux parois revêtues de feuilles d'or, que les soldats de Scipion pillèrent en les détachant à la pointe de l'épée. Ce qui ne nous éclaire pas sur le plan du sanctuaire.

On s'accorde à dire que le prototype du temple phénico-punique est celui qui fut bâti par le roi Salomon à Jérusalem au début du premier millénaire avant notre ère, avec l'aide de bâtisseurs venus de Phénicie. A défaut de vestiges de ce «Premier Temple », la description qu'en donne l'Ancien Testament *(I Rois*, 6-7) permet d'en restituer la disposition avec quelque probabilité. C'était un édifice de plan oblong, composé de trois parties en enfilade : un vestibule (*Ulam*), la grande salle de culte (*Hekal*), enfin, au fond, le saint des saints (*Debir*), où reposait l'arche d'alliance. La façade du porche, à l'est, dont deux piliers libres ou engagés encadraient l'entrée, donnait sur un vaste parvis. L'archéologie a pu parfois retrouver sur des sites puniques ce schéma tripartite caractéristique de l'architecture religieuse sémitique. Ainsi à Monte Sirai, en Sardaigne, dont un sanctuaire remonte sans doute au VI^e^ siècle. Toujours en Sardaigne, au cap San Marco, près de Tharros, un temple archaïque présente ces mêmes trois éléments en enfilade : vestibule, salle principale consacrée au culte, *cella* enfin, au fond.

A Carthage même, dans les années 20, le Dr Carton avait fouillé un petit sanctuaire d'époque hellénistique, dont les vestiges étaient apparus en bordure sud de l'agglomération moderne, à environ cinq cents mètres à l'ouest du tophet, lors des travaux d'implantation du chemin de fer électrique (L. Carton, 1929). L'édifice consistait en une cella rectangulaire très simple, divisée longitudinalement par des cloisons de terre battue. Au mur du fond de la *cella* s'adossait un autel surmonté d'un baldaquin soutenu par des demi-colonnes appuyées *in antis* sur des cloisons d'argile. Les fragments architectoniques en grès stuqué conservés ont permis de présenter récemment une hypothèse plausible pour la restitution de ce baldaquin en coupe et en élévation, avec des colonnes d'ordre ionique (N. Ferchiou, 1987) (fig. 111).

C'est l'occasion de présenter ici les termes d'un débat qui n'est sans doute pas clos. Nombreuses sont les stèles votives carthaginoises qui présentent un motif architectural constitué par deux colonnes, le plus souvent ioniques, plus rarement doriques, supportant un entablement parfois couronné par un fronton. A la suite de St. Gsell (cf. notamment HAAN, t. IV, p. 204), on a estimé généralement que ce type de décor fournissait une image réduite des temples puniques de l'époque hellénistique, des *naoi* distyles prostyles dont les monuments siciliens auraient été le modèle (C. Picard, 1976, p. 99; M.H. Fantar, 1984, p. 437). A la différence d'A. Lézine, qui a proposé d'y voir seulement la reproduction des baldaquins – tel celui qu'on vient de voir de la «chapelle Carton » – situés à l'intérieur de la *cella* (A. Lézine, 1959, p. 248). Ainsi, selon celui qui fut longtemps l'archi-tecte

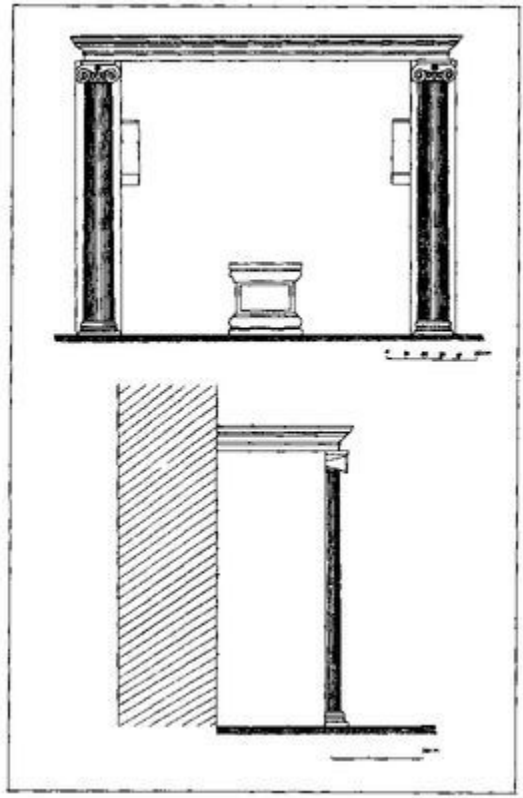

Fig. 111. -

La « chapelle Carton ». Hypothèse de restitution du « baldaquin », en coupe et en élévation.

en chef des monuments historiques de Tunisie, ce décor architectural des stèles ne saurait être invoqué à l'appui de la thèse selon laquelle l'architecture religieuse des derniers temps de Carthage aurait purement et simplement adopté les modèles grecs. Ce qui caractérise en effet le temple grec et le différencie le mieux des sanctuaires orientaux est son mode de couverture, le toit à deux pentes, dont l'expression, en façade du *pronaos*, est le fronton triangulaire.

Or, même dans le domaine de la Carthage tardive hellénisée, rien n'atteste l'existence de ce type de couverture. Le *naïskos* trouvé à Thuburbo Maius, non loin de Carthage, au début de ce siècle, et dont les motifs figuratifs – notamment le porc – suggèrent un culte à Déméter (*cf. infra*, p. 334), peut apparaître comme une maquette assez représentative du stade auquel était parvenue l'évolution de l'architecture religieuse à Carthage à la veille de sa chute. L'édifice à *cella* qu'il reproduit, précédé d'un porche à deux colonnes, le tout reposant sur un socle, comporte une couverture en terrasse, avec un entablement sans fronton dont on commentera plus loin la riche et lourde modénature (fig. 181). L'ensemble dérive du lointain modèle du naos égyptisant modifié par l'adjonction d'un porche, et ainsi transformé en édifice distyle. A peu près contemporaine est une

chapelle peut-être funéraire relevée aux environs de Thizika, toujours dans le pays de Carthage, et dont N. Ferchiou (fig. 112) a proposé récemment une restitution. On est amené à restituer ici aussi un édifice à couverture en terrasse dont la *cella* est précédée d'un porche soutenu par des colonnes doriques ; cet ordre est repris dans les colonnes engagées qui flanquent l'entrée de la *cella*, mais – et de façon très significative d'un métissage architectural – coexiste avec les corniches à gorge égyptienne de l'entablement (fig. 112) (N. Ferchiou, 1987, p. 27).

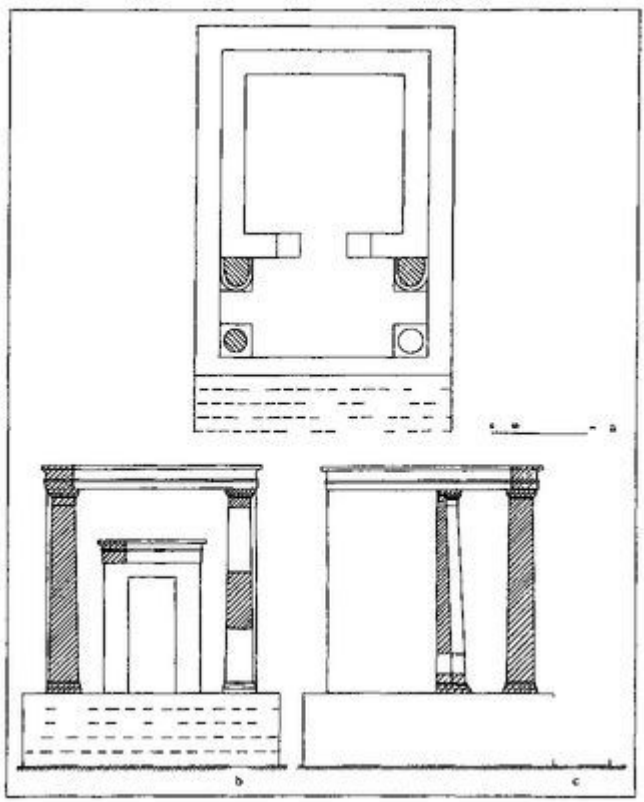

Fig. 112. -

La chapelle de l'« Aubépine » (Zaroura) près de Thizika.

Est-ce à dire que le vieux schéma tripartite du temple oriental dont le temple du roi Salomon constitue le prototype avait alors disparu à Carthage? Il survivait peut-être encore, si du moins on en juge par la disposition intérieure d'une très petite « chapelle », aujourd'hui détruite, mise au jour en 1919 sur les pentes de Sidi-bou-Saïd, dans la banlieue nord de Carthage. On a pu y reconnaître, en enfilade, un porche, une salle cultuelle, et un « saint des saints », ces trois éléments en très petites dimensions, comme si on avait voulu reproduire dans cet édifice un monument beaucoup plus important dont on aurait ici une image réduite (A. Lézine, 1959, p. 251).

Attitudes envers la mort et les morts

En soulignant, au début de ce livre, le précieux apport de la fouille des nécropoles à la connaissance de la plus ancienne Carthage, nous avons soulevé la question que pose nécessairement la présence dans les tombes de mobiliers funéraires. Leur composition même, quand il s'agit des plus simples (récipients pour les aliments solides et les liquides, vases à boire, assiettes) suppose au moins comme finalité l'idée d'une survie matérielle, ou peut-être de façon moins claire la réalisation analogique ou symbolique des conditions matérielles d'une survie : à ces objets s'ajoute la lampe pour éclairer le mort et le conduire dans les ténèbres. Pour le guider dans l'au-delà? Ce serait déjà répondre à une question qui reste seulement formulée. A quelles motivations de piété consciente répondent en effet ces pratiques ? Faute du moindre document écrit traitant de ce qu'on pensait à Carthage des modes de survie du défunt, de son « après-mort », de tout ce corps d'idées et de doctrines que le monde classique appelait l'eschatologie, on ne peut qu'interroger prudemment des indices d'ordre archéologique.

Ils attestent au moins la croyance – commune, à quelques variantes près, à la plupart des civilisations du monde antique – que le mort doit être installé dans sa « demeure d'éternité » (BT^{e}LM en phénicien, et c'est ainsi aussi que les anciens Égyptiens appelaient les tombes) dans les meilleures conditions de « survie physique », mais même de confort et de protection. D'où, outre les objets déjà cités plus haut, ceux que l'on voit dans les sépultures carthaginoises entourer les défunts : ceux qu'en phénicien on appelle les *rephaïm* (A. Caquot, 1981, pp. 344-357) appellation qui semble tout à la fois évoquer la langueur d'une absence de vie, mais aussi un statut presque divin, comme le grec *makaroi.*

Fonction de protection, telle est assurément celle des amulettes et des figurines de terre cuite dont nous avons signalé plus haut la présence dans les tombes de l'époque archaïque. Un peu plus tard, à partir de la fin du VII^{e} siècle et presque jusqu'aux derniers jours de la cité, on y voit souvent figurer ces objets si typiques de Carthage et de son aire d'influence directe (Sardaigne, Baléares) que nous avons déjà cités à propos de l'iconographie du dieu Melqart : les hachettes-rasoirs. Une centaine de ces rasoirs de bronze ont été recueillis dans les nécropoles de Carthage : en général placés près de la tête du mort, souvent enveloppés dans un sachet de sparterie. C'est à partir du IV^{e} siècle que se fixe leur élégant profil allongé, avec leur pédoncule en forme de col d'oiseau, et que se généralise sur leur surface un décor gravé, d'abord exécuté au pointillé, ensuite au trait. Ce sont les thèmes de ce décor, précisément, qui nous éclairent un peu sur les raisons de la présence de ces objets auprès des morts, car leur usage pour les besoins d'une toilette « matérielle » n'épuise pas leur signification : on en a trouvé dans des sépultures de femmes, qui n'en avaient que faire dans le quotidien, puisqu'elles s'épilaient. Sur ces rasoirs probablement utilisés par les vivants pour des toilettes rituelles – on a vu qu'à Carthage le personnel des temples comportait des « barbiers sacrés » : *CIS*, I, 257-259 et 588 – figurent des thèmes essentiellement religieux : des scènes de prière, des représentations de divinités (égyptiennes et

phénico-puniques (fig. 113)) et des figures mythiques, comme celles que nous avons vu illustrer la geste du dieu Melqart. Les rasoirs déposés dans les tombes sont ainsi des talismans protecteurs dans la mesure où ils sont liés à des actes de piété accomplis autrefois par les défunts, et que leur décor rend éternellement présents et opérants (C. Picard, 1967, pp. 112-115).

Fig. 113. -

Hachette-rasoir de Carthage (recto et verso). A droite, la couronne de Basse-Égypte et le signe ankh tenu par le personnage dans sa main droite sont égyptisants. A gauche, la fleur de lotus, au bas de la composition, suffit à égyptiser cette représentation d'une orante.

On a dit plus haut, à propos des tombes archaïques, un mot des masques de terre cuite, dont l'intention est évidemment apotropaïque, surtout quand ils sont grimaçants ou grotesques. Ils suggèrent, on l'a souligné, des déguisements rituels, et leur relativement petit nombre peut faire admettre, comme on l'a avancé, que ceux qu'on retrouve dans les tombes aient appartenu à des initiés. Dans les tombes plus récentes ces masques en terre cuite ont une descendance dans laquelle on s'accorde à reconnaître l'expression la plus brillante de l'artisanat d'art punique : celle des pendeloques en pâte de verre polychrome. Ces pendentifs façonnés sur noyau ne sont pas inconnus ailleurs et leur production en Orient est ancienne, mais les exemplaires de Carthage, où ils ont dû être réalisés sur place à partir au moins du IVe siècle, tirent leur réussite du parfait accord chromatique de la matière (où dominent les bleus et les jaunes sur fond blanc) avec les détails iconographiques de ces petits masques (fig. 114). Sont-ils, comme l'a proposé récemment une spécialiste, des représentations de divinités protectrices ? Dans les visages féminins, plus rares, on pourrait identifier Tanit, et dans la série plus abondante des masques masculins, Baal Hammon pourrait figurer sous les traits d'un vieillard à la barbe abondante, tandis qu'il faudrait peut-être reconnaître

Melqart ou Eschmoun dans les masques plus juvéniles, où la barbe est

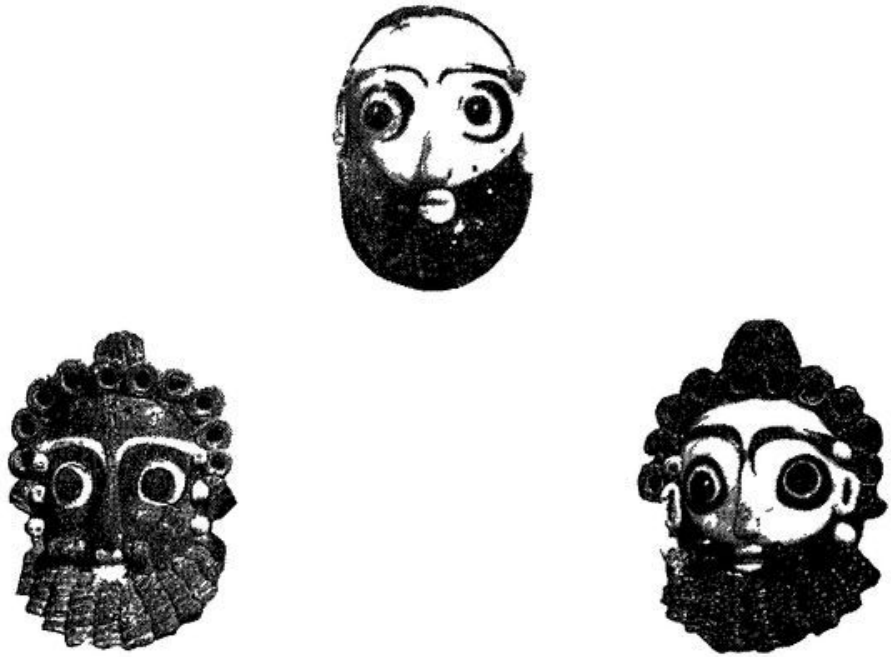

Fig. 114. -

Trois pendentifs en pâte de verre façonnés sur noyau. Musée de Carthage.

moins fournie (M. Seefried-Brouillet, 1982, pp. 59-62). Quoi qu'il en soit de ces supputations, on a mis surtout l'accent sur une caractéristique commune à presque tous ces petits objets, les dimensions démesurément agrandies de leurs yeux exorbités, à l'iris dilaté, qui leur donnaient un pouvoir magique. Ils conservaient ainsi dans la tombe la fonction protectrice qui leur était reconnue quand leur vie durant les défunts les portaient à leur cou, comme l'atteste la bêlière qui permettait de joindre ces masques à d'autres amulettes formant collier. Tel n'était pas le cas d'une autre catégorie de masques, à laquelle il ne faudrait pas hésiter à reconnaître une destination strictement funéraire, celle des visages, toujours féminins, plus suggérés que réellement dessinés sur des coquilles d'œufs d'autruche, un support qui ne doit pas surprendre : nombreux sont dans les sépultures de Carthage, mais aussi dans les nécropoles puniques des Baléares où ils furent exportés, les objets, souvent des coupes ou des bols, faits avec ces coquilles, témoins d'une époque où la faune nord-africaine était d'une richesse et d'une diversité que l'homme prédateur devait rapidement appauvrir. Sur ces fragments de coquilles, où trois taches de couleur rouge – du cinabre – situent la bouche et les deux pommettes fardées (fig. 115), on voit surtout deux yeux immenses, aux

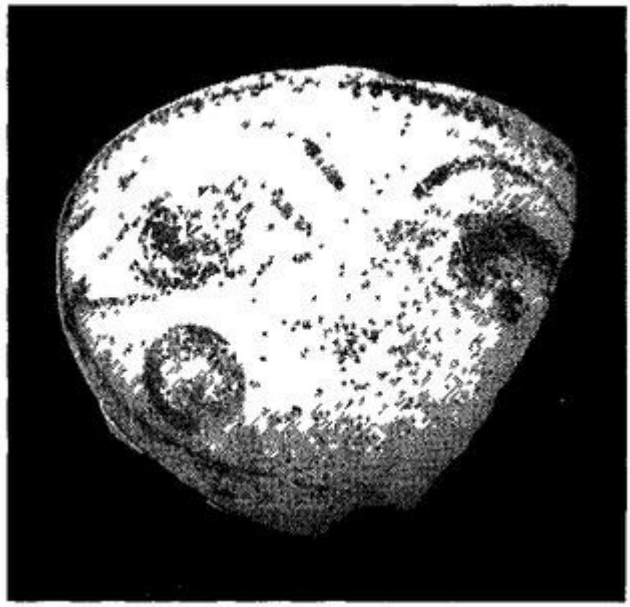

Fig. 115. -

Fragment d'œuf d'autruche peint en forme de masque. Carthage (V^e siècle av. J.-C.).

cils souvent bien indiqués : regards de poupées magiques, grands ouverts dans l'obscurité de la tombe pour mettre en fuite les mauvais esprits.

L'œuf est un symbole universel de vie, et l'on ne s'étonnera donc pas que l'œuf d'autruche soit encore présent dans la tradition funéraire punique sous une autre forme, où il est immédiatement reconnaissable : découpé, soit en deux moitiés, soit plus fréquemment aux trois quarts, avec des bords crantés sur lesquels s'adaptaient peut-être des couvercles. Le mort s'abreuvait ainsi à un récipient de choix qui par lui même donnait au breuvage qu'il contenait un puissant pouvoir régénérateur. Les décors peints en rouge qui ornaient sa surface témoignent du goût des ornemanistes dans la réalisation de compositions ordonnées selon des registres verticaux et horizontaux déterminés par des motifs géométriques où sont mis en œuvre des thèmes divers, animaliers, végétaux, mais avec la présence presque constante de thèmes phénicisants : la palmette, la fleur de lotus, l'arbre de vie (fig. 116). Très présents à Carthage à partir du VII^e siècle, les œufs décorés ont été trouvés avec une certaine fréquence sur le littoral de l'ouest algérien, à Tipasa et à Gouraya. Mais c'est en Espagne, notamment à Villaricos, et à Ibiza que les plus belles collections – et les plus nombreuses – ont été découvertes (M. Astruc, 1951 et 1957). Bel exemple des liens privilégiés entretenus de part et d'autre de la « mer ibérique » : la décoration était évidemment faite sur place sur

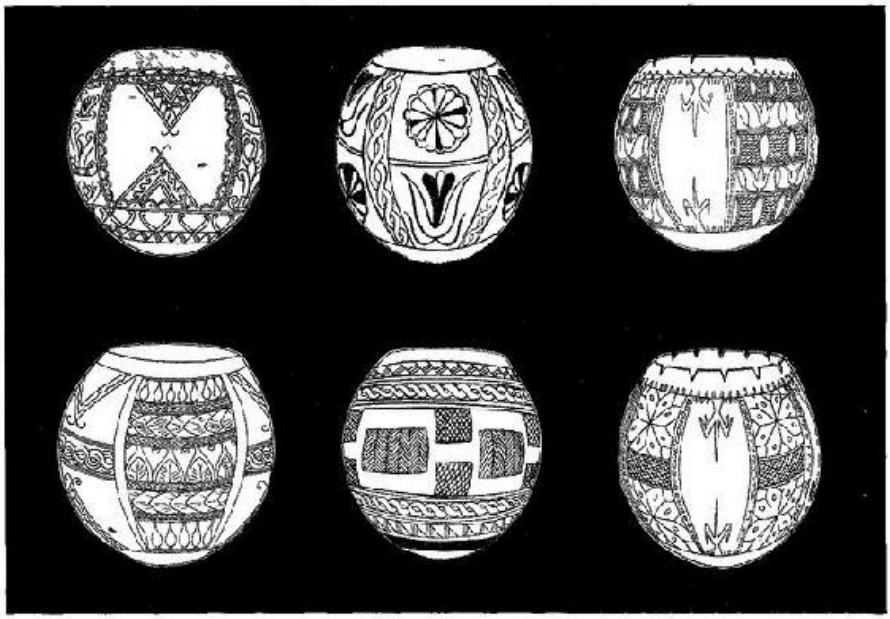

Fig. 116. -

Œufs d'autruche décores provenant de tombes de Carthage, Gouraya (Algérie), Ibiza, et Villaricos (Espagne).

une matière première expédiée d'Afrique. Et la similitude des décors pourrait suggérer qu'une fois pourvus de leur décor peint les œufs ont pu faire retour sur les sites du littoral algérien, avec une forte « valeur ajoutée». On peut hésiter sur la provenance des œufs mis au jour dans les tombes de Carthage à l'époque archaïque. On ne peut exclure qu'ils y aient été importés, bruts, de la haute vallée du Nil et décorés sur place, à l'exemple de ceux qui ont été découverts dans les tombes orientalisantes de l'Italie centrale (Cerveteri, Tarquinia, Vulci) (M. Gras, 1989, p. 142).

Inhumation et incinération

On a montré plus haut, à propos des nécropoles de Carthage à l'époque archaïque, que le rituel de l'incinération, même s'il est alors très minoritaire, y coexiste avec la pratique de l'inhumation. Comme le suggère la convergence de plusieurs indices, l'incinération à Carthage à cette époque serait le fait d'une population restée fidèle à une pratique courante en Phénicie, où au demeurant l'inhumation n'est pas inconnue. Disons-le nettement : les distinctions tranchées qu'il y a un demi-siècle encore les archéologues faisaient entre inhumants et incinérants ne sont plus de mise. A haute époque, à Carthage, le mobilier funéraire des sépultures à incinération, s'il nous est parvenu en moins bon état pour avoir subi au moins partiellement le feu de la crémation, n'est pas moins fourni que celui des tombes à

inhumation. Signe que du moins à cette époque le recours à l'incinération ne s'accompagne pas d'une « spiritualisation » des croyances relatives à l'« après-mort ». Mais que le sort matériel du cadavre soit une donnée indifférente, qu'il puisse en un même temps et dans un même contexte de culture être livré indifféremment à la terre ou au feu, est en soi indice de spiritualité.

Les fouilleurs des nécropoles de Carthage ont pu noter qu'à partir de la fin du Ve siècle se généralise la pratique de la crémation. A l'époque hellénistique (IVe-début IIe siècle), la sépulture la plus fréquente est un petit coffret de pierre calcaire, muni d'un couvercle en toit à deux pentes, où sont rassemblés les restes incinérés. Un matériel dès lors très réduit, parfois même jusqu'à l'absence, accompagne ces restes. Commentant le fait, on en a parfois conclu à une évolution des croyances, à leur «épuration» (M.H. Fantar 1970, pp. 12-13 ; F. Decret, 1977, p. 149). Mais il ne faut pas oublier que la pratique funéraire n'est pas séparable des conditions de développement du fait urbain. Dans les grandes cités du monde antique, la croissance urbaine se réalisait au détriment des nécropoles, désaffectées et reportées plus loin au fur et à mesure que la ville s'accroissait. Carthage a pratiqué cette reconquête du territoire des morts au profit des vivants, par exemple à Dermech et Douimès, au nord de la plaine littorale, ainsi que sur les pentes sud des collines de Junon et de Byrsa, tout en laissant longtemps subsister des enclaves funéraires dans son tissu urbain, par exemple sur le plateau de l'Odéon et au lieu-dit Sainte-Monique ou Saïda (S. Lancel, 1990, pp. 18-25). Cette coexistence partielle des vivants et des morts, assurément gênante pour les premiers, dont elle limitait l'expansion, s'est aussi nécessairement traduite pour les derniers par une moindre emprise individuelle sur le sol (ou plutôt sous-sol) qu'ils continuaient à occuper, d'autant plus que la Carthage du IVe siècle était, du point de vue de l'importance démographique, sans commune mesure avec la cité de Didon et de ses premiers descendants. A elle seule, ou mieux jointe à cette originale cohabitation des vivants et des morts sur une partie du territoire de la cité, la démographie pourrait rendre compte du parti adopté le plus souvent pour les sépultures à partir de la fin du Ve siècle. Dans cette nouvelle situation funéraire, une plus grande discrétion dans les dépôts de mobilier est liée à la grande restriction des espaces concédés aux morts.

Esquisses d'une eschatologie punique

Pourtant, vers cette même époque, en dehors de Carthage, mais dans le domaine punique proche, on pourrait dans une certaine iconographie funéraire trouver la trace d'une véritable eschatologie. Dans le cap Bon, plus précisément au Djebel Mlezza, la nécropole d'une cité détruite au milieu du IIIe siècle, Kerkouane, comporte des tombes à chambre dont les parois portent des peintures murales. Dans l'une d'elles, la tombe VIII, les tableaux représentés sur les parois latérales et la paroi du fond semblent se succéder comme pour raconter en images les phases d'une histoire symbolique. Sur l'une des

parois latérales, à côté d'un mausolée d'un type très courant dans l'Afrique de cette époque (IVe-IIIe siècle), à faîte pyramidal, est figuré un autel sacrificiel dont le feu est allumé (fig. 117) ; sur une autre paroi, de l'autre côté du mausolée est représenté un coq à large crête, mais surtout à ergots multiples, démesurément agrandis, détail qui a peu de chances d'être fortuit et pourrait avoir une valeur apotropaïque (fig. 118). Le même coq, avec cette même déformation probablement signifiante, apparaît sur le mur du fond de la tombe au-dessus de la représentation d'une ville protégée par un rempart – muni de tours –, que ses merlons arrondis permettent d'interpréter de façon sûre comme un mur d'enceinte (fig. 119). Cette enceinte est semi-circulaire, à l'image de celle de Kerkouane, et l'on a pu penser que c'était cette petite cité côtière toute proche, avec une façade sur la mer, qui était ainsi schématisée (A. Lézine, 1968, pp. 187-188). Mais il peut aussi bien s'agir d'une cité « idéale », représentée ainsi à

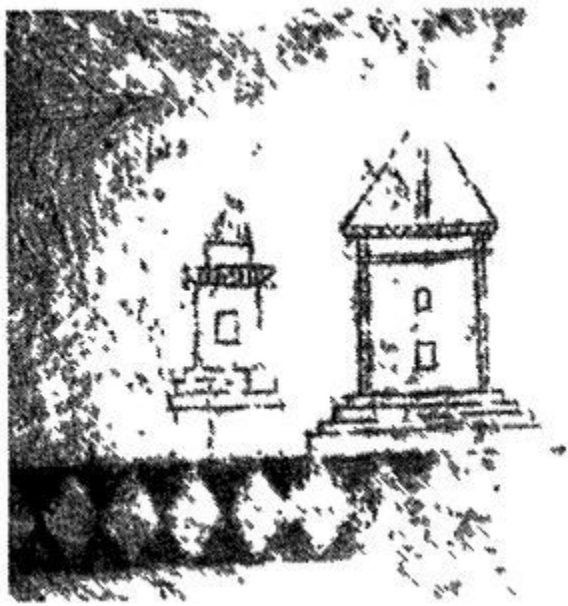

Fig. 117. -

La tombe VIII du Djebel Mlezza : la paroi sud-est.

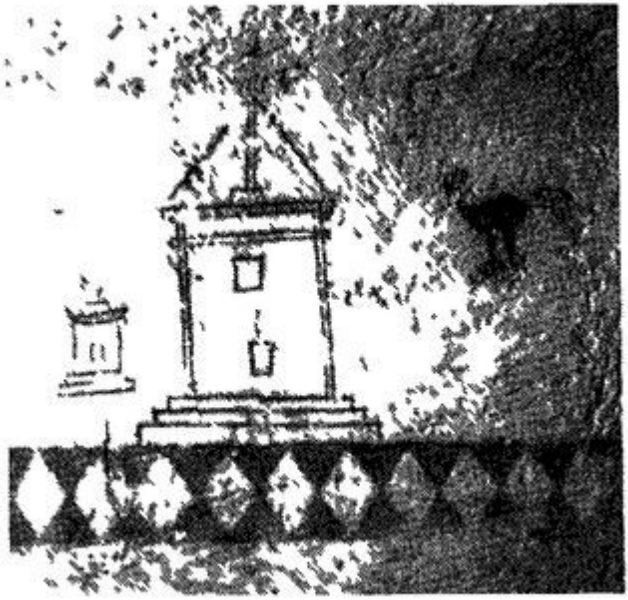

Fig. 118. -

La tombe VIII du Djebel Mlezza : la paroi nord-ouest.

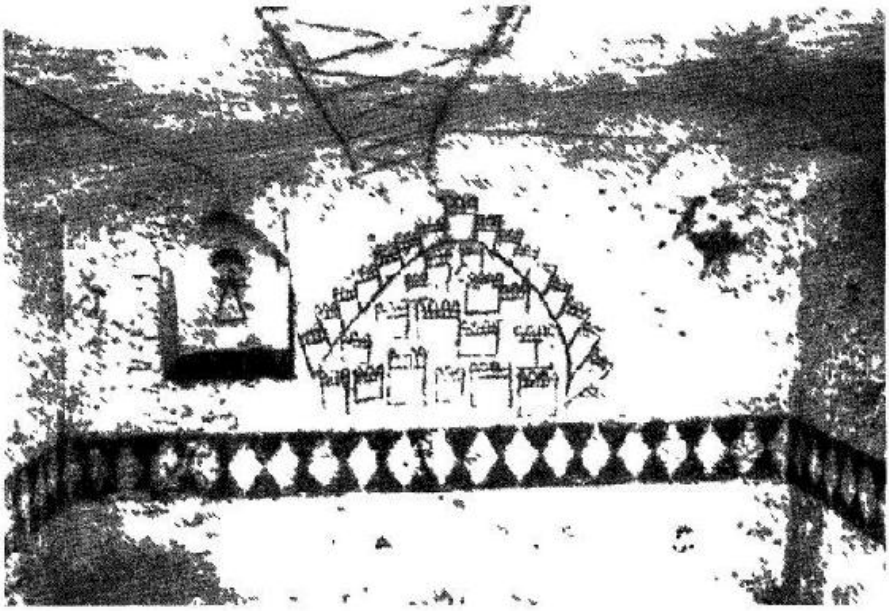

Fig. 119. -

La tombe VIII du Djebel Mlezza : la paroi nord-est.

partir d'une réalité urbaine commune aux cités du monde phénicien, cités presque toutes côtières, pareillement ouvertes sur la mer et

protégées par un rempart du côté du continent. De là à reconnaître dans cette image le « Royaume », la cité céleste vers laquelle se dirige l'âme du mort, ici sous la forme d'un coq, il n'y a qu'un pas, qu'on a parfois audacieusement franchi (M.H. Fantar, 1970, pp. 36-37 ; F. Decret, 1977, pp. 150-151). Si le scepticisme est permis, faute de parallèles probants, sur la signification eschatologique de la cité au rempart crénelé de la tombe VIII du Djebel Mlezza, on accordera une attention soutenue au coq, d'autant plus qu'on le voit figurer aussi, à deux reprises, perché sur le faîte pyramidal d'un mausolée à deux étages peint sur les parois d'un « hanout », c'est-à-dire d'une chambre sépulcrale creusée dans le rocher, dans la région de Séjenane, dans le nord-ouest de la Tunisie (M. Longerstay, 1990, p. 130). Et l'on se souviendra que l'inscription versifiée d'un des plus beaux mausolées de l'Afrique romaine, celui des Flavii à *Cillium* (Kasserine) fait état, dans sa description du monument, d'un détail maintenant disparu, celui des « ailes frémissantes du coq au sommet de l'édifice » (*CIL*, VIII, 211b). Il semble donc que l'association du coq et du mausolée ait une origine africaine ancienne, qu'on peut cependant hésiter à identifier comme punique : elle pourrait être aussi bien libyque, c'est-à-dire indigène, ou libyco-punique, et manifester cette mixité culturelle dont il est bien d'autres exemples. Reste à en apprécier la symbolique. Reconnaître dans le coq l'âme du mort, ou des morts, rôdant près du tombeau, veillant sur le tombeau, ou en route vers la cité idéale, donnerait assurément – mais non sans risque de surinterprétation – une forte cohérence aux représentations de la tombe du Djebel Mlezza.

On ne peut aborder la délicate question du symbolisme funéraire de ce monde libyco-punique sans évoquer les figures peintes sur les parois d'un autre « hanout », au Kef el-Blida, dans les monts des Mogods. Souvent commentées depuis leur découverte en 1900, ces fresques comportent en particulier une scène énigmatique. On y voit voguer un navire à poupe relevée, à la voile repliée à mi-hauteur du mât, et qui semblerait sur le point d'accoster un rivage (fig. 120). Il est licite d'y reconnaître un vaisseau de guerre de type phénicien, peut-être un *eikosore*, ou navire à vingt rameurs, qui daterait de l'époque archaïque, selon une estimation récente qui nous paraît un peu haute (M. Longerstay, 1990 a, p. 42). Vus de face, sept (ou huit?) guerriers sont en ligne sur le pont, lance dressée dans la main droite, le bouclier rond tenu par la gauche laissant dépasser les têtes coiffées d'un casque pointu. Sur la proue, ou plutôt juché sur l'*akrostolion*, ce qui le place à un niveau nettement supérieur, un autre personnage, barbu et vu de profil, tenant dans la main gauche un bouclier rond à relief échancré en V, brandit de la droite haut levée une bipenne, ou hache à deux tranchants, dont il paraît menacer un dernier

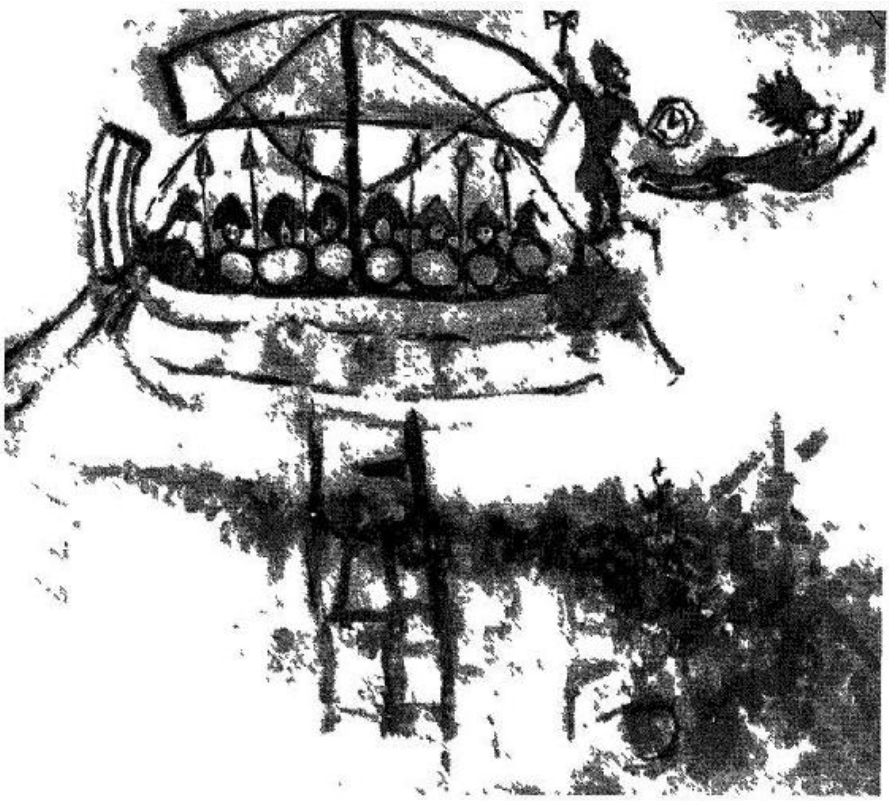

Fig. 120. -

Peinture du hanout de Kef el-Blida.

personnage, étendu à l'horizontale hors du navire, et qui semble flotter dans les airs, plutôt qu'à la surface de l'eau ; ce dernier est coiffé d'une sorte de bonnet hérissé, à moins qu'il ne s'agisse d'une coiffure à plumes.

Décrire une telle scène, c'est déjà commencer à l'interpréter, ne serait-ce que par la relation que ce faisant on explicite entre les personnages, ou par l'importance accordée à tel attribut qu'on croit reconnaître. Si par exemple on voit un casque « à crête de coq » dans la coiffure du personnage étendu à l'horizontale, le rapprochement avec le symbolisme du coq, que l'on vient de voir, suggérera l'identification de ce personnage avec l'image du défunt (on n'oubliera pas que le « hanout » est une tombe) « volant dans les espaces célestes ou navigant dans l'océan supérieur» (A.M. Bisi, 1966, p. 100). Car, dans un contexte funéraire, la représentation d'un navire, depuis la plus haute Antiquité, peut évoquer le voyage qu'accomplit le mort dans l'au-delà. Mais alors que faire des personnages figurés sur le navire? S'ils sont sept, comme on les a comptés d'abord, on y voit sept divinités indigènes, sept dieux secondaires associés au grand dieu Baal Hammon-Saturne, comme de fait elles apparaissent fréquemment sur les stèles (G. Camps, 1961, p. 105). Si, comme un examen plus attentif semble l'autoriser, on en compte huit – quatre de part et d'autre du mât central –, on proposera d'y reconnaître les huit *kabirim*, les dieux

phéniciens de la navigation (J. Ferron, 1968, p. 54). Dans l'une ou l'autre hypothèse, le personnage à la bipenne menaçante est crédité de la même identification : ce serait Baal Hammon, le grand dieu de Carthage. Mais quelle est alors sa relation avec le personnage qui semble planer dans les airs, si ce dernier représente l'âme du défunt voguant vers les espaces célestes ? Pour résoudre ce problème, J. Ferron (*ibid.*) imagine que le dieu figure dans la scène en tant que psychopompe, ou conducteur des âmes. Pour mieux rendre compte de l'attitude menaçante, tout en maintenant au personnage sa fonction psychopompe, un autre commentateur n'a d'autre ressource que de modifier radicalement la perception qu'on peut avoir du personnage étendu devant le navire : ce ne serait plus l'âme du mort, mais un génie malfaisant qui aurait « voulu s'opposer à l'heureuse navigation du bateau funèbre» (M.H. Fantar, 1970, p. 30).

De tels flottements sont révélateurs de la difficulté qu'il y a à interpréter avec quelque sûreté un monument unique en son genre, et au regard duquel on ne peut donc rien mettre en parallèle. Le contexte eschatologique, qui reste probable, mais que seules des découvertes comparables pourraient éclairer, semblait aux yeux des premiers commentateurs renforcé et précisé par leur perception, sous le navire, d'une échelle, aux barreaux de laquelle grimperait un personnage ; et le symbolisme de l'échelle, trait d'union entre le monde inférieur et les sphères supérieures, est de fait présent à l'époque romaine sur mainte stèle à Saturne, le successeur de Baal Hammon dans l'*interpretatio Romana*. Mais ce dessin du registre inférieur du « hanout » de Kef el-Blida est maintenant si évanide qu'on hésite à en reconnaître le sujet, dont le lien au demeurant, si échelle il y a, avec le navire et ses occupants est en soi une énigme. Ajoutons que si les caractères archaïsants de la représentation du navire ne sont pas douteux, au point qu'il semble difficile de la dater plus bas que le VI^e^ siècle, l'« échelle », qui fait référence à un corpus de croyances sensiblement plus tardives, brouille la chronologie.

Pour en revenir au terrain plus solide des rites funéraires, une dernière constatation incite à la prudence dans l'interprétation eschatologique qu'on est tenté d'en donner. S'il est vrai qu'à Carthage le rituel de l'incinération apparaît majoritaire (mais non exclusif) à l'époque hellénistique, on constate qu'il n'en est rien à la même époque dans les grandes nécropoles du Sahel tunisien et du cap Bon, où la place pour les morts n'était pas limitée comme dans la métropole punique. Dans la nécropole du Djebel Mlezza, dont nous venons de parler, qui était le cimetière de la ville de Kerkouane, les hypogées excavés dans le rocher, auxquels on accède par des *dromoi* à escalier ou par des puits, sont des chambres spacieuses, où les défunts – souvent deux par tombe –, allongés en décubitus dorsal, apparaissent à la fouille entourés d'un abondant mobilier funéraire (fig. 121).

Fig. 121. -
Intérieur d'une tombe au Djebel Mlezza.

Le tophet de Carthage et le problème des sacrifices d'enfants

On désigne habituellement par ce terme de tophet, qui ne figure pourtant dans aucune inscription phénicienne ou punique, une aire sacrificielle à ciel ouvert qui caractérise fortement le faciès de maint site phénicien ou punique : à Motyè, en Sicile, à Tharros, en Sardaigne, à Hadrumète (Sousse), en Tunisie, pour ne citer que les plus importantes et les plus anciennement connues de ces aires. Ce terme de tophet se rencontre à plusieurs reprises dans l'Ancien Testament, en particulier dans les textes prophétiques, où la «haute place » du Tophet, dans la vallée de Ben-Hinnom, où garçons et filles étaient immolés par le feu, est associée à un culte idolâtre de Baal que Jérémie réprouve (Jér., 7, 31-32 ; 32, 35 ; *cf.* aussi II Rois, 17, 17). A la fin du VII^{e} siècle avant notre ère, le roi Josias fit détruire le tophet (« brûloir ») de Ben-Hinnom, mais nous ignorons si cette destruction fut définitive (II Rois, 23, 10).

Rien de tel à Carthage, où l'aire sacrificielle manifeste une belle continuité de pratique sur près de six siècles : c'est là, nous l'avons vu (*supra*, p. 40), que furent mis au jour les vestiges les plus anciens de la colonie tyrienne, datés du milieu du VIII^{e} siècle, et rien ne suggère que l'usage en fut à quelque moment interrompu jusqu'aux derniers jours de la cité punique. Mieux même, s'il faut en croire le premier Père africain de l'Église, Tertullien, ces sacrifices d'enfants à Saturne (c'est le nom de Baal Hammon dans l'*interpretatio Romana*) auraient perduré sous la domination romaine, mais apparemment en un autre lieu que

le tophet de Salammbô (Tertullien, Apologétique, IX, 2-4). Cette continuité dans le temps et l'importance urbaine de la métropole punique font du tophet de Carthage la plus grande des aires sacrificielles connues et comparables. Ses limites exactes, dans le quartier qui jouxte le bord ouest de la lagune du port rectangulaire, ne peuvent être précisées et l'implantation des villas qui cernent les parties déjà fouillées ne permettront sans doute jamais de le faire. Mais on peut estimer à près d'un hectare, à son plus grand développement, au m^e^ siècle, l'enceinte à l'intérieur de laquelle les dépôts votifs s'empilaient en une stratigraphie dont on verra plus loin la complexité.

La découverte du tophet de Carthage

Comme souvent en archéologie – à une époque où les trouvailles ne découlaient pas d'une programmation faite par une équipe de spécialistes avertis –, la découverte du tophet tient à la fois du hasard et de la chance d'amateurs passionnés et tenaces. Les circonstances de la trouvaille – la veille de Noël de l'année 1921 – contribuent encore à en faire un conte, et à lui assurer une place de choix dans la «légende» archéologique.

L'histoire a été racontée par le principal inventeur du site, François Icard, un sous-officier de tirailleurs devenu inspecteur de police à Tunis, qui partageait avec Paul Gielly, un petit fonctionnaire municipal de Carthage, un goût pour la quête des antiquités que servait un flair peu commun. François Icard, en particulier, est un personnage typique de ces années où, notamment à Carthage avant la réglementation instaurée par L. Poinssot, le véritable créateur de la Direction des Antiquités de Tunisie, la recherche archéologique était une activité un peu marginale, dans la poursuite de laquelle curiosité scientifique et enrichissement des collections personnelles allaient souvent de pair. On aurait cependant tort de jeter la pierre à ces pionniers – le Dr Carton, bien souvent cité dans ces pages, est du nombre – en oubliant qu'au début de ce siècle la législation concernant les objets de fouille était incertaine ou nulle. Pour en revenir à François Icard, ses publications et mieux encore ses « carnets » non publiés montrent que ses intérêts personnels fondirent au feu de cette quête fiévreuse qu'il mena avec son ami Gielly dans le tophet de Salammbô.

Depuis quelque temps, les deux compères étaient intrigués par le manège d'un Tunisien – un de ces chercheurs de pierres dont l'activité, depuis des siècles, a dévoré le sous-sol de Carthage – qui leur proposait de plus en plus souvent de ces stèles, massives et parfois stuquées, en grès, ou longues et effilées et taillées dans un calcaire dense, que l'on connaissait bien depuis leur découverte par lots entiers, en divers points du site, dès le milieu du XIX^e^ siècle (*cf. infra*, p. 462). L'une des dernières qu'il leur avait livrées les détermina à tirer l'affaire au clair. C'était la « stèle au prêtre », conservée maintenant au musée du Bardo, véritable « enseigne parlante » d'une aire

sacrificielle : un homme vêtu de la robe et coiffé du bonnet des *kohanim*, la main droite levée dans un geste de prière, tient dans son bras gauche replié un nourrisson emmailloté dont le sort, en telle situation, ne paraît guère douteux (fig. 122). Par une nuit claire de fin décembre 1921, Icard et Gielly guettèrent leur pourvoyeur qu'ils surprirent, aidé de quelques ouvriers, et avec la complicité du propriétaire des lieux, en train d'extraire les stèles des profondeurs d'un lopin de terre situé non loin de la lagune rectangulaire (maintenant avenue Hannibal).

Les fouilles de F. Icard et P. Gielly

Réunissant leurs économies, Icard et Gielly achetèrent le terrain et se mirent au travail, y consacrant leurs dimanches et leur peu de temps libre. Dès les premières semaines de 1922, la réalité archéologique du tophet de Salammbô commençait à apparaître assez claire-ment.

Fig. 122. -

La stèle au prêtre.

Il s'agissait de la superposition, par strates inégales, d'ensembles votifs constitués chacun d'une stèle ou d'un cippe qui surmontait le dépôt proprement dit, sous la forme d'une urne en terre cuite contenant des restes osseux calcinés, parfois accompagnés de bijoux ou d'amulettes (fig. 123). Correspondant de la Commission d'Afrique du Nord du Comité des travaux historiques et scientifiques, Icard, par lettre du 31 décembre 1921, avait aussitôt informé de sa découverte le président de cette Commission, E. Babelon, conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale (*cf.* BAC, janvier 1922, pp. XXIII-XXIV). A la demande de ce dernier, il avait fait au directeur des Antiquités, L. Poinssot, un rapport qui marqua le début d'une collaboration souvent orageuse, Icard prenant ombrage des communications, mieux élaborées que les siennes, que L. Poinssot et son second R. Lantier firent sur la base des informations qu'il leur donnait.

Il est au demeurant dommage que certaines observations de F. Icard, qui était pour l'époque un excellent fouilleur, n'aient pas été reprises dans les rapports officiels. Citons celle-ci, adressée à E. Babelon par lettre (inédite) datée du 7 février 1922 : «En effectuant un sondage plus complet à 5,50 m de profondeur, nous avons rencontré une couche uniforme de terre glaise jaune de trois centimètres d'épaisseur. Cette couche qui s'étend horizontalement sous les terres est bien tassée et elle est percée de-ci de-là par des blocs de tuf brut qui émergent

Fig. 123. -

La fouille Icard-Gielly au 1er mars 1922. Icard figure à gauche, Gielly à droite.

comme de petits menhirs. C'est sous ces blocs de tuf que nous avons fait la plus curieuse trouvaille. En dégageant un de ces menhirs, nous

avons rencontré une sorte de dolmen souterrain sous lequel il y avait une urne à deux anses, de forme élégante et peinte de cercles rougeâtres. Ce petit dolmen qui peut avoir 0,50 m de haut est formé avec des plaques de tuf provenant sans doute des environs de Carthage, probablement des bords du lac. » Impressionné par l'archaïsme de ses trouvailles au plus bas de sa fouille, Icard ajoutait qu'elles pouvaient appartenir à « une époque tellement éloignée qu'on pourrait l'attribuer à une colonie égyptienne ». Le rapport de L. Poinssot publié peu après (BAC, séance du 14 février 1922, pp. XLII-XLV) faisait justice de ces naïvetés, mais il omettait regrettablement les précisions stratigraphiques du fouilleur – ce « tapis » uniforme de glaise jaune, recouvrant l'étage de ce qu'on appellera plus tard « Tanit I », remarqué ensuite chacun de son côté par D. Harden et P. Cintas.

Confronté au jour le jour à la complexité de cette fouille où – si l'on excepte, au plus bas, le « tapis » séparatif de glaise jaune – les monuments se superposaient en s'imbriquant plus ou moins, Icard s'était gardé de proposer une stratigraphie trop rigide. Le rapport de L. Poinssot qui, repris et développé, deviendra un peu plus tard sous sa plume et celle de R. Lantier le premier article scientifique sur le tophet (L. Poinssot et R. Lantier, 1923) présentait une stratification en quatre étages, de l'étage A, au fond de la fouille, à l'étage D le plus récent, situé à environ 2,50 m sous le niveau de sol moderne (fig. 124). Un essai de chronologie absolue complétait cette distinction, l'étage A descendant dans le temps jusqu'à la fin du VI^e^ siècle, tandis que B aurait daté du V^e^ siècle et C du IV^e^. On verra que les fouilles suivantes modifieront sensiblement cette vue à la fois de la

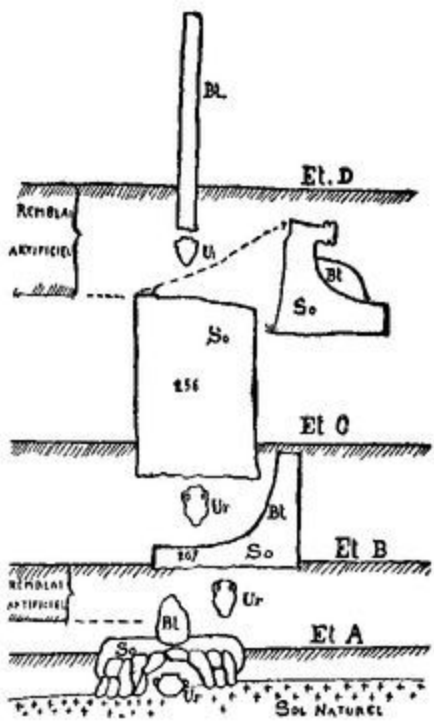

Fig. 124. -

Les quatre niveaux (A, B, C, D) de la stratigraphie.

stratification et de la chronologie, mais, un an après la découverte du tophet, et bien que la fouille, notamment au niveau profond, n'en ait affecté qu'une faible superficie, des points essentiels étaient acquis.

Les formules invariablement répétées sur les stèles inscrites, à partir surtout du IVe siècle avant notre ère, confirmaient ce que depuis les premiers travaux d'Ernest Renan l'observation des pierres sporadiquement retrouvées à Carthage indiquait déjà : les dédicants, qui mentionnaient leur ascendance, à la mode orientale, jusqu'à la deuxième génération précédente, parfois au-delà, consacraient leur vœu, en très grande majorité, conjointement à la Dame Tanit, *pene* Ba'al (« face de Ba'al ») et à Ba'al Hammon, et parfois à Tanit seule. La fouille faisait apparaître, au-delà de la distinction un peu factice des quatre étages, l'originalité du premier lit de dépositions, insérées dans une couche de glaise noire marécageuse juste au-dessus du sol vierge, et contenues dans des urnes à surface rouge lustrée, ou décorée de bandes rouges, soigneusement fermées – ce qui ne sera plus toujours le cas par la suite – et protégées par des sortes de cistes en tuf (les petits « dolmens » de F. Icard), rarement surmontées d'un cippe taillé et sculpté, mais plutôt d'un *séma*, ou bétyle, grossier. Enfin et surtout, les premières analyses sérieuses du contenu des urnes, notamment celles de P. Pallary (1922), établissaient sans conteste la présence dans le plus grand nombre d'entre elles d'ossements calcinés de jeunes enfants.

Les « carnets » de F. Icard et par ailleurs deux articles éclairants, l'un d'E. Vassel, l'autre de Ch. Saumagne, tous les deux de 1923, révèlent à ce sujet les hésitations qui se firent jour et la polémique qui se développa. Les premiers praticiens consultés répugnèrent à reconnaître dans les débris calcinés des ossements d'enfants et préférèrent y voir des restes de chèvres, d'agneaux, de chiens, voire de singes ! Mais il fallut bien se rendre à l'évidence et admettre, à côté de la présence très minoritaire de capridés (chevreaux et agneaux), celle très majoritaire de restes humains, en général de très jeunes enfants, de quelques jours à quelques mois. La controverse trahissait évidemment la difficulté de concevoir la réalité de cette pratique attestée par les textes vétérotestamentaires mais condamnés par eux, comme elle avait plus tard suscité la condamnation horrifiée des civilisations du monde classique. On verra que cette réaction bien humaine est toujours sous-jacente à l'interprétation que l'on donne encore parfois aujourd'hui d'une réalité que l'on ne cherche plus à nier. En outre, les analyses de P. Pallary (1922) mettaient déjà en évidence, mais sur un nombre de témoins encore insuffisants, que les restes de jeunes enfants étaient en proportion plus forte par rapport aux restes d'animaux dans l'« étage C » que dans l'« étage A ». Les fouilles les plus récentes confirment pleinement ce constat à première vue paradoxal d'une diminution du nombre des substitutions à partir des temps les plus anciens, et donc d'une aggravation de la rigueur du rite sacrificiel aux IVe et IIIe siècles avant notre ère.

Le 4 novembre 1922, les fouilles menées par Icard et Gielly étaient suspendues, faute de crédits, victimes aussi de la mésentente entre les auteurs de la découverte et la direction des Antiquités. Avec très peu de moyens, des centaines de stèles, des centaines d'urnes avaient été

mises au jour, mais en grande partie scientifiquement perdues pour n'avoir pas été toutes enregistrées avec précision. Le mauvais sort qui s'acharne depuis lors sur les fouilles du tophet se manifestait déjà : la publication des résultats n'était pas à la mesure de l'importance de la découverte. Et, mal protégé, l'enclos des premières fouilles était mis au pillage.

Les fouilles de F. Kelsey et D. Harden

C'est alors qu'entre en scène un personnage inattendu, qu'on dirait haut en couleur s'il n'avait toujours été impeccablement de blanc vêtu, promenant sur les photographies de l'époque l'élégance de bon aloi d'un dandy des «années folles». Le « comte » Byron Khun de Pro-rock, d'origine hongroise, mais citoyen américain, alliait à un penchant prononcé pour l'archéologie le sens pratique et l'esprit d'entreprise du Nouveau Monde. Il racheta son terrain à l'infortuné Icard, le remit en état et, par le moyen de conférences et grâce à une habile politique de relations publiques – tout cela est consigné dans son petit livre, *Digging for Lost African Gods*, publié en 1926 –, il réussit à intéresser une équipe franco-américaine au développement de la fouille du tophet (fig. 125). La caution scientifique française

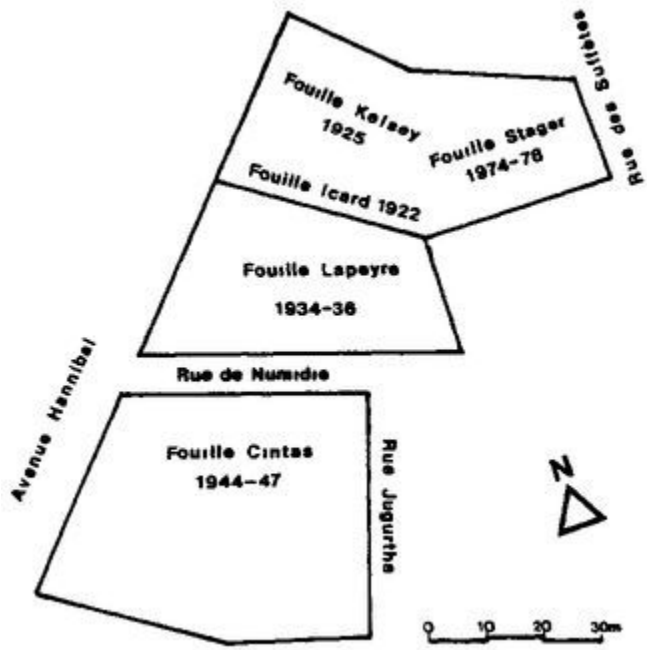

Fig. 125. -

Plan des parcelles fouillées du tophet.

était surtout représentée par l'abbé Chabot, éditeur du *Corpus Inscriptionum Semiticarum.* Aux côtés du directeur de la mission, Francis Kelsey, de l'université du Michigan, on retiendra surtout le

nom d'un jeune Britannique, Donald Harden, qui devait finir sa carrière comme conservateur en chef au British Museum et se classer parmi les meilleurs connaisseurs du monde phénicien et punique.

C'est à D. Harden, qu'on doit, au cours de ces travaux menés en 1925 sur une parcelle de terrain qui jouxtait, au nord, la première tranchée, une amélioration décisive de la perception stratigraphique du tophet. On vit encore aujourd'hui sur la détermination qu'il fit de trois grandes périodes (fig. 126). La plus ancienne, qu'il appela Tanit I, correspondait à l'étage A de Poinssot et Lantier ; mais une meilleure connaissance comparative des poteries de tradition orientale permit à Harden de situer plus précisément cette première période du tophet entre la fin du VIII[e] siècle et le milieu ou, au plus tard, la fin du VII[e] : en un siècle, au plus, les dépôts votifs, alors peu

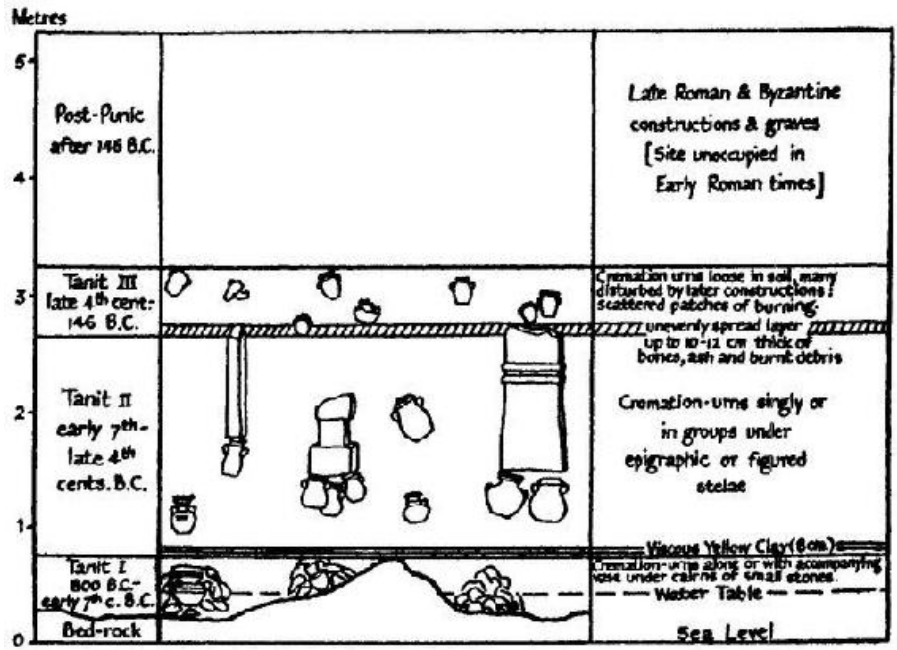
Metres
5
4
3
2
1
0
Post-Punic after 146 B.C.
Late Roman & Byzantine constructions & graves [Site unoccupied in Early Roman times]
Tanit III late 4th cent.-146 B.C.
Cremation urns loose in soil, many disturbed by later constructions; scattered patches of burning;
unevenly spread layer up to 10-12 cm thick of bones, ash and burnt debris
Tanit II early 7th-late 4th cents. B.C.
Cremation-urns singly or in groups under epigraphic or figured stelae
Viscous Yellow Clay (8 cm)
Tanit I 800 B.C.-early 7th c. B.C.
Cremation-urns along or with accompanying rose under cairns of small stones.
Water Table
Bed-rock
Sea Level

Fig. 126. -

Schéma stratigraphique de D. Harden.

nombreux et peu denses, avaient occupé un large espace. La seconde période, Tanit II, embrassait une durée beaucoup plus longue, puisqu'on proposait de l'étendre jusqu'aux environs de 300 avant J.-C., la dernière période, Tanit III, durant à peu près un siècle et demi, jusqu'à la destruction de Carthage, en 146 avant J.-C. C'est une plus grande sensibilité aux formes et aux techniques de la céramique phénicienne, puis punique, qui avait rendu possible au jeune assistant de l'université d'Aberdeen de proposer une stratification promise à la durée parce que, sans être trop ambitieuse, elle reposait sur une analyse rigoureuse de ce matériel. Et, de fait, sa classification des assiettes et des soucoupes, utilisées comme couvercle sur les urnes, n'a jamais été retouchée, et son étude des urnes a servi de base par la suite aux classements plus larges élaborés par P. Cintas (D. Harden,

1927 et 1937).

Un sort contraire continuait à s'attacher aux entreprises relatives au tophet. La fouille en était abandonnée après la mort, en 1927, de F. Kelsey, qui ne laissait derrière lui qu'un mince rapport préliminaire, lequel annonçait un rapport développé de 450 pages, qui ne vit jamais le jour (F. Kelsey, 1926, p. 11, note 1). Quelques années plus tard, le Dr L. Carton, qui s'intéressait depuis plus de trente ans à Carthage avec la réussite que l'on sait, achetait le terrain adjacent, au sud, aux deux parcelles précédemment sondées, avec l'intention de l'explorer lui-même. Il mourut avant d'avoir pu le faire mais, sur les instances de sa veuve, un Père Blanc, G.-G. Lapeyre, fouilla le terrain en 1934-1936 avec quelques subsides de l'Institut de France. Des milliers de cippes, de stèles et d'urnes sortirent alors de terre, sans que l'on ait sur les conditions de leur mise au jour d'autre information que les quelques pages de deux communications du P. Lapeyre publiées dans les comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1935 et en 1939. Beaucoup de matériel avait été ainsi amassé pour les épigraphistes et les spécialistes du décor sculpté de ces monuments, mais un matériel brut, malheureusement coupé de son contexte. Et la compréhension du tophet dans sa fonction d'aire sacrificielle n'avait pas avancé d'un pas. On était alors dans les périlleuses approches de la Seconde Guerre mondiale et le site resta en sommeil durant quelques années.

Les fouilles de P. Cintas

La reprise des fouilles devait, après la guerre, être le fait de Pierre Cintas, agissant dans le cadre de la Direction des Antiquités, dont le nouveau patron était G.-Ch. Picard. P. Cintas est le dernier, et le type le plus accompli, de ces archéologues sortis du rang – dans son cas c'était le corps des Douanes –, autodidactes mais compensant ce handicap à force d'ardeur au travail, dominant très vite les réalités du terrain, qui ont compté en Tunisie parmi les meilleurs artisans du progrès des connaissances en matières d'antiquités et d'Antiquité. On doit à P. Cintas, juste au milieu de ce siècle (c'était en 1950), un gros livre, Céramique punique, qui a jeté véritablement les bases d'une céramologie dans ce domaine particulier. Cette ample étude était évidemment nourrie de travaux préliminaires déjà nombreux; l'auteur avait fait ses classes sur le terrain avec un praticien expérimenté et exigeant, le Dr Gobert, qui fut dans la Tunisie de ces années, dans le domaine de la préhistoire et de la protohistoire, ce que le Dr Carton avait été dans celui de l'archéologie punique et romaine. Compte tenu des habitudes du temps, Cintas avait été à bonne école. Mais on peut dire en outre de lui qu'il fouillait avec une baguette magique, un instrument qui ne figure pas habituellement dans la panoplie du parfait archéologue : de quoi susciter des jalousies, et éveiller aussi quelques suspicions. Lors d'une brève mission à Tipasa, en Algérie, il avait su, en appliquant pour ainsi dire d'instinct quelques paramètres de la recherche des sites depuis lors formellement théorisés, mettre la main sur les premiers vestiges préromains connus de cette « échelle

punique». De là à parler de prestidigitation, il n'y aurait qu'un pas, qu'on aurait tort de franchir : P. Cintas ne sortait pas les tessons de son chapeau. Ce grand passionné eut d'autres faiblesses, on verra bientôt lesquelles.

La parcelle en forme de trapèze concernée par les nouvelles fouilles, à partir du mois de juillet 1944 – le « terrain Hervé », entre l'avenue Hannibal, à l'ouest, la rue de Numidie, au nord et la rue Jugurtha, à l'est – était voisine mais tout à fait distincte du site des explorations précédentes (*cf.* fig. 125). Le sous-sol en était aussi différent (si l'on excepte une partie de substructions voûtées dans la fouille Kelsey-Harden), puisqu'il se révéla vite encombré par des murs et, en profondeur, par des fondations d'époque romaine qui avaient bouleversé les strates de dépositions et compliquèrent beaucoup la tâche des fouilleurs. Pris pour origine d'un système de coordonnées à trois dimensions, ces murs furent cependant utilisés dans l'établissement du relevé et l'un d'eux, un épais mur courbe à grand rayon d'axe approximativement est-ouest, servit à diviser la fouille en deux secteurs, nord et sud.

D'abord entreprise, la « fouille nord », une bande orientée est-ouest d'une largeur de huit à dix mètres, fut d'abord très décevante. Entamée côté ouest, en partant de l'avenue Hannibal, l'exploration ne rencontrait, même à une profondeur de quatre à cinq mètres, que des stèles et des poteries puniques tardives. Plus loin vers l'est, la stratification semblait s'étoffer, avec l'apparition de cippes de grès stuqués entre cinq et six mètres de profondeur, mais le niveau archaïque était inexistant. L'explication de cette situation déroutante vint avec la découverte, un peu plus tard, en progressant encore vers l'est, d'une rangée de dalles verticales formant mur, dans un axe nord-sud (P. Cintas, 1970, pp. 313-314). On avait bien, semblait-il, découvert une des limites de l'aire sacrificielle, du moins partie de sa première enceinte, côté ouest, avant que l'accumulation des dépôts, à une époque qu'on ne peut préciser (peut-être vers le IV^e^ siècle), n'obligeât à la transgresser (fig. 127). De fait, *intra-muros* par rapport à cette rangée de dalles, dans la zone orientale de la fouille, P. Cintas et son collaborateur G. Feuille retrouvaient la stratification décrite par les fouilleurs précédents. A une profondeur variant entre six mètres cinquante et sept

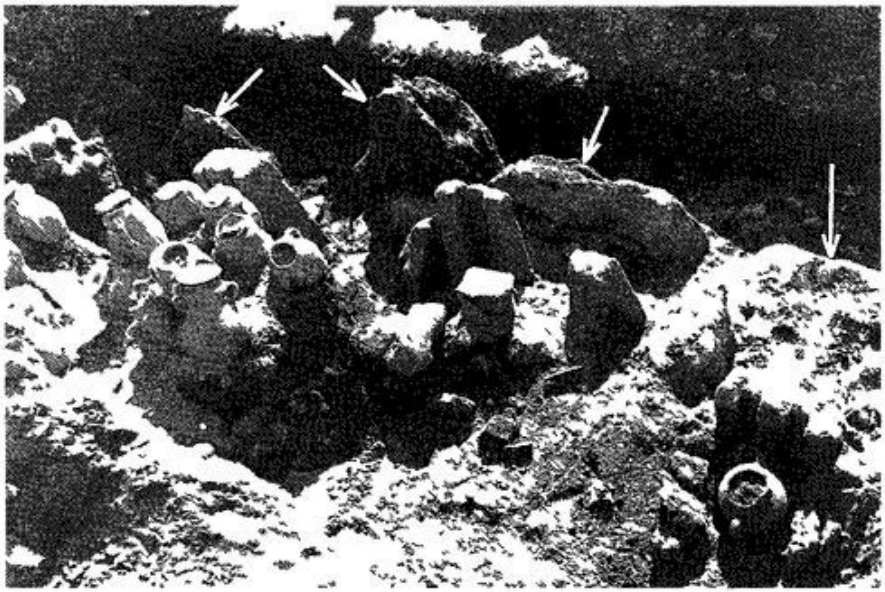

Fig. 127. -

Fouille nord de P. Cintas ; traces d'une clôture du tophet.

mètres au-dessous du sol actuel, les premiers dépôts votifs étaient noyés dans la couche de glaise noire qui, sur une épaisseur de quarante à soixante centimètres, s'étendait sur la surface croûteuse du sol natif : on a vu, dans les pages ci-dessus consacrées aux ports, que cette couche est un souvenir du temps, « préhistorique », où toute cette zone était lagunaire et marécageuse (*supra*, p. 204).

A cette profondeur, les archéologues terminaient la fouille dans l'eau, ce qui s'explique par l'exhaussement, de l'ordre d'un peu moins d'un demi-mètre, du niveau de la mer – très proche à l'est –, par rapport à ce qu'il était à l'époque punique. Comme dans les explorations précédentes, ces dépôts archaïques de la période « Tanit I » apparaissaient assez largement espacés et protégés dans des petits caveaux aménagés (fig. 128). Semblablement aussi aux remarques déjà faites par F. Icard en 1922, P. Cintas observait au-dessus de ce premier niveau la déposition assez régulière d'une couche de sable mêlé d'argile

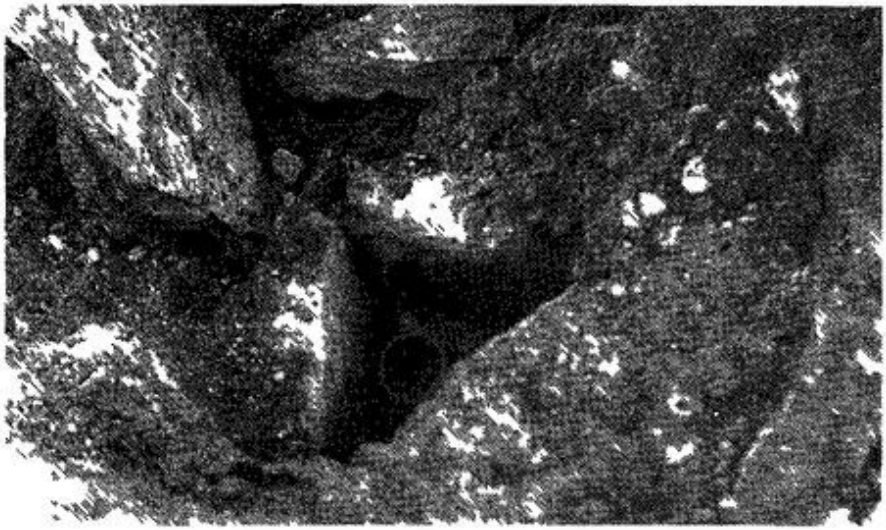

Fig. 128. -

Un petit caveau, ou pozzo, dans la fouille de P. Cintas.

jaune, d'épaisseur variable – de cinq à vingt centimètres –, qui le séparait nettement des niveaux postérieurs. Ces derniers eux-mêmes ne se superposaient pas de façon rigoureuse, comme L. Poinssot et R. Lantier avaient cru pouvoir le noter avec leurs étages B et C – ce qui aurait supposé une gestion planifiée et normative des surfaces disponibles dans l'aire –, mais de façon assez anarchique, avec des ondulations et des imbrications, « à la manière d'écailles de poisson », comme le dit bien C. Picard (1990, p. 78). De sorte que si la périodisation en trois époques (Tanit I, II et III) de D. Harden devait être conservée comme un cadre chronologique large (et assez précisément daté pour ce qui est de Tanit I), il fallait rester sensible à des aspects stratigraphiques variables d'un mini-secteur à un autre.

Fouillé sur une superficie d'environ 80 m^2, le niveau Tanit I de la partie nord du « terrain Hervé » donnait lieu à des observations précieuses. Si les urnes contenaient majoritairement les ossements calcinés de très jeunes enfants, on y trouvait aussi, mêlés à eux, des restes d'oiseaux. Abondantes y étaient les perles et les amulettes égyptisantes, qui disparaissaient pratiquement au niveau supérieur. Particulièrement notable était la découverte, à côté des urnes de ce niveau bas, et abritées comme elles par de petits coffrets ou caveaux faits de pierres assemblées, de petites statuettes campaniformes féminines ou masculines dont le P. Lapeyre avait déjà signalé des exemplaires dix ans auparavant, dans sa fouille du «terrain Carton» (G.-G. Lapeyre, 1939, p. 295). Tenaient-elles lieu de dépôt votif, comme le P. Lapeyre en avait fait l'hypothèse? On discute encore sur leur signification (*cf. supra*, p. 78).

Les différentes parties du tophet ne formant pas un tout homogène, on ne peut s'étonner de certaines disparités révélées par la fouille au même niveau d'une parcelle à l'autre. Ainsi l'un des rapports préliminaires de G.-Ch. Picard, confirmant les notes de fouille de P.

Cintas, fait état de l'abondance au niveau intermédiaire (début et phases médianes de Tanit II) d'autels creux, « sortes de *bothroi »,* enfermant les stèles (G.-Ch. Picard, 1945, pp. 448-450). Si l'on rapproche de ces autels creux les trous ronds percés dans le sol bétonné sur lequel reposent les stèles du niveau de Tanit III, dans ce secteur nord du «terrain Hervé », on est amené à identifier ces divers orifices comme destinés à recevoir des libations. A l'appui de cette hypothèse d'un culte funéraire célébré dans le tophet même est venue la découverte, le 12 juillet 1945, d'une stèle à fronton (la stèle Cb 687 bis : *CIS,* 5780) figurant une femme vêtue d'une longue tunique plissée, à demi agenouillée auprès d'un tertre sur lequel elle s'appuie de la main gauche; la main droite tient un vase à anse (fig. 129). On s'accorde à voir dans cette représentation, maintes fois commentée, une scène de libation. On a pensé à un culte rendu à Didon, héroïsée après son suicide par le feu, ou encore à un rite funéraire célébré en l'honneur des victimes du rituel sacrificiel, uniformément

Fig. 129. -

La stèle CIS, 5780.

divinisées. On y revient ci-dessous, à propos de ce qu'on appelle la « chapelle Cintas ».

La «chapelle» et le dépôt de fondation

A partir de 1946, et pendant deux petites années, la fouille se transporta de l'autre côté du «mur courbe », dans la partie sud du terrain. Là, les structures romaines superposées aux vestiges d'époque punique prenaient la forme de grands piliers de fondation de plan carré, disposés en quinconce, et dont les fouilleurs prirent le sommet pour origine dans la détermination de la profondeur de leurs niveaux, l'autre repère étant, tout au fond, le niveau de l'eau noté au jour le jour. Cette «fouille sud» et plus particulièrement le petit secteur rectangulaire situé entre les piliers V, VI, XIII et XIV devaient réserver à P. Cintas ses plus fortes émotions. C'est là en effet qu'au printemps 1947 il découvrit ce qui, au premier examen, lui apparut être, non point une des premières dépositions de l'aire sacrificielle, un élément de Tanit I, mais un monument encore antérieur, un « sanctuaire pré-carthaginois », pour reprendre le titre qu'il donna à sa découverte dans un article de la *Revue tunisienne* (1948). A partir de débris de murs effondrés dans les anfractuosités desquels, une fois leur ruine accomplie, s'étaient nichés maints dépôts votifs de Tanit I, il reconstituait, par démarche récurrente, une «chapelle» primitive, sorte de chambrette voûtée, de très petites dimensions, entourée de murettes délimitant de petits couloirs (fig. 130et 131). L'ensemble était centré autour d'une cavité du sol géologique, sorte de « caveau» naturel dont la fouille révéla le riche contenu.

Nous l'avons déjà évoqué dans les pages consacrées à la datation de la fondation de Carthage, car autour de ces objets a longtemps tourné et tourne toujours la discussion relative à cette chronologie. Outre une lampe à deux becs et une amphore qui occupaient la partie supérieure du « caveau » (et qui furent identifiées comme la trace d'un remploi postérieur), il s'agissait d'un ensemble apparemment homogène recouvert par la vase durcie qui avait empli la cavité (fig. 132). Pour ne citer que les plus caractéristiques: un «askos» en forme d'oiseau, trois « oenochoés» et deux « kotyles » à décor géométrique. A cette trouvaille vint s'ajouter celle qui fut faite à la base d'un des murs d'enceinte de cette «chapelle» : un dépôt (apparemment de fondation) de deux objets qui appelaient une datation très ancienne, une lampe-écuelle de tradition phénicienne à un seul bec (les lampes recueillies dans les tombes d'époque archaïque ont deux

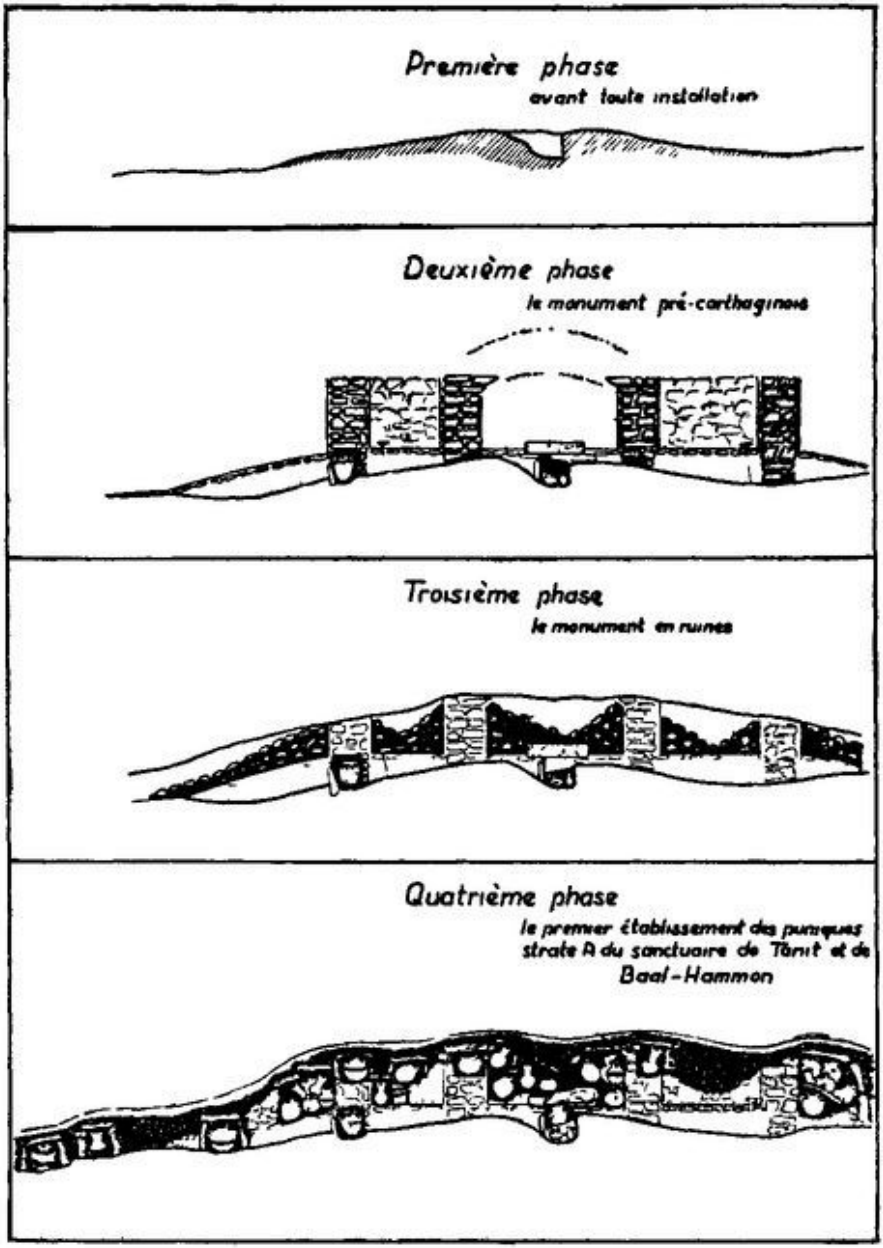

Fig. 130. -

La «chapelle Cintas».

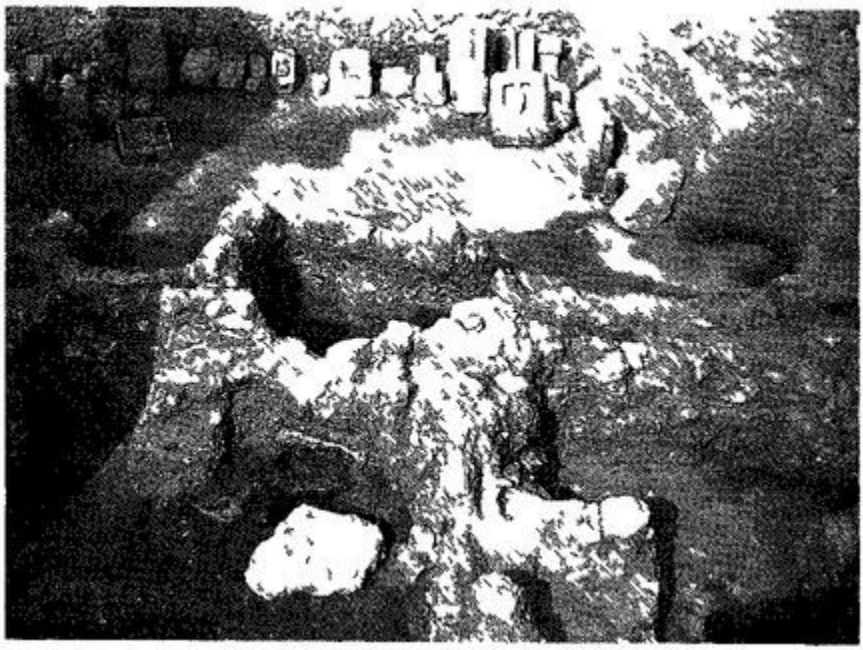

Fig. 131. -

La «chapelle Cintas» juste après la fouille.

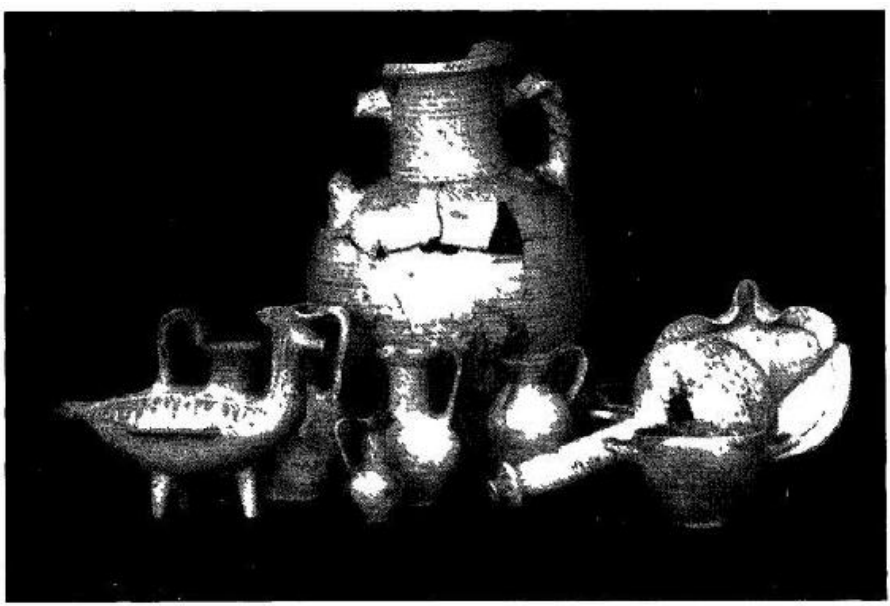

Fig. 132. -

Les objets de la «chapelle Cintas».

becs) et surtout une amphore ovoïde à anses torsadées dans le décor géométrique de laquelle P. Cintas voulut reconnaître des

caractéristiques mycéniennes. L'ensemble de ces objets, tant du «dépôt de fondation» que du «caveau», lui paraissait pouvoir être daté de la fin du second millénaire (P. Cintas, 1948, pp. 29-30). Ainsi pensait-il avoir retrouvé, aux bords mêmes de cette grève qu'avaient dû fouler les premiers arrivants venus d'Orient, une trace archéologique de la légende, mentionnée au IVe siècle par Philistos de Syracuse et à la même époque par Eudoxe de Cnide, selon laquelle Carthage aurait été fondée à l'extrême fin du XIIIe siècle avant notre ère, et donc avant Utique.

Il n'est pas pour un archéologue de vertige plus irrésistible que celui des très hautes époques. P. Cintas avait goûté au fond du tophet de Carthage l'ivresse des profondeurs. Mal dégrisé à la suite des correctifs chronologiques que l'expertise de P. Demargne (1951, pp. 44-52) obligeait à faire sur ce matériel qui ne pouvait remonter plus haut que le milieu du VIIIe siècle, P. Cintas s'en fut à Utique chercher ce que Carthage lui refusait, la rencontre tant espérée de l'archéologie et de la légende.

Au soir de sa vie, publiant en 1970 le tome I de son *Manuel d'archéologie punique* – en fait un manifeste en faveur des datations les plus hautes pour Carthage –, ce fouilleur heureux mais insatisfait a délibérément détruit « sa» chapelle. Reprenant la documentation de sa fouille des années 40, il y notait des situations archéologiques sinon semblables à celle de la « chapelle» dans son extension, du moins comparables dans leur principe : d'autres «chambrettes» existaient, insuffisamment remarquées lors de la fouille, abritant semblablement de petits «pozzi », qui eux-mêmes ne renfermaient pas des dépôts sacrificiels, mais des objets votifs : bétyles, cippes, céramiques diverses (P. Cintas, 1970, pp. 318-319). Oui, mais subsistait cependant le caractère exceptionnel du rassemblement d'objets qui peuplaient ce que Cintas, à l'époque de la découverte, avait appelé le «saint des saints». On ne peut se défendre de l'impression que l'auteur de *Céramique punique,* déçu de devoir admettre que les céramiques grecques de la « chapelle» n'avaient pas l'ancienneté voulue, a préféré banaliser le contexte archéologique de cette trouvaille, avec des arguments qui n'emportent pas tous l'adhésion.

Cette hypothèque n'a pas manqué de peser lourdement sur la publication exhaustive de ces fouilles, à laquelle leur auteur travaillait, mais qu'une mort prématurée ne lui a pas permis de mener à bien. C'est fort dommage, car les archives laissées par P. Cintas, malheureusement incomplètes et pratiquement inexploitables sans lui, montrent qu'il avait parfaitement mesuré les exigences très particulières de la restitution visuelle de situations archéologiques très complexes et très riches. Il est probable que les techniques les plus récentes de dessin assisté par ordinateur seraient aujourd'hui jugées seules capables de saisir ces réalités et de les donner à voir dans leur globalité. Ses qualités assez rares de dessinateur avaient permis à P. Cintas d'enregistrer les données de son terrain sur les trois dimensions, aussi fidèlement que le pouvaient des techniques manuelles. Il se proposait de les rendre graphiquement en complétant les restitutions planimétriques par de nombreuses séries de coupes qu'on pourrait presque dire «histologiques ». L'échantillon qu'on en donne ici (fig. 133) avivera les regrets que suscite toujours une œuvre inachevée.

Les investigations récentes

L'année où, en même temps que P. Cintas, disparaissait toute perspective d'une publication par ses soins de sa fouille du tophet, s'ouvrait la campagne internationale de sauvegarde du site de Carthage patronnée par l'Unesco. Pendant quatre années, entre 1975 et 1979, une

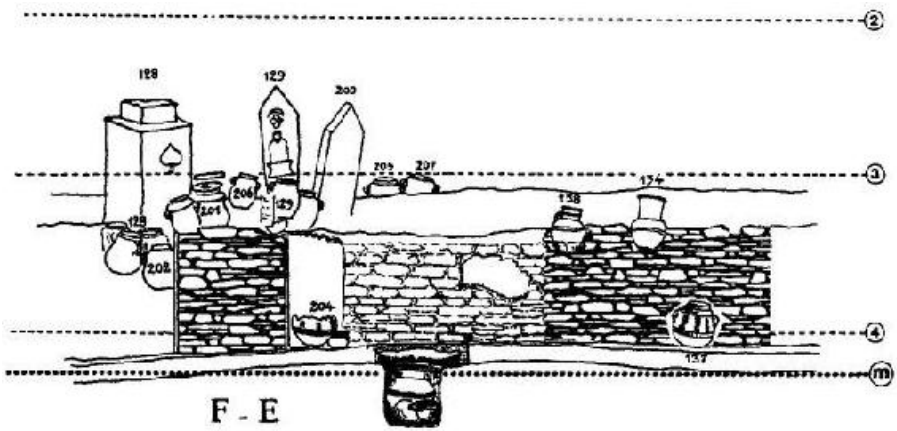

Fig. 133. -

Coupe préparée par P. Cintas d'un secteur de sa fouille voisine de la «chapelle».

équipe de l'American School of Oriental Research, dirigée par L. Stager, a repris l'exploration là où l'avait laissée un demi-siècle auparavant une autre équipe américaine, celle de F. Kelsey, et, plus précisément, en limite est de cette parcelle (*cf.* fig. 125).

Au moment où nous écrivons, plus de dix ans après la fin de la fouille, sa publication d'ensemble n'a toujours pas paru, mais des comptes rendus partiels et quelques articles permettent de souligner ses principaux apports, qui précisent les observations précédentes sur des points essentiels. La nouvelle équipe a cru pouvoir délimiter neuf horizons stratigraphiques, de façon peut-être un peu factice et qui ne vaut en tout état de cause que pour un secteur limité du tophet. Mais elle a maintenu la distinction d'ensemble proposée par D. Harden en trois grandes phases, dont une observation plus attentive permet maintenant de mieux préciser les faciès (fig. 134). Si, pour les débuts de Tanit I, on hésite toujours à remonter plus haut que 730 avant notre ère – ce qui laisse béant un hiatus de trois générations entre ces dates et celle, en 814, de la fondation légendaire – on en abaisse en revanche la fin jusqu'à 600 avant J.-C., ce qui revient à faire durer peut-être trop cette première phase, bien caractérisée par sa netteté stratigraphique, par la disposition de ses dépôts votifs en «caveaux» ou *pozzi* aménagés occupant la couche la plus basse de façon peu dense,

et aussi par son matériel céramique. Grâce aux nouvelles fouilles de la pente sud de Byrsa, on connaît mieux maintenant la céramique de la deuxième moitié du VII[e] siècle : on ne la rencontre pas parmi le matériel de Tanit I.

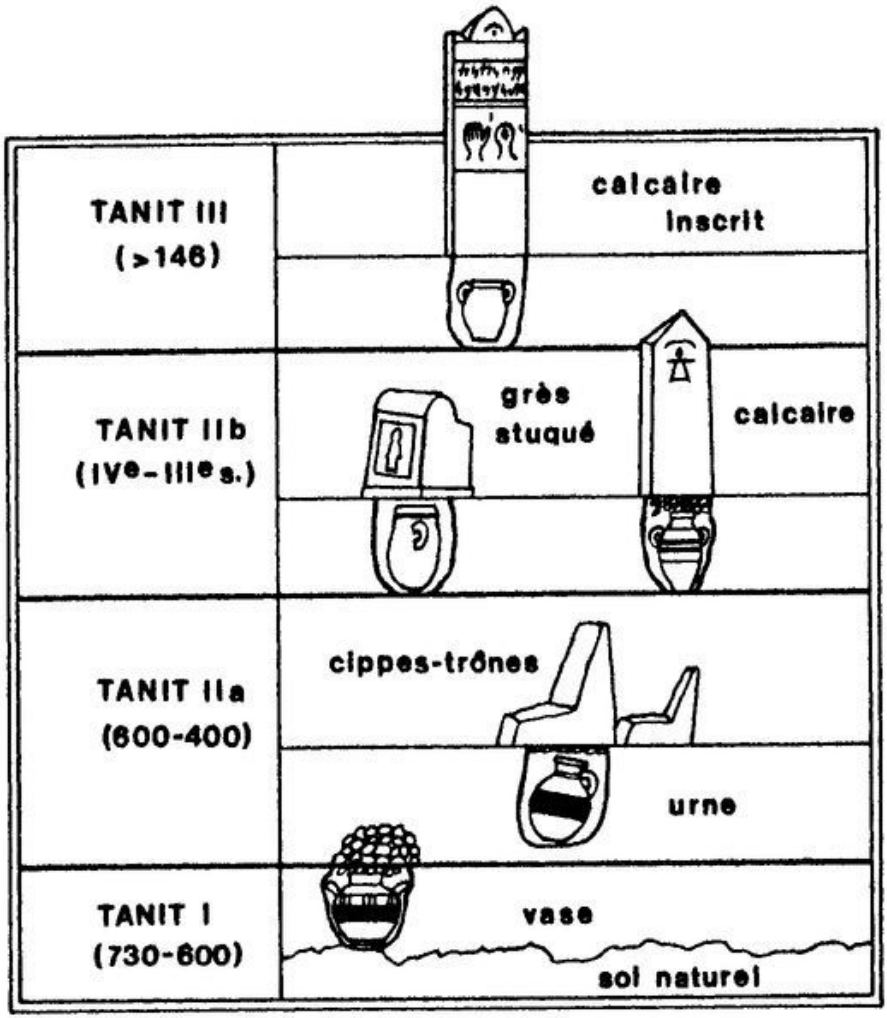

Fig. 134. -

Stratigraphie schématique de la fouille américaine.

Un monument votif fréquent dès l'époque de Tanit I, à côté des bétyles et pyramidions ou obélisques grossiers, est un cippe en forme de L, souvent dénommé « cippe-trône », taillé dans un grès provenant des carrières de l'extrémité du cap Bon (El-Haouaria). Il est encore présent au stade de Tanit II, du moins en un premier temps, qu'on peut faire aller jusqu'au milieu ou à la fin du V[e] siècle. Ces «cippes-trônes» sont alors remplacés par des monuments plus massifs, toujours taillés dans le grès d'El-Haouaria, mais fréquemment enduits d'un stuc blanc à la surface duquel subsistent parfois encore les traces d'un brillant chromatisme (jaune, rouge, bleu clair). Des figurations en bas-

relief apparaissent en façade de ces petits monuments : souvent un bétyle stylisé, fréquemment aussi une divinité féminine, dans laquelle il est licite de reconnaître Tanit, se détachant en pied, parfois tenant un tympanon dans ses bras repliés sur la poitrine, sur un portail de temple représenté à la manière égyptienne (fig. 135). C'est à partir de la deuxième phase de Tanit II (IVe-IIIe siècle) que des stèles en calcaire gris concurrencent puis supplantent les cippes en grès. Terminées par un fronton triangulaire, elles présentent différents symboles, dont deux au moins sont des symboles divins : le disque et le croissant (sans doute Baal Hammon) et le «signe de Tanit», un triangle surmonté de deux avant-bras levés. C'est au demeurant sur ces stèles de la phase finale de Tanit II qu'on voit apparaître d'abord le nom de Tanit «face de Baal» (*pene Baal),* sur des inscriptions qui deviennent de plus en plus fréquentes, mais avec un

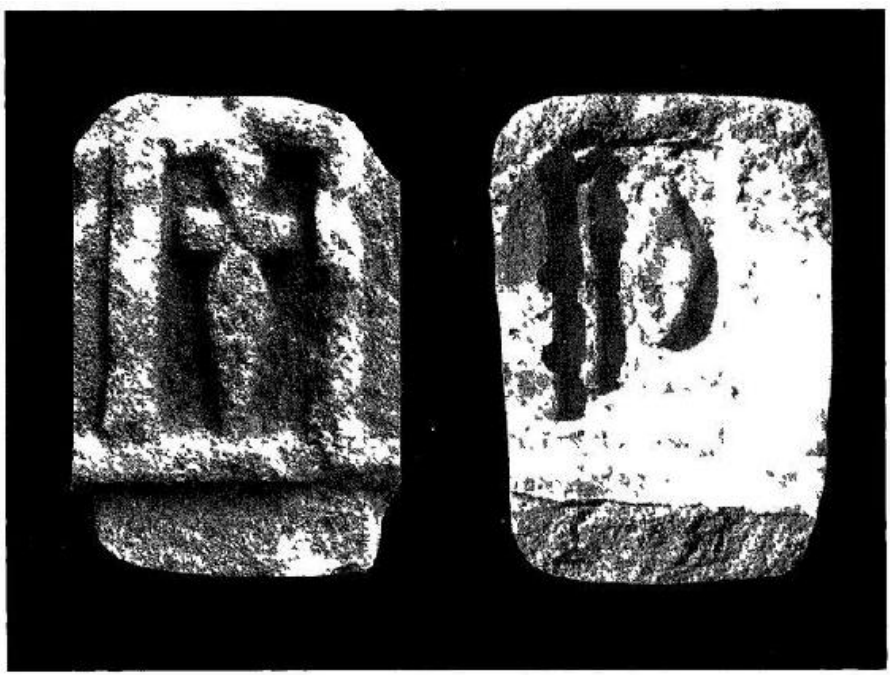

Fig. 135. -

Cippes de Tanit II; celui de droite, représentant un bétyle, est enduit de stuc.

formulaire toujours désespérément sec et répétitif. Au niveau de Tanit III, dont les couches hautes ont été bouleversées et décapitées par la mise en place des constructions d'époque romaine, ces stèles de calcaire se font de plus en plus fines et élancées. Des acrotères flanquent la plupart du temps le fronton triangulaire terminal. La décoration incisée et sculptée se différencie. A côté des symboles religieux toujours présents (par exemple la main droite levée aux doigts ouverts symbolisant la prière) se fait jour une iconographie très diverse dans son répertoire qui demeure une des meilleures sources de notre connaissance de l'art punique (fig. 136). A cet égard la moisson

des fouilles récentes n'a fait qu'ajouter des témoins supplémentaires à la collection déjà impressionnante provenant des fouilles anciennes, notamment de celles du P. Lapeyre et de P. Cintas. Cette collection a donné lieu à des études spécialement consacrées à cette imagerie bien caractéristique de la Carthage de cette époque tardive où les traits orientaux et sémitiques ne sont pas complètement oblitérés par les thèmes décoratifs de la koinè hellénistique (voir en particulier C. Picard, 1967a, 1976 et 1978). Cette persistance des traits originaux de sa culture donne de Carthage une image bien distincte même à basse époque, et dans tous les domaines. Notamment dans le domaine artistique, comme on va le voir ci-dessous.

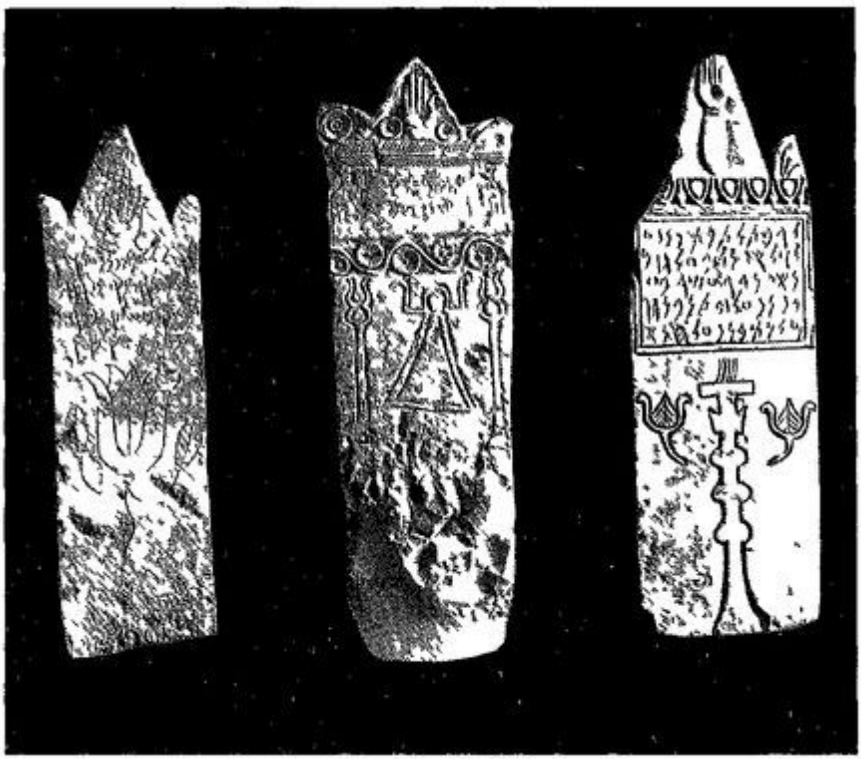

Fig. 136. -

Stèles de Tanit III, présentant dans le fronton la main droite ouverte. Noter le «signe de Tanit » entre caducées sur la stèle du milieu.

L'analyse des urnes et la réalité des sacrifices

L'apport le plus novateur des fouilles américaines des années 70 tient au soin apporté à l'examen interne des dépôts votifs. Sur les quelque 400 urnes mises au jour par cette mission, 130 ont fait l'objet d'une analyse minutieuse de leur contenu (L. Stager, 1982, p. 159). Elles se répartissent pour l'essentiel entre deux groupes

chronologiques, l'un datant du VII^e siècle (Tanit I), l'autre du iv^e (fin de Tanit II). A cette dernière époque, l'ancienne colonie tyrienne était déjà assez largement hellénisée, et même en profondeur, aurait-on pu croire : n'avait-elle pas, au début du iv^e siècle, adopté le culte de Déméter et Korè? Or, chose étonnante – la plus surprenante, peut-être, des confirmations apportées par les plus récentes investigations –, c'est dans ce groupe de dépôts votifs datés du iv^e siècle que l'on trouve la moins forte proportion de «sacrifices de substitution», ou, pour parler de façon plus objective, de restes de jeunes animaux par rapport aux restes de jeunes enfants : dans la proportion d'une urne sur dix, environ, alors que ce rapport est à peu près d'un tiers dans le groupe du VII^e siècle. On a vu plus haut que les premières constatations, celles de P. Pallary en 1922, allaient déjà dans ce sens, mais avec une moindre précision chronologique.

Un tel constat pose évidemment un problème de fond. Chacun garde en mémoire le chapitre 22 de la Genèse où Abraham, *in extremis,* sacrifie à la place de son fils Isaac le bélier qu'il vient d'apercevoir, pris par les cornes dans un buisson. Entre autres significations, ce texte célèbre retrace en un raccourci symbolique l'évolution qui mène d'une pratique rituelle «barbare», celle du sacrifice humain, à une version adoucie, «civilisée» de ce rituel, le sacrifice d'une victime de substitution. Pour parler le langage des inscriptions votives, c'est le passage du sacrifice *molk* au sacrifice *molkomor*. On s'attendrait à constater que cette évolution soit historiquement attestée, qu'elle soit irréversible. On voit qu'il n'en est rien.

Comment expliquer le fait? Le premier mouvement consiste à tenter d'en rendre compte en demeurant dans la sphère du religieux, et en le considérant dans sa relation avec le devenir historique de la cité. Les premiers revers de Carthage ne datent pas du IV^e siècle, mais il est vrai que les premiers grands dangers qu'elle ait couru sur son territoire africain, au point de voir son existence même en péril, datent de la fin de ce iv^e siècle, quand l'expédition sicilienne d'Agathocle fut à deux doigts de causer sa perte et ébranla sérieusement les structures politiques de la cité, avec le coup d'État de Bomilcar en 309-308. C'est alors qu'auraient eu lieu les sacrifices collectifs mentionnés par Diodore de Sicile en un texte maintes fois utilisé (XX, 14, 4-7). Des centaines d'enfants de familles aristocratiques auraient été désignés pour l'holocauste et placés, précise Diodore, dans les bras d'une statue en bronze de Kronos (c'est le Baal Hammon des Puniques, le futur Saturne de l'Afrique romanisée), qui les précipitait dans une fosse remplie de braise. On connaît le parti dramatique que Flaubert, dans Salammbô, a tiré de cette évocation.

Malheureusement – ou heureusement! – l'archéologie ne confirme pas la réalité de tels sacrifices collectifs. Mais, outre la mise en évidence d'une moindre pratique du sacrifice de substitution à l'époque « classique », elle précise l'identité des victimes de l'holocauste. A haute époque, celles-ci sont majoritairement soit des nouveau-nés, soit des enfants mort-nés : l'état des restes osseux, à peine ossifiés, ne permet pas de faire de façon certaine la différence. Dans le groupe daté du iv^e siècle, ces restes sont majoritairement ceux d'enfants âgés d'un à trois ans, rarement davantage. Surtout, une urne sur trois contient les restes de deux, voire de trois enfants. Et, dans ce

dernier cas, l'examen des dents autoriserait à affirmer que sur les trois (deux étant des jumeaux, toujours mort-nés ou nouveau-nés), le troisième enfant était âgé de deux à quatre ans. Cette différence d'âge entre le nourrisson (ou l'enfant mort-né) et l'enfant entre deux et quatre ans semble indiquer qu'il s'agissait bien d'enfants d'une même famille – ce que suggère déjà que leurs restes soient rassemblés dans une même urne, sous un même monument votif –, car cet intervalle est l'intervalle naturel moyen dans les sociétés qui ne pratiquent pas la régulation des naissances.

Une difficulté surgit alors, si l'on se remémore la prescription biblique des prémices : «Tu me donneras le premier-né de tes fils» (Exode, 22, 28), qui exclut en son principe une dualité de victime. L'un des auteurs classiques qui se réfèrent à la pratique phénicienne du sacrifice d'enfants, le Grec Kleitarchos, au ive siècle avant notre ère, dit seulement qu'en particulier les Carthaginois, pour obtenir de Kronos (= Baal Hammon) une grande faveur, vouent à l'holocauste *un* de leurs enfants. Pour concilier l'unicité de la prescription religieuse avec la dualité souvent constatée dans les faits, on peut imaginer (Stager et Wolff, 1984, p. 49) que les parents promettaient en vœu un enfant encore à naître. Au cas où cet enfant voué à l'holocauste était mort-né ou mourait peu après sa naissance avant le jour fixé pour le sacrifice, il ne restait plus à la famille qu'à redoubler son sacrifice par l'offrande, plus agréable au dieu, d'un rejeton vivant, celui dont l'analyse des ossements recueillis dans les urnes situe l'âge entre deux et quatre ans.

Des considérations autres que strictement religieuses ont pu intervenir pour, d'une part, limiter paradoxalement la pratique de la substitution animale par rapport à ce qu'elle était à l'époque archaïque, et d'autre part, multiplier le nombre des dépôts votifs (l'équipe américaine estime à environ 20 000 le nombre des urnes que le tophet a pu accueillir entre 400 et 200 avant J.-C.), et souvent redoubler l'offrande dans chaque dépôt. Au ive siècle, Carthage, à l'échelle du monde antique, était devenue une «mégalèpole». C'est l'époque où Diodore de Sicile, relatant les manœuvres du général Bomilcar lors de sa tentative de « putsch », y fait état d'une nouvelle ville (une *nea polis)* à côté de la vieille cité : ce sera la Mégara des textes d'époque hellénistique. A la différence de la Carthage archaïque, où le sacrifice d'enfants risquait de fragiliser une population encore insuffisante, une forme très particulière de malthusianisme a pu y concilier les impératifs démographiques et les exigences religieuses. L'infanticide rituel a pu jouer aussi le rôle d'un mécanisme de régulation des naissances, même si nos mentalités se refusent à en accepter l'idée. Peut-être aussi comme un système de régulation économique. L'étude des inscriptions votives (P. Mosca, 1975) met en évidence une assez nette prédominance des classes riches (représentées par les commerçants, mais aussi par les prêtres et les magistrats, *shofetim, rabbi)* parmi les dédicants de ces ex-voto. Restreindre leur descendance, c'était aussi pour ces familles un moyen d'éviter la dispersion des patrimoines, même si la règle de primogéniture limitait déjà le risque d'éparpillement. Et, d'un autre côté, moins de bouches à nourrir mettait sans doute aussi les familles plus modestes à l'abri de la pauvreté.

L'hypothèse funéraire

Les spécialistes des civilisations du monde sémitique sont depuis longtemps divisés sur l'interprétation à donner de ce fait, irréfutable, de la présence d'ossements calcinés de très jeunes enfants dans les urnes votives retrouvées dans les tophet. L'acceptation d'un rite sacrificiel impliquant de telles victimes ne va pas en effet de soi pour une conscience moderne. Ainsi, au milieu de ce siècle, pour le fouilleur de Ras Shamra-Ugarit, Cl. F.A. Schaeffer, les dépôts mis au jour dans ces aires devaient être considérés comme constitutifs de nécropoles d'un type particulier, réservées aux enfants, et installées aux abords d'un sanctuaire (Schaeffer, *CRAI,* 1956, p. 67 ; *Ugaritica,* IV, 1962, pp. 81-83). On ne s'étonnera donc pas que les hypothèses d'explication qu'on vient d'évoquer, développées à la suite des importants travaux de la mission américaine sur le tophet de Carthage, aient suscité des réactions. En particulier celles d'un éminent sémitologue, S. Moscati. Rappelant que, dans les années 30, O. Eissfeldt avait brillamment démontré que le fameux dieu Moloch – n'en déplaise à Flaubert – n'était que le produit d'une méprise sur le sens de ce terme *molk* qui désigne en fait un rituel d'offrande, S. Moscati, cinquante ans plus tard, voudrait attacher son nom – déjà célèbre – à la réfutation victorieuse de la thèse, majoritairement acceptée, selon laquelle le *molk* consiste en un sacrifice rituel et sanguinaire, de jeunes enfants. Comme le mot *mtnt,* qui figure sur les formules des inscriptions votives, le mot *molk* signifierait «don» ou « offrande ». Et même s'il peut faire allusion au passage par le feu, il n'impliquerait pas que la victime fût immolée au préalable : le tophet serait ainsi une aire sacrée dans laquelle auraient été brûlés puis ensevelis dans des urnes, non des enfants en général, mais des enfants mort-nés, ou morts peu après la naissance (S. Moscati, 1987, pp. 3-15).

Les arguments de ces « révisionnistes », dont le savant italien est le chef de file, sont de deux ordres. Le premier découle d'un réexamen des sources littéraires. On fait remarquer que les historiens majeurs du monde antique, d'Hérodote à Thucydide, de Polybe à Tite-Live, n'ont soufflé mot d'une pratique qui n'eût pas manqué, s'ils en avaient eu connaissance, de les horrifier, et qu'ils ne se seraient pas fait faute de monter en épingle, dans le contexte polémique qui est, le plus souvent, celui de la présentation qu'ils font des Phéniciens, puis des Carthaginois. Il s'agit donc d'un argument *a silentio,* le moins convaincant de tous pour un historien; mais ce silence détonne fortement dans le concert des accusations d'impiété et de perfidie qui sont, chez les auteurs classiques, le lot habituel des Carthaginois. Reste le passage de Kleitarchos, dont nous avons parlé, et surtout celui de Diodore de Sicile (XX, 14, 6), s'il ne dérive pas de Clitarque, comme on a tenté de le montrer récemment (A. Simonetti, 1983, pp. 95-98). Encore faut-il souligner que Diodore, en l'occurrence, se réfère à une pratique présentée comme exceptionnelle, celle des sacrifices collectifs que les Carthaginois, assiégés en 310 par les soldats d'Agathocle,

auraient offerts pour se concilier la faveur divine.

A cela s'ajoutent des observations d'ordre archéologique. On sait que dans les cités du monde antique la mortalité infantile était très élevée, particulièrement dans la phase néonatale et prénatale. Les données relevées dans une nécropole d'époque impériale romaine à Sétif (antique *Sitifis*), en Algérie, sont à cet égard éloquentes : près de 17 % des enfants n'arrivent pas à terme ou meurent à la naissance et près de 40 % ne parviennent pas à l'âge d'un an (P.-A. Février et R. Guéry, 1980, pp. 119-120). Cette mortalité ne devait pas être moindre dans la Carthage punique, quelques siècles auparavant. Or, une étude récente sur les nécropoles puniques de Carthage a mis en évidence la grande rareté, dans les fouilles anciennes, des tombes identifiées comme des tombes d'enfants, particulièrement en bas âge (H. Bénichou-Safar, 1981, pp. 6-7). Cette quasi-lacune, ou cette rareté dans les constats s'explique dans une certaine mesure par le peu d'attention porté autrefois par des fouilleurs pressés – et souvent absents des lieux de fouille! – à des sépultures modestes qui pouvaient passer inaperçues (*cf.* S. Lancel, 1982, p. 333, pour un exemple de sépulture à incinération d'un enfant âgé de quelques mois). Mais le fait demeure assez massif pour avoir pu suggérer que ces tombes de très jeunes enfants qu'on ne trouvait pas dans les nécropoles se trouvaient en réalité dans le tophet (S. Ribichini, 1987, p. 3). Le sanctuaire aurait ainsi abrité les restes de jeunes êtres que leur mort aux portes mêmes de la vie avait laissés, plus encore que les *ahoroi* de la tradition grecque, en marge de la société des adultes. Exclus aussi de la société des morts dans les nécropoles, ils auraient été «voués» ou «offerts» à la divinité et passés par le feu de façon rituelle, dans l'espoir d'un accès à une autre vie, ou à la réincarnation (H. Bénichou-Safar, 1981, p. 8; S. Moscati, 1987, pp. 9-10).

L'explication est séduisante, cohérente d'un point de vue sociologique et religieux. Mais elle ne rend pas compte de toutes les données. Que faire, dans cette perspective, des jeunes enfants âgés entre deux et quatre ans qui, pour n'être pas majoritaires – du moins à haute époque –, sont attestés aussi dans des analyses antérieures à celles pratiquées par la mission américaine (Dr J. Richard, 1961, pp. 115-116 : analyses pratiquées sur le contenu d'urnes provenant des fouilles Cintas au tophet de Carthage et à Sousse)? Dira-t-on qu'eux aussi ont été «offerts» *post mortem,* c'est-à-dire après une mort naturelle, et non rituellement sacrifiés comme les jeunes animaux dont les restes voisinent parfois avec les leurs dans les mêmes urnes? Un jour viendra peut-être où des analyses ostéologiques plus fines permettront de savoir de façon objective quand et comment est intervenue la mort de ces jeunes enfants. Alors sera tranchée une question dont l'état actuel n'autorise pas à nier catégoriquement la réalité du sacrifice humain carthaginois.

Le sacrifice molk dans sa réalité concrète

Ni romantiques à la manière de Flaubert, ni journalistes à sensation,

les historiens ont cependant éprouvé parfois la tentation de reconstituer le sacrifice *molk* dans ses modalités concrètes. Deux approches s'offrent à leur curiosité. La première est celle, textuelle, qu'avait déjà exploitée l'auteur de *Salammbô.* Le texte de base est bien sûr la page fameuse de Diodore de Sicile, aux indications de laquelle on joindra des détails issus de Clitarque et de Plutarque *(De superstitione,* 13). Regroupant ces données éparses, puisant dans Isaïe (30, 31-33) l'accompagnement sonore que Plutarque évoquera aussi de son côté, empruntant le cadre nocturne à la mention qui en est faite en latin *(sacrum magnum nocturnum molchomor)* dans le rituel de substitution des stèles de Ngaous, en Algérie, un sémitisant français, James Février, a proposé de la cérémonie un tableau d'ensemble saisissant : «C'est la nuit... La scène semble être éclairée seulement par le brasier allumé dans la fosse sacrée, le tophet : on en voit les reflets plutôt que la lueur. Mais la grande statue de bronze de Baal Hammon, dressée tout au bord de la fosse sacrée, vers laquelle elle tend les mains, rougeoie sous la flamme. Devant la statue... se tiennent les joueurs de flûte et de tambourin, qui font un vacarme assourdissant. Le père et la mère sont présents. Ils remettent le bébé à un prêtre, qui s'avance le long de la fosse, égorge l'enfant de façon «mystérieuse» (*mystikôs*)..., puis place la petite victime sur les mains étendues de la statue divine, d'où elle roule dans le brasier. Cependant la foule, affolée par le bruit et par l'odeur de la chair brûlée, oscille en cadence, sur un rythme dément, qui se précipite sous les coups des tambourins. L'offrande de chaque nouvelle victime accroîtra cette frénésie collective.» (J. Février, 1960, pp. 183-184). L'approche philologique, on le voit, surtout si elle procède comme ici par la globalisation non critique de données hétérogènes, tend à la recomposition d'un tableau pour nous sinistre, haut en couleur, riche en bruits, assurément de tonalité très «orientale». Un siècle après Flaubert, il ne manque ici que la rhétorique de Flaubert, tous les accessoires qu'il avait utilisés sont là.

Une génération plus tard, sourds aux flûtes et aux tambourins, laissant aux accessoiristes la fameuse statue de bronze, les spécialistes privilégient l'approche archéologique. Se fondant sur des analyses fines qui tendent à évaluer avec précision l'âge – de quelques jours à trois ou quatre semaines – des victimes animales (agneaux et chevreaux), nées des portées de printemps, qui accompagnaient dans les dépositions les restes des petites victimes humaines, des spécialistes italiens travaillant sur le matériel de Tharros, en Sardaigne, fixent aux environs du mois de mars la date du sacrifice *molk,* qui apparaît ainsi comme une fête de la fécondité apparentée aux fêtes des prémices et à la Pâque (F. Fedele et G. Foster, 1988, pp. 29-42). De son côté, recoupant l'analyse minutieuse du contenu des urnes par des notations issues d'une archéologie qu'on pourrait dire expérimentale, voici la reconstitution que propose à titre d'essai une observatrice très attentive des rituels puniques : «Sur l'aire du tophet, ou dans sa proximité immédiate, un petit bûcher fait de branches de résineux entremêlées est installé en plein air... Un nourrisson ou un très jeune enfant (plus rarement deux) y est déposé, sur le dos, directement au contact des branches, ou peut-être isolé de celles-ci par une pièce de vannerie. Il est vêtu ou enveloppé dans un linge fermé par des agrafes. Rien ne permet de dire s'il est vivant ou mort mais,

dans la première éventualité, ses membres sont sans doute entravés puisque sa position est constante. Le bûcher est enflammé. Avant que le processus de la crémation ne soit engagé, parfois seulement après, une partie ou la totalité d'une bête nouveau-née est déposée au côté de l'enfant. Le brasier n'est pas tisonné mais éventé afin que soit assurée la combustion de l'ensemble. Lorsque la calcination est jugée suffisante, une poignée de terre ou de sable sert à l'éteindre. Un instant auparavant, pourtant, un petit animal sauvage – moineau, lézard, rongeur ou batracien – y a été jeté, mais son squelette n'a généralement pas eu le temps d'être attaqué par les flammes. Vient le moment de remplir les urnes. Cendres et braises sont, si nécessaire, refroidies avec de l'eau et, après que le maximum de combustible a été retiré, elles sont renversées du support du bûcher dans l'urne. Les os trop longs sont au besoin brisés; à la suite de quoi, quelques bijoux, des colliers de perles surtout et des amulettes, sont répandus à la surface des cendres, puis l'urne est fermée d'une poterie retournée ou d'un bouchon d'argile.» (H. Bénichou-Safar, 1988, pp. 66-67).

Loin des flamboyances romanesques, c'est sans doute là ce qu'autorise seulement à avancer, et avec prudence, un examen minutieux et modeste, qui laisse les acteurs dans l'ombre pour se concentrer sur l'essentiel, les réalités physiques de l'holocauste, qu'on gardera en mémoire, en visitant la partie du tophet conservée maintenant en crypte sous les fondations voûtées d'époque romaine (fig. 137). On notera qu'une lancinante question – l'enfant était-il vivant ou mort? – reste posée. Et peut-être, pour s'élever au-dessus de ces bûchers qui feront longtemps encore problème, mettra-t-on l'accent, à l'occasion de ce débat, sur la difficulté souvent irréductible que rencontre l'historien du monde antique quand il s'efforce d'accorder sources textuelles et données archéologiques, et de compléter les unes par les autres.

Fig. 137. -

Le tophet en crypte sous des fondations voûtées d'époque romaine.

CHAPITRE VII

L'ancrage africain

Il arrive que l'Histoire accorde des compensations à ceux qu'elle a par ailleurs pénalisés. En 480, la défaite subie à Himère avait contraint Carthage à limiter ses horizons en Méditerranée occidentale. Certes, elle lutterait encore pied à pied en Sicile pendant plus de deux siècles, et conserverait dans tout le bassin l'essentiel de ses positions commerciales. Mais la phase d'expansion triomphante était terminée (G.-Ch. Picard, 1970, pp. 87-88).

La compensation lui vint en Afrique même. On sait que depuis, semble-t-il, les origines de la cité, les Carthaginois avaient accepté de payer un tribut annuel aux Africains, restés maîtres d'une terre à l'orée de laquelle Didon avait fondé sa ville (Justin, XVIII, 5, 14). Si l'on excepte quelques intermittences, notamment au vi^e^ siècle, cette obligation s'était maintenue. C'est dans le deuxième quart du v^e^ siècle, peu d'années après Himère, que les Carthaginois purent s'en affranchir, ou plutôt, comme le dit Justin (XIX, 2, 4) de façon malheureusement bien sommaire, que les Africains furent contraints de leur en faire remise.

La conquête d'un territoire africain

C'est probablement à cette émancipation conquise de haute lutte que fait allusion un texte bien postérieur du rhéteur grec Dion Chrysos-tome *(Discours,* XXV), qui fait état d'un Hannon qui «avait transformé les Carthaginois, de Tyriens qu'ils étaient, en Libyens» (ce dernier mot, on le sait, a chez les auteurs anciens le sens le plus large). Même si elle est susceptible de diverses interprétations, cette phrase semble bien faire référence à la conquête d'un hinterland africain, qui fut l'œuvre des Magonides. Mais, dans cette «dynastie», quel Hannon, parmi les multiples porteurs du nom? On l'identifie le plus souvent avec un homonyme mentionné, avec le surnom probablement altéré de « Sabellus », dans le sommaire du livre XIX de Trogue Pompée, et qui ne serait autre que le fils d'Hamilcar, le vaincu d'Himère. On ne prête qu'aux riches : à la suite de Meltzer, un de nos meilleurs spécialistes de Carthage estime que cette politique de conquête d'un territoire africain est à mettre à l'actif du même Hannon auquel un texte célèbre attribue, nous l'avons vu, l'exploration des côtes atlantiques de l'Afrique (G.-Ch. Picard, 1970, pp. 88-89). Mais on a vu aussi plus haut que le début du V^e^ siècle n'est pas le meilleur «créneau » chronologique où placer le fameux *Périple,* quelle qu'en soit la réalité.

Il n'est pas non plus aisé de définir un peu précisément le territoire que, par avancées successives, Carthage se constitua en Afrique. Peut-être faut-il d'abord, pour dissiper les équivoques, distinguer territoires administrativement contrôlés et, au sens large, sphère d'influence africaine de Carthage. Cette dernière était assurément très étendue, puisqu'il est licite d'y inclure d'abord, à l'est, c'est-à-dire dans l'actuelle Libye, les *Emporia* phéniciens de la Grande Syrte : Leptis Magna, Oea, Sabratha (les trois cités primitivement constitutives de ce qui sera par la suite la Tripolitaine). Que Carthage ait contrôlé cette région dès la fin du vie siècle est une conséquence incontestable de son intervention pour chasser le Grec Dorieus de sa colonie de Cinyps, à l'est de Leptis Magna; encore au début du IIe siècle avant notre ère, ces cités de la Grande Syrte payaient tribut à Carthage (Tite-Live, XXXIV, 62, 3). Mais il ne s'ensuit pas qu'elles en aient dépendu administrativement, et leur éloignement géographique de la métropole punique, dont elles étaient séparées par les étendues semi-désertiques qui bordaient la Petite Syrte, ne facilitait pas l'étroitesse des liens. A l'opposé, sur les rivages de l'actuelle Algérie, des cités où prévalaient l'artisanat et la culture puniques s'échelonnaient, nous l'avons vu, assez régulièrement d'est en ouest. Mais – et cette situation apparaît plus particulièrement dans le cas de Tipasa – rien ne permet d'avancer que ces villes, placées, comme Carthage l'avait été à ses origines, en marge littorale de royaumes indigènes, aient entretenu avec elle des rapports de sujétion politique. Et même, comme il a été dit plus haut, les plus occidentales de ces cités maritimes vivaient plus en symbiose avec l'Espagne méridionale qu'avec Carthage.

C'est évidemment dans les régions septentrionales de l'actuelle Tunisie et de l'Est algérien qu'il convient de rechercher les limites du territoire africain des Carthaginois. Les textes classiques ne nous y aident guère, qu'il s'agisse d'Appien (*Libyca,* 57) qui prétend que Carthage fut maîtresse de plus de la moitié de la Libye, ou de Strabon (XVII, 3, 15), d'après qui les Phéniciens (entendons les Carthaginois) «avaient fini par s'annexer tous les pays qui ne comportaient pas de vie nomade» et «possédaient trois cents villes» en Afrique à l'époque de la troisième guerre punique. Du texte de Strabon, on peut cependant retenir que Carthage s'était surtout appliquée à contrôler les terres fertiles, où vivaient des Libyens déjà sédentarisés. On ne se trompera pas en considérant que Theveste (l'actuelle Tébessa) était au sud-ouest la place forte punique la plus avancée en territoire indigène, puisqu'il faut l'identifier avec l'Hécatompylos dont, au milieu du IIIe siècle, un autre Hannon s'empara, selon Diodore de Sicile (IV, 18, 3 ; XXIV, 10, 2) (J. Desanges, 1978, p. 187). De là, l'itinéraire qui, filant vers le nord-ouest, menait à Cirta (Constantine), à travers les hauts plateaux numides, passait par un lieu-dit *Macomades* dont le nom, sous cette forme latinisée, recouvre un Maqôm Hadash punique, le « nouveau bourg» : il faut y reconnaître, plus qu'un bastion avancé de l'administration carthaginoise, un témoin de l'influence culturelle punique en pays numide. On verra dans les pages consacrées à la survie de Carthage que tout le Nord-Est algérien fut durablement imprégné de cette influence, notamment sur le plan linguistique.

Nettement en retrait de cette région de forte influence punique, Sicca Veneria (Le Kef) à quelque 170 kilomètres au sud-ouest de

Carthage, était encore un des avant-postes installés en profondeur et abritait un camp important où se rassemblèrent notamment les mercenaires de retour de Sicile après la fin désastreuse de la première guerre contre Rome. Mais rien n'assure que le pays traditionnellement numide qui s'étendait immédiatement à l'est de cette cité (c'était celui des Numides massyles) fût sous le contrôle direct de Carthage.

Les *«pagi» de Carthage*

Le territoire administré par Carthage, nous le connaissons dans ses grandes lignes, avec ses subdivisions, du moins tel qu'il semble avoir été constitué à partir du iv^e^ siècle, mais à la suite d'une démarche historique récurrente qu'il n'est pas inutile de préciser car cette précision contribuera à éclairer le lecteur sur les difficultés, déjà rencontrées par ailleurs, qu'il y a à écrire l'histoire intérieure d'une cité dont on saisit surtout, dans bien des cas, soit le reflet déformé dans les cultures classiques, soit la trace qu'elle a laissée après sa disparition (fig. 138). Il y a un quart de siècle, on découvrait sur le forum romain de Mactar, dans la dorsale tunisienne, une dédicace à l'empereur Trajan qui mentionnait les soixante-quatre *ciuitates* du *pagus Thuscae et Gunzuzi*. Il s'agissait évidemment d'une de ces circonscriptions territoriales qu'avec leur remarquable pragmatisme les Romains avaient conservées, en en maintenant les dénominations, dans le cadre de leur propre contrôle administratif. Il était aisé de rapprocher de ce *pagus Thuscae* la mention de son équivalent en grec, c'est-à-dire la *chôra Thusca*, qui comprenait cinquante villes, dont Appien (*Libyca*, 59) nous apprend que Massinissa l'enleva aux Carthaginois en 152 avant notre ère, en profitant de leur faiblesse. Mieux, on pou*vait mettre ce pagus Thuscae* ou cette *chôra Thusca* en parallèle avec les deux mots puniques d'une inscription antérieurement découverte sur une crête montagneuse à environ 25 kilomètres au nord de Mactar, où elle était une des bornes limites de ce que le texte carthaginois appelle : 'RST TŠK'T, c'est-à-dire «les terres (ou le territoire) de Tiskat ». Au nord et surtout à l'est, cette circonscription dont Mactar a pu être le centre ou la ville principale était bordée par le royaume numide. Le *pagus Gunzuzi* qui lui est adjoint sur la dédicace latine à Trajan devait lui être limitrophe au nord-est, dans la direction de Carthage (G.-Ch. Picard, 1966, pp. 1257-1262). A partir de ce noyau solide, il faut, pour tenter de recomposer le paysage administratif de Carthage, procéder par analogie, à l'aide de textes épigraphiques latins d'époque romaine où les noms d'autres circonscriptions apparaissent comme fossilisés. Ainsi, outre Gunzuzi, et sur le même plan, deux autres *pagi,* Muxsi et Zeugei, apparaissent dans une dédicace d'Utique faite à un questeur romain au premier siècle avant notre ère. On admet que le dernier nommé, qui est probablement l'amorce de la dénomination de Zeugitane donnée à la province de Proconsulaire sous le Bas-Empire, devait s'appliquer à un vaste territoire proche de la métropole punique, entre la Medjerda et l'oued Miliane. Quant à Muxsi, où G. Picard inclinait à voir la partie septentrionale du territoire de Carthage, on l'a ingénieusement rapproché du nom des sujets libyens

du roi Hiarbas, dont on sait que les assiduités avaient acculé Elissa-Didon au suicide : Maxitani, lit-on dans les éditions de l'abréviateur latin Justin ; mais une classe de manuscrits de ce texte propose la leçon Muxitani, que le rapprochement avec Muxsi rend préférable (J. Desanges, 1967, pp. 304-308). On admirera qu'une principauté indigène, probablement celle de montagnards fixés au nord de la Medjerda, soit finalement devenue, au terme de son ancrage africain, une des régions administratives de la ville fondée par Didon.

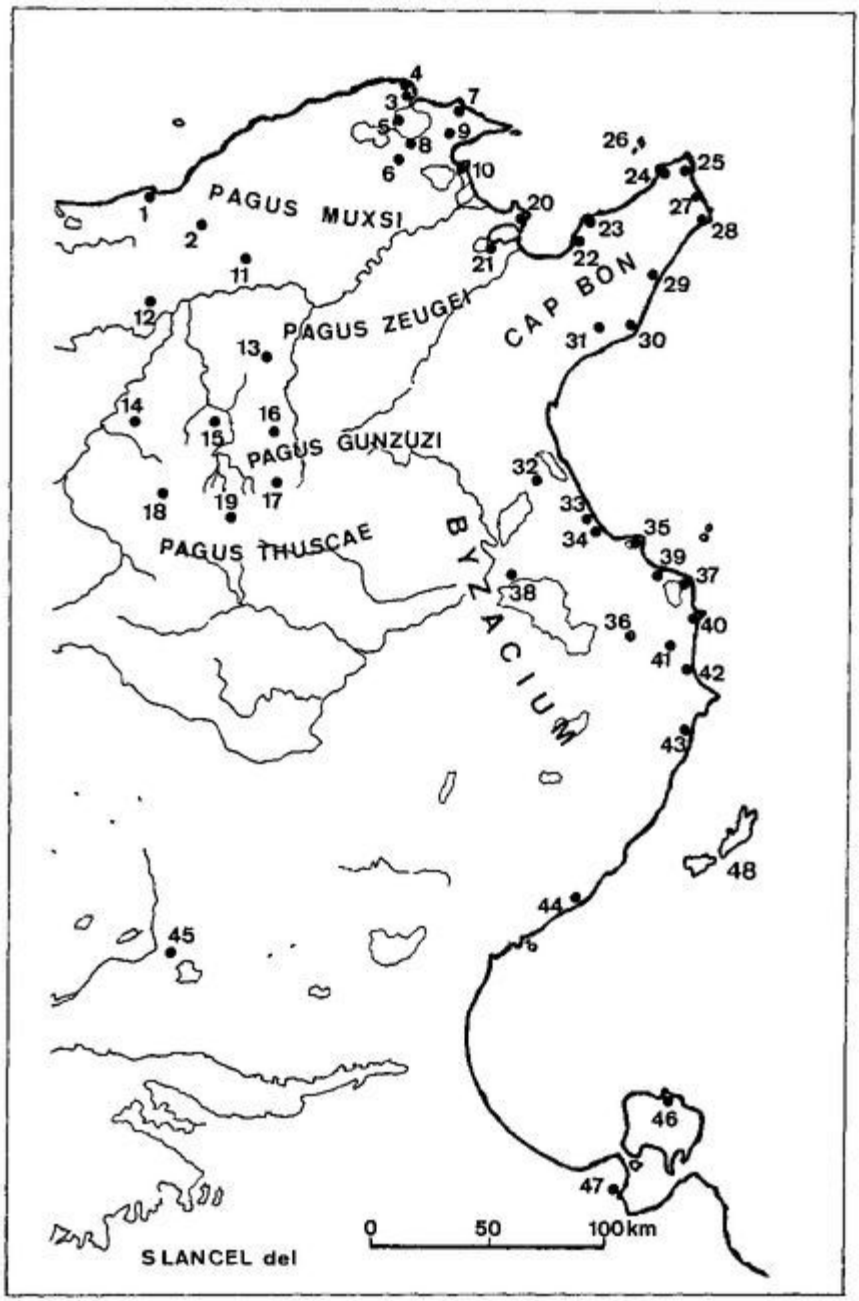

Fig. 138. -

Le territoire de Carthage.

1. Tabarka (Thabraca) 17. Maktar (Mactaris) 33. Sousse (Hadrumetum) 2. Kef el-Blida 18. Medeina (Althiburos) 34. El-Kenissia 3. Bizerte (Hippo 19. Henchir Meded (Mididi) 35. Monastir (Ruspina) Dhiarrytus) 20. Carthage 36. Smirat 4. Cap Blanc 21. Tunis 37. Ras Dimass (Thapsus) 5. Tindja 22. Sidi Reis (Carpi) 38. Sidi el-Hani 6. Mateur (Matara) 23. Ras el-Fortas 39. Lemta (Lepti Minus) 7. Ras Zbib 24. El-Haouaria 40. Mahfia 8. Theudalis 25. Ras ed-Dreck 41. Ksour Essaf 9. Uzalis 26. Zembra 42. Salakta (Sullecthum) 10. Utique 27. Kerkouane 43. Acholla 11. Béja (Vaga) 28. Kelibia (Clupea) 44. Bordj Younga 12. Bulla Regia 29. Kŏrba (Curubis) (Macomades Minores) 13. Dougga (Thugga) 30. Nabeul (Neapolis) 45. Gafsa (Capsa) 14. El-Kef (Sicca Veneria) 31. Bir-bou-Rekba 46. Djerba (Girba) 15. La Ghorfa (Thinissut) 47. Bou Ghrara (Ghighti) 16. Zama 32. Gurza 48. Kerkennah (Cercina)

La plus importante de ces circonscriptions était ce que les auteurs grecs appellent le Byzacium, qui deviendra la Byzacène du découpage administratif du Bas-Empire romain. «Une région au voisinage des Syrtes, disait Polybe dans un texte transmis par Stéphane de Byzance, de forme arrondie, dont le pourtour est de 2000 stades. » Soit pour nous l'équivalent de près de 360 kilomètres de pourtour, soit encore un rayon d'environ 60 kilomètres. Si l'on pose la pointe du compas un peu à l'ouest de Thysdrus (El Jem), on détermine approximativement les limites de cette circonscription, dont l'arrondi des côtes du Sahel tunisien formait la façade maritime, de Ruspina (Monastir) au nord à Taparura (Sfax) au sud. Cette région qui n'était pourtant pas la plus proche de la métropole punique a dû lui être inféodée anciennement, avant même l'époque (milieu Ve siècle) où elle s'est souciée de se constituer un vaste glacis africain si du moins, comme la plupart des historiens, nous conservons au premier traité conclu avec Rome la date de 509 avant J.-C. qu'indique Polybe (III, 23, 2). Nous avons vu en effet que, dès l'époque du premier traité, si les Carthaginois, selon l'historien grec, ne voulaient pas que les Romains naviguent avec des «vaisseaux longs» vers le sud au-delà du «Beau Promontoire» (c'est-à-dire le cap Bon), c'était pour éviter qu'ils n'entrent en contact – particulièrement commercial – avec ce territoire qui était déjà au minimum une chasse gardée de Carthage. On verra plus loin que les cités côtières de cette région et leur immédiat arrière-pays ont tôt développé une culture mixte, «libyphénicienne », riche et originale.

Au nord de cette Byzacène, en remontant vers le cap Bon, peut-être le territoire autonome d'Hadrumète (aujourd'hui Sousse) s'interposait-il entre ces deux grandes régions. Ce serait le *pagus Gurzensis,* qui nous est connu lui aussi par un document d'époque romaine, une table de patronat qui le liait au proconsul Domitius Ahenobarbus en 12 avant J.-C. (*CIL*, VIII, 68). De fait, une cité du nom de Gurza (Kalaa Kebira) est connue à l'époque romaine, à une douzaine de kilomètres de Sousse, et des tombes d'époque punique y ont été fouillées. Mais il n'est pas certain que le district romain y ait recouvert un 'RST punique.

Plus au nord encore, au-delà de cette large inflexion du rivage qu'on appelle le golfe d'Hammamet, s'étendait vers le nord-est la circonscription territoriale la plus proche de Carthage, la plus riche aussi du point de vue agricole, le puissant promontoire du cap Bon. De ses maisons étagées sur les pentes des collines, de Byrsa à Sidi-bou-Saïd, l'aristocratie foncière punique avait vue vers l'est, sur l'autre rive du golfe de Tunis, sur ces terres entre deux mers qui étaient à la fois le grenier et la sentinelle avancée de Carthage.

Les défenses du territoire de Carthage

A partir du début du IIe siècle de notre ère, Rome allait protéger ses territoires africains du côté du sud et de l'ouest par un *limes,* une frontière fortifiée, dont on sait mieux maintenant, à la suite des travaux récents de Pol Trousset, complétant ceux de Jean Baradez au milieu de ce siècle, qu'elle n'était pas une barrière linéaire, à l'image du mur d'Hadrien entre Angleterre et Écosse, mais un système de structures établies à profondeurs variables et servant autant pour le contrôle des passages que pour les besoins de la défense. Les fragments d'un historien de langue grecque, Eumachos – sans doute un historiographe d'Hannibal – font état d'un fossé creusé par les Carthaginois tout autour de leur territoire africain. L'existence de ces «fosses phéniciennes» est confirmée par Appien (*Libyca*, 54), selon qui, aux termes du traité qui, en 201, mit fin à la guerre menée par Hannibal contre Rome, Carthage put conserver le territoire compris à l'intérieur des «fosses », mais dut retirer les garnisons qu'elle avait au-delà. Mais la réalité archéologique de cette frontière fortifiée demeure inconnue, et son tracé même fait problème.

Il semble que ce tracé, au nord, ait englobé les «grandes plaines» (*Magni Campri)* du bassin moyen de la Medjerda, à l'est de Bulla Regia, et sans doute aussi, au sud-est de ces grandes plaines, la région de Thugga, puis celle de Zama et de Mactar, au centre de la *chôra Thusca,* pour de là filer à peu près en ligne droite vers le sud de la Byzacène, où les « fosses» rejoignaient le rivage probablement à Thaenae (Henchir Thina), à l'orée des *Emporia* de la Petite Syrte, qui ne faisaient pas à proprement parler partie du territoire carthaginois. C'est là aussi qu'aboutissait à la mer la fameuse *fossa Regia,* à l'intérieur de laquelle, au lendemain de la destruction de Carthage, en 146, Scipion Émilien cantonna la *provincia Africa* nouvellement acquise en l'isolant des royaumes numides. Au demeurant, à l'exception des pointes qu'elles faisaient vers l'ouest en direction de Bulla Regia et de Mactar, les « fosses phéniciennes» et le fossé de Scipion – bien reconnu en plusieurs secteurs grâce au bornage de son tracé restitué fait sous Vespasien en 73-74 de notre ère – sont en maints endroits superposables (G. Di Vita-Evrard, 1986, pp. 31-58). On peut supposer que, comme le fossé de Scipion, les « fosses phéniciennes» prenaient naissance au droit de la côte nord à Thabraca (Tabarka).

Sur ses frontières africaines sud et ouest (Tripolitaine, Numidie,

Maurétanie), Rome entretiendrait plus tard des garnisons permanentes de *limitanei* voués à leur défense. Outre des murs et des fossés, on a retrouvé, en limite du prédésert, en avant-poste, de grands camps qui étaient les cantonnements de ces gardes-frontières, dont le nombre et le rôle se firent de plus en plus importants à mesure que s'accentuait la pression des «barbares». Sur le *limes* d'époque punique nos renseignements sont malheureusement plus maigres. On a dit plus haut que nulle trace n'avait été mise au jour des frontières sud et ouest de l'État carthaginois. Nous savons seulement que des garnisons permanentes avaient été établies par Carthage en avant de ces défenses, comme à Sicca Veneria (Le Kef) et peut-être à Theveste (Tébessa). Si la réalité concrète de ces dispositifs situés du côté de l'Afrique profonde nous échappe, fort heureusement des structures de défense et de guet d'époque punique identifiées ces dernières années dans le cap Bon nous permettent de nous en faire une idée. Des fortins du cap Bon les fortifications qui faisaient face aux Numides, à l'ouest, ne devaient différer que par la taille.

A la fin des années 60, une prospection italo-tunisienne a reconnu, à la pointe sud-est du cap Bon, une de ces petites installations défensives qui avait jusque-là échappé à l'attention (F. Barreca, 1983, pp. 17-28). Le lieu s'appelle Ras ed-Drek, le «cap de l'Épouvante», appellation qui par gros temps prend tout son sens et rappelle à qui l'avait oublié que le nom même du cap Bon n'est qu'un euphémisme. Un éperon qui domine de quelques dizaines de mètres la côte rocheuse y porte une construction composée de deux corps de bâtiments en angle, pourvus de cinq citernes de grande capacité (fig. 139et 140). L'examen de ces structures autorise à affirmer qu'elles étaient en usage de la fin du V^{e} siècle à la chute de Carthage. Des fouilles de surface y ont recueilli des balles de fronde en terre cuite moulée et des boulets de catapulte : ce petit fortin pouvait abriter une garnison de quelques dizaines d'hommes, peut-être une cinquantaine (F. Barreca, 1983-1984, p. 43), et sa situation lui permettait d'entretenir des liaisons optiques avec une autre forteresse sise à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau, à Clypea (Kélibia), sur la corne sud-est du promontoire. A la différence du fortin de Ras ed-Drek, qui devait être chargé surtout d'une fonction de guet, ce qui reste de la forteresse de Kélibia, dont les vestiges ont servi de soubassement au fort hispano-turc qui domine encore toute la région (fig. 141), suggère un

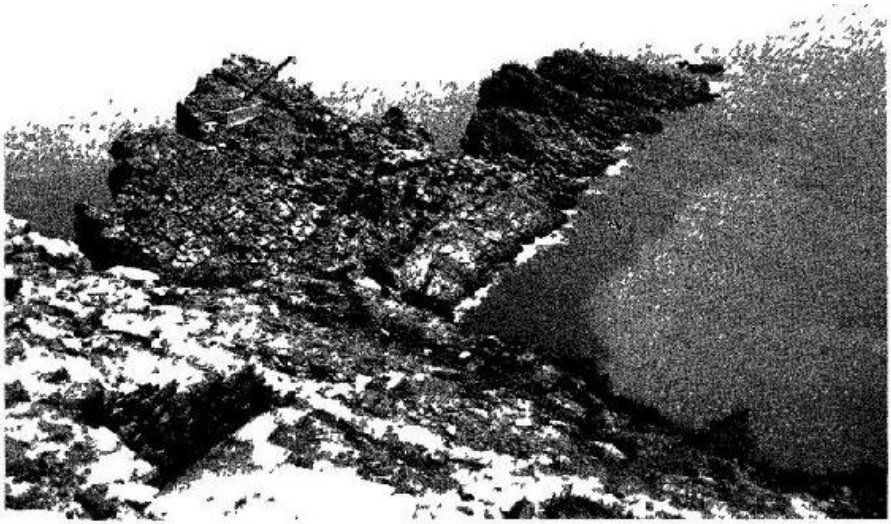

Fig. 139. -

La pointe de Ras ed-Drek, vue du fortin punique Ci-dessus, la flèche indique les substructions d'un petit temple (?). Ci-dessous, le fortin.

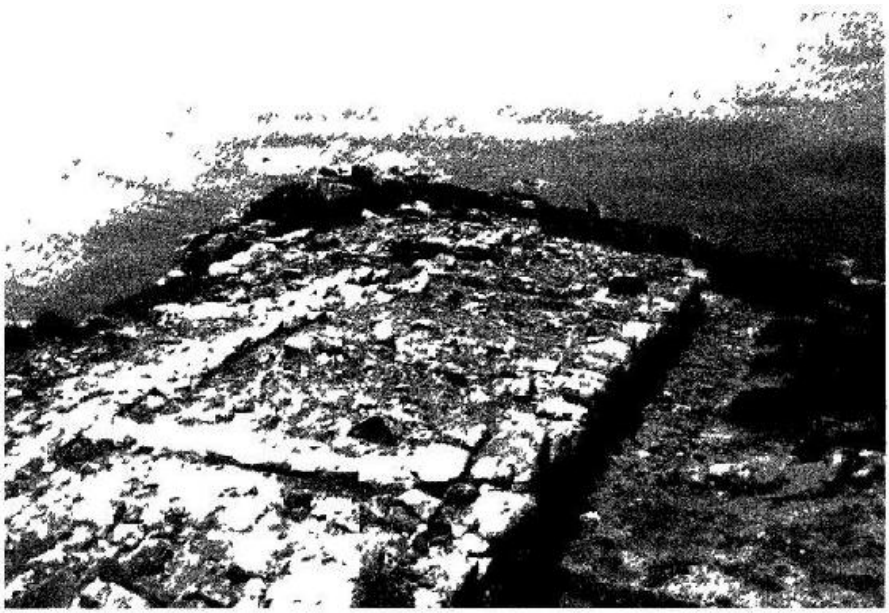

Fig. 140. -

Le fortin punique de Ras ed-Drek.

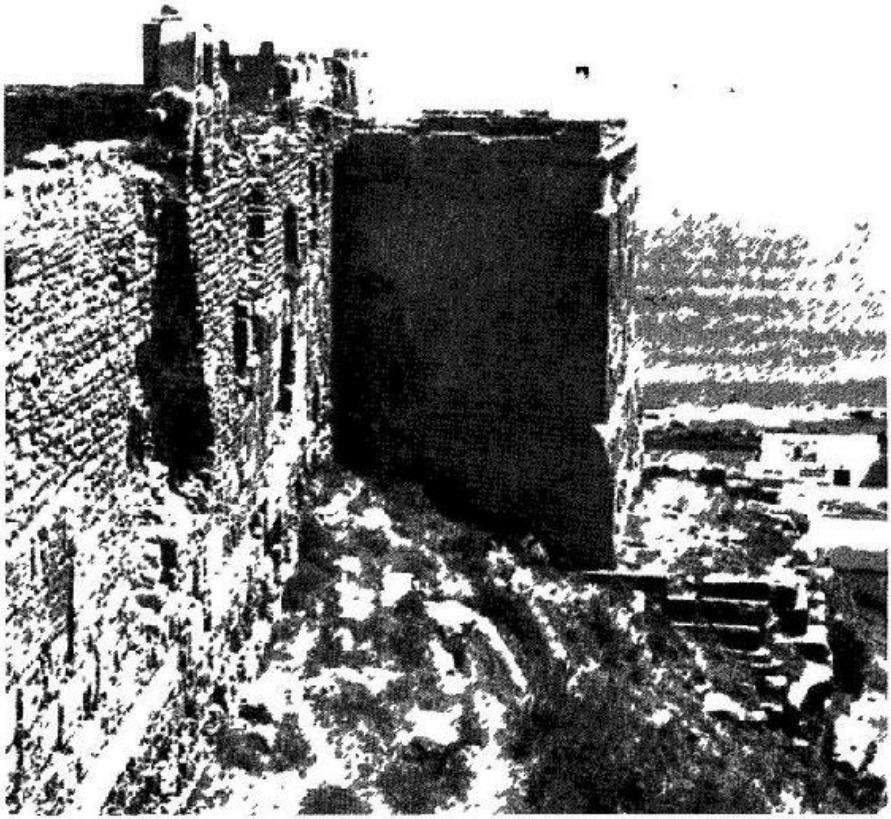

Fig. 141. -

Kelibia : en bas, à droite, substructions de la forteresse punique aux pieds du fort hispano-turc.

plan beaucoup plus ample et, du moins à l'origine, complexe, quasiment tentaculaire. Mais un relevé précis reste à faire et une étude préliminaire récente conteste tout à la fois les observations faites dans les années 60 sur le plan originel et l'existence même d'éléments défensifs datant aussi haut que le Ve siècle (M. Gharbi, 1990, pp. 187-198). Lors d'un remaniement qu'on peut dater du début du IIe siècle avant notre ère, un plan plus compact, en quadrilatère, fut adopté (fig. 142, 2). On en voit encore les premières assises de tours carrées dont les fondations ont été logées dans le rocher entaillé de manière à offrir un lit d'attente *(cf.* fig. 141). Outre des vues sur Ras ed-Drek, vers le nord, le site de cette forteresse lui garantissait un contrôle optique

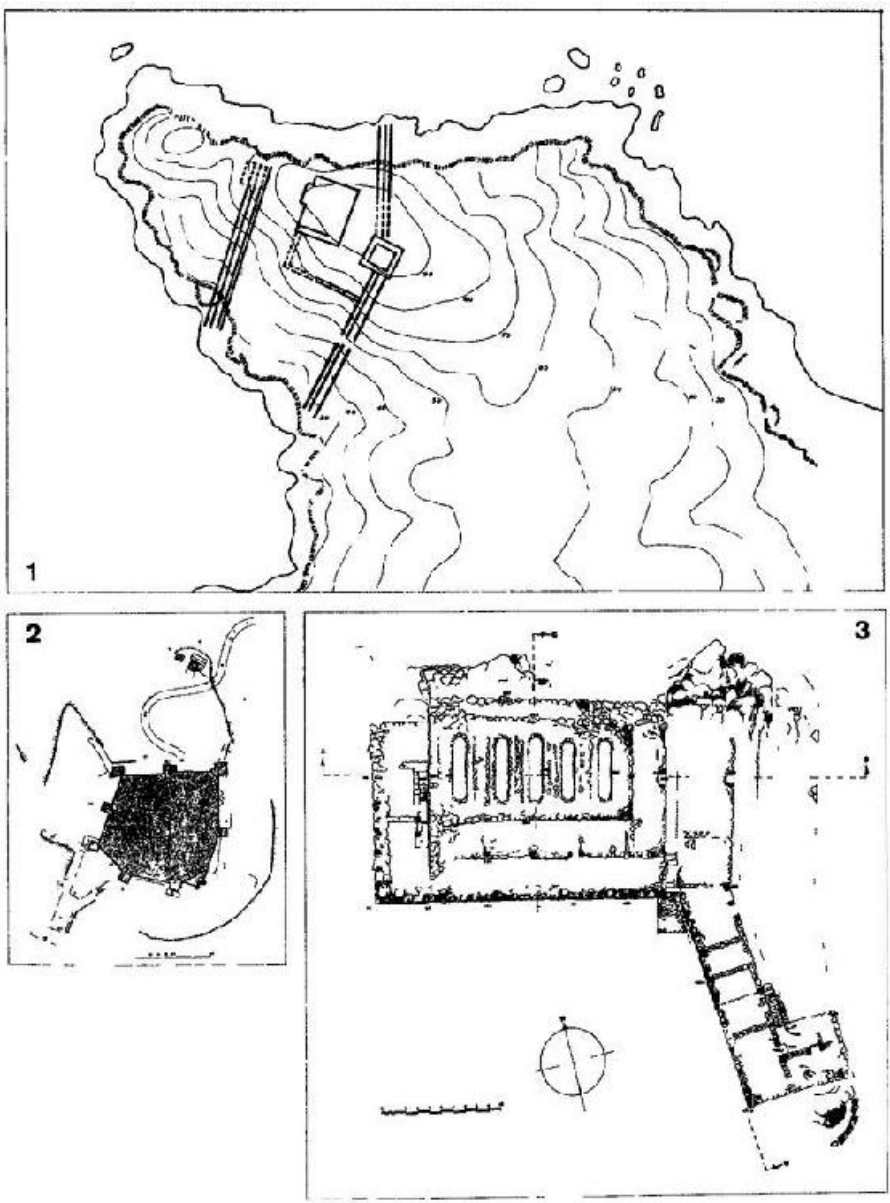

Fig. 142. -

Fortifications puniques au cap Bon. 1 : Ras Fortass. 2 : Kelibia. 3 : Ras ed-Drek.

de toute la côte basse sud-est du cap Bon jusqu'à Neapolis (Nabeul).

A peu près à mi-chemin entre Kélibia et Ras ed-Drek, sur la côte rocheuse de l'extrémité du promontoire, depuis quelques décennies on exhume au lieu dit Kerkouane une cité découverte au milieu de ce siècle, dont le nom antique est encore inconnu. Suffisamment défendue sur sa façade maritime par une petite falaise accore, la ville antique l'était du côté de la terre par un rempart semi-circulaire, ou

plus précisément par une double enceinte (fig. 143). Une première enceinte,

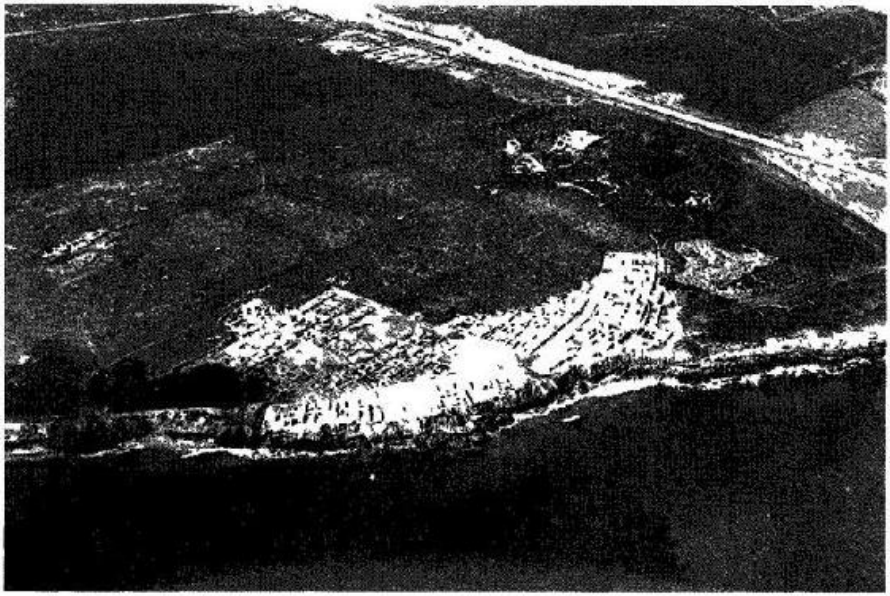

Fig. 143. -

Le site de Kerkouane en 1958.

dont le développement dépasse un kilomètre, est flanquée de tours (fig. 144) et percée de deux portes dont celle de l'ouest, coudée et insérée parallèlement à deux courtines, elles-mêmes parallèles, semble se rattacher à un vieux plan syro-palestinien (M.H. Fantar, 1984, pp. 144-150). Difficilement datable, cette enceinte interne appartient à la première époque d'organisation de la cité (vie-ve siècle). Au-delà d'un large boulevard, un rempart extérieur fut mis en place en un deuxième temps, peut-être après l'expérience des destructions commises par Agathocle lors de son expédition et de sa courte occupation du cap Bon à la fin du IVe siècle. En dépit de ces précautions,

Fig. 144. -

La tour nord (carrée) du rempart de Kerkouane.

la ville fut prise par la suite et cet ensemble défensif impressionnant fut rasé à une époque qu'on situe vers le milieu du IIIe siècle, car la fouille des vestiges de la cité n'a rien procuré qui puisse être daté plus bas que cette époque : en particulier aucune des séries de la céramique campanienne qui furent importées massivement dans le domaine carthaginois à partir de la fin du IIIe siècle (J.-P. Morel, 1969, p. 474). L'hypothèse qui vient naturellement à l'esprit est que les remparts de Kerkouane, s'ils avaient résisté à l'expédition d'Agathocle, ne résistèrent pas à celle de Regulus, un des épisodes, comme on sait, de la première guerre contre Rome, lorsque le consul romain occupa le cap Bon en 256-255 avant J.-C.

Ledit cap n'était pas moins protégé sur son flanc ouest, qui regarde le golfe de Tunis. En particulier, le promontoire du Ras el-Fortass, qui verrouille le golfe de ce côté comme le fait le cap Carthage à l'est, portait sur un site d'éperon barré, à une centaine de mètres d'altitude, une vaste forteresse dont l'ensemble dessine un trapèze de deux cent cinquante mètres de large sur trois cents mètres de long (fig. 142, 1). Des murs de plus de trois mètres d'épaisseur, flanqués de tours, y ont été relevés récemment (F. Barreca, 1983, pp. 13-15). On incline, d'après les techniques de construction, à les dater du Ve siècle avant notre ère. On notera que ce site éminemment stratégique n'a jamais été abandonné : la forteresse détruite lors de la chute de Carthage fut reconstruite à l'époque impériale romaine et de nouveau utilisée après remaniement au Moyen Age musulman.

Les campagnes de Carthage et l'agriculture carthaginoise

A la fin du IVe siècle avant notre ère, Carthage, en Afrique, administrait directement et exploitait économiquement de façon directe ou indirecte plus de la moitié de l'actuelle Tunisie, et les contrées les plus riches ou les plus fertiles, de Tabarka et des forêts de Kroumirie au nord-ouest aux olivettes et aux pêcheries de Sfax, au sud-est. A la même époque, si l'on compare avec les dimensions bien restreintes de l'*ager Romanus,* au centre de la péninsule italique, même si l'on y joint les territoires des alliés du peuple romain, la disproportion apparaît flagrante et la comparaison très en faveur des Puniques. Si ses positions étaient de plus en plus difficiles à tenir dans l'Ouest sicilien, si elle devait composer avec Rome en Sardaigne, si son négoce en Méditerranée occidentale devait subir la concurrence de Marseille et de l'Italie du Sud, en particulier, Carthage était devenue, grâce à ses seules terres africaines, la première puissance agricole de l'Ouest méditerranéen. Dans le monde antique, c'était une dimension essentielle. On a beaucoup dit du commerce carthaginois qu'il était un commerce de redistribution. Il est probable en effet que l'aristocratie des grands négociants carthaginois s'est enrichie de génération en génération grâce à l'organisation et à l'exploitation d'un réseau commercial dans lequel les produits distribués n'étaient pas le plus souvent des produits puniques. C'était pour le principal, surtout jusqu'au ive siècle, une activité d'intermédiaires contrôlés par des familles d'armateurs. On verra notamment que dans le domaine de la céramique, seul produit semi-industriel de l'Antiquité dont la conservation autorise des repérages clairs et permette des analyses assez sûres, les Puniques ont mis longtemps à élaborer puis à diffuser une production (à vernis noir) de qualité comparable aux produits grecs puis campaniens dont ils étaient inondés. Mais on oublie que l'agriculture punique dégageait des surplus alimentaires importants, en grande partie exportés : des exportations qui n'ont pas laissé de traces archéologiques, si ce n'est celle des amphores à huile et à vin, comme on le verra plus loin en examinant la carte de répartition des trouvailles d'amphores puniques, et en étudiant plus précisément le cas de celles qui sont estampillées au nom de Magon, en caractères grecs.

Quiconque parcourt aujourd'hui la petite «Mésopotamie» qui s'étend dans un axe sud-ouest/nord-est entre le cours de l'oued Miliane et celui de la Medjerda (le Bagrada des Anciens), puis, au-delà de son confluent avec la Siliana, la région du bassin moyen de la Medjerda, jusqu'à Simitthu (Chemtou), non loin de la frontière algéro-tunisienne, peut se faire une idée de la richesse de ce terroir que plus de vingt-cinq siècles d'exploitation agricole intensive n'ont pas épuisé. Sur ce relief de plaines doucement vallonnées, moins attaquées autrefois par l'érosion qu'elles ne le sont de nos jours, des précipitations en moyenne annuelle suffisantes permettent de belles moissons de céréales, sans assolement ni pratique de la jachère. A regarder la carte politique de la région à l'époque romaine (fig. 145), on constate que

c'est là que se situe la plus grande densité des implantations urbaines, sans égale dans l'Antiquité, même dans l'Orient grec : tous les dix kilomètres au plus, souvent tous les quatre ou cinq kilomètres, on voit s'inscrire dans le paysage un bourg ou une petite ville dont la raison d'être et les moyens d'existence ne pouvaient, à de rares exceptions près, être qu'agricoles. Comme l'indique déjà la toponymie exclusivement indigène, comme le suggère parfois aussi l'épigraphie municipale où les survivances puniques affleurent, ces agglomérations ne sont pas, à l'origine, des créations romaines, ou du moins ne le sont pas en majorité. C'est là qu'il convient de rechercher bon nombre des «trois cents villes» – chiffre rond, à ne pas prendre au pied de la lettre – de la possession desquelles Strabon (XVII, 3, 15) créditait les Carthaginois à l'époque de la troisième guerre punique. Chaque fois que l'archéologie locale dépasse en profondeur la strate monumentale romaine, le substrat libyco-punique s'y fait jour. Une prospection récemment effectuée entre le bassin de l'oued Miliane et la racine du cap Bon a permis de relever les vestiges de maintes bourgades indigènes, souvent fortifiées, et demeurées anonymes (N. Ferchiou, 1990, pp. 43-86). Regrettons qu'on n'ait pas retrouvé dans la contrée l'équivalent préromain des grands textes gravés sur pierre d'Aïn el-Djemala, d'Aïn Ouassel ou d'Henchir Mettich qui nous y ont fait connaître l'organisation domaniale d'époque impériale, mais ne doutons pas que cette organisation s'y soit largement inspirée de l'héritage carthaginois.

Car il est bien probable que les maîtres carthaginois avaient à l'égard des Libyens, premiers occupants du sol, déjà mis en pratique les recettes d'exploitation que les grands propriétaires de l'époque romaine appliqueront vis-à-vis des indigènes romanisés. On verra plus loin que les cultures céréalières ne sont pas spécifiques d'une agriculture punique dont les agronomes latins ont vanté les mérites. Et parmi les extraits de l'œuvre de Magon qui nous sont parvenus, il n'est rien

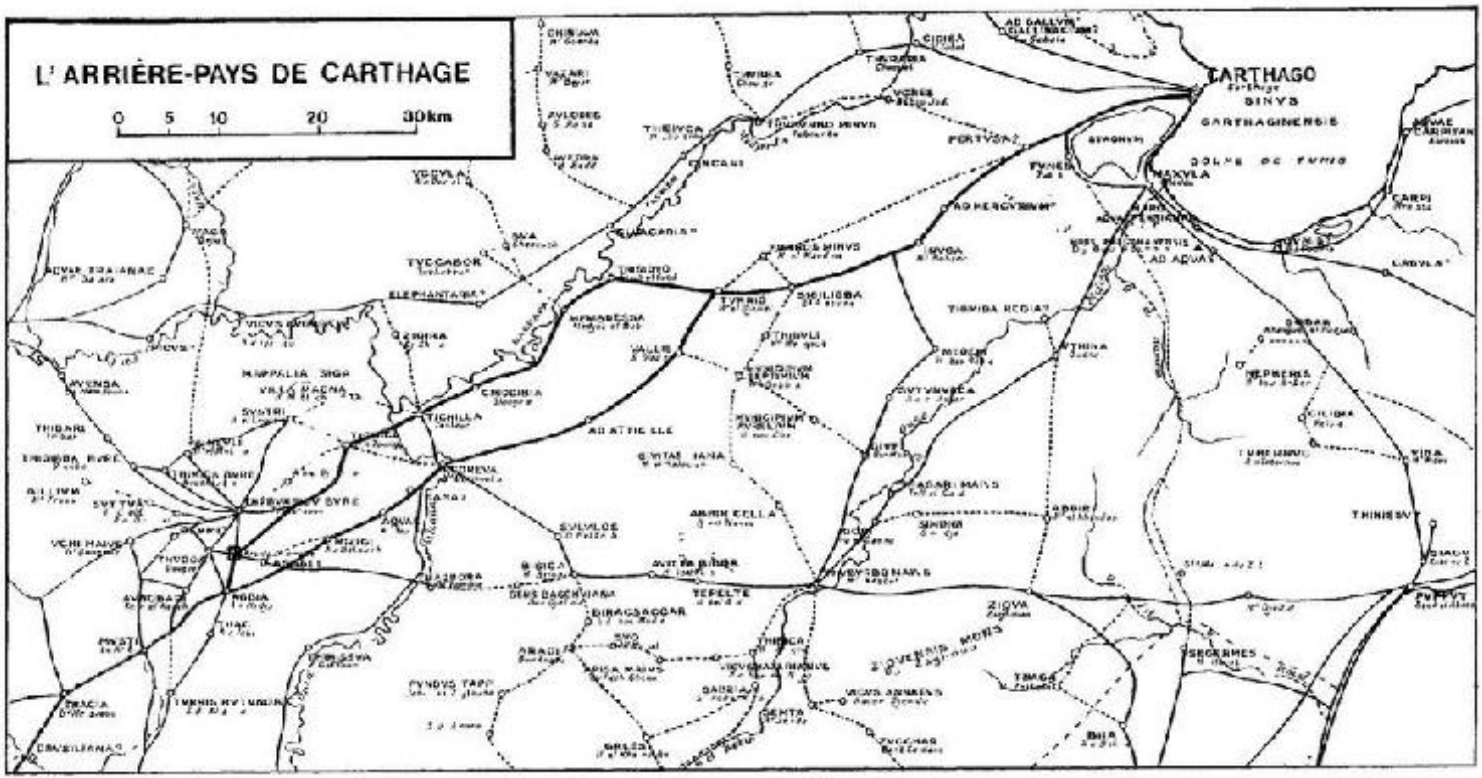
L' ARRIÈRE-PAYS DE CARTHAGE
0 5 10 20 30km
CARTHAGO
SINVS
CARTHAGINENSIS
MAXVLA
TYCCABOR
ELEPHANTARIA
TIGNICA
THIBARI
THINISV

Fig. 145. -

L'arrière-pays de Carthage, entre la Medjerda et l'oued Miliane, à l'époque romaine.

Beaucoup de ces agglomérations sont issues de noyaux libyco-ouniques préexistants.

qui se rapporte directement à la culture du blé ou de l'orge. Dans le «croissant fertile» dont nous avons parlé, et plus au sud dans les plaines éparses tout au long de la dorsale tunisienne, entre Dougga et Maktar, ces cultures étaient le fait de Libyens opérant en qualité de colons à parts de fruit, depuis que Carthage avait accaparé les terres. De cette main-d'œuvre agricole à laquelle il faut ajouter quelques serfs, nous avons des échos par les jacqueries qui ont ébranlé Carthage à plusieurs reprises, et de façon d'autant plus dangereuse pour la métropole punique que s'y joignaient parfois les soldats africains enrôlés dans les armées carthaginoises, comme en 396, lorsque, à la faveur du désastre subi par Himilcon devant Syracuse, deux cent mille insurgés, selon Diodore de Sicile (XIV, 77), marchèrent sur Carthage, après s'être emparés de Tunis. Ce chiffre de deux cent mille, il faut bien le dire, paraît un peu grossi : les auteurs anciens se sont souvent laissés aller à l'ivresse des grands nombres.

Ces cultivateurs africains du territoire carthaginois utilisaient des instruments aratoires qui ne devaient rien aux Phéniciens et qui sont encore, presque immuablement, employés de nos jours par les paysans berbères de l'Afrique du Nord tels qu'ils furent conçus au néolithique, du moins après une première phase, encore plus ancienne, de culture à la houe (G. Camps, 1986, pp. 177-180). Des images d'araires primitives qui figurent sur des stèles puniques de Carthage pourraient servir à les illustrer. L'age, ou flèche oblique, terminé par un mancheron que le laboureur tient en main, se prolonge à l'horizontale par un cep à l'avant duquel est fixé le soc, seule pièce métallique de l'ensemble, qui succéda probablement à un éclat de silex à l'âge du fer ; en arrière du soc, et des deux côtés, une « oreille » – en fait une planchette qui traverse latéralement le cep – fait office de brise-mottes. Un timon d'attelage est assemblé sur l'age par un système de chevilles.

Simple, facile à fabriquer et à réparer, relativement léger et maniable, cet outil avait évidemment des performances aratoires assez modestes. Mais précisément il présentait l'avantage, du fait de sa faible pénétration dans la couche de terre arable, de ne pas épuiser le sol en profondeur. Dans les terres légères et sablonneuses du Sahel, des ânes suffisaient à assurer sa traction, au témoignage, deux ou trois siècles plus tard, d'auteurs comme Columelle (VII, 1, 2) et Pline l'Ancien (XVII, 41). Le Naturaliste ajoute même avoir vu de ses yeux, dans le Byzacium, une charrue attelée à la fois d'un côté à un bourricot et de l'autre à une vieille femme! Un spectacle qu'il ne serait pas impossible de rencontrer encore aujourd'hui. Sur les terres plus lourdes, on y attelait des bœufs, au témoignage, sans surprise, de l'agronome carthaginois Magon, cité par Columelle (VI, 1, 2-3). Un autre instrument, anciennement usité en Orient, signalé au Bas-Empire romain comme d'usage traditionnel en Afrique du Nord (Augustin, *Cité de Dieu,* I, viii, 2; *Enarr. in Psalm.* 92, 5), a traversé les âges et fait encore partie de l'outillage usuel du paysan tunisien. C'est le *tribulum,*

utilisé pour dépiquer le grain, sorte de plateau de bois dur dont le dessous est tout hérissé d'éclats de silex qu'on y a incrustés : on le promène sur les javelles, lesté d'un gros poids ou encore du corps d'un homme qui se tient debout sur le dessus du plateau. Un autre dépiquoir est attesté comme d'origine carthaginoise par Varron dans ses *Res rusticae* (I, 52, 1) : c'est le « chariot punique» (*plostellum Punicum),* qu'on utilisait, dit Varron, notamment en Espagne, où les Carthaginois avaient dû l'introduire à l'époque du royaume barcide, dans la deuxième moitié du III^e^ siècle avant notre ère. Il s'agit là aussi d'un plateau, mais sous lequel des rangées de roulettes dentées sont disposées dans un cadre en bois. On s'en servait encore il y a peu dans le Sahel tunisien pour dépiquer l'orge.

Magon et l'agronomie punique

Nous l'avons dit plus haut, ce ne sont pas les cultures céréalières qui ont fait la renommée de l'agronomie punique, mais bien les cultures arbustives, et la vigne. Comme le figuier, comme l'amandier, la vigne est indigène en Afrique du Nord. Dans le domaine carthaginois, sa terre d'élection était plus précisément les terroirs légers, sablonneux, du Nord-Est tunisien, au nord d'Utique, et ceux, calcaires, de la péninsule du cap Bon, particulièrement à sa base, dans la région du Mornag et de Grombalia, où l'on produit toujours des vins estimables. Des textes de Magon parvenus jusqu'à nous sous forme de citations témoignent de l'expérience des Puniques en matière de viticulture. Il fallait selon l'agronome implanter les vignobles sur les pentes de coteaux exposées au nord, nous dit Columelle (III, 12, 5), qui observe que ce précepte tenait compte en l'espèce des conditions climatiques d'un pays chaud. Magon conseillait aussi d'aérer les racines, en logeant quelques pierres au fond des fosses où l'on plantait les pieds de vigne (Columelle, III, 15, 4), et aussi, pour obliger la vigne à pousser ses racines vers le bas, à ne combler en un premier temps la fosse qu'à moitié, précaution dont Columelle (V, 5, 4) soulignait l'excellence en terrain sec et donc en Afrique. D'autres indications, rapportées aussi par les agronomes latins, sont relatives aux engrais et aux amendements, et à la taille des plants, que Magon conseillait de faire au printemps, avis que ne partageait pas Columelle, qui préconisait plutôt de faire la taille à l'automne dans les pays où l'hiver est doux.

Les modernes aimeraient savoir comment procédaient les Carthaginois pour la production des vins que nous dirions de table. On se consolera du silence de Magon à ce sujet en lisant sa recette de fabrication d'un vin liquoreux avec des raisins secs, telle que l'a transmise Columelle (XII, 39, 1-2) : «Cueillir du raisin hâtif bien mûr, rejeter les grains moisis et gâtés. Enfoncer en terre, à la distance de quatre pieds, des fourches ou des pieux, qu'on relie par des perches; placer par-dessus des roseaux, sur lesquels on exposera le raisin au soleil. Le couvrir la nuit, pour que la rosée ne le mouille pas. Quand il sera desséché, détacher les grains et les jeter dans une jarre ou une cruche; y verser du moût, le meilleur possible, jusqu'à ce que les grains en soient recouverts. Le sixième jour, quand le raisin aura

absorbé ce moût et s'en sera gonflé, le mettre dans un cabas, le faire passer sous le pressoir et recueillir le liquide. Ensuite, fouler le marc, en y ajoutant du moût tout frais, fait avec d'autres raisins, que l'on aura laissés au soleil pendant trois jours. Bien mêler, mettre sous le pressoir. Enfermer aussitôt dans des vases lutés le liquide produit par cette seconde pressée, afin qu'il ne devienne pas âpre. Puis, après vingt ou trente jours, lorsque la fermentation aura cessé, le tirer au clair dans d'autres vases; enduire tout de suite de plâtre les couvercles et les recouvrir d'une peau. » Cette recette de vin de raisins séchés au soleil se maintint avec un égal succès sous l'Empire : c'était le *passum* des Latins (Pline, *N.H.,* XIV, 81), c'est encore le *passito* italien.

Carthage exportait-elle en particulier ce vin de prestige? C'est probable, même si nous ne pouvons l'affirmer. De très nombreuses amphores puniques présentant le profil caractéristique du type de loin le plus courant au III^e^ siècle et au début du II^e^, avec leur embouchure en forme de large pavillon évasé, ont été retrouvées un peu partout sur les sites de la Méditerranée occidentale : sur maints sites côtiers d'Afrique du Nord, mais aussi en Andalousie, en Catalogne, à Marseille, à Vintimille, en Corse, à Rome, et même à Athènes. Ces amphores ont pu contenir, il est vrai, aussi bien de l'huile que du vin (fig. 146). De ce type d'amphores auquel on a donné l'appellation Cintas 312/313, du nom de l'archéologue qui les a le premier cataloguées (P. Cintas, 1950), il faut dire particulièrement un mot des quelques exemplaires qui portent non pas une estampille en caractères puniques – c'est le cas le plus fréquent – mais une marque en caratères grecs. Les fouilles récentes de la mission archéologique française à Carthage en ont enrichi la petite série avec la mise au jour de quelques timbres au nom d'Aris, et de Magon. Deux noms bien carthaginois, très communs, l'un comme l'autre, ce qui rend bien aventurée l'hypothèse *a priori* tentante de reconnaître dans le Magon du timbre le fameux agronome. Mais la transcription en grec sur ces timbres de ces noms de négociants puniques peut au moins être comprise comme inspirée par leur souci de faciliter la circulation de leurs produits sur le marché méditerranéen, où le grec servait de langue commerciale dans les échanges internationaux, comme l'anglais de nos jours (J.-P. Thuillier, 1982, pp. 15-20). On n'avait pas encore inventé l'exotisme et, sur une étiquette, les caractères sémitiques risquaient d'être plus rébarbatifs qu'attrayants. Le hasard des trouvailles a jusqu'ici limité au sol carthaginois la découverte de tels timbres en grec : la perspective qui vient d'être développée à titre d'hypothèse deviendra certitude le jour où de tels timbres apparaîtront hors de Carthage. Et s'ils sont portés par des amphores trouvées complètes, il faudra apporter un soin particulier à l'analyse de leur contenu résiduel.

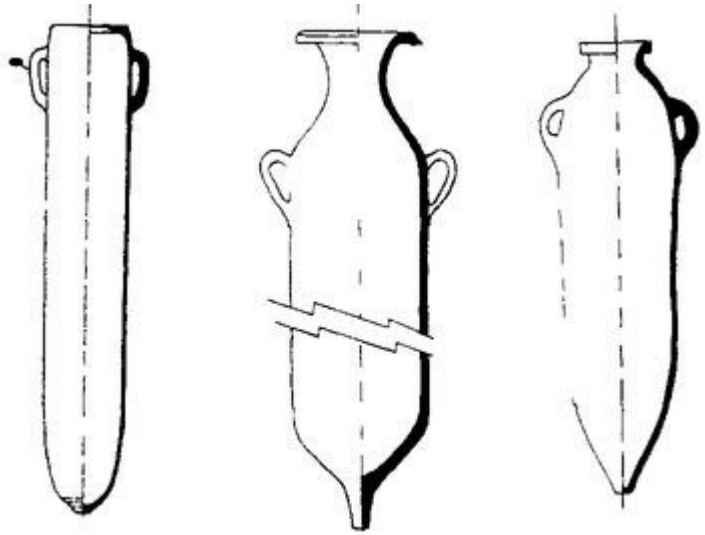

Fig. 146. -

Les trois types principaux de grandes amphores puniques d'époque hellénistique (ive-iie siècle av. J.-C.).

Cependant, une bonne partie du vin produit en territoire carthaginois était consommée sur place. L'attrait des Carthaginois pour le vin et même leur propension à en abuser sont indirectement attestés par Platon qui, dans ses *Lois* (674, a-b), fait état à Carthage des interdictions légales relatives au vin et qui frappaient les soldats en campagne, les esclaves mâles et femelles, les magistrats dans l'exercice de leur charge, les pilotes et les juges. Mais cette loi était-elle appliquée, notamment dans l'armée? On sait par Diodore de Sicile (XIV, 63, 3) que le général carthaginois Himilcon, mettant le siège devant Syracuse en 396, établit dans son camp des magasins aussi bien pour le vin que pour le blé. Au demeurant, nous savons que les Puniques ne se contentaient pas de leur production domestique. A l'époque antérieure au IVe siècle où leurs vignobles n'étaient pas encore très développés, ils en importaient pour leur consommation, en particulier en provenance d'Agrigente au ve siècle, selon Diodore (XIII, 81, 4-5). Mais ils demeurèrent importateurs par la suite, sans doute par goût et par désir de variété, et leurs achats de vin en provenance de Rhodes sont bien attestés par les nombreux vestiges d'amphores rhodiennes, estampillées sur l'anse coudée à angle droit, recueillis dans les couches archéologiques de Carthage datées de la fin du IIIe siècle et du début du IIe siècle.

Huile ou vin? La question se pose, on l'a vu, pour ce qui est du contenu des amphores. Car l'huile était une des productions agricoles majeures de Carthage. Comme la vigne, l'olivier pousse spontanément en Afrique du Nord, du moins l'olivier sauvage, l'oléastre, mais il suffit de le greffer pour avoir un arbre producteur d'huile et Pline l'Ancien (*N.H.*, XVIII, 129) indique pour cette opération de greffe un procédé qui était propre à l'Afrique. Était-ce un procédé dû à Magon? On ne prête qu'aux riches. Toujours est-il que l'agronome carthaginois est encore cité par le Naturaliste (XVII, 93 et 128) à propos des règles à

suivre pour planter les oliviers, avec des indications de saisons, différentes selon la nature des sols, et des prescriptions d'espacement d'arbre en arbre (de treize mètres au minimum à vingt-trois mètres au maximum) qui sont encore en vigueur aujourd'hui (pour ce qui est du maximum) dans la région de Sfax. Plus tardivement sans doute encore que dans le cas de la vigne, les Puniques étaient parvenus à couvrir leurs besoins dans ce domaine : au Ve siècle, ils étaient importateurs de grandes quantités d'huile de Sicile (Diodore, XIII, 81, 4-5). Une légende rapportée par un auteur latin tardif, Aurelius Victor (*De Caesaribus*, 37, 3), veut qu'Hannibal, craignant les effets pernicieux de l'oisiveté pour ses soldats, les ait employés à planter en masse des oliviers. Ce qu'il put faire en effet, d'une part pendant l'année qui sépara son retour d'Italie à l'automne 203 et son engagement contre Scipion à Zama, à la fin de l'année 202, alors qu'il avait son quartier général à Hadrumète (Sousse), et mieux encore dans les années qui s'écoulèrent entre la paix imposée à Carthage après Zama et son sufétat de 196, bientôt suivi de l'exil. Ce qui est vrai, c'est qu'au dire de l'auteur du *Bellum Africum* (97, 3) un siècle et demi plus tard le Byzacium produisait de l'huile en grande abondance. Un siècle plus tard encore cette méchante langue de Juvénal plaisantera sur la mauvaise qualité de l'huile africaine, largement importée à Rome, mais juste bonne selon lui à être brûlée dans les lampes.

Ce qui, toutefois, impressionnait le plus les étrangers, visiteurs pacifiques ou soldats ennemis en expédition guerrière, lorsqu'ils parcouraient les campagnes carthaginoises, c'était cette image de vert paradis qu'elles donnaient à voir. Au cap Bon, en particulier, où l'effet régulateur pour le climat d'une mer toujours proche s'alliait à la fertilité du sol. Diodore (XX, 8, 3-4) a relaté l'émerveillement des mercenaires d'Agathocle qui y avaient débarqué à la fin du ive siècle avant notre ère. L'armée du tyran sicilien traversa une contrée arrosée par des ruisseaux et des canaux d'irrigation, pleine de jardins et de vergers où poussaient toutes sortes d'arbres fruitiers. Un siècle et demi plus tard, Appien (*Libyca,* 117), décrivant la proche campagne de Carthage telle que Polybe l'avait vue pendant le long siège des années 148-146, utilise les mêmes mots pour évoquer Mégara : il parle des vergers séparés les uns des autres par des murs en pierres sèches ou par des haies vives, et arrosés par de nombreux canaux.

Les textes des agronomes tout comme l'imagerie populaire des stèles nous renseignent sur ce qui fructifiait en ces vergers. En premier lieu la grenade, ou «pomme punique» (*malum Punicum*), comme l'appelaient les Latins : originaire d'Asie occidentale, introduit en Afrique par les Phéniciens, le grenadier y avait magnifiquement réussi (fig. 147). Mais aussi l'amandier et surtout le figuier. Ce dernier pousse

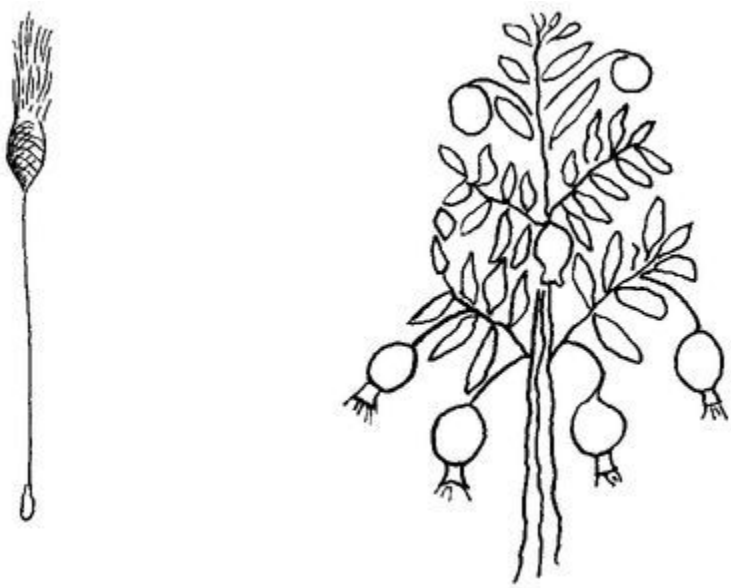

Fig. 147. -

Blé dur et grenadier sur les stèles puniques de Carthage.

spontanément en Afrique du Nord, mais ce furent probablement les Phéniciens qui y introduisirent précocement de bonnes variétés. La renommée des figues du territoire punique grandit très vite. Dans son traité d'agriculture (8, 1), l'irréductible ennemi de Carthage, le vieux Caton, fait état du figuier africain (*ficus Africana*), qui avait passé en Italie où il s'était fort bien acclimaté. On n'en admirera que plus la rouerie du personnage dont on sait que pour mieux sensibiliser les sénateurs à la proximité du danger qu'à ses yeux représentait toujours pour Rome la métropole punique au milieu du ii^{e} siècle avant notre ère, il apporta un jour à la Curie une figue mûre, fraîche, lisse et rebondie, en ajoutant que ce fruit avait été cueilli trois jours plus tôt à Carthage. On s'accorde maintenant (F.J. Meijer, 1984, pp. 117-124) à penser qu'en fait Caton avait cueilli la figue dans son propre jardin et que ses collègues n'en furent pas dupes.

Cette mise en scène pesa-t-elle vraiment dans la décision qui fut prise à Rome d'en finir avec Carthage? Après la destruction de la ville, et son pillage, ce qui restait de ses bibliothèques fut remis aux rois numides. On y reviendra. Mais, impressionnés par les trésors de science agronomique et de sagesse économique contenus dans les livres de Magon, Grecs et Romains avaient entrepris de les traduire. On estime aujourd'hui, du moins pour ce qui est de la traduction latine, que ce sauvetage fut réalisé *in extremis,* et qu'il fut dû à l'influence de quelques aristocrates qui, à Rome, s'opposaient au clan réuni autour de Caton pour prôner la «solution finale» à l'égard de Carthage (J. Heurgon, 1976, pp. 447-451). On doit aux promoteurs de cette entreprise – parmi lesquels sans doute un autre Scipion, Nasica, *princeps senatus* en 147 – d'avoir conservé, à défaut de l'intégralité de l'œuvre, malheureusement perdue dans ses deux versions traduites, d'assez larges extraits ou citations qui figurent chez les agronomes

latins postérieurs, Varron, Columelle, et même chez un polygraphe comme Pline l'Ancien (F. Speranza, 1974, pp. 75-119). L'époque à laquelle Magon vécut et écrivit n'est pas indiquée par nos sources, mais on estime généralement qu'elle se situe vers la fin du ive siècle (R. Martin, 1971, p. 45). L'agronome carthaginois avait donc, plus d'un siècle avant Caton, qui vivait et écrivait dans la première moitié du second siècle, élaboré non seulement tout un corps de doctrine très détaillé et très technique sur de nombreux domaines de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi une sorte de précis d'économie rurale qui, bien avant Caton et ses suiveurs (Varron, par exemple), prescrivait que le propriétaire terrien vive en permanence sur ses terres, allant même jusqu'à lui enjoindre de vendre sa maison de ville, pour pouvoir s'occuper exclusivement de son domaine, et de façon personnelle et directe.

Les demeures rurales

Bien entendu, il s'agissait de *latifundia* dont l'exploitation impliquait le concours de métayers et d'ouvriers agricoles libres, mais également celui de nombreux esclaves. La piraterie probablement, la guerre de manière plus sûre et plus massive fournissaient cette main-d'œuvre servile employée aux champs : lorsque, en 310, Agathocle vainquit les Carthaginois près de Tunis, il trouva dans leur camp des milliers de menottes destinées aux prisonniers que les Puniques comptaient faire; et, de fait, l'année suivante, le sort des armes ayant tourné, les Grecs de Sicile devenus captifs furent employés à remettre en culture les terres demeurées en friche ou dévastées du fait de la guerre (Diodore, XX, 13, 2; 69, 5). L'inévitable instabilité sociale d'une telle main-d'œuvre commandait à elle seule la résidence permanente des maîtres dans leurs demeures rurales. Diodore (XX, 8, 3-4), relatant la progression des soldats d'Agathocle, décrit la péninsule du cap Bon comme parsemée de ces demeures rurales. Un demi-siècle plus tard, lors de l'expédition de Regulus dans la même région, les soldats romains, écrit Polybe (I, 1, 29), «détruisirent beaucoup de maisons magnifiquement aménagées, s'emparèrent d'une grande quantité de bétail et emmenèrent vers leurs navires plus de vingt mille esclaves ».

Pour les rendre moins vulnérables tant aux coups de main venus de l'extérieur qu'aux révoltes domestiques, on fortifiait souvent ces fermes que les textes classiques appellent alors des *castella* (des «châteaux ») ou des *turres* (des «tours» ou donjons). Hannibal avait ainsi sa turris sur le littoral de la Byzacène, entre Thapsus (Ras Dimass) et Acholla (Henchir Botria), et ce fut là qu'il fit étape avant de quitter l'Afrique, lorsque, en 195, la collusion de ses ennemis à Carthage avec les ambassadeurs romains le contraignit à s'exiler pour toujours (Tite-Live, XXXIII, 48, 1). On se gardera de voir dans cette «tour» une de ces *diaetae*-belvédères qui devaient faire fortune dans l'architecture domaniale de la Rome impériale. Il se peut que la «tour» des demeures rurales puniques soit un souvenir d'une tradition orientale bien illustrée par les images de « paradis» persans et de vergers palestiniens (P. Grimal, 1969, p. 261). Mais le terme doit plutôt être compris

comme une métonymie désignant l'ensemble de la maison rurale fortifiée par l'élément architectural qui en assurait particulièrement la défense et qui en était le plus caractéristique. Une douzaine d'années après le départ d'Hannibal pour l'exil, son grand rival, le vainqueur de Zama, Scipion l'Africain, devait s'exiler lui-même, victime d'avoir accumulé en sa personne trop de puissance et trop de gloire. Il se retira en Campanie, dans une *villa* dont nous devons à Sénèque, qui y vint en pèlerinage, une description précise dans une de ses lettres à Lucilius (*Lettres*, 86, 1-5) : tours de défense flanquant le portail d'entrée, murs entourant le parc, réserves d'eau potable pour un personnel nombreux (une «petite armée », dit Sénèque); ce n'était pas «La Boisserie», mais bien un véritable château fort.

Semblable description manque pour les équivalents africains contemporains de la *turris* de Scipion l'Africain. Et si la tentation est grande de procéder par analogie et de les imaginer à l'instar des grandes demeures rurales (elles en procèdent certainement pour une part) figurées sur les mosaïques africaines tardives (pensons notamment au domaine du «seigneur Julius»), il est sage d'attendre et d'espérer des éléments précis d'une archéologie punique rurale qui en est encore à ses débuts. On peut en attendant faire état de la découverte fortuite d'une demeure suburbaine, plutôt que rurale, de Gammarth, publiée récemment (M.H. Fantar, 1985, pp. 3-18). Sur un site de la pointe nord de la presqu'île de Carthage, et près du rivage, le relevé des vestiges présente un plan bipartite, la *pars rustica,* comme disaient les Latins, étant matérialisée par les caractéristiques d'une huilerie : contrepoids de pressoir, auges, *dolium* encastré dans le sol. La partie d'habitation, de dimensions assez modestes, se signale par la qualité de ses aménagements : enduits stuqués moulurés, colonnes à chapiteaux ioniques en grès revêtu de stuc, *pauimenta Punica.* C'était une de ces demeures soignées, entourées de jardins et de vergers, de cette banlieue verte de Carthage qu'on appelait Mégara. Très probablement située à l'intérieur de la grande enceinte, elle n'était pas fortifiée, et tout porte à croire qu'elle fut détruite lors du siège de la ville, entre 149 et 146.

Kerkouane, cité agricole du cap Bon

Il faut revenir à la petite ville de Kerkouane, entr'aperçue à propos des défenses du cap Bon, car ce que l'on en connaît bien maintenant illustre exactement ce que fut le développement de cette région prospère du Ve au me siècle avant notre ère. Située en bord de mer, mais dépourvue de véritable port – les barques équipées pour la pêche côtière étaient tirées au sec dans une petite anse –, c'était une grosse bourgade agricole, qui tirait l'essentiel de ses ressources d'un arrière-pays riche et bien exploité, probablement moins importante, démographiquement, que Clypea (Kélibia, l'*Aspis* des Grecs) et Neapolis (Nabeul), plus au sud. A la différence aussi de ces cités, bien connues par les sources littéraires, mais dont le dossier archéologique se limite, pour l'époque punique, à des vestiges de nature funéraire (fig. 148), on ignore toujours le nom antique de Kerkouane. Bel

exemple de cette situation, malheureusement trop fréquente en histoire ancienne, où l'on ne peut faire coïncider les données des textes et celles de la recherche sur le terrain.

L'essentiel, sans doute, de l'apport de la fouille de Kerkouane a été la révélation, dans une petite ville rurale de faible importance politique, d'un urbanisme élaboré et d'une conception soignée de l'habitat domestique qui en confirment concrètement la prospérité. La

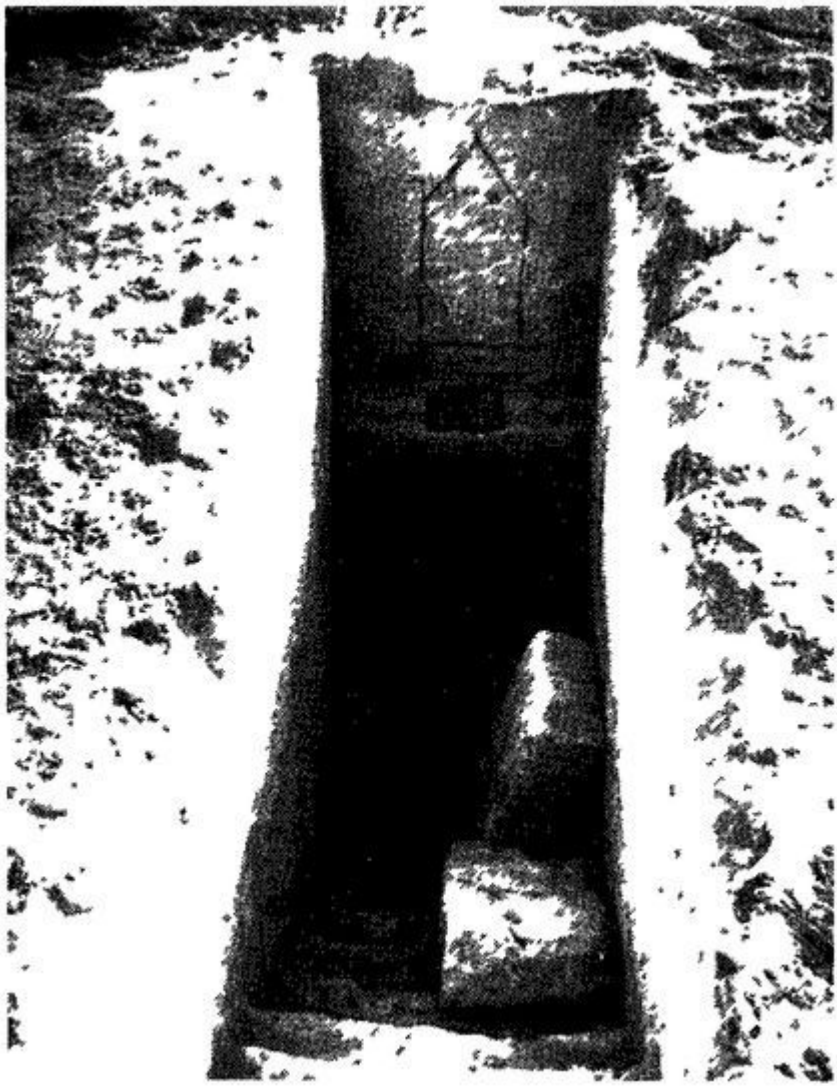

Fig. 148. -

Nécropole de Kelibia (fouilles M. H. Fantar, 1985).

Escalier de descente dans un hypogée. Au-dessus de la porte d'accès à la chambre funéraire, figuration schématique d'un mausolée à sommet pyramidal, portant l'inscription en cursive : S (particule d'appartenance) MGNYM soit « [tombeau] de Magon». La figuration du mausolée joue ici le rôle de séma symbolique pour un monument en fait invisible.

double enceinte dont nous avons parlé détermine une superficie construite de sept à huit hectares, ce qui est modeste mais dans les normes du temps, si l'on tient compte des modes de vie et d'organisation sociale de ces petites cités dans un contexte d'économie surtout agricole. A la même époque, pour prendre un exemple que nous connaissons bien, Tipasa, sur la côte algérienne, n'était pas plus étendue. A ces agglomérations restreintes s'ajoutait la grande couronne des exploitations rurales, où les maîtres demeuraient avec leur main-d'œuvre. Et si cependant certains agriculteurs pouvaient habiter *intra-muros,* la cité rassemblait surtout, outre quelques marins pêcheurs et les employés d'un commerce de distribution très limité, des artisans. Notamment en liaison avec les activités maritimes du lieu : salaisons, fabriques de garum et apparemment aussi, à en juger par les amoncellements de coquilles de murex mis au jour près du site, fabriques de pourpre. Mais, à Kerkouane, on faisait aussi de la poterie, on taillait la pierre (M.H. Fantar, 1986, pp. 504-530).

Le plan de ce qui a été dégagé de la ville, dont la fouille est loin d'être achevée, met en évidence une implantation très aérée des blocs d'habitation, desservis par des voies de largeur variable, mais qui avoisine en moyenne les cinq mètres (fig. 149). Les chaussées ne sont pas en général dallées, non plus qu'elles ne l'étaient, nous l'avons vu, à Carthage, dans les secteurs maintenant bien connus du site, et elles comportent des drains maçonnés en guise d'égout axial. Ce qui caractérise ces rues, qui se coupent approximativement à angle droit, au moins au centre de la ville, c'est une certaine fantaisie dans les alignements, qui s'explique en partie par des remaniements. On est amené à supposer – sans que pour l'instant l'hypothèse soit suffisamment étayée sur une stratigraphie établie par des sondages – deux grandes périodes dans l'histoire de la ville : avant le passage d'Agathocle en 310, et après la reconstruction nécessitée par les ravages que ce passage dut causer (M.H. Fantar, 1984, pp. 212-214). Si ce schéma historique très vraisemblable est vérifié, il est clair que les reconstructeurs de la petite cité à l'extrême fin du iv^{e} siècle ne s'imposèrent pas trop de contraintes ; les habitants y gagnèrent un tracé plaisant, avec des ruptures d'alignements, et même des placettes.

Ce qui a le plus surpris et séduit les découvreurs de Kerkouane, ce sont les aménagements hydrauliques des maisons, et en premier lieu les salles de bains, avec leurs baignoires sabot, qui ont dû à l'exceptionnelle qualité de leurs enduits, faits d'un béton de tuileau très résistant, d'apparaître aux premiers fouilleurs telles qu'elles étaient quand les habitants de Kerkouane y firent leurs dernières ablutions, au milieu

Fig. 149. -

Kerkouane. Vue d'ensemble des secteurs dégagés. Au premier plan, le boulevard entre les deux enceintes.

du IIIe siècle avant notre ère (fig. 150). Entendons des baignoires à siège et souvent à accoudoirs, qui trouvaient place dans un vestiaire donnant lui-même en général sur la cour, dans laquelle se déversaient les eaux usées. De tels équipements étaient déjà connus, par exemple à Délos, dans des habitations datées du milieu du iie siècle ou du début du Ier siècle ; les baignoires de Kerkouane ont donc pour elles l'antériorité et même, disons-le, leur supériorité d'exécution.

Les cours ou patios entraient pour une large part dans le charme et l'agrément des maisons de Kerkouane. On y accédait en venant de la rue par un vestibule-couloir long et étroit situé latéralement, ce qui ménageait l'intimité des habitants de la maison (fig. 151et 152). Les pièces d'habitation donnaient sur cette cour centrale, dans laquelle s'ouvrait l'orifice de puisage, presque toujours bordé d'une margelle, du puits qui fournissait l'eau pour les besoins domestiques. A Kerkouane, particularité qui mérite d'être soulignée, la citerne est excep-tionnelle;

Fig. 150. -

Kerkouane. Une baignoire sabot au début des fouilles dans les années 50.

la nappe phréatique était à faible profondeur et donnait une eau d'une qualité acceptable, fait surprenant si l'on pense à la proximité de la mer. On note aussi dans ces cours la présence fréquente d'un pilier ou d'une colonne, sur laquelle pouvait s'appuyer un auvent en angle droit sur deux côtés. On constate même en plusieurs maisons l'existence de véritables portiques, reposant sur quatre ou six colonnes (fig. 153). Deux au moins de ces maisons à péristyles semblent appartenir à la première période de la ville, antérieure à l'expédition d'Agathocle (310 avant J.-C.). Ce serait donc là un emprunt précoce à l'architecture domestique grecque, sans doute par l'intermédiaire de la Sicile où les Puniques avaient eu tout loisir d'apprécier ce dispositif.

En dehors de l'habitat domestique, dont les fouilles déjà faites donnent plus qu'un aperçu, beaucoup reste encore à découvrir à Kerkouane, et d'abord ce qui fait, outre ses remparts et sa voirie, d'une cité, même modeste, un centre, sinon monumental, du moins politique et religieux. L'amorce de cette découverte semble déjà acquise, avec celle, en position centrale dans l'agglomération, d'un grand

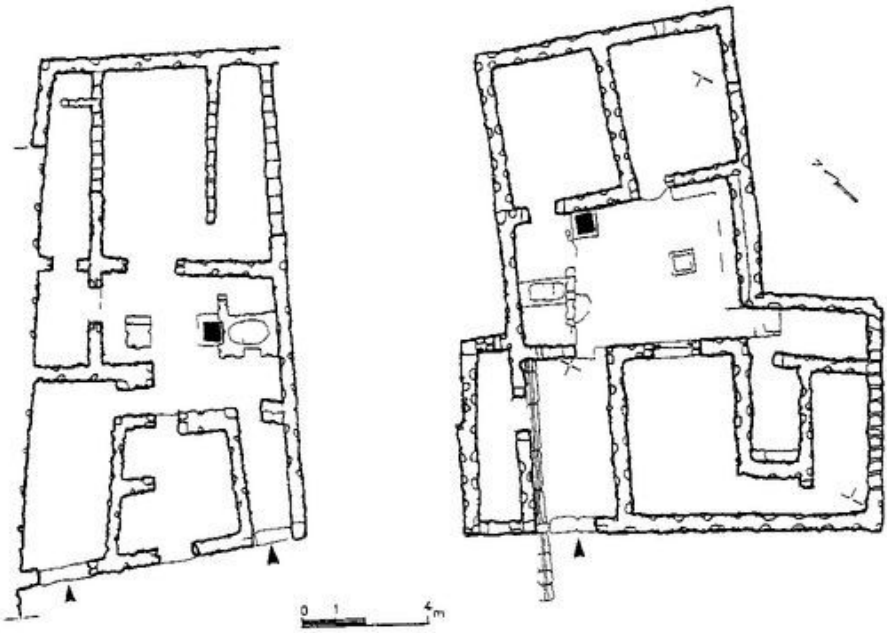

Fig. 151. -

Deux plans de maisons à Kerkouane. Les pointillés signalent les aires recouvertes de pavimenta Punica.

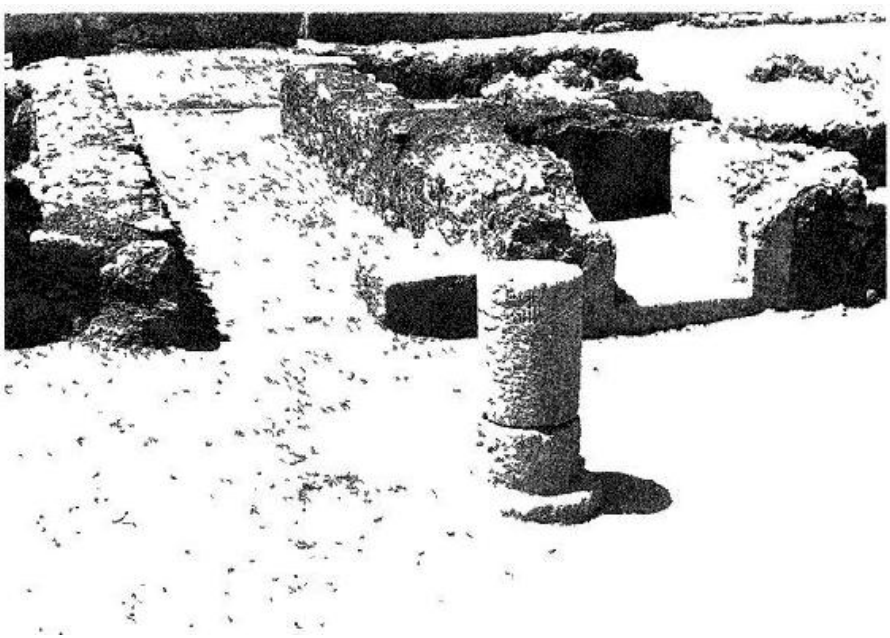

Fig. 152. -

Cour de maison à colonne simple, à Kerkouane. Au second plan, à droite, la salle d'eau.

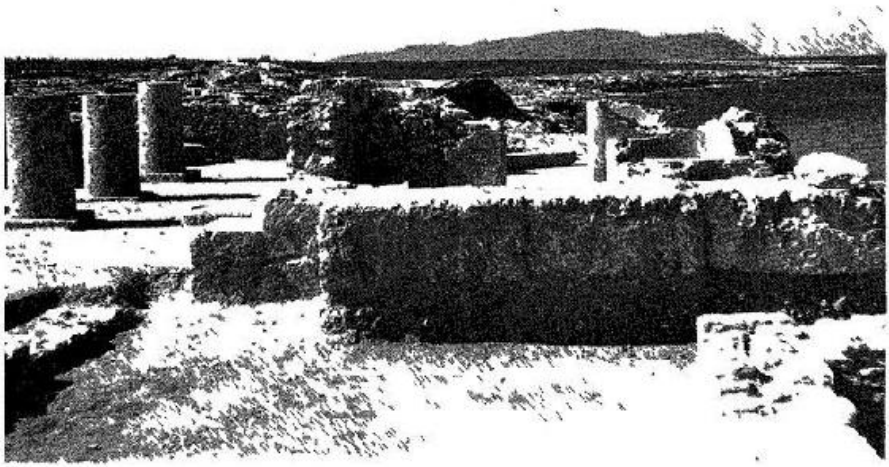

Fig. 153. -

Maison à péristyle à Kerkouane. A l'horizon, les escarpements de l'extrémité du cap Bon, terminés par la pointe de Ras ed-Drek.

ensemble cultuel, dont la superficie dégagée atteint déjà 400 m². C'est la disposition architecturale du bâtiment, avec sa salle à banquettes attenant au vaste vestibule, avec ses cours, sur lesquelles donnent les infrastructures en podium de salles malheureusement arasées, qui permet de l'identifier comme un temple. Mais sa destination précise échappe encore. Le jouxtait un petit ensemble thermal qu'il est licite de concevoir en liaison directe avec l'ensemble cultuel.

On ne quittera pas Kerkouane sans insister sur la valeur de l'apport du site pour notre connaissance de l'art de bâtir chez les Puniques avant le milieu du IIIe siècle. Et ce *terminus ante quem* doit être souligné comme un facteur important, puisque les données du site viennent ainsi compléter, à une date un peu plus haute, les éléments fournis par les fouilles récentes de Carthage, en particulier les fouilles françaises de Byrsa, qui concernent le dernier demi-siècle avant la destruction de 146. Et, s'il y a une différence d'échelle dans les plans de masse, dans la conception de la voirie, comme il est naturel quand on passe d'une métropole à une petite ville de province, il faut noter qu'il n'y en a guère pour ce qui est des matériaux, des techniques et des détails d'exécution et de finition. P. Cintas, à qui revient, avec Ch. Saumagne, le mérite d'avoir découvert le site au milieu de ce siècle, avait, en deux communications malheureusement publiées de façon trop succincte (*CRAI,* 1953 et 1958), fait pressentir sa richesse. Rendons hommage au premier inventeur en reproduisant des images qu'il avait commentées alors en leur belle nouveauté (fig. 154à 157). P. Cintas insistait en particulier sur la forte présence de l'hellénisme à Kerkouane : rien de surprenant, en cette petite cité qui, à la pointe du

cap Bon, s'avançait comme une figure de proue à la rencontre de la Sicile toute proche. Cet ensemble de vestiges si révélateur et dont le charme marin saisit chaque visiteur n'a pas été négligé par la suite, et les résultats des fouilles développées par l'Institut national d'archéologie et d'art de Tunis ont tenu les promesses des premières investigations (fig. 158). Au terme de sa monumentale monographie sur Kerkouane, M.H. Fantar met avec raison l'accent sur la masse considérable d'informations qui nous est fournie en particulier sur la décoration architecturale d'une ville de province punique à la belle époque de Carthage, et montre qu'il faut y faire une place à part aux stucs moulurés et peints, d'un chromatisme dépouillé, où dominent les noirs et les gris, les rouges et les roses (M.H. Fantar, 1986, pp. 550-551).

Le Sahel punique

Au sud du golfe d'Hammamet commence la côte basse et sablonneuse du Byzacium. C'était, en bordure des étendues steppiques de la Tunisie actuelle, la plus belle «province» de Carthage, un peu ce que le Sahel (« littoral») tunisien, de Sousse, au nord, à Sfax, au sud, est à la Tunisie moderne, non seulement une région agricole prospère, mais aussi le berceau d'hommes entreprenants et actifs, souvent en compétition, politique et économique, avec l'élite de la capitale. S'il n'est pas totalement assuré que la Byzacène ait été au sens strict du terme une circonscription du territoire carthaginois, les Anciens semblaient lui reconnaître une certaine spécificité ethnique ou culturelle. Décrivant la région, Pline l'Ancien note qu'on appelle «Libyphéniciens» ceux qui habitent le Byzacium *(N.H.,* V, 24). Avant lui, Tite-Live (XXI, 22, 3) définissait ces Libyphéniciens comme des métis de Carthaginois et d'Africains de souche. A défaut de définition plus précise, c'est probablement en effet ce métissage des appartenances ethniques et surtout des cultures qu'il faut retenir comme faisant l'originalité du Byzacium punique. Au demeurant, l'archéologie a mis en évidence une forte composante culturelle libyque dans la région, le

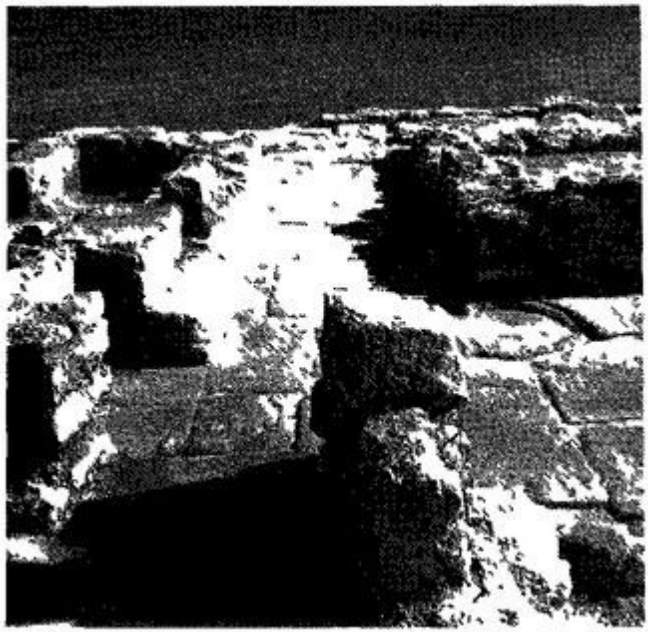

Fig. 154. -
Kerkouane. Pavement en larges dalles de grès.

Fig. 155. -
Kerkouane. Divers types d'appareillage de murs.

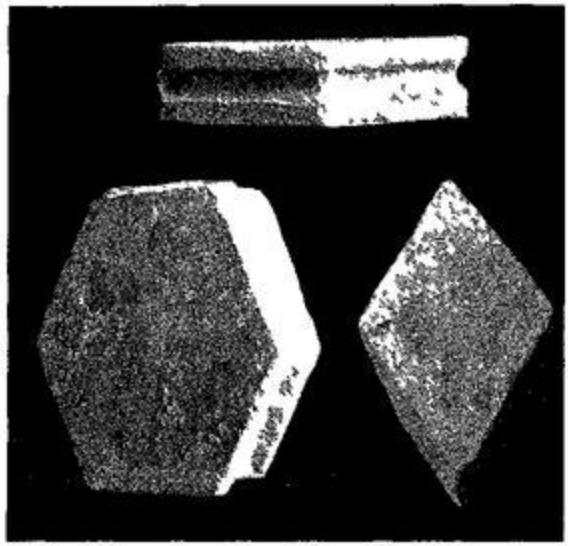

Fig. 156. -

Kerkouane Éléments de pavement en terre cuite, en losange et en hexagone avec feuillures d'emboîtement.

substrat indigène se manifestant en particulier dans le domaine funéraire, avec les nécropoles mégalithiques, comme celle de Bir-el-Hadjar, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest d'Hergla. Ces sépultures dolméniques malaisément datables coexistent avec la tombe de tradition phénicienne à chambre funéraire profondément creusée dans le sol. Mais dans ces tombes le mort apparaît fréquemment déposé en décubitus latéral fléchi – c'est déjà le cas parfois dans les nécropoles de Kerkouane (fig. 159et 160) – et le squelette porte souvent les traces abondantes d'un fard rouge. Même s'il n'y est pas tota-lement

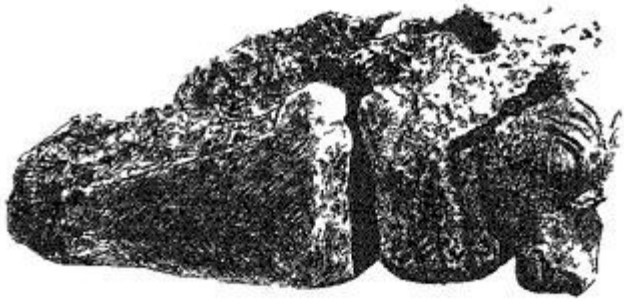

2

3

4

5

6

7

8

Fig. 157. -

Hellénisme et Orient à Kerkouane.

***1 :** Gargouille en forme de tête de taureau ; **2** et **3 :** autels en terre cuite : combat de griffons, à rapprocher de monuments semblables*

provenant de Motyé, en Sicile, et conservés au musée de Palerme ; ***4 :*** *autel : Atlante stylisé ;* ***5 :*** *bol hellénistique à palmettes ;* ***6 :*** *lampe-tête ;* ***7*** *et* ***8 :*** *lampes à vernis noir à sujets négroïdes.*

absent, ce rouge funéraire, à Carthage, est rare, et le décubitus dorsal est la règle dans les inhumations carthaginoises.

N'hésitons pas à dire que, plus encore que le cap Bon, le Sahel est la terre promise de l'archéologie punique en Tunisie (fig. 161). La difficulté est que, sur les grands sites de la côte, l'occupation humaine n'a jamais cessé, avec une très forte accélération de la démographie et des constructions depuis une trentaine d'années. A Hadrumète

Fig. 158. -

Kerkouane en 1980.

(Sousse), il n'y a eu aucune solution de continuité de la vie urbaine depuis le VII^e^ siècle avant notre ère. La ville romaine, puis la cité islamique ont donc occulté le premier établissement, dont la citadelle devait se situer au point culminant des pentes qui dominent la mer, au sud-ouest, comme la Kasba aujourd'hui. L'enceinte de la ville préromaine n'a pu être retrouvée et rien ne permet donc de préciser le périmètre d'Hadrumète à l'époque punique. En revanche, le tophet a été découvert sous l'église construite à la fin du XIX^e^ siècle et sa fouille a mis en évidence cinq niveaux de dépositions votives, du VII^e^ au I^er^ siècle avant notre ère (P. Cintas, 1947). C'est de ce gisement que provient la stèle portant une effigie du dieu Baal Hammon siégeant sur un trône flanqué de deux sphinx ailés, qu'on tient pour la représentation la plus sûre qui nous soit parvenue du dieu *(supra,* p. 218, fig. 104). De nombreux tombeaux ont été mis au jour à Hadrumète, mais aucun ne semble antérieur au IV^e^ siècle. L'un d'entre

eux, exploré à la fin du siècle dernier, avait laissé à son fouilleur, R. de La Blanchère, un souvenir parfumé, apparemment inoubliable : « Une seule chambre, depuis le commencement de nos fouilles, s'est trouvée fermée, non plus avec des cruches, mais avec une dalle grossière

Fig. 159. -

Nécropole de Kerkouane sur l'Arg el-Ghazouani. Puits de descente dans les tombes, avec escaliers (VI-III^e siècles av. J.-C.).

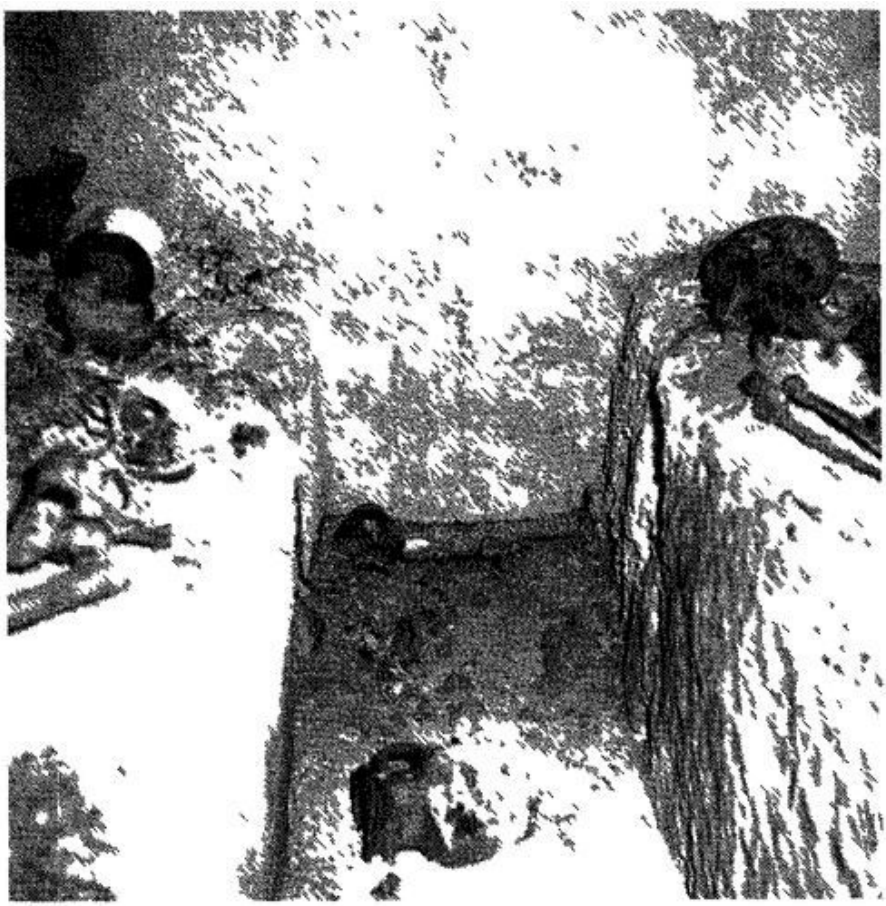

Fig. 160. -

Nécropole de Kerkouane ; déposition des morts sur banquettes. Le squelette de droite est en décubitus latéral fléchi.

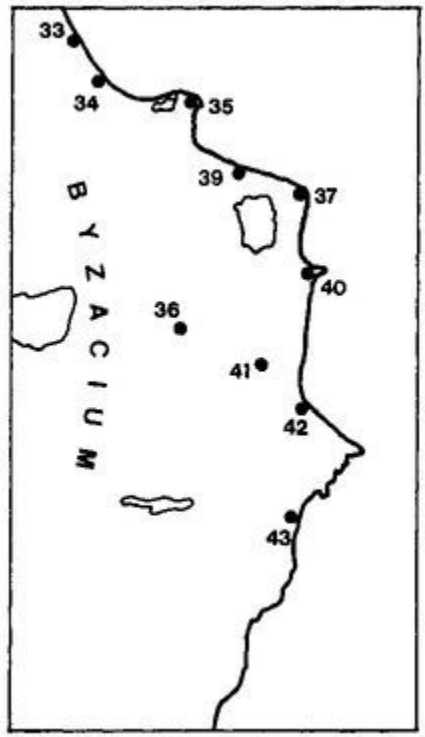

Fig. 161. -

Le Byzacium punique.

33 : *Hadrumète (Sousse);* ***34 :*** *El Kenissia;* ***35 :*** *Ruspina (Monastir);* ***36 :*** *Smirat;* ***37 :*** *Thapsus (Ras Dimass);* ***39 :*** *Leptis (Lemta);* ***40 :*** *Mahdia;* ***41 :*** *Ksour Essaf ;* ***42 :*** *Sullecthum (Salakta) ;* ***43 :*** *Acholla (Ras Botria).*

de 0,15 m d'épaisseur... Cette fermeture et le comblement de la fosse avaient produit une obturation assez parfaite pour qu'un parfum, dans lequel il ne m'a pas été difficile de reconnaître la myrrhe et peut-être le bois de baumier (aoud el khmari de nos Arabes), se soit échappé du tombeau lorsque la dalle fut déplacée. Ce parfum, assez fort et extrêmement agréable, persista dans la chambre pendant plusieurs heures, et ne s'évanouit que lentement. Nous cherchâmes d'ailleurs inutilement son foyer d'émission; aucun des objets, ossements, vases ou ustensiles qui se trouvaient dans la pièce n'avait une odeur quelconque. Il faut probablement admettre, quelque étonnant que ce fait puisse paraître, que la résine de myrrhe et le bois de baumier, sans doute combinés en tablettes, comme on le fait encore aujourd'hui, ont été laissés brûlant dans le sépulcre. Leurs cendres ont disparu dans la poussière du sol, à laquelle les gravats tombés du plafond et les formations de salpêtre sont venus s'ajouter ; mais la fumée, hermétiquement emprisonnée, a laissé dans l'air son parfum que des milliers d'années ont à peine affaibli» (R. de La Blanchère, 1888, p. 152). Il y a de fait, on le sait, une archéologie des odeurs (H. Bénichou-Safar, 1982, pp. 270-271).

A une vingtaine de kilomètres à l'est-sud-est de Sousse, sur la côte, Monastir atteste par son nom même la pérennité de l'habitat humain en ce lieu : le toponyme actuel descend, de façon bien transparente, du latin *monasterium* et témoigne des implantations chrétiennes dans l'Antiquité tardive. Le nom ancien, Ruspina (peut-être le « cap d'Angle »), était plus précisément attaché au promontoire au large duquel se trouve un groupe d'îlots dont le plus grand, Sidi el Rhemsi (autrement dit «la Tonnara », en souvenir d'une pêcherie du siècle dernier), a dû abriter le premier habitat des marins qui touchaient terre ici. Le *Stadiasme* (115) signalait un mouillage dans les parages. Une porte taillée dans le roc, des excavations où l'on a vu des citernes sont peut-être des vestiges de cette occupation. Le plus petit îlot, dit de la « Quarantaine » (djeziret el Oustania) présente des cellules taillées dans la roche qui sont probablement des haouanet. En fait, la ville antique semble bien avoir été établie, dès l'époque préromaine, assez en retrait du rivage, au lieu dit Henchir Tenir. C'est là que César, au début de l'année 46 avant notre ère, dressa son camp contre les Pompéiens (*Bellum Africum,* XXXVII, 2-4) et une prospection récente a relevé sur le plateau les traces d'une installation urbaine à partir au moins du IV^e^ siècle avant notre ère. La campagne environnante était sans doute déjà aussi florissante qu'au temps de Pline l'Ancien (N.H., XV, 82), qui vante la qualité des figues qui provenaient en barils de Ruspina.

En suivant toujours la côte vers le sud, un autre site célèbre, mais également mieux connu par les textes que par la recherche sur le terrain, est celui de Thapsus, site de cap (c'est le Ras Dimass) au nom typiquement phénicien (c'est le « passage », ou le « gué »). La cité punique tomba lors de l'expédition d'Agathocle en 310, dont elle marqua l'avancée méridionale extrême, et c'est aussi là que César, en 46, remporta sa victoire décisive sur le parti pompéien. La ville antique est encore à découvrir (M.H. Fantar, 1978, pp. 59-70) et l'on s'est attaché surtout aux installations portuaires dans leur état romain. Mais le fameux môle (fig. 162) semble bien avoir été construit, au moins partiellement, sur des infrastructures d'époque punique.

Plus bas encore, à la pointe du cap Afrique, serrée dans ses remparts d'époque fatimide, la petite ville de Mahdia se présente encore actuellement comme une image de ce qu'a dû être la cité punique dont le nom nous échappe : peut-être *Gummi,* toponyme connu par des documents d'époque romaine, et que l'appellation d'un quartier sis hors les murs, Gemma, pourrait recouvrir. A l'extrémité de la presqu'île, sur sa bordure sud, un petit bassin portuaire taillé à la façon d'un cothon est très vraisemblablement d'époque punique. Non loin de là, des alignements de tombes à auges sont de datation très discutée; d'époque punique pour les uns (notamment pour P. Cintas, 1970, p. 261), ils seraient fatimides pour d'autres. On va voir qu'en fait, à Mahdia comme ailleurs dans cette région, la nécropole antique doit être recherchée sensiblement en retrait de la ligne de côte.

Fig. 162. -

Le môle de Thapsus.

La vraie chance de l'archéologie punique dans le Sahel tunisien est en effet dans l'exploration systématique, depuis quelques années reprise (H. Ben Younès, 1981), du cordon littoral de tuf, constitué tout le long de la côte par la consolidation de la dune d'époque quaternaire. A peu de distance (de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres) des cités, les excavateurs des tombeaux avaient trouvé là un sous-sol idéal pour le creusement des hypogées, une roche facile à attaquer au pic, et durcissant vite au contact de l'air. C'est surtout grâce à ces vastes gisements funéraires dont l'exploration a commencé dès la fin du siècle dernier qu'on connaît la civilisation punique du Byzacium. Et dans bien des cas ces terrains sont encore disponibles à l'investigation.

De Thapsus (Ras Dimass), on remontera un peu vers le nord pour en trouver un bon exemple à Lemta, autrefois *Lepti,* surnommé *Minus* à l'époque romaine pour différencier cet *emporium* de *Leptis* (ou *Lep*cis), dite *Magna,* la grande cité de Tripolitaine. C'est là qu'Hannibal avait en 203 repris pied sur la terre d'Afrique après quinze années passées en Italie. Des remparts, certainement d'époque punique, dont il est question lors de la campagne africaine de César *(Bellum Africum,* VII, 2), rien n'a été retrouvé. Mais de nombreux tombeaux de la nécropole aménagée dans la dune consolidée en arrière de la côte ont échappé aux entreprises des fouilleurs clandestins (les hauteurs de ce cordon littoral portent le nom évocateur de Ghiran er Roum, « les trous ou grottes des Roumis »). Des fouilles anciennes on retiendra particulièrement celles qui furent faites au lieu dit Henchir Methkal à la veille de la Première Guerre mondiale par l'abbé de Smet, alors curé de Mahdia. Sans images autres que quelques plans types (fig. 163), mais à l'aide de notations parlantes et précises, le fouilleur avait commencé à faire revivre dans son rapport (1913, pp. 327-342) le petit peuple de Libyphéniciens qui avait pris place *post mortem* dans la centaine de tombeaux qu'il avait explorés. Des tombeaux à chambre simple ou double, à laquelle on accédait par un puits sans escalier (parfois quelques marches raides taillées dans une paroi latérale du puits en faisaient office). Les squelettes ont très souvent été retrouvés les jambes repliées, et même « accroupis », mais le vermillon utilisé comme fard funéraire semble ici absent. En revanche le fouilleur note la grande fréquence de dépôts d'argile dans les bols ou coupes disposés près du mort. Des « géophages », peut-être ?, s'interrogeait l'abbé, un peu ethnologue à ses heures. On retrouvera

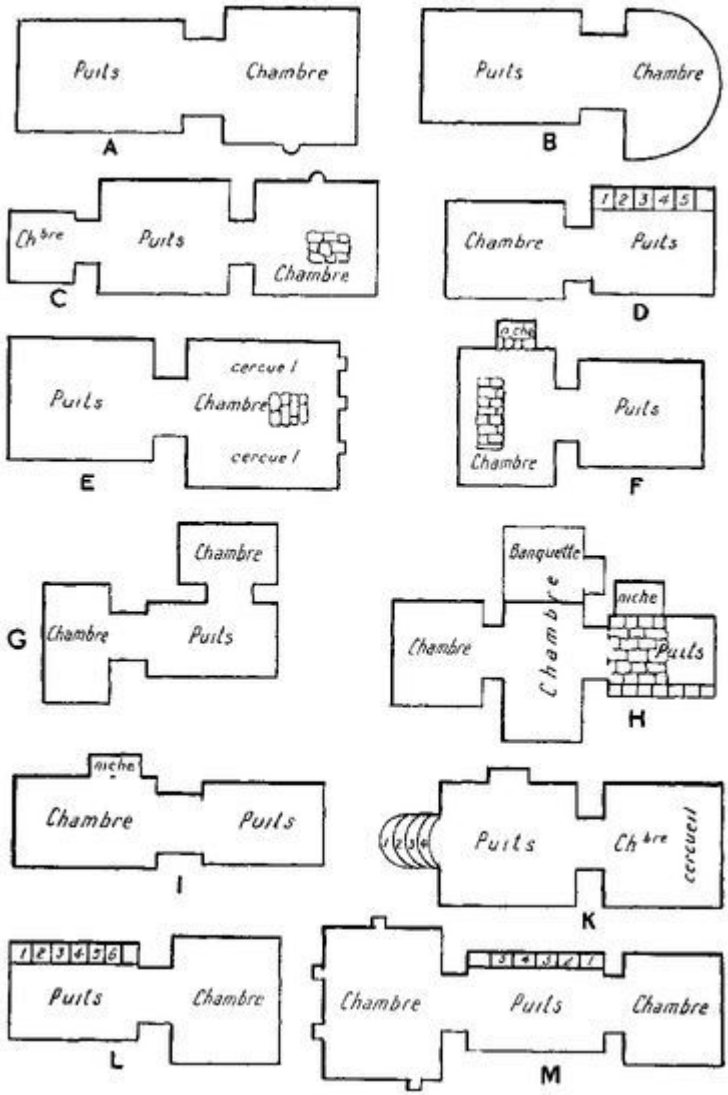

Fig. 163. -

Fouilles de l'abbé de Smet à l'Henchir Methkal près de Lemta. Plans-types des tombeaux.

plus loin ces bols et leur contenu d'argile, dont une observation plus attentive a percé le secret.

La chance a voulu que cette même nécropole de Bou Hadjar déjà amplement visitée ait fourni au milieu de ce siècle à P. Cintas l'occasion de fouilles complémentaires. Le compte rendu qu'il en a fait dans quelques notes demeurées inédites confirme les descriptions de l'abbé de Smet. A la typologie des hypogées dressée par son prédécesseur P. Cintas ajoute quelques variantes intéressantes, et en particulier le relevé de quelques tombes dont les parois soigneusement épannelées et enduites avaient reçu une décoration de bandes rouges

peintes horizontalement à mi-hauteur. L'une d'elles, plus remarquable, présentait un plafond fait d'un dièdre pour simuler un toit à deux pentes, dont la poutre maîtresse aurait été posée sur le chapiteau d'un pilier laissé en saillie, face à la porte d'entrée de la chambre funéraire; sur les deux pans du dièdre des bandes rouges peintes à intervalles réguliers figuraient les solives d'une charpente feinte (fig. 164). Comme l'abbé de Smet l'avait signalé avant lui, P. Cintas remarquait la présence dans quelques tombes de coffres en bois qui avaient tenu lieu de sarcophages. Dans une tombe, le coffre apparaissait renversé et

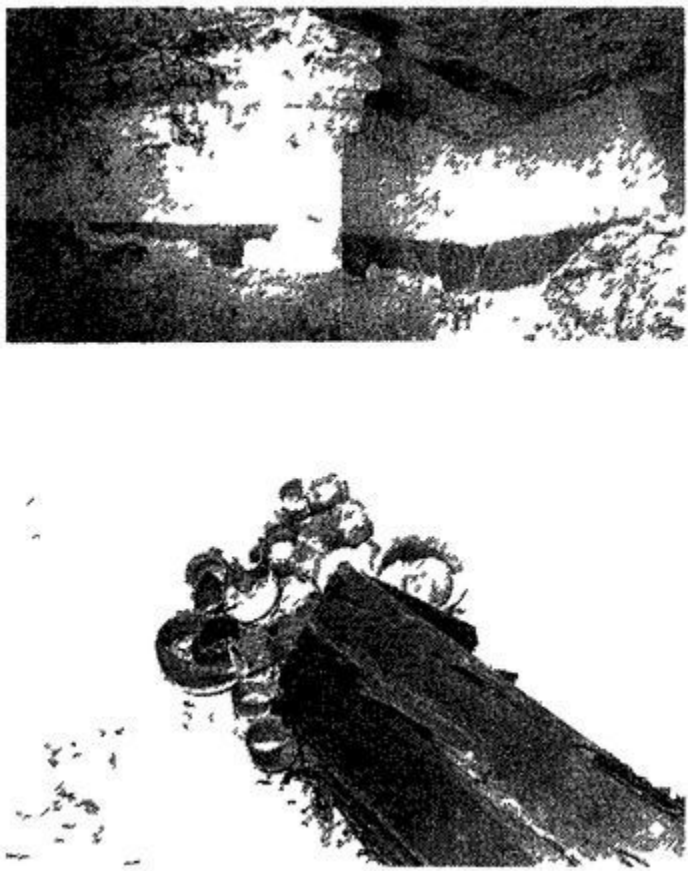

Fig. 164. -

Nécropole de Bou Hadjar (fouilles de P. Cintas). En haut, tombe peinte, avec toit en dièdre et charpente simulée; en bas, coffre en bois renversé dans une autre tombe, et mobilier céramique répandu sur le sol de la tombe.

rejeté contre une des parois, tandis que toutes les poteries du mobilier funéraire se retrouvaient entassées dans un angle de la chambre, au-dessus d'une épaisse couche de gravats tombés de la paroi (fig. 164) : signe évident que ce désordre, peut-être causé par un séisme, était largement postérieur à la déposition du mort dans la tombe. P. Cintas remarquait aussi, sinon des squelettes en position « accroupie », du moins en décubitus latéral nettement fléchi (fig. 165, 1), caractéristique des rites funéraires libyques, et, marque non moins

nettement indigène, l'abondance dans les mobiliers des poteries modelées, le plus souvent sous forme de gobelets caliciformes (fig. 165, 2et 3), tandis que la céramique importée, très minoritaire (fig. 165, 4) indiquait pour les dépositions des dates comprises entre la fin du IVe siècle et le début du IIe. A la différence encore de l'abbé de Smet, le fouilleur faisait état d'un large emploi du cinabre comme fard funéraire.

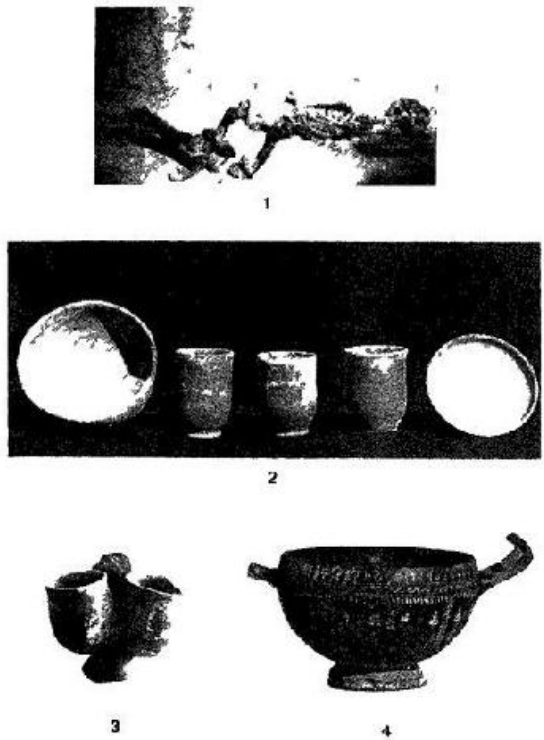

Fig. 165. -

Bou Hadjar (fouilles de P. Cintas).

***1 :** squelette en décubitus latéral fléchi ; **2 :** mobilier d'une tombe, avec des gobelets caliciformes spécifiques de ces tombes du Sahel ; **3 :** kernos fait de trois gobelets ; **4 :** skyphos à vernis noir à décor peint.*

Le cas de Smirat

C'est à Smirat, un peu plus à l'intérieur des terres (point 36 sur la fig. 161), que les nécropoles sahéliennes étaient entrées en premier lieu dans le champ d'une archéologie rigoureuse, déjà par les soins de P. Cintas, en collaboration avec le Dr Gobert, à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Les deux archéologues avaient démontré à cette occasion que dans une discipline où l'on joue rarement avec les grands nombres, la qualité de l'observation peut largement compenser la

faiblesse quantitative du matériel archéologique. Les vingt-deux tombes de Smirat fouillées au printemps 1939, et attentivement scrutées, ont fourni sur les populations du Sahel punique une moisson documentaire que les investigations suivantes n'ont fait que confirmer en nombre et parfois préciser dans le détail (P. Cintas et E.-G. Gobert, 1941, pp. 83-121). Les remarques déjà faites sur les rites funéraires, de façon souvent hésitante dans les comptes rendus des fouilles précédentes, étaient affirmées et clarifiées. Le fard rouge qui teintait les squelettes et notamment la face des morts était bien du cinabre, qui s'était fixé sur les os après dissolution des chairs ; il n'y avait donc pas lieu de parler de décharnement préalable des corps. Parfois cependant on trouvait aussi dans des récipients, à la place du cinabre, une terre fortement chargée en oxyde de fer, la *rubrica* des Latins. Sous les masses d'argile pressée remplissant les bols, qui avaient intrigué l'abbé de Smet, une observation attentive découvrait le résidu minéral d'une sorte de préparation granuleuse, une offrande alimentaire, très probablement ; au demeurant certains bols contenaient des grains de blé, d'autres des pépins de raisin. Couché sur le côté, jambes repliées (c'est le fameux décubitus latéral fléchi), les morts étaient installés dans leur dernière demeure dans la position du sommeil, et les fouilleurs recueillaient sous les corps des lambeaux d'un épais tissu de laine : « A la loupe, précisaient-ils, ce tissu montre une armure de toile extrêmement régulière. Retors de gauche à droite, tous les fils conservent, lorsqu'on les effiloche, l'aspect sinueux de ceux des serges modernes, marqués par les pris et les sautés. Certaines parties de l'étoffe, les mieux conservées, révèlent que celle-ci devait être teinte de rayures alternativement rouges et jaunes » (P. Cintas et E.-G. Gobert, 1941, p. 92).

Moins fréquemment, les corps avaient été placés dans des coffres en bois qui sont le plus souvent munis de couvercles à charnière, donc des meubles domestiques remployés *in extremis* en guise de sarcophages. Les analyses mettaient en évidence l'emploi du pin d'Alep pour les grosses membrures et du genévrier pour les planchettes des parois. Le climat de cette région, plus favorable encore dans le Sud tunisien, a permis, dans les tombes bien protégées, le maintien de plusieurs de ces coffres dans un état de conservation remarquable (fig. 166).

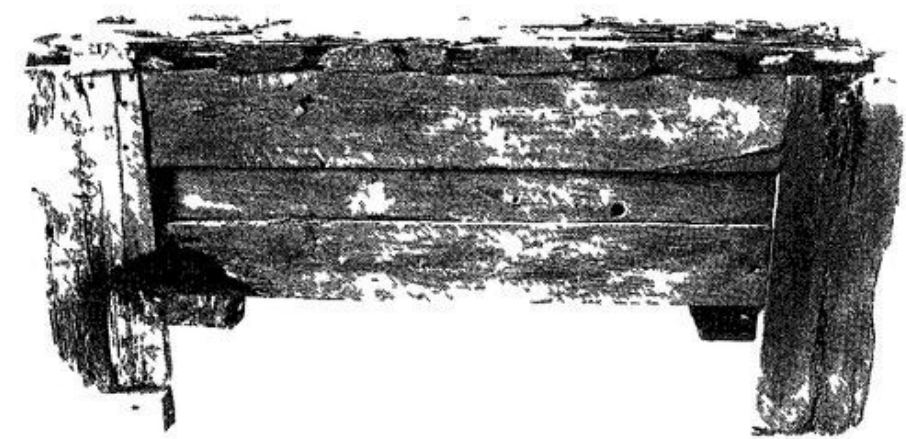

Fig. 166. -

Coffre en bois, sur pieds, provenant d'une tombe de Gightis (Bou Ghrara), dans le Sud tunisien.

C'est cette même qualité de l'air qui a valu aux fouilleurs de Smirat de mettre la main sur des documents anthropologiques exceptionnels : dans le coffre de la tombe XIV avait pris place un couple de défunts, qui avaient conservé une bonne partie de leur chevelure; celle de l'homme était courte, bouclée, presque crépue; le crâne de la femme était écrasé, mais apparaissaient nettement les tresses minces qu'on voit encore sur les têtes des jeunes bédouines de l'intérieur de la Tunisie, plus particulièrement dans le Sud (fig. 167). On recueillait dans les tombes un mobilier pauvre, exclusivement céramique, d'où le superflu (parures, amulettes) était exclu. Seules l'amphore à eau et la cruche – parfois la lampe – étaient en poterie tournée, tandis que les écuelles, les gobelets et les bols tronconiques étaient modelés à la main. Mais, parmi ces dizaines d'objets d'usage courant, l'un sortait du rang, par la vertu d'une figure humaine schématique et naïve gravée sur la panse avant cuisson (fig. 168). Le vase portait aussi une inscription de quelques signes qui attend toujours son déchiffrement. Que représente cette énigmatique figure ? Le défunt héroïsé, a-t-on proposé naguère (G. Camps, 1961, p. 324). Une représentation symbolique de la victoire sur la mort, a-t-on suggéré plus récemment, en insistant sur l'attitude guerrière du personnage, selon une stylisation

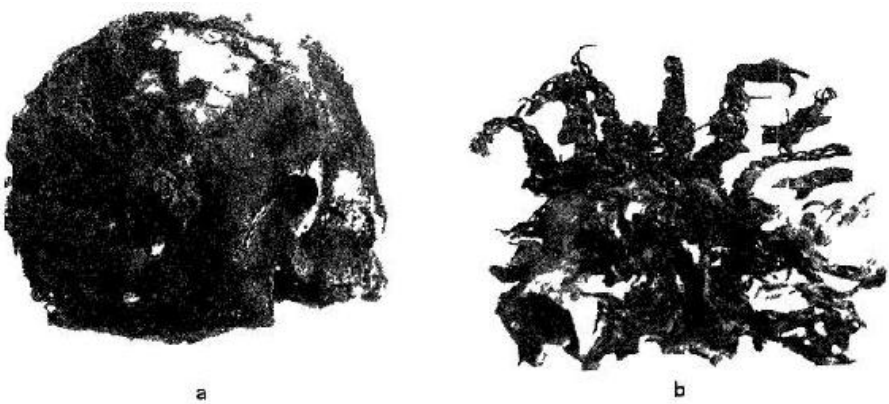

Fig. 167. -

Crâne masculin (a) et tresses de chevelure féminine (b) de la tombe XIV de Smirat. Les zones noires sur le crâne masculin étaient teintées de fard rouge.

Fig. 168. -

Le vase au graffito de Smirat et son inscription.

où l'on retrouve quelques constantes de l'iconographie libyque dans les contextes funéraires (H. Ben Younès, 1987, pp. 17-32). Le texte – le graffito non déchiffré – éclairerait peut-être l'image; mais on verra quelle difficulté il y a toujours à lire les écritures « néopuniques », surtout quand elles sont, comme ici, librement tracées à la pointe d'un stylet.

Un dernier sujet d'étonnement, enfin, avant de quitter Smirat : ces paysans libyphéniciens du Sahel, aux moyens très limités, investissaient probablement bien plus dans l'aménagement de leurs « demeures d'éternité » profondément creusées dans la roche que dans leurs habitations de vivants. Mais c'était là déjà, puisqu'on vient de parler d'eschatologie, une première victoire sur la mort. On sait au demeurant que ce souci était universellement répandu dans l'Antiquité. La modestie funéraire est chose assez récente, et dans nos sociétés elle est intimement liée à la transmission des patrimoines. Les paysans de Smirat n'en avaient guère à transmettre.

La jeune génération d'archéologues formée à l'Institut national d'archéologie et d'art de Tunis s'intéresse activement à ces nécropoles du Sahel. Les travaux récents entrepris dans le secteur de Mahdia ont permis de rectifier des relevés anciens, comme ceux de D. Anziani (1912, pp. 245-303) (fig. 169). L'architecture de ces hypogées, ainsi précisée, révèle des raffinements qui avaient parfois échappé aux premiers explorateurs, comme ces coussins-oreillers ménagés sur les banquettes-lits des chambres funéraires (H. Ben Younès, 1985, pp.

23-61). On doit tout particulièrement attirer l'attention sur

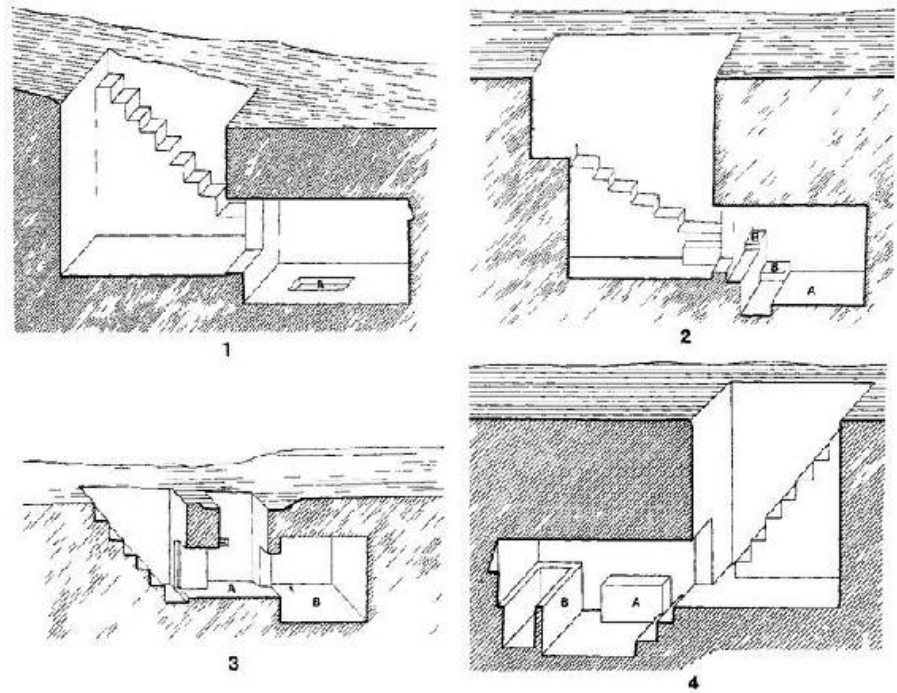

Fig. 169. -

Nécropoles du Sahel.

***1 :** tombe de Thapsus avec auge (A) creusée dans le sol de la chambre funéraire ; **2 :** tombe de Thapsus avec banquette basse (A) et gradins (B) ; **3 :** tombe de Mahdia avec antichambre (A) ; **4 :** tombe de Mahdia avec banquette (A) et auge-sarcophage (B).*

l'importance de la fouille en cours actuellement dans l'arrière-pays, à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Mahdia, au lieu dit El-Hkayma (H. Ben Younès, 1986 et 1988). A peu de distance de ce gisement funéraire s'étendent sur une quinzaine d'hectares les ruines, perceptibles dans leur aspect d'époque romaine, d'un site antique encore indéterminé, où l'on a pensé pouvoir reconnaître Tegea, ville qui figure, non loin d'Aggar, dans la topographie des combats menés par César en 46 contre les Pompéiens (St. Gsell, 1928, p. 111 ; L. Foucher, 1960, p. 13). Il est en tout cas licite de mettre les tombes d'El-Hkayma en rapport avec ce site, quel que soit son nom. En deux campagnes de fouilles, les données fournies par cette nécropole ne confirment pas seulement les apports principaux (sur la structure des tombes, sur les rites funéraires, notamment) des travaux antérieurs sur les gisements voisins. Les compléments les plus notables proviennent des observations faites sur le matériel céramique. Ces observations mettent en évidence la capacité acquise par les potiers du Sahel de ne plus se contenter de répéter le vieux répertoire de la céramique modelée, mais de créer des produits originaux, surtout dans le vaste registre des imitations locales des céramiques à vernis noir, qui se sont

beaucoup développées dans l'orbite punique à partir du milieu du III^e^ siècle avant notre ère (H. Ben Younès, 1988, pp. 78-80). On sait qu'à l'exemple d'Utique les principales cités du Byzacium, Hadrumète, Leptis, Thapsus, Acholla, lâchèrent Carthage en 149, au moment de la dernière épreuve. Dans le cas d'Utique, les jalousies accumulées tout au long d'une vieille rivalité se seraient ainsi exprimées (Appien, *Libyca,* 75). On ignore quelles furent les motivations des villes du Sahel. Peut-être, parvenues alors à une belle prospérité agricole et artisanale, souhaitèrent-elles rester à l'abri de la tourmente qui se préparait.

CHAPITRE VIII

Entre Orient et Occident : une identité culturelle ambiguë

A l'extrême fin du IXe siècle avant J.-C., les Phéniciens de Tyr venus en Afrique se sont installés en terre « barbare », au sens grec du terme, c'est-à-dire au milieu ou plutôt en marge de gens qui ne parlaient pas la même langue qu'eux, et qui ne se situaient pas au même niveau de culture. Un peu moins de deux siècles plus tard, les Doriens prendront pied à Cyrène et feront durablement prospérer, sur le rebord du plateau de Barkè, en lisière du désert et d'un monde demeuré à l'ère du néolithique, un hellénisme pur de tout mélange dont les plus beaux fleurons seront un merveilleux poète, Pindare, et quelques-unes des œuvres les plus remarquables de la sculpture antique. Mais rien ne permet d'instaurer, encore moins de nourrir, une comparaison entre les deux situations. L'hellénisme en Cyrénaïque ne fut jamais qu'une très florissante tête de pont, la plus insolite extra-territorialité de la Grèce. Tandis que Carthage, avant de devenir une puissance africaine, se frotta dès les débuts de son existence aux réalités de cette Méditerranée occidentale qu'elle prétendait dominer. Au risque – pour nous bien évidemment perceptible – d'altérer très vite la culture orientale et sémitique dont elle était porteuse, et qui avait déjà commencé à se teinter d'apports locaux là où les Phéniciens, auparavant ou simultanément, l'avaient véhiculée en des régions où la personnalité culturelle indigène était forte, comme en Espagne du Sud.

Ce risque de pénétration et, à la limite, de perte d'identité, était d'autant plus grand que la culture phénicienne d'origine se caractérisait déjà par une grande porosité. En Phénicie même, les influences venues d'Égypte avaient laissé une empreinte profonde, à laquelle se superposaient les apports mycéniens, puis grecs. Parvenue en Afrique avec les compagnons de Didon, la civilisation venue de Tyr en passant par Chypre est déjà hétérogène ou, si l'on préfère exprimer le fait de façon plus positive, riche de composantes diverses. Cette culture composite transplantée est demeurée accueillante, en faisant en Occident l'expérience des cultures locales : indigènes et grecque en Sicile et en Sardaigne, ibérique à Ibiza. Mais, nous l'avons dit longuement plus haut, jusqu'au début du VIe siècle, au moins, Carthage est largement hors de Carthage. Il s'ensuit que son identité culturelle, à l'époque archaïque, ne doit pas être appréciée sur la base de ses seuls aspects proprement carthaginois, mais en tenant compte aussi de cette dimension tentaculaire.

Architecture

Dans le domaine des arts majeurs, entre l'Égypte et les pays grecs, les Phénico-Puniques risquent de faire figure de parents pauvres. Il faut bien constater l'absence d'un grand art monumental à Carthage et plus généralement chez les Phéniciens de l'Ouest. Mais on peut admettre que ce silence des monuments est dû, au moins en partie, au hasard des trouvailles et à la difficulté d'en faire de significatives en particulier aux niveaux archaïques de sites très encombrés ou oblitérés par le recouvrement des siècles.

Pour se représenter l'architecture punique de ces hautes époques, on peut tout de même se reporter à cette véritable simulation que fournissent les stèles votives, à Carthage même et dans le domaine contrôlé par Carthage, notamment en Sardaigne et à Motyè, en Sicile. On constatera sans surprise que le type architectural de ces « cippes-naiskoi » est franchement égyptisant. Que l'image figurée dans l'encadrement de la porte soit un « bétyle » (ou une rangée de « bétyles »), surmonté ou non du disque solaire et du croissant lunaire (fig. 170), ou une représentation féminine au disque (fig. 171), ou encore une « idole-bouteille » (fig. 172), la façade de ces modèles réduits de temples présente toujours un entablement dont l'architrave, en fonction de linteau, est décorée du disque solaire ailé, souvent stylisé à l'extrême, surmonté d'une corniche à frise d'*uraei* (fig. 171et 172), ou à gorge égyptienne (fig. 170). La permanence de cette référence orientale est telle qu'on la retrouve encore, au III^{e} siècle, sur une stèle du tophet de Sousse, où ce motif d'entablement, assez dégénéré, coexiste avec des pilastres cannelés à chapiteaux de style corinthisant (fig. 173). Quant à la corniche à gorge égyptienne (dont le profil a sensiblement évolué en allant d'est en ouest et en descendant les âges), elle demeurera jusqu'à la fin des temps puniques un élément majeur

Fig. 170. -

Carthage, tophet (V^e^ siècle).

Fig. 171. -

Sulcis, tophet (VI-V^e^ siècle).

Fig. 172. -

Nora.

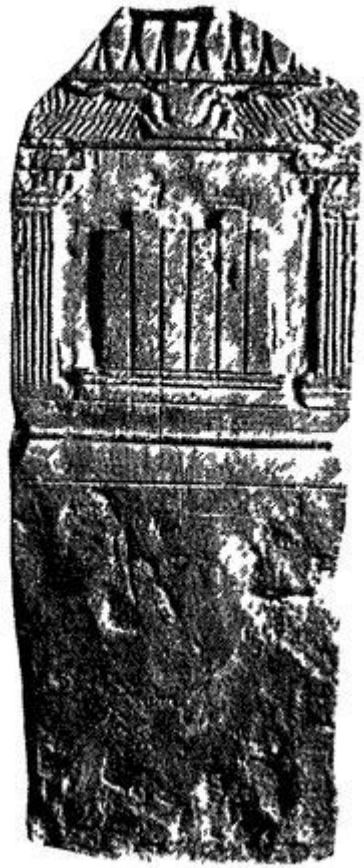

Fig. 173. -

Sousse, tophet (IIIe siècle).

de l'art monumental dans l'aire carthaginoise : elle est présente au IIIe siècle dans le grand tombeau du Médracen, au cœur de la Numidie, dont elle couronne l'entablement dorique (fig. 174et 175) ; elle figure aussi, un peu plus tard, en saillie des deux étages du mausolée de Dougga.

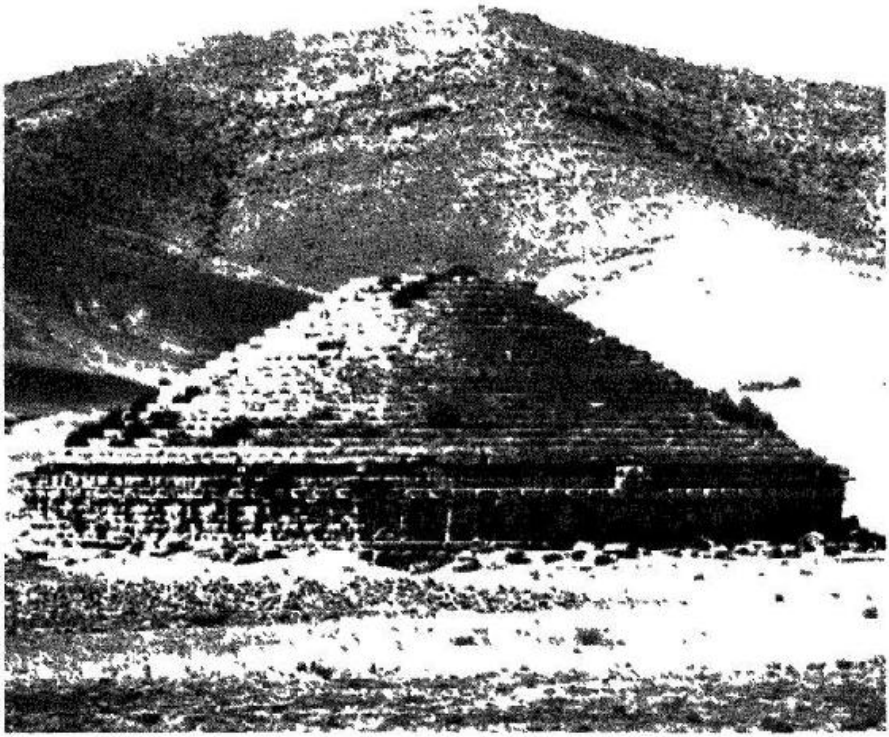

Fig. 174. -

Le Médracen, dans le Constantinois algérien. On distingue à droite, de profil, la gorge égyptienne de la corniche.

Il convient de s'attarder un peu à ce tombeau de Dougga, le seul grand monument d'architecture punique encore debout sur le sol tunisien (Cl. Poinssot, 1958, p. 59). Encore doit-il d'être debout à la restauration patiemment menée au début de ce siècle sous la direction de L. Poinssot, en réparation de l'acte de vandalisme commis au milieu du XIXe par le consul d'Angleterre à Tunis, qui démolit presque entièrement le mausolée pour s'emparer de l'inscription bilingue, libyque

Fig. 175. -

Le Médracen. Détail des chapiteaux doriques, de l'architrave et de la corniche à gorge égyptienne.

et punique, qui en faisait depuis longtemps la célébrité. Ce texte, aujourd'hui au British Museum, est de ceux qui ont permis un premier déchiffrement de cette écriture des anciens Numides. Il nous apprend que le mausolée fut bâti pour un chef indigène, Atban, probablement un peu avant le règne de Massinissa (fin III^e^-début II^e^ siècle). Mais l'inscription donne aussi le nom du maître d'œuvre, un Carthaginois, à la tête d'une équipe d'ouvriers numides.

A lui seul, le mausolée à étages de Dougga résume fort bien ce syncrétisme égypto-grec qui caractérise souvent ce qui nous est resté de l'art monumental de Carthage, de l'époque classique à l'époque hellénistique (fig. 176). L'étage inférieur, qui repose sur un podium de cinq gradins, est décoré aux angles par des pilastres à chapiteaux éoliques cantonnés de fleurs de lotus. Le second étage, assis sur trois

gradins, présente un décor de colonnes ioniques cannelées engagées dans l'appareil, qui supportent une architrave elle-même surmontée d'une corniche à gorge égyptienne. Le troisième étage est flanqué aux

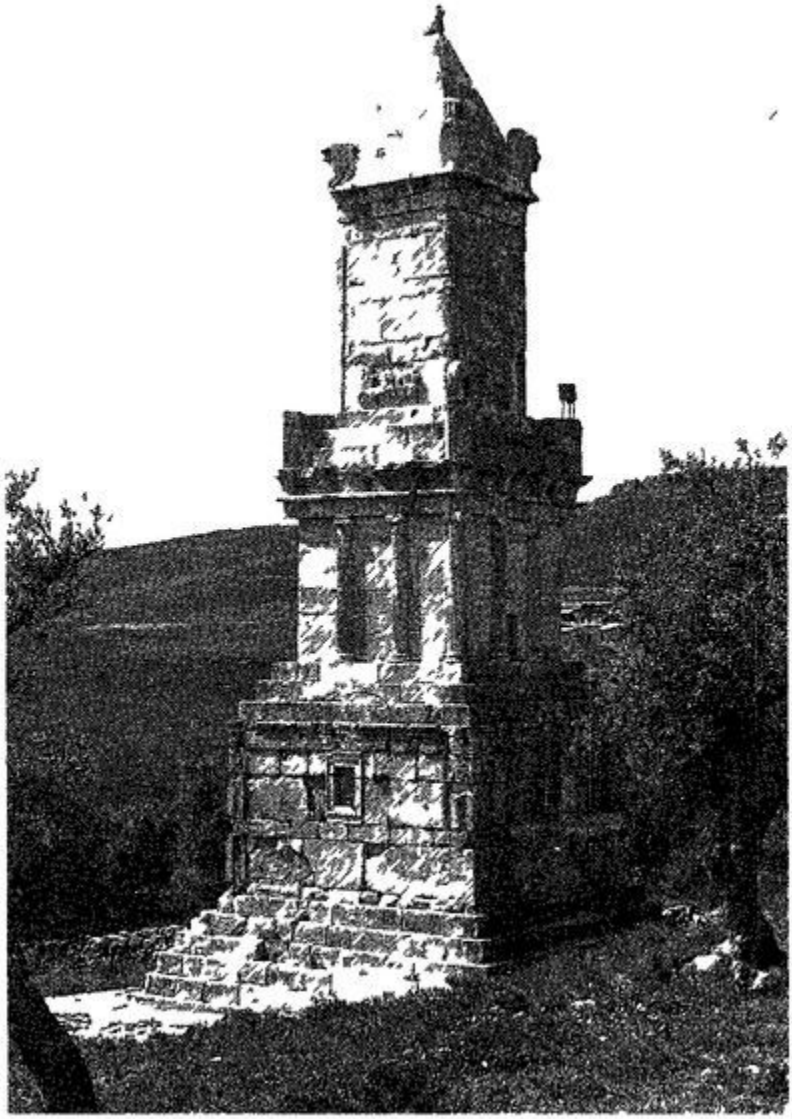

Fig. 176. -

Le mausolée libyco-punique de Dougga.

quatre angles par des piédestaux qui portaient des cavaliers ; les pilastres d'angle ont des chapiteaux à fleur de lotus et supportent comme au second étage un entablement surmonté d'une corniche à gorge égyptienne. Sur chaque face est encastré dans la première assise en grand appareil un bas-relief représentant un quadrige. Le tout est sommé d'un pyramidion flanqué aux angles de statues mutilées de sirènes. L'impression prédominante est celle que laisse cette juxtaposition de motifs de l'art grec archaïque (les cavaliers, les

quadriges, les sirènes), plaqués sur une structure architecturale (le mausolée-tour) dont l'origine est orientale et qui a eu en Afrique une belle postérité à l'époque romaine. Mais c'est la période des royaumes numides (IIIe-IIe siècle avant notre ère) qui a été, avec des réalisations très différentes à Dougga et au Médracen, la période la plus belle de cet art composite, fruit, comme on l'a écrit récemment, de la rencontre en terre d'Afrique d'un pouvoir despotique de type oriental et de l'art grec (F. Coarelli et Y. Thébert, 1988, pp. 761-818).

Ces témoins de l'architecture funéraire de l'aire punique doivent d'avoir été conservés à leur situation hors des grands sites urbains. Il est probable qu'on en découvrira encore d'autres, mais arasés et réduits à la planimétrie de leur base, comme le mausolée d'Henchir-Bourgou, à Djerba, récemment réexhumé, et remarquable par son tracé hexagonal, avec des faces alternativement planes et concaves (J. Akkari-Weriemmi, 1985, pp. 189-196). En Tripolitaine, à Sabratha, sur le territoire de l'actuelle Libye, la trouvaille d'un nombre suffisant de fragments architectoniques a heureusement autorisé la restitution d'un monument, commémoratif plutôt que funéraire, dont le plan est à la fois proche de celui du mausolée de Siga (Beni Rhenane), en Oranie, et de celui d'Henchir-Bourgou. Mais la ressemblance avec le monument de Djerba est un peu occultée par un plus grand développement, ici des faces concaves, ce qui donne à l'édifice plus de finesse, et un élan encore accentué par sa position sur un haut podium à six gradins (fig. 177). Le « mausolée B » de Sabratha, qu'on date du début du IIe siècle avant notre ère, atteste par son parti

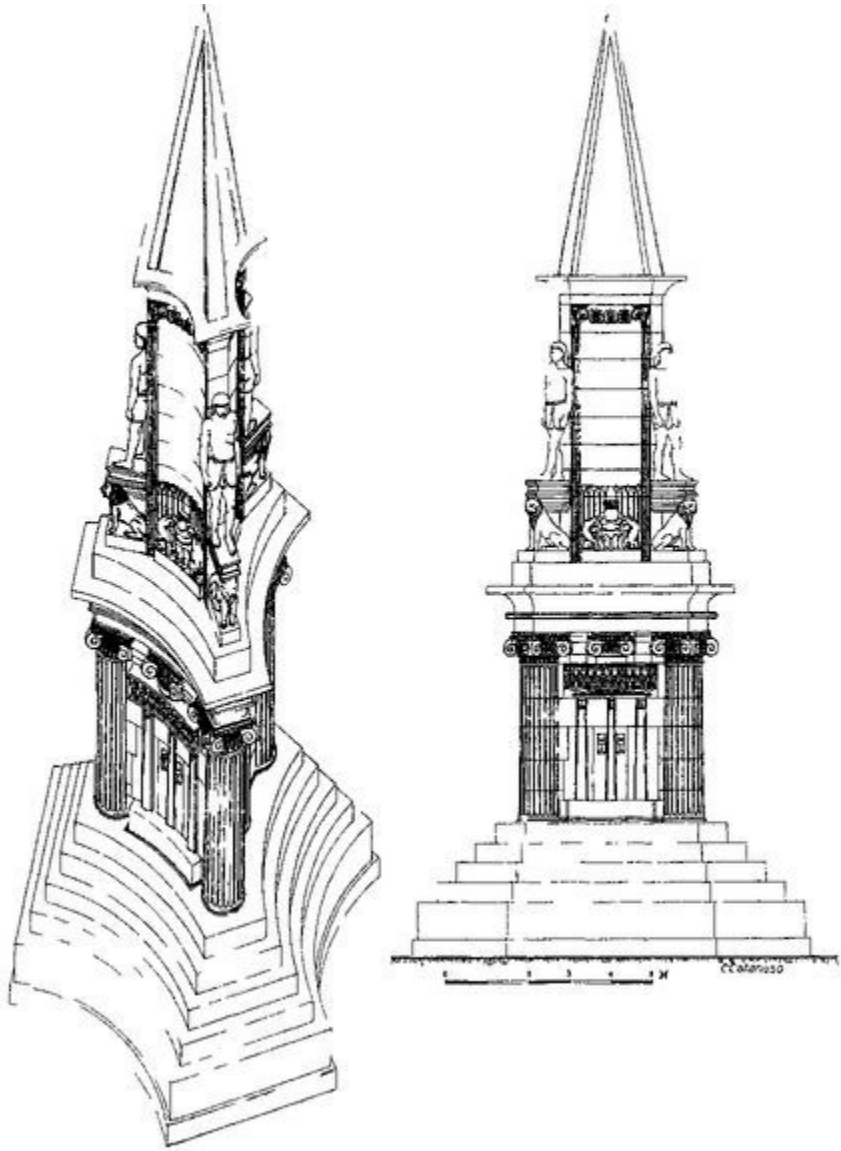

Fig. 177. -

Le « mausolée B » de Sabratha, en Libye.

architectural l'influence de l'Alexandrie hellénistique dans la région des Syrtes (A. Di Vita, 1976, pp. 273-286). Le goût punique est cependant bien présent dans la riche décoration sculptée, qui emprunte ses motifs à la fois à l'Orient et à l'archaïsme grec, avec une profusion un peu lourde et baroque que sauvent cependant l'élégance d'ensemble et la sveltesse du monument.

A Carthage même et dans son arrière-pays le plus proche, c'est aussi pour l'époque hellénistique que nous disposons des plus nombreux témoins des réalisations locales. A défaut d'édifices retrouvés dans leur intégralité, des fragments nous éclairent sur les partis adoptés pour

leur décoration architecturale. Les Puniques étaient très éclectiques dans le choix et la mise en œuvre des ordres. Ils avaient une dilection particulière pour le chapiteau de type éolique, qu'ils semblent avoir fait leur par l'intermédiaire de sa version chypriote, à partir du IVe siècle avant notre ère. Ces chapiteaux à crosse figurent souvent dans le décor des stèles, et ils entrent bien souvent aussi dans la série des ordres des mausolées : ainsi à Dougga et à Sabratha. Plus près de Carthage, provient de Medjez el-Bab un piédroit de porte en pierre calcaire orné d'un pilastre cannelé surmonté d'un chapiteau de ce type, probablement un élément de mausolée qu'on datera de la fin du IIIe siècle (fig. 178). Également à partir du IVe siècle au moins, et peut-être elle aussi copiée d'abord sur des exemplaires chypriotes, la colonne ionique joue un grand rôle dans le décor architectural à Carthage. On a même attribué à un caractère sacré l'emploi de cet ordre, dans la mesure où on le constate sur des cippes architecturaux parfois recueillis dans des sanctuaires (A. Lézine, 1960, p. 43). On a de fait mis au jour au tophet de Salammbô des cippes-piliers

Fig. 178. -

Jambage de porte à pilastre surmonté d'un chapiteau éolique.

de section sensiblement carrée, couronnés par des chapiteaux ioniques ; l'un d'entre eux, en calcaire gris dur, comporte au-dessus des volutes du chapiteau un abaque orné d'oves et de dards (fig. 179). Une stèle de ce même tophet, portant sous l'inscription dédicatoire, comme sujet principal du registre inférieur, une colonne à chapiteau ionique très stylisé, supportant une sphinge, témoigne de la vogue au me siècle (c'est la date qu'on peut assigner à cette stèle) de cet ornement architectural, sans doute pour des raisons de « goût » autant que pour des motifs religieux (fig. 180). On sait par Appien (*Libyca,* 96) qu'en façade des cales pour navires établies sur l'îlot et sur le pourtour du

bassin du port de guerre se voyaient des colonnes ioniques qui donnaient à l'ensemble l'aspect de vastes portiques circulaires où triomphait cet ordre.

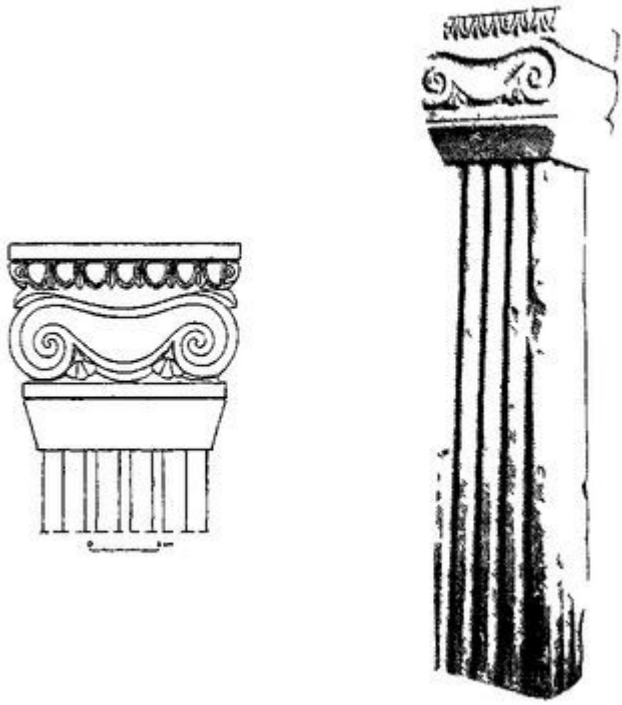

Fig. 179. -

Cippe pilier à chapiteau ionique du tophet de Salammbô.

Un charmant petit monument taillé dans un monolithe de calcaire, et qui semble bien être un modèle réduit d'un temple dédié à Déméter, et déposé sans doute en ex-voto, résume assez bien à lui seul et le type architectural du temple de basse époque punique dérivé du naos égyptisant *(cf. supra,* p. 234) et le goût dominant pour ce qui a trait au décor, à une époque qu'on situera peu avant la chute de Carthage. C'est le « naïskos » de Thuburbo Maius (Henchir Kasbat, non loin de Carthage), qui reproduit un édifice composé d'une *cella* précédée d'un porche à deux colonnes, le tout reposant sur un socle

Fig. 180. -

Stèle du tophet de Carthage.

(fig. 181). Assez lourd, l'entablement comporte, de haut en bas, une doucine terminale où l'on doit reconnaître la gorge égyptienne, puis une ligne de perles et pirouettes, un rang d'oves et de dards, un talon orné de rais de cœur, enfin une rangée de denticules. On notera la qualité des chapiteaux des colonnettes ioniques du porche, qui supportaient cet entablement, en particulier le traitement des gorgerins, ornés de palmettes à sept branches et séparés des chapiteaux proprement dits par un chapelet de perles et pirouettes. En retrait du porche, la façade de la *cella* apparaît creusée d'une niche flanquée de deux pilastres et surmontée d'un fronton, sur lequel deux

dauphins s'affrontent sous une fleur; un bas-relief représentant un verrat orne le soubassement de la niche. Les pilastres qui la flanquent ont des chapiteaux remarquables par leurs gorgerins ornés de rosettes à six pétales, tandis qu'aux extrémités des façades latérales on retrouve l'ordre éolique dans les chapiteaux des pilastres (fig. 181).

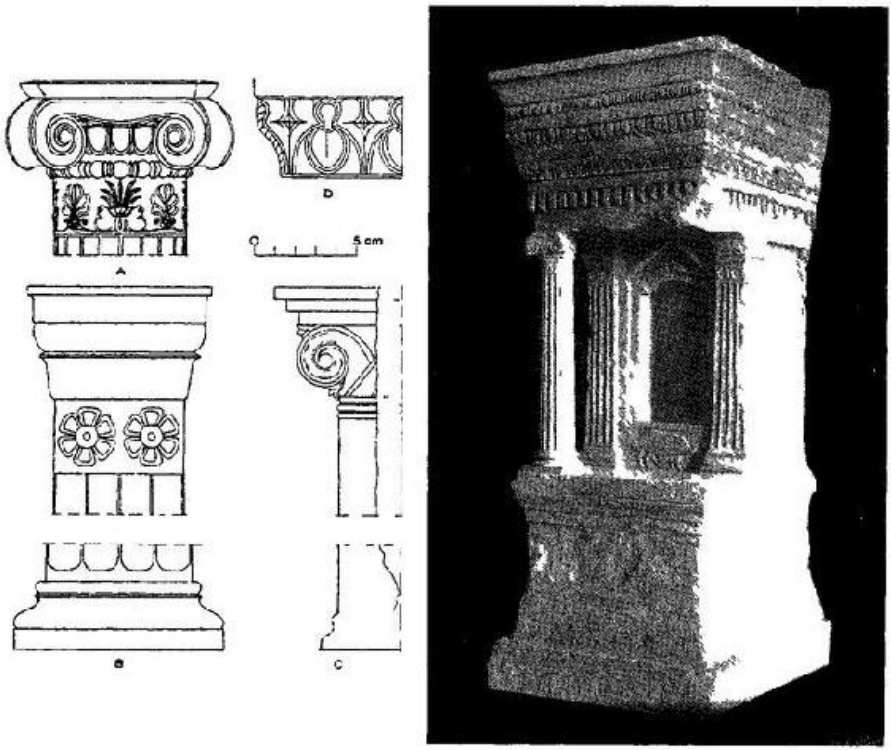

Fig. 181. -

Le naiskos de Thuburbo Maius, photographié à droite avant restauration d'une colonnette. A gauche, détail de la modénature.

Les monuments ou fragments qu'on vient de citer ne sont pas en marbre, mais taillés dans le grès ou dans le calcaire. Qui s'en étonnera ? A Rome même, rien n'a été bâti en marbre avant la deuxième moitié du IIe siècle avant notre ère, et alors Carthage n'existait plus. Au demeurant, si par exception le marbre avait été employé dans l'œuvre d'un édifice public ou religieux, comment aurait-il été conservé dans une cité où tout ce qui n'avait pas été pillé lors de sa chute a été remployé par la suite ou a péri dans les fours à chaux ? On verra plus loin que les marbres conservés sont ceux des sarcophages profondément enfouis dans le sol et par là même préservés jusqu'aux entreprises des fouilleurs à la fin du XIXe siècle. Pour leurs constructions monumentales (remparts, temples et même maisons), les Carthaginois ont recouru surtout au grès des falaises de l'extrémité du cap Bon, qu'ils ont exploitées, à El-Haouaria, dès le VIIe siècle, au moins. Des lieux d'extraction, en bord de mer, un acheminement aisé des blocs par voie maritime, le long de la côte, compensait leur relatif éloignement. Le matériau fournit par ces

carrières était facile à la taille et au sciage, mais rustique et sujet au délitage, si sa surface exposée n'était pas enduite. De là vient peut-être que les Puniques ont été de si habiles stucateurs. On citera comme exemple du talent de leurs ornemanistes un pilastre d'ante qui semble avoir été retaillé en épaisseur pour être utilisé comme cippe funéraire, et qui fut l'une des premières trouvailles des fouilles du tophet de Salammbô, en 1922. Certes les ornements de stuc appliqués sur l'âme en grès d'El-Haouaria ont beaucoup souffert, mais l'attentive observation d'A. Lézine lui avait permis de restituer un très beau décor, dont l'exubérance baroque suggère l'influence de la Sicile hellénistique pour ce fragment datable sans doute du début du IIIe siècle avant notre ère (fig. 182). Au-dessus du fût creusé de cannelures ioniques, le gorgerin est orné d'une frise de fleurons et de palmettes réunis à leur partie inférieure par des volutes ; on y distinguait par endroits il y a quelques années les traces d'une « peinture » rouge qui aurait pu être l'« assiette » d'une dorure à la feuille. Tandis que pour le gorgerin le stucateur était intervenu seul sur une surface de grès laissée lisse, pour le chapiteau le

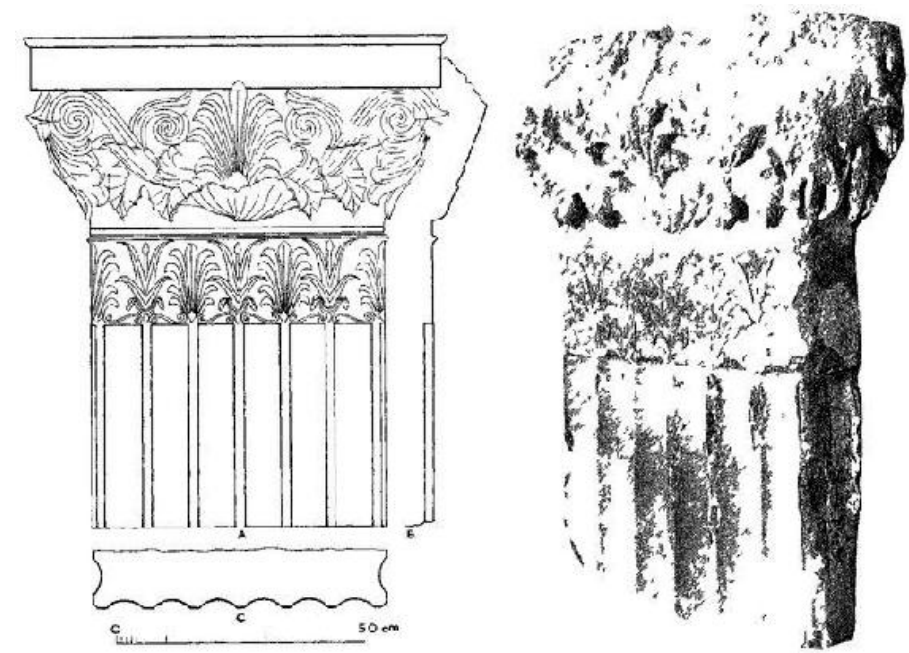

Fig. 182. -

Pilastre d'ante trouvé dans les fouilles du tophet de Carthage.

décor a d'abord été ébauché dans la pierre puis précisé par l'application du stuc; on y voit une palmette émergeant d'un bouquet d'acanthes dont la composition s'étale sur la largeur du chapiteau. Ce pilastre a pu appartenir à un temple prostyle d'ordre ionique où il se dressait en saillie en bout d'un des murs de la *cella* (A. Lézine, 1960, pp. 79-84).

Assez curieusement, les Puniques ont peu, et tardivement, utilisé l'ordre dorique qu'ils connaissaient pourtant de longue date en Sicile

où il régnait depuis la fin du VIe siècle. On a vu cet ordre employé au Médracen, où des chapiteaux doriques de colonnes engagées supportent des architraves surmontées de corniches à gorge égyptienne (fig. 175). Un peu plus tard, vers la fin du IIe siècle, on y recourra encore, sur des colonnes à fût lisse, dans le monument funéraire dit la Souma du Kroub, près de Constantine (fig. 183et 184). A Carthage même, le chapiteau dorique le plus ancien ne semble pas remonter plus haut que le début du IIIe siècle. C'est la date qu'on pourrait attribuer à celui que Ch. Saumagne avait mis au jour dans ses fouilles de Bordj-Djedid. On note que l'échinos, assez renflé, est raccordé au fût par trois annelets, fioriture qui nous laisse assez loin de la tradition dorique la plus pure (fig. 185). Surtout, le fût lui-même présente des cannelures en fait ioniques, avec des arêtes non point vives, mais abattues et ménageant un listel assez large selon un mélange des genres qui n'est pas sans exemple ailleurs à l'époque hellénistique. Les fouilles récentes de Carthage dans les niveaux de cette époque ont considérablement accru les attestations du recours à cet ordre dans la métropole punique elle-même. Un chapiteau de profil très proche de celui de Bordj-Djedid a été très récemment exhumé par Fr. Rakob dans un sondage sous les niveaux du *cardo* XIII romain (Fr. Rakob, 1989, p. 168). Dans le quartier tardif de la colline de Byrsa, les observations faites sur les nombreux fragments recueillis nous éclairent sur les techniques mises en œuvre en particulier pour le façonnage des colonnes. Les cannelures pratiquées d'abord sur le fût de grès laissaient des arêtes vives que l'application postérieure du stuc, en deux couches, permettait ensuite d'abattre, en modelant un listel sensiblement plus étroit que sur le fût que surmonte le chapiteau Saumagne (fig. 186). A cet ordre dorique sont associées dans les fouilles de Byrsa des corniches en bec de corbin dont très peu d'exemples avaient été retrouvés dans le domaine carthaginois jusqu'à ces dernières années. On observe là aussi le jeu de deux techniques (fig. 187et 188), la première consistant à façonner déjà dans le grès une saillie prononcée et très aiguë que le stucateur reprendra ensuite en adoucissant les

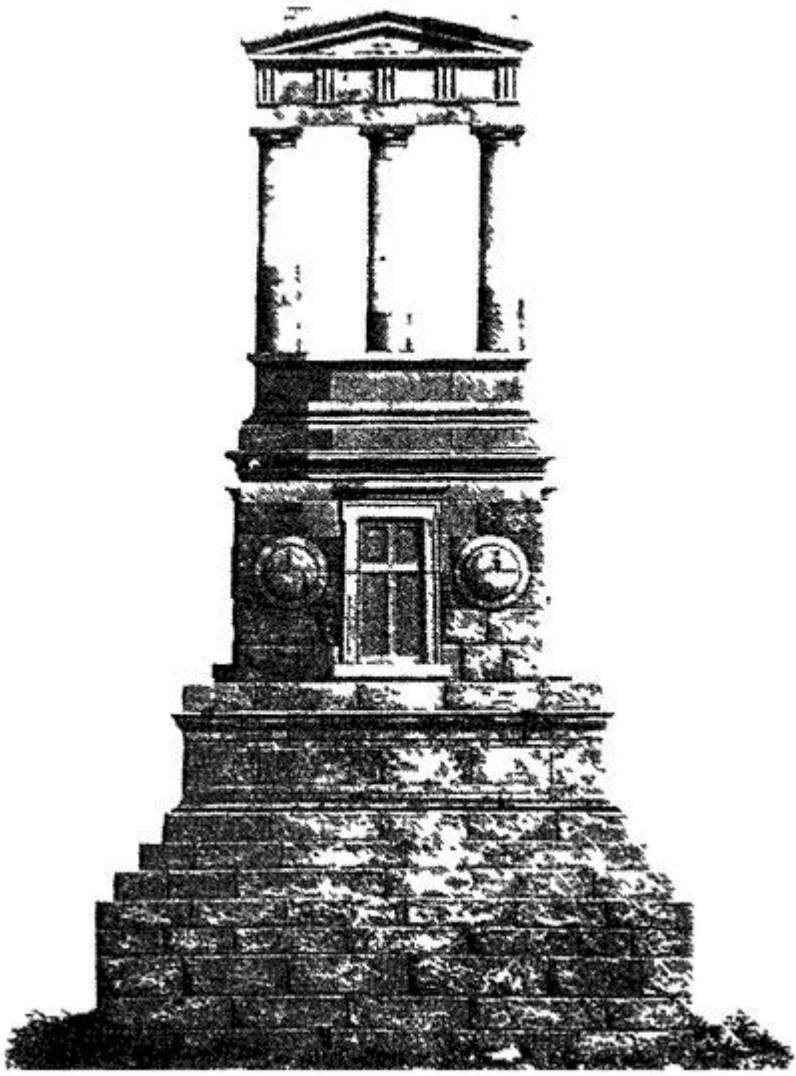

Fig. 183. -

La Souma du Kroub. Relevé fait par Ravoisié au XIX^e siècle. Peut-être manque-t-il un pyramidion terminal?

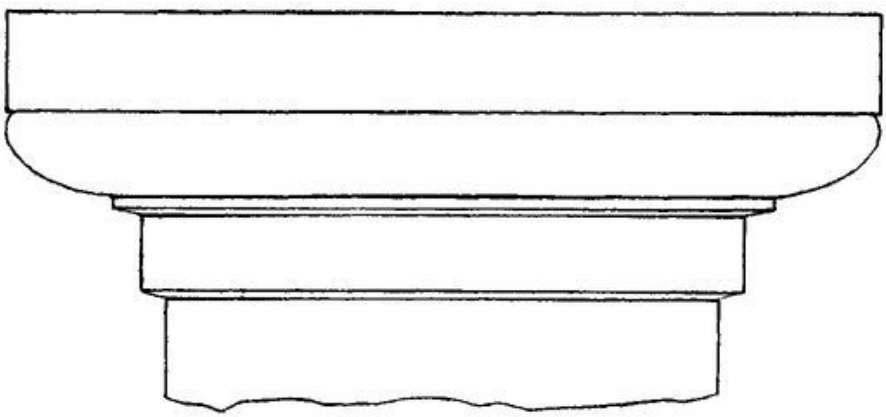

Fig. 184. -

Un des chapiteaux de la tholos du second étage de la Souma.

courbes, la deuxième laissant au seul stucateur la tâche de modeler le bec de corbin sur un bloc de grès seulement profilé au préalable (J.-P. Morel, 1982a, p. 184).

Avec des modules plus restreints, les architectes puniques ont eu

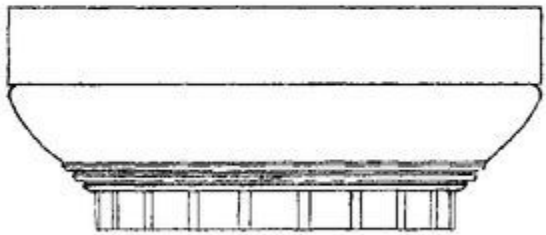

Fig. 185. -

Chapiteau dorique de Bordj-Djedid.

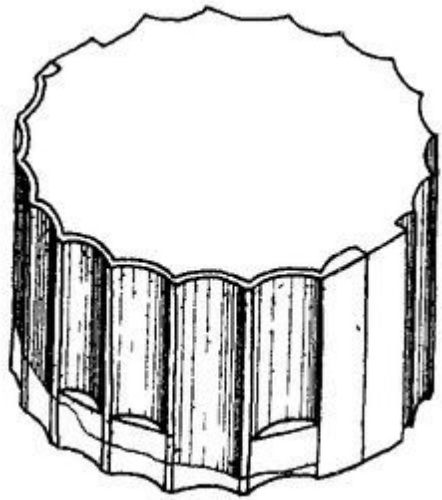

Fig. 186. -

Colonne stuquée de Byrsa.

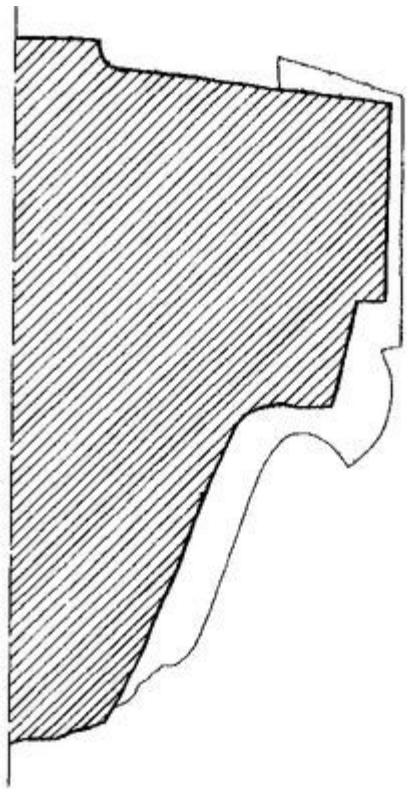

Fig. 187. -

Chapiteau de pilastre à bec de corbin. Fouilles de Byrsa.

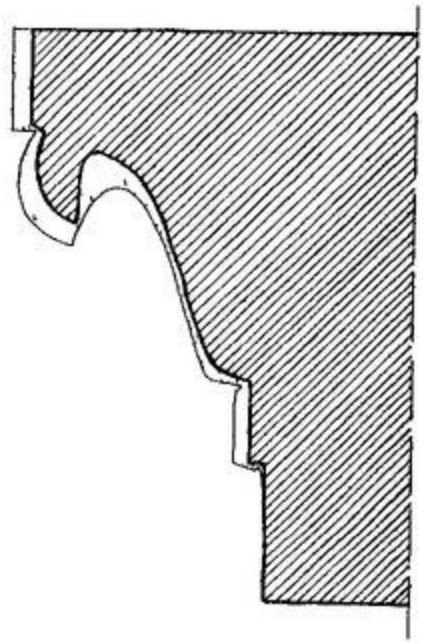

Fig. 188. -

Corniche à bec de corbin. Fouilles de Byrsa.

recours aussi à l'ordre dorique pour l'aménagement intérieur des maisons de Byrsa, témoin ce fragment de demi-colonne à fût lisse, dont le cœur est en grès d'El-Haouaria, revêtu d'une double couche de stuc (fig. 189) : d'abord une couche d'apprêt de 15 à 20 mm d'épaisseur, puis un épiderme très fin et très homogène d'une épaisseur de 3 à 5 mm. Sous l'abaque, l'échinos est relié au fût par un gorgerin dont la courbe est soulignée par deux réglets (S. Lancel, 1979, p. 195).

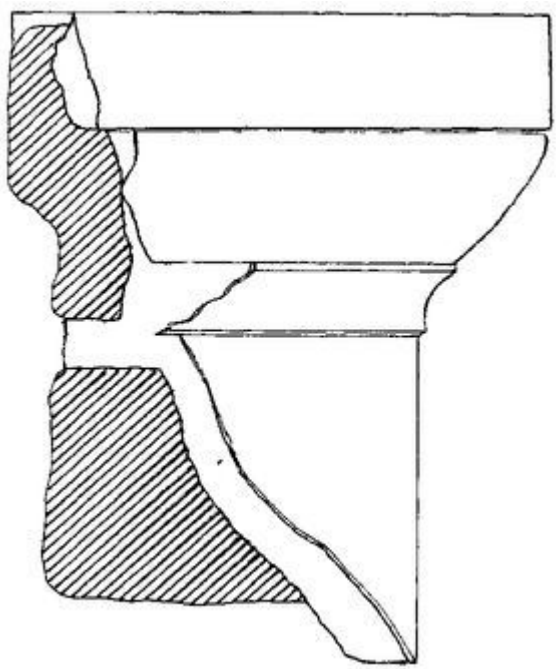

Fig. 189. -

Chapiteau de colonne dorique à fût lisse. Fouilles de Byrsa.

La maîtrise des stucateurs carthaginois se révèle aussi dans les stucs architecturaux moulés et disposés en applique pour la décoration intérieure des murs en leur partie supérieure. On y retrouve la koinè ornementale d'époque hellénistique (succession des rangées de rais de cœur, de perles et pirouettes, d'oves et de dards, de denticules, de rosettes), rehaussée par une polychromie où dominent les bleus, les jaunes et les roses (fig. 190).

Sculpture

Avec les hauts murs blancs de son rempart maritime battu par les flots, dont les stucs brillaient au soleil, avec ses maisons à terrasses qui s'étageaient jusqu'à la ligne de crête des collines, Carthage devait apparaître à qui l'approchait par mer comme une ville magnifique. A l'égal de toutes les métropoles opulentes du monde méditerranéen, elle recelait en ses portiques, en ses temples, en ses maisons les plus riches des trésors d'oeuvres d'art, en particulier des sculptures. Ce n'est pas simple hypothèse : après la prise de la ville, au printemps 146 avant J.-C., Scipion rapporta à Rome et fit figurer dans son triomphe un grand nombre de statues et d'objets d'art que les Carthaginois, dit Appien, avaient rassemblés venant du monde entier durant leur longue période de victoires (*Libyca,* 135). Tout particulièrement, les Siciliens furent invités par le général romain à venir reconnaître et récupérer tout ce qu'à Himère, à Agrigente, à Gela, à Ségeste les

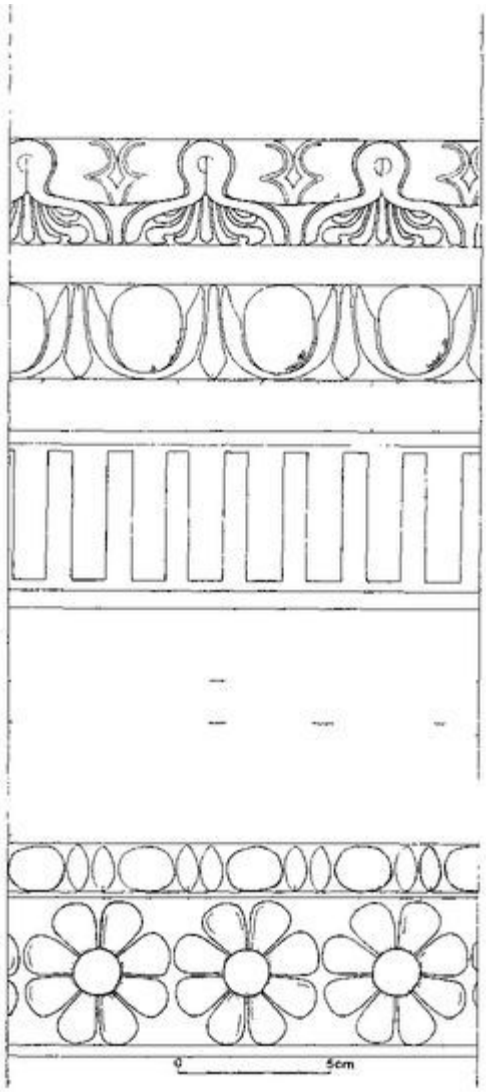

Fig. 190. -

Décoration stuquée et peinte de l'interieur des maisons de Byrsa.

Carthaginois leur avaient jadis enlevé, notamment des statues, entre autres le fameux taureau de bronze fabriqué pour Phalaris d'Agrigente (Cicéron, De *signis,* 72-73). Ainsi savons-nous que les Carthaginois avaient fait de leur cité un vaste musée, ce qui plaide en faveur de leur goût, sinon de leur créativité propre. Il y a chance en effet de retrouver ici, comme dans le domaine de l'architecture, d'abord un mouvement d'oscillation entre Orient et Occident, puis la même forte attraction exercée par les cultures du monde classique.

La grande sculpture des Phéniciens d'Orient était surtout funéraire. On a présents à l'esprit les grands sarcophages anthropoïdes de Sidon qui, jusqu'au V^e^ siècle, ont été interprétés en un style nettement égyptisant ; encore au IV^e^ siècle, la facture nilotique concurrence la

timide hellénisation des représentations (S. Moscati, 1988, pp. 292-299). On n'est donc pas surpris de retrouver ces couvercles de sarcophages anthropoïdes à haute époque (Ve siècle), dans la province des Phéniciens de l'Ouest où la tradition sémitique s'est le plus fidèlement conservée : exécutés en albâtre, les sarcophages de Cadix (Gadès) figurent les gisants sous des traits « grecs », mais avec cette remarquable fixité des monuments orientaux.

En Sicile occidentale, la situation était différente. Comme on sait les Puniques s'y sont installés tôt, mais au contact d'une autre tradition, fortement implantée dans l'île dès le VIIe siècle, celle de la statuaire grecque. Il n'est donc pas étonnant que le dossier sicilien soit d'une particulière richesse et en même temps que bien des spécialistes répugnent à le situer dans une perspective punique. Pourtant, plusieurs des morceaux de sculpture mis au jour dans la région et exécutés en ronde bosse se rattachent directement au style figuratif illustré par des productions de la Phénicie propre. Ainsi un torse de pierre trouvé dans l'« étang » de Marsala (et probablement originaire de Motyè) rappelle, à la différence de la nudité de la poitrine, une statue égyptisante de Tyr, conservée au musée de Beyrouth, qu'on date du VIIIe siècle ; la statue de Marsala (conservée au musée de Palerme) porte un pagne à l'orientale comme l'exemplaire de Tyr et atteste à Motyè la fidélité, au VIe siècle, à des canons de représentation totalement étrangers à l'art grec (fig. 191). De la même manière, la déesse assise sur un trône entre deux sphinx, mise au jour à Pizzo Cannita et également conservée au musée de Palerme, fait clairement référence

Fig. 191. -

Torse de Marsala.

à un type iconographique oriental, même si le traitement de la tunique suggère une influence ionienne (fig. 192).

La plus spectaculaire rencontre de la culture orientale des Puniques et de l'art grec est illustrée par une découverte récente, celle faite à Motyè en 1979 d'un «éphèbe» qui, à peine surgi de la terre qui l'avait miraculeusement préservé, a suscité interrogations et commentaires. Quoi de plus insolite et de plus beau à la fois ? Plus grande

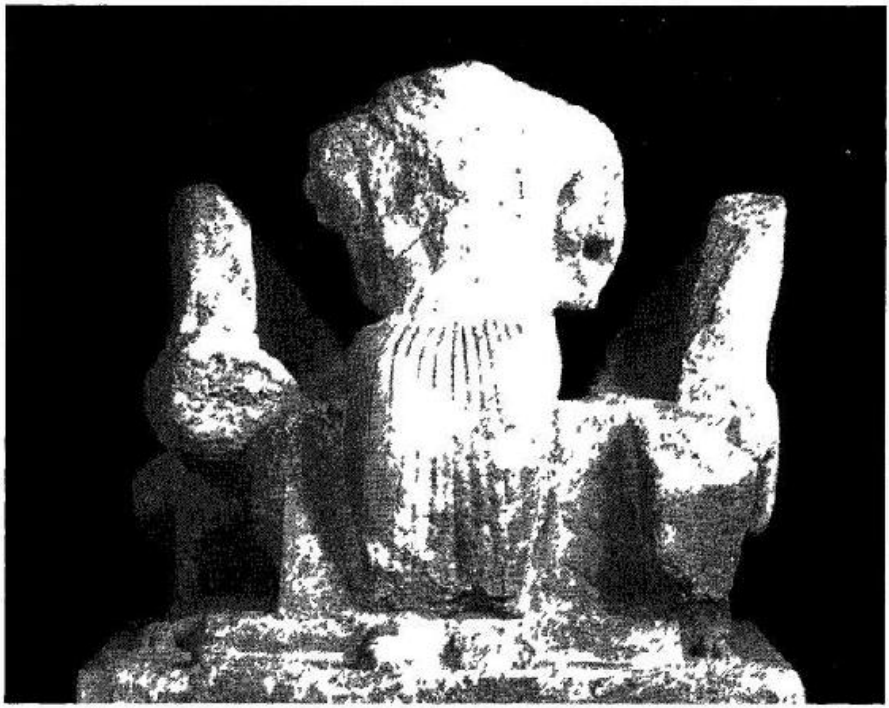

Fig. 192. -

Divinité assise sur un trône entre deux sphinx. Pizzo Cannita.

que nature (1,80 m, sans les pieds qui manquent), la statue est celle d'un jeune homme. Les bras ont disparu, mais on restitue aisément au moins le geste du bras gauche, grâce à la main dont les doigts écartés s'impriment sur la hanche, soulignant par là même le mouvement de cette hanche gauche qui porte le poids du corps. Le visage encadré des cheveux bouclés sur le front – un trait archaïsant – est traité dans le style « sévère » du début du Ve siècle grec, et c'est ainsi la date qu'on peut retenir – ou au plus tard le milieu du Ve siècle – pour ce marbre. Sur le crâne, des rivets indiquent que la tête était probablement ceinte d'un diadème ou d'une couronne, sans doute en bronze doré. Mais la marque propre à cette effigie et son énigmatique beauté tiennent au costume dont le jeune homme est revêtu, au lieu de l'habituelle «nudité héroïque» de l'art grec classique : cette tunique très fine, dont les longs plis fluides déshabillent plus qu'ils n'habillent un corps en fait très précisément révélé, dont la liberté de mouvement est seulement bridée par cette étrange ceinture pectorale, si haut placée sous les aisselles, et que fermait par devant une boucle de métal aujourd'hui perdue (fig. 193). Ce dernier détail – la ceinture – a

Fig. 193. -

L'« éphèbe de Motyè ».

suggéré un aurige pour l'identification du personnage. Mais le célèbre aurige de Delphes la porte moins haute sur un *chitôn* bien différent et, de part et d'autre, les attitudes excluent l'assimilation. Pourtant, si l'on en croit un des premiers commentateurs, et des plus autorisés, il faudrait rester dans le cadre du cirque et des courses de chevaux pour comprendre cette étonnante figure. A défaut d'être l'aurige, la statue serait l'image idéalisée de l'« éditeur » des jeux, un membre de la jeunesse dorée de Motyè, représenté ici après un triomphe acquis dans l'arène non par lui-même, mais par son cocher (V. Tusa, 1986, pp. 143-152). Cette éclatante jeunesse du sujet limite en effet le champ des hypothèses. Permet-elle d'explorer une autre piste, qui s'ouvre dès lors qu'on s'attache à reconnaître dans la longue tunique aux mille plis un vêtement rituel, cette tunique de lin blanc ceinte d'un large bandeau, sans doute de couleur pourpre, que portaient les prêtres d'Heraklès-Melqart à Gadès, selon Silius Italicus (*Punica,* III, 24-28) ? Toutefois, sous ce vêtement sacerdotal, il ne faudrait pas voir un prêtre, mais le dieu lui-même, en quelque sorte déguisé, et comme un prototype de l'« Hercule travesti » (G. Falsone, 1987, pp. 420-427). Ingénieuse et séduisante hypothèse, à laquelle, attiré par d'autres voies, se ralliait peu après sans l'avoir connue un des meilleurs connaisseurs de la Méditerranée éternelle (D. Fernandez, 1988, pp. 348-353). Faut-il avec Dominique Fernandez expliquer par sa « troublante ambiguïté » que l'éphèbe de Motyè soit encore si mal connu du grand public, au regard de la célébrité si vite acquise par les mâles guerriers de bronze repêchés il y a quelques années au large de Riace ? Peut-être, à condition de bien marquer que cette ambiguïté est avant tout culturelle. La main qui a sculpté le marbre de Motyè avec cette frémissante sensibilité est grecque : on a pensé à Pythagoras de Rhegion, actif en Grande-Grèce dans la première moitié du V^e^ siècle. Mais la vêture, cette longue robe plissée d'origine orientale, est punique, comme est punique aussi dans une cité alors contrôlée par Carthage le personnage, figuré sous cette robe, homme ou dieu, ou encore personnage royal : on a proposé récemment d'y reconnaître Hamilcar, le vaincu d'Himère (G.-Ch. Picard, 1991, pp. 390-391). De là s'ensuit une perte des repères habituels, source d'inconfort intellectuel et esthétique. Chose fréquente dans ces situations de contact culturel qui sont le lot des Phéniciens d'Occident. A cet égard, l'éphèbe de Motyè a une valeur emblématique.

Une telle découverte est-elle imaginable à Carthage ? Probablement pas, pour les raisons qui ont été dites plus haut. Au pillage ou aux « récupérations » de Scipion se sont ajoutées au fil des siècles tant d'autres pillages que l'exhumation d'un marbre tel que celui de Motyè serait pur miracle. Que la sculpture carthaginoise que nous connaissons soit funéraire tient à cette double situation historique et archéologique. La tradition des couvercles de sarcophages figurés s'était maintenue dans la métropole punique jusqu'à l'époque hellénistique et quelques-uns d'entre eux s'y sont conservés dans les profondeurs des hypogées. En particulier dans la nécropole dite de Sainte-Monique, sur l'actuelle colline de Saïda, au nord de la ville, où le P. Delattre découvrit notamment deux sarcophages de marbre – maintenant au musée de Carthage – qui mettent en évidence les modifications intervenues à partir du modèle oriental. Sur un toit à deux pentes et à acrotères, de type grec, sont figurés en haut relief non

point deux « gisants », mais bien deux « statues » couchées, dont les pieds reposent sur un socle.

L'une d'entre elles, d'un relief très détaché, est une femme, dont l'accoutrement manifeste un singulier syncrétisme (fig. 194et 195).

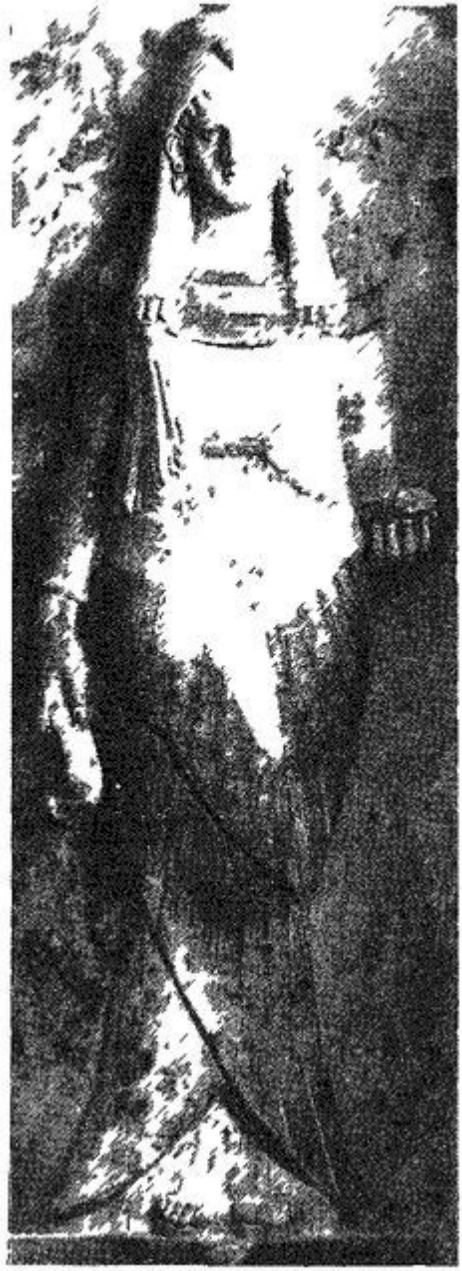

Fig. 194. -

Nécropole dite de Sainte-Monique. Sarcophage dit «de la prêtresse ». Musée national de Carthage.

Fig. 195. -

Le sarcophage «de la prêtresse », détail.

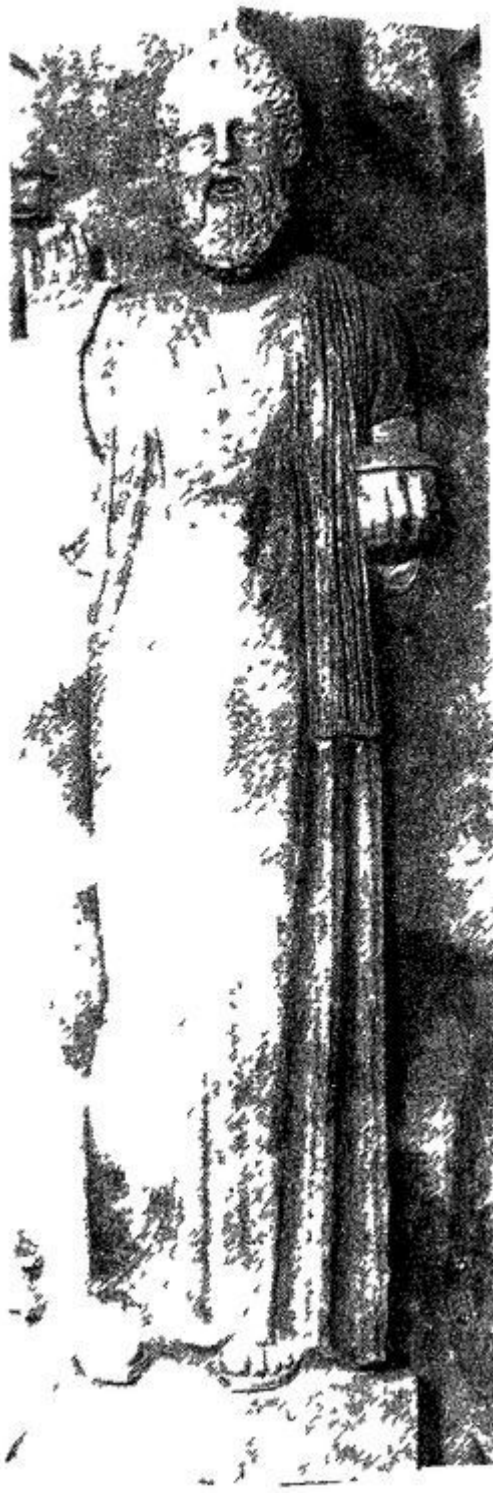

Fig. 196. -

Nécropole de sainte Monique. Sarcophage dit « du prêtre ». Musée national de Carthage.

Sa tête est couverte d'un voile dont les retombées encadrent son visage – un peu à la manière d'un *klaft* –, et qui est sommé d'une tête de faucon; la longue robe plissée qu'elle porte, haut ceinturée et garnie autour du cou d'une sorte d'égide, est enveloppée en sa partie basse par deux grandes ailes repliées l'une sur l'autre, qui enserrent le bas du corps comme dans un fourreau ; le bras droit étendu le long du corps tient une colombe, et la main gauche repliée un vase à parfums. Des éléments égyptisants (le faucon, les ailes croisées propres à l'iconographie d'Isis-Nephthys) se superposent ainsi à une représentation dans laquelle le modèle hellénistique est sous-jacent, notamment dans le traitement du visage. Le marbre de cette élégante figure (on a voulu y voir une prêtresse, mais ce pourrait être une image de Tanit) était peint, et les ailes portent encore des traces nettes de ces rehauts de couleur.

Le personnage qui gît à ses côtés au musée de Carthage est un homme barbu, drapé dans un long vêtement, et représenté selon un type iconographique très fréquemment répété : le bras gauche replié tient en main une coupe, dans un geste similaire à celui de la « prêtresse », et la main droite est levée, paume étendue vers l'avant, non pas pour « bénir », comme on le dit quelquefois, mais dans une attitude d'oraison (fig. 196). Était-ce un prêtre ou un magistrat, comme le pensait le P. Delattre qui, frappé par la richesse de cette nécropole datée des derniers temps de la cité, y voyait des tombes de notables (la « nécropole des Rabs ») ? La facture « grecque » de ce couvercle de sarcophage contraste avec celle d'un couvercle d'ossuaire en pierre calcaire issu du même gisement funéraire (fig. 197). Même barbe, même vêture, mêmes gestes des deux mains ; mais le personnage dont la tête repose sur ce qui paraît être deux gros coussins est figuré en relief plat, à la manière des stèles, et d'une façon beaucoup plus proche de la tradition orientale.

Ces différences de facture et aussi de matière ont parfois inspiré des commentaires tranchés. Pour St. Gsell, par exemple – et plus tard pour J. Carcopino –, les deux grands couvercles en marbre à hauts-reliefs ne pouvaient avoir été taillés et sculptés que par des mains grecques. S'ils n'avaient pas été importés tout faits, au plus concédait-il qu'ils étaient l'œuvre de Grecs établis à Carthage, qui travaillaient à façon le marbre reçu de l'Égée, au gré de leur clientèle. Ne connaît-on aucun sculpteur punique ? Une base de statue trouvée à Éphèse porte en grec la signature de « Boethos, fils d'Apollodoros, Carthaginois » : précision sans doute nécessaire pour distinguer ce Boethos de quelques homonymes, dont l'auteur du célèbre « enfant à l'oie » conservé au musée du Capitole, à Rome, comme aussi de Boethos de Chalcédoine, auteur, un peu plus tard, du groupe en bronze de la fouille sous-marine de Mahdia, conservé au musée du Bardo. Pour St. Gsell, il n'était pas douteux que ce Boethos fût un Grec, né sans doute à Carthage, mais de père grec. On sait pourtant qu'en dehors de Carthage les Puniques abandonnaient parfois leurs noms sémitiques pour des noms grecs, qui sonnaient mieux dans les relations d'affaires. Une pratique qui n'est pas sans rappeler, du moins pour l'esprit de la démarche, la transcription en caractères grecs du nom de Magon sur

des estampilles d'amphores.

Fig. 197. -

Nécropole dite de Sainte-Monique. Sarcophage de Baalshillek.

Ce qui est vrai, c'est que l'art funéraire de Carthage a surtout produit des œuvres moins ambitieuses, façonnées dans le calcaire local, et qui répondaient moins à des préoccupations esthétiques qu'elles ne traduisaient une attitude devant la mort et les morts. Ainsi faut-il considérer les statues funéraires – de dimensions sensiblement inférieures à la grandeur nature – mises au jour dans les nécropoles carthaginoises de l'époque finale (III^e^-début II^e^ siècle), qui, féminines

ou masculines, présentent toutes la même gestuelle : raides, hiératiques, même, ces figures placées sur les tombes lèvent la main droite dans l'attitude de la prière (ou du vœu ?), tandis que la gauche tient, soit une coupe, soit, dans le cas des images féminines, un objet qu'on identifie en général à un disque (fig. 198et 199). Ces représentations sont encore plus schématiques lorsqu'elles sont exécutées en relief plat, au creux de niches pratiquées dans l'épaisseur de stèles à fronton (fig. 200).

Fig. 198. -

Statue funéraire de Gammarth.

Fig. 199. -

Statue funéraire féminine de Carthage.

Fig. 200. -

Stèle funéraire de Carthage.

Stèles et bronzes gravés

Il y a soixante-dix ans, dans son absolu dédain pour ce qui ne répondait pas aux canons de l'art classique, St. Gsell se débarrassait des stèles de Carthage en quelques lignes sans appel : « C'était évidemment à Carthage que se fabriquaient les innombrables petites stèles en pierre du pays, marchandise commune et sans valeur artistique » (St. Gsell, IV, 1924, p. 210). Attitude explicable compte tenu des goûts de l'époque. Une plus grande attention aux faits de culture « périphériques », une plus grande sensibilité aux interactions culturelles ont modifié notre perception de ces « innombrables petites stèles ». Répandues au fil des siècles à des milliers d'exemplaires dans les aires sacrificielles, elles concrétisent une imagerie qui n'est pas la même dans toutes les provinces du domaine punique et qui, à Carthage même, a évolué.

Les stèles carthaginoises de l'époque archaïque (fin VIII^e^ siècle-VI^e^ siècle) sont « aniconiques », pour ne pas dire abstraites. Comme par surcroît elles sont anépigraphes, leur message anonyme est très dépouillé : la représentation géométrique d'un bétyle ou pilier sacré, ou encore celle de l'« idole-bouteille », ou d'un losange (fig. 201; *cf.* aussi fig. 135, *supra*). La figure humaine intervient tard, et encore est-elle très stylisée, parfois soulignée par une application de stuc sur le panneau de grès dégrossi (fig. 201).

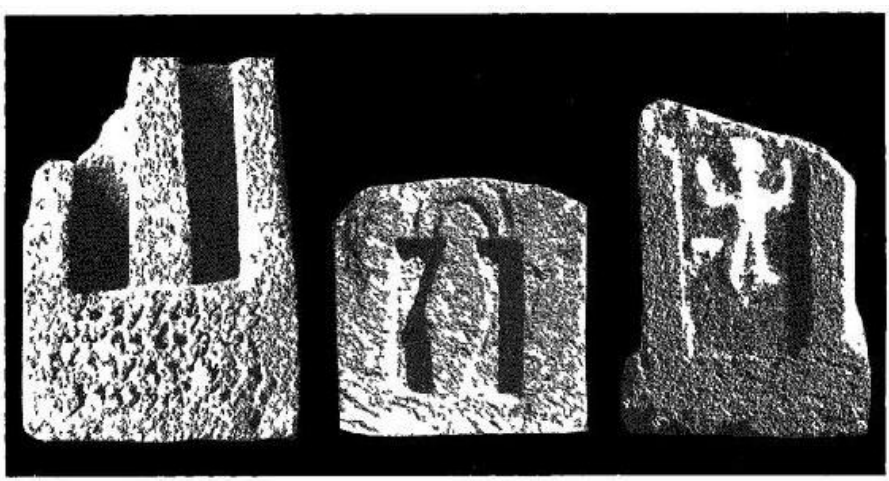

Fig. 201. -

Stèles archaïques de Carthage.

A gauche, un bétyle ou pilier sacré stylisé avec, exceptionnellement à haute époque, une inscription dédicatoire : « Ceci est le cippe MLK B^c^L qu'a dédié Magon, fils d'Hannon, à Baal Hammon (CIS, 5685). » Au centre, un losange surmonté d'un croissant de lune pointes en bas ; à

droite, une silhouette humaine schématique, stuquée.

A la même époque, l'artisanat de Motyè, en Sicile occidentale, développe une iconographie sensiblement différente, dont on a pu dire qu'elle était plus fidèle aux origines orientales, en dépit de la proximité du monde culturel grec, dont l'influence ne se fait pas encore sentir (S. Moscati, 1988, p. 312). La figure humaine, si rare alors à Carthage, est partout présente, le plus souvent représentée en frontalité, avec une stylisation plus ou moins accentuée, parfois de profil, dans le geste de la prière (fig. 202). L'image est même parfois franchement égypti-sante,

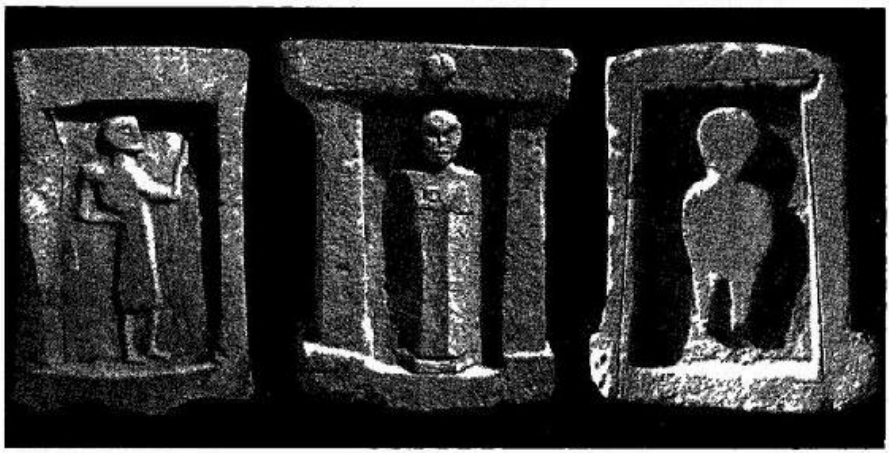

Fig. 202. -

Stèles du tophet de Motyé (VIe siècle).

comme dans le cas de cette stèle double où les deux personnages affrontés portant des pagnes reproduisent le geste d'adoration qui s'adresse habituellement au soleil ailé (fig. 203) : on retrouve là le thème d'une plaque d'ivoire récemment mise au jour dans une tombe archaïque de Byrsa, à Carthage (*cf. supra,* fig. 48a). De même est très proche de ses origines phéniciennes le thème de la figure féminine à longue robe, à perruque égyptisante, ramenant ses deux bras repliés sur sa poitrine (fig. 204).

A Carthage, l'évolution stylistique des stèles est assez lente. A partir de la fin du VIe siècle, les cippes, encore taillés dans le grès d'El-Haouaria, n'ont guère changé de forme. Ils sont cependant plus élaborés, et l'on voit apparaître les cippes-naiskoi, auxquels nous avons plus haut fait référence pour les indications qu'ils donnent sur la première architecture monumentale de la cité punique (*supra,* fig. 170-173). Le « signe de Tanit » fait aussi sa première apparition sur les cippes en grès vers la fin du Ve siècle *(cf. supra,* p. 221). Mais c'est le passage à un autre matériau, un calcaire gris, parfois bleuté, très fin et très dense, qui détermine surtout à une époque difficile à préciser (vers

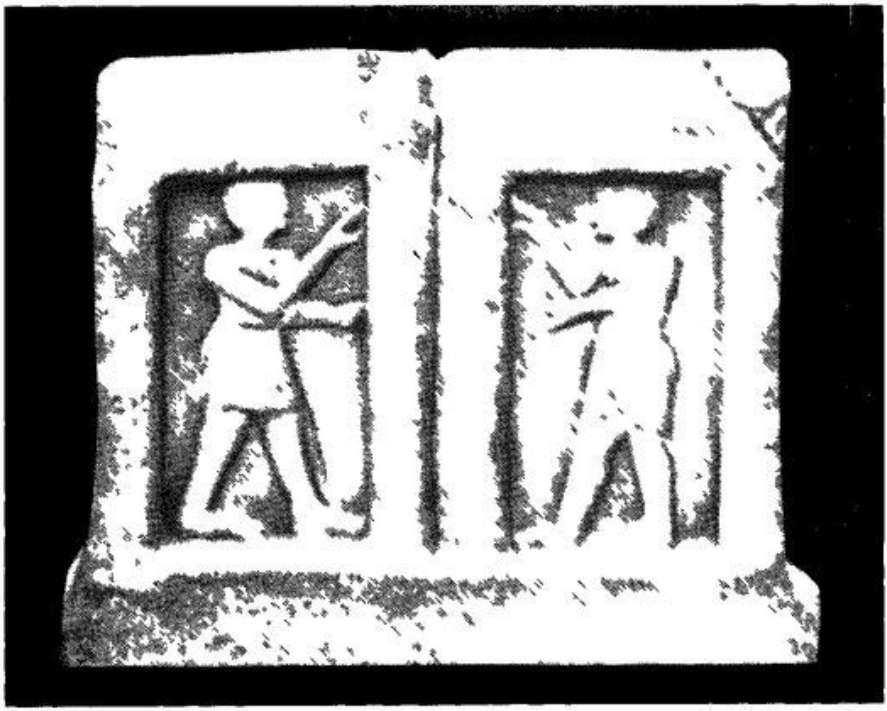

Fig. 203. -
Motyé.

Fig. 204. -

la fin du IVe siècle?) la mise en œuvre d'une iconographie plus riche et beaucoup plus diversifiée (C. Picard, 1976, pp. 67-137 ; 1982a, pp. 18-27). Le profil de la stèle s'hellénise, avec son fronton triangulaire souvent flanqué d'acrotères, à la manière des piliers funéraires de type grec. Dans les plus beaux exemplaires, une palmette (mais grecque, et non plus phénicienne) occupe le champ du fronton, en alternance avec l'avant-bras levé, symbole de la prière (ou du vœu) et le « signe de Tanit » (fig. 205à 210). L'adoption du nouveau support permet au sculpteur une mise en page plus précise et plus complexe, divisée en registres séparés par des rangées de motifs (oves, perles) empruntés au décor architectural grec. Dans cette mise en page la dédicace est en général gravée en position médiane, le motif ornemental principal prenant place au registre inférieur, souvent encadré par les colonnes à chapiteaux éoliques dont nous avons dit la vogue dans la métropole punique.

L'artisan, pour orner cette partie inférieure de la stèle, puise largement dans des registres décoratifs très divers, animaliers (fig. 205, 206et 208), floraux (fig. 209) ou inspirés de la symbolique religieuse : caducée, autel, canthare (fig. 207et 210). Exceptionnellement, il arrive que le profil habituel de la stèle fasse place à un petit monument que le tailleur de pierre s'est ingénié à façonner dans son ensemble en forme de «signe de Tanit » (fig. 210). Au terme de cette évolution sont des stèles d'où tout relief est banni, et dont le décor apparaît simplement incisé sur des surfaces lisses. Nous n'hésiterons pas à y voir les plus belles réussites d'un art modeste, mais souvent très élégant dans le rendu ici d'un palmier stylisé que le lierre flanque sans l'enlacer, entre deux colonnes éoliques, ou là d'une composition florale inspirée par l'acanthe mais librement développée, dans le même cadre architectural (fig. 211). On mettra à part, sur une stèle dont heureusement la partie supérieure seule est mutilée, la si sensible gravure sur pierre d'un buste de jeune homme dont une boucle retient le manteau : il faut savoir la résistance au stylet de ce calcaire si dur à entamer pour apprécier comme il convient la spontanéité de ce dessin où l'on ne sent nulle reprise (fig. 211).

C'est aussi cette habileté de graveurs des artisans carthaginois, mais sur un autre support, le bronze, qui nous a valu la riche série des hachettes-rasoirs que nous avons présentée plus haut à propos de l'iconographie du dieu Melqart (*supra,* p. 226). Nous avions alors souligné la coexistence dans l'iconographie du dieu, à la même époque, de traits orientaux et de schémas de représentation évidemment empruntés à l'art classique. Cette coexistence se retrouve plus généralement dans l'imagerie développée par les motifs incisés de ces hachettes-rasoirs. Dans les tombes de la nécropole dite de Sainte-Monique dont ils sortent pour la plupart, on voit voisiner sur ces objets des thèmes assez variés : rinceaux, décors floraux, scènes de genre hellénistiques. Mais l'abondance des figures égyptisantes ou des images nilotiques s'explique

Fig. 205. -

Constantine (III-II^e siècle).

Fig. 207. -

Carthage, IIIe siècle.

Fig. 208. -

Carthage, fin III^e siècle.

Fig. 206. -

Carthage, IIIe siècle.

Fig. 209. -

Carthage, IIIe siècle.

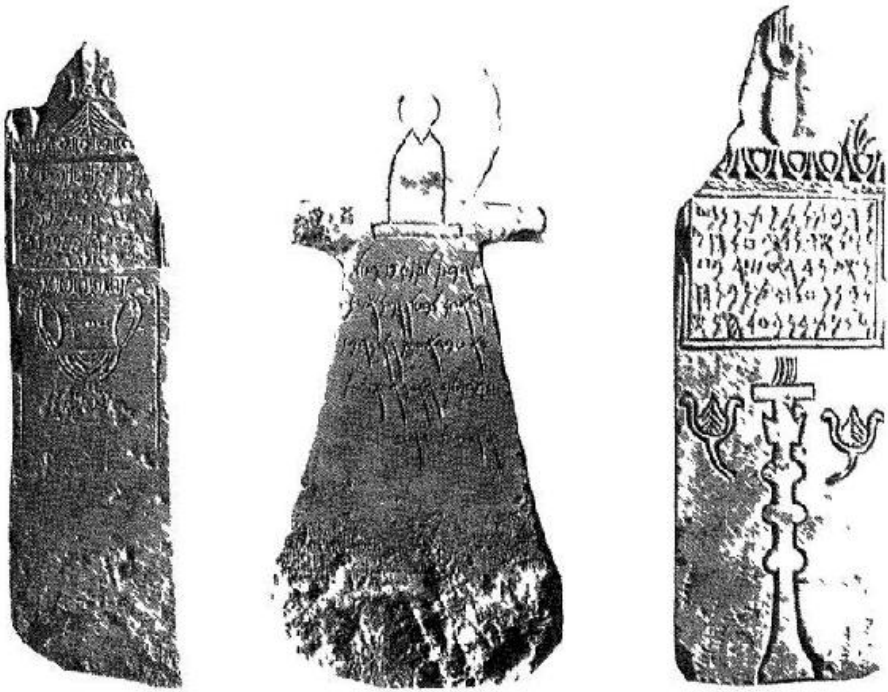

Fig. 210. -

Stèles de Carthage (III^e^-début II^e^ siècle).

ici particulièrement par la fonction talismanique de ces hachettes-rasoirs (C. Picard, 1967, p. 82; E. Acquaro, 1971, pp. 100-113). Le groupe des rasoirs hellénisants forme un ensemble particulièrement remarquable par la qualité du dessin et de l'exécution (fig. 212). On n'a pas manqué d'attribuer, dans ce cas aussi, pareille qualité à des artistes grecs établis à Carthage (J. Vercoutter, 1945, pp. 306-307). Il n'y a pas en fait de raison sérieuse de ne pas en créditer des mains capables de graver sur des stèles des décors comparables, comme l'affirme à juste titre une spécialiste de cette imagerie hellénistique (C. Picard, 1979, p. 108).

Terres cuites

Plus encore que les Sémites orientaux, de qui ils tenaient leurs techniques, les Phéniciens de l'Ouest ont pratiqué avec brio les arts du feu, terres cuites et céramiques. Nous avons vu plus haut (*supra,* p. 76) qu'un des grands apports de l'archéologie funéraire à Carthage dès la fin du siècle dernier avait été la révélation des masques en terre cuite, masques de type masculin qu'on s'est efforcé de classer par types en

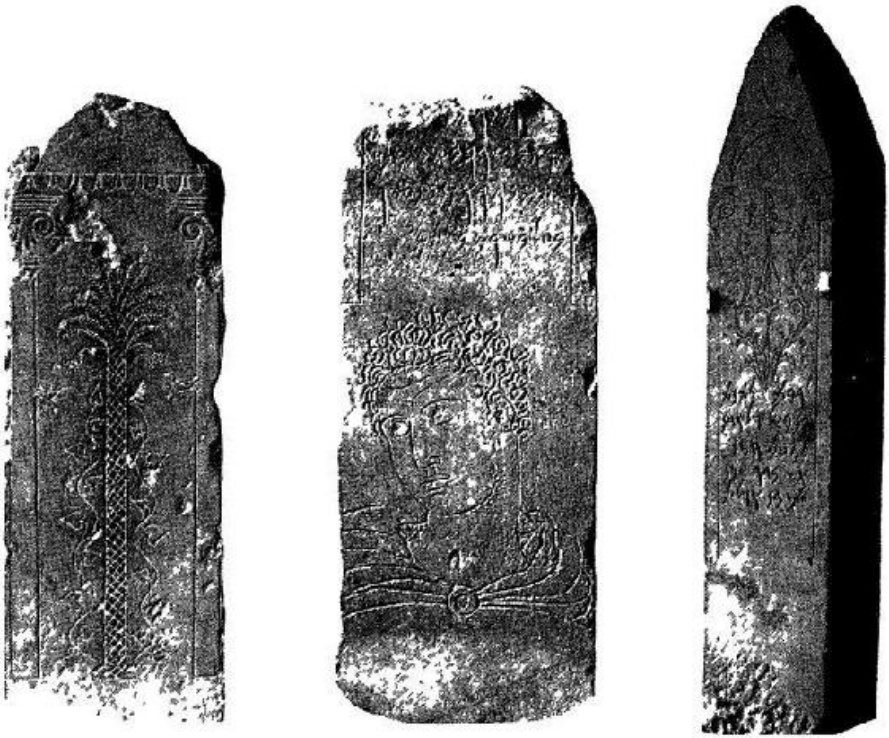

Fig. 211. -

Stèles de Carthage à décor incisé.

joignant aux exemplaires carthaginois les objets analogues trouvés depuis en Sardaigne et en Sicile : trois types, selon C. Picard (1967, pp. 10-19) ; quatre, selon S. Moscati (1966, p. 206) ; cinq, selon P. Cintas (1946). Vers la fin du VI^e^ siècle apparaissent à côté des masques proprement dits des « protomés », c'est-à-dire des masques pleins, dont ni les yeux ni la bouche ne présentent de béance. Ils se caractérisent notamment par un traitement « pastillé », fait de petits cercles estampés, de la chevelure et de la barbe. Il y a encore quelques années, on pouvait distinguer sur le «masque Saumagne» (*supra,* fig. 38) des rehauts de couleur ; du rouge vif sur les joues, l'emploi du noir et du blanc pour les yeux (C. Picard, 1967, p. 20). De la même époque (fin VI^e^-début V^e^) date une protomé masculine de type différent, à longue barbe effilée divisée en deux massifs par un profond sillon, trouvé par P. Cintas dans ses fouilles de la nécropole d'Utique (fig. 213a). Ce masque matérialise un schéma iconographique apparemment en vogue aussi à la même époque en Sardaigne, comme en témoigne une

Fig. 212. -

Hachettes-rasoir (Carthage, III^e siècle). A gauche, figure égyptisante, à droite thème hellénisant.

Fig. 213. -

Protomés masculines à longue barbe. ***a :*** *exemplaire d'Utique* ***b :*** *exemplaire de Monte Sirai.*

protomé de facture très proche et de dimensions analogues mis au jour à Monte Sirai (fig. 213b). Même travail «pastillé» de la chevelure, même traitement du nez et des pommettes soulignées par un sillon ; des variantes cependant différencient les moules qui ont servi à façonner les deux objets : à Utique la barbe se redresse vers l'avant (mais la main de l'artisan a pu obtenir ce mouvement au sortir du moule); à Monte Sirai les yeux ont été retouchés, et surtout les oreilles sont placées nettement plus haut par rapport à la ligne des sourcils. Un très bel exemplaire conservé au musée de Cadix, et provenant de ce site, est quasiment superposable à la protomé de Monte Sirai. De telles analogies en trois points différents et éloignés les uns des autres du domaine phénico-punique sont bien explicables si, comme on le pense (S. Moscati, 1972a, p. 365 ; A. Ciasca, 1988, p. 354), la protomé à longue barbe est l'image, nécessairement canonisée et fixée, d'une divinité, dont le dépôt dans une tombe serait un geste votif.

Vers cette même époque un peu postérieure aux temps archaïques (fin vie siècle) fait son apparition dans les tombes de Carthage une belle série de protomés féminines, où l'on peut distinguer trois types. Un premier type est nettement égyptisant : la figurine porte le *klaft,* qui laisse bien dégagées des oreilles aux pavillons largement ouverts et bien en vue, à la mode orientale (fig. 214) ; sous le bandeau plat qui tient les cheveux sur le front, et où sont parfois visibles des traces de peinture jaune et noire, les sourcils sont figurés en relief, à angle droit avec la ligne du nez. Les exemplaires découverts à Carthage dans

Fig. 214. -

Protomé féminine égyptisante de Tharros (Sardaigne, VIe siècle av. J.-C.).

les tombes de Dermech et de Douimès (C. Picard, 1967, pp. 20-21) ne comportent de l'un à l'autre que d'infimes variantes, dues aux retouches effectuées sur l'objet avant cuisson. Ils sont eux-mêmes tout à fait semblables, au point qu'on pourrait les imaginer sortis d'un même moule, à des protomés de même type mises au jour à Tharros, en Sardaigne (c'est notre fig. 214), et à Motyè, en Sicile. Comme si l'image figée des cercueils de momies égyptiens s'était imposée avec une fixité intransgressible.

Un second type, qu'on appellera gréco-phénicien, montre comment, un peu plus tard (fin VIe siècle), l'influence de l'art grec archaïque vient modifier des schémas de représentation qui demeurent encore fondamentalement orientaux. Un bon exemple en est fourni par une protomé conservée au musée du Bardo, à Tunis, issue d'une des tombes fouillées par P. Gauckler à Dermech (C. Picard, 1967, pp. 22-23). Un bandeau lisse retient sur le front les cheveux rejetés en arrière et qui se divisent de part et d'autre du visage en deux grandes masses ; on retrouve dans leur traitement les petits cercles estampés des protomés masculines à longue barbe (fig. 215). Un diadème fait de baguettes alternant avec des perles souligne le haut du front. L'ovale du visage est allongé, avec un bas triangulaire, un menton pointu troué d'une petite fossette ; les yeux s'étirent largement en amande ; les oreilles sont toujours importantes et bien dégagées, à la mode orientale, et les narines sont percées pour le passage d'un petit anneau, le *nezem*. Plus « personnalisées » par les retouches faites après moulage, par les rehauts de peinture dont les traces subsistent encore

sur l'exemplaire de Carthage, les protomés de ce type sont moins répandues en dehors de la métropole punique, bien qu'on en connaisse un équivalent à Motyè.

Un troisième type fréquemment rencontré dans les tombes de Carthage à partir du début du Ve siècle est constitué par des protomés féminines dites « rhodiennes », parce qu'elles se rattachent étroitement au schéma figuratif des protomés fabriquées à Rhodes à partir du début du vie siècle, probablement sous l'influence de la Phénicie propre avec laquelle l'île était en relation étroite ; ces protomés ont été reproduites par la suite dans tout le monde grec et en particulier à Délos. Sous le voile qui recouvre les cheveux maintenus par un bandeau lisse, et où le traitement « pastillé » a disparu, le visage ovale est souriant. Des objets de ce type ont été trouvés en grand nombre en Sardaigne, notamment à Tharros, ainsi que sur les sites espagnols et à Ibiza. Ils illustrent l'oblitération croissante des traits majeurs de la tradition orientale dans les secteurs du monde punique en contact avec le monde colonial grec.

Fig. 215. -

Protomé gréco-phénicienne de Carthage (fin VIe siècle av. J.-C.).

C'est une tentative passionnante, mais difficile et risquée, que

d'essayer de déterminer les facteurs qui ont joué de façon prédominante dans la fixation et la vogue d'un type iconographique. Ainsi attribue-t-on la fréquence des masques à tête de Silène – nombreux à Carthage, mais aussi en Sardaigne, à Tharros et à Sulcis, aux Ve et IVe siècles, et conçus sur des schémas iconographiques archaïsants – à l'introduction des cultes dionysiaques dans le domaine punique (C. Picard, 1979, pp. 91-92). Mais on peut se demander si cette acclimatation de l'iconographie du Silène et du Satyre n'y a pas bénéficié de l'omniprésence, dans l'univers culturel punique, du dieu Bès, dont à la fois les vertus et la silhouette sont si proches de celles des satyres et de Silène. Pour revenir aux images féminines hellénisantes de l'aire punique aux VIe et Ve siècles, il est clair que la korè ionienne a imposé un schéma qui a peu à peu éclipsé les traits résiduels de la typologie orientale. Il n'est pas surprenant que cette influence soit particulièrement marquée là où le contact avec l'aire culturelle du monde colonial grec était le plus étroit : témoin ces têtes féminines en terre cuite (mais en ronde bosse : ce ne sont pas des protomés) de Motyè, conservées au musée Whitaker (fig. 216). Comme le fameux éphèbe en marbre, elles appartiennent en fait à l'art grec.

Fig. 216. -

Figures féminines hellénisantes de Motyé (Ve siècle).

Dans un contexte géographique et culturel moins pénétré d'hellénisme, l'art des coroplathes puniques a une physionomie différente, parfois fortement imprégnée par les cultures locales. C'est le cas dans le monde ibérique, et particulièrement à Ibiza, où la présence punique était ancienne *(cf. supra,* p. 99). La nécropole de Puig des Molins a fourni en abondance des statuettes datables du IVe siècle où le goût local a surimposé aux modèles gréco-puniques une surcharge ornementale naïve et baroque (fig. 217) : diadèmes immenses et très travaillés, lourdes boucles d'oreilles, colliers en forme

de pectoral à plusieurs rangs. Ces poupées de terre cuite (la taille ne dépasse guère une trentaine de

Fig. 217.-

Statuettes en terre cuite d'Ibiza. Nécropole de Puig des Molins (IVe siècle av. J.-C.).

centimètres) portaient fréquemment l'anneau de nez sémitique, le *nezem.* L'insularité a joué son rôle; cet art composite et original à la fois s'est développé en vase clos, sans circulation extérieure.

A Carthage, à partir de la fin du IVe siècle, le monde des terres cuites manifeste nettement que la métropole punique est devenue un *melting pot* culturel. A sa vocation première d'être un relais entre Orient et Occident, la ville avait ajouté cette fonction, spécialement affirmée à l'époque hellénistique, d'être un centre de redistribution et un lieu d'échanges actif dans un axe nord-sud. Échange de marchandises et de biens de consommation, mais aussi échange d'idées, par exemple dans le domaine religieux, où Carthage semble avoir été plus réceptrice qu'émettrice. Si l'on envisage le fait dans son incidence sur la production artistique et artisanale, on n'a sans doute pas tort d'accorder grande importance à l'intronisation officielle, en 396 avant J.-C., du culte des déesses grecques de Sicile, Déméter et Korè, dans la cité punique. Sur le plan proprement religieux, il est difficile d'évaluer l'impact réel de ce nouveau culte. On s'y est essayé en mettant cette introduction en relation avec les transformations, voire le bouleversement, qu'on a cru déceler dans l'organisation du

tophet de Salammbô dans la première moitié du IVe siècle (G.-Ch. et C. Picard, 1970, pp. 148-150). Selon ces vues, le triomphe de Tanit au tophet – où l'on a vu qu'à une certaine époque, mais difficile à situer avec une grande précision, elle a pris le pas sur Baal Hammon – serait à la fois lié à la rupture avec le « régime monarchique » et à l'instauration d'un régime aristocratique après la défaite d'Himilcon en Sicile, et aussi à l'intronisation officielle à Carthage des déesses siciliennes, en réparation du sacrilège commis par Himilcon, qui avait laissé piller un temple de Déméter et Korè à Syracuse. C'est une hypothèse séduisante et ingénieuse, que l'impossibilité de lire dans les strates de dépositions du tophet une chronologie si fine ne permet pas de vérifier.

Il est en revanche certain que le type iconographique des terres cuites féminines votives a été durablement influencé par la représentation de ces déesses. Les fouilles faites dans les niveaux du IIIe siècle et du début du IIe siècle à Carthage ont multiplié les trouvailles de figurines du type de Déméter *kernophoros,* la déesse – en fait plutôt sa servante – portant sur la tête non pas un panier *(kernos),* mais plus exactement une sorte de bol brûle-parfum. On citera notamment celles qui figurent parmi un lot de terres cuites votives mis au jour par le Dr Carton dans une « chapelle » qu'on a déjà évoquée plus haut *(cf. supra,* p. 233) à propos de l'architecture des temples. Dans ce lot, la *kernophoros* voisine avec la représentation d'un dieu barbu, coiffé d'une tiare à plumes (comme le Sardus pater de Sardaigne), et dans lequel on peut reconnaître une effigie de Baal Hammon (fig. 218). La déesse sicilienne est au demeurant fréquemment représentée en posture divine, assise sur un trône, avec un traitement de détail en tout point conforme à celui que lui donnent les coroplathes siciliens (fig. 219). Dans le même temps, les artisans puniques continuent à fabriquer des images de piété dont la manière est toujours dans la lignée de la tradition gréco-punique archaïsante (fig. 220). Dans les fouilles du quartier de maisons puniques tardives de Byrsa, la mission archéologique française a découvert il y a quelques années un local – sans doute une boutique de coroplathes – où avaient été déposées des figurines visiblement façonnées à la veille de la destruction de 146. A côté de la bimbeloterie hellénistique habituelle (fig. 221et 222), deux petites statuettes du dieu Bès représenté en pied, sur un petit piédestal cylin-drique,

Fig. 218. -

Terres-cuites de la « chapelle Carton à à Carthage. A gauche, divinité barbue coiffée d'une tiare à plumes ; à droite, type de Déméter kernophoros.

attendaient leur acheteur, avec leurs couleurs encore vives : du brun pour la face et la ceinture nouée par-devant, du bleu clair pour la barbe largement étalée (fig. 223). Mais (signe de temps nouveaux?), le dieu traditionnellement impudique était vêtu et dissimulait son sexe.

Nous serons amenés à constater plus loin que pour ses usages quotidiens la ménagère carthaginoise a eu de plus en plus souvent, à partir du milieu du III^e^ siècle, recours à de la vaisselle de table importée (surtout d'Italie), ou encore à des contrefaçons plus ou moins bien réussies de ces produits d'importation. Ces faits devront être mis au compte d'une guerre économique qui n'est pas le moindre aspect de ce qu'on appelle les «guerres puniques ». Jusqu'au bout cependant les potiers carthaginois ont persévéré dans leurs productions traditionnelles, en maintenant des « articles » très « typés », qui tranchaient par leur persistance sur un fond d'uniformité hellénistique. Ainsi de ces petits moules qu'on désigne faute de mieux comme des « moules à gâteaux», et

Fig. 219. -
Statue cultuelle de la Déméter punicisée, provenant de Korba (Cap Bon).

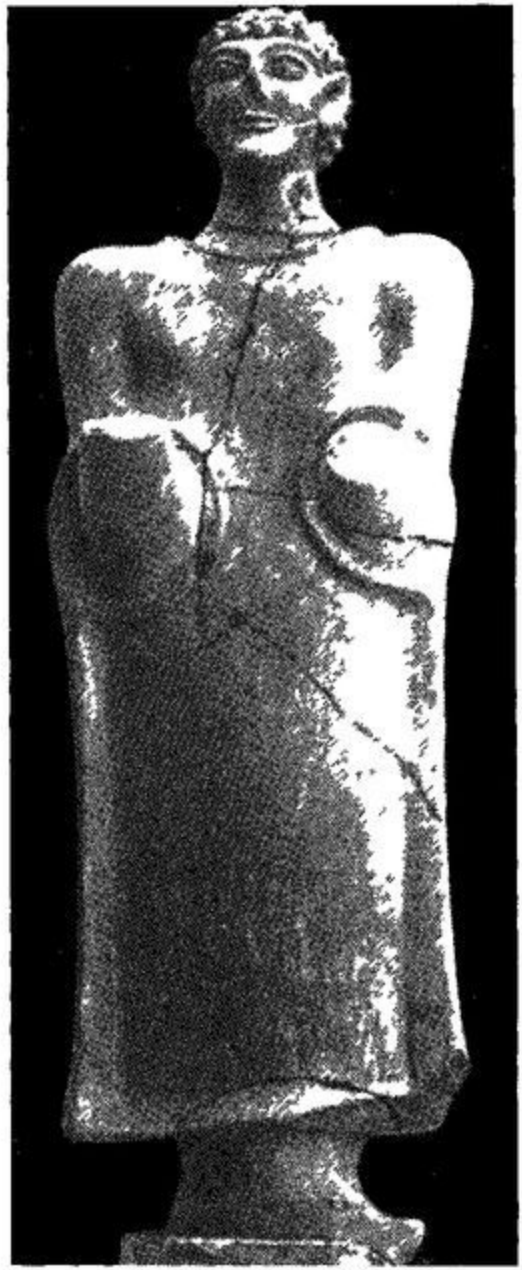

Fig. 220. -

Statue de fidèle punique dans l'attitude de la prière, III^e siècle av. J.-C..

dont les empreintes en terre cuite ont parfois été mises au jour dans des sépultures (y tenaient-elles lieu de pains et de gâteaux ?) (M. Astruc, 1959, pp. 132-133). Il se trouve qu'une des plus intéressantes découvertes de P. Gauckler, à l'extrême fin du siècle dernier, a été, au beau milieu de la nécropole archaïque de Dermech, celle d'un

ensemble de fours de potiers qui s'étaient installés là dans les dernières années de la cité punique. Visiblement, ces fours avaient été en usage jusqu'à la veille de la chute de la ville au printemps 146. Parmi les rebuts et les ratés de four, il y avait là, ultime production des dernières fournées, tout un lot de ces moules, avec leurs empreintes (fig. 224) ; on pouvait y voir l'ibis, l'œil *oudja,* la palmette phénicienne, éternels emblèmes d'une Carthage demeurée malgré tout orientale.

Fig. 221. -

Terre-cuite d'applique. Fouilles de la mission arch. française à Carthage.

Fig. 223. -

Statuette en terre cuite peinte du dieu Bès. Fouille de la mission arch. française à Carthage.

Fig. 222. -

Tête de figurine féminine en terre cuite. Fouilles de la mission arch. française à Carthage.

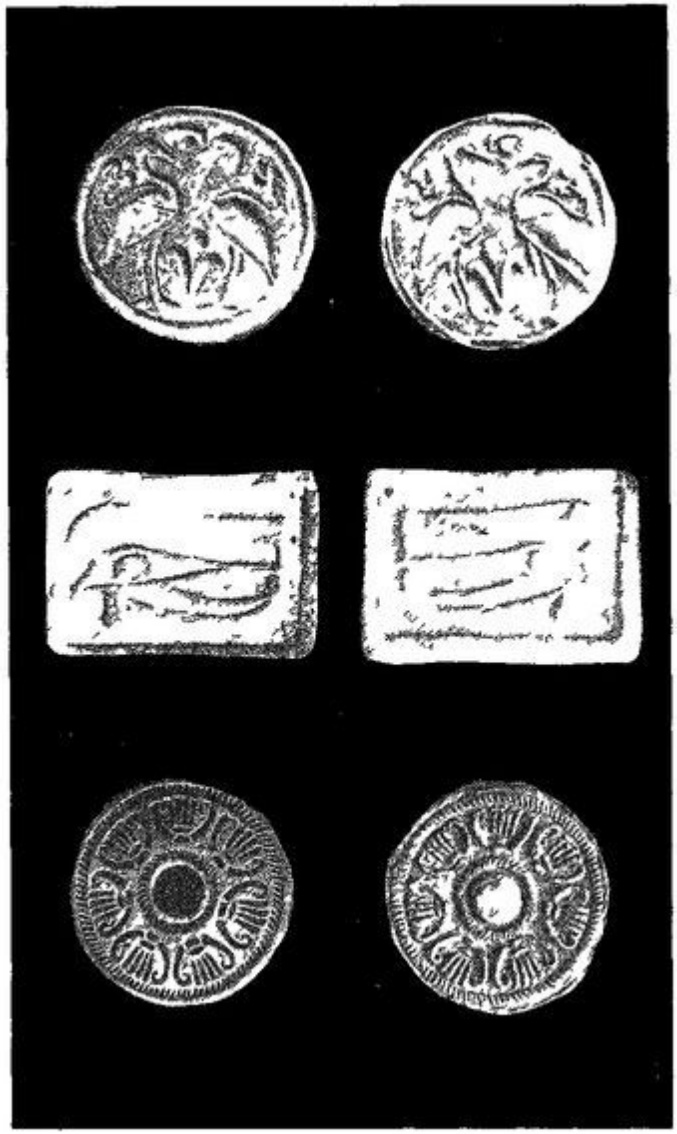

Fig. 224. -

Moules (à gauche) et empreintes sur terre cuite (à droite), provenant du «Céramiques » de Carthage (III^e siècle av. J.-C.).

« Phoinikeia grammata » et « libri Punici »

Au même titre que ses dieux et ses cultes, Carthage doit à sa mère patrie tyrienne sa plus forte marque d'originalité en Occident et l'essentiel de son identité culturelle sous la forme d'une langue, pour nous matérialisée par une écriture qui demeura un temps sans rivale

sur les bords où les Phéniciens essaimèrent à partir de la fin du IXe siècle. Pas pour très longtemps, à vrai dire : on date du milieu du VIIIe siècle le plus ancien sans doute et l'un des plus célèbres exemplaires de graffiti du type « J'appartiens à untel », tracé en caractères grecs sur la coupe dite « de Nestor », un vase eubéen provenant des fouilles de la nécropole de Pithécusses (Ischia), dans la baie de Naples (P.A. Hansen, 1983, n° 454). Ce sont d'ailleurs des Chalcidiens établis en Italie méridionale qui transmirent en Étrurie un alphabet sur la base duquel sont rédigées les premières inscriptions étrusques, au début du VIIe siècle (D. Briquel, 1991, pp. 615-616). Il faudra attendre plus d'un siècle encore pour trouver les plus anciens documents écrits en latin, avec un alphabet qui est encore de type grec, transmis par l'intermédiaire de l'étrusque : on soupçonne maintenant que la fameuse fibule de Préneste, le plus ancien témoin connu d'un latin archaïque prélittéraire, pourrait être un faux (P. Flobert, 1991, pp. 540-543). Dans la péninsule ibérique, où divers systèmes d'écriture sont attestés plus tardivement, le plus précoce est le « tartessien », dans la partie méridionale, dont on s'accorde à reconnaître pour modèle l'alphabet phénicien (J. de Hoz, 1991, pp. 669-678). Dans les premières communications écrites, le phénicien eut donc incontestablement en Occident un rôle de pionnier.

De façon directe, mais aussi indirecte, puisque l'alphabet phénicien est à l'origine de tous ceux qui se sont développés à partir d'un alphabet «protogrec». Au contact des négociants phéniciens, les Grecs avaient eu l'occasion (dès la fin du IIe millénaire, ou plutôt vers 800 avant J.-C. ? On discute encore sur la date et les modalités de l'emprunt : M.G. Amadasi-Guzzo, 1991, pp. 293-309) d'apprécier la commodité, pour les transactions commerciales, de cet alphabet « court » de vingt-deux signes, qu'ils adoptèrent en toute connaissance – et reconnaissance – de cause, sous le nom de *Phoinikeia grammata* (Hérodote, V, 58-61; Diodore, III, 67, 1). Et en même temps qu'ils empruntèrent aux Phéniciens leur alphabet les Grecs leur empruntèrent aussi une partie du vocabulaire sémitique relatif au matériel de l'écriture – la feuille de papyrus, *byblos,* un mot promis à un bel avenir, la tablette à écrire, deltos –, ou aux marchandises qu'ils avaient appris à connaître par le canal des Phéniciens : l'or (chrysos), le lin *(byssos),* la tunique *(chitôn)* (E. Masson, 1967 ; D. Van Berchem, 1991, p. 144). On ajoutera cependant que les Grecs n'adoptèrent pas cet alphabet ouest-sémitique sans le perfectionner : à la notation de leur gamme vocalique, beaucoup plus étendue et précise que celle des Phéniciens, ils affectèrent quelques signes qui notaient en sémitique des consonnes laryngales dont ils n'avaient pas l'équivalent dans leur propre phonologie (fig. 225).

On vient tout à la fois de dire la force et la faiblesse de cet alphabet ouest-sémitique, fixé à Byblos et à Tyr au début du premier millénaire et importé tel quel en Occident. Sa force, c'était sa souplesse et sa facilité d'emploi, en particulier dans des livres de comptes et des bordereaux commerciaux, où ce qui importait c'était la notation des quantités et des prix (les lettres avaient, dans l'ordre, une valeur numérique qu'elles ont conservée dans les alphabets grecs) et l'identification des marchandises : il n'y avait là guère de place pour l'ambiguïté. Sa faiblesse, que

PHÉNICIEN (X^e siècle avant J.C.)			GREC (VIII^e - VII^e siècle av. J.C.)			
Nom	Alphabet	Transcription	Nom	Alphabet	Transcription	Alphabet latin
aleph		ɔ	alpha		Α α	a
beth		b	bêta		Β β	b
gimel		g	gamma		Γ γ	g
dalet		d	delta		Δ δ	d
hé		h	épsilon		Ε ε	é
waw		w	digamma		Ϝ	
zayn		z	dzêta		Ζ ζ	z
heth		ḥ	êta		Η η	ê
tet		ṭ	thêta		Θ θ	th
yod		y	iota		Ι ι	i
kaph		k	kappa		Κ κ	k
lamed		l	lambda		Λ λ	l
mem		m	mu		Μ μ	m
noun		n	nu		Ν ν	n
samek		s	xi		Ξ ξ	x
ʿayn		ʿ	omicron		Ο ο	o
pé		p	pi		Π π	p
sadé		ṣ	san			
qoph		q	koppa			
resh		r	rhô		Ρ ρ	r
šin		š	sigma		Σ σ	s
taw		t	tau		Τ τ	t
			upsilon		Υ υ	u
			phi		Φ φ	ph
			khi		Χ χ	ch
			psi		Ψ ψ	ps
			oméga		Ω ω	ô

Fig. 225. -

L'alphabet phénicien et sa réception en grec.

des textes plus complexes pouvaient mettre en évidence, résidait en ceci que cet alphabet était un squelette consonantique. Les Phéniciens, qui avaient un système vocalique pauvre (seulement *alilu),* n'ont pas éprouvé le besoin de noter leurs voyelles ; la graphie des mots se réduisait à leur radical consonantique, bilittère ou le plus souvent trilittère : les trois lettres du mot KTB (le radical du verbe « écrire »)

suffisaient à rendre par écrit les divers modes et aspects verbaux de l'acte d'écrire. Source assurément d'incertitude. Mais qui lisait en cette Antiquité reculée ? Nous ne devons pas oublier que la graphie et même la lecture étaient des activités qui impliquaient un savoir technique, et qu'il y avait alors infiniment plus d'auditeurs que de lecteurs, des professionnels rompus à cet exercice. Par la suite, les langues sémitiques dans leur évolution (l'araméen, l'hébreu, l'arabe) ont paré au risque de confusion en affectant à la notation au moins des voyelles longues des signes consonantiques utilisés, comme disent les spécialistes, en guise de *matres* lectionis, de « mères » ou de « génératrices de lecture » : la Bible hébraïque ou le Coran ne laissent pas leurs lecteurs dans un embarras qui serait préjudiciable à la compréhension du livre saint. Ce besoin, les Puniques avaient commencé à le ressentir. Dans les textes épigraphiques des derniers temps de Carthage, on voit coexister dans la graphie d'un même mot, celui qui signifie le « tombeau » (fréquent dans les inscriptions funéraires), le sec squelette consonantique, QBR, et, plus rarement, la « forme pleine », QB^{e}R, avec *ayn* utilisé comme mater lectionis dans la deuxième syllabe (H. Bénichou-Safar, 1982, p. 195) (fig. 226).

La première lettre de cet alphabet, *aleph* (l'alpha grec, notre *a),* est aussi employée en punique tardif pour vocaliser une syllabe à l'intérieur d'un mot. Mais c'est surtout dans le domaine de l'onomastique étrangère, où la précision du rendu vocalique était nécessaire, que les Puniques ont eu recours à ce signe, souvent utilisé en guise de voyelle finale : ainsi déjà dans la version punique des lamelles de Pyrgi *(supra,* p. 102), où *aleph* note la finale du nom du chef étrusque, Thefarie; et naturellement par la suite pour la graphie des noms latins : ainsi de celui de la grande ennemie, *Roma,* que l'on trouve transcrit RM'.

Ce parti adopté par les Phénico-Puniques pour leur alphabet n'est pas la seule difficulté de lecture que rencontrent les épigraphistes, lorsqu'il leur arrive de tomber sur un texte un peu étendu et qui s'évade des formulaires répétitifs des inscriptions votives ou funéraires. La réalisation graphique de ces textes leur pose parfois des problèmes. Les spécialistes d'épigraphie latine eux-mêmes constatent dans leur domaine une évolution dans le rendu de la capitale, la *littera quadrata,* généra-lisée

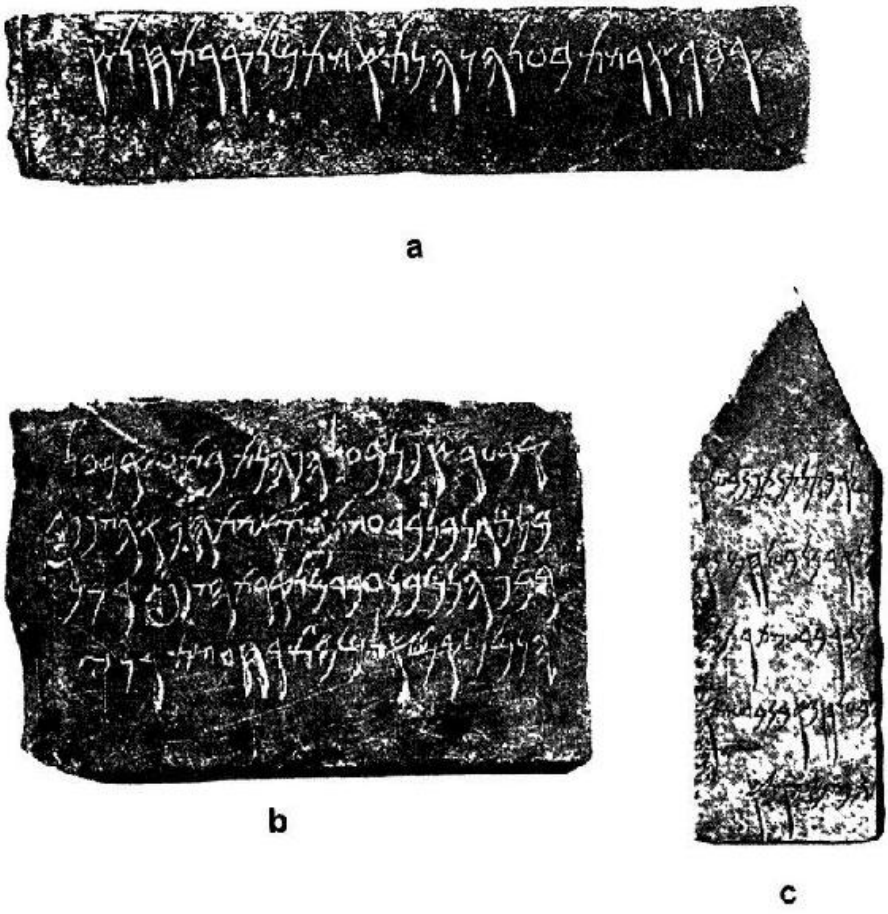

Fig. 226. -

Trois spécimens d'écriture punique d'époque hellénistique.

Comme toutes les langues sémitiques, elles se lisent de droite à gauche; a : texte en une ligne : « Tombeau (QBR) de la prêtresse Arisatbaal, épouse de Melqarthilles » (CIS, 5941) ; b : « Tombeau (QBᶜR) de la prêtresse Safonbaal, fille d'Hasdrubal, etc. » (CIS, 5950); c : Stèle votive (CIS, 185) : « A la Dame Tanit, face de Baal Hammon, et au Seigneur Baal Hammon ; vœu fait par Bodastart, fils de Baal Hammon, petit-fils de Bodastart, parce qu'ils ont entendu sa voix. »

dans le monde romain dans toutes les catégories d'inscriptions sur support dur. A plus forte raison était-il difficile que se perpétuât immuablement une forme «canonique» pour des caractères qui n'étaient pas réalisés suivant des normes quasiment géométriques, comme la capitale latine, mais s'apparentaient plutôt à ce que nous appelons une écriture cursive. De fait, on note une évolution, à la fois dans le temps et dans l'espace, dans le rendu graphique de cet alphabet. On n'écrivait pas tout à fait de la même manière, à la même époque, en Sardaigne et à Carthage (fig. 227). Et, dans la métropole punique, les graphies ont varié. A l'époque « classique » (V-IIIe siècle),

ce qui distingue l'écriture carthaginoise des écritures observables ailleurs (à Malte, en Sicile ou en Sardaigne), c'est en premier lieu l'allongement très net des hastes verticales de signes comme ceux de l'aleph,

Fig. 227. -

Écritures puniques.

1 : Lamelle de Pyrgi (vers 500 av. J.-C.) ; 2 : Sardaigne, IIIe siècle av. J.-C. ; 3 : Carthage, IIIe siècle av. J.-C. ; 4 : Leptis Magna, Ier siècle av.-IIe siècle apr. J.-C.

du gimel, du qoph ou du *resh;* c'est aussi leur oblicité (vers la droite), ainsi que le tracé souvent « gras » qui donne à ces lettres leur élégance particulière due aux pleins et aux déliés (fig. 226). Ces variantes sont toutefois minimes et cette relative fixité est à mettre à l'actif des écoles de scribes (sopherim), qui imposaient des normes aux lapicides, dont

il faut les distinguer (C. Bonnet, 1991, pp. 151-152). Après la chute de Carthage, on continuera à graver des textes sur pierre – ce sont les textes néopuniques : *infra,* p. 455 –, qui montrent une écriture sensiblement évoluée, pour ne pas dire dégradée, avec des caractères qui deviennent schématiques et tendent parfois à se confondre. L'aspect cursif de ces lettres s'accentue notablement, ce qu'on expliquera par l'interruption de la tradition scribale des textes monumentaux : on a appliqué à la pierre, plus librement, des gestes graphiques auparavant réservés aux supports «souples» : papyri, peau, parchemin (M.G. Amadasi-Guzzo, 1990, pp. 31-32).

La langue et la littérature puniques

De nos jours, nous mesurons la puissance d'une langue et sa capacité d'audience à son « impérialisme », à l'étendue de son emploi en dehors de ses frontières. L'histoire montre que la prééminence d'une langue est largement fonction du poids politique de sa nation ou de son territoire d'origine dans son environnement international. A l'époque de Montesquieu ou de Voltaire, il n'était pas besoin d'un ministère de la francophonie pour assurer en Europe la suprématie culturelle du français. Mais l'histoire la plus récente montre aussi que dans un contexte de relations internationales denses, et dans un flux de communications accru, se fait sentir la nécessité d'une langue d'échanges commune. Et cette langue est celle qui a su prendre le pas sur les autres, à la fois par sa simplicité, par sa commodité d'emploi, et parce qu'elle apparaît liée à l'innovation technique et au développement commercial. A l'époque hellénistique, c'est le grec qui a joué ce rôle – avant que le latin ne prenne la relève – et a fait reculer la « punicophonie » dans l'ensemble du bassin occidental de la Méditerranée. Quelques siècles après la réception par les Grecs de ce merveilleux instrument qu'était l'alphabet inventé par les Phéniciens, la situation linguistique avait tourné en leur faveur. Mais le punique maintenait ses positions en Afrique, où il avait depuis longtemps éclipsé la langue indigène, le libyque, qui n'eut jamais de reconnaissance officielle, si l'on excepte sous Massinissa et Micipsa quelques textes mis au jour à Dougga, et en particulier la dédicace bilingue du fameux mausolée *(supra,* p. 329). La langue officielle des royaumes numides et maures était la langue de Carthage. Les quelques textes administratifs qui y ont été conservés apparaissent rédigés en punique, comme cette borne du Djebel Massouje dont nous avons vu *(supra,* p. 280) que, sous le règne de Micipsa, soit quelques années après la chute de Carthage, elle précisait les limites de la *chôra Thusca.* Les légendes monétaires des rois numides sont puniques, aussi bien sur les monnaies frappées par les rois masaesyles de l'Ouest (Syphax, Vermina) que sur le monnayage de Massinissa, à l'est (J. Mazard, 1955, pp. 17-36) (fig. 228). Et puisqu'on vient d'évoquer le roi massyle, ennemi juré de Carthage, on n'omettra pas de citer comme preuve de son inféodation à la langue de Carthage ce trait que rapporte Cicéron *(De signis,* IV, 103) : l'un de ses amiraux ayant enlevé du sanctuaire de Junon à Malte – entendons le temple de Tanit-

Caelestis –, pour en faire cadeau à son souverain, des défenses d'ivoire d'une taille extraordinaire, Massinissa les fit rapporter en grande pompe, sur une quinquérème, après y avoir fait graver en caractères puniques un texte d'excuses et d'hommage à la déesse.

Fig. 228. -

Monnaie de Massinissa. Au revers, sous l'éléphant, légende incomplète en caractères puniques : MSNSN, « Massinissan ».

Comme on le verra plus loin (infra, p. 449), et comme on peut le dire, au-delà de l'apparent paradoxe, avec G. Camps (1979, p. 48), « l'Afrique ne fut jamais autant punique qu'après le saccage de 146 ». Et ce grand spécialiste de l'Afrique libyco-berbère ajoutait : « L'histoire, qui se plaît aux symboles, nous montre les fils de Massinissa recevant des mains de Scipion Émilien les manuscrits sauvés de l'incendie, gage matériel de l'héritage spirituel de Carthage. » C'est aborder la délicate question des *libri Punici;* délicate et douloureuse, car, si l'« histoire» n'est pas légende, et s'ils furent réellement sauvés de l'incendie qui dévora Carthage au printemps 146, ils n'échappèrent pas par la suite à l'immense naufrage dans lequel ont péri tant d'œuvres littéraires de l'Antiquité.

Le sénat romain semble avoir eu le pressentiment de ce naufrage et en avoir pris son parti lorsque, selon Pline l'Ancien (H.N., XVIII, 22-23), il fit don aux princes africains *(regulis Africae)* des bibliothèques de Carthage après la chute de la ville, en décidant toutefois d'assurer au moins, en les traduisant, la survie des vingt-huit livres de l'agronome Magon. Comme le rappelle Pline, le spécialiste latin de l'économie rurale, Caton, était mort en 146, et l'on a pu se demander si le traitement de faveur réservé à l'ouvrage de Magon ne constitua pas, dans le contexte des débats qui agitèrent alors le sénat romain, entre partisans et adversaires de la destruction de la cité punique (infra, p. 429), une sorte de camouflet posthume infligé à Caton (V. Krings, 1991, p. 653). Cette traduction pourrait être, *«pour une part,* la manifestation d'une réaction anticatonienne » (J. Heurgon, 1976, p. 447). La tâche de traduire le traité en latin fut confiée à un personnage de noble origine, D. Silanus, expert en langue punique, et le livre fut ensuite traduit aussi en grec par Cassius Dionysius d'Utique. Ces traductions aussi bien que l'original punique sont perdus,

mais on a vu plus haut que les nombreux extraits conservés chez les agronomes latins attestent assez la valeur technique et l'importance culturelle de l'œuvre de Magon (R. Martin, 1971, pp. 37-52).

Reste ce mot, qui fait rêver, de *bibliothecae,* employé par Pline, et qui suggère à lui seul des masses de livres ; concrètement, à cette époque, lorsqu'il s'agissait d'exemplaires définitifs, édités avec soin, des rouleaux ou *uolumina* de papyrus. La tentation est grande de prendre le mot au pied de la lettre, d'évoquer à son sujet les bibliothèques d'Alexandrie, de suggérer même que celles de Carthage ont pu être sensiblement plus anciennes que la fameuse « librairie » égyptienne, constituée seulement à l'époque des guerres puniques ; les Carthaginois, a-t-on dit, ont fort bien pu imiter l'exemple donné au VII^e^ siècle par le roi assyrien Assurbanipal (M. Sznycer, 1968, p. 142). Et l'on peut aussi imaginer le contenu de ces armoires à livres : des archives et des chroniques, bien sûr, mais aussi toute une littérature religieuse, comme tendrait à le faire croire une assez sombre histoire, racontée par Plutarque (De facie, 26-30), de parchemins sacrés sauvés lors de la destruction de la ville et restés un temps cachés sous terre (V. Krings, 1991, p. 655). Que par ailleurs il y ait eu à Carthage une littérature proprement historique n'est guère douteux; mais, à l'époque hellénistique, au moins, une bonne partie des chroniqueurs écrivaient en grec : c'est chose reconnue comme certaine pour Silénos et Sosylos, les historiographes d'Hannibal – le dernier nommé était son professeur de grec (Cornelius Nepos, *Hannibal,* 13, 3) –, qui l'accompagnèrent en Italie et relatèrent ses campagnes et sa vie. Et, quand Hannibal fit graver, en 205, ses res gestae sur l'inscription du temple d'Héra au cap Lacinion, il le fit à la fois en punique et en grec, pour assurer à ce texte une plus grande audience (Tite-Live, XXVIII, 46, 16).

Dans sa Guerre de *Jugurtha,* Salluste consacre au peuplement ancien de l'Afrique du Nord un développement justement célèbre, pour lequel il se fonde, dit-il, sur la traduction qui lui a été faite de « livres puniques » : « ex libris Punicis qui regis Hiempsalis dicebantur » (Jug., 17, 7). Qu'on nous pardonne de citer Salluste en latin : c'est que tout le problème est dans cette mention au génitif du roi Hiempsal, qu'il s'agisse du premier du nom, le fils de Micipsa, le petit-fils de Massinissa ou, comme on l'a proposé récemment, de Hiempsal II, le fils de Gauda (V Kontorini, 1975, pp. 89-99). Car ces quelques mots peuvent aussi bien signifier que ces « livres puniques » étaient l'œuvre du roi numide, et on le soupçonnera alors de les avoir plutôt, en dépit de l'appellation, écrits en grec (V Krings, 1990, pp. 115-117) ; ou que ces livres lui appartenaient, ou qu'il les détenait, d'une façon nullement surprenante, car Hiempsal – que ce fût le fils de Micipsa ou celui de Gauda – était le descendant de ces «roitelets africains» à qui avaient, selon Pline, échu les bibliothèques de Carthage. Salluste avait eu l'honneur d'être, après la victoire de César à Thapsus en 46, le premier gouverneur de la nouvelle province *d'Africa noua;* la mort de son protecteur deux ans plus tard l'obligea à quitter l'Afrique, mais il avait eu le temps de réunir une documentation solide sur cette Numidie, toile de fond de son livre, qui y est si présente. Qu'il ait eu à cette occasion en main des textes historiques et « ethnographiques » réellement rédigés en punique peut être considéré comme une hypothèse sérieuse. Que devinrent ensuite ces *libri Punici?* Là

commencerait une ébauche de roman historique.

Celui qui s'y essaierait disposerait d'un jalon inattendu avec ces quelques lignes d'une lettre écrite, à l'extrême fin du IVe siècle de notre ère, par saint Augustin à un grammairien d'une ville voisine, Madaure, la patrie d'Apulée, où lui-même avait été élève en sa jeunesse. A ce Maximus qui se voulait plus romain que les Romains de Rome, et qui tournait en dérision les noms indigènes, Augustin *(Ep.,* 17, 2) vantait ces *libri Punici,* grâce auxquels tant de science et de sagesse figurait dans le patrimoine de l'humanité. Mais il ajoutait : « comme le rapportent les docteurs les plus savants », ce qui voulait dire qu'il ne les avait pas lus lui-même !

CHAPITRE IX

Carthage ou Rome?

Cette question en forme d'alternative fut il y a peu le titre d'un livre consacré aux guerres puniques (J.-P. Brisson, 1973). On voulait signifier par là qu'à un moment qui se situe à la fin du III^e^ siècle avant notre ère, les destins, pour parler comme les Anciens, ont paru hésiter. Loin était encore le temps où un barbare, Alaric, pillerait Rome à la tête de ses hordes de Goths. A l'époque classique, le seul danger pressant qu'eût connu la Ville éternelle était venu du Nord, avec ces Gaulois qui avaient audacieusement battu les premières pentes du Capitole. Mais ces envahisseurs celtes n'étaient que bandes mal organisées et Rome, au début du IV^e^ siècle n'était pas encore cet empire naissant qui avait tout à perdre dans un choc majeur.

Un siècle et demi plus tard, l'enjeu était d'une autre taille. L'Orient hellénistique était riche, mais manquait d'une puissance directrice. Alexandre était mort, Pyrrhus aussi. Pour la première fois dans l'histoire du monde méditerranéen, c'était en Occident qu'aurait lieu un affrontement décisif entre deux nations également prospères, l'une, Rome, en position presque centrale, « nordique » par rapport à l'autre, Carthage, plus marginale géographiquement, mais avec l'avantage d'occuper, au sud, une position clef à la charnière des deux parties du bassin de la Méditerranée. Peut-on parler d'un affrontement nord-sud ? Oui, à la condition d'alléger la formule de sa signification économique, ce qui revient en somme à la vider de presque toute la substance géopolitique qui fait pour nous son sens. Nous pensons avoir montré dans les pages qui précèdent que Carthage, au début du III^e^ siècle, est une cité que son savoir-faire technique, sa marine, son implantation commerciale sur tout le pourtour méditerranéen occidental mettaient au tout premier rang. Deux points de fragilité cependant, au moins : une armée de métier, mais faite pour l'essentiel de mercenaires, peu homogène et de fidélité incertaine ; une faible cohérence géographique, et une assise territoriale insuffisante, en dépit de l'élargissement africain. En face, Rome soumettait définitivement l'Étrurie avant le milieu du III^e^ siècle. Dans le même temps, ses victoires contre Pyrrhus lui assuraient la mainmise sur tout le sud de l'Italie et lui donnaient vocation à contrôler cette Sicile que les Grecs avaient défendue plus de trois siècles contre les Carthaginois et que la défaite de Pyrrhus laissait sans protecteur. Que ferait Carthage si la Sicile occidentale, puis, ces maillons devenus faibles, la Sardaigne et la Corse lui étaient enlevées ? Ces îles étaient depuis des siècles le pivot de son activité maritime et le rempart de ses entreprises commerciales vers l'Ouest.

La « première guerre punique » et la perte de la Sicile

Angebant ingentis spiritus uirum Sicilia Sardiniaque amissae : tous les humanistes en herbe connaissaient naguère cette phrase de Tite-Live à l'orée de sa relation de la deuxième guerre punique (XXI, 1). L'homme d'un immense orgueil que tourmentait la perte de la Sicile et de la Sardaigne était Hamilcar Barca, le père d'Hannibal. Il avait d'autant plus sujet d'être en proie à ce tourment qu'il avait été, entre 246 et 242, à deux doigts de faire lâcher prise aux Romains en Sicile. Trente ans plus tard, ce serait son fils qui mènerait en terre italienne la guerre de revanche dans l'esprit de laquelle il avait été élevé.

La perte de la Sicile était le dernier acte malheureux d'un combat mené depuis toujours par Carthage pour maintenir au moins des positions stratégiques inestimables dans la partie ouest de l'île (fig. 229). Nous avons évoqué plus haut les phases majeures de ces confrontations anciennes entre Grecs et Puniques *(supra,* pp. 105-108). A l'extrême fin du IVe siècle, un traité conclu en 306 entre Rome et Carthage avait figé les situations, ou plus exactement fixé les limites respectives d'intervention en excluant Rome de la Sicile et Carthage de l'Italie. C'est un Sicilien du IIIe siècle, Philinos, qui nous a transmis les clauses de cet accord, qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute, en dépit de ceux exprimés par Polybe à son sujet (III, 26, 3). Il est probable que l'historien grec, qui faisait partie du cercle de Scipion Émilien au milieu du siècle suivant, s'est laissé persuader par les aristocrates romains de l'inanité de cet acte, plutôt que de devoir admettre que Rome l'avait transgressé quelques décennies plus tard.

Car de fait Rome ne respecta pas ce traité. Il se trouvait que des

Fig. 229. -

Italie méridionale et Sicile. En grisé, zone d'influence punique au milieu du III^e siècle avant notre ère.

bandes de mercenaires campaniens – ils s'étaient donné le nom de Mamertins, « hommes de Mars », du nom osque, Mamers, du dieu de la guerre –, qui depuis longtemps, venus de leurs bases du Bruttium, de l'autre côté du détroit, rôdaient en Sicile en se mettant au service des uns ou des autres, s'étaient emparés par la force de Messine et y avaient fondé une sorte d'État, en 288 avant J.-C. Ils y vécurent quelques années en paix, le temps que Pyrrhus, qui ne leur avait pas cherché noise, mette un terme à ses brillantes chevauchées siciliennes après des victoires sans lendemain et quitte finalement la Sicile, en 276, pour retourner guerroyer quelques mois encore en Italie du Sud. A son départ, il avait évalué la situation avec lucidité : « Quel champ de lutte, avait-il dit, nous laissons aux Carthaginois et aux Romains ! » (Plutarque, *Pyrrhus,* 23). La suite ne tarda pas à lui donner raison,

même si la lutte s'engagea par un biais qu'il n'avait pu prévoir.

La retraite de Pyrrhus avait laissé de nouveau le champ libre dans l'île aux Carthaginois, sauf dans la principauté de Syracuse, où un nouveau « roi », Hiéron, consolida son pouvoir en 270. Les Mamertins de Messine entrèrent vite en conflit avec Hiéron, sur le territoire duquel leurs rapines venaient empiéter. Mis en difficulté, ils demandèrent la protection de Carthage : un amiral punique qui commandait une flotte mouillée dans le voisinage (peut-être stationnée à Lipari) détacha une garnison dans la citadelle de Messine. Peu de temps après, et pour des raisons qui restent obscures, ces mêmes Mamertins décidèrent de faire appel à Rome contre leurs protecteurs carthaginois. Ceci se passait en 264. La chose était risquée. Quelques années auparavant, le Sénat romain avait traité sans ménagement, après les avoir d'abord soutenus, les mêmes turbulents soudards qui avaient fait main basse sur la ville de Rhégion, de l'autre côté du détroit. Attitude, comme l'observe un des plus pénétrants historiens de l'Italie républicaine, « qui illustre bien le mélange de connivence et de désaveu, de préméditation et de laisser-faire qui caractérise l'impérialisme romain de cette époque, toujours entraîné plus avant par le mécanisme de ses conquêtes » (J. Heurgon, 1969, p. 338).

De fait, le Sénat de Rome ne prit aucune décision. Mais, par la voie des comices centuriates, convoquées par les consuls, le peuple accepta la requête des Mamertins, qui aux yeux des Latins, équivalait à une *deditio,* une soumission. Pour Carthage, l'envoi d'un corps expéditionnaire romain en Sicile était un *casus belli.* En débarquant avec un premier détachement non loin de Messine, le consul Appius Claudius Caudex lui déclarait *de facto* la guerre.

Les causes du conflit et ses premières phases

On s'est beaucoup interrogé, on s'interrogera encore sur les causes réelles du conflit. Polybe (I, 11) fait valoir qu'en face des hésitations du Sénat romain les consuls purent s'appuyer sur les sentiments du peuple, « éprouvé par les guerres précédentes », et que l'espoir du butin détermina en faveur de la guerre. On verra plus loin ce qu'il en fut réellement à l'issue de luttes ruineuses qui durèrent plus de vingt ans. Sur un autre plan, il n'est pas douteux que l'installation d'une garnison punique à Messine, à quelques milles des rivages italiens, mettait en péril cette « doctrine de Monroe » que le traité de 306 avait concrétisée. Or, on a récemment souligné que, dans ces années qui précédèrent immédiatement cette guerre romano-punique de Sicile, devinrent prédominantes à Rome des familles d'origine campanienne, nécessairement plus sensibles au danger que représentait cette proximité, aggravée par celle des bases navales puniques aux îles Éoliennes (J. Heurgon, 1969, p. 344). De fait, les Atilii, qui sont campaniens, détiendront sept fois le consulat entre 267 et 245. Cette première guerre punique sera leur guerre, comme les guerres contre les Étrusques avaient été le fait des Fabii. On est allé plus loin, en

mettant l'accent sur l'importance économique croissante dans ces mêmes années de la Campanie, dont la richesse agricole s'affirmait, dont les vins s'exportaient de plus en plus et dont la production céramique éclipsait depuis peu celle de l'Apulie et de Tarente (G.-Ch. et C. Picard, 1970, pp. 183-184). La guerre de Sicile apparaîtrait ainsi comme décidée sous l'influence d'un véritable lobby commercial, et pour la défense de ses intérêts. Notons que tous ces mobiles poussaient dans le même sens et que l'annexion de la Sicile, en ce milieu du III^e^ siècle, ne pouvait qu'être le meilleur objectif – pour nous assurément le plus évident – de la toute neuve et encore tâtonnante politique méditerranéenne de Rome. Souvenons-nous des fanfaronnades du Trimalcion de Pétrone, gros propriétaire, trois siècles plus tard, dans la région de Tarente, qui disait vouloir joindre la Sicile à ses terres, afin de ne pas sortir de chez lui quand il lui prendrait fantaisie d'aller en Afrique (Pétrone, 48, 3). La plaisanterie est significative : le latifundiaire parvenu qu'est Trimalcion rêve comme ont dû rêver les gros propriétaires campaniens dont les aspirations se confondaient avec celles de la république romaine. « Toujours plus » est la devise de tout impérialisme.

On n'entrera pas ici dans le plus grand détail d'une histoire événementielle riche en péripéties et en revers de fortune de part et d'autre, et maintes fois relatée depuis les travaux de l'historien allemand J. Beloch et du Français St. Gsell (G.-Ch. et C. Picard, 1970, pp. 186-199 ; J.-P. Brisson, 1973, pp. 27-98 ; F. Decret, 1977, pp. 154-169 ; Cl. Nicolet, 1978, pp. 606-612; W. Huss, 1985, pp. 222-249). On en retiendra les temps forts et les articulations principales. Hiéron de Syracuse, en principe allié aux Puniques, prit le vent et ne tarda pas à faire allégeance aux Romains (263), dont il assura le ravitaillement durant toute la durée de la guerre. Le premier engagement important eut lieu peu après, à Agrigente, où les Carthaginois avaient concentré des contingents de mercenaires recrutés en Espagne, en Gaule et en Ligurie, sous le commandement d'un général du nom d'Hannibal (262). Au bout de sept mois d'un siège mené par une armée sous les ordres des deux consuls romains, la ville dut se rendre ; mais le général carthaginois put s'échapper avec le gros de ses forces.

Cet échec, qui entraîna le ralliement à Rome de nombreuses villes siciliennes, dont Ségeste, convainquit les Carthaginois qu'ils ne l'emporteraient pas sur les légions en bataille rangée. Leur tactique fut modifiée en conséquence, avec des troupes renfermées dans quelques places bien fortifiées, où leur science de la poliorcétique (en l'occurrence ici de la défense des places fortes) qu'ils tenaient des Grecs – Pyrrhus tout récemment s'était montré le maître incontesté de cet art militaire – leur permettait de tenir les Romains en échec. Dans le même temps, des troupes légères harcelaient les convois de ravitaillement ennemis et la maîtrise des mers que conservaient encore les Puniques donnait à leurs navires de course toute latitude de ravager les côtes italiennes et de débarquer des soldats dans les villes du littoral sicilien. Pendant plusieurs années, cette tactique réussit d'autant mieux que sur un terrain qu'ils connaissaient de longue date les Carthaginois bénéficiaient de la permanence d'un commandement tenu par des généraux expérimentés face à des consuls qui étaient

relevés chaque année.

Cette phase de la guerre marqua un tournant dans l'histoire militaire de Rome. Conscient qu'il n'aurait aucune chance de prendre le dessus sans se doter d'une marine de guerre, le Sénat, vers 260, entreprit de mettre en chantier une flotte de cent quinquérèmes et de vingt trirèmes. On rappellera à cette occasion la belle histoire racontée par Polybe (I, 20), selon qui les Romains copièrent un navire carthaginois qu'une fausse manœuvre avait mis entre leurs mains. En fait les chantiers navals de l'Italie méridionale furent mis à contribution, en particulier à Tarente, et l'on peut soupçonner que ce furent des Grecs qui fournirent des pilotes pour cette flotte improvisée. Après un premier essai malheureux, il revint à un consul du nom de Duilius de donner à Rome sa première victoire sur mer après un combat où le fameux « corbeau » fit merveille *(supra,* p. 150). Grâce à ce dispositif, qui permettait de harponner le bâtiment ennemi et de le maintenir bord à bord, les Romains pouvaient refuser la tactique de l'éperonnage, chère aux marins carthaginois, et imposer celle de l'abordage, où leurs troupes de marine retrouvaient des conditions de combat qui leur étaient familières. C'est ainsi qu'à Mylae (Milazzo), entre les îles Éoliennes et la côte nord de la Sicile, les Puniques perdirent cinquante vaisseaux et leur amiral, ce même Hannibal qui avait réchappé au siège d'Agrigente peu auparavant, fut mis en croix en Sardaigne par ses propres soldats.

L'expédition de Regulus en Afrique

Cependant, comme la lutte traînait en longueur et s'enlisait en Sicile, Rome résolut de frapper Carthage en Afrique même, comme Agathocle l'avait fait un demi-siècle plus tôt. Cette expédition fut confiée aux deux consuls de l'année 256, L. Manlius Vulso et M. Atilius Regulus. Une flotte carthaginoise essaya sans succès d'intercepter l'armada de trois cent trente navires, selon Polybe (I, 25), qui avait appareillé de Sicile. Le débarquement eut lieu sous la pointe sud-est du cap Bon, à Clypea (Kelibia) et les consuls s'installèrent avec leurs troupes en cet endroit stratégique, propre à assurer leurs communications avec la Sicile, et que nous avons vu anciennement fortifié par les Puniques *(supra,* p. 284). Ces fortifications ne purent résister longtemps, et les troupes romaines ravagèrent ces riches campagnes qui s'étaient à grand-peine relevées du passage d'Agathocle. C'est très probablement à cette époque que la petite cité de Kerkouane, entre Kelibia et Ras ed-Drek, fut prise et détruite *(supra,* p. 289). Peu après, sur ordre du Sénat, Manlius Vulso ramena le gros de la flotte en Italie, tandis que Regulus restait sur place avec quarante navires, quinze mille fantassins et cinq cents cavaliers.

Au printemps de l'année 255, Regulus se remit en campagne et remporta un premier succès à Adyn, probablement Uthina (Oudna), non loin de Tunis (M.H. Fantar, 1989, pp. 82-83). Suivant toujours les traces d'Agathocle, le consul romain s'empara de Tunis et y établit son camp *(cf.* fig. 230). Les pourparlers de paix que les Carthaginois aux

abois avaient alors menés avec lui par l'intermédiaire d'une délégation tournèrent court, à cause des exigences excessives de Regulus, qui prétendait ni plus ni moins imposer à l'adversaire l'abandon de la Sicile et de la Sardaigne, en y joignant maintes autres conditions léonines : rachat des prisonniers, paiement d'un tribut annuel, notamment. Là-dessus, les Carthaginois reprirent courage à l'arrivée, au milieu d'une troupe de mercenaires levés en Grèce, d'un officier lacédémonien du nom de Xanthippe, qui fut engagé comme conseiller technique. Xanthippe releva les erreurs commises lors du dernier enga-gement

Fig. 230. -

Principaux théâtres d'opération de la guerre des mercenaires.

par le commandement punique : il ne fallait pas affronter la légion sur un terrain accidenté où sa structure souple lui donnait l'avantage sur

la phalange carthaginoise plus lourde et moins manœuvrière. Sur terrain plat, en outre, la cavalerie et les éléphants, ces *Panzer* de l'Antiquité, joueraient à plein leur rôle.

L'armée carthaginoise s'en alla donc camper non loin de Tunis, et Regulus eut le tort d'accepter le combat sur le terrain choisi par l'ennemi, où Xanthippe régla la ligne de bataille punique : les éléphants couvrant le front sur une seule ligne, la phalange derrière, une partie des mercenaires à l'aile droite, les plus mobiles d'entre eux, ainsi que les cavaliers, en avant de chacune des deux ailes (Polybe, I, 33). Regulus crut pouvoir résister au choc des éléphants en rangeant ses manipules en ordre profond, avec un front plus étroit. Ce qui se produisit en effet, mais sa cavalerie, moins nombreuse, tourna bride, laissant ses flancs sans protection. Seule son aile gauche, qui avait évité les éléphants, enfoncé l'aile droite punique et pris du champ, évita le désastre et put rejoindre sa base à Clypea. Regulus fut fait prisonnier avec plusieurs centaines de ses hommes.

C'est ici qu'il faut faire justice d'une légende, même s'il en coûte, car elle fait partie de notre culture. Polybe ne souffle plus mot de Regulus après sa capture sur le champ de bataille, et il est probable qu'il mourut obscurément dans les geôles carthaginoises. Mais nombre d'écrivains latins postérieurs (et non des moindres : Cicéron, Tite-Live, Florus, Valère-Maxime, Aulu-Gelle) ont accrédité la belle histoire que l'on sait : après des années de captivité, les Carthaginois, en 251-250, auraient envoyé l'ancien consul à Rome avec mission d'obtenir l'échange des captifs et, s'il était possible, l'arrêt des hostilités. Regulus se serait engagé par serment à revenir à Carthage, si la négociation échouait. Et elle aurait échoué parce qu'il aurait conseillé au Sénat de continuer la guerre. Fidèle à son serment, il serait retourné en Afrique, pour y mourir dans de terribles supplices. Dans son traité des *Devoirs,* Cicéron n'a pas manqué de mettre en valeur cet *exemplum* hors pair, avec toutes les ressources de son éloquence, sinon de sa conviction intime : quoi de plus beau, sur le plan de l'éthique individuelle, que le sacrifice de cet homme de devoir ? Quelle plus belle illustration aussi de *lafides Romana,* en face de *lafides Punica,* lisez de la perfidie punique ? Dans notre conscience collective, et dans le «petit Larousse », qui en est, en France, l'un des gardiens, la statue de Regulus, héros de l'honneur resté sauf, est demeurée intacte.

Les Romains devaient attendre plus d'un demi-siècle avant de reprendre pied en Afrique après ce grave revers qui fut encore aggravé l'année suivante, en 254, par un véritable désastre naval. Ils avaient su se constituer rapidement une flotte de guerre ; restait encore à acquérir l'expérience de la mer et la maîtrise des routes maritimes. Alors qu'une flotte de trois cent cinquante navires, selon Polybe (I, 36, 10), envoyée par Rome pour rapatrier les débris du corps expéditionnaire de Regulus, avait balayé une force navale punique de deux cents bâtiments venus à sa rencontre, ce brillant succès fut annulé sur le chemin du retour par une erreur des deux consuls romains qui, contre l'avis de leurs pilotes, voulurent longer les côtes sud de la Sicile et leurs dangereux parages. Au large de Camarine, une tempête expédia par le fond presque tous leurs vaisseaux ; seuls quatre-vingts d'entre eux échappèrent au naufrage. L'année suivante encore, en 253, les consuls Cn. Servilius Caepio et C. Sempronius

Blaesus, piètres amiraux, ne furent pas plus heureux. Avec une nouvelle flotte armée en hâte, ils longèrent les côtes orientales de la Tunisie et, parvenus à l'île de Djerba (Meninx), ils se laissèrent surprendre par la marée et s'échouèrent sur les bas-fonds de la Petite Syrte; ils ne s'en tirèrent qu'en jetant par-dessus bord tout le chargement de leurs navires. Revenus à Palerme, ils voulurent rentrer en Italie par la route maritime la plus directe : en pleine mer, une tempête leur fit perdre plus de cent cinquante navires. A la suite de cette nouvelle catastrophe, Rome renonça à ces incursions maritimes lointaines. Les Carthaginois voyaient s'éloigner le danger qui les avait si fort menacés sur la terre africaine et reprenaient espoir (Polybe, I, 39). C'est en ces années, en 247 précisément, qu'ils élargirent leur glacis africain en s'emparant, très loin au sud-ouest de Carthage, de Theveste (l'actuelle Tébessa, en Algérie).

La bataille navale des îles Aegates et la fin de la guerre de Sicile

En Sicile même, la guerre continuait avec des fortunes diverses. Des revers d'abord pour les Carthaginois : après la prise en 254, de Palerme, leur plus importante possession urbaine, ils se virent réduits à leurs forteresses de l'extrême Ouest sicilien, Lilybée (Marsala), où ils s'étaient implantés après la destruction de Motyè en 397, et Dre*panum* (Trapani), qui était leur base navale. Pour s'emparer de cette base, les Romains ne ménagèrent pas leurs efforts et lors du siège de la ville et par mer et par terre ils mirent en œuvre des procédés qui nous apparaissent avec le recul du temps comme une répétition de ce qui devait réussir un siècle plus tard à Carthage. L'entrée du port fut barrée par des navires qu'on y coula, puis par une sorte de digue improvisée, que l'action de la mer cependant démantela, ce qui en libéra l'accès. Et les vingt mille soldats que Rome avait mobilisés pour le siège de la ville ne purent venir à bout de la résistance opposée par les dix mille défenseurs placés sous les ordres d'Himilcon, gouverneur de la place. En 249, le consul Publius Claudius Pulcher crut pouvoir en finir en surprenant dans la rade, avec cent vingt vaisseaux, la flotte carthaginoise ; cette tentative se solda par un grave échec et la perte, côté romain, de quatre-vingt-treize navires (Polybe, I, 51). Quelques autres coups de main audacieux des amiraux puniques le long des côtes siciliennes découragèrent pour un temps leurs adversaires de les affronter sur mer.

Peu après, Carthage envoya en Sicile, pour relever Himilcon, le vaillant défenseur de Lilybée, un jeune général promis à un grand avenir, Hamilcar Barca. Ce dernier, de son « finistère » sicilien, multiplia entre 247 et 241 les raids maritimes sur les côtes italiennes. Pour mieux défendre les places fortes de Lilybée et de Drepanum, il s'installa sur l'acropole d'Eryx (Erice), non loin du temple anciennement voué à Astarté (la Vénus Erycine des Latins), un nid d'aigle à partir duquel il harcelait l'ennemi en fixant ses troupes non loin de son propre camp, dans la direction de Palerme.

Cette guerre durait depuis plus de vingt années, durant lesquelles Rome en particulier avait englouti au fond des mers des sommes énormes, sous la forme de centaines de navires perdus : 700, selon Polybe, contre 400 chez les Carthaginois. Le trésor public ne pouvant plus subvenir à l'effort de guerre, le Sénat eut recours aux ressources privées de ceux qui avaient le plus intérêt à la victoire, et donc à la conquête de la Sicile. Des hommes de la classe dirigeante, dit Polybe (I, 59), c'est-à-dire ces aristocrates campaniens qu'on a déjà vus aux origines du conflit, fournirent à leurs frais, soit à titre individuel, soit en se groupant en consortium, des navires entièrement équipés, à la seule condition d'être remboursés des sommes engagées en cas de victoire. C'est ainsi qu'une flotte de deux cents vaisseaux, placée sous le commandement du consul C. Lutatius Catulus, s'en vint couper Drepanum et Lilybée de toute communication par mer. De son côté, Carthage avait envoyé une escadre apporter renforts et approvisionnements à Hamilcar. La rencontre navale décisive eut lieu au printemps 241 dans les parages des îles Aegates, au large du réduit tenu par les Puniques. Ce fut pour eux une défaite. Hamilcar Barca, qui perdait désormais tout espoir d'être secouru par mer, reçut de Carthage pleins pouvoirs pour engager des pourparlers avec le consul romain. Il obtint de lui les honneurs de la guerre pour ses soldats et pour ceux de Giscon, le gouverneur de Lilybée, qui purent garder leurs armes et demeurer libres, moyennant le paiement d'une modeste rançon. Pour Carthage qui n'occupait plus qu'une infime parcelle de la terre sicilienne, le traité de paix définitif pouvait paraître avantageux : elle abandonnait toute prétention sur la Sicile et sur les îles Éoliennes. Les clauses financières, d'abord légères dans le premier projet de convention entre le consul et les négociateurs carthaginois, furent aggravées par les exigences du peuple romain, dit Polybe (I, 63, 1). Carthage dut payer immédiatement 1000 talents euboïques et 2 200 autres en dix annuités. S'il nous est difficile d'évaluer avec quelque précision ce que représentait cette somme, il est clair en tout cas qu'elle était loin d'atteindre au montant du coût de cette guerre pour les Romains.

Carthage, en cette affaire, perdait beaucoup plus qu'un petit recoin de la Sicile. C'était la première maille qui lâchait d'un tissu qui commençait à se défaire. Les deux grandes îles du nord, la Sardaigne et la Corse, devenaient maintenant vulnérables. Leur défection allait être la conséquence – qui ne fut pas immédiate – des difficultés financières qui assaillaient la cité punique.

La guerre des mercenaires

Après la conclusion de la «paix de Lutatius », il restait en Sicile occidentale 20000 hommes des armées puniques, dont une très grande majorité de mercenaires – les autres étaient des Libyens, sujets de Carthage –, que les clauses du traité interdisaient de démobiliser sur place. C'est à Giscon, le gouverneur de Lilybée, que revint la tâche de les rapatrier en Afrique. Il le fit habilement, par petits groupes, en échelonnant les départs, pour laisser au gouvernement de Carthage le

temps de régler les soldes au fur et à mesure des arrivées et de renvoyer ensuite les mercenaires licenciés vers leurs pays d'origine. Mais le sénat carthaginois eut une réaction de boutiquier : il laissa les mercenaires rentrés de Sicile se rassembler dans la cité, dans l'espoir qu'à la faveur d'une négociation globale il leur ferait accepter de renoncer à une partie de leur solde (Polybe, I, II, 66). Puis, comme ils devenaient encombrants à Carthage même, on décida de les regrouper à Sicca (Le Kef). Là, le gouverneur militaire du territoire africain de Carthage, cet Hannon qui avait élargi peu d'années auparavant les marches libyennes en s'emparant de Théveste (Tébessa), leur proposa, en conclusion d'une harangue où il mettait en avant la détresse financière de la République, de liquider leur solde à un taux inférieur à celui qui avait été convenu. Le camp de Sicca rassemblait des Ibères, des Gaulois, des Ligures, des Baléares, des Grecs, et des Africains : autant de langues différentes, à travers le truchement desquelles, la malice de certains officiers aidant, le discours d'Hannon devenait incompréhensible ou inacceptable. D'autant plus que ces hommes n'avaient que méfiance pour un chef sous lequel ils n'avaient pas servi. Les mercenaires se révoltèrent et vinrent camper en foule près de Tunis. Là, voyant que la menace qu'ils faisaient peser effrayait le gouvernement punique, ils firent monter les enchères : après avoir obtenu satisfaction sur la solde, ils exigèrent qu'on leur remboursât leurs équipements, leurs chevaux... Le sénat de Carthage désigna Giscon comme arbitre.

Les pages célèbres du roman de Flaubert, historiquement exactes dans les grandes lignes, car elles suivent pas à pas notre source unique, Polybe, ont popularisé les héros de cette révolte. Comme Polybe, Flaubert a mis en vedette un de ces « demi-Grecs », comme les appelait l'historien, souvent d'anciens esclaves de culture hellénique échappés des ergastules de Sicile ou d'Italie du Sud : Spendios, un Campanien, transfuge des Romains, qui avait tout à perdre d'une solution de cette crise négociée avec les Carthaginois. Outre sa force physique et son courage, que souligne Polybe, il avait ce qui manquait souvent aux barbares qui l'entouraient : l'intelligence tactique et la faconde. Il n'eut pas de peine à convaincre le chef des Libyens, Matho, de faire cause commune avec lui. Matho s'était signalé lors des épisodes précédents comme un meneur actif et, en tant qu'Africain, il n'avait pas la ressource de pouvoir fuir au loin le ressentiment de Carthage. Il lui fut facile de faire entendre à ses compatriotes que Carthage se vengerait sur eux, une fois les autres rentrés dans leur pays. Les deux hommes, par la terreur, réussirent à éliminer toute opposition dans le camp des mercenaires et à leur faire présenter un front uni face à Giscon. Ce dernier, qui avait commencé à régler les mercenaires d'origine étrangère, répondit aux Libyens qui lui réclamaient leur dû de s'adresser à leur général, Matho. Cette réplique déchaîna leur fureur ; ils se précipitèrent pour les piller sur les coffres du Carthaginois et, Matho et Spendios attisant leur colère pour leur faire commettre l'irréparable, ils s'emparèrent de Giscon et de sa suite qu'ils enchaînèrent.

C'était le début d'une « guerre inexpiable » (Polybe I, 65, 6), c'est-à-dire implacable, sauvage. Ce caractère d'atrocité de la guerre des mercenaires, que Polybe appelle aussi « guerre d'Afrique », par

opposition à celle qui venait de se livrer surtout en Sicile, tient surtout à ses aspects de guerre civile (les Libyens du territoire africain étaient sujets de Carthage) et presque révolutionnaire. Les historiens les plus récents (G.-Ch. et C. Picard, 1970, pp. 199-203 ; J.-P. Brisson, 1973, pp. 109-120; F. Decret, 1977, pp. 171-173; W. Huss, 1985, pp. 252-259) ont mis l'accent sur ces aspects qui ne sont pas mis en relief dans le récit de l'historien grec.

Matho et ses alliés s'empressèrent d'envoyer des émissaires dans les principales villes d'Afrique pour les inciter à prendre leur liberté vis-à-vis de Carthage et solliciter leur concours. Ces appels reçurent un large écho : presque toutes les populations d'Afrique, dit Polybe (1,70,9), prirent parti pour les insurgés et leur fournirent des approvisionnements et des renforts. La plupart des Libyens des territoires contrôlés par Carthage firent cause commune avec les mercenaires ; les femmes livrèrent leurs parures. Matho et Spendios purent ainsi recueillir des sommes assez importantes pour payer aux mercenaires leurs arriérés de solde et financer l'insurrection. Cette solidarité s'explique aisément : Carthage avait pressuré les Africains durant la longue guerre de Sicile, en exigeant pour ses armées la moitié des récoltes et le paiement de tributs doublés. Bientôt, 70000 Libyens, selon Polybe (I, 73, 3), se joignirent aux mercenaires. Ces forces furent divisées en trois groupes. Deux armées allèrent assiéger l'une Utique, l'autre Bizerte (Hippo Dhiarrytus), restées fidèles à Carthage. Un autre corps d'armée, cantonné près de Tunis, coupait l'isthme et isolait la métropole punique du continent (fig. 230). Pour dégager Utique, le Conseil des Anciens fit appel à Hannon, le conquérant de Theveste, qui de fait en un premier temps dispersa les assiégeants, mais gâcha ce succès par son incurie et sa mollesse. Flaubert s'est amusé dans son roman à camper un portrait-charge d'un « suffète » obèse réchauffant ses ulcères dans des étuves brûlantes, s'empiffrant avec goinfrerie de nourritures exquises ou étranges.

C'est ici qu'on voit réapparaître Hamilcar Barca, que Polybe, qui se faisait l'écho du point de vue romain, considérait, en faisant le bilan de la guerre de Sicile, comme le meilleur des chefs de guerre de l'époque (I, 64). Carthage lui confia le commandement de la guerre contre les insurgés, avec des mercenaires nouvellement recrutés, quelques transfuges du camp ennemi, et des forces d'infanterie et de cavalerie levées parmi les citoyens, en tout une dizaine de milliers d'hommes. Une manœuvre audacieuse – une marche imprévue le long du cordon sablonneux qui, dès cette époque, tendait à fermer le golfe d'Utique en partant de Gammarth vers le Ras el-Mekki – lui permit de lever le siège d'Utique, et de massacrer quelques milliers de mercenaires. Puis l'alliance qu'il obtint de Naravas et de ses cavaliers numides l'aida à obtenir une nouvelle victoire. En même temps, Hamilcar jouait de la séduction : parmi les prisonniers, il acceptait dans ses forces ceux qui se ralliaient et laissait partir les autres, en se contentant de leur promesse de ne plus se battre contre Carthage à l'avenir.

Là se situe l'épisode auquel cette guerre doit surtout son nom de guerre inexpiable. Les principaux chefs des rebelles, Matho et Spendios en tête, mesurèrent vite le danger de divisions en leur sein que faisait courir l'attitude habile d'Hamilcar. Pour y parer, une

riposte brutale, qui compromettrait tout le monde sans espoir de retour, fut proposée en assemblée par un chef gaulois, Autharite, à qui sa connaissance de la langue punique, dont beaucoup avaient des rudiments, permettait de se faire comprendre de presque tous les mercenaires. Giscon, l'ancien gouverneur de Lilybée, qui avait mené avec eux les premières négociations à Sicca, se trouvait toujours entre leurs mains. On le fit, lui et quelques centaines de ses compagnons retenus prisonniers, périr dans d'atroces tortures. L'émotion fut grande à Carthage, où l'on demanda aux généraux, Hamilcar et Hannon, d'unir leurs efforts pour en finir avec les mercenaires. Mais leur mésentente fut à l'origine d'une innovation qu'on peut dire « démocratique » dans la désignation des responsables militaires : le Conseil des Anciens accepta de se dessaisir au profit de l'armée elle-même de cette responsabilité. Le choix de l'armée se porta sur Hamilcar.

On était en 238. Cette guerre des mercenaires durait depuis trois années. Les événements toutefois se précipitèrent. Hamilcar réussit à attirer le gros des insurgés, près de quarante mille hommes, dans un cirque ou un défilé que, dit Polybe (I, 85, 7), « on appelle la Scie, à cause de sa ressemblance avec cet instrument». Ce lieu que Flaubert a appelé « le défilé de la Hache », n'a pu être précisément identifié ; il pourrait se situer dans les parages du Zaghouan ou du Djebel Ressas (fig. 230). Là, les mercenaires déjà épuisés par la famine furent massacrés par les éléphants d'Hamilcar. Faits prisonniers, Spendios et les autres chefs furent crucifiés devant l'enceinte de Carthage, à la vue de Matho qui assiégeait toujours la ville. Ce dernier rendit aux Carthaginois leur politesse en capturant et en crucifiant le général qui commandait en second avec Hamilcar, nommé Hannibal – à ne pas confondre avec le fils d'Hamilcar, qui était alors encore un enfant. Mais c'était la fin de l'aventure pour le chef libyen, bientôt fait prisonnier à son tour, et dont la chute entraîna la soumission générale des Africains. Même Utique et Bizerte ne purent résister longtemps. Quant à Matho, il expia le crime d'avoir, lui, un sujet indigène, fait trembler Carthage, en subissant à travers les rues de la ville les épreuves cruelles d'un « chemin de croix » qui a inspiré à Flaubert, dans les pages terminales de son roman, un tableau digne de figurer dans une anthologie du jardin des supplices.

Carthage avait été à deux doigts de sa perte. Mais sur le plan extérieur aussi cette guerre des mercenaires allait s'achever de façon désastreuse. Durant ces trois années de difficultés pour les Puniques, le clan dominant au Sénat romain qui avait imposé la paix modérée de 241 à l'issue de la guerre de Sicile s'était d'abord gardé de toute initiative propre à aggraver la situation des vaincus. Certes, il était arrivé que des marchands italiens ravitaillent les insurgés, et les gardes-côtes carthaginois en avaient pris sur le fait plusieurs centaines. Mais Rome avait ensuite reconnu ses torts, échangé contre ces *negotiatores* retenus captifs les derniers prisonniers carthaginois encore détenus depuis la fin de la guerre de Sicile, autorisé ses marchands à exporter au profit de Carthage, mais en maintenant le blocus vis-à-vis des mercenaires. Aux habitants d'Utique, qui offraient de lui livrer leur ville, Rome avait répondu par un refus. Enfin, elle n'avait pas donné suite aux propositions des mercenaires de Sardaigne

qui s'étaient eux aussi soulevés et invitaient les Romains à venir prendre possession de l'île (Polybe, I, 83). Cette modération étonne. Nos sources l'expliquent par le souci qu'avait Rome de se conformer aux obligations découlant des traités, en l'espèce ici celui de 241, signé par C. Lutatius Catulus. On soupçonne aussi qu'un autre souci, celui de ménager les voies d'un impérialisme économique, à côté d'un impérialisme politique et militaire encore naissant, peut rendre compte de cette apparente mansuétude.

Mais Rome était à l'écoute de la politique intérieure de Carthage. La perte d'influence des gérontes, au sein desquels elle connaissait l'existence d'éléments modérateurs, comme cet Hannon, plus soucieux de développement africain que d'aventures ultramarines, au profit d'une démocratie plus directe, qui bénéficiait à un chef redouté des Romains, comme Hamilcar Barca, ne pouvait que l'inquiéter. On peut ainsi expliquer le surprenant revirement de Rome dans son attitude à l'égard de la Sardaigne, en 238/237, à l'issue de la guerre des mercenaires. Certains de ceux qui y étaient basés, chassés par l'hostilité des tribus sardes, s'étaient réfugiés en Italie. Quand ils proposèrent au Sénat de s'emparer de l'île, laissée pour ainsi dire en déshérence, cette fois-ci leur appel fut écouté. L'ingérence de Rome était une véritable violation du traité de 241, qui laissait la Sardaigne à l'écart des conditions de la paix. Carthage se disposa à réagir en préparant une expédition qui devait déjà rassembler l'armée qu'Hamilcar allait bientôt conduire en Espagne. Aussitôt, le Sénat romain « vota la guerre », ce qui autorisait ses ambassadeurs à la déclarer, si les Carthaginois ne cédaient pas. Mais Carthage, épuisée par des années de lutte, céda. Elle dut renoncer à la Sardaigne et consentir en outre à payer aux Romains une indemnité supplémentaire de 1200 talents. Désigné pour prendre possession de la Sardaigne au nom de Rome, le consul Ti. Sempronius Gracchus s'empara aussi de la Corse.

Les Barcides en Espagne

En un quart de siècle, les positions des uns et des autres sur l'échiquier de la Méditerranée occidentale s'étaient profondément modifiées. Désormais pour l'essentiel réduite à son territoire africain qu'elle s'était heureusement employée à accroître, Carthage sortait marginalisée de ces décennies de guerre. Pour sauvegarder sa vocation de puissance commerciale, qui avait besoin de points d'appui en dehors de l'Afrique, elle regarderait vers l'ouest, vers cette Espagne du Sud où une implantation phénicienne ancienne lui facilitait un établissement (fig. 231). Ce fut l'œuvre d'Hamilcar Barca, et l'historiographie moderne a pris l'habitude d'appeler, un peu par excès de langage, « royaume barcide » cette principauté ibérique qui apparaît parfois comme une entreprise familiale.

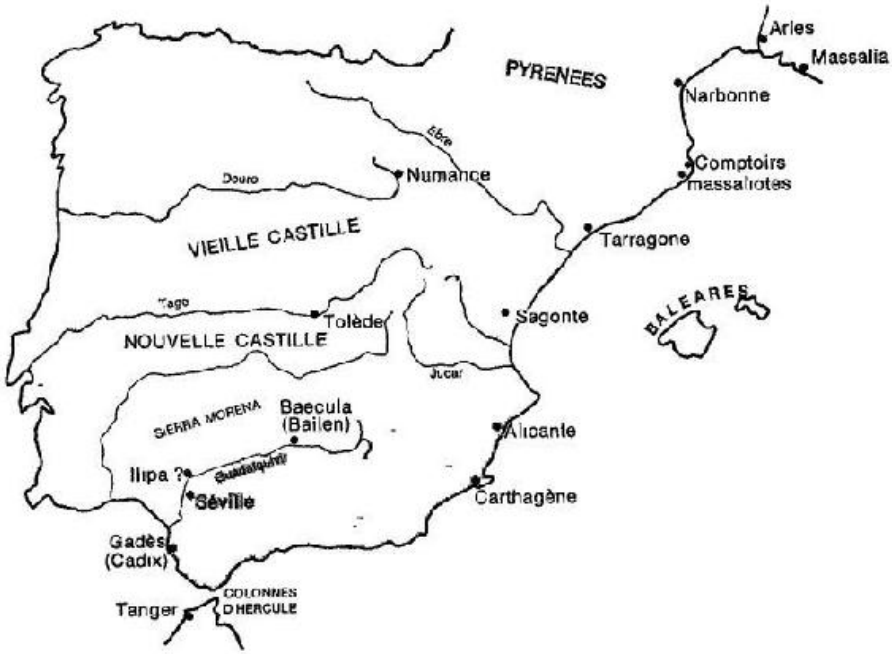

Fig. 231. -

La péninsule ibérique à l'époque punique. En grisé, étendue probable du « royaume barcide ».

Le jeune Hannibal, son fils, avait neuf ans quand Hamilcar, sur le point de faire passer son armée en Espagne, lui fit solennellement jurer sur l'autel de Zeus (lisons Baal Shamin), où il célébrait un sacrifice, de ne jamais être l'ami des Romains (Tite-Live, XXI, 1, 4). Cinquante ans plus tard, réfugié auprès d'Antiochus de Syrie, lui-même hostile aux Romains, mais qui suspectait sa fidélité, Hannibal lui révéla ce serment qui avait décidé de sa vie et qui continuait à lui dicter sa conduite (Polybe, III, 11). Le trait dépasse de loin le niveau anecdotique et il n'y a pas de raison sérieuse de le considérer, comme on l'a fait parfois (J.-P. Brisson, 1973, p. 132), comme une invention tardive de l'annalistique romaine soucieuse de justifier moralement la politique agressive de Rome vis-à-vis de Carthage. Il confirme dans quel esprit Hamilcar abordait son entreprise espagnole. Il ne s'agissait pas seulement d'effacer l'échec subi par lui en Sicile sans avoir démérité. Il n'était pas seulement question, même si c'était un des objectifs assignés à cette politique, d'asseoir sur le contrôle direct des richesses minières de l'Andalousie les fondements d'une nouvelle prospérité pour Carthage. Hamilcar voyait plus loin. Il voulait mettre en place dans le sud de l'Ibérie une administration politique et militaire comparable à celle que les Puniques avaient établie en Afrique, et faire de cette large base territoriale suffisamment éloignée pour être à l'abri des coups des Romains un tremplin pour «reprendre l'aventure un moment enrayée » (F. Decret, 1977, p. 179). En cela, sans doute, Hamilcar débordait la mission qui lui avait été confiée par ces mandants.

On s'est efforcé de montrer ce qui, dans l'histoire de Carthage, fait de l'« heure espagnole » un moment très original. L'entreprise n'est pas aisée, car on doit résister à la tentation d'identifier le pouvoir établi en Espagne par Hamilcar et ses successeurs comme une monarchie de type hellénistique, fondée sur la personne d'un chef « charismatique » et sur une religion dynastique dont on a cru reconnaître le panthéon dans les divinités regroupées en triades qui figurent dans le fameux serment d'Hannibal *(supra,* p. 228). Les Barcides ont-ils, comme on l'a écrit, créé en Espagne « un État indépendant en fait sinon en droit » (G.-Ch. et C. Picard, 1970, p. 213) ? On s'est en particulier fondé pour le dire sur les effigies que présentent des monnaies provenant du sud de l'Espagne, et qu'on peut de fait attribuer au monnayage barcide de la fin du III^e^ siècle (fig. 232). On y a vu des portraits d'Hamilcar Barca et de son gendre Hasdrubal, représentés en monarques hellénistiques, couronnés de lauriers et ceints du diadème royal, la massue qu'on discerne sur l'une de ces monnaies – celle où l'on reconnaît Hamilcar – étant par surcroît l'indice d'un désir d'assimilation à Héraklès-Melqart, la grande divinité gaditaine. L'identification de ces effigies comme portraits des chefs barcides est cependant controversée. Il faut aussi considérer avec méfiance une tradition annalistique qui remonte à un historien romain très hostile à Carthage, Fabius Pictor, selon laquelle Hamilcar serait parti en Espagne de sa propre initiative, non couvert par le gouvernement de Carthage, et qu'après sa mort son gendre et successeur, Hasdrubal, aurait tenté de renverser la constitution de Carthage pour instaurer la royauté. Ce qui est vrai, c'est qu'Hamilcar Barca bénéficia en Espagne d'un proconsulat assuré de la durée – ce qui avait souvent si cruellement manqué aux généraux puniques des guerres de Sicile –, appuyé sur une armée fortement soudée autour de son chef, doté d'une assez large autonomie, et qui présente tout de même des aspects dynastiques. Quand Hamilcar trouva la mort en 229, en se noyant dans le Jucar lors d'une retraite devant les Celtibères orétans, ses fils Hannibal et Hasdrubal le Jeune n'étant pas alors en âge de lui succéder, l'armée élut Hasdrubal l'Ancien, leur beau-frère, et Carthage se contenta de ratifier ce choix.

Fig. 232. -

Hamilcar Barca, à gauche, et son gendre Hasdrubal, à droite, sur le monnayage punique d'Espagne. Le personnage de gauche, avec la massue, est représenté selon le type d'Héraklès-Melqart.

On nous pardonnera de ne pas entrer ici dans le détail de la « geste » ibérique des Barcides, qui appartient peut-être plus à l'histoire ancienne de l'Espagne qu'à celle de Carthage. D'autant plus que les entreprises archéologiques actuellement en cours dans le sud de ce pays, et fort actives, auront sans doute pour principal résultat, en ce qui concerne cette période, de préciser les réalités de l'implantation punique dans l'arrière-pays de Tartessos. Installé d'abord à Gadès (Cadix), Hamilcar avait en premier lieu rouvert au négoce punique les mines d'or et d'argent qui devaient permettre à la métropole de s'acquitter de ses dettes. Soucieux d'étendre le plus au nord possible la sphère d'influence carthaginoise sur la côte orientale, il établit, en 231, son quartier général en un lieu connu sous son nom grec *d'Akra* Leukè (le cap Blanc), aujourd'hui Alicante. Hasdrubal consolida son œuvre, et n'hésita pas à fonder sur cette même côte, au sud d'Alicante, une « nouvelle Carthage » (en latin *Carthago Nova,* Carthagène), qui fut considérée par les contemporains, dont Polybe (III, 15) se fait l'écho, comme une capitale. Le même historien (X, 10) nous a laissé du site de cette ville, qu'il connaissait, une description dans laquelle figure en bonne place le somptueux palais construit par Hasdrubal, qui avait épousé en secondes noces la fille d'un roi ibère, et dont le proconsulat accentua les tendances monarchiques du gouvernement de l'Espagne carthaginoise.

Hasdrubal succomba en 221 sous le poignard d'un « patriote » celtibère, mais, en 226, il avait, au nom de Carthage, signé avec une ambassade romaine une convention aux termes de laquelle défense était faite aux Carthaginois « de franchir en armes le fleuve Iber » (Polybe, II, 13, 7; III, 27, 9). C'est-à-dire l'Èbre, qui se jette dans la Méditerranée un peu au sud de Tarragone, et sensiblement au nord de Sagonte. Il est probable que le Sénat romain avait moins en tête de contenir l'expansion carthaginoise que de s'assurer de la neutralité punique dans la dangereuse situation créée par la turbulence des tribus celtes. Mais une difficulté d'interprétation est venue d'un passage de Polybe (III, 30, 2-3) où l'historien grec semble considérer l'attaque de Sagonte par Hannibal comme une infraction à la convention signée par Hasdrubal. Pour résoudre cette difficulté, il faudrait dire, ou bien que Polybe s'est trompé en pensant que Sagonte était au nord de l'Èbre (identification attendue du « fleuve Iber »), ou bien encore que l'Iber mentionné dans le traité n'est pas l'Èbre mais un autre fleuve, et nommément le Jucar : c'est ce dernier parti qu'on a pris parfois, à la suite de J. Carcopino (par ex. G.-Ch. et C. Picard, 1970, p. 218). Il n'est pourtant que de relire Polybe en un autre endroit (III, 6) pour trouver la bonne solution qu'il indique expressément, quand, rapportant l'opinion des contemporains sur les raisons immédiates de la guerre, il précise « comme première cause le siège de Sagonte par les Carthaginois et, comme seconde cause, le franchissement par ces mêmes Carthaginois du fleuve que les gens du pays appellent Iber ». Le traité signé par Hasdrubal datait de 226. Il est clair qu'en 219, année du déclenchement des hostilités, Sagonte, au sud de l'Èbre, était devenue l'alliée du peuple romain et dès lors en cette qualité, protégée contre les empiètements des Carthaginois par les clauses déjà anciennes du traité de Lutatius. La prise de Sagonte devenait donc un *casus belli,* auquel Hannibal en rajouterait un second en franchissant l'*Iber,* l'Èbre, peu après. Qu'il en ait été conscient

découle des propos qu'il tenait à ses soldats, fin 218, à la veille de la bataille du Tessin, en se moquant de ces Romains qui vous condamneraient à la totale immobilité, si on les écoutait : « Ces limites qu'ils ont fixées, ils ne les observent pas. "Ne passe pas l'Èbre ! N'aie point affaire avec les Sagontins !" – "Sagonte serait-elle donc sur l'Èbre?" – "Ne fais pas le moindre pas !" » (Tite-Live, XXI, 44, 5-6).

La guerre *d'Hannibal,* ou *« deuxième* guerre *punique »*

La figure d'Hannibal dans l'histoire et dans la légende est si grande qu'il faut au moins un livre pour la contenir, même sans tenir compte de cette deuxième vie qu'il mena dans l'exil où, après 195, le contraignirent l'hostilité des Romains et l'ingratitude des siens. Au sein même de cette destinée exceptionnelle, les quelques années que durèrent la campagne qui le conduisit d'Espagne en Italie du Sud sont un sujet presque inépuisable pour les historiens. Sur le seul franchissement des Alpes, on pourrait réunir une petite bibliothèque !

On suivra donc Hannibal sans s'attacher à tous ses pas dans cette gigantesque aventure, sans non plus chercher à préciser toutes les facettes d'une personnalité riche et diverse, fascinante jusque dans la recherche de son apparence physique (G.-Ch. Picard, 1967, pp. 104-108) (fig. 233). A l'époque de la prise de Sagonte, en 219, il avait un peu plus de vingt-cinq ans. Tite-Live (XXI, 4, 2) s'est attaché au reflet de son image dans les regards des vétérans d'Hamilcar : « C'était, pensaient les vieux soldats, Hamilcar jeune qui leur était rendu; ils voyaient en lui même vigueur dans la physionomie, même énergie dans le regard, même air, mêmes traits. » Et l'historien ajoute tout de suite que le jeune officier fit vite en sorte que ce qu'il tenait de son père fût son moindre titre à la faveur des soldats. Coloré d'une évidente partialité lorsqu'il aborde les aspects moraux et religieux du personnage, ce portrait justement célèbre fait valoir que le chef de guerre, en dépit d'une expérience encore courte, mais avec d'exceptionnelles qualités personnelles, était à la mesure de son prodigieux défi.

De Carthagène à la plaine du Pô

Un mot encore, pour mesurer l'ampleur du dessein, avant de laisser les colonnes puniques s'ébranler sur les routes d'Espagne. Un bon siècle après la mort d'Alexandre, aucun stratège n'avait su élaborer une expédition qui, par la longueur des trajets terrestres, par la diversité des terroirs et des nations traversés, par les difficultés naturelles

Fig. 233. -

Le bronze de Volubilis : portrait d'Hannibal, pour G.-Ch. Picard; tête de Juba II, selon la communis opemo.

à surmonter, surpassait les entreprises du Macédonien en Orient. Certes, le choix d'un itinéraire terrestre s'imposait à Hannibal : l'état d'infériorité maritime et les difficultés financières où se trouvait Carthage depuis la paix de 241 lui interdisaient de bâtir une flotte capable de faire aborder une armada aux rivages italiens, d'autant plus que les relais insulaires étaient perdus. L'audace d'un cheminement par monts et par vaux était donc nécessaire (fig. 234). Pour qu'elle ne fût pas folle témérité, il fallait qu'elle s'accompagne d'une véritable

préparation du terrain sur lequel on allait s'avancer. Il fallait s'assurer au minimum la neutralité, si possible le concours des populations celtiques qu'on trouverait sur le chemin. On sait par Tite-Live (XXI,19-20) que les Romains s'efforcèrent en vain de persuader les Gaulois de la Catalogne et du Roussillon de barrer la route à Hannibal ; le chef punique les avait d'avance gagnés à sa cause. De même, Hannibal savait les difficultés qu'éprouvaient les Romains à assimiler les peuples de la Gaule Cisalpine, en Italie même. Avant de partir, il reçut à Carthagène des notables de ces Gaulois Cisalpins qui lui apportaient la promesse d'une aide militaire et de précieuses informations sur la traversée des Alpes (Polybe, III, 34). De la réussite de ce « dessein gaulois » dépendait le succès de la campagne, jusqu'à l'arrivée dans la plaine du Pô. Il est tout à fait significatif que ce que nous appelons « deuxième guerre punique » ait souvent aussi été appelé par les Romains « guerre contre les Carthaginois et les Gaulois ». Doit-on pour autant penser que pendant des années la Gaule méridionale et singulièrement le Roussillon furent transformés en un « protectorat punique » (G.-Ch. Picard, 1967, p. 165) ? Il n'est pas certain qu'Hannibal ait disposé d'effectifs suffisants pour laisser dans les *oppida* de la région – par exemple à Ensérune – des garnisons capables de tenir durablement le pays.

Avant de quitter Carthagène, au mois de mai 218. Hannibal avait confié à son frère Hasdrubal le gouvernement de l'Espagne ; il avait aussi, avec une sagesse dont Polybe le loue (III, 33), fait passer en Afrique, pour assurer sa sécurité, des troupes ibères, en même temps qu'il faisait passer inversement des troupes africaines en Espagne. Parti avec quatre-vingt-dix mille fantassins et douze mille cavaliers, Hannibal rencontra une forte résistance au sein des tribus celtibères de Catalogne méridionale et dut, avant de franchir le col du Perthus, y laisser une partie de ses effectifs. A la fin de l'été 218, il était en vue du Rhône qu'il traversa non pas à Beaucaire, comme on le dit parfois, mais plus en amont, à la hauteur sans doute de son confluent avec la Cèze, non loin d'Orange. Il avait, grâce à sa rapidité de marche, réussi à éviter à son armée, réduite alors à cinquante mille hommes à pied, neuf mille cavaliers et trente-sept éléphants, la rencontre avec les deux légions que Rome avait fait débarquer à Marseille, sous le commandement de P. Cornelius Scipion, le père de celui qui n'était pas encore le premier Africain.

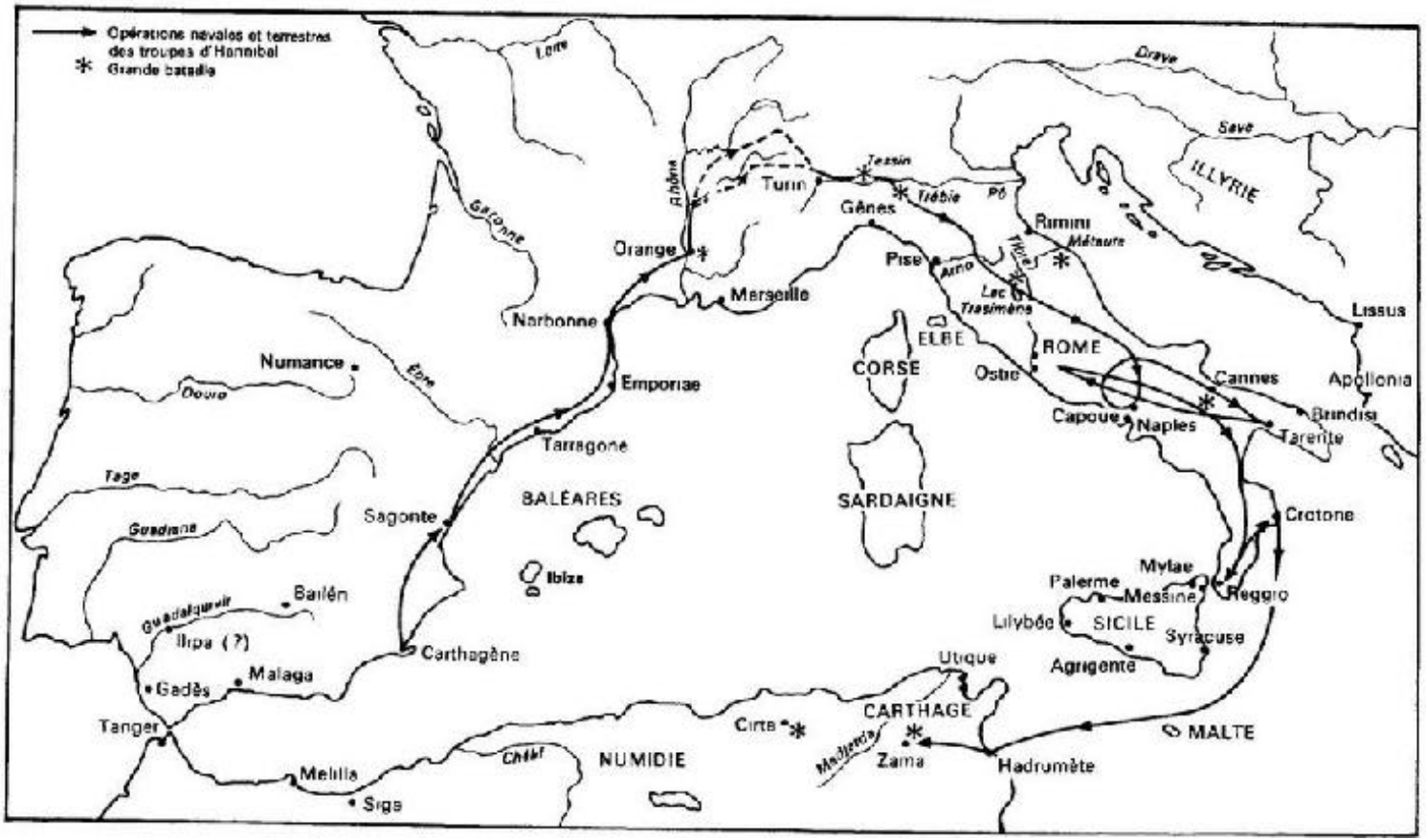
Opérations navales et terrestres des troupes d'Hannibal
Grande bataille
Loire
Garonne
Rhône
Drave
Save
ILLYRIE
Ticino
Turin
Trébie
Gênes
Pô
Rimini
Métaure
Orange
Pise
Arno
Lac Trasimène
Marseille
Narbonne
Lissus
ELBE
ROME
CORSE
Osbe
Cannes
Apollonia
Numance
Ebre
Douro
Emporiae
Capoue
Naples
Brindisi
Tarente
Tage
Tarragone
BALÉARES
SARDAIGNE
Crotone
Sagonte
Guadiana
Ibiza
Mylae
Palerme
Messine
Reggio
Bailén
Guadalquivir
Ilipa (?)
Lilybée
SICILE
Syracuse
Carthagène
Agrigente
Utique
Malaga
Gadès
CARTHAGE
Cirta
MALTE
Tanger
Melilla
Chélif
NUMIDIE
Zama
Hadrumète
Siga

Fig. 234. -

Il est à peu près établi aujourd'hui, mais sans preuve décisive, et donc dans un débat toujours ouvert, qu'Hannibal remonta le long de la rive gauche du Rhône jusqu'à son confluent avec l'Isère, qu'il longea ensuite, pour obliquer dans la Maurienne et franchir les Alpes soit par le col du Clapier, soit par le passage ancien du Petit-Mont-Cenis. On a parfois fait valoir que cet itinéraire un peu long et qui n'était pas le plus fréquenté avait été choisi par le chef punique pour des raisons politiques : les Allobroges, a-t-on dit, étaient divisés et Hannibal, toujours bien renseigné, pouvait espérer tirer parti de cette division, en se conciliant les bonnes grâces des vainqueurs qu'il aurait appuyés (G.-Ch. et C. Picard, 1970, p. 248; J.-P. Brisson, 1973, p. 167). Mais pouvait-il agir autrement? Son objectif immédiat, en cet été 218, était de parvenir au plus vite dans la plaine du Pô pour y grossir son armée des contingents celtiques qu'il savait pouvoir y trouver. A regarder simplement une carte, on serait tenté de dire que la voie la plus courte qui se présentait à lui était celle des côtes ligures. S'y engager eût pourtant été de sa part pure folie, car il lui aurait fallu d'abord vaincre la résistance de Marseille, fidèle alliée de Rome, ensuite parce qu'il aurait été, en ces étroits passages le long du littoral, en butte aux embuscades des brigands ligures, vulnérable aussi aux coups de main de la marine romaine. La route la meilleure était celle qu'on appelait dans l'Antiquité la « voie héracléenne » – pour être censée avoir été ouverte en premier par Hercule, le héros éponyme de tous les grands passages du monde antique –, qui remontait la Durance et franchissait les Alpes au col du Mont-Genèvre. Une variante très empruntée encore au Moyen Age et jusqu'au début des temps modernes obliquait à droite par la vallée du Guil pour gagner à travers le Queyras le col de la Traversette, près du mont Viso. Mais le débarquement des légions de Scipion à Marseille avait coupé cette voie à Hannibal, qui n'eût pu la rejoindre sans mettre son armée en grave péril dans les parages du Lubéron.

La stratégie d'Hannibal avait prévu cette éventualité, préparé un itinéraire de rechange, décrit plus haut, et qui supposait un franchissement du Rhône nettement en amont de Beaucaire. Et, dans cette perspective, il s'était par avance, avant même de quitter l'Espagne, assuré les services de guides indigènes. Il savait que, plus il s'éloignerait de la mer, moins il risquerait de rencontrer les Romains (Tite-Live, XXI, 31, 2). De fait, dès que Scipion avait appris les dispositions prises par son adversaire, au lieu de se lancer à sa poursuite, il avait confié ses deux légions à son frère Cnaeus pour qu'il les fît passer en Espagne, et lui-même était rentré en Italie pour attendre de pied ferme et avec une autre armée l'arrivée de l'envahisseur dans les plaines de Cisalpine.

Entreprise à la fin de l'année, au début de l'hiver, la traversée des grands cols des Alpes fut sûrement éprouvante, et l'on a probablement tort de dire habituellement que les auteurs anciens ont grossi à plaisir ces difficultés (Tite-Live XXI, 36 recopie textuellement Polybe, III, 55, mais ajoute au chapitre suivant, 37, cette histoire de vinaigre versé sur des roches préalablement calcinées que d'autres, de Pline l'Ancien à Appien, en passant par Juvénal, ont reprise après lui et qui a inspiré quelques essais infructueux à des historiens amateurs en mal de

travaux pratiques). Ce qui est vrai, c'est que le prix de sa rapidité (le franchissement des Alpes n'avait pris que quinze jours) avait été pour Hannibal élevé en pertes humaines. Il arrivait chez les Insubres, en vue de Turin, avec une armée réduite à douze mille Africains et huit mille Ibères pour l'infanterie, auxquels s'ajoutaient six mille cavaliers. Ce sont là, dit Polybe (III, 56), les chiffres qu'Hannibal lui-même avait fait graver sur la fameuse stèle du cap Lacinium qui commémorait ses *res gestae*.

De victoire en victoire

Les pages que consacrent les historiens anciens à la campagne menée en Italie par le chef punique au cours des deux années suivantes sont autant de communiqués de ses victoires. L'année 218 n'était pas terminée qu'Hannibal culbutait Scipion, lui-même grièvement blessé, aux abords du Tessin, près de Verceil, et les Gaulois qui servaient dans les rangs des Romains se retournèrent contre eux pour se mettre au service des Puniques. Dans les tout derniers jours de décembre, l'autre consul, Ti. Sempronius Longus, tomba sur les bords de la Trébie dans un piège que lui tendait Hannibal, où il perdit vingt mille hommes (fig. 235). Le chef carthaginois, soucieux de préserver l'élite de ses troupes, avait surtout perdu des auxiliaires gaulois ; mais le froid humide et vif avait aussi fait des ravages dans ses rangs. Beaucoup de chevaux et de mulets, et presque tous ses éléphants en avaient été victimes. Hannibal passa l'hiver près de Bologne, pour réparer ses forces, rejoint par des milliers de Gaulois accourus se mettre sous ses ordres. Le Carthaginois appréciait leur concours, mais il se méfiait d'eux et de leur proverbiale instabilité, d'autant plus qu'il ne les ménageait guère sur le terrain. Polybe (III, 78) rapporte à ce sujet une « ruse toute phénicienne » du chef punique : pour éviter d'être trop facilement reconnu dans son propre camp, il fit fabriquer plusieurs

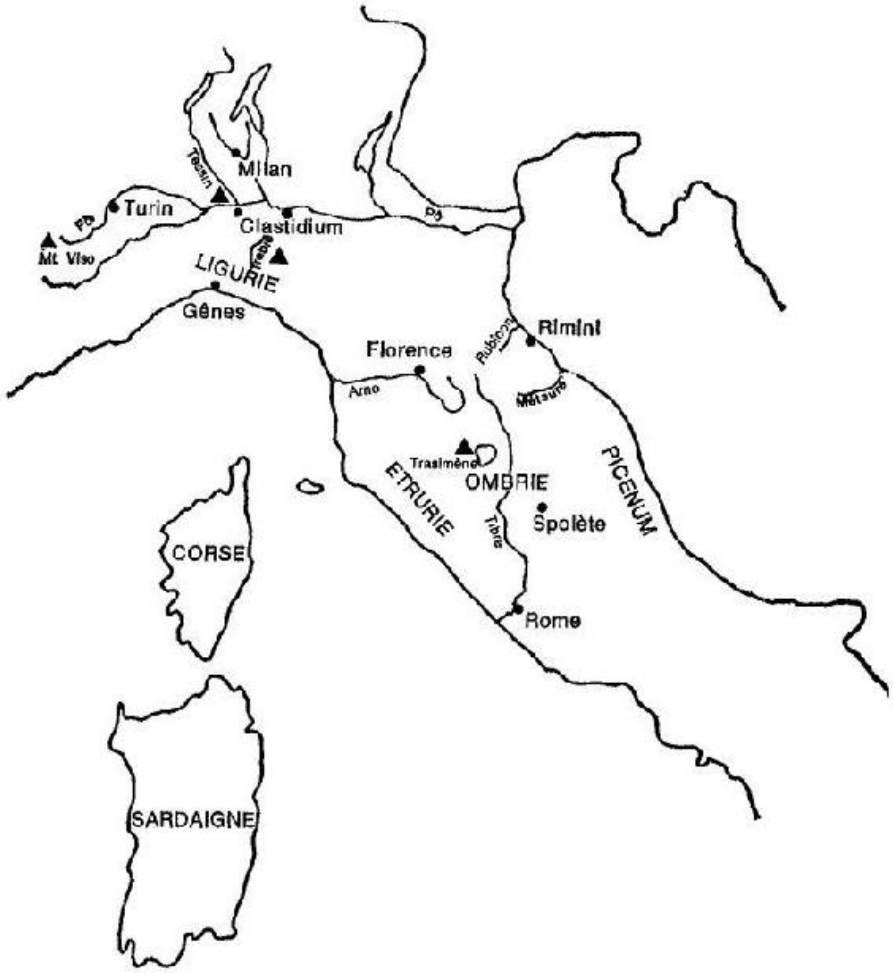

Fig. 235. -

Du Tessin à Trasimène, 218-217 av. J.-C. Les triangles marquent les lieux des victoires du Tessin, de la Trébie et du lac Trasimène.

perruques convenant chacune à l'un des âges de la vie, et il les portait à tour de rôle en choisissant en outre à chaque fois un vêtement approprié ; même ses familiers, paraît-il, avaient peine à le reconnaître.

Le printemps 217 fut rude et pluvieux en Italie du Nord. Dans les marais de la région de l'Arno, les troupes souffrirent beaucoup. Le général lui-même, atteint d'une ophtalmie, faute de soins, perdit un œil. Le seul pachyderme restant lui servait de monture. Ainsi naquit l'image, qui a traversé les siècles, du « chef borgne monté sur l'éléphant gétule ».

Tiré de ce mauvais pas, Hannibal reprit vite l'initiative, continuant sa route à travers la Toscane, pillant les campagnes environnantes pour attirer vers lui l'armée romaine la plus proche que commandait le consul Flaminius, et provoquer son engagement. Ce qui eut lieu le jour

du solstice d'été, le 21 juin 217. Hannibal fit entrer son armée dans l'étroite plaine côtière des bords du lac Trasimène et s'en alla camper à la sortie de ce passage, après avoir garni de troupes les hauteurs qui ferment au nord-est cette sorte de défilé. En trois heures de temps, dit Tite-Live (XXII, 6, 1), l'affaire fut réglée. Les Romains perdaient quinze mille hommes, dont leur chef, Flaminius, contre seulement deux mille cinq cents dans les rangs des Puniques. Fidèle à sa méthode de division des forces italiennes, Hannibal, après le combat, renvoya chez eux sans exiger de rançon les alliés de Rome, en proclamant qu'il était venu pour les libérer, et non pour leur faire la guerre. De son côté, le chef de la cavalerie punique, Maharbal, s'était porté à la rencontre de l'autre consul, Cn. Servilius, venu à la rescousse avec quatre mille cavaliers, qui furent eux aussi anéantis.

Le chef carthaginois ne commit cependant pas la faute de marcher sur Rome, qu'il n'était pas en état de réduire. Ce qui, avec de faibles effectifs, faisait principalement sa force, son sens tactique, et sa rapidité de manœuvre, en particulier grâce à sa cavalerie, ne lui aurait été d'aucun secours dans une guerre de positions. Un siège nécessitait en outre l'emploi de machines longues à préparer et à mettre en œuvre. Hannibal préféra passer d'Étrurie d'abord dans le Picenum, sur la côte adriatique, où il profita de la richesse agricole de la région pour laisser à loisir bêtes et gens se refaire une santé, pour rééquiper aussi son infanterie africaine avec les armes prises à l'ennemi à Trasimène.

A Rome, en ce milieu de l'année 217, la situation politique était inédite. Des deux consuls, l'un était mort, l'autre, Servilius, avait gardé des forces intactes, mais était bloqué à Rimini, et coupé de toute communication. Paré du prestige de deux consulats et de la censure, Q. Fabius Maximus fut désigné pour exercer la magistrature exceptionnelle de la « dictature ». Hannibal ne tarda pas à s'apercevoir que les choix tactiques, en face de lui, avaient changé. Il chercha en vain à contraindre au combat celui qui recevrait bientôt le surnom de Cunctator, le « Temporisateur ». En Campanie, où la perspective de défection de Capoue et du riche terroir environnant avait attiré le chef punique, Fabius harcelait l'ennemi et le mettait en danger d'encerclement. Hannibal finalement rompit ce faux contact et alla passer l'hiver 217-216 et le printemps qui suivit en Apulie. Pendant qu'il hibernait à Geronium, non loin du Gargano, Rome reprenait espoir et confiance après quelques succès obtenus par ses soldats. De plus, en Espagne, où Cn. Cornelius Scipion avait pris pied dès l'automne 218, les événements tournaient à l'avantage des Romains : Hannon, chargé de défendre en Catalogne les accès au «royaume barcide », avait été défait et fait prisonnier. L'année suivante, avec l'aide des transports de troupes massaliotes, les Romains gagnaient encore du terrain vers le sud et s'établissaient solidement aux abords de Sagonte. Non seulement ils avaient coupé Hannibal de ses arrières, mais ils lui interdisaient de puiser désormais dans les réserves sur lesquelles il comptait le plus. A la fin de 217, les comices à Rome désignèrent comme consuls pour l'année à venir Paul-Émile et un plébéien, Terentius Varron. Des mesures de mobilisation exceptionnelles suivirent bientôt : huit légions étaient formées et le maître de cavalerie Minucius, que sa fougue avait pourtant mené tout

près d'un désastre dont l'avait sauvé Fabius, recevait un commandement important. Il était clair que Rome se préparait à une confrontation qu'elle espérait décisive.

Cannes (été 216)

Hannibal n'attendait que cela. Il avait, au début de l'été, quitté son camp pour ravitailler ses troupes sur les récoltes à l'époque des moissons. Pour précipiter les événements, il s'empara de la citadelle de Cannes, sur les bords de l'Aufide (maintenant l'Ofanto, dans les Pouilles, un peu au sud du Gargano). Les Romains, le 2 août 216, vinrent là lui offrir la bataille qu'il souhaitait depuis longtemps. Le paradoxe de cette bataille, sans doute la plus célèbre de toute l'Antiquité, la plus étudiée certainement par les stratèges modernes, est qu'on hésite encore sur son emplacement exact ; sur la rive droite, plutôt que sur la rive gauche de l'Aufide (G. Brizzi, 1984, p. 42). Un lecteur non prévenu s'étonnera peut-être : des dizaines de milliers de morts, autant d'armes laissées sur le terrain, tout cela peut-il ne pas laisser de traces ? Mais les armes et les équipements étaient trop précieux pour être abandonnés sur le champ de bataille et Tite-Live (XXII, 51, 5) précise même, s'il en était besoin, que le lendemain du combat les Carthaginois ramassèrent les dépouilles. Restaient les corps ; ceux des soldats puniques furent ensevelis par leurs compagnons (Tite-Live, XXII, 52, 6). Nos sources sont muettes sur ce qu'il advint des morts dans les rangs romains, beaucoup plus nombreux. La découverte d'une nécropole, naguère, sur la rive droite de l'Aufide, fut prise pour celle des tombes des morts de la bataille. Un examen plus attentif l'a depuis identifiée comme un cimetière d'une époque bien postérieure.

Pour ce qui est des combats eux-mêmes, nos sources (Polybe et Tite-Live, mais aussi Cornelius Nepos, Valère-Maxime, Frontin) sont suffisamment concordantes et précises pour permettre d'en suivre le déroulement et d'en fixer même les phases sur des plans, à la grande satisfaction des amateurs de *Kriegspiel*. En face des huit légions romaines, totalisant des effectifs doubles des siens (les consuls, avec les auxiliaires, alignaient quatre-vingt-dix mille fantassins et six mille cavaliers), Hannibal, pour compenser au moins en apparence son infériorité numérique, étendit son armée sur une seule ligne, avec un front aussi large que celui des Romains, mais une bien moindre profondeur (fig. 236). Surtout, il fit un choix tactique qu'on étudiera dans

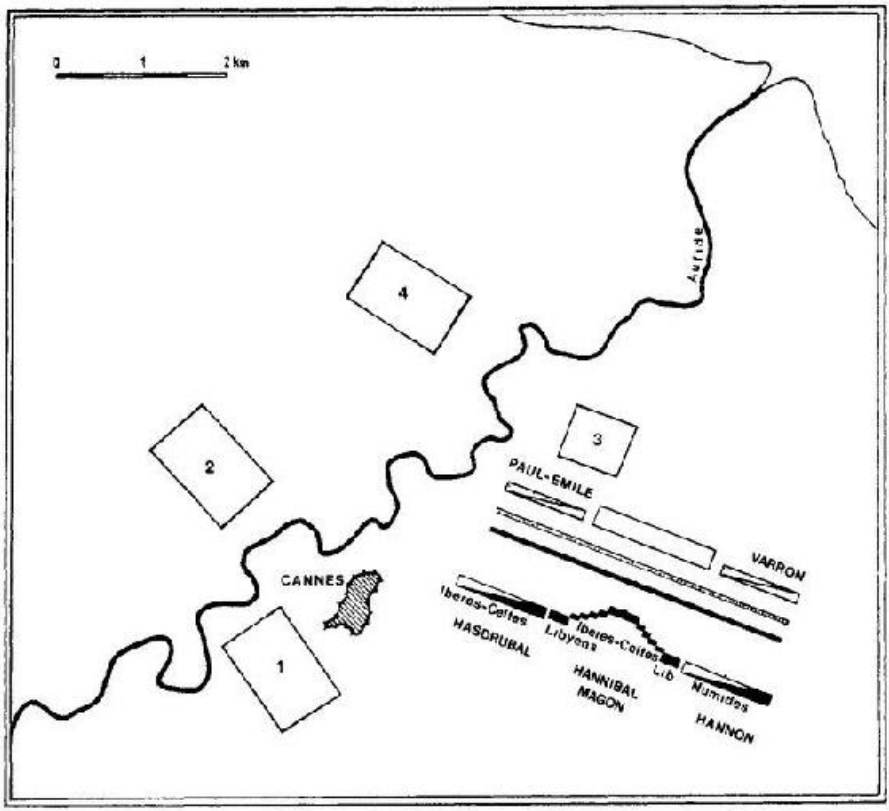

Fig. 236. -

Les deux armées en ordre de bataille avant l'engagement à Cannes.

1 : premier camp d'Hannibal ; 2 : deuxième camp punique ; 3 : petit camp romain ; 4 : grand camp romain.

les écoles de guerre jusqu'au XIX[e] siècle. Il plaça comme à l'accoutumée sa cavalerie aux ailes : les Ibères et les Celtes à gauche, les Numides à droite. Au centre, il disposa les fantassins gaulois et espagnols, à la manière de *l'umbo* d'un bouclier, ou d'un croissant dont la convexité était tournée vers l'ennemi. Entre les extrémités du croissant et les ailes de cavalerie, les fantassins libyens étaient répartis de part et d'autre en deux corps égaux. Hannibal escomptait bien que l'assaut ennemi se porterait principalement sur la saillie de son centre ; il avait prévu, sinon déterminé à l'avance, que les Ibères et les Gaulois qui formaient la saillie de ce front céderaient sous cette poussée, et que les fantassins romains, dans leur poursuite, se trouveraient alors à la hauteur des Africains auxquels il suffirait de faire opérer une conversion, les uns à droite, les autres à gauche, pour qu'ils attaquent de flanc l'ennemi ainsi engagé. Simultanément, les cavaliers ibères et celtes de l'aile gauche, commandés par Hasdrubal, culbutaient l'aile droite des Romains et, tournant derrière leurs lignes, s'en prenaient ensuite à l'aile gauche, qui avait résisté aux Numides, mais qui se débanda quand elle fut ainsi prise en tenaille. Il ne restait plus à cette cavalerie punique qu'à prendre à revers l'infanterie

romaine déjà prise dans la nasse qu'avait modelée dès le début de l'engagement la tactique d'effacement du centre mise au point par Hannibal. Le chef punique perdait quatre mille Gaulois et quinze cents Ibères et Africains, et environ deux cents cavaliers. Du côté romain, c'était un désastre : près de soixante-dix mille hommes restaient sur le champ de bataille, dont le consul Paul-Émile, et les deux consuls de l'année précédente, Atilius et Servilius. Seul Terentius Varron put gagner Vénouse, avec quelques dizaines de cavaliers (Polybe, III, 116 et 117).

Rome était-elle immédiatement à la portée du vainqueur ? Maharbal, le maître de la cavalerie punique, le croyait. Il le dit à son patron, qu'il voyait bien dîner trois jours plus tard au Capitole. Hannibal répondit qu'il fallait qu'il réfléchisse. Il s'attira cette réplique un peu dépitée de Maharbal, que Tite-Live a rendue dans une formule célèbre par sa concision et par l'exemplarité de l'asyndète : « Vincere scis, Hannibal, victoria uti nescis ! » (Tite-Live, XXII, 51, 2). En fait, les objections qu'on pouvait faire à une marche forcée sur Rome après Cannes n'avaient pas changé depuis Trasimène, quelle que fût la saignée infligée aux Romains. Et puis Hannibal avait d'autres buts de guerre, et un autre plan. Il faut prendre au sérieux les paroles qu'une fois le tri fait parmi les prisonniers et après le renvoi dans leurs foyers des alliés italiens, il adressa aux soldats romains captifs, dont il fixa la rançon ; il ne faisait pas, leur dit-il, une guerre d'extermination ; c'était pour maintenir le rang *(dignitas)* de sa nation et pour acquérir l'hégémonie *(imperium)* qu'il combattait (Tite-Live, XXII, 58, 3). Hannibal attendait donc de Rome qu'elle demande la paix; ce qu'il voulait, c'était une victoire reconnue par un traité qui renversât, au profit de Carthage, la situation humiliante née des traités de 241 (la perte de la Sicile et l'obligation d'une lourde indemnité) et de 236 (la perte de la Sardaigne) (Cl. Nicolet, 1978, p. 620). Pour atteindre cet objectif, Hannibal déploya après Cannes une intense activité diplomatique dans le sud de l'Italie, en profitant de l'effet fortement déstabilisateur de sa victoire, qui avait détaché des Romains une partie des Apuliens, beaucoup de Samnites, des Lucaniens, des Bruttiens. Au nom de Carthage, le chef punique passa avec des cités italiennes des conventions qui leur garantissaient l'autonomie, le maintien de leurs lois et de leurs institutions, de ne pas se voir imposer de tribut ni de garnison carthaginoise. C'est vis-à-vis de Capoue qu'Hannibal se fit particulièrement enjôleur. Reçu au Sénat de cette cité après la conclusion d'une convention d'entente, il promit à ses citoyens que leur ville serait bientôt la capitale de l'Italie tout entière (Tite-Live, XXIII, 10, 2). Le dessein apparaissait clairement : il s'agissait de contenir Rome au nord de la Campanie, en établissant sur l'Italie du Sud (et sur la Sicile) un protectorat de fait. Bref, comme nous serions tentés de le dire aujourd'hui, de tourner le film à l'envers.

Revers en Sicile et en Espagne

Dans le même temps, et plus précisément l'année qui suivit, en 215, Hannibal conclut un pacte d'alliance avec le roi Philippe V de

Macédoine, stipulant que les Macédoniens, dont les troupes comptaient toujours parmi les meilleures de l'époque, soutiendraient les Carthaginois, les deux nations s'obligeant à ne pas signer de paix séparée avec leur ennemi commun et à se porter mutuellement au secours l'une de l'autre. C'est dans le texte de ce traité transmis par Polybe (VII, 9) que figurent, nommées par triades à l'appui du serment juré, les divinités puniques (cf. *supra,* p. 228) où l'on a vu parfois, non point le panthéon de Carthage, mais celui des Barcides (G.-Ch. et C. Picard, 1970, p. 212). Philippe V de Macédoine visait la mainmise sur la côte est de l'Adriatique dans son ensemble ; en échange, il était prêt à favoriser Carthage dans son dessein d'organiser une confédération italienne présidée par Capoue, et qui serait à sa dévotion. La situation évoluait parallèlement en Sicile où le tyran de Syracuse, Hiéron, mourait après un très long règne, laissant une succession sous régence à un adolescent, Hieronymos. Hannibal envoya deux de ses officiers traiter avec les tuteurs du jeune prince : à la fin de 215, un pacte promettait à Syracuse la domination de la moitié orientale de la Sicile. Les Syracusains entrèrent aussitôt en guerre contre Rome, qui se voyait privée du blé de l'île. Les combats autour de Syracuse, qui s'ensuivirent et durèrent trois ans, mirent en évidence les difficultés croissantes des Puniques et de leurs alliés à venir à bout des forces romaines. La ville fut d'abord défendue avec succès, grâce à ses puissants remparts encore renforcés par les fameuses machines d'Archimède (Tite-Live, XXIV, 34). Mais les forces terrestres et navales expédiées par Carthage se révélèrent impuissantes à rompre le blocus imposé par le consul M. Claudius Marcellus. Syracuse tomba en 212 et son génial défenseur eut une fin de vieux savant distrait : tout absorbé encore, au milieu du bruit et de la fureur du sac de la ville, par les figures qu'il traçait sur le sable de son abaque, il se laissa tuer, sans être reconnu, par un soldat (Tite-Live, XXV, 31, 9).

Deux ans plus tard, en 210, Agrigente tombait à son tour et les Puniques perdaient la Sicile, cette fois-ci sans espoir de retour. En Italie même, quelques succès obtenus par Hannibal dans l'extrême Sud, en particulier à Tarente, où la livraison de la ville mettait enfin à sa disposition un bon port, furent sans lendemain. Rome avait pu reconstituer une très forte et très nombreuse armée – vingt-cinq légions, en tout près de deux cent mille hommes avec les contingents alliés – et entreprenait d'user les forces du chef punique, et de grignoter ses positions. Les Romains reprenaient une à une les places conquises, ou gagnées par la diplomatie, en Italie centrale et méridionale. Capoue, dont Hannibal avait voulu faire le pivot et l'exemple de sa politique italienne, investie par six légions, fit en vain appel au Carthaginois et dut se rendre en 211. Tarente était perdue en 209, et avec elle l'espoir de redonner à Carthage la maîtrise des eaux territoriales dans la région. Hannibal, qui avait cru régner sur l'Italie du Sud, était en fait prisonnier de la Calabre.

A Rome, où l'on ne manquait pas de bons stratèges, on avait compris dès le début de la guerre qu'à défaut de pouvoir vaincre aisément Hannibal sur le sol italien, il fallait tarir les sources vives de son entreprise en ses lointains arrières. C'est-à-dire en Espagne, où le sort des armes fut longtemps indécis. En 215, Hasdrubal Barca avait été mis en déroute par l'armée des Scipions au sud de l'Èbre. Mais

Carthage avait réagi en rassemblant douze mille fantassins, quinze cents cavaliers et soixante navires de guerre qui, d'abord destinés au théâtre d'opération italien, furent acheminés sur l'Espagne sous le commandement de Magon, le troisième fils d'Hamilcar Barca. A la fin de l'année 212, les deux armées de Publius et de Cnaeus Scipion furent massacrées avec leurs chefs. Deux ans plus tard, Publius Cornelius Scipion rejoignait cette Espagne où son père et son oncle venaient de tomber. Le futur Africain avait alors vingt-cinq ans, mais depuis sa prise de toge virile, huit ans auparavant, il avait participé à la plupart des grandes rencontres avec les troupes d'Hannibal : le Tessin, la Trébie, Cannes. Il s'était familiarisé sur le terrain avec la tactique et la manœuvre du chef punique, et il allait vite révéler un génie stratégique égal au sien. L'homme avait de plus, en dépit de sa jeunesse, un étonnant souci de son image : il n'entreprenait rien, que ce fût en public ou en privé, sans aller se recueillir au Capitole, et cette habitude, qui rappelait peut-être aux Romains le personnage de Numa, le roi thaumaturge, avait fait naître la croyance qu'il était d'origine divine; certains le disaient même issu d'un serpent monstrueux qu'on avait parfois entrevu dans le lit de sa mère (Tite-Live, XXVI, 19, 5-7). Scipion laissait dire, et entretenait le mystère. A peine arrivé en Espagne, il s'empara de Carthagène, des trésors, des machines et des équipements que la capitale barcide renfermait, et des navires mouillés dans le port.

Au printemps de l'année suivante, en 208, Scipion s'enfonça dans l'intérieur du pays, en direction de la haute vallée du Guadalquivir, pour mettre la main sur les mines d'or et d'argent qui avaient longtemps fait la richesse de Carthage. A l'est de Cordoue, il rencontra l'armée d'Hasdrubal Barca. Ce dernier, mis en difficulté, rompit l'engagement et réussit à s'échapper vers le nord. Passant le Tage, il se dirigea vers les Pyrénées qu'il franchit à leur extrémité occidentale, pour éviter le verrou romain en Catalogne (Tite-Live, XXVII, 19, 1). Exploit comparable à celui de son frère Hannibal, il était en vue des Alpes à la fin de l'hiver 208-207. Rome s'effrayait du renouvellement possible de l'expérience déjà faite dix ans auparavant, aggravée cette fois si les deux frères parvenaient à unir leurs forces en Italie centrale. Mais d'abord Hasdrubal perdit du temps à assiéger Plaisance, et le message par lequel il donnait rendez-vous à son frère aîné en Ombrie fut intercepté. Le consul C. Claudius Nero, chargé de retenir Hannibal dans le Bruttium, put ainsi détacher une partie de ses troupes auprès de son collègue M. Livius, qui devait barrer la route à Hasdrubal. Celui-ci, accablé par la conjonction de deux armées consulaires, fut écrasé et tué au combat sur le Métaure, non loin de Rimini. La situation devenait difficile pour Hannibal. Quatre ans plus tôt, en 211, le chef punique, que cette envie devait tarauder depuis Trasimène, avait, à la faveur d'une incursion dans le nord de la Campanie, puis dans le Latium, poussé jusqu'aux bords de l'Anio, à quelques kilomètres à l'est de Rome. Il y avait campé et même, avec deux mille cavaliers, il s'était avancé jusqu'à la porte Colline, battant avec sa troupe le pied des remparts (Tite-Live, XXVI, 11, 1-3). Ce but qu'il avait alors fugitivement touché devait lui paraître bien lointain en 207.

La fin de l'aventure

Car l'alliance avec Philippe V avait tourné court. Le roi de Macédoine devait faire front par ailleurs, en Grèce même ; il devait aussi faire face au roi de Pergame, et aux barbares qui s'en prenaient à ses frontières du Nord. En 206, il finit, en dépit de la convention d'assistance mutuelle passée en 215 avec les Puniques, par traiter avec Rome. Une ultime tentative pour venir au secours d'Hannibal fut faite par Carthage au printemps de l'année 205. Parti de Minorque avec trente navires et quinze mille hommes, Magon, son frère cadet, aborda en Ligurie et s'empara de Gênes et de Savone. Il trouva quelques appuis parmi les populations ligures et gauloises de Cisalpine, où il parvint à se maintenir deux années. Visiblement, on pensait à Carthage que, en continuant à faire peser la menace en Italie même, à la fois au nord et au sud, on fixerait les armées romaines et on les empêcherait d'aller porter la guerre en Afrique. Mais ce calcul avait déjà été déjoué : en 204, Scipion, à partir de ses bases siciliennes, avait débarqué une armée sur le territoire africain de Carthage. Après avoir échoué devant Utique et passé l'hiver non loin de là, aux *Castra Cornelia,* il était au printemps 203 victorieux aux *Campi Magni,* dans le bassin de la moyenne Medjerda, des troupes carthaginoises et de leurs alliés numides, dont il faisait prisonnier le chef, Syphax. Carthage en tirait les conséquences en rappelant peu après d'Italie Hannibal et Magon. Ce dernier, blessé, succombait pendant la traversée du retour.

CHAPITRE X

Le temps des épreuves et la fin de Carthage

La décision prise par Rome de porter la guerre en Afrique avait été longuement mûrie, et l'opération soigneusement préparée. Cette préparation avait nécessairement comporté des négociations avec les princes indigènes. En cette fin du IIIe siècle avant notre ère, si l'on fait ici abstraction du Maghreb occidental, c'est-à-dire du Maroc actuel, où s'étendait un royaume maure, deux royaumes se partageaient l'Afrique du Nord centrale, de la Moulouya, à l'ouest, aux marches du territoire africain de Carthage, à l'est (fig. 237). Le plus important des deux, en ces années immédiatement antérieures à la fin de la guerre d'Hannibal, était le royaume occidental, celui des Numides masaesyles, dont le roi, Syphax, avait sa capitale à Siga (Takembrit), en Oranie. Sur une hauteur dominant la ville, Syphax – ou son successeur Vermina – avait fait construire un mausolée fouillé et publié récemment (F. Rakob, 1979, pp. 149-157), proche par son plan et par son élévation, mais en plus sobre, du « mausolée B » de Sabratha *(supra,* p. 331) (fig. 238). A l'extrémité orientale de son royaume, Syphax avait une seconde capitale, Cirta (Constantine), même s'il apparaît que les possessions masaesyles à la limite du territoire punique étaient à cette époque des acquisitions récentes (J. Desanges, 1978a, p. 646). L'autre royaume numide était celui des Massyles, d'étendue beaucoup plus restreinte, avec une façade maritime probablement très étroite, entre la presqu'île de Collo, en Algérie, et la Khroumirie, dans la zone littorale nord-ouest de la Tunisie actuelle. On voit parfois dans le Médracen, au nord-est de Batna, dont nous avons signalé plus haut le décor architectural *(supra,* p. 328), le mausolée de la dynastie des Massyles (G. Camps, 1973, p. 516). A l'époque où nous nous situons, Massinissa venait, en 206,

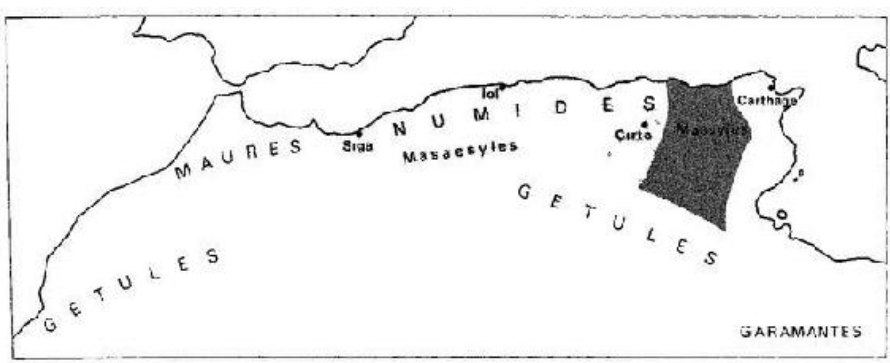

Fig. 237. -

Le royaume numide masaesyle de Syphax (en grisé clair) et le royaume massyle (en grisé foncé), dont Massinissa hérita à la fin du IIIe siècle.

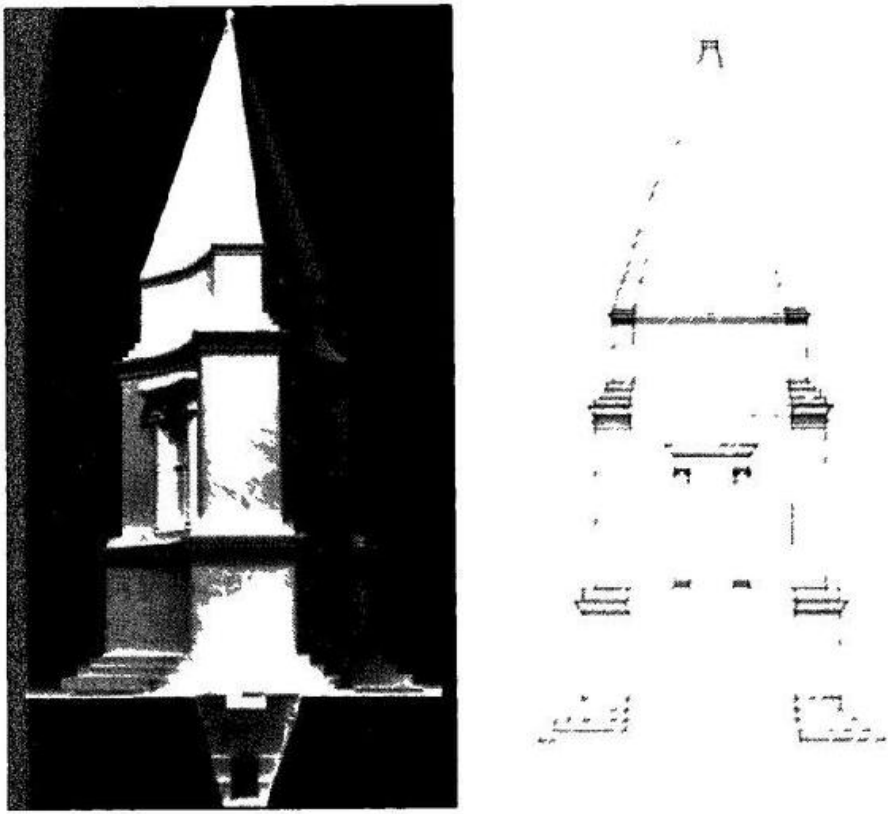

Fig. 238. -

Le mausolée numide de Siga (restitution et maquette).

de succéder à son père Gaia à la tête de ce royaume massyle pour un règne qui allait durer plus d'un demi-siècle.

Sous le regard des princes numides

Comme on peut bien le penser, ces princes indigènes n'étaient pas restés spectateurs passifs de la lutte entre Rome et Carthage. Ils avaient pris parti pour l'une ou pour l'autre, avec des fidélités successives. Le roi massyle, Gaia, avait fourni à Carthage des troupes qui avaient été acheminées en Espagne, sous le commandement de son fils Massinissa, qui y guerroya aux côtés des Puniques entre 212 et 206. Massinissa avait ainsi eu l'occasion d'assister en Espagne à la ruine de la puissance carthaginoise ; sentant tourner le vent, à la suite de la lourde défaite subie par l'armée punique à Ilipa, au nord de Séville, il sollicita de Scipion une entrevue qui eut lieu à Gadès. Il offrit son aide au général romain au cas où Rome porterait la guerre en Afrique. Scipion, qui avait pu mesurer la valeur de la cavalerie massyle, accepta l'offre. Quant à Massinissa, son père était mort sur

ces entrefaites et il dut rentrer précipitamment dans son royaume pour défendre ses droits à la succession. Il triompha de ses rivaux, mais, attaqué par Syphax, il lui fallut partir un temps en exil.

De son côté Syphax, après s'être pendant plusieurs années tourné vers les Romains, dans la pensée qu'ils l'aideraient à s'affranchir de la tutelle punique, avait fini par se laisser gagner à l'alliance avec les Carthaginois. Durant l'été 206, Scipion, accompagné de Laelius, avait fait la traversée de Carthagène à Siga, sur deux quinquérèmes, pour aller voir le roi masaesyle. Arrivé en vue du port de Siga, sur l'embouchure de la Tafna, il était tombé sur les trirèmes d'Hasdrubal, fils de Giscon, qui après la défaite d'Ilipa s'était embarqué à Gadès pour rentrer à Carthage et avait fait escale à Siga. Syphax invita les adversaires à partager son hospitalité. Hasdrubal sortit de cette rencontre inattendue plus impressionné encore par Scipion que ne le fut Syphax. Avec un tel homme, disait-il, « les Carthaginois devaient moins rechercher comment ils avaient perdu l'Espagne que se demander comment garder l'Afrique ! » (Tite-Live, XXVIII, 18, 9). Scipion, lui, regagnait Carthagène en pensant s'être acquis l'alliance du roi numide. Il se trompait. Syphax avait été flatté de jouer les bons offices, mais il ne se souciait pas de se mettre à dos Carthage, dont la puissance intacte en Afrique même était toujours redoutable, et dont il était devenu le voisin immédiat après avoir, profitant des difficultés de Massinissa, annexé le royaume massyle. Quant aux Carthaginois, il leur importait, devant l'imminence de la guerre sur leur sol, de conserver l'amitié du roi numide. Cette amitié fut scellée par le mariage qui unit, vers la fin de l'année 205, le roi masaesyle, père d'enfants déjà adultes et vieillissant, et la fille d'Hasdrubal, Sophonisbé – en réalité Sophoniba, comme on lit dans les meilleurs manuscrits de Tite-Live, transcrivant le punique Çafonbaal, « celle que Baal a protégée ». Jeune, belle, instruite, musicienne, dotée d'autant d'esprit que de charme, Sophonisbé avait tout pour séduire un homme et le retenir. Elle enchaîna Syphax, comme un peu plus tard elle captivera Massinissa, lorsqu'en 203 celui-ci s'emparera du palais de Cirta, aussitôt conquis par elle, « amore captivae victor captus », comme le dit joliment Tite-Live (XXX, 13, 18), au point de la faire périr par le poison plutôt que de la perdre en la remettant à Scipion, et avec le consentement de cette Orientale, qui préféra la mort à une vie de captive dans le camp des ennemis mortels de son pays. Célébrée par les peintres de l'âge classique européen, Sophonisbé doit à Tite-Live d'avoir sa place dans la galerie des femmes d'exception qui jalonnent l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord, de Didon à la Kahéna.

Rappelé par le sénat de Carthage après le désastre subi aux « Grandes Plaines », Hannibal retrouvait au début de l'automne 203 une Afrique qu'il avait quittée enfant et qui lui était devenue assez largement étrangère. Il se méfiait aussi des sénateurs carthaginois, trop souvent dominés par la faction politique dirigée par le vieil ennemi de sa famille, Hannon, qu'il considérait, à cause de sa lâcheté, de sa jalousie et de ses entreprises de dénigrement, comme le véritable responsable de son échec final en Italie. De fait, le sénat de Carthage n'avait pas attendu le retour d'Hannibal pour engager des négociations avec Scipion, par l'intermédiaire de plénipotentiaires envoyés à Tunis au camp du général romain. Hannibal débarqua à Leptis Minor

(Lemta) et demeura en Byzacène pour prendre ses quartiers d'hiver, près d'Hadrumète (Sousse) (fig. 239). Il prenait ainsi ses distances vis-à-vis du gouvernement de Carthage, tout en en mettant assez entre ses forces et l'armée de Scipion pour conserver dans l'immédiat entière liberté de manœuvre. De plus, le chef punique, en cette partie côtière de la Byzacène, était en pays de connaissance : sa famille, on l'a vu, y possédait des propriétés, et sa sécurité personnelle y était assurée.

L'affrontement d'Hannibal et de Scipion l'Africain

Au printemps 202, un coup de main carthaginois sur des navires de ravitaillement romains échoués à la suite d'une tempête sur la côte

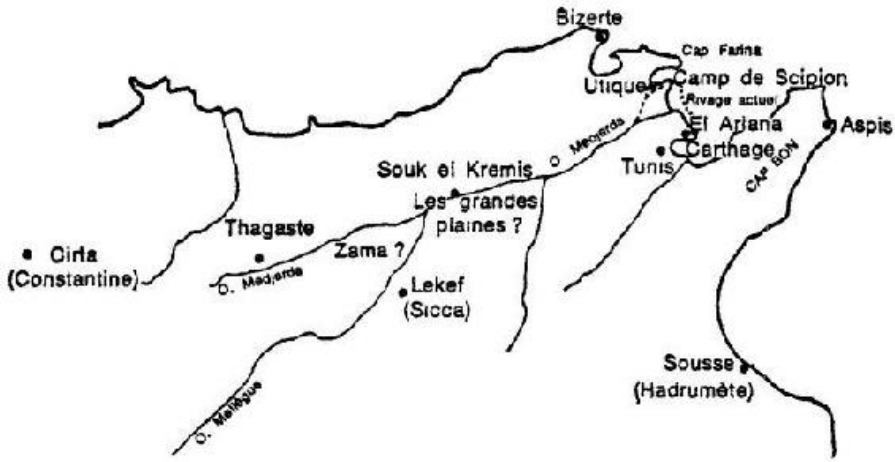

Fig. 239. -

Le théâtre des opérations africaines de la fin de la deuxième guerre punique.

ouest du cap Bon, suivi de l'attaque par des navires de guerre puniques du vaisseau qui transportait les négociateurs de Scipion, mirent brutalement un terme – visiblement voulu par la fraction belliciste du sénat de Carthage – aux pourparlers de paix engagés depuis plusieurs mois. Hannibal quitta ses quartiers d'hiver et fit mouvement vers l'ouest, pour aller établir son camp à cinq journées de marche, près de Zama (Polybe, XV, 5, 3 ; Tite-Live, XXX, 29, 2). Sans doute – car il y avait dans la région deux localités homonymes assez proches – la cité qu'on appellera à l'époque romaine Zama Regia, maintenant Jâma, à trente kilomètres au nord de Maktar (G.-Ch. Picard, 1967, pp. 204-205). Hannibal fit savoir à Scipion qu'il souhaitait s'entretenir avec lui. Le général romain attendit d'être rejoint par Massinissa et ses dix mille cavaliers numides pour accepter cet entretien en position de force. Rien ne permet de douter de l'historicité de la rencontre, même si l'on ne peut prendre pour argent comptant la restitution – traditionnelle dans l'historiographie antique – des propos tenus à la veille de leur confrontation par les deux plus

grands chefs de guerre de l'époque (Polybe, XV, 6-8 ; Tite-Live, XXX, 30-31). On en retiendra du moins qu'Hannibal était prêt à renoncer à toutes les possessions territoriales de Carthage hors d'Afrique, et à toute tentative pour les reconquérir, pour sauver la flotte de guerre de sa patrie. Scipion refusa, rendant le combat inévitable.

On était à la fin de l'été ou au début de l'automne de cette année 202. Le choc eut lieu dans la plaine de Siliana, et l'on peut, pour le récit de ses différentes phases, faire confiance à Polybe (relayé par la suite en latin par Tite-Live), qui connaissait personnellement C. Laelius, le lieutenant de Scipion, qui était à Zama à la tête d'une aile de cavalerie. Hannibal disposait d'une infanterie un peu supérieure en nombre à celle de l'adversaire : cinquante mille hommes, selon Appien *(Libyca,* 40), qui n'est toutefois pas le guide le plus sûr; mais sa cavalerie était inférieure à celle de Massinissa, l'allié de Scipion. Ce dernier, redoutant la charge des éléphants – Hannibal avait retrouvé en Afrique quatre-vingts de ces pachydermes –, avait imaginé de percer les trois lignes sur lesquelles était disposée son infanterie de couloirs perpendiculaires au front, de manière à canaliser cette charge et à ménager des échappatoires à ses soldats. Laelius et la cavalerie italienne avaient été placés à l'aile gauche, Massinissa et ses Numides à droite. La tactique de Scipion réussit au-delà de toute espérance. Les éléphants s'engouffrèrent pour la plupart dans les couloirs et traversèrent le champ de bataille en profondeur sans grand mal pour les lignes romaines. De même, le combat d'infanterie ne se déroula pas selon les prévisions d'Hannibal : le chef punique avait espéré désorganiser et briser les forces romaines par les coups de boutoir de sa puissante première ligne, composée des mercenaires, puis de la seconde, qui rassemblait les Carthaginois et les Libyens, avant d'achever leur déroute par l'engagement de ses vétérans, qu'il avait d'abord gardés en réserve (Polybe, XV, 12, 7). Mais Scipion réussit à réorganiser son front en ordonnant à ses principes et à ses *triarii,* encore intacts, d'aller se porter à la hauteur des soldats de première ligne, les *hastati.* Surtout, la cavalerie romaine, très supérieure en nombre, avec l'appoint des Numides, qui avait en un premier temps bousculé les cavaliers puniques et les avait poursuivis au loin pour les empêcher de retourner au combat, tomba alors sur les flancs et les arrières d'Hannibal. Ce fut un massacre et une débandade. Le chef punique, avec une faible escorte de cavaliers, ne s'arrêta pas dans sa fuite avant d'avoir atteint Hadrumète.

Les suites de Zama : le suffétat et l'exil d'Hannibal

Pas plus que quinze ans auparavant Hannibal n'avait eu réellement l'intention de tenter de s'emparer de Rome, Scipion n'avait en tête de détruire Carthage, bien que selon la tradition le débat à ce sujet fût déjà ouvert à Rome. Ce que le Sénat romain voulait, c'était empêcher la répétition à l'avenir de l'aventure commencée en 218 à partir du royaume barcide en Espagne. Il s'agissait de contenir Carthage en la confinant en Afrique, en la tenant bridée même sur ses terres à l'ouest par le royaume numide. La paix consécutive à la défaite de Zama fut

donc conclue en 201 selon des clauses aggravées par rapport à ce qui avait été envisagé lors des pourparlers de 203 : Carthage demeurait un État indépendant et gardait son territoire africain jusqu'aux *Fossae Punicae,* mais devait restituer à Massinissa son royaume et toutes les terres contrôlées par ses ancêtres massyles. Militairement, la cité punique avait les mains liées : elle s'engageait à ne pas faire la guerre en Afrique, ni ailleurs, sans l'accord du peuple romain; elle devait remettre ses éléphants et ne plus en acquérir d'autres ; abandonner tous ses vaisseaux longs (c'est-à-dire de guerre), sauf dix (au lieu de vingt dans les premiers pourparlers). Elle devait enfin s'acquitter d'une indemnité qui, d'abord fixée à cinq mille talents en 203, passait à dix mille talents, payables en cinquante annuités. La flotte carthaginoise fut emmenée au large sur ordre de Scipion et incendiée aux yeux de tous. Mais ce fut un peu plus tard le paiement de la première annuité du tribut qui frappa le plus les esprits, au Conseil des Anciens. Les lamentations de ceux qu'il considérait comme des boutiquiers arrachèrent à Hannibal un rire amer : c'était, leur dit-il, quand les armes furent confisquées, quand les navires furent brûlés, quand la cité fut mise sous tutelle politique, qu'il fallait pleurer ; il était à craindre, ajoutait-il, que les sénateurs carthaginois ne s'aperçussent sous peu qu'en se lamentant sur cette perte d'argent ils avaient versé des larmes sur le plus léger de leurs malheurs (Tite-Live, XXX, 44, 4-11).

La suite, on le verra, devait donner raison à Hannibal. Quant à lui, il ne prit pas sa retraite après la paix de 201. Il semble, si l'on en croit Cornelius Nepos *(Hannibal,* VII, 1-4), qu'il resta à la tête de l'armée que Carthage était autorisée par le traité à conserver pour la défense éventuelle de son territoire, et l'on a vu qu'il aurait employé ses vétérans, transformés en agriculteurs, à développer les olivettes dans le Byzacium (*supra,* p. 297). A Carthage, la défaite avait donné lieu à une fermentation politique qui se traduisait plus particulièrement par l'irritation populaire contre une oligarchie accusée tout à la fois d'incurie et de prévarication dans la conduite des affaires publiques. Hannibal fut élu suffète pour l'année 196, en compagnie d'un collègue dont l'histoire n'a pas retenu le nom.

La première chose qu'il fit fut de convoquer un magistrat auquel Tite-Live (XXXIII, 46, 3) donne le nom de *quaestor,* c'est-à-dire un personnage chargé de l'administration des finances. Celui-ci, qui était de la faction opposée à Hannibal, et qui n'avait en principe de compte à rendre qu'au Conseil des Anciens, refusa d'obéir à l'ordre du suffète. Compte tenu de la séparation des pouvoirs, il estimait que sa position était forte, d'autant plus qu'à l'expiration de sa charge il devait entrer dans l'ordre des juges – le conseil des Cent ou Cent-Quatre – dont il serait l'un des membres inamovibles, et puissants. Hannibal le fit arrêter et traduire devant l'Assemblée du peuple, qui le déposa et vota, à l'instigation d'Hannibal, une loi décidant qu'à l'avenir les juges seraient élus pour un an seulement et ne seraient pas immédiatement rééligibles (Tite-Live, XXXIII, 46, 6-7). Ce faisant, le suffète avait court-circuité le Sénat, qui aurait dû normalement se prononcer sur cette réforme avant le peuple, et porté un coup très dur à une véritable caste. Cette attaque politique fut doublée d'une autre, financière. Hannibal se fit rendre compte par le menu de l'état des

finances publiques : des recettes, c'est-à-dire du produit des impôts et des taxes sur les marchandises, et des dépenses auxquelles ces recettes devaient être affectées. Cette enquête budgétaire ayant mis en évidence les pertes que l'État carthaginois subissait du fait des malversations et des rapines des oligarques, le suffète déclara devant l'Assemblée du peuple que la République n'avait pas besoin d'imposer les citoyens pour remplir vis-à-vis du Sénat romain les obligations nées de la défaite : il suffisait de faire rentrer dans les caisses publiques les sommes détournées (Tite-Live, XXXIII, 47, 1-2). C'est-à-dire de faire rendre gorge aux prévaricateurs.

On imagine les haines que ces restitutions forcées valurent à Hannibal. Des émissaires envoyés de Carthage à Rome vinrent y accuser le suffète d'entretenir des relations secrètes avec le roi Antiochus de Syrie, alors hostile à Rome. En dépit des répugnances de Scipion l'Africain, qui jugeait indigne de sa patrie de se mêler des querelles de la politique intérieure carthaginoise, le Sénat romain envoya trois de ses membres à Carthage pour mettre Hannibal en accusation devant son propre Conseil des Anciens. C'était l'été de l'année 195 : l'ancien suffète était sorti de sa charge annuelle, et se trouvait donc vulnérable. Il ne fut pas dupe des bruits qu'on fit courir pour donner le change à l'arrivée des trois sénateurs romains, selon lesquels ils seraient venus pour régler des litiges entre Massinissa et les Carthaginois (Tite-Live, XXXIII, 47). Il avait prévu cette éventualité et sortit discrètement de la ville, avec seulement deux serviteurs. Le lendemain, il était en sûreté dans l'un de ses domaines de la côte du Byzacium, entre Thapsus et Acholla. Là, un navire l'attendait, qui le mena à Cercina (île Kerkenna), puis de là à Tyr : ce n'était que la première étape d'une longue errance, mais quasi symboliquement le plus grand homme de Carthage trouvait un premier refuge dans cette mère patrie phénicienne d'où Didon était partie plus de six siècles auparavant.

La prospérité revenue de Carthage

Les biens d'Hannibal furent confisqués et sa maison fut rasée. Pourtant, ce que l'archéologie retient de la cité punique en ces premières années du IIe siècle avant notre ère, ce ne sont pas des images de destruction, mais bien de construction. Non pas des images de marasme, mais bien des images de prospérité. On ne reviendra pas ici, si ce n'est pour un bref rappel, sur la surprenante vitalité dans le développement urbain dont font preuve les aménagements qui sont de façon certaine assignables à cette époque, en particulier tout le quartier de la pente sud et sud-ouest de la colline de Byrsa. On en a souligné plus haut les évidences chronologiques ; on a observé le caractère standardisé de cet habitat construit sur des terrains encore vacants à cette date tardive pour une occupation résidentielle, et suggéré que le « promoteur» de ces logements «normalisés» pourrait bien n'être autre que le suffète de l'année 196 *(supra,* p. 175). Simple hypothèse, bien sûr. Beaucoup plus troublant est le constat fait par les archéologues britanniques qui ont travaillé sur les vestiges du port de

guerre dans l'« îlot amiral» de la lagune circulaire. On a vu *(supra,* p. 196) que la chronologie qu'ils retiennent pour l'aménagement monumental correspondant à la célèbre description d'Appien *(Libyca,* 96) repose, de façon, il faut le redire, assez fragile, mais qu'il n'y a pas lieu de contester, sur quelques tessons de poterie qui datent cet ensemble de cales sèches, ou du moins leur dernier réaménagement, de peu d'années avant la destruction de Carthage en 146. Comme si, quelques décennies après la paix de 201, Rome n'avait plus contrôlé ni fait respecter l'interdiction imposée à la cité punique de ne pas armer plus de dix vaisseaux longs. Il y a bien, dans nos sources, cette velléité des Carthaginois dénoncée vers 170 au Sénat de Rome par Gulussa, un des fils de Massinissa, d'équiper une grande flotte, sous prétexte de l'offrir aux Romains, en principe alors leurs alliés, avec l'arrière-pensée de la retourner finalement contre eux ; mais Tite-Live (XLIII,3) rapporte la chose sans trop y croire. Dans cette apparente distorsion entre le témoignage des textes et celui de l'archéologie, s'ouvre une de ces béances qui donnent souvent quelque vertige à l'historien de l'Antiquité.

Quoi qu'il en soit de cet irritant problème des ports, il est certain que Carthage ne tarda pas à retrouver une réelle prospérité, au point qu'elle put, au bout de dix années, proposer à Rome, qui refusa, de s'acquitter par anticipation des indemnités de guerre échelonnées sur cinquante ans (Tite-Live, XXXVI, 4, 7). Évoquant ces années du début du IIe siècle, Appien (*Libyca,* 67) insiste sur les progrès économiques de Carthage et sur son accroissement démographique durant la période qui suivit, où son pacifisme forcé lui permit de bénéficier à plein de ses diverses productions, notamment agricoles. Les deux pays étaient sortis épuisés de la longue « guerre d'Hannibal » ; mais tandis que Rome continuait à guerroyer contre Philippe de Macédoine, contre Antiochus de Syrie, contre Persée, Carthage pouvait investir dans des activités lucratives l'argent naguère encore dépensé pour armer des flottes de guerre, pour recruter des mercenaires, pour entretenir des armées. C'est la revanche ordinaire des vaincus.

L'importance des approvisionnements céréaliers consentis par Carthage au profit de Rome, à sa demande et moyennant finances, ainsi que pour la subsistance des armées romaines en campagne, témoigne de la capacité de l'agriculture punique à dégager de gros surplus exportables, durant cette période. En 200, ce furent deux cent mille boisseaux de blé qui furent expédiés à Rome, et autant en Macédoine, pour l'intendance du corps expéditionnaire romain (Tite-Live, XXXI, 19, 2). Dix ans plus tard, en 191, des quantités beaucoup plus importantes (dont cinq cent mille boisseaux d'orge destinés à l'armée romaine) sont sollicitées par des envoyés du Sénat, et fournies par Carthage, qui se donne même les gants de vouloir le faire gratuitement, ce que le Sénat romain refusa (Tite-Live, XXXVI, 4, 9). En 171, des députés carthaginois se rendent à Rome pour annoncer que pareil contingent d'orge et en outre un million de boisseaux de blé sont prêts à être expédiés ; ils seront, sur ordre de Rome, transportés en Macédoine (Tite-Live, XLIII, 6).

Sur le plan des pratiques commerciales ordinaires, un texte littéraire datable du début du IIe siècle atteste, s'il en était besoin, que les affaires continuaient et que le négoce privé carthaginois était toujours

présent en Italie. Le *Poenulus* (« Le Carthaginois ») est une « palliata », qui emprunte son thème au répertoire grec, mais les dialogues de cette comédie sans doute représentée vers 190 avant notre ère indiquent clairement que les Romains de l'époque avaient une connaissance directe et familière des commerçants puniques. Celui que Plaute met en scène sous le nom passe-partout de Hannon est croqué sans hostilité foncière, simplement avec la verve gouailleuse qu'ont toujours excitée les mercantis étrangers, surtout de la part de ceux qui jalousent secrètement leur savoir-faire. Hannon est un *gugga* (sobriquet générique sûrement péjoratif), qui porte des anneaux aux oreilles et se présente, comme ses esclaves, vêtu d'une tunique sans ceinture (le mot *tunica,* soit dit en passant, est un emprunt certain au punique). En bon Carthaginois, il sait toutes les langues tout en feignant de ne pas les savoir *(Poenulus,* v. 112), et s'exprime donc de propos délibéré d'abord en punique, ce qui nous vaut une trentaine de lignes d'un sabir dans lequel on a reconnu, parfois non sans peine, la langue alors parlée à Carthage telle qu'elle était perçue par des oreilles latines (M. Sznycer, 1967). On savait certainement du punique à Rome à cette époque, ne serait-ce qu'au contact des nombreux esclaves carthaginois procurés par les prises de guerre – l'auteur comique de la génération suivante, Térence, était probablement l'un d'entre eux –, même si les à-peu-près de Milphion, dans son essai de dialogue avec le vieux « gugga », ne donnent qu'une piètre idée de cette connaissance pratique : en fait, tout ce que Milphion sait dire, c'est « Avo » (« Salut »), en quoi il ne s'écarte guère du latin « Ave », qui signifie la même chose, et qui vient lui aussi du punique *(Poenulus,* v. 977 et suiv.).

Business as usual, aurait pu dire Hannon, mais en grec, la langue commerciale de l'époque. On aimerait savoir ce qu'il venait vendre outre-mer. «Des cuillers, des tuyaux et des noix », dit ce plaisantin de Milphion *(Poenulus,* v. 1014), qu'il ne faut pas croire, car nous savons qu'au lieu de traduire les mots prononcés par Hannon, qu'il n'entend guère, il se contente, pour donner le change, de les transcrire par des mots latins qui leur ressemblent phonétiquement ! (M. Sznycer, 1967, p. 134). Des animaux sauvages pour les jeux donnés à Rome, des peaux, des laines, des métaux (étain et argent, principalement), des salaisons, des produits agricoles (cire et miel, fruits et légumes) sont des marchandises plus probables. Arrêtons-nous à l'une d'entre elles, dont les textes parlent peu, mais que l'archéologie atteste à foison, car elle est de toutes ces productions la seule qui soit indestructible, la céramique.

La céramique punique tardive

On a vu plus haut que la céramique punique, qui fut toujours très performante dans le domaine des grands conteneurs (amphores à huile et à vin), couvrait mal certains besoins. Dès la haute époque, en particulier, des produits importés, d'abord de Grèce et notamment de Corinthe, d'Étrurie ensuite, ont concurrencé les céramiques locales pour le service des boissons et aussi pour le conditionnement des huiles parfumées (*supra,* p. 75). Puis, à partir du V^e^ siècle, la

céramique attique, à figures rouges, et plus souvent à vernis noir sans figures, a imposé sa qualité aux ménagères puniques dans le domaine aussi des bols, des coupes et des assiettes. A l'usage, cette poterie à parois fines et donc légère, résistante et « sonnante », avec un vernis difficile à rayer et à entamer, se révélait supérieure à la poterie locale courante, plus lourde et plus poreuse. Cette céramique attique qui arrivait à Carthage jusqu'au milieu du IVe siècle était nécessairement un produit assez coûteux; non point qu'il fût très luxueux en soi, mais parce qu'il parvenait à destination au terme d'un circuit assez long, probablement ponctué d'intermédiaires commerciaux. Le relais en fut pris à partir du IIIe siècle par des importations moins lointaines. Des réexamens très attentifs des céramiques trouvées à Carthage et dans les sites puniques africains, et datant de cette époque, ont ruiné l'idée très longtemps admise que la Grande-Grèce (Sicile et Italie du Sud) était devenue à l'époque hellénistique le principal fournisseur de Carthage en ce domaine (J.-P. Morel, 1980, pp. 29-75). Les céramiques provenant de cette aire étaient largement concurrencées par des importations plus occidentales, comme celles des céramiques grises des côtes ibériques, notamment d'Ampurias, en Catalogne, que les Puniques étaient bien placés pour se procurer à des prix avantageux. Ils développaient en même temps chez eux la fabrication d'une vaisselle à pâte dure et bien cuite, couleur brique à la fracture, d'aspect souvent grisâtre en surface, bien représentée sous la forme de petites marmites, et de poellons à couvercles, qui sont partout présents à l'époque hellénistique sur les sites méditerranéens, où ils apparaissent comme une production standardisée.

Dans ce domaine de la céramique, il faut se représenter le bassin occidental de la Méditerranée comme un « marché commun » largement ouvert même dans des contextes de situations conflictuelles, et où les interactions artisanales étaient monnaie courante. La présence industrielle et commerciale des Puniques y était importante. Les fouilles récentes de Carthage et parallèlement la grande activité des investigations archéologiques sur les sites de la côte ouest de l'Espagne ont abouti à une très sensible réévaluation de cette présence, grâce à l'identification comme produits du territoire africain de Carthage ou de l'« aire punicisante » au sens large du terme (Baléares, littoral ibérique occidental, Sardaigne, Sicile occidentale : Lilybée, Ségeste) de nombreux types de céramiques à vernis noir (fig. 240). Notamment, sur une période assez large comprise entre la fin du IVe siècle et le milieu du IIe, doivent être considérés comme productions de Carthage ou des zones qu'elle influençait culturellement quantité

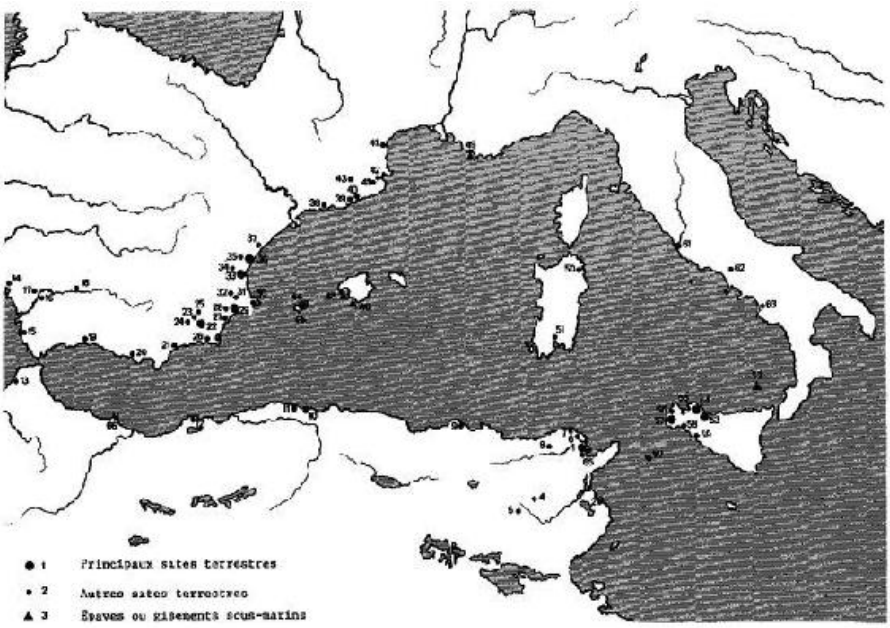

Fig. 240. -

Carte des sites de Méditerranée occidentale où sont attestées des céramiques à vernis noir puniques ou punicisantes (d'après J.-P. Morel). On notera sans surprise l'abondance de ces céramiques sur les côtes d'Espagne, mais aussi en Sicile et à Rome (n° 61).

d'exemplaires de ce qu'on appelle des «vases plastiques », c'est-à-dire des céramiques qui figurent des animaux (par exemple des dauphins, des chevaux ou des porcs) ou des personnages humains : on citera en particulier des représentations de Noirs (thème déjà en vogue dans la céramique grecque de l'âge classique) et des récipients en forme de pieds chaussés de sandales (J.-P. Morel, 1990). Des fragments de vases de ce type ont été retrouvés sur des sites d'Italie, et notamment à Rome, où ils étaient parvenus dans les caisses des « guggas » carthaginois. Carthage a aussi produit, sans doute à partir du milieu du III^{e} siècle (l'époque de la première «guerre punique»), une céramique à pâte ocre clair, dense et très homogène, à parois minces – surtout des formes d'assiettes à large marli et des petites boîtes cylindriques ou « pyxides » –, revêtue d'un beau vernis noir mat aussi solide et épais que le vernis noir attique que cette céramique avait évidemment l'ambition de faire oublier (c'est la « classe Byrsa 661 » de J.-P. Morel, 1982, pp. 53-54) (fig. 241).

En sens inverse, à partir des premières années du II^{e} siècle, venant d'Italie et plus précisément de la région de Naples, s'est déversé sur

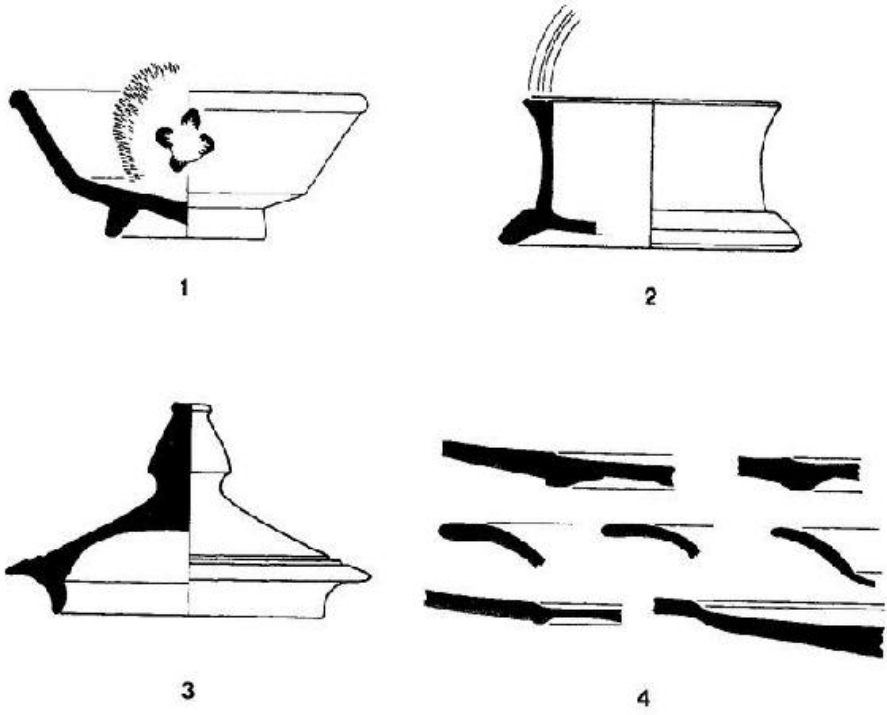

Fig. 241. -

Céramiques puniques à vernis noir. 1 : petit bol de la classe Byrsa 401; 2 : pyxide de la classe Byrsa 661; 3 : couvercle de la classe Byrsa 661 ; 4 : fragments de patères et d'assiettes de la classe Byrsa 661.

Carthage un flot d'importations de produits céramiques de bonne qualité, connus sous le nom de « céramique campanienne A » : ce terme désigne de la vaisselle – surtout des coupes, des plats et des bols – que sa pâte, ocre foncé, et son vernis, noir, mais souvent un peu bleuté, avec des reflets métalliques, permettent de distinguer aisément aussi bien de la céramique attique de la période précédente que de la production punique à vernis noir dont on vient de parler. Les fouilles françaises de ces dernières années sur la colline de Byrsa autorisent à situer au second quart du IIe siècle le « pic » de ces importations de céramique campanienne : au niveau qu'elles atteignent peu avant la chute de Carthage, les rues de ce quartier étaient littéralement jonchées de débris de cette vaisselle ainsi jetée sans façon quand elle était brisée et hors d'usage. Cette présence massive, qui n'est au demeurant pas exclusive de celle des produits locaux ci-dessus évoqués, ne doit pas être interprétée comme un fléchissement de la prospérité économique de Carthage à cette époque : dans ce flux d'échanges alors très actif entre l'Afrique du Nord et l'Italie centrale et méridionale, via la Sicile, les importateurs italiens ne faisaient sûrement pas de cadeaux à la métropole punique, qui compensait ses importations de produits fabriqués en exportant sa propre fabrication et ses excédents agricoles.

«Delenda est *Carthago!»*

A une date qui se situe en 153 ou 152 se rendit à Carthage une de ces ambassades romaines qui venaient de temps à autre s'y renseigner sur l'état des lieux ou arbitrer les conflits entre les Carthaginois et leurs voisins numides. En faisait partie Caton l'Ancien, alors âgé de 81 ans, mais qui était toujours au Sénat de Rome l'actif chef de file du parti d'une guerre préventive contre la métropole punique. Appien *(Libyca,* 69) et Plutarque *(Caton l'Ancien,* 26) racontent que, lors de leur mission, Caton et les autres ambassadeurs romains furent frappés par l'air de prospérité de Carthage et des campagnes avoisinantes. Par surcroît, selon Plutarque, Caton aurait trouvé la cité punique remplie de toutes sortes d'armes et toute bruissante de préparatifs guerriers ; des matériaux auraient même été réunis pour la construction d'une flotte (Tite-Live, *Épitomé du l. XLVII)*. C'est au retour de cette ambassade qu'à chaque séance du Sénat, et jusqu'à sa mort en 150, il reprenait comme un refrain cette formule par laquelle il ponctuait chacune de ses prises de parole, quelle que fût la question mise en délibéré : « Je suis par ailleurs d'avis qu'il faut détruire Carthage. » Et l'on connaît la légende selon laquelle, pour matérialiser ce qu'il ressentait comme une constante menace, il aurait une fois apporté à la curie une figue prétendument fraîche cueillie à Carthage trois jours auparavant, en ajoutant : « Eh oui, nous avons un ennemi si près de nos murs ! »

Que cette insolente santé de la vieille ennemie africaine ait inquiété et sans doute irrité les milieux d'affaires et les commerçants italiens n'est guère douteux. Il n'est pas certain cependant que ces jalousies et ces inquiétudes aient été directement à l'origine de l'intervention décidée peu après la mort de Caton, en 150. Au Sénat romain en effet s'opposait au parti de la guerre un parti modéré, à la tête duquel était le propre gendre de Scipion l'Africain, P. Cornelius Scipio Nasica. On a prêté à ce grand personnage, qui avait exercé les plus hautes magistratures, une philosophie politique d'une très grande hauteur de vue, selon laquelle il était nécessaire à une grande nation d'accepter la coexistence avec un ennemi extérieur assez puissant et exerçant par son existence même une pression suffisante pour maintenir sa cohésion propre et la sauver du risque de désagrégation interne et d'une possible révolution. Mais il se pourrait bien que ces idées, dont l'inspiration est issue de certains courants de la pensée politique grecque, et qu'on voit circuler encore dans le *De Republica* de *Cicéron,* aient été attribuées à Nasica après coup, et peut-être à l'époque où les Gracques, nous le verrons, se sont attachés à un premier essai de renaissance de la cité détruite (Cl. Nicolet, 1978, p. 626). Dans sa *Cité de Dieu* (I, 30), au début du V^e^ siècle de notre ère, saint Augustin, très sensible au passé préromain de Carthage, prêtait encore à Scipion Nasica d'avoir prédit les maux – au premier rang desquels les guerres civiles qui lui seraient fatales –, qu'une trop grande sécurité extérieure ne manquerait pas de valoir à la république romaine. Ce que prouvent au moins ces débats, rapportés par nos sources, de Diodore à Plutarque, c'est que l'attitude à tenir vis-à-vis de Carthage divisait le Sénat romain, et aussi qu'au sein de ce sénat le problème était envisagé dans le cadre d'ensemble de la politique extérieure de Rome (M. Dubuisson, 1989, pp. 283-285).

Cependant, les craintes d'un possible relèvement de l'ennemi terrassé par Scipion l'Africain finirent par l'emporter. En 151, la dernière des cinquante annuités de l'indemnité due aux termes du traité signé en 201 fut acquittée par Carthage, qui se débarrassait ainsi du dernier fardeau qui pesait encore – de plus en plus légèrement – sur son essor économique. Il ne restait plus aux partisans de la guerre qu'à trouver un prétexte, qui de fait se présenta lorsque l'année suivante, en 150, les Carthaginois, excédés par un nouvel empiétement des Numides sur leur territoire africain, se résolurent à une contre-attaque.

On se souvient qu'une des clauses du traité de 201 interdisait à Carthage de faire la guerre – même une guerre purement défensive – sans l'accord du peuple romain. Lié par cette clause, le sénat de Carthage avait dû, à plusieurs reprises dans les décennies précédentes, demander l'arbitrage de Rome dans les différends qui l'opposaient à Massinissa. En particulier, un texte de Polybe (XXXI, 21) – à préférer à Tite-Live, XXXIV, 62, qui situe ces événements en 193, c'est-à-dire à une date sensiblement trop haute – nous apprend que dans les années 165-162 Massinissa ravagea la région des *Emporia,* ces villes portuaires de la Petite Syrte, entre le golfe de Gabès et Leptis Magna, que les Carthaginois considéraient depuis des siècles sinon comme territoire sous leur administration directe, du moins comme comprises dans leur zone d'influence. Rome, alertée, resta sourde aux doléances de Carthage et laissa faire le roi numide. Une dizaine d'années plus tard, poussant son avantage, Massinissa s'en prit à la région des Grandes Plaines et au territoire carthaginois appelé Thusca, soit une vaste et riche contrée entre le cours moyen de la Medjerda et l'oued Siliana. Une nouvelle fois, les Carthaginois implorèrent le Sénat romain, qui finit par dépêcher en Afrique cette ambassade où nous avons vu que figurait Caton l'Ancien, laquelle se retira sans avoir tranché. A bout de patience, la cité punique porta au pouvoir, en 151-150, des représentants du parti populaire, plus enclin que l'oligarchie à la résistance. Une armée punique, commandée par Hasdrubal le Boétharque (« commandant des troupes auxiliaires »), s'en vint affronter les Numides pour la défense d'une ville nommée Oroscopa dont la situation reste inconnue (Appien, *Libyca,* 70). Après un premier engagement indécis, les troupes d'Hasdrubal, cernées et réduites par la famine, durent se rendre et furent massacrées par traîtrise. Massinissa demeurait ainsi maître de ses nouvelles conquêtes, qui le menaient aux portes du pays de Carthage.

Mais le pire fut que Rome décida de prendre occasion de ce sursaut désespéré pour en finir avec sa vieille ennemie. Les derniers succès de Massinissa lui ont-ils alors fait craindre qu'il ne fût sur le point d'achever son dessein, patiemment avancé étape par étape depuis l'éviction de Syphax, de créer sur les ruines de Carthage un royaume indigène aux dimensions de la presque totalité du Maghreb actuel, avec lequel il aurait fallu compter? Il s'est trouvé des historiens pour voir dans un tel souci la cause de la troisième guerre punique. Mais on n'a pas manqué non plus de faire observer qu'en 150 le prince numide, alors âgé de 88 ans et à la veille de disparaître, ne pouvait guère compter sur ses héritiers – dans une succession qui s'annonçait aussi difficile que celle qui l'avait porté lui-même au pouvoir plus d'un

demi-siècle auparavant – pour réaliser une aussi grandiose entreprise (G.-Ch. et C. Picard, 1970, p. 285). En fait, il faut probablement élargir le champ de la vision aux dimensions du monde méditerranéen pour tenter de comprendre pourquoi Rome, après avoir ménagé Carthage pendant un demi-siècle, saisit le premier prétexte juridique venu pour mettre brutalement fin à la coexistence. En 168 s'était produit un événement majeur, la défaite à Pydna de Persée, roi de Macédoine, qui libérait définitivement les Romains de la hantise qu'ils avaient d'une éventuelle alliance de Carthage avec la monarchie antigonide. La fin du dernier grand royaume hellénistique marquait ainsi un véritable tournant dans l'histoire de cette période du monde antique, en faisant sauter le dernier verrou qui retenait encore l'impérialisme romain. Dans les années qui suivirent, et jusqu'en 152, les forces de Rome furent suffisamment occupées par les dures campagnes qui les mobilisèrent en Espagne contre les Celtibères. Deux ans plus tard, le Sénat avait les mains libres.

La « solution finale »

Rome décida la guerre, mais ne la déclara pas et masqua ses intentions. Cependant, à Carthage, on sut qu'en Italie on mobilisait; la peur l'emporta sur la fierté qui avait inspiré la résistance au prince numide ; Utique, qui sentit le vent tourner, fit défection et se plaça sous la protection de Rome. Hasdrubal, condamné à mort comme bouc émissaire, put s'échapper, mais l'oligarchie, menée par Hannon, revenait au pouvoir, décidait de s'en remettre à la « bonne foi » des Romains et dépêchait à Rome une ambassade qui y parvint au début de l'année 149.

Entre-temps, du côté romain, toutes dispositions avaient été prises pour la guerre ; les deux consuls, Manilius et Censorinus, avaient déjà concentré en Sicile le corps expéditionnaire et la flotte qui le transporterait bientôt en Afrique. A Rome, l'ambassade punique qui venait faire acte de soumission devant le Sénat s'entendit signifier que Carthage devait, pour gage de sa loyauté, remettre sous les trente jours trois cents otages aux consuls à leur quartier général, en Sicile.

C'est à Utique, où au printemps 149 les consuls venaient de s'installer avec leurs troupes, que la délégation punique apprit enfin quelles étaient les volontés de Rome : Carthage devait livrer toutes ses armes, toutes ses machines de guerre. Malgré les protestations du peuple, le sénat carthaginois obtempéra. Appien (*Libyca,* 80) – lequel suit Polybe, XXXVI, 6-7, qui donne les mêmes chiffres – a décrit le long charroi qui achemina de Carthage à Utique quelque deux cent mille pièces d'armement individuel et deux mille machines de jet, balistes et catapultes. Cela fait, il ne restait plus qu'à dévoiler aux Carthaginois désarmés l'ultime phase d'un plan soigneusement tenu secret. Elle fut notifiée à Utique à une députation formée de trente des principaux personnages de la cité punique : les Carthaginois demeuraient libres de vivre selon leurs lois, à condition d'abandonner leur ville, que Rome avait résolu de détruire, pour aller s'établir là où

il leur plairait, pourvu que ce fût à quatre-vingts stades (c'est-à-dire à près de quinze kilomètres) au moins de la mer.

Un tel diktat équivalait à un arrêt de mort. Il était sans exemple dans l'Antiquité qu'une cité ait pu politiquement survivre à l'éradication de ce qui la constituait sur le plan du sacré : à la destruction de ses temples et de ses nécropoles, à la déportation de ses cultes, coup plus sûrement mortel que le déplacement de sa population. Mais ce déplacement lui-même, simplement matériel et profane, était la négation même de ce qui avait été pendant des siècles la vocation et la raison d'être de Carthage, cité maritime dont la puissance et la richesse tenaient aux antennes qu'elle lançait depuis ses ports à travers les mers. Certes, la sage exploitation de son territoire africain surtout depuis le IVe siècle avait diversifié ses ressources et accru son autonomie. Mais les Carthaginois pouvaient-ils raisonnablement se laisser gagner par les propos consolatoires que, selon Appien *(Libyca,* 86-87) leur tint le consul Censorinus : ils auraient eu tout intérêt à renoncer aux vieux démons de l'expansion ultramarine, qui dans le passé leur avait fait plus de mal que de bien? Ce n'est certes pas un hasard si au livre II de sa *République* c'est à Scipion Émilien, le destructeur de Carthage, que Cicéron prête le développement du thème dont les propos de Censorinus, tels qu'ils sont rapportés par Appien, n'étaient que le contrepoint (J. Heurgon, 1976, pp. 449-450). Romulus, dit Scipion, eut la sagesse de ne pas choisir pour Rome un emplacement maritime, qui n'eût point convenu à une cité fondée avec l'ambition de la durée et de l'empire sur le monde. Si les Carthaginois entendirent vraiment de tels propos de la bouche de Censorinus, ils ne purent que les ressentir comme une amère dérision. Privée de ses débouchés maritimes et repliée sur son seul territoire africain, Carthage était condamnée à n'être plus, au mieux, qu'une colonie agricole de Rome.

Si les consuls romains avaient espéré faire l'économie d'une guerre en persuadant les Carthaginois d'accomplir un suicide collectif, leur espérance fut déçue. A l'annonce du diktat de Rome, la fureur populaire succéda vite à l'abattement ; en furent victimes, outre les parlementaires porteurs de la terrible nouvelle, des sénateurs accusés de trahison et les marchands italiens qui se trouvaient à Carthage, et qui furent massacrés. On courut aux portes de la ville pour les fermer, pendant que le sénat carthaginois décrétait l'état de guerre et libérait les esclaves pour pouvoir les enrôler. Le « boétharque » du nom d'Hasdrubal, qui tenait la campagne avec une vingtaine de milliers d'hommes, fut prié d'oublier la sentence de mort portée contre lui et de diriger les opérations militaires en dehors de la ville, tandis qu'un général homonyme était chargé de la défense de la ville *intra-muros.* L'énergie du désespoir fit des prodiges : chaque jour, des arsenaux improvisés fabriquaient cent boucliers, trois cents épées, cinq cents javelots, mille traits pour les catapultes (Strabon, XVII, 3, 15 ; Appien, *Libyca,* 93). Les femmes de Carthage offrirent leur or et donnèrent, dit-on, leurs cheveux pour en faire des cordes pour les machines.

Les deux consuls romains sous-estimèrent sans doute cette héroïque détermination. Toujours est-il qu'ils ne se hâtèrent pas de mettre le siège devant une ville encore insuffisamment défendue. L'attitude de Massinissa ne les encourageait d'ailleurs pas à brusquer les choses ; le

vieux roi numide, qui devait mourir l'année suivante, voyait sans enthousiasme l'allié romain tirer à sa place les marrons du feu et ne se pressait pas de lui prêter main-forte. L'été de cette année 149 était arrivé lorsque la place fut enfin investie, Manilius recevant pour tâche d'en forcer les fortifications du côté de l'isthme, tandis que Censorinus se chargeait d'attaquer la partie en principe la plus faible de la grande enceinte, celle qui, au sud, reliait les défenses de l'isthme à l'entrée des ports en longeant la rive nord du lac de Tunis.

Le siège et les remparts de Carthage

Les généraux romains n'allaient pas tarder à s'apercevoir que s'emparer de vive force de Carthage, même désarmée par traîtrise, était une entreprise ardue. A la manière de maintes grandes cités du monde hellénistique, la ville proprement dite, mais aussi ses *suburbia,* sa banlieue résidentielle et ses faubourgs semi-ruraux environnants, étaient enclos dans une vaste enveloppe fortifiée, qui protégeait l'ensemble de la presqu'île (fig. 242). Des indications concordantes fournies par nos sources permettent de retenir pour son développement total une longueur de 22 000 ou 23 000 pas romains, soit entre 32 et 33 kilomètres, chiffre de peu supérieur à celui qu'on obtient par mesure sur une carte en tenant compte des tracés à considérer, nous l'allons voir, à la suite des fouilles faites sur l'isthme au milieu de ce siècle. A la différence du mur simple qui protégeait la presqu'île en ses parties escarpées, au nord et à l'est, des quartiers actuels de Gammarth et de La Marsa jusqu'à Sidi-bou-Saïd, le mur qui coupait l'isthme sur une largeur d'environ cinq kilomètres était un mur triple. Selon Appien (*Libyca,* 95), chacun de ses éléments, d'une hauteur de trente pieds (soit un peu moins de neuf mètres), s'élevait à trente coudées de hauteur (soit environ quinze mètres), non compris les créneaux, ni les tours qui flanquaient le rempart à des intervalles de deux plèthres (un peu moins de soixante mètres). Chaque mur, toujours selon Appien, aurait comporté deux étages; en bas se trouvaient des étables pour loger trois cents éléphants, au-dessus des écuries

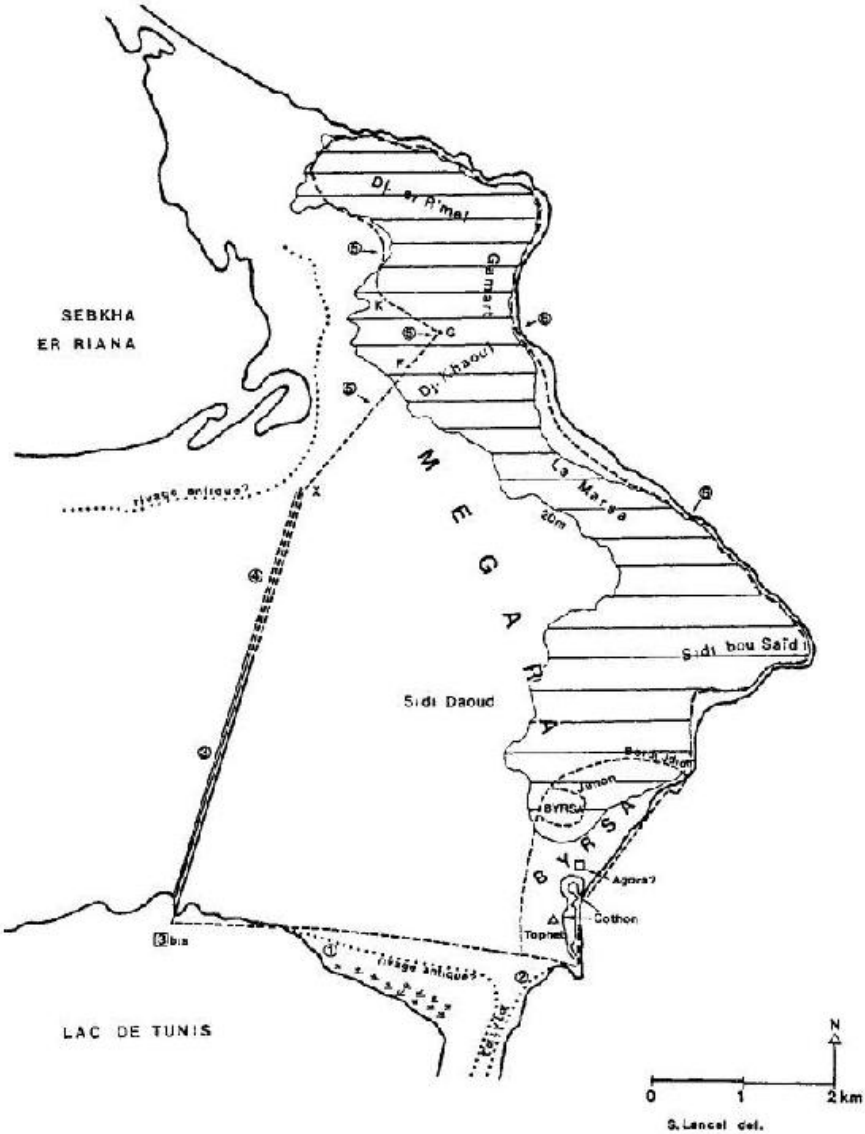

Fig. 242. -

L'enceinte périurbaine de Carthage à l'époque de la troisième guerre punique; réalités et hypothèses. 1 : Emplacement hypothétique du premier camp de Censorinus (été 149) ; 2 : Deuxième camp de Censorinus sur la taenia, fin 149 (Appien, 99); 3 : Triple mur sur l'isthme, tracé retrouvé par le général Duval; 3 bis : Retour du triple mur sous forme d'un mur simple vers l'est, au bord du lac (constats de 1911 et de 1950) ; 4 : Prolongement hypothétique du triple mur sur l'isthme; 5 : Attaque de Scipion en 147 sur deux points du mur simple au nord; 6 : Emplacements hypothétiques de l'attaque manquée de Mancinus, début 147 (Appien, Lib. 113), par la falaise côtière.

pour quatre mille chevaux, des magasins de fourrage et d'orge, des casernes pour vingt mille fantassins et quatre mille cavaliers.

Semblable description appelle évidemment des correctifs : Appien se trompe nécessairement en parlant de trois murailles de même hauteur qui, outre le coût de l'ouvrage, auraient présenté plus d'inconvénients que d'avantages pour les défenseurs. Par triple mur *(triplon* teichos), il faut entendre une triple ligne de défenses dont seul le rempart principal pouvait en son épaisseur comporter les aménagements complexes décrits par l'historien grec. C'est le « haut mur » qu'un texte d'Orose *(Adv. Pag.,* IV, 22, 5-6) présente comme un mur en pierre de taille large de trente pieds (c'est la mesure donnée aussi par Appien) et haut de quarante coudées (environ vingt mètres, au lieu de quinze chez Appien).

C'est à ce triple mur que le consul Manilius s'attaqua durant l'été 149. Cette première tentative fut vaine (Appien, *Libyca,* 97). Mais le récit qui nous en est resté nous éclaire un peu sur la nature de cette fortification : Manilius dut d'abord combler le fossé *(taphros),* forcer ensuite le petit mur *(brachu epiteichisma),* c'est-à-dire le parapet qui le surmontait, avant de s'en prendre aux hauts murs *(upsèla* teichè). Le consul romain renouvela peu après sa tentative, mais, poursuit Appien *(Libyca,* 97, *in fine),* il renoncera finalement à attaquer de ce côté, après avoir, à la suite de bien des efforts, fait seulement une brèche dans une partie de l'avant-mur; et ici l'historien grec emploie le terme plus approprié de *proteichisma.* Pour préciser encore la nature de ces défenses, anticipons un peu sur les événements pour relever une notation de Polybe, des plus précieuses, puisqu'elle provient d'un témoin oculaire, présent aux côtés de Scipion Émilien dans la suite du siège, et lui-même expert en poliorcétique. A l'automne de 147, le général carthaginois, Hasdrubal, tenta de négocier une trêve ou du moins de tirer personnellement son épingle du jeu, et eut à cette fin une entrevue avec Gulussa, le roi numide, allié de Rome. La rencontre eut lieu sur l'isthme : Hasdrubal franchit le haut mur et resta, dit Polybe (XXXVIII, 7, 3), «couvert par le fossé et la palissade » ; ces mots de Polybe précisent les termes d'Appien : l'ouvrage le plus extérieur, vers l'ouest, est bien le fossé, bordé, du côté du haut mur, par une palissade, elle-même implantée sur une petite levée de terre, qu'Appien appelle tantôt *epiteichisma* et tantôt, plus proprement, *proteichisma.*

Le lecteur s'étonnera peut-être que des ouvrages aussi monumentaux, s'ils furent bien une réalité, n'aient guère laissé de traces sur le terrain. L'archéologue en est moins surpris, qui sait bien qu'à Carthage, où toute pierre à bâtir est précieuse, tout élément récupérable, même ceux de fondations profondes, a vite disparu. A la suite pourtant d'une observation faite d'avion, et matérialisée sur photographie aérienne, des chantiers militaires furent mis en place en 1949 par le général Duval, commandant en chef des forces françaises en Tunisie, en différents points jalonnant la trace qu'il avait aperçue et qui coupait l'isthme en direction du nord-nord-est. Cette trace qu'on pouvait supposer révélatrice de structures enfouies se composait de trois bandes parallèles. La fouille au sol rendit compte de cette tripartition en objectivant l'existence, sur plusieurs des chantiers ouverts, de trois éléments principaux : à l'ouest, du côté du continent, un fossé d'environ vingt mètres de largeur, suivi d'une « banquette » d'environ quatre mètres, elle-même bordée à l'est (donc du côté de la

ville) par un fossé plus étroit, de cinq mètres environ de largeur. L'élément le plus perceptible sur les documents graphiques et photographiques qui restent de cette fouille (S. Lancel, 1989) est constitué par ces banquettes, qui présentent fréquemment des protubérances dans lesquelles on peut voir des « bastions » ; la banquette et ses bastions sont souvent percés de trous de trente à quarante centimètres de diamètre, dont le fond est fréquemement garni de culots d'amphores, et qu'il est licite d'interpréter comme des trous de poteaux (fig. 243). On s'est en général accordé (par ex. G.-Ch. et C. Picard, 1982, p. 35) à reconnaître dans les vestiges mis au jour dans ces fouilles des traces des fortifications puniques de l'isthme, et plus précisément les avant-murs mentionnés par les textes, ainsi que le fossé et la banquette palissadée. Si le général Duval avait ordonné des sondages à quelques mètres ou plutôt à quelques dizaines de mètres à l'est de ces structures, du côté de la ville, il aurait eu une chance de retrouver aussi la trace du mur principal, du moins sous la forme d'un de ces « négatifs » que les archéologues qui travaillent à Carthage connaissent bien maintenant, mais dont la perception était malaisée à son époque.

A son extrémité sud, cette triple fortification faisait un angle, d'où prenait naissance le mur simple qui longeait le lac de Tunis pour rejoindre le quartier des ports, au sud de la ville. Durant ce même été 149, c'est à Censorinus, le second consul, chargé du commandement de la flotte, qu'il revint d'attaquer ce mur, en s'en prenant, comme dit Appien *(Libyca,* 97), à son « angle simple », à l'aide d'échelles dressées à partir de la rive du lac, ou encore à partir de vaisseaux mouillés dans le lac, près de sa rive. Cette tentative ayant échoué à deux reprises, Censorinus établit son camp au pied du rempart, au bord du lac. Un peu plus tard, continue Appien *(Libyca,* 98), le consul

Fig. 243. -

Une des banquettes percées de trous de poteau des fouilles du général Duval sur l'isthme de Carthage.

remblaya partiellement le lac pour se donner plus d'espace pour la manœuvre des machines de siège, en particulier pour ses deux béliers dont l'un, servi par six mille hommes, parvint à abattre une partie de la muraille, permettant aux Romains de pénétrer dans la place par une brèche, sans pouvoir cependant s'y maintenir. De divers détails du texte d'Appien on peut inférer approximativement l'emplacement du premier camp de Censorinus, et aussi celui, sans doute à peu de distance, de sa plate-forme d'attaque, sur une ligne de rivage du lac située un peu au nord par rapport à la ligne relevée sur les cartes modernes (fig. 242). Au début de ce siècle, des eaux exceptionnellement basses avaient permis au Dr Carton d'observer, immergées à peu de distance de la ligne du rivage d'alors, des structures de murs appartenant certainement à ce mur sud, à un point proche de son raccord avec le triple mur de l'isthme. Et, peu après les fouilles du général Duval, des sondages entrepris au même point en ont confirmé la présence (S. Lancel, 1989, pp. 273-276). Pour en revenir à Censorinus, la canicule survenue – donc au cœur de l'été 149 –, il ne put tenir longtemps au pied de ce mur dont la hauteur l'empêchait de bénéficier de la brise de mer, de ces vents rafraîchissants qui, l'été à Carthage, viennent du quart nord-nord-est (Appien, *Libyca,* 99). C'est pour cette raison que le consul déplaça alors son camp vers la mer, en s'établissant sur le cordon sablonneux (la *taenia* ou *glôssa* de nos textes) proche de l'embouchure des ports. Ce sera là en 147 la tête de pont d'où partira l'assaut final.

En attendant, l'année 149 s'achevait sans que les Romains aient su profiter de la difficile situation de Carthage, abandonnée par les grandes cités phéniciennes du Sahel, Hadrumète, Leptis, Thapsus, Acholla, qui suivirent l'exemple d'Utique (Appien, *Libyca,* 94). En essayant de déloger Hasdrubal, qui avec ses troupes tenait la région du Djebel Zaghouan et interceptait les communications avec la Byzacène, le consul Manilius se fit surprendre dans un lit d'oued près de Néphéris et ne dut son salut qu'au sang-froid et au sens tactique d'un de ses tribuns, Scipion Émilien, le fils de Paul-Émile, le petit-fils adoptif de Scipion l'Africain. Peu avant sa mort, posant pour ainsi dire sur sa tête, avec ces mots empruntés à Homère (Odyssée, X, 495), une couronne d'immortalité, Caton l'Ancien avait dit de ce jeune homme : « Seul il est sage; les autres s'agitent comme des ombres. »

Scipion Émilien

Au début de 148, sentant sa disparition prochaine, Massinissa fit venir Scipion Émilien en sa capitale, pour qu'il l'aide à assurer la succession de ce royaume numide qu'il avait reçu des mains de l'Africain. Mais le vieux roi venait de mourir lorsque Scipion Émilien arriva à Cirta (Constantine). Doté d'un pouvoir d'arbitrage, l'officier romain régla cette succession avec sagesse, écartant les fils nés de concubines, partageant le pouvoir royal entre les trois fils légitimes ;

Micipsa, qui reçut la capitale et l'administration du royaume, Mastanabal la juridiction et Gulussa le commandement des armées. Scipion s'en revint avec Gulussa, dont les troupes renforcèrent les contingents romains. Peu après, il obtint un autre succès avec la reddition du principal lieutenant d'Hasdrubal, Phamaias, qui passa dans le camp romain avec plus de deux mille de ses hommes. Le reste de l'année 148 s'écoula sans que les positions se modifient à Carthage. Aux deux consuls sortant de charge avait succédé L. Calpurnius Piso, qui prit pour légat L. Hostilius Mancinus, auquel la flotte fut confiée. Les deux nouveaux chefs choisirent de porter la guerre contre les cités demeurées fidèles à la métropole punique, pour les réduire et priver ainsi les Carthaginois de ressources en vivres et en hommes. Dans le cap Bon, les puissantes défenses de Clypea (Kelibia) résistèrent, mais Neapolis (Nabeul) se rendit à Pison et fut mise à sac.

Au printemps 147, Mancinus, qui croisait avec la flotte au large de Carthage, remarqua que dans le secteur nord de la ville, du côté de Mégara, le rempart était peu défendu là où la côte rocheuse était d'accès difficile : soit dans les parages de Gammarth, soit plus probablement encore là où les hauteurs de Sidi-bou-Saïd plongent dans la mer par des falaises ou des pentes escarpées. Un détachement de quelques dizaines d'hommes fut envoyé escalader ces pentes, et se mit en devoir de franchir le rempart. Les Carthaginois, qui les virent dresser leurs échelles, sortirent par une poterne, mais furent mis en fuite par les hommes du commando, alors rejoints par Mancinus et le gros de la troupe, qui prit pied à l'intérieur du rempart. Mais cette attaque improvisée faite par des hommes insuffisamment armés et sans vivres risquait de tourner au désastre (Appien, *Libyca,* 113-114). Le lendemain, Mancinus et ses hommes, au nombre de quelques centaines, acculés par les Carthaginois contre le rempart, allaient être écrasés, quand ils furent sauvés par l'intervention inattendue de Scipion Émilien.

Les comices pour l'année 147 avaient en effet élu consul, bien qu'il n'eût pas encore l'âge requis pour cette charge, le petit-fils adoptif de l'Africain. Et le peuple obtint que le commandement de l'armée d'Afrique lui fût nommément confié, au lieu d'être tiré au sort entre les deux consuls de l'année. Scipion Émilien compléta ses effectifs par des enrôlements et débarqua à Utique, emmenant avec lui comme lieutenant son plus fidèle ami, C. Laelius, et accompagné de deux Grecs de tout premier plan, le philosophe Panaetius de Rhodes et l'historien Polybe. Son arrivée à Utique se trouva coïncider avec l'expédition improvisée de Mancinus, à la rescousse duquel il se porta aussitôt. Les versions diffèrent sur la suite de l'événement. Selon Appien *(Libyca,* 114), Scipion recueillit sur des vaisseaux les Romains en difficulté, rapatria en hâte Mancinus à Rome et alla établir son camp à peu de distance de Carthage. Selon l'abréviateur byzantin de Dion Cassius, Zonaras, Mancinus put, avec le secours de Scipion, se maintenir quelque temps dans Mégara, ce qui lui permit l'année suivante, après la prise de la ville par Scipion, de se targuer à Rome d'y avoir pénétré le premier ; il aurait alors exposé au forum un tableau figurant le plan de Carthage, avec la représentation des différentes attaques des Romains, en se tenant auprès et en fournissant détails et explications à qui voulait les entendre. On croira sans peine

qu'à Rome les opérations en Afrique passionnaient les esprits ; les adeptes du *Kriegspiel* n'évitaient pas le ridicule, ou l'odieux : Plutarque rapporte que lors du siège un chevalier romain fit dans un festin servir un énorme gâteau qui imitait la forme de la ville et invita au dessert ses convives à le tailler en pièces ! L'anecdote, caricaturale, est sans doute légendaire.

Le rempart de Carthage restait le véritable héros de ce long siège. Scipion, après avoir rétabli l'ordre et la discipline dans son armée, tâta à plusieurs reprises les défenses du dispositif ennemi, au cours de cette année 147. Il s'en prit lui aussi au vaste quartier suburbain de Mégara, non pas cependant, comme Mancinus l'avait fait, en venant de la mer ouverte, mais sans doute en longeant au nord à partir de l'isthme la côte basse du *sinus Uticensis* (l'actuelle Sebkha er-Riana). Ses hommes attaquèrent en deux points un mur qui semble bien avoir été un mur simple, comme le tronçon sud en bordure du lac de Tunis. C'est là qu'intervient un épisode un peu troublant, propre à jeter quelque suspicion sur la crédibilité de notre source (Appien, *Libyca,* 117); car les soldats de Scipion tombent assez miraculeusement sur une tour *(purgos)* appartenant à un particulier, située certes à l'extérieur du rempart, mais si près que de cette tour les Romains peuvent jeter un pont improvisé sur le haut du mur, prendre pied sur la courtine et ouvrir une porte au gros de la troupe dont quatre mille hommes purent ainsi s'introduire dans Mégara. Peut-on admettre que les Carthaginois aient été assez malavisés pour laisser subsister si près de leur rempart une construction toute prête à servir les desseins d'un éventuel assaillant? Mais le doute qu'inspire cette péripétie telle qu'elle est rapportée par Appien ne rejaillit pas sur l'ensemble du récit de l'entreprise, confirmé par une autre source. Cette tentative ne fut qu'une reconnaissance, car Scipion jugea imprudent de s'aventurer plus avant dans cette zone suburbaine faite de jardins séparés les uns des autres par des murets et des haies, coupée et recoupée par une multitude de canaux d'irrigation, bref propice à toutes les embuscades. Il ramena ses troupes, mais cette incursion eut du moins pour résultat qu'Hasdrubal, craignant pour la sécurité du cœur de la ville à la suite de ce coup de main, abandonna le camp qu'il avait encore à l'extérieur, et d'où il pouvait harceler l'ennemi, pour se réfugier dans Byrsa. Et l'une de nos sources nous précise que le général punique renforça l'enceinte propre du centre ville – celle, dit Zonaras, IX, 29, qui « se dressait en avant des maisons » – par des fossés et des palissades, à l'image des défenses extérieures du triple mur de l'isthme. Le récit de cette phase est pour nous précieux dans la mesure aussi où il vient s'ajouter à quelques autres textes qui suggèrent assez nettement que par cette appellation de Byrsa était désignée non seulement la citadelle au sens strict du terme, où l'on verra bientôt se réfugier, sur la colline, les derniers rescapés du siège, mais aussi, en un sens plus large, la ville de Carthage en sa définition proprement urbaine, par opposition à Mégara (S. Lancel, 1988, pp. 69-70).

L'enfermement dans leurs murs de tous les défenseurs de Carthage était dans cette guerre de positions un tournant qui allait se révéler décisif. Scipion acheva le bouclage en coupant l'isthme, parallèlement à la fortification punique, par un camp retranché de plan rectangulaire pourvu de tours dont celle du milieu, surmontée d'un haut mirador,

permettait d'observer tout dans le camp punique. Peu après, pour compléter ce blocus et rendre pratiquement impossible tout ravitaillement par mer, le général romain décida de fermer l'accès aux ports en lançant en direction de leur musoir une digue sur le tracé exact de laquelle on discute encore, faute d'en avoir retrouvé le moindre vestige. L'intérêt de Scipion était évidemment de donner à cet ouvrage la moindre longueur possible, tout en se tenant à distance suffisante du mur sud de l'enceinte (celui qui aboutissait aux ports) pour mettre hors de portée des traits ceux qui devaient y travailler. Il est donc probable que la digue prit en travers l'actuelle petite baie du Kram, en partant d'un point situé sur le cordon lagunaire (la *taenia* ou *glôssa* de nos textes), entre les actuels quartiers de Kherredine et du Kram (fig. 242).

Une lutte acharnée dès lors commença, circonscrite à ce secteur des ports. Les Carthaginois n'avaient pas attendu la fin des travaux de la digue pour trouver une parade. En secret, et en travaillant surtout de nuit pour éviter d'être vus, ils préparèrent un nouvel accès à leurs ports, du côté est, probablement à partir du bassin circulaire du port de guerre, et en même temps ils s'ingénièrent à armer une petite flotte de combat avec des matériaux de remploi et de vieux bâtiments rafistolés. Lorsque tout à la fois les navires et le nouveau chenal furent prêts, ils firent une brèche dans le mur de la façade maritime de la ville (fig. 244) ; par cette issue sortirent plusieurs dizaines de trirèmes et de quinquérèmes, et quantité d'autres navires plus petits. L'effet de surprise fut total, et le seul tort des Carthaginois, dit Appien *(Libyca,* 121), fut de n'en pas profiter davantage.

Une digue est un barrage, mais c'est aussi un pont jeté d'un point à un autre, et Scipion entendait bien l'utiliser aussi de cette façon, pour prendre pied sur la plate-forme de l'avant-port, le *chôma* des auteurs anciens, le quadrilatère de Falbe des archéologues *(supra,* p. 198). Qui connaît le paisible port de pêche qui anime aujourd'hui la petite anse du Kram aura peine à se figurer le bruit et la fureur qui emplirent ces lieux en ces jours de l'automne 147. Les assiégés avaient, sur ce terre-plein, construit un rempart supplémentaire pour mieux le défendre. Sur la chaussée de la digue, Scipion fit acheminer des machines de siège, que les Carthaginois incendièrent en un premier temps lors d'une sortie désespérée. Le dernier mot resta cependant à l'assaillant, qui s'établit solidement sur le débarcadère, y bâtit à son tour une fortification pour contrebattre le bas rempart punique et finalement en chassa les défenseurs. Au début de l'hiver 147-146, quatre mille hommes furent postés là par Scipion, pour tenir ce point hautement stratégique (Appien, *Libyca,* 125).

Fig. 244. -

Au premier plan, blocs de couronnement en corniche du rempart maritime de Carthage à l'époque hellénistique (IIIe-IIe siècle). Au second plan, chenal moderne d'assainissement du bassin rectangulaire du port de commerce punique, à l'occasion du percement duquel ils furent mis au jour.

Le dénouement approchait. Durant l'hiver, le consul, secondé par Laelius et le roi numide Gulussa, acheva de liquider les poches de résistance qui subsistaient encore dans les territoires proches de Carthage, et particulièrement à la racine du cap Bon, autour de la cité de Néphéris, qui fut prise après un long siège. Au printemps qui suivit, Scipion, qui avait conservé son commandement bien qu'il fût au terme de son consulat, décida que le temps était venu d'en finir avec cette ville exsangue, dont beaucoup d'habitants avaient déjà succombé aux privations ou à leurs blessures.

L'assaut final et la destruction de Carthage (printemps 146)

L'assaut final fut ordonné un jour de mars ou d'avril 146. Il partit du terre-plein de l'avant-port tenu et fortifié depuis plusieurs mois par les hommes de Scipion. Hasdrubal, croyant que l'attaque viserait d'abord

le bassin rectangulaire du port marchand, qui jouxtait de fait le terre-plein, mit le feu aux constructions annexes, sans doute des entrepôts en bois. Mais Laelius, qui commandait à ce moment la manœuvre, se dirigea vers le port circulaire et en fit franchir à ses soldats la double enceinte sur des ponts improvisés. Les assiégés étaient à bout de forces et n'opposèrent pas grande résistance. A proximité du port de guerre – et donc un peu au nord de ce bassin – s'étendait l'esplanade de la grande place publique, *l'agora* des textes grecs. Scipion en prit possession et, comme la nuit était tombée, ne poussa pas plus avant et y campa avec ses hommes (Appien, *Libyca,* 127). Le lendemain matin, les soldats se payèrent de leurs peines en envahissant le temple d'Apollon qui donnait, semble-t-il, sur la place et en détachant à la pointe de l'épée, pour se les partager entre eux, les plaques d'or qui garnissaient le tabernacle de la chapelle cultuelle du dieu.

Les défenses de la ville basse ayant cédé, l'objectif final était la citadelle de Byrsa, dernier bastion de résistance, où s'étaient réfugiés des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Le consul fit appel à quatre mille hommes qui n'avaient pas encore été engagés et les fit converger vers la citadelle, notamment en les faisant progresser le long de trois rues qui, de la place, y montaient. Ces rues, dit Appien *(Libyca,* 128), étaient bordées de maisons à six étages, du haut desquelles les soldats romains étaient assaillis par toutes sortes de projectiles. Ces maisons hautes de six étages – même s'il ne faut pas prendre cette précision au pied de la lettre – sont évidemment des immeubles d'habitation collectifs ; on y reconnaîtra d'autant plus aisément les « îlots » mis ces dernières années au jour par la mission archéologique française sur la pente sud-est de Byrsa que la rue principale de part et d'autre de laquelle ils s'élèvent est tracée dans l'axe qui joint en droite ligne cette pente de la colline au quartier situé immédiatement en bordure du port de guerre *(supra,* p. 186). Il s'agirait donc d'une des trois rues par lesquelles progressèrent les légionnaires romains. Cette progression fut difficile. Il leur fallut se rendre maîtres de ces maisons les unes après les autres et, parvenus sur leurs terrasses, passer des unes aux autres en franchissant l'espace des rues au moyen de madriers jetés en guise de ponts ; la largeur des rues transversales du quartier mis au jour à Byrsa – cinq mètres, en moyenne – n'est pas incompatible avec la possibilité d'un tel exploit.

Pendant ce temps, le combat faisait rage aussi dans les rues, où les corps jetés du haut des étages venaient s'ajouter à ceux des victimes de la mêlée au niveau de la chaussée. Appien *(Libyca,* 129) a décrit avec une précision dans l'horreur jamais atteinte auparavant dans l'Antiquité dans un récit de ce type ces scènes de cauchemar, notamment quand, le quartier ayant été, bloc après bloc, livré aux flammes, et les murs abattus, vinrent derrière les soldats les nettoyeurs de rues, chargés de faire place nette pour frayer un passage à d'autres vagues d'assaut. Certes, les descriptions apocalyptiques de prises de ville sont un des clichés de l'historiographie hellénistique (V. Krings, 1989, pp. 334-335). Mais ne soupçonnons pas trop vite Appien d'avoir amplifié la relation des faits qu'avait transmise Polybe et d'avoir cédé gratuitement à la délectation morbide en montrant les valets d'armée traînant par des crocs morts et vivants jetés pêle-mêle avec les débris des maisons dans des trous d'où l'on voyait émerger parfois, remuant

encore, têtes et jambes qu'écrasaient les chevaux au galop. Ces scènes atroces étaient la sauvage moisson de tant de haines semées de part et d'autre : quand Hasdrubal, l'année précédente, furieux de l'incursion des Romains dans Mégara, avait fait mutiler et écorcher ses prisonniers bien en vue de leurs camarades sur les remparts de Byrsa, il ne pouvait ignorer ce qu'il récolterait plus tard. De ces atrocités, la fouille archéologique a aussi porté témoignage : les litholo*goi* de Scipion, comme les appelle Appien, n'avaient pu débarrasser les rues de toutes les traces de ces terribles combats ; et, sous les blocs de pierre qui les encombraient encore, en particulier au niveau du carrefour des rues II et III, les ossements humains retrouvés ont attesté la réalité des scènes décrites par l'historien grec. Mais les centaines d'hommes et de femmes qui périrent alors furent ensevelis dans des charniers ménagés à la hâte non loin de là : ce sont les «fosses communes » que le P. Delattre retrouva dans ces parages, à l'ouest du quartier (S. Lancel, 1988, pp. 85-86).

Six jours et six nuits s'écoulèrent ainsi. Le septième jour, quelques assiégés sortirent de la citadelle et vinrent supplier Scipion de laisser au moins la vie sauve à ceux qui se rendraient. Et l'on vit défiler cinquante mille survivants à qui le consul fit grâce de la vie et qui terminèrent leurs jours dans l'esclavage. Restait près d'un millier de transfuges, qui n'avaient aucune clémence à attendre; ils cherchèrent un dernier refuge dans le temple d'Eschmoun, où les rejoignit Hasdrubal, accompagné des siens. Au dernier moment, le général punique faiblit ; tenant un rameau de suppliant, il vint se prosterner devant Scipion en implorant sa pitié. Cette lâcheté d'un homme fut rachetée par une femme : parée comme pour une fête, l'épouse d'Hasdrubal se dressa sur le haut mur du temple, face au général romain et à son mari, à qui elle reprocha sa trahison. Puis elle se jeta avec ses enfants dans les flammes du temple que les transfuges venaient d'embraser et y périt avec eux. Au dernier jour de la cité, cet holocauste rejoignait dans la légende celui de Didon, la reine fondatrice.

Tout au long de son histoire, Carthage avait toujours rougeoyé de la lueur des bûchers. Celui qui consuma la cité – et dont les archéologues retrouvent partout, tassée par les siècles, la couche charbonneuse – dura encore dix autres jours. Marcellus, en 212, avait pleuré devant la beauté de cette Syracuse que ses soldats s'apprêtaient à prendre d'assaut et à dévaster. Devant l'incendie qui détruisait Carthage, Scipion, dit-on, versa des larmes, et prononça à haute voix ces vers d'Homère : « Un jour viendra où périra Ilion, la ville sainte, où périront Priam et son peuple, habile à manier la lance » *(Iliade,* IV, 164-165). Et à Polybe qui lui demandait pourquoi cette citation, il aurait répondu qu'il craignait qu'un jour, peut-être, elle ne fût reprise à propos de sa propre patrie. Néron, bien plus tard, pousserait le cabotinage jusqu'à déclamer l'*Iliou* Persis devant le brasier qu'à Rome il avait lui-même allumé. Mais, de la part de Scipion Émilien, c'était bien désir et façon d'exorciser le destin. Les cris qui frappaient ses oreilles tandis que brûlait Carthage, c'étaient les cris de la ville martyre entre toutes, c'étaient les cris, qui n'ont pas cessé de hanter l'Antiquité, de cette Troie « protomartyre », ces cris dont l'écho ne s'est pas complètement affaibli, ceux de cette « nuit cruelle, qui fut pour

tout un peuple une nuit éternelle », dont parlera Racine.

Carthage entrait dans sa nuit, et le silence se fit sur les ruines de ce qui avait été une des plus belles villes du monde antique.

CHAPITRE XI

La double survie de Carthage

En dehors de ses institutions et de ses lois, trois ordres de réalités, sur des plans très différents, ont toujours fait une cité, et tout particulièrement dans l'Antiquité : ses murs et le fait concret de son existence urbaine ; ses temples et ses cultes ; sa langue et les traces écrites de sa culture et de son passé. Les murs peuvent tomber, les temples disparaître, les livres être emportés ou détruits ; mais à la destruction peut échapper et survivre, ou renaître, ce contenu immatériel qu'est la langue et aussi la religion.

Les murs, d'abord. Certes, Carthage fut bel et bien incendiée et détruite par Scipion au printemps 146 avant J.-C. Mais, à partir du texte d'Appien *(Libyca,* 134) qui rapporte qu'une commission de dix membres, envoyée par le Sénat romain, aurait ordonné que fût rasé ce qui restait encore de la ville, s'est développée dans l'historiographie moderne une étrange et progressive amplification. On doit à Niebuhr, un pionnier de l'histoire ancienne à l'orée du XIX^{e} siècle, l'image de Scipion faisant passer la charrue sur les ruines de Carthage. L'épisode du sel répandu sur le sol trouva sa première expression sous la plume de B.L. Hallward au début de ce siècle dans la *Cambridge Ancient History,* et il semble qu'il ait tiré son origine de la Bible, où l'on voit, au livre des Juges (9, 45), Abimelek semer du sel sur la ville de Sichem qu'il avait détruite. Des images aussi fortes étaient promises au plus grand succès et l'on ne s'étonnera pas de les voir reproduites jusqu'à une date très proche de nous. Les fouilles récentes ont permis de les ramener à une réalité plus modeste en termes d'imaginaire, mais tout de même plus réconfortante pour l'archéologue (fig. 245). Lorsque dans les années 70 nous exhumions sur les pentes de Byrsa des murs qui atteignaient encore parfois deux mètres de

Fig. 245. -

Le quartier punique de Byrsa sous les lourdes fondations du centre monumental de la Carthage romaine.

hauteur – mais c'étaient ceux des « maisons à six étages » dont parlait Appien –, des journalistes ont pu écrire en manière de plaisanterie que la mission archéologique française était en train d'apporter la preuve qu'en dépit du *delenda est Carthago* du vieux Caton Carthage n'avait pas été détruite ! C'est sur ces vestiges bien réels et encore partiellement debout d'une ville martyrisée, qu'il était interdit d'habiter, mais non de visiter en touriste, que selon Plutarque *(Marius,* 40, 9), Marius vint s'asseoir, un peu plus d'un demi-siècle plus tard, alors qu'il s'était exilé pour fuir la dictature de Sylla, en méditant à son tour sur la fragilité des choses humaines. Et il en fut ainsi, après la destruction de la ville, pour plus d'un siècle, pendant lequel, installée à Utique, où résidait le gouverneur de la nouvelle province d'Afrique, Rome, suivant la formule de Mommsen, se contenta de « garder le cadavre ». Le mot est cependant plus joli que parfaitement exact d'un point de vue historique ; mais il est vrai que la tentative de colonisation dont C. Gracchus avait pris l'initiative en 122 avorta au bout d'un an, et encore était-elle restée en marge du périmètre urbain maudit de Carthage.

Il fallut attendre l'instauration à Rome d'un ordre nouveau pour que tombât l'interdit qui frappait le sol de la cité détruite. C'est à César qu'il faut attribuer la décision, prise *in extremis,* peu avant sa mort aux ides de mars 44, de créer à Carthage une colonie à laquelle Octave-Auguste donnera peu après une existence réelle sous le nom de *colonia Iulia Concordia Karthago,* et qu'il renforcera ensuite par une « déduction » de colons, en 29 (M. Le Glay, 1985, pp. 235-247). Les fouilles récentes ont mis en évidence que la nouvelle capitale de la province romaine d'Afrique Proconsulaire ne prit forme que d'une

façon progressive et lente, et même que, dans sa réalité concrète, et du moins sur les franges de la trame théoriquement prévue, elle ne remplit jamais tout à fait le réseau orthogonal de voies cardinales et décumanes tracé par les arpenteurs de l'empereur Auguste (H. Hurst, 1985, pp. 149-155). Cette « cadastration » avait pris pour origine un point central situé au sommet de la colline de Byrsa, à l'endroit même, très probablement, où avait pris place l'épilogue dramatique de plus de six siècles d'histoire de la Carthage punique. On a vu plus haut *(supra,* p. 170) comment, à l'extrême fin du premier siècle avant notre ère, fut constitué à la place de la colline originelle un vaste terre-plein de plan rectangulaire destiné à devenir le centre monumental de la Carthage romaine (P. Gros, 1990, pp. 548-551). Pour les urbanistes romains, une grande surface plane et orthogonale se prêtait mieux à l'implantation d'édifices de grande ampleur : forum, basilique judiciaire, temples bordés de portiques. Mais surtout, peut-être, sur un plan politique, ces énormes travaux de terrassement présentaient, en bouleversant totalement l'aspect ancien des lieux, l'avantage de faire disparaître un symbole, celui du haut lieu de la puissance de la cité punique et de sa résistance acharnée. Ce que, plus évidemment que partout ailleurs à Carthage, la fouille parvenue à son terme fait ici apparaître, c'est la forte image des restes des maisons puniques prises d'assaut au printemps 146 sur les pentes de Byrsa, piétinés par les lourdes et massives fondations des orgueilleuses constructions de la Carthage romaine (fig. 245). Après la mort de la cité, l'enterrement de ses vestiges.

Survie institutionnelle et religieuse

En grand contraste avec cette seconde mort de la ville est à la même époque l'étonnante survie que manifestent la religion, la langue et dans une moindre mesure les institutions.

Commençons par ces dernières. L'exemple le plus frappant de leur vitalité nous transportera dans ce pays numide fortement punicisé qui constituait au temps de la Carthage indépendante le pagus Thuscae *(supra,* p. 280). A Maktar, centre de cet ancien district administratif punique, demeuré une *ciuitas* indigène, les magistrats municipaux sont des suffètes, comme dans la Carthage d'Hannibal. Mais le texte épigraphique qui nous les fait connaître, et qui date de la deuxième moitié du premier siècle de notre ère, en dénombre trois, au lieu de deux dans l'ancienne capitale punique, et l'on peut penser avec G.-Ch. Picard (1957, pp. 39-40 et 61) que ce triumvirat – c'est sous ce nom latin que ce collège apparaît parfois aussi dans les textes de Maktar – est dû aux influences du droit coutumier numide. Jusqu'à l'époque de Trajan parfois – c'est-à-dire jusqu'à l'apogée de l'Empire –, alors que l'Afrique était déjà largement romanisée, quelques autres cités, et non des moindres (dans la même région, Althiburos et Thugga, Leptis Magna en Tripolitaine, Calama en Numidie) ont conservé ces magistratures héritées de la tradition punique (G.-Ch. Picard, 1974, pp. 125-133). Près de Maktar, dans une petite agglomération du nom de Magraoua (sans doute l'antique Macota), on a retrouvé des

inscriptions qui font état des *baalim* (des « notables ») de Maktar, à l'époque des *rabs* (« chefs », « maîtres ») Iasuchtan (un nom libyque) et Bodeschmoun (un nom punique). On constate ainsi, à côté des suffètes, et dans des cités d'importance plus modeste, la survivance à l'échelon municipal, également dans la deuxième moitié du premier siècle de notre ère, d'une autre forme de titulature d'origine carthaginoise, portée par des personnages dont les noms, qu'ils soient berbères ou puniques, sont mentionnés à la mode sémitique, en notant les ascendances sur une ou deux générations. En dehors des colonies ou municipes où les apports de population venue d'Italie l'ont accélérée dans des cadres directement calqués sur le modèle romain, la romanisation fut en fait un processus lent.

La fidélité aux dieux anciens et à leurs cultes est, de toutes ces permanences, la plus immatérielle, et donc celle qui avait les plus grandes chances de résister aux changements. Pendant longtemps encore – un siècle et demi, parfois davantage –, ces divinités ont été invoquées sous leurs noms sémitiques. A quelques kilomètres au sud-ouest de Maktar, à *Mididi* (Hr Medded), une inscription récemment découverte (A. Ferjaoui, 1990, pp. 113-119), rédigée en « néopunique », fait connaître que les citoyens de cette cité ont dédié un sanctuaire à 'Aštart, cette Astarté dont *l'interpretatio* bientôt triomphante sous la dénomination de Vénus n'oblitérera jamais tout à fait le caractère oriental originel. Mais, plus sûrement encore et de façon plus durable, Tanit se survit sous le vocable de Juno Caelestis et Baal Hammon sous celui de Saturne. La grande popularité et la longue persistance de ce dernier illustrent la parfaite adaptation du grand dieu de Carthage à une mentalité religieuse africaine que son culte, entretenu pendant des siècles dans un contexte culturel proprement punique, avait largement contribué à façonner.

De Baal Hammon à Saturne africain

Certes, de la divinité tutélaire de Carthage au grand dieu africain de l'époque romaine, on enregistre une modification, et notamment un élargissement du champ religieux couvert par la personnalité divine, au point que son meilleur spécialiste a pu dire que Saturne était l'héritier infidèle de Baal Hammon (M. Le Glay, 1966, p. 68). On est allé très récemment plus loin en voyant dans le passage de Baal Hammon à Saturne – par le biais d'une assimilation à Kronos, comme le montrent les stèles d'El Hofra, près de Constantine (A. Berthier, 1955, pp. 167-178) – celui d'une divinité de nature transcendante, qui ne se mêle pas aux hommes et qui agit par l'intermédiaire d'intercesseurs (Tanit, ou encore Astarté), à un dieu certes doué de pouvoirs multiples et forts, mais plus familièrement installé au sein du panthéon des divinités d'origine indo-européenne (G.-Ch. Picard, 1990, p. 97). En fait, l'analyse de l'imposant corpus des stèles relatives à cette divinité met en évidence une évolution au terme de laquelle, au III^{e} siècle de notre ère, quand toute la région est romanisée en profondeur, Saturne apparaît parfaitement anthropomorphisé, flanqué de ses chevaliers servants les Dioscures, mais sans avoir rien perdu de

la redoutable puissance d'un dieu exigeant et quasiment unique. Dans une première phase, au cours du premier siècle de notre ère, le « Seigneur Baal Hammon » est nommément invoqué en punique dans des textes insérés d'ordinaire dans un décor très sobre, souvent réduit à la reproduction du « signe de Tanit », du croissant lunaire, parfois du caducée, de palmes et de grappes de raisin. Ces dernières figurations, symboles de fécondité, deviennent prépondérantes sur une série qui vient chronologiquement à la suite, celle des stèles dites de la Ghorfa, une riche collection issue de différents sites de la Tunisie centrale, maintenant dispersée entre Londres, Paris, Vienne, le musée national du Bardo et Dougga. Une recherche récente a permis de situer dans une petite localité, Magraoua, proche de Maktar, l'origine de la plupart de ces stèles (A. M'Charek, 1988, pp. 731-760). Dans les monuments de cette série datée du IIe siècle, qui présentent un relief plat, ou peu détaché, le dieu n'est plus nommé dans un texte au demeurant réduit à la formule latine de dédicace ou même inexistant (fig. 246). Dans quelques-unes de ces stèles au décor particulièrement exubérant, celui-ci est divisé en registres superposés, l'un d'eux étant occupé par une représentation de Saturne brandissant de la main droite le foudre, qui l'assimile à Jupiter, et de la gauche une pomme de pin montée sur hampe, qui en fait un Liber Pater. Puis vient au IIIe siècle la très belle collection des « stèles à Saturne » – elles présentent en général, juste au-dessous du fronton triangulaire, un bandeau portant en latin l'invocation : *Saturno Aug(usto) sacrum* –,

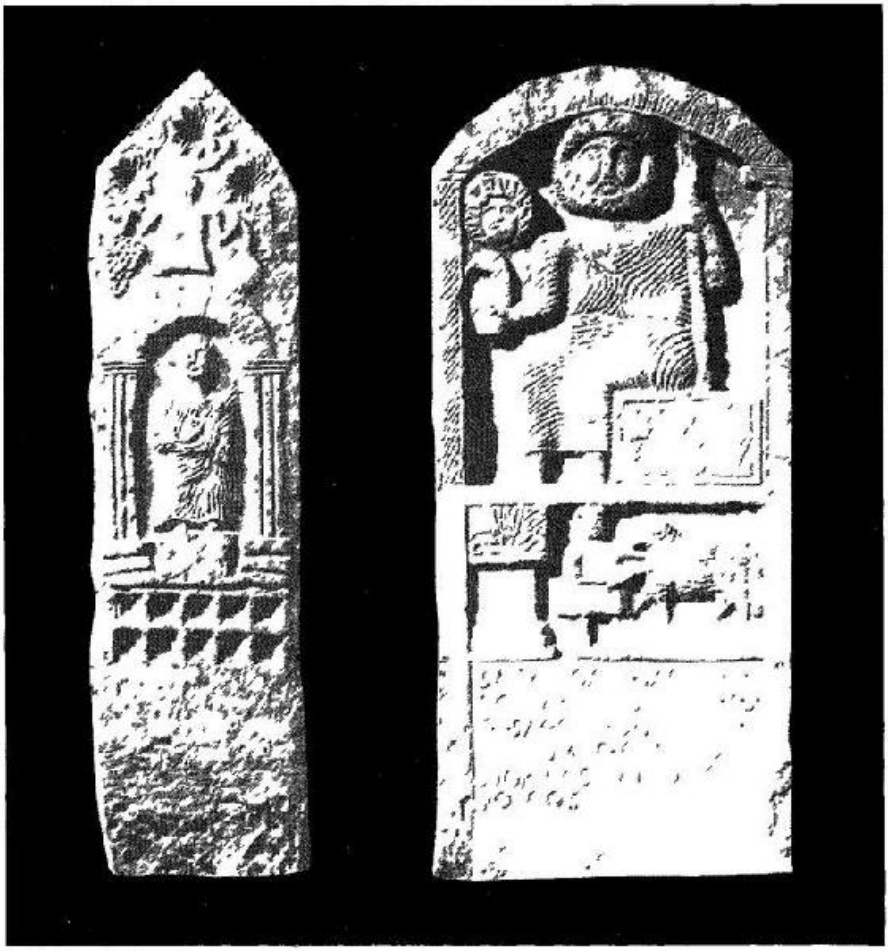

Fig. 246. -

A gauche, stèle dite de la Ghorfa. A droite, stèle consacrée à Saturne le 8 novembre 323.

traitées en une ronde bosse plus détachée, et où la puissance et la gloire du dieu sont bien affirmées. Un des plus beaux exemples en est une stèle découverte jadis à Siliana (fig. 247) : sous l'aigle du fronton, que le dieu a en commun avec Jupiter, Saturne trône en majesté, accoudé sur une victime sacrificielle et tenant de la main droite son attribut fonctionnel, la *harpè* ou serpe, flanqué des Dioscures, ses assesseurs ; les Victoires qui encadrent la scène en soulignent le caractère triomphal : comme le soleil, qu'il incarne aussi, Saturne est invincible *(invictus)*. Au-dessous, trois registres historiés, plaisamment animés, rendent sensible que Saturne règne en « maître » – il porte

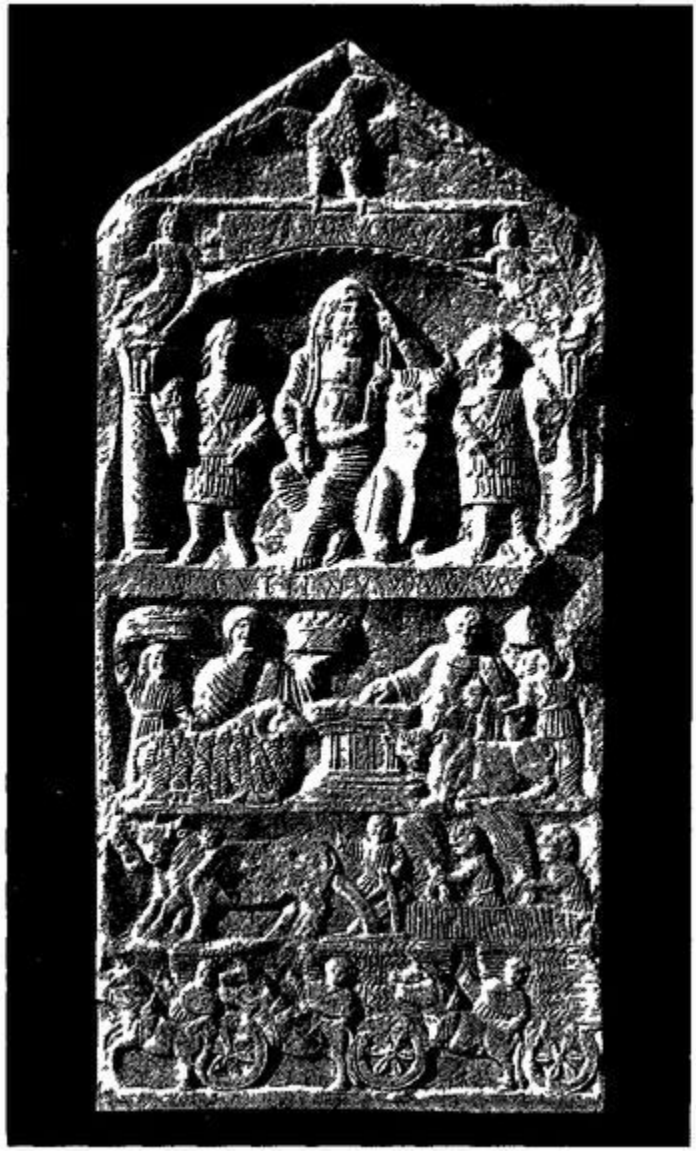

Fig. 247. -

Stèle à Saturne de Siliana, dite « stèle Boglio » III^e ou début IV^e siècle apr. J.-C.

souvent le titre de *Dominus,* traduction du punique *Adon* – non seulement sur Cuttinus, le dédicant, qui s'est « acquitté de son vœu avec les siens » *(votum solvit cum suis),* mais sur toute une société paysanne dont il assure la prospérité : la scène de sacrifice, où l'on voit le « seigneur » du domaine déposer de sa main les grains d'encens sur l'autel encadré d'un bélier et d'un taurillon, consacre, avec la présence des femmes porteuses de corbeilles remplies de fruit, une heureuse plénitude due aux travaux des champs représentés plus bas, et accomplis sous le bienveillant patronage de la divinité. «Aucune

inquiétude mystique dans cette œuvre », a-t-on dit (G.-Ch. Picard, 1954, p. 121). Aucune inquiétude apparente en effet. Mais nous est-il possible d'aller au-delà des apparences, devant ces images qui obéissent à des canons de représentation eux-mêmes changeants ?

Saturne continuateur de Baal Hammon ne fut pas seulement le champion du paganisme africain ; il continua à s'imposer dans la religion populaire au moment où le christianisme gagnait de plus en plus de terrain. Une stèle des environs de *Vaga* (Béja), précisément datée du 8 novembre 323 par la mention des consuls de cette année, le montre trônant au-dessus d'une scène de sacrifice, accompagné comme par un double d'un génie solaire, et représenté avec cette raideur et cette fixité propres à l'art de l'Antiquité tardive, et où il est souvent difficile de faire la part de la gaucherie et du souci de figuration hiératique (fig. 246). Le texte dit que l'ex-voto est le fait d'un prêtre, du nom de M. Gargilius Zabo, qui a célébré son sacrifice sous la présidence du « supérieur » *(magister)* du collège sacerdotal (A. Beschaouch, 1968, pp. 253-268). Cette inscription s'ajoute à d'autres qui nous laissent entrevoir quelles étaient les étapes de l'inféodation au dieu dans le cadre d'un véritable clergé : le fidèle était d'abord consacré à Saturne avant même sa naissance par un vœu de ses parents, puis initié à l'adolescence ; il pouvait alors soit demeurer simple fidèle, soit se vouer au service divin, c'est-à-dire devenir *sacerdos;* si tel était le cas, il célébrait à l'âge de 65 ans une sorte de jubilé en « entrant sous le joug » du dieu, auquel il s'assujettissait alors totalement (c'est le rite d'*intratio sub jugum,* où les mots latins employés font écho à des formules rituelles de textes bibliques) (M. Le Glay, 1988, pp. 232-234). De tels textes montrent sans ambages quelle était l'emprise sur les âmes du Saturne africain, et quelles étaient ses exigences. N'oublions pas qu'un peu partout en Afrique, de Sabratha en Tripolitaine où une aire sacrificielle récemment découverte et encore inédite a fonctionné au moins jusqu'à l'époque de Domitien, aux sites de la Numidie profonde, à *Cirta-Constantine* et ailleurs, jusqu'à Tipasa, sur les côtes de Maurétanie *(supra,* p. 116), les tophets ont continué d'être en service. Certes, on y pratiquait en général un rite de substitution, celui dit du « molchomor », avec pour victimes des agneaux et des capridés : *vita pro vita, sanguine pro sanguine, anima pro anima,* comme il est écrit sur les stèles de N'gaous. Mais le sacrifice humain restait sous-jacent et l'on a pu récemment proposer d'expliquer par cette tradition sacrificielle les étranges épidémies de suicides, quasiment rituels, qui ont affecté au milieu du IV^e^ siècle, notamment en Numidie, certaines catégories de chrétiens réfractaires à l'ordre établi, les « circoncellions » (Cl. Lepelley, 1980, pp. 261-271). On se souvient que, selon Tertullien, les sacrifices d'enfants étaient encore de son temps perpétrés en secret. On ajoutera à ce dossier une image troublante, qui date de la même époque. Elle nous vient du récit de la passion des saintes Perpétue et Félicité, dont le martyre eut lieu à Carthage en 203 : le texte dit que les condamnés à mort exposés aux bêtes dans l'amphithéâtre étaient revêtus de costumes rituels ; or, pour les hommes il s'agissait du costume des prêtres de Saturne ! Comme l'a bien vu G.-Ch. Picard (1954, p. 134), c'était une manière légale de continuer la vieille tradition des sacrifices humains.

Quant à l'appellation du dieu, elle est pour nous trompeuse et

réductrice. Sous le nom de Saturne, les Africains adoraient en fait un dieu cosmique, maître du ciel et de la terre, comme de l'au-delà infernal ; Saturne est aussi Pluton, et comme lui *frugifer,* protecteur des moissons, et de fait on le voit, sur la terre cuite de Thinissut qui est d'époque romaine, portant sur sa tête un *modius* (boisseau), tout comme Pluton *(supra,* fig. 104). Il se confond dans la religiosité populaire avec Jupiter, et une inscription de Constantine va jusqu'à expliciter cette confusion dans l'invocation liminaire : *Iovi Saturno Augusto.* Pareil syncrétisme, même s'il n'allait pas jusqu'à permettre à son bénéficiaire d'éclipser totalement les autres divinités du paganisme classique, faisait du grand dieu africain un rude concurrent pour le dieu unique de la religion du Livre. « C'était un acheminement vers le monothéisme », a pu écrire St. Gsell ; oui, mais sur une voie parallèle, et non convergente. A lui seul, Saturne résume le courant profond de sémitisation qui a irrigué l'Afrique du Nord jusqu'à la fin de la domination romaine.

Survivances du punique

Dernière revanche enfin de Carthage sur ses bourreaux, l'extraordinaire persistance de sa langue. Certes, la chute de Carthage a brutalement interrompu la pratique d'une graphie officielle du punique. Mais nous avons vu à propos des stèles qu'une écriture « néopunique » cursive, de plus en plus altérée et donc de plus en plus difficilement déchiffrable, continua d'être utilisée à peu près jusqu'à la fin du premier siècle de notre ère, soit encore deux siècles et demi après la destruction de Carthage et sa mort politique. L'apprentissage de l'écriture finit par se perdre, mais phonétiquement la langue restait vivante. On parlait toujours le punique, même si on ne l'écrivait plus. Ou plutôt on continuait à l'écrire, mais en caractères latins, plus rarement en lettres grecques. Au milieu du III^e^ siècle de notre ère, les soldats en poste à Bu Ngem, un fortin du *limes* de Tripolitaine à une centaine de kilomètres au sud des côtes de la Grande Syrte, parlaient une sorte de sabir fait de punique mêlé de latin, qu'ils ont parfois transcrit sur des *ostraka,* ou griffonné sur les enduits des murs de leurs chambrées (R. Marichal, 1979, pp. 436-437). Dans cette même Tripolitaine (les régions occidentales de l'actuelle Libye) ont été retrouvés en différents sites – Leptis Magna, Zliten, Bir ed-Dreder, notamment – des dizaines de textes longtemps énigmatiques, que l'on date pour la plupart du IV^e^ siècle ; on y a vu d'abord des inscriptions « latino-libyques ». C'est au grand sémitisant italien G. Levi Della Vida que revient le mérite d'y avoir reconnu en fait des « latino-puniques », c'est-à-dire de petits textes – le plus souvent des inscriptions funéraires, ou des dédicaces de monuments – dans lesquels, comme dans la version latine des passages puniques du *Poenulus* de Plaute, les mots sémitiques sont transcrits en latin (G. Levi Della Vida, 1963, pp. 65-91).

Les « latino-puniques » de Tripolitaine (commodément rassemblées par F. Vattioni, 1976, pp. 536-555, et M.G. Amadasi-Guzzo, 1990a, pp. 107-108) n'autorisent plus le moindre doute sur ce qu'il faut

entendre par *Punica* lingua, lorsque saint Augustin, au début du Ve siècle, la présentait, sur le même plan que le latin, comme la langue des chrétiens d'Afrique *(Tract. in epist. Ioh.,* 2, 3). L'évêque d'Hippone précisait même : *Punica, id est Afra,* « punique, c'est-à-dire africaine », tant à ses yeux, par rapport à l'universalité du latin, le punique très dégradé qu'on parlait un peu partout autour de lui était la marque culturelle spécifique de *l'Africa.* Autour de lui, et d'abord à Hippone, sa ville épiscopale. Les sermons qu'il y prononça contiennent beaucoup d'allusions au punique ; se référant devant ses fidèles à un proverbe punique, il le cite toutefois en latin, pour la raison, dit-il, que tous ses auditeurs ne savaient pas le punique, ce qui veut dire que beaucoup l'entendaient *(Serm.,* 167, 4). Lui-même avait du punique une connaissance assez limitée, comme le montre, entre autres textes, un passage émouvant d'un dialogue antérieur à sa conversion, où on le voit discuter avec son fils Adéodat, encore adolescent, sur le sens d'un mot punique *(De magistro,* 13, 44). A vrai dire, c'est surtout en milieu rural que le punique était indispensable à la communication et aussi à l'action pastorale (S. Lancel, 1982b, pp. 270-273). Une condition nécessaire, sinon suffisante, pour être clerc ou évêque dans les campagnes et les petites bourgades de Numidie (l'Est algérien actuel et la zone frontalière avec la Tunisie) était de savoir le punique. Pour ne citer que cet exemple, c'est cette seule compétence qui décida Augustin à élever à l'épiscopat, dans une localité limitrophe de son vaste diocèse d'Hippone, un jeune clerc du nom d'Antoninus, dont la conduite devait lui faire bientôt regretter amèrement cette décision.

Quand saint Augustin mourut dans les murs d'Hippone battus par les hordes vandales, en 430, cela faisait plus d'un millénaire qu'on parlait le punique en Afrique. Si la capacité de « prise » d'une culture se mesure à la durée de vie et de survie de sa langue, le chiffre mérite d'être pris en considération. Et la langue de Didon – mais était-ce bien la même, tant de siècles plus tard ? – survécut sûrement à l'arrivée des Vandales. On la parlait toujours, très probablement, lorsque Bélisaire reprit l'Afrique en main pour le compte des Byzantins, au VIe siècle. La fin du monde antique, en Afrique du Nord, a favorisé la constitution d'« isolats » culturels : gageons que des « poches » de punicophones subsistaient encore quand, cent cinquante ans plus tard, d'autres Sémites venus d'Arabie implantèrent en ce qui s'appela le Maghreb un Islam encore tout neuf. Et il ne manque pas de bons esprits pour penser que cet Islam et son environnement culturel y trouvèrent un terreau tout préparé (M.H. Fantar, 1990a, p. 66). Mais ceci est une autre histoire.

La renaissance archéologique de Carthage

La deuxième survie de Carthage est due aux hommes de notre temps. A ceux, savants ou simples curieux, qui, bien qu'ils fussent en général des humanistes et aient lu leurs auteurs, ont refusé de se laisser enfermer dans le « corpus clos » – comme le dit quelque part E. Leroy Ladurie – des sources classiques. Polybe et Diodore, Tite-Live et Appien sont des lectures indispensables, comme le prouve la fréquence

des références qui leur sont faites dans les pages qui précèdent. Ils fournissent la trame et l'essentiel de cette histoire sur plusieurs siècles. Mais leur regard est un regard porté sur une cité vaincue, et surtout envisagée dans son implication dans un enchaînement événementiel qui a débouché sur sa perte. Si l'on s'en tenait aux textes, Carthage ne serait que la partenaire finalement malheureuse et toujours un peu abstraite de la Grande-Grèce, puis de Rome. C'est l'archéologie qui lui a restitué sa personnalité, une personnalité ambiguë – nous y avons souvent insisté –, comme on peut s'y attendre dans le cas d'une culture médiatrice entre Orient et Occident.

La reconnaissance archéologique de Carthage et de la civilisation punique est récente : elle remonte à un peu plus d'un siècle. Qui pourrait s'en étonner ? Au Moyen Age et à l'aube des temps modernes, en cette Ifriqiya prodigieusement riche en vestiges du passé, ce qui sautait aux yeux des voyageurs, c'était les élévations souvent surprenantes des monuments d'époque romaine encore debout. Il était rare que leur attention pût être retenue par un édifice préromain conservé au milieu d'un contexte monumental nettement postérieur. Ce fut pourtant le cas au début du XVII^e^ siècle lorsqu'un conseiller au parlement d'Aix, Nicolas de Peiresc, détourna un ancien prisonnier des Barbaresques, libéré puis converti à l'Islam, Thomas d'Arcos, de dépouiller le mausolée de Dougga de son inscription punico-libyque (P.-A. Février, 1989, pp. 26-28). On a vu *(supra,* p. 328) que d'autres n'eurent pas la même retenue. Au XVIII^e^ siècle, plusieurs voyageurs européens ont laissé des récits de leurs expéditions en « Barbarie » (D. Brahimi, 1976) ; mais les ruines qu'ils décrivirent étaient romaines. C'était par exception qu'ils pouvaient, comme Th. Shaw, un chapelain anglais en résidence à Alger pendant une douzaine d'années vers 1730, apercevoir un monument d'une époque précédente, en l'occurrence le « Kbour er-Roumia », ou «Tombeau de la Chrétienne », près de Tipasa.

Il arriva que certains de ces voyageurs, parfois célèbres, furent déçus. Ce fut le cas de Chateaubriand qui, de retour de son périple en Grèce et aux Lieux saints, passa en 1807 à Tunis et fit naturellement l'excursion à Carthage; malheureusement, le site était alors nu et désolé, et non plus hérissé de monuments encore identifiables comme l'avaient vu El Bekri au XI^e^ siècle et El Idrissi au XII^e^. Entre-temps, Carthage avait servi de carrière non seulement pour la construction de Tunis, toute proche, mais aussi de Kairouan et, au-delà des mers, de Pise et de Gênes, lorsque Andrea Doria, amiral de Charles Quint, se fut emparé de La Goulette en 1535. Chateaubriand a noté l'impression qu'il garda de son cheminement entre les citernes de La Malga et Byrsa : « Pour aller des citernes publiques à la colline de Byrsa, on traverse un chemin raboteux... Le sommet de l'Acropole offre un terrain uni, semé de petits morceaux de marbre, et qui est visiblement l'aire d'un palais ou d'un temple. Si l'on tient pour le palais, ce sera le palais de Didon ; si l'on préfère le temple, il faudra reconnaître celui d'Esculape » *(Itinéraire de Paris à Jérusalem,* éd. de la Pléiade, p. 1202). Le grand écrivain, qui connaissait ses classiques, indiquait ainsi plaisamment les pistes à suivre. On verra que le conseil ne fut pas perdu.

A Carthage même, ce fut un Danois, C.T. Falbe, consul général de

son pays à Tunis, qui fit véritablement œuvre de pionnier un quart de siècle plus tard. Il mit plusieurs années à dresser une carte archéologique de Carthage qu'il publia à Paris en 1833 avec ses *Recherches sur l'emplacement de Carthage.* Sur ce document « princeps », où plus d'une centaine de points d'intérêt particulier étaient relevés et répertoriés, Falbe avait aussi noté avec précision le tracé des pistes qui se recoupaient à angle droit sur l'isthme et jusqu'à la hauteur de La Malga entre le village de La Soukra et Sidi-bou-Saïd, dessinant des carrés de 2400 pieds de côté dont on a su depuis qu'ils matérialisaient encore la cadastration rurale décidée par les Gracques en 122 avant J.-C. (fig. 248). Le site de Carthage entrait dans l'ère de la recherche archéologique avec cette carte où le plateau sommital de Byrsa – le point 52 de Falbe – apparaissait encore comme cette esplanade rectangulaire et nue qu'avait vue Chateaubriand vingt-cinq ans plus tôt. On se réfère toujours actuellement à ce document qui a précieusement fixé un état des lieux parfois profondément modifié depuis, notamment dans le quartier des ports et pour ce qui est de la ligne de côte en général. Quand en 1974 la mission danoise se mit au travail dans le cadre de la campagne internationale patronnée par l'Unesco, elle choisit pour y établir son chantier le point 90 déterminé un siècle et demi auparavant par son illustre compatriote.

En ce milieu du XIX^e^ siècle, les initiatives vont se multiplier. La cité de Didon est perçue comme un bastion avancé vers l'Occident de cet Orient alors si fort à la mode. Comme la découverte de l'Égypte ancienne avait marqué le début du siècle, la redécouverte de Carthage, et bientôt celle de toute l'Afrique du Nord antique, est l'affaire de ces années du romantisme finissant. En 1837 est créée la « Société pour l'exploration de Carthage », qui naturellement comprend Falbe parmi ses membres, autour de son président Dureau de la Malle qui a publié en 1835 ses *Recherches sur la topographie de Carthage.* Bien sûr, conformément à l'esprit du temps, ses statuts comportent des clauses aujourd'hui regrettables, comme celle qui prévoit que pour financer la poursuite des recherches les objets de fouille seront vendus soit à des particuliers, soit à des musées. C'est ainsi que l'Anglais Nathan Davis, qui explora surtout la zone littorale, aux environs des points 34 et 87 de Falbe, enrichit le British Museum d'une belle série de

Fig. 248. -

La carte archéologique de Carthage, levée par Falbe.

mosaïques romaines à décor fleuri (G.-Ch. Picard, 1984, p. 13). Il publiera en 1861 le résultat de ses fouilles, sous le titre : *Carthage and her Remains.*

Flaubert à Carthage

Un matin de fin avril 1858, Gustave Flaubert débarquait à Tunis, arrivant par mer de Philippeville. On sait les raisons de ce voyage, qui ne dura qu'un mois. L'écrivain suait sang et eau sur le roman qu'il

appelait alors Carthage. Comme il le dit lui-même avec une verve égale à son accablement dans sa correspondance de cette période, il avait pour se documenter ingurgité volume sur volume – quatre-vingt-dix-huit, écrit-il à l'un de ses correspondants ! –, mémoire savant sur mémoire savant. Dans une lettre adressée à Ernest Feydeau durant l'été 1857, il semblait se résigner à ce que dans ce livre dont Carthage serait finalement le principal personnage «l'archéologie ne soit que probable » *(Correspondance,* éd. de la Pléiade, p. 749). Et puis, mécontent de lui, de cette « couleur » qu'il ne voyait décidément pas, il s'était décidé à cette expédition. Il n'y perdit pas son temps, poussant jusqu'à Utique et Bizerte, passant à cheval des journées entières sur le site de Carthage, où il rencontra Nathan Davis. Début mai, il pouvait écrire à son ami Louis Bouilhet : « Je connais Carthage à fond et à toutes les heures du jour et de la nuit» *(Corresp.,* p. 810). Et la précision des observations qu'il consigna sur bien des aspects du site dans ses *Notes de voyage* (t. II, éd. Conard, 1910, pp. 310-319) atteste que ce n'était pas de sa part forfanterie. Il rentrait à Croisset fin juin 1858, persuadé que son livre, comme il l'écrivait alors à Ernest Feydeau, était « complètement à refaire, ou plutôt à faire » *(Corresp.,* p. 817), mais l'œil plein, les oreilles encore tintantes de ce qu'il avait cherché en vain dans les livres. Sur cet élan, il travaillera encore près de trois ans avant de publier *Salammbô* en 1862.

S'il n'a pas beaucoup fait pour la gloire la plus durable de Flaubert, le livre, qui eut à l'époque un grand retentissement, a beaucoup servi à sa manière la cause de l'archéologie carthaginoise. L'écrivain, plus ou moins consciemment, avait été porté par le puissant courant d'intérêt qui s'attachait alors à l'orientalisme. Si l'on ajoute que son voyage en Turquie et en Grèce, en 1850, avec son ami Maxime Du Camp, l'avait enthousiasmé, et qu'il était, depuis le collège, un lecteur assidu de Michelet, on comprend qu'il ait été tenté par l'aventure d'un roman historique à la fois africain et oriental. Beaucoup lu, maintes fois réédité, le roman eut pour effet d'ajouter sa dimension imaginaire au mouvement d'idées qui l'avait suscité. Y compris dans les petites choses, qui ne sont pas les moins durables. La toponymie moderne de Carthage porte encore la trace du livre : le quartier des ports antiques, Salammbô, doit son nom à l'héroïne, et le ravin d'Hamilcar, qui entaille le flanc sud du promontoire de Sidi-bou-Saïd, prolonge l'écho de cette fameuse phrase liminaire que Flaubert se plut à faire passer dans son « gueuloir » : « C'était à Mégara, faubourg de Carthage, dans les jardins d'Hamilcar. »

Pendant que Nathan Davis achevait ses fouilles dans la ville basse, Charles-Ernest Beulé arrivait à Byrsa pour entreprendre les siennes. On était en 1859 et cet archéologue, plus connu pour avoir été l'« inventeur » des propylées de l'acropole d'Athènes, ne put rencontrer Flaubert. Mais le souvenir du séjour de l'écrivain flottait encore dans l'air de Carthage et d'autre part Beulé avait lu *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem.* On n'est donc pas surpris de le voir figurer « les ruines supposées du palais de Didon » sur le plan qu'il publia à l'issue de son exploration du plateau de Byrsa (fig. 249). Comme la plupart de ceux qui sondèrent le sol de Carthage à cette époque, Beulé fut guidé par la préoccupation de retrouver les vestiges de la plus ancienne cité. Ignorant la nature de l'esplanade où il se trouvait *(supra,* p. 449), et

fort désireux de mettre la main sur l'enceinte de la citadelle prise d'assaut au printemps 146, il se laissa abuser par les murs de soutènement romains qui corsetaient ce plateau largement artificiel, qu'il prit pour cette enceinte. Cependant, dans les derniers mètres d'une fouille très profonde, il avait rencontré de bien réels vestiges puniques : non point ceux de «l'intérieur des murs de Byrsa », comme il le crut, mais ceux des maisons détruites et incendiées par les soldats de Scipion dans leur progression vers la citadelle. Il fut ainsi le premier à entrer en contact avec la couche d'incendie de la ville, et à s'en étonner, au point d'en grossir considérablement l'importance : « Le rocher était recouvert, dans plusieurs salles, d'une couche de cendres épaisse d'un mètre et demi» (Beulé, 1861, p. 55).

La Carthage punique commençait à revenir au jour, même si l'on hésitait encore entre réalité et fiction. La fiction, c'étaient les restitutions fantaisistes qu'un ingénieur envoyé par Napoléon III entre 1865 et 1867, Daux, proposait aussi bien pour Utique que pour Carthage. Mais bien réelles étaient les quelque deux mille stèles puniques qu'E. de Sainte-Marie, qui en avait reçu mission de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, exhuma en différents points du site où ces monuments votifs certainement originaires du tophet avaient été dispersés à l'époque romaine. Le navire sur lequel un grand nombre d'entre elles avait été embarqué, pour acheminement vers le musée du Louvre, fit naufrage à l'arrivée, et c'est ainsi que depuis plus d'un siècle plusieurs centaines de ces stèles gisent par le fond dans la rade de Toulon.

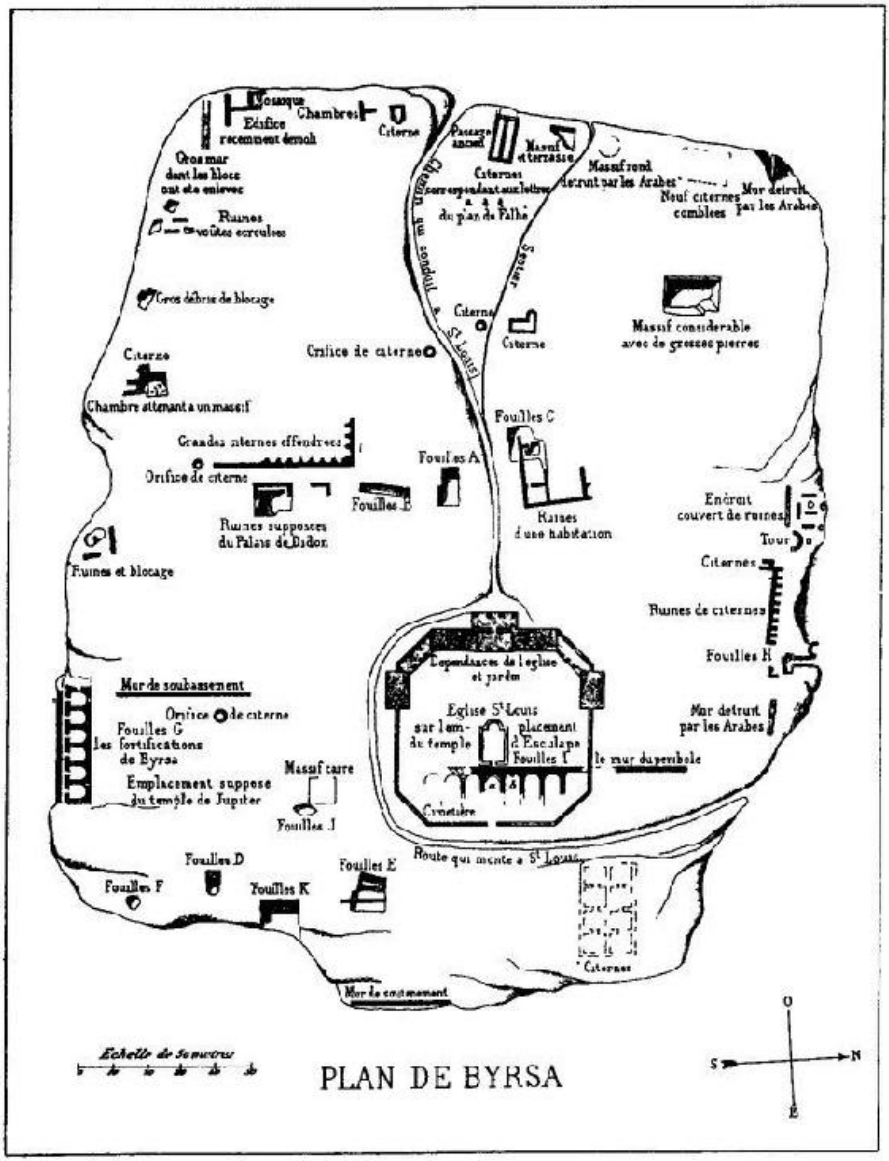

Fig. 249. -

Plan de situation des fouilles de Beulé à Byrsa. On notera au centre à gauche l'indication des « ruines supposées du palais de Didon », et celle, en bas au centre, du «temple d'Esculape sous la chapelle gothique dédiée à Saint-Louis, de construction récente à l'époque du levé du plan.

Les débuts d'une investigation scientifique

Le dernier quart du XIX^e^ siècle allait se révéler décisif pour la

redécouverte de Carthage, en particulier de la Carthage punique. Déjà, la collection de stèles votives rassemblées à La Manouba dans le jardin de Sidi Mustapha Kaznadar, ministre du bey de Tunis – c'était elle qui avait attiré sur ces monuments l'attention d'E. de Sainte-Marie – avait montré que dans la Régence même on portait intérêt à ce passé si ancien. Cet intérêt ne pouvait que faciliter les grandes entreprises de récupération de ce passé, fussent-elles étrangères. En 1875, deux Pères Blancs étaient envoyés d'Alger par le futur cardinal Lavigerie, alors archevêque, pour veiller à l'entretien de la chapelle érigée en 1841, sur ordre de Louis-Philippe, à la mémoire de saint Louis, et bâtie face à la mer sur le plateau de Byrsa, à l'emplacement supposé du temple d'Eschmoun. Ils furent peu après rejoints par un jeune missionnaire qui rentrait d'Amérique et qui devait être le premier chapelain de Saint-Louis : le R. P. Delattre (P. Gandolphe, 1950, p. 287). Les visées du cardinal Lavigerie étaient doubles : il s'agissait d'abord d'oeuvrer à Carthage *ad maiorem Dei gloriam* sous les couleurs de la France ; mais aussi, sous ces mêmes couleurs, de mener à bien une autre entreprise, scientifique, celle-là, dont il définissait les buts dans une lettre adressée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en avril 1881. Un mois plus tard, le traité du Bardo plaçait la Tunisie sous protectorat français et, l'année suivante, un décret beylical instituait un Service des Antiquités et réglementait les modalités de la recherche archéologique.

Le P. Delattre n'avait pas attendu pour se mettre au travail. Pendant près d'un demi-siècle, on vit sa forte silhouette de colosse roux et barbu aller infatigablement d'un chantier à un autre, se partageant équitablement entre l'exhumation des monuments paléochrétiens et la fouille des nécropoles puniques. On a dit plus haut (*supra,* p. 38) ce que l'archéologie de la première Carthage doit à ce volet de ses activités. A l'aube du XX^e^ siècle, grâce à ses efforts et aussi au talent de P. Gauckler, le second directeur du tout jeune alors Service des Antiquités de la Tunisie, l'étage souterrain des morts avait livré l'essentiel de l'information qu'on pouvait en espérer. Restait à poursuivre, dans le domaine des vivants, au gré des terrains encore disponibles, des investigations autrement délicates, requérant de l'archéologue un doigté dans l'approche, une finesse dans l'instrumentation, une sensibilité dans la perception, un effacement personnel devant l'objet de sa recherche, qui sont des acquis de notre temps. Ce fut la tâche des générations suivantes. On ne citera pas ici de nouveau ceux à qui, après les pionniers du XIX^e^ siècle, nous devons de connaître la ville de Didon et d'Hannibal. Sans eux, Français ou Tunisiens, Allemands, Américains ou Britanniques, écrire un livre comme celui-ci, où leurs noms reviennent si souvent, eût été une entreprise impossible.

Quelques années après l'installation du P. Delattre à Byrsa, le petit musée qu'il avait construit à l'ombre de la cathédrale et du scolasticat des Pères Blancs comptait déjà des milliers de pièces. Ces collections sont maintenant logées dans les vastes bâtiments du noviciat, devenus Musée national de Carthage. C'est ici que nous abandonnerons notre lecteur. Avant de visiter le quartier punique du flanc sud de la colline, dont les panneaux et la maquette exposés au rez-de-chaussée lui faciliteront la compréhension, il admirera les gisants de marbre

exhumés par le P. Delattre dans la nécropole alors dite de Sainte-Monique. Puis il montera au premier étage du musée, dont les objets lui raconteront à leur manière six siècles et plus de la cité punique. Surtout, il s'approchera d'une des hautes fenêtres de la façade, d'où la vue s'étend des hauteurs de Sidi-bou-Saïd, à gauche, à La Goulette, à droite. Là l'histoire s'élargit avec le paysage. Devant lui, au premier plan, en bas, au-delà du cénotaphe que saint Louis habite d'une présence devenue plus discrète, son regard plonge sur ce qui reste du tribunal – une des plus vastes basiliques de l'Afrique romaine – où le meilleur ami d'Augustin, Alypius, faillit à l'extrême fin du IVe siècle de notre ère être victime d'une erreur judiciaire *(Confessions,* VI, IX, 14). Puis, au-delà du rebord du plateau, la vue bascule sur la ville basse. Plus loin encore, les reliefs du cap Bon ferment le golfe de Carthage et barrent l'horizon. Par temps clair, il aura chance de deviner, plus qu'il ne le verra, fermant l'échappée vers le large, le cône de l'île de Zembra, qu'il avait aperçu à bâbord en arrivant par mer. Peut-être Elissa-Didon y avait-elle fait relâche, avant d'accomplir à Byrsa le geste fondateur de toute cette histoire.

APERÇU CHRONOLOGIQUE

Vers 1200 :	Invasion de la Phénicie par des populations venues d'Anatolie et de la mer Égée que les Égyptiens désignent génériquement sous le nom de « Peuples de la Mer ». Ras Shamra-Ugarit (qui ne s'en relèvera pas), Sidon et Tyr sont saccagées. Peu après, Ramsès III stoppe une nouvelle vague de « Peuples de la Mer » lors d'une bataille navale qui est relatée en images sur les murs de son temple funéraire de Médinet Habou. Entre-temps, les Philistins se sont établis sur un territoire — ce sera la Palestine — situé entre la Phénicie et l'Égypte.
Entre 1100 et 1000 :	Relèvement des villes phéniciennes (Byblos, Sidon, Tyr). Débuts de l'expansion phénicienne en Méditerranée orientale, puis occidentale. **1110** : date légendaire de la fondation de Gadès (Cadix) ; **1101** : date légendaire de la fondation d'Utique. Premiers atterrages phéniciens en Sicile.
Vers 1000 :	Age d'or des cités côtières de la Phénicie. **969-935** : règne à Tyr du roi Hiram I[er] ; alliance avec le roi Salomon (972-932), successeur de David sur le trône d'Israël à Jérusalem.
Entre 900 et 800 :	Inscription de Nora. Premiers atterrages phéniciens en Sardaigne et sur les côtes d'Espagne méridionale. **814** : date traditionnelle de la fondation de Carthage.

Entre 800 et 700 : **753** : date traditionnelle de la fondation de Rome. Colonisation grecque en Italie du Sud et en Sicile, dans la deuxième moitié du VIII^e siècle. Fin du VIII^e siècle : premières attestations archéologiques à Carthage : tophet de Salammbô, tombes les plus anciennement datées, céramique eubéenne des sondages profonds dans l'habitat archaïque. Fondations phéniciennes en Andalousie (Almuñecar, Trayamar, Toscanos), à Malte, en Sardaigne (Tharros, Sulcis, Bithia) et en Sicile (Motyè).

Entre 700 et 600 : Les cités phéniciennes aux prises avec la puissance assyrienne (siège de Tyr par Asarhadon en **671**). Grand développement des nécropoles archaïques de Carthage dans la première moitié du VII^e siècle (nécropoles de Dermech, Douimès, Junon, Byrsa). Première extension de l'habitat le plus ancien. **654** : fondation d'Ibiza, aux Baléares (par Carthage ?) ; vers 650 : fondation (par les Phéniciens de Gadès ?) de Mogador, sur la côte atlantique du Maroc. Fondation de Cyrène, par les Grecs, et de Leptis Magna, par les Phéniciens.

Entre 600 et 500 : Vers 600 : fondation de Massalia (Marseille), par les Grecs de Phocée. Développement de la colonisation phénico-punique en Sardaigne (Monte Sirai) et en Sicile occidentale (Palerme, Solunte). Premières « échelles » puniques sur la côte nord du Maghreb (Mersa Madakh, Tipasa). **535** : victoire à Alalia (Aleria, Corse) des Carthaginois et des Étrusques sur les Phocéens. **509** : premier traité entre Rome et Carthage. Vers 500 : lamelles d'or étrusco-puniques de Pyrgi.

Entre 500 et 400 : **480** : bataille d'Himère, en Sicile, et défaite d'Hamilcar devant Gélon de Syracuse. Milieu du V^e siècle : début de constitution par Carthage d'un territoire africain. **409** : destruction de Sélinonte et reprise d'Himère par les Carthaginois. **405** : traité signé par Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, reconnaissant aux Carthaginois la possession de la Sicile occidentale.

Entre 400 et 300 : **397** : destruction de Motyè par Denys l'Ancien ; Himilcon fonde Lilybée (Marsala), à côté de Motyè, mais échoue devant Syracuse. Introduction à Carthage du culte des déesses siciliennes (Déméter et Koré). **348** : deuxième traité entre Carthage et Rome. **310-307** : Agathocle, tyran de Syracuse, passe en Afrique, ravage le cap Bon, mais échoue devant Carthage ; échec du « coup d'État » de Bomilcar. **306** : troisième traité entre Rome et Carthage.

Entre 300 et 200 : Vers 275 : quand Pyrrhus d'Épire rentre en Italie après avoir échoué devant Lilybée, les Carthaginois réoccupent la Sicile occidentale et étendent leur contrôle sur une grande partie de l'île. **264** : les Romains interviennent à Messine contre la garnison installée par les Carthaginois. **264-241** : « première guerre punique », ou guerre de Sicile ; **260** : victoire navale romaine à Mylae (Milazzo) ; **256** : Regulus en Afrique ; **241** : victoire de la flotte romaine aux îles Aegates ; Carthage demande la paix et perd la Sicile. **241-238** : guerre des mercenaires, ou « guerre d'Afrique ». Rome annexe la Sardaigne et la Corse. **237-229** : fondation par Hamilcar Barca d'un « royaume » punique en Espagne méridionale. **221** : Hasdrubal, gendre d'Hamilcar Barca, fonde Carthagène. **219** : siège et prise de Sagonte par Hannibal, fils d'Hamilcar Barca. **218-202** : « deuxième guerre punique » ou « guerre d'Hannibal ». Franchissement des Alpes (hiver **218**) ; victoires d'Hannibal au Tessin, à la Trébie (**218**), au lac Trasimène (**217**). Bataille de Cannes et défection de Capoue (**216**). Alliance entre Carthage et Philippe V de Macédoine (**215**) ; Hannibal contrôle l'Italie du Sud et fait une incursion jusqu'à Rome (**211**). Victoires de P. Cornelius Scipion (l'Africain) en Espagne et fin de la domination punique dans la péninsule ibérique. Scipion débarque en Afrique (**204**), remporte une victoire aux *Campi Magni* et s'empare de Syphax (**203**). Rentré d'Italie, Han-

nibal est défait par Scipion à Zama (**202**). Le traité de paix conclu en **201** confine Carthage dans son territoire africain, lui enlève sa flotte, la met sous la tutelle politique de Rome et lui impose le paiement d'une lourde indemnité de guerre.

Entre 200 et 146 : Hannibal est élu suffète (**196**), mais doit peu après s'exiler. Prospérité de Carthage en cette première moitié du second siècle, attestée notamment par les résultats des récentes fouilles archéologiques (quartier de Byrsa et port de guerre). **150** : Rome considère la décision prise par Carthage de riposter militairement aux derniers empiétements de Massinissa sur son territoire comme un *casus belli* : c'est le début de la « troisième guerre punique ». Désarmés par traîtrise, les Carthaginois refusent de se soumettre au diktat de Rome (**149**). Après un siège de trois années, la ville est prise d'assaut et détruite au printemps **146**.

BIBLIOGRAPHIE

On trouvera cités ci-dessous par ordre alphabétique des auteurs les ouvrages et articles auxquels référence a été effectivement faite dans les pages de ce livre, et qui ont été utilisés dans sa mise en œuvre.

Pour compléter l'information du lecteur, et à défaut d'une bibliographie exhaustive qui serait décourageante – à rassembler autant qu'à consulter ! –, on lui conseillera un ouvrage de référence encore sous presse à l'heure où nous écrivons : *Dictionnaire de la civilisation phénicienne et punique,* Éditions Brepols, 1992.

E. Acquaro, 1971 ..... Enrico Acquaro, *I rasoi punici,* Rome, CNR, 1971.

E. Acquaro, 1988 ..... Enrico Acquaro, « Scarabs and Amulets », dans *The Phoenicians,* Milan, Bompiani, 1988, pp. 394-403.

E. Acquaro, 1988a ..... Enrico Acquaro, « Bronzes », dans *The Phoenicians,* Milan, Bompiani, 1988, pp. 422-435.

B. D'Agostino, 1977 ..... Bruno D'Agostino, «Tombe principesche dell'orientalizzante antico da Pontecagnano », dans *Monumenti Antichi dell'Accademia dei Lincei,* 49, 1977, Misc., II, 1.

J. Akkari-Weriemmi, 1985 .. Jenina Akkari-Weriemmi, « Un témoignage spectaculaire sur la présence libyco-punique dans l'île de Djerba : le mausolée d'Henchir Bourgou », dans *Reppal,* I, Tunis, INAA, 1985, pp. 189-196.

M.G. Amadasi-Guzzo, 1967 . Maria Giulia Amadasi-Guzzo, « Le iscrizioni fenicie e puniche delle colonie in occidente », dans *Studi Semitici,* 28, Rome, 1967.

M.G. Amadasi-Guzzo, 1990 . Maria Giulia Amadasi-Guzzo, *Iscrizioni fenicie e puniche* in Italia, Rome, 1990.

M.G. Amadasi-Guzzo, 1990a Maria Giulia Amadasi-Guzzo, « Stato degli studi sulle iscrizioni latino-puniche della Tripolitania», dans *Africa Romana,* VII (Sassari, 15-17 dic. 1989), Sassari, 1990, pp. 101-108.

M.G. Amadasi-Guzzo, 1991 . Maria Giulia Amadasi-Guzzo, « "The Shadow Line". Réflexions sur l'introduction de l'alphabet en Grèce », dans *Phoinikeia Grammata,* Actes du colloque de Liège, 15-18 déc. 1989, Namur, 1991, pp. 293-309.

D. Anziani, 1912 ..... Dominique Anziani, « Nécropoles puniques du Sahel tunisien », dans *Mélanges de l'École française de Rome,* 32, 1912, pp. 245-303.

M. Astruc, 1951 ..... Myriam Astruc, *La necrópolis de Villaricos,* Madrid, 1951.

M. Astruc, 1957 ..... Myriam Astruc, « Exotisme et localisme. Étude sur les coquilles d'œufs d'autruche décorés d'Ibiza », dans *Archivio de*

Prehistoria levantina, 1957, pp. 47-112.

M. Astruc, 1959 ..... Myriam Astruc, «Empreintes et reliefs carthaginois de terre cuite », dans *Mélanges de* l'École *française* de Rome, 71, 1959, pp. 107-134.

M.E. Aubet, 1974..... Cf. J. Ferron, 1974.

M.E. Aubet, 1980 ..... Maria Eugenia Aubet, « Marfiles fenicios del Bajo Guadalquivir », II, *Studia Archaeologica,* 63, Valladolid, 1980.

M.E. Aubet-Semmler, 1982 .. Maria Eugenia Aubet-Semmler, « Zur Problematik des orientalisierenden Horizontes auf der Iberischen Halbinsel », dans *Phoenizier* im *Westen,* H.G. Niemeyer éd. (Madrider Beiträge, 8), Mayence, 1982, pp. 309-335.

J. Baradez, 1959 ..... Jean Baradez, « Nouvelles recherches sur les ports antiques de Carthage », dans *Karthago,* IX, 1959, pp. 47-78.

P.A. Barcelo, 1988 ..... P.A. Barcelo, *Karthago und die iberische Halbinsel vor den Barkiden,* Bonn, 1988.

F. Barreca, 1983 ..... Ferrucio Barreca, « Le fortificazioni puniche sul Capo Bon. II. Ras ed-Drek », dans *Prospezione archeologica al Capo Bon,* II, Rome, CNR, 1983, pp. 17-28.

F. Barreca, 1984 ..... Ferrucio Barreca, « Gli eserciti annibalici », dans *Rivista di Storia dell'Antichità,* XIII-XIV, 1983-1984, pp. 43-68.

P. Bartoloni, 1976 ..... Piero Bartoloni, *Lestele archaiche di Cartagine,* Rome, CNR, 1976.

P. Bartoloni, 1988 ..... Piero Bartoloni, « Ships and Navigation », dans The *Phoenicians,* Milan, Bompiani, 1988, pp. 72-77.

L. Basch, 1987 ..... Lucien Basch, *Le musée imaginaire de la marine antique,* Athènes, 1987.

A. Ben Abed, 1990 ..... Cf. D. Soren, 1990.

G. Benigni, 1975 ..... Giulio Benigni, « Il "segno di Tanit" in Oriente », dans *Rivista* di Studi *Fenici,* 3, 1975, pp. 17-18.

H. Bénichou-Safar, 1981 .... Hélène Bénichou-Safar, « A propos des ossements humains du tophet de Carthage », dans *Rivista* di Studi Fenici, 9, 1981, pp. 5-9.

H. Bénichou-Safar, 1982 ..... Hélène Bénichou-Safar, *Les tombes puniques de Carthage. Topographie, structures, inscriptions et rites funéraires,* Paris, CNRS, 1982.

H. Bénichou-Safar, 1988 .... Hélène Bénichou-Safar, « Sur l'incinération des enfants aux tophets de Carthage et de Sousse », dans *Revue de l'histoire des reli*gions, CCV, 1, 1988, pp. 57-68.

H. Ben Younès, 1981 ..... Habib Ben Younès, *La présence punique au Sahel,* Diss. université de Tunis, 1981.

H. Ben Younès, 1985 ..... Habib Ben Younès, « Rapport sur la campagne de fouilles effectuée dans la grande nécropole punique de la région de Mahdia », dans *Reppal,* I, Tunis, INAA, 1985, pp. 23-61.

H. Ben Younès, 1986 ..... Habib Ben Younès, « La nécropole punique d'El Hkayma, mars 1984 », dans *Reppal,* II, Tunis, INAA, 1986, pp. 31-67.

H. Ben Younès, 1987 ..... Habib Ben Younès, « Le vase de Smirat et la victoire sur la mort », dans *Reppal,* III, Tunis, INAA, 1987, pp. 17-32.

H. Ben Younès, 1988 ..... Habib Ben Younès, « La nécropole punique d'El Hkayma, septembre 1985 », dans *Reppal,* IV, Tunis, INAA, 1988, pp. 49-159.

V. Bérard, 1930 ..... Victor Bérard, *La résurrection d'Homère,* Paris, 1930.

A. Berthier et R. Charlier, 1955 André Berthier et René Charlier, *Le sanctuaire punique d'El Hofra,* Paris, 1955.

A. Beschaouch, 1968 ..... Azzeddine Beschaouch, «Une stèle consacrée à Saturne le 8 novembre 323 », dans *Bull. arch. du Comité,* 1968, pp. 253-268.

Ch.-É. Beulé, 1861 ..... Charles-Étienne Beulé, *Fouilles à Carthage,* Paris, 1861.

A.M. Bisi, 1966 ..... Anna Maria Bisi, « Le influenze puniche sulla religione libica. La gorfa di Kef el-Blida », dans *Studi e materiali di storia delle religioni,* vol. 37, 1966, pp. 85-112.

A.M. Bisi, 1967 ..... Anna Maria Bisi, *Le stele puniche* (*Studi Semitici,* 27), Rome, 1967.

A.M. Bisi, 1968 ..... Anna Maria Bisi, « I pettini d'avorio di Cartagine », dans Africa, III, 1967-1968, pp. 11-51.

A.M. Bisi, 1970 ..... Anna Maria Bisi, *La ceramica punica. Aspetti e problemi,* Naples, 1970.

A.M. Bisi, 1979 ..... Anna Maria Bisi, « Les sources syro-palestiniennes et chypriotes de l'art punique », dans *Antiquités africaines,* 14, 1979, pp. 17-35.

A.M. Bisi, 1980 ..... Anna Maria Bisi, « La diffusion du "smiting god" syro-palestinien dans le milieu phénicien d'Occident », dans *Karthago,* 19, 1980, pp. 5-15.

A.M. Bisi, 1982 ..... Anna Maria Bisi, « Simboli animati nella religione fenicio-punica », dans *Religioni e Civiltà,* n. s. 3, Bari, 1982.

A.M. Bisi, 1983 ..... Anna Maria Bisi, « Importazioni e imitazioni greco-geometriche nella piu antica ceramica fenicia d'occidente », dans *Atti I Congr. Intern. di Studi Fenici e Punici,* Rome,1983, pp. 693-715.

R. de La Blanchère, 1888 ..... R. de La Blanchère, « Fouilles à Sousse », dans *Bull. arch. du Comité,* 1888, pp. 149-154.

J.M. Blazquez, 1975 ..... José Maria Blazquez, *Tartessos y* los orige*nes de la colonización fenicia en occidente,* 2e éd., Salamanque, 1975.

S.F. Bondi, 1988 ..... Sandro Filippo Bondi, « City Planning and Architecture », dans The *Phoenicians,* Milan, Bompiani, 1988, pp. 248-281.

C. Bonnet, 1986 ..... Corinne Bonnet, « Le culte de Melqart à Carthage : un cas de conservatisme religieux », dans *Studia Phoenicia,* IV *: Religio Phoenicia,* Namur, 1986, pp. 209-222.

C. Bonnet, 1988 ..... Corinne Bonnet, Melqart. Cultes et mythes de *l'Héraklès tyrien en Méditerranée* (*Studia* Phoenicia, VIII), Namur-Leuven, 1988.

C. Bonnet, 1991 ..... Corinne Bonnet, « Les scribes phénico-puniques », dans *Phoinikeia Grammata,* Actes du colloque de Liège,15-18 nov.1989, Namur, 1991, pp. 147-172.

P. Bordreuil, 1986 ..... Pierre Bordreuil, « Attestations inédites de Melqart, Ba'al Hammon et Ba'al Saphon à Tyr », dans *Studia Phoenicia,* IV : *Religio Phoenicia,* Namur, 1986, pp. 71-86.

É. Boucher, 1953 ..... Étiennette Boucher, « Céramique archaïque d'importation au musée Lavigerie de Carthage », dans *Cahiers de Byrsa,* III, 1953, pp. 11-86.

D. Brahimi, 1976 ..... Denise Brahimi, *Voyageurs français au XVIII*e *siècle en Barbarie,* Lille-Paris, 1976.

D. Briquel, 1991 ..... Dominique Briquel, « L'écriture étrusque d'après les inscriptions du VIIIe siècle avant J.-C. », dans *Phoinikeia Grammata,* Actes du colloque de Liège, 15-18 nov. 1989, Namur-Leuven, 1991, pp. 615-631.

J.-P. Brisson, 1973 ..... Jean-Pierre Brisson, *Carthage ou Rome,* Paris, Fayard, 1973.

G. Brizzi, 1984 ..... Giovanni Brizzi, *Annibale : strategia* e *immagine,* Spolète, 1984.

G. Camps, 1961 ..... Gabriel Camps, A *ux origines de la Berbérie. Monuments et rites funéraires protohistoriques,* Paris, AMG, 1961.

G. Camps, 1973 ..... Gabriel Camps, « Nouvelles observations sur l'architecture et l'âge du Médracen, le mausolée royal de Numidie », dans *CRAI,* 1973, pp. 470-517.

G. Camps, 1979 ..... Gabriel Camps, « Les Numides et la civilisation punique », dans *Antiquités africaines,* 14, 1979, pp. 43-53.

G. Camps, 1986 ..... Gabriel Camps, « L'araire berbère », dans Actes du *III*e *coll. intern. d'histoire et d'archéologie* de *l'Afrique du Nord,* Montpellier, 1er-5 avril 1985, Paris, CTHS, 1986, pp. 177-180.

A. Caquot, 1981 ..... André Caquot, art. « Rephaïm », dans Suppl. au *Dictionnaire de la Bible,* fasc. 55, Paris, 1981, col. 344-357.

T.H. Carter, 1965 ..... T.H. Carter, « Western Phoenicians at Lepcis Magna », dans *American Journal of Archaeology,* LXIX, 2, 1965, pp. 123-132.

L. Carton, 1911 ..... Dr Louis Carton, « Le port marchand et le mur

de mer de la Carthage punique », dans *Revue archéologique,* 18, 1911, pp. 229-255.

L. Carton, 1913 ..... Dr Louis Carton, *Documents pour servir à l'étude des ports et de l'enceinte de la Carthage punique,* Paris, Leroux, 1913.

L. Carton, 1929 ..... Dr Louis Carton, *Sanctuaire punique découvert à Carthage,* Paris, Geuthner, 1929.

L. Casson, 1971 ..... Lionel Casson, *Ships and Seamanship in the Ancient World,* Princeton, 1971.

R. Charlier, 1955 ..... Cf. A. Berthier, 1955.

F. Chelbi, 1983 ..... Fethi Chelbi, « Quelques aspects de la civilisation carthaginoise à l'époque hellénistique », dans *Cahiers des Études anciennes* (Québec), XVI (1983), pp. 79-87.

F. Chelbi, 1984 ..... Fethi Chelbi, « Découverte d'un habitat punique sur le flanc sud-est de la colline de Byrsa, dans *Actes du Ier coll. intern. d'histoire et d'archéologie* de *l'Afrique du Nord,* Perpignan, 14-18 avril 1981 (= *Bull. arch. du Comité,* n.s. 17 B), 1984, pp. 21-33.

A. Ciasca, 1988 ..... Antonia Ciasca, «Masks and Protomes », dans *The Phoenicians,* Milan, Bompiani, 1988, pp. 354-369.

P. Cintas et E.-G. Gobert, 1941 Pierre Cintas et E.-G. Gobert, « Smirat », dans *Revue tunisienne,* n° 45-47, 1941, pp. 83-121.

P. Cintas, 1946 ..... Pierre Cintas, *Les amulettes puniques,* Tunis, 1946.

P. Cintas, 1947 ..... Pierre Cintas, «Le sanctuaire punique de Sousse », dans *Revue africaine,* n° 410-411, 1947, pp. 1-80.

P. Cintas, 1948 ..... Pierre Cintas, « Un sanctuaire pré-carthaginois sur la grève de Salammbô », dans *Revue tunisienne,* 3e série, n° 1, 1948, pp. 1-31.

P. Cintas, 1949 ..... Pierre Cintas, *Fouilles puniques à Tipasa,* Alger, Direct. des Ant. de l'Algérie, 1949.

P. Cintas, 1950 ..... Pierre Cintas, *Céramique punique,* Paris, Klincksieck, 1950.

P. Cintas, 1954 ..... Pierre Cintas, *Contribution à l'étude de l'expansion carthaginoise au Maroc,* Paris, AMG, 1954.

P. Cintas, 1968 ..... Pierre Cintas, «Le signe de Tanit », dans *Archéologie vivante,* 1, 2, 1968-1969, pp. 4-10.

P. Cintas, 1970 ..... Pierre Cintas, *Manuel d'archéologie punique,* t. I, Paris, A. et J. Picard, 1970.

P. Cintas, 1976 ..... Pierre Cintas, *Manuel d'archéologie punique,* t. II, Paris, A. et J. Picard, 1976.

G. Clerc ..... Cf. J. Leclant.

F. Coarelli et Y. Thébert, 1988 Filippo Coarelli et Yvon Thébert, « Architecture funéraire et pouvoir : réflexions sur l'hellénisme numide », dans *Mél. de l'Éc.fr. de Rome, Antiquité,* t. 100, 2, 1988, pp. 761-818.

N. Davis, 1861 ..... Nathan Davis, *Carthage and her Remains,* Londres, 1861.

F. Decret, 1977 ..... François Decret, *Carthage ou l'empire de la mer,* Paris, Seuil, 1977.

J. de Hoz, 1991 ..... Javier de Hoz, « The Phoenician Origin of the Early Hispanic Scripts », dans *Phoinikeia Grammata,* Actes du colloque de Liège, 15-18 nov. 1989, Namur, 1991, pp. 669-678.

A.-L. Delattre, 1921 ..... Albert-Louis Delattre, « Tombeaux puniques de la colline de Junon », dans *CRAI,* 1921, pp. 96-99.

P. Demargne, 1951 ..... Pierre Demargne, « La céramique punique », *dans Revue archéologique,* 1951, pp. 44-52.

J. Desanges, 1967 ..... Jehan Desanges, « Rex Muxitanorum Hiarbas (Justin, XVIII, 6,1) », dans *Philologus,* 111, 1967, pp. 304-308.

J. Desanges, 1978 ..... Jehan Desanges, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique,* coll. École française de Rome, 38, Rome, 1978.

J. Desanges, 1978a ..... Jehan Desanges, «L'Afrique romaine et libyco-berbère », dans *Rome et la conquête du monde méditerranéen. 2 - Genèse d'un empire* (sous la direct. de CI. Nicolet), Paris, PUF, coll. « Nouvelle Clio », 1978, pp. 627-656.

J. Desanges, 1980 ..... Pline l'Ancien, *Histoire naturelle,* livre V, 1-46, Jehan Desanges éditeur, coll. des Univ. de France, Paris, 1980.

J. Desanges, 1990 ..... Jehan Desanges, « La localisation du "Beau Promontoire" de Polybe », dans *Karthago,* XXII (1988-1989), 1990, pp. 19-31.

J.-J. de Smet, 1913 ..... Jean-Jacques de Smet, « Fouilles de sépultures puniques à Lemta (Leptis Minor) », dans *Bull. arch. du Comité,* 1913, pp. 327-342.

A. Di Vita, 1969 ..... Antonino Di Vita, « Le date di fondazione di Leptis e di Sabratha », dans *Hommages à Marcel Renard,* t. III (coll. Latomus, 103), Bruxelles, 1969, pp. 196-202.

A. Di Vita, 1976 ..... Antonino Di Vita, « Il mausoleo punico-ellenistico B di Sabratha », dans *MDAI, Röm.* Abt., 83, 1976, pp. 273-286.

G. Di Vita-Évrard, 1986 ..... Ginette Di Vita-Évrard, « La Fossa Regia et les diocèses d'Afrique Proconsulaire », dans *Africa Romana,* 3, Sassari,1986, pp. 34-58.

M. Dubuisson, 1989 ..... Michel Dubuisson, « Delenda est Carthago. Remise en question d'un stéréotype », dans *Studia Phoenicia,* X : *Punic* Wars, Leuven, 1989, pp. 279-287.

A. Dupont-Sommer, 1968 ... André Dupont-Sommer, « Une nouvelle inscription punique de Carthage », dans *CRAI,* 1968, pp. 116-133.

O. Eisfeldt, 1935 ..... Otto Eisfeldt, *Molk als Opferbegriff* im *Punischen und Hebraïschen und* das *Ende des Gottes Moloch,* Halle, 1935.

S. Ellis, 1987 ..... Simon Ellis, « Excavations at Carthage, 1986 », dans *CEDAC,* Carthage, Bull. 8, juin 1987, p. 12.

C.T. Falbe, 1833 ..... C.T. Falbe, *Recherches sur l'emplacement de Carthage,* Paris, 1833.

G. Falsone, 1987 ..... Gioacchino Falsone, « La statue de Motyè. Aurige ou prêtre de Melqart ? », dans *Stem-mata. Mélanges offerts à J. Labarbe,* Liège-Louvain-la-Neuve, 1987, pp. 420-427.

M.H. Fantar, 1970 ..... Mhamed Hassine Fantar, *Eschatologie phénicienne-punique,* Tunis, INAA, 1970.

M.H. Fantar, 1978 ..... Mhamed Hassine Fantar, « La cité punique de Thapsus », dans *Actes du IIe congrès int. sur l'étude des cultures de la Méditerranée occidentale,* Alger, 1978, pp. 59-70.

M.H. Fantar, 1984 ..... Mhamed Hassine Fantar, *Kerkouane, cité punique du cap Bon* (*Tunisie*), t. I, Tunis, INAA, 1984.

M.H. Fantar, 1985 ..... Mhamed Hassine Fantar, «A Gammarth avant la conquête romaine », dans *Actes du IIe coll. intern. sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord,* Grenoble, 5-9 avril 1983 (= *Bull. arch. du Comité,* n.s. 17 B), 1985, pp. 3-18.

M.H. Fantar, 1986 ..... Mhamed Hassine Fantar, *Kerkouane, cité punique du cap Bon* (*Tunisie*), t. III, Tunis, INAA, 1986.

M.H. Fantar, 1989 ..... Mhamed Hassine Fantar, « Regulus en Afrique », dans *Studia Phoenicia,* X : *Punic Wars,* Leuven, 1989, pp. 75-84.

M.H. Fantar, 1990 ..... Mhamed Hassine Fantar, « Ba'al Hammon », dans *Reppal,* V, Tunis, INAA, 1990, pp. 67-105.

M.H. Fantar, 1990a ..... Mharned Hassine Fantar, « Survivances de la civilisation punique en Afrique du Nord », dans *Africa Romana,* VII, Sassari, 1990, pp. 53-70.

F. Fedele et G. Foster, 1988 . F. Fedele et G. Foster, « Tharros : ovicaprini sacrificiali e rituale del Tofet », dans *Rivista di Studi Fenici,* 16, 1, 1988, pp. 29-42.

N. Ferchiou, 1987 ..... Naidé Ferchiou, «Deux témoignages de l'architecture religieuse de la Carthage hellénistique », dans *Rivista di Studi Fenici,* 15, 1987, pp. 15-35.

N. Ferchiou, 1990 ..... Naidé Ferchiou, «Habitats fortifiés pré-impériaux en Tunisie antique », dans *Antiquités africaines,* 26, 1990, pp. 43-86.

A. Ferjaoui, 1990 ..... Ahmed Ferjaoui, « Dédicace d'un sanctuaire à Astart », dans *Hommages à M. Sznycer,* t. I (= *Semitica,* XXXVIII), 1990, pp. 113-119.

D. Fernandez, 1988 ..... Dominique Fernandez, *Le radeau de la Gorgone. Promenades en Sicile,* Paris, Grasset, 1988.

J. Ferron, 1958 ..... Jean Ferron, « Le médaillon de Carthage », dans *Cahiers de Byrsa,* VIII, 1958, pp. 45-56.

J. Ferron, 1968 ..... Jean Ferron, « Le mythe solaire de la résurrection des âmes », dans *Archéologia,* 20, janv.-févr. 1968, pp. 52-55.

J. Ferron, 1969 ..... Jean Ferron, « Les statuettes au tympanon dans les hypogées puniques », dans *Antiquités africaines,* 3, 1969, pp. 11-33.

J. Ferron et M.E. Aubet, 1974 Jean Ferron et Maria Eugenia Aubet, *Les orants de Carthage,* Paris, 1974.

J.G. Février, 1960 ..... James Germain Février, « Essai de reconstitution du sacrifice molek », dans *Journal asiatique,* 1960, pp. 167-187.

P.-A. Février, 1967 ..... Paul-Albert Février, « Origines de l'habitat urbain en Maurétanie Césarienne », dans *Journal des Savants,* 1967, pp. 107-123.

P.-A. Février, 1980 ..... Paul-Albert Février, « Les rites funéraires de la nécropole orientale de Sétif », dans *Antiquités africaines,* 15, 1980, pp. 91-124.

P.-A. Février, 1989 ..... Paul-Albert Février, *Approches du Maghreb romain,* t. I, Aix-en-Provence, Édisud, 1989.

P. Flobert, 1991 ..... Pierre Flobert, «L'apport des inscriptions archaïques à notre connaissance du latin prélittéraire », dans *Latomus,* 50, 3, 1991, pp. 521-543.

G. Foster, 1988 ..... Cf. F. Fedele, 1988.

L. Foucher, 1960 ..... Louis Foucher, « César en Afrique. Autour d'Aggar », dans *Cahiers de Tunisie,* n° 31, 1960, pp. 11-17.

H. Frost, 1989 ..... Honor Frost, « The Prefabricated Punie War Ship », dans *Studia Phoenicia,* X : *Punic Wars,* Leuven, 1989, pp. 127-135.

P. Gandolphe, 1950 ..... Pierre Gandolphe, « Saint-Louis de Carthage », dans *Cahiers de Byrsa,* I, 1950, pp. 269-306.

G. Garbini, 1981 ..... Giovanni Garbini, « Continuità ed innovazioni nella religione fenicia », dans *Atti del colloquio in Roma : la religione fenicia* (= Studi Semitici, 53), Rome, 1981, pp. 34-36.

P. Gauckler, 1915 ..... Paul Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage,* 2e partie, Paris, 1915.

M. Gharbi, 1990 ..... Maya Gharbi, «Les fortifications préromaines de Tunisie : le cas de Kelibia », dans *Africa Romana,* VII, Sassari, 1990, pp. 187-198.

E.-G. Gobert, 1941 ..... Cf. P. Cintas, 1941.

C. Gomez Bellard, 1990 ..... Carlos Gomez Bellard, *La colonización fenicia de la isla de Ibiza,* Madrid, ministère de la Culture, 1990.

J.M.J. Gran Aymerich, 1979 José Maria Jean Gran Aymerich, « Prospections archéologiques au Sahara atlantique (Rio de Oro et Seguiet el Hamra) », dans *Antiquités africaines,* 13, 1979, pp. 7-21.

M. Gras, 1985 ..... Michel Gras, *Trafics tyrrhéniens archaïques* (Bibl. École fr. d'Athènes et de Rome, 258), Rome, 1985.

M. Gras, 1989 ..... Michel Gras (en coll. avec P. Rouillard et J. Teixidor), *L'univers phénicien,* Paris, Arthaud, 1989.

P. Grimai, 1969 ..... Pierre Grimal, *Les jardins romains,* 2e éd., Paris, PUF, 1969.

P. Gros, 1990 ..... Pierre Gros, « Le premier urbanisme de la colonia Julia Carthago. Mythes et réalités d'une fondation césaro-augustéenne », dans *L'Afrique dans l'Occident romain (Ier siècle av. J.-C.-IVe siècle apr. J.-C.),* coll. Éc. fr. de Rome, 134, Rome, 1990, pp. 547-573.

St. Gsell, 1921-1928 ..... Stéphane Gsell, *Histoire ancienne* de *l'Afrique du Nord* (abrégé *HAAN*), t. I (3e éd.), Paris, 1921 ; t. II et III (2e éd.), Paris, 1921; t. IV (2e éd.), Paris, 1924 ; t. VIII, Paris, 1928.

V.M. Guerrero, 1989 ..... Victor M. Guerrero, « Las anforas Cintas 282/283 y el comercio de vino fenicio en occidente », dans *Saguntum,* 22, 1989, pp. 147-164.

V.M. Guerrero, 1989a ..... Victor M. Guerrero, « L'épave de Binisafuller (Minorque). Un bateau de commerce punique du IIIe siècle avant J.-C. », dans *Studia Phoenicia,* X : *Punic* Wars, Leuven, 1989, pp. 115-124.

P. Guéry, 1980 ..... Cf. P.-A. Février, 1980.

G. Halff, 1965 ..... Gisèle Halff, « L'onomastique punique de Carthage ; répertoire et commentaire », dans *Karthago,* XII, 1965, pp. 61-145.

P.H. Hansen, 1983 ..... P.H. Hansen, *Carmina epigraphica graeca saeculorum VIII-V. A. Chr.,* Berlin, 1983.

D. Harden, 1927 ..... Donald Harden, « Punic Urns from the Precinct of Tanit at Carthage », dans *American Journal of Archaeology,* XXXI, 1927, pp. 297-310.

D. Harden, 1937 ..... Donald Harden, « The Pottery from the Precinct of Tanit at Salammbô, Carthage », dans *Iraq,* IV, 1937, pp. 59-89.

D. Harden, 1962 ..... Donald Harden, *The Phoenicians,* Londres, 1962 (2e éd. 1971).

J. Heurgon, 1965 ..... Jacques Heurgon, « Les inscriptions de Pyrgi et l'alliance étrusco-punique autour de 500 avant J.-C. », dans *CRAI,* 1965, pp. 89-104.

J. Heurgon, 1969 ..... Jacques Heurgon, Rome et la *Méditerranée occidentale jusqu'aux guerres puniques,* coll. « Nouvelle Clio », 7, Paris, PUF, 1969.

J. Heurgon, 1976 ..... Jacques Heurgon, «L'agronome carthaginois Magon et ses traducteurs en grec et en latin », dans *CRAI,* 1976, pp. 441-456.

H. Hurst et L. Stager, 1978 .. Henry Hurst et Lawrence Stager, « A Metropolitan Landscape : the Late Punic Port of Carthage », dans *World Archaeology,* 9, 1978, pp. 333-342.

H. Hurst, 1979 ..... Henry Hurst, « Excavations at Carthage, 1977-1978 : Fourth Interim Report», dans *The Antiquaries Journal,* 1979, vol. LIX, 1, pp. 19-49.

H. Hurst, 1985 ..... Henry Hurst, « Fouilles britanniques au port circulaire et quelques idées sur le développement de la Carthage romaine », dans *Cahiers des Études anciennes* (Québec), XVII, 1985, pp. 143-156.

W. Huss, 1985 ..... Werner Huss, *Geschichte der Karthager,* (*Handbuch der Altertumwissenschaft,* III, 8), Munich, 1985.

W. Huss, 1986 ..... Werner Huss, « Hannibal und die Religion », dans *Studia Phoenicia, IV : Religio Phoenicia,* Namur, 1986, pp. 223-238.

F.O. Hvidberg-Hansen, 1979 F.O. Hvidberg-Hansen, *La déesse TNT. Une étude sur la religion cananéo-punique,* Copenhague, 1979.

F. Icard, 1923 ..... François Icard, «Découverte de l'area du sanctuaire de Tanit », dans *Revue tunisienne,* 1923, pp. 1-11.

F. Icard, 1923a ..... Cf. E. Vassel.

A. Jodin, 1966 ..... André Jodin, *Mogador, comptoirphénicien du Maroc atlantique,* Tanger, 1966.

A. Jodin, 1967 ..... André Jodin, *Les établissements du roi Juba II aux îles Purpuraires (Mogador),* Tanger, 1967.

V. Karageorghis, 1973 ..... Vassos Karageorghis, *Excavations in the Necropolis of Salamis,* III, Chypre, 1973.

F. Kelsey, 1926 ..... Francis Kelsey, *A Preliminary Report on the Excavations at Carthage, 1925,* Suppl. to the *American Journal of Archaeology,* New York, Macmillan, 1926.

M. Koch, 1984 ..... M. Koch, *Tarshish und Hispanien,* Berlin, 1984.

V. Kontorini, 1975 ..... V. Kontorini, « Le roi Hiempsal II de Numidie et Rhodes », *dans Antiquité classique,* 44, 1975, pp. 89-99.

V. Krings, 1990 ..... Véronique Krings, « Les libri Punici de Salluste », dans *Africa Romana,* VII, Sassari, 1990, pp. 109-117.

V. Krings, 1991 ..... Véronique Krings, « Les lettres grecques à Carthage », dans *Phoinikeia Grammata,* Actes du colloque de Liège, 15-18 nov. 1989, Namur, 1991, pp. 649-668.

S. Lancel, 1968 ..... Serge Lancel, « Tipasitana III : la nécropole préromaine occidentale de Tipasa », dans *Bulletin d'archéologie algérienne,* III, 1968, pp. 85-166.

S. Lancel, 1979 ..... Serge Lancel (éd.), *Byrsa I. Mission archéologique française à Carthage. Rapport préliminaire des fouilles, 1974-1976,* coll. Éc. fr. de Rome, 41, Rome, 1979.

S. Lancel, 1980 ..... Serge Lancel, « La céramique phénico-punique de la nécropole archaïque de Byrsa : quelques remarques préliminaires », dans *Actes du colloque sur la céramique antique,* Carthage, 23-24 juin 1980, CEDAC, Carthage, Dossier I, 1980, pp. 1-7.

S. Lancel, 1981 ..... Serge Lancel, « Fouilles françaises à Carthage. La colline de Byrsa et l'occupation punique. Bilan de sept années de fouilles », dans *CRAI,* 1981, pp. 156-193.

S. Lancel, 1982 ..... Serge Lancel (éd.), *Byrsa II. Mission archéologique française à Carthage. Rapports préliminaires des fouilles 1977-1978 (niveaux et vestiges puniques),* coll. Éc. fr. de Rome, 41, Rome, 1982.

S. Lancel, 1982a ..... Serge Lancel, « Tipasa de Maurétanie. Histoire et archéologie. I. État des questions des origines préromaines à la fin du III[e] siècle », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt,* II, 10, 2, Berlin-New York, 1982, pp. 739-786.

S. Lancel, 1982b ..... Serge Lancel, « La fin et la survie de la latinité en Afrique du Nord », dans *Revue des Études latines,* 59, 1981 (1982), pp. 269-297.

S. Lancel, 1983 ..... Serge Lancel, *La colline de Byrsa à l'époque punique,* Paris, Éd. Recherches sur les Civilisations, 1983.

S. Lancel, 1983a ..... Serge Lancel, « Ivoires phénico-puniques de la nécropole archaïque de Byrsa, à Carthage », dans *Atti I Congr.Int. di Studi Fenici e Punici,* Rome, 1983, pp. 687-692.

S. Lancel, 1984 ..... Serge Lancel, «Remarques sur la topographie urbaine de la Carthage punique », dans Actes du *I[er] coll. int. sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord* (= *Bull. arch. du Comité,* n.s. 17 B), 1984, pp. 35-53.

S. Lancel, 1985 ..... Serge Lancel, « La renaissance de la Carthage punique. Réflexions sur quelques enseignements de la campagne internationale patronnée par l'Unesco », dans *CRAI,* 1985, pp. 727-751.

S. Lancel, 1988 ..... Serge Lancel, « Les fouilles de la mission archéologique française à Carthage et le problème de Byrsa », dans *Studia Phoenicia,* VI : *Carthago,* Leuven, 1988, pp. 61-89.

S. Lancel, 1989 ..... Serge Lancel, «L'enceinte périurbaine de Carthage lors de la troisième guerre punique : réalités et hypothèses », dans *Studia Phoenicia,* X : *Punic Wars,* Leuven, 1989, pp. 251-278.

S. Lancel, 1990 ..... Serge Lancel, « Problèmes d'urbanisme de la Carthage punique à la lumière des fouilles anciennes et récentes », dans *Carthage et son territoire dans l'Antiquité,* Actes du IV[e] coll. int. (Strasbourg, 1988), Paris, CTHS, 1990, pp. 9-30.

R. Lantier, 1923 ..... Cf. L. Poinssot, 1923.

G.-G. Lapeyre, 1935 ..... G.-G. Lapeyre, « Fouilles récentes à Carthage», dans *CRAI,* 1935, pp. 81-87.

G.-G. Lapeyre, 1939 ..... G.-G. Lapeyre, « Fouilles du musée Lavigerie à Carthage », dans *CRAI,* 1939, pp. 294-300.

J. Leclant, 1968 ..... Jean Leclant, « Les talismans égyptiens dans les nécropoles », dans *Archéologie vivante,* 1, 2, déc. 1968, pp. 95-113.

J. Leclant, 1980 ..... Jean Leclant, «A propos des étuis porte-amulettes égyptiens et puniques », dans *Oriental Studies presented to B.S.J. Isserlin,* Leyde, 1980, pp. 102-107.

J. Leclant et G. Clerc, 1986 .. Jean Leclant et Gisèle Clerc, «Nuntii. III. Découvertes d'objets égyptiens et égyptisants hors d'Égypte », dans *Orientalia,* 55, 3, 1986, pp. 318-319.

J. Leclant et G. Clerc, 1987 .. Jean Leclant et Gisèle Clerc, « Nuntü. III. Découvertes d'objets égyptiens et égyptisants hors d'Égypte », dans *Orientalia,* 56, 3, 1987, pp. 388-389.

M. Le Glay, 1966 ..... Marcel Le Glay, *Saturne africain, histoire,* Paris, 1966.

M. Le Glay, 1985 ..... Marcel Le Glay, « Les premiers temps de la Carthage romaine », dans *Hist. et arch. de l'Afrique du Nord,* IIe coll. int. (Grenoble, 5-9 avril 1983), Paris, CTHS, 1985, pp. 235-247.

M. Le Glay, 1988 ..... Marcel Le Glay, «Nouveaux documents, nouveaux points de vue sur Saturne africain», dans *Studia Phoenicia,* VI : *Carthago,* Leuven, 1988, pp. 187-237.

A. Lemaire, 1984 ..... André Lemaire, « La stèle araméenne de Barhadad », dans *Orientalia,* 53, 1984, pp. 337-349.

Cl. Lepelley, 1980 ..... Claude Lepelley, « Iuvenes et circoncellions : les derniers sacrifices humains de l'Afrique antique », dans *Antiquités africaines,* 15, 1980, pp. 261-271.

Ph. Leveau, 1984 ..... Philippe Leveau, *Caesarea* de *Maurétanie, une ville romaine et ses campagnes,* coll. Éc. fr. de Rome, 70, Rome, 1984.

G. Levi Della Vida, 1963 .... Giorgio Levi Della Vida, « Sulle iscrizioni "latino-libiche" della Tripolitania », dans *Oriens Antiquus,* II, 1963, pp. 65-95.

G. Levi Della Vida, 1971 .... Giorgio Levi Della Vida, «Magistrature romane e indigene nelle iscrizioni puniche Tripolitane », dans *Studi in onore di Edoardo Volterra,* VI, Milan, 1971, pp. 457-469.

A. Lézine, 1959 ..... Alexandre Lézine, « Résistance à l'hellénisme de l'architecture religieuse de Carthage », dans *Cahiers de Tunisie,* 26-27, 1959, pp. 247-261.

A. Lézine, 1960 ..... Alexandre Lézine, *Architecture punique. Recueil de documents,* Paris, PUF, 1960.

A. Lézine, 1968 ..... Alexandre Lézine, Carthage, Utique. Études *d'architecture et d'urbanisme,* Paris, 1968.

É. Lipinski, 1987 ..... Édouard Lipinski, « Les racines syrophéniciennes de la religion carthaginoise », dans *CEDAC,* Carthage, Bull. 8, 1987, pp. 28-44.

J. Little, 1975 ..... Cf. R.A. Yorke, 1975.

M. Longerstay, 1990 ..... Monique Longerstay, « Les peintures rupestres des haouanet de Khroumirie : aspects techniques et répertoire iconographique », dans *Revue archéologique de Picardie,* 1-2, 1990, pp. 119-131.

M. Longerstay, 1990a ..... Monique Longerstay, « Représentations de navires archaïques en Tunisie du Nord. Contribution à la chronologie des haouanet », dans *Karthago,* XXII, 1990, pp. 33-44.

R. Lonis, 1978 ..... Raoul Lonis, « Les conditions de la navigation sur la côte atlantique de l'Afrique dans l'Antiquité : le problème du retour », dans *Afrique noire et monde méditerranéen,* Dakar-Abidjan, 1978, pp. 147-170.

R. Marichal, 1979 ..... Robert Marichal, « Les ostraka de Bu Njem», dans *CRAI,* 1979, pp. 436-437.

R. Martin, 1971 ..... René Martin, *Recherches sur les agronomes latins et sur leurs conceptions économiques et sociales,* Paris, 1971.

É. Masson, 1967 ..... Émilia Masson, *Recherches sur les plus anciens emprunts sémitiques en grec,* Paris, 1967.

R. Mauny, 1960 ..... René Mauny, *Les navigations médiévales sur les côtes sahariennes antérieures à la découverte portugaise* (1434), Lisbonne, 1960.

L. Maurin, 1962 ..... Louis Maurin, « Himilcon le Magonide. Crises et mutations à Carthage au début du IVe siècle avant J.-C. », dans *Semitica,* XII, 1962, pp. 5-43.

J. Mazard, 1955 ..... Jean Mazard, *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque,* Paris, AMG, 1955.

A. M'Charek, 1988 ..... Ahmed M'Charek, « Maghràwa, lieu de provenance des stèles punico-numides dites de la Ghorfa », dans *Mél. Éc. fr. de Rome, Antiquité,* t. 100, 2, 1988, pp. 731-761.

F.J. Meijer, 1984 ..... F.J. Meijer, « Cato's African Figs », dans *Mnémosyne,* XXXVII, 1984, pp. 117-124.

A. Merlin, 1918 ..... Alfred Merlin, « Tombeaux de la colline dite "de Junon" », dans *Bull. arch. du Comité,* 1918, pp. 288-312.

Th. Monod, 1973 ..... Théodore Monod, « Les monnaies nord-africaines anciennes de Corvo (Açores) », dans *Bull. Inst. fond. Afrique noire,* XXXV, série B, 1973, pp. 231-234.

Th. Monod, 1979 ..... Théodore Monod, « A propos de l'île Herné (baie de Dakhla, Sahara occidental) », dans *Bull. Inst. fond. Afrique noire,* XLI, série B, 1979, pp. 15-20.

J.-P. Morel, 1969 ..... Jean-Paul Morel, « Kerkouane, ville punique du cap Bon : remarques archéologiques et historiques », dans *Mél. de l'Éc. fr. deRome,* LXXXI, 1969, pp. 473-518.

J.-P. Morel, 1975 ..... Jean-Paul Morel, « L'expansion phocéenne en Occident », dans *Bull. de Corresp. hellénique,* XCIX, 1975, pp.

853-896.

J.-P. Morel, 1980 ..... Jean-Paul Morel, « Les vases à vernis noir et à figures rouges d'Afrique avant la deuxième guerre punique et le problème des importations de Grande-Grèce », dans *Antiquités africaines,* 15, 1980, pp. 29-90.

J.-P. Morel, 1982 ..... Jean-Paul Morel, «La céramique à vernis noir de Carthage-Byrsa : nouvelles données et éléments de comparaison », dans *Actes du colloque sur la céramique antique,* CEDAC, Carthage, Dossier 1, 1982, pp. 43-61.

J.-P. Morel, 1982a ..... Jean-Paul Morel, «Le secteur B (1978) », dans *Byrsa II,* coll. Éc. fr. de Rome, 41, Rome, 1982, pp. 181-213.

J.-P. Morel, 1983 ..... Jean-Paul Morel, « Les importations de céramiques grecques et italiennes dans le monde punique (Ve-Ier siècle) », dans *Atti I* Congr. *Int. di Studi Fenici e Punici,* vol. III, Rome, 1983, pp. 731-740.

J.-P. Morel, 1990 ..... Jean-Paul Morel, « A propos des vases plastiques à vernis noir de Carthage » (communication à paraître dans *Bull. arch. du Comité,* n.s. 22-23).

P. Mosca, 1975 ..... Paul Mosca, *Child Sacrifice in Canaanite and* Israelite *Religion : a Study in Mulk and MLK,* Ph. D. Thesis, Harvard, 1975.

S. Moscati, 1966 ..... Sabatino Moscati, Il *mondo dei Fenici,* Milan, Il Saggiatore, 1966.

S. Moscati, 1972 ..... Sabatino Moscati, « L'origine del "segno di Tanit", dans *Rendiconti dell'Accad. dei Lin*cei, 1972, pp. 371-374.

S. Moscati, 1972a ..... Sabatino Moscati (et divers coll.), *I Fenici* e *Cartagine,* Turin, UTET, 1972.

S. Moscati, 1981 ..... Sabatino Moscati, « Un bilancio per TNT », dans *Oriens Antiquus,* XX, 1981, pp. 107-117.

S. Moscati, 1987 ..... Sabatino Moscati, « Il sacrificio punico dei fanciulli : realtà o invenzione ? », dans *Rendiconti dell'Accad. dei Lincei,* 1987, pp. 3-15.

S. Moscati, 1988 ..... Sabatino Moscati, « Sarcophagi et Stelae », dans *The Phoenicians,* Milan, Bompiani, 1988, pp. 292-299 et 304-327.

Cl. Nicolet, 1978 ..... Claude Nicolet, «Les guerres puniques », dans *Rome et la conquête du monde méditerranéen. 2 - Genèse d'un empire* (Cl. Nicolet éd.), Paris, PUF, coll. « Nouvelle Clio », 1978, pp. 594-626.

H.G. Niemeyer, 1982 ..... Hans Georg Niemeyer (éd.), *Phönizier im Westen. Die Beiträge des int. Symposium über « Die phönizische Expansion im Westlichen Mittelmeerraum »,* Cologne, 24-27 avril 1979 (Madrider Beiträge, 8), Mayence, 1982.

H.G. Niemeyer, 1984 ..... Hans Georg Niemeyer, « Die Phönizier und die Mittelmeerwelt im Zeitalter Homers », *Jahrbuch des römisch-germanischen Zentralmuseums,* 31, 1984, pp. 3-94.

H.G. Niemeyer, 1990 ..... Hans Georg Niemeyer, « A la recherche de la Carthage archaïque : premiers résultats des fouilles de l'université de Hambourg en 1986 et 1987 », dans *Carthage et son territoire dans l'Antiquité,* IVe coll, int., Strasbourg, 1988, Paris, CTHS, 1990, pp. 45-52.

P. Pallary, 1922 ..... Paul Pallary, «Note sur les débris osseux trouvés dans le sanctuaire de Tanit à Salammbô, près Carthage », dans *Bull. arch. du Comité,* 1922, pp. 223-226.

R. Paskoff, 1985 ..... Roland Paskoff (en coll. avec H. Hurst et Fr. Rakob), « Position du niveau de la mer et déplacement de la ligne du rivage à Carthage (Tunisie) dans l'Antiquité», dans *Comptes rendus de l'Acad.* des *scien*ces de Paris, série II, n° 13, 1985, pp. 613-617.

M. Pellicer Catalan, 1962 ... Manuel Pellicer Catalan, « Excavaciones en la necrôpolis punica "Laurita" del Cerro de San Cristôbal (Almunecar, Granada) », dans *Excavaciones arqueologicas en España,* 17, Madrid, 1962.

C. Picard, 1967 ..... Colette Picard, « Sacra Punica », dans *Karthago,* 13, 1967, pp. 3-115.

C. Picard, 1967a ..... Colette Picard, « Thèmes hellénistiques sur les stèles de Carthage », *dans Antiquités africaines,* 1, 1967, pp. 9-30.

C. Picard, 1968 ..... Colette Picard, « Genèse et évolution des signes de la bouteille et de Tanit à Carthage », dans *Studi Magrebini,* II, 1968, pp. 77-87.

C. Picard, 1976 ..... Colette Picard, « Les représentations du sacrifice molk sur les ex-voto de Carthage », dans *Karthago,* XVII, 1973-1974 (1976), pp. 67-138.

C. Picard, 1978 ..... Colette Picard, «Les représentations du sacrifice molk sur les ex-voto de Carthage (suite et fin)», dans *Karthago,* XVIII, 1975-1976 (1978), pp. 5-116.

C. Picard, 1979 ..... Colette Picard, « Les représentations du cycle dionysiaque à Carthage dans l'art punique », dans *Antiquités africaines,* 14, 1979, pp. 83-113.

C. Picard, 1982 ..... Colette Picard, «Les navigations de Carthage vers l'ouest. Carthage et le pays de Tharsis aux VIIIe-VIe siècles », dans *Phönizier im Westen* (H.G. Niemeyer éd.), Mayence, 1982, pp. 167-173.

C. Picard, 1982a ..... Colette Picard, « Les sacrifices d'enfants à Carthage », dans *Archéologia,* n° 69, déc. 1982, pp. 18-27.

C. Picard, 1990 ..... Colette Picard, « Les sacrifices molk chez les Puniques : certitudes et hypothèses », dans *Hommages à M. Sznycer,* II (= *Semitica,* XXXIX), 1990, pp. 77-88.

G. Picard, 1945 ..... Gilbert Picard, « Le sanctuaire dit de Tanit à Carthage », dans *CRAI,* 1945, pp. 443-452.

G.-Ch. Picard, 1954 ..... Gilbert-Charles Picard, Les religions de l'Afrique *antique,* Paris, 1954.

G.-Ch. Picard, 1957 ..... Gilbert-Charles Picard, *Civitas Mactaritana,*

(*Karthago,* VIII, 1957).

G.-Ch. Picard, 1966 ..... Gilbert-Charles Picard, « L'administration territoriale de Carthage », dans Mélanges *offerts à André Piganiol,* t. III, Paris, 1966, pp. 1257-1265.

G.-Ch. Picard, 1967 ..... Gilbert-Charles Picard, *Hannibal,* Paris, Hachette, 1967.

G.-Ch. Picard, 1974 ..... Gilbert-Charles Picard, « Une survivance du droit punique en Afrique romaine : les cités suffétales », dans *I diritti locali nelle provinze romane* (Accad. Naz. dei Lincei, quad. 194), Rome, 1974, pp. 125-133.

G.-Ch. Picard, 1983 ..... Gilbert-Charles Picard, « Est-il possible d'écrire une histoire de Carthage ? », dans *Atti I Congr. Int. di Studi Fenici e Punici,* Rome, 5-10 nov. 1979, Rome, CNR, 1983, pp. 279-283.

G.-Ch. Picard, 1984 ..... Gilbert-Charles Picard, « La recherche archéologique en Tunisie des origines à l'indépendance », dans *Cahiers des Études anciennes* (Québec), XVI, 1984, pp. 11-20.

G.-Ch. Picard, 1990 ..... Gilbert-Charles Picard, « Ba'al Hammon et Saturne dans l'Afrique romaine », dans *Hommages à M. Sznycer,* II (= *Semitica,* XXXIX), 1990, pp. 89-97.

G.-Ch. Picard, 1991 ..... Gilbert-Charles Picard, « Mythe et histoire aux débuts de Carthage », dans *Atti II Congr. Int. di Studi Fenici* e *Punici,* vol. I, Rome, CNR, 1991, pp. 385-392.

G.-Ch. et C. Picard, 1970 ... Gilbert-Charles Picard et Colette Picard, *Vie et mort de Carthage,* Paris, Hachette, 1970.

G.-Ch. et C. Picard, 1982 ... Gilbert-Charles Picard et Colette Picard, *La vie quotidienne à Carthage au temps d'Hannibal (III*e *siècle avant J.-C.),* 2e éd., Paris, Hachette, 1982.

G. Pisano, 1988 ..... Giovanna Pisano, « Jewellery », dans *The Phoenicians,* Milan, Bompiani, 1988, pp. 370-393.

Cl. Poinssot, 1958 ..... Claude Poinssot, *Les ruines de Dougga,* Tunis, INAA, 1958.

L. Poinssot et R. Lantier, 1923 Louis Poinssot et Raymond Lantier, «Un sanctuaire de Tanit à Carthage », dans *Revue de l'histoire des religions,* 1923, pp. 31-68.

M. Ponsich, 1967 ..... Michel Ponsich, *Nécropoles phéniciennes* de *la région de Tanger (Études et travaux d'arch.* marocaine, III), Tanger, 1967.

M. Ponsich, 1982 ..... Michel Ponsich, « Lixus ; informations archéologiques », dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt,* II, 10, 2, Berlin-New York, 1982, pp. 817-849.

M. Ponsich, 1982a ..... Michel Ponsich, « Territoires utiles du Maroc punique », dans *Phönizier im Westen* (H.G. Niemeyer éd.), Mayence, 1982, pp. 429-444.

J.W. Potter, 1985 ..... « Models of Urban Corowth : the Cherchel

Excavations 1977-1981 », dans *B.A.C.,* n.s. 19B, 1985, p. 457-468.

J.B. Pritchard, 1978 ..... James B. Pritchard, *Recovering Sarepta, a Phoenician City,* Princeton, 1978.

B. Quillard, 1971 ..... Brigitte Quillard, « Les étuis porte-amulettes carthaginois », dans *Karthago,* XVI, 1971-1972, pp. 5-32.

B. Quillard, 1979 ..... Brigitte Quillard, *Bijoux carthaginois. I - LES colliers,* Louvain-la-Neuve, 1979.

Fr. Rakob, 1979 ..... Friedrich Rakob, « Numidische Königsarchitektur in Nordafrika », dans *Die Numider,* Bonn, 1979, pp. 119-171.

Fr. Rakob, 1984 ..... Friedrich Rakob, « Deutsche Ausgrabungen in Karthago. Die punischen Befunde », dans *MDAI, Röm. Abt.,* 91, 1984, pp. 1-22.

Fr. Rakob, 1987 ..... Friedrich Rakob, « Zur Siedlungstopographie des punischen Karthagos », dans *MDAI, Röm. Abt.,* 94, 1987, pp. 333-349.

Fr. Rakob, 1989 ..... Friedrich Rakob, « Karthago. Die frühe Siedlung», dans *MDAI, Röm. Abt.,* 96, 1989, pp. 156-208.

Fr. Rakob, 1990 ..... Friedrich Rakob, « La Carthage archaïque », dans *Carthage et son territoire dans l'Antiquité,* IVe coll. int., Strasbourg, 1988, Paris, CTHS, 1990, pp. 31-43.

J. Ramon, 1981 ..... Juan Ramon, *La producción anforica punico-ebusitana,* Ibiza, 1981.

R. Rebuffat, 1976 ..... René Rebuffat, «D'un portulan grec du XVIe siècle au *Périple d'Hannon* », dans *Karthago,* XVII, 1973-1974 (1976), pp. 139-151.

R. Rebuffat, 1988 ..... René Rebuffat, «Les nomades de Lixus », dans Bull. *arch.* du Comité, n.s. 18 B, 1982 (1988), pp. 77-85.

R. Rebuffat, 1988a ..... René Rebuffat, «Voyage du Carthaginois Hannon de Lixos à Cerné », dans *Bull. arch. du Comité,* n.s.18 B,1982 (1988), pp. 198-200.

S. Ribichini, 1985 ..... Sergio Ribichini, «Temple et sacerdoce dans l'économie de Carthage », dans *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord,* IIe coll. int., Grenoble, 5-9 avril 1983, Paris, CTHS, 1985, pp. 29-37.

S. Ribichini, 1987 ..... Sergio Ribichini, *Il tofet e il sacrificio dei fanciulli* (Coll. Sardo, 2), Sassari, 1987.

Dr J. Richard, 1961 ..... Dr Jean Richard, *Étude médico-légale des urnes sacrificielles puniques et de leur contenu,* thèse pour le doctorat en médecine, Lille, 1961.

J. Rougé, 1975 ..... Jean Rougé, *La marine dans l'Antiquité,* Paris, 1975.

P. Rouillard, 1989 ..... Pierre Rouillard (en coll. avec M. Gras et J. Teixidor), *L'univers phénicien,* Paris, Arthaud, 1989.

D. Ruiz-Mata, 1985 ..... D. Ruiz-Mata, « Las ceramicas fenicias del Castillo de Doña Blanca (Puerto de Santa Maria, Cadiz) », dans *Aula Orientalis,* III, 1985, pp. 241-263.

Ch. Saumagne, 1923 ..... Charles Saumagne, «Notes sur les découvertes de Salammbô. 1 : sur les sacrifices humains; 2 : sur les monuments », dans *Revue tunisienne,* 1923, pp. 3-23.

Ch. Saumagne, 1928 ..... Charles Saumagne, «Vestiges de la colonie de C. Gracchus à Carthage », dans *Bull. arch. du Comité,* 1928-1929, pp. 648-664.

Ch. Saumagne, 1931 ..... Charles Saumagne, « Notes de topographie carthaginoise. II. Sondages aux abords des anciens ports », dans *Bull. arch. du Comité,* 1930-1931, pp. 654-659.

Ch. Saumagne, 1960 ..... Charles Saumagne, « Le "lungomare" de la Carthage romaine », dans *Karthago,* X, 1959-1960, pp. 157-170.

J. Scheid-J. Svenbro, 1985 .. John Scheid-Jesper Svenbro, « Byrsa. La ruse d'Elissa et la fondation de Carthage », dans *Annales E.S.C.,* 1985, pp. 328-342.

H. Schubart, 1982 ..... Hermanfrid Schubart, « Phönizische Niederlassungen an der iberischen Südküste », dans *Phönizier im Westen* (H.G. Niemeyer éd.), Mayence, 1982, pp. 205-234.

M. Seefried-Brouillet, 1982 .. Monique Seefried-Brouillet, *Les pendentifs en verre sur noyau des pays de la Méditerranée antique,* Rome, 1982.

A. Simonetti, 1983 ..... A. Simonetti, « Sacrifici umani e uccisioni rituali nel mondo fenicio-punico. Il contributo delle fonti letterarie », dans *Rivista di Studi Fenici,* 11, 1983, pp. 91-111.

H. Slim, 1990 ..... Cf. D. Soren, 1990.

D. Soren, A. Ben Abed et

H. Slim, 1990 ..... David Soren, Aïcha Ben Abed et Hédi Slim, *Carthage. Uncovering the Mysteries and Splendors of Ancient Tunisia,* New York, Simon and Schuster, 1990.

F. Speranza, 1974 ..... F. Speranza, *Scriptorum Romanorum de re rustica reliquiae. I. Ab antiquissimis temporibus ad aetatem Varronianam, accedunt Magonis de agri cultura fragmenta,* Messine, 1974, pp. 75-119.

L. Stager, 1978 ..... Lawrence Stager, « The Punic Project», dans *The Oriental Institute,* Annual Report, Univ. of Chicago, 1977-1978, pp. 19-37.

L. Stager, 1978a ..... Cf. H. Hurst, 1978.

L. Stager, 1979 ..... Lawrence Stager, « Archaeological News », dans *CEDAC,* Carthage, Bull. 2, juin 1979, pp. 31-32.

L. Stager, 1980 ..... Lawrence Stager, « The Rite of Child Sacrifice at Carthage », dans *New Light on Ancient Carthage,* Ann Arbor, The Univ. of Michigan Press, 1980, pp. 1-11.

L. Stager, 1982 ..... Lawrence Stager, « Carthage : a View of the

Tophet », dans *Phönizier im Westen* (H.G. Niemeyer éd.), Mayence, 1982, pp. 155-163.

L. Stager et S. Wolff, 1984 . Lawrence Stager et Samuel Wolff, « Child Sacrifice at Carthage : Religious Rite or Population Control ? », dans *Biblical Archaeology Review,* Jan.-Febr. 1984, pp. 31-51.

M. Sznycer, 1967 ..... Maurice Sznycer, *Les passages puniques en transcription latine dans le* Poenulus *de Plaute,* Paris, Klincksieck, 1967.

M. Sznycer, 1968 ..... Maurice Sznycer, « La littérature punique », dans *Archéologie vivante,* 1, 2, déc. 1968, pp. 141-148.

M. Sznycer, 1978 ..... Maurice Sznycer, «Carthage et la civilisation punique », dans *Rome et la conquête du monde méditerranéen.* 2. *Genèse d'un empire* (sous la direct. de Cl. Nicolet), Paris, PUF, coll. « Nouvelle Clio », 8 bis, 1978, pp. 545-593.

M. Sznycer, 1986 ..... Maurice Sznycer, « Le problème de la "Mégara" de Carthage », dans *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord,* III[e] coll. int., Montpellier, 1[er]-5 avril 1985, Paris, CTHS, 1986, pp. 123-135.

J. Teixidor, 1989 ..... Javier Teixidor (en coll. avec M. Gras et P. Rouillard), *L'univers phénicien,* Paris, Arthaud, 1989.

Y. Thébert, 1988 ..... Cf. F. Coarelli, 1988.

J.-P. Thuillier, 1982 ..... Jean-Paul Thuillier, «Timbres amphoriques puniques écrits en lettres grecques », dans *Colloque sur la céramique antique,* Carthage, 23-24 juin 1980, CEDAC Carthage, Dossier 1, 1982, pp. 15-20.

J.-P. Thuillier, 1985 ..... Jean-Paul Thuillier, « Nouvelles découvertes de bucchero à Carthage », dans *Il commercio etrusco arcaico,* Atti del incontro di studio in Roma, 5-7 dic. 1983, Rome, 1985, pp. 55-63.

S.E. Tlatli, 1978 ..... Salah Eddine Tlatli, *La Carthage punique,* Paris, Maisonneuve-Tunis, Cérès Productions, 1978.

V. Tusa, 1972 ..... Vincenzo Tusa, « Lo scavo del 1970 », dans *Mozia-VII,* Rome, C.N.R. 1972, pp. 7-81.

V. Tusa, 1978 ..... Vincenzo Tusa, «La necropoli arcaica e adiacenze », dans *Mozia-IX,* Rome, C.N.R., 1978, pp. 7-65.

V. Tusa, 1986 ..... Vincenzo Tusa, « Il giovane di Mozia », dans *Rivista di Studi Fenici,* 14, 1986, pp. 143-152.

G. Vallet, 1958 ..... Georges Vallet, *Rhegion et Zancle. Histoire, commerce et civilisation des cités chalcidiennes du détroit de Messine,* Paris, 1958.

D. Van Berchem, 1967 ..... Denis Van Berchem, «Sanctuaires d'Hercule-Melqart. Contribution à l'étude de l'expansion phénicienne en Méditerranée», dans *Syria,* 44, 1967, pp. 73-109 et 307-338.

D. Van Berchem, 1991 ..... Denis Van Berchem, «Commerce et écriture. L'exemple de Délos à l'époque hellénistique », dans *Museum*

Helveticum, 48, 1991, pp. 129-145.

E. Vassel, 1923 ..... Eusèbe Vassel, « Les enseignements du sanctuaire punique de Carthage », dans *Ann. de l'Acad. des sciences coloniales,* 1923, pp. 3-51.

E. Vassel et F. Icard, 1923a . Eusèbe Vassel et François Icard, «Les inscriptions votives du temple de Tanit à Carthage », dans *Revue tunisienne,* 1923, pp. 3-20.

F. Vattioni, 1976 ..... Francesco Vattioni, « Glosse puniche », dans *Augustinianum,* XVI, 3, 1976, pp. 505-555.

M. Vegas, 1989 ..... Mercedes Vegas, « Archaische und mittelpunische Keramik aus Karthago, Grabungen 1987-1988 », dans *MDAI, Röm.* Abt., 96, 1989, pp. 209-259.

J. Vercoutter, 1945 ..... Jean Vercoutter, *Les objets égyptiens et égyptisants du mobilier funéraire carthaginois,* Paris, Geuthner, 1945.

F. Villard, 1959 ..... François Villard, « Vases attiques du v^e^ siècle avant J.-C. à Gouraya », dans *Libyca,* VII, 1959, pp. 1-12.

L. Villaronga, 1973 ..... Leandro Villaronga, *Las monedas hispano-cartaginesas,* Barcelone, 1973.

L. Villaronga, 1979 ..... Numismática antigua de Hispania, Barcelone, 1979.

G. Vuillemot, 1965 ..... G. Vuillemot, *Reconnaissances aux échelles puniques d'Oranie,* Autun, musée Rolin, 1965.

B.H. Warmington ..... B.H. Warmington, *Histoire et civilisation de Carthage,* Paris, Payot, 1961.

R. Weil, 1961 ..... Raymond Weil, *Aristote et l'histoire,* Paris, 1961.

S. Wolff, 1984 ..... Cf. L. Stager, 1984.

P. Xella, 1985 ..... Paolo Xella, « Quelques aspects du rapport économie-religion d'après les tarifs sacrificiels puniques », dans *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord,* II^e^ coll. int., Grenoble, 5-9 avril 1983, Paris, CTHS, 1985, pp. 39-45.

P. Xella, 1991 ..... Paolo Xella, *Ba'al Hammon. Recherches* sur l'identité et l'histoire d'un dieu phénico-punique, Rome, CNR, 1991.

R.A. Yorke et J. Little, 1975 Robert A. Yorke et John Little, « Offshore Survey at Carthage (Tunisia) », dans *The International Journal of Nautical Archaeology and Underwater Exploration,* 1975, 4, 1, pp. 94-98.